

RÉPUBLIQUE DU RWANDA

Rapport Mucyo

*Commission Nationale Indépendante chargée
de rassembler les preuves montrant l'implication
de l'Etat Français dans le génocide perpétré au
Rwanda en 1994*

15 Novembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DE LA COMMISSION	81
INTRODUCTION GENERALE	83
1. Création et historique de la Commission	83
2. La manière dont la Commission a compris sa mission	83
3. Méthode de collecte de l'information	84
3.1. Sources d'information au Rwanda	84
3.2. Collecte d'information à l'étranger	85
3.3. L'accès aux travaux existants versés dans le domaine public	86
3.4. Traitement de l'information	86
3.5. Étapes de la recherche	87
INTRODUCTION AU RAPPORT	89
1. L'implication étrangère dans le conflit rwandais et le génocide	89
1.1 Les antécédents historiques	89
1.2. L'action internationale récente (1990-1994)	92
1.2.1. La Belgique	92
1.2.2. Les États-Unis	94
1.2.3. L'Organisation des Nations Unies (ONU)	96
1.2.4. Une tentative de réparation internationale ?	99
1.3 Processus de reconnaissance du génocide	100
1.3.1 Les initiatives de la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme	100
1.3.2 Les atermoiements sur la reconnaissance du génocide au Conseil de sécurité	101
PARTIE I : IMPLICATION DE LA FRANCE AU RWANDA AVANT LE GENOCIDE	105
1. Historique et cadre juridique de la coopération entre la France et le Rwanda	105
1.1. Les aspects de la coopération civile	105
1.2 Les composantes de la coopération militaire	107
1.2.1 Le contenu de l'Accord particulier d'assistance militaire de 1975	107
1.2.2 Les modifications de l'accord de 1975	108
1.2.3 L'accroissement de l'aide militaire à partir de 1989	109
1.3. La structure de l'intervention militaire française (octobre 1990-avril 1994)	III
1.3.1 Le contexte de la guerre d'octobre 1990	III

1.3.2 Description selon la version officielle des différentes composantes de l'intervention française	115
1.3.2.1 L'opération Noroît	115
1.3.2.2 Les DAMI	118
1.4 Justifications officielles de l'intervention française : construction d'une légitimité	122
1.4.1. Le discours public au moment des faits	122
1.4.2 Le discours interne non confidentiel	123
1.4.3 Le discours a posteriori	126
1.5. Critique de l'intervention française émise en France et à l'étranger	128
1.5.1. Les critiques formulées au moment des faits	128
Reproches ou réserves émis dans la presse française et internationale	128
Critiques émises par différents groupes ou personnalités	130
1.5.2 Les critiques a posteriori	132

LES FAITS REPROCHÉS À LA FRANCE 135

1. Contribution à la conduite de la guerre	135
1.1. Appui en renseignements militaires et écoutes téléphoniques	135
1.2. Conseils stratégiques et appui tactique	141
1.2.1. Participation aux réunions d'évaluation et de planification stratégique	141
1.2.2. Participation directe aux combats : 1990-1993	144
2. Participation à la formation des miliciens interahamwe et à l'autodéfense civile	151
2.1. Les interahamwe	151
2.2. Les débuts de « <i>l'autodéfense civile</i> »	152
2.2.1. Camp Gabiro	156
2.2.2. Campus universitaire de Nyakinama	164
2.2.3. Le camp Gako	166
2.2.4. Le camp Mukamira	168
2.2.5 Camp Bigogwe	171
2.3. Information complémentaire	173
2.3.1 En 1992 et 1993 les interahamwe ont commis des actes de génocide	177
2.3.2. Intensification de la formation des interahamwe comme élément de préparation du génocide de 1994	181
Que retenir ?	183
3. Criminologie	185
3.1. L'action des gendarmes français au Centre de recherche criminelle et de documentation (CRCDD)	185
3.1.1. La formation en technique et déontologie de police judiciaire	186
3.1.2. Conduite d'enquêtes	186
3.1.3. L'informatisation du fichier central	190

3.1.4. L'informatisation du fichier central a-t-elle été utilisée pour la confection des listes des personnes à tuer ?	190
4. Actes de violence sur les barrières	196
4.1. Ségrégation ethnique et arrestations arbitraires	196
4.2. Disparitions de personnes arrêtées	201
4.3. Intimidations et violences physiques	202
4.4. Agressions sexuelles et viols	204
4.5. Participation et assistance aux assassinats	207
4.5.1 Dans les camps militaires et autres lieux de Kigali	207
4.5.2. Dans les autres préfectures	211
5. Actes de violence en dehors des barrières	215
5.1. Violences physiques ou verbales à caractère ethnique	215
5.2. Viols et agressions sexuelles	218
5.3 Aide et assistance à la perpétration d'actes de violence	221
6. Interrogatoires violents de prisonniers de guerre du FPR	222
6.1 Menaces et mauvais traitements	222
6.2 Assassinats de prisonniers de guerre	228
7. Soutien à une politique de massacres de masse	230
7.1. Les rapports internes français	235
7.2. Les rapports des organisations non gouvernementales	236
7.3 Les rapports de la société civile rwandaise	238
7.4. Les rapports des instances onusiennes	239
7.5 La concomitance répétée des massacres et des renforcements de l'assistance militaire française	239
8. Soutien diplomatique au régime rwandais	244
8.1. L'action auprès de la Belgique et des États africains	244
8.2. Partialité dans les pourparlers de paix	247
8.3. Contribution à la radicalisation ethnique du conflit	249
8.3.1. Légitimation du discours ethniste	249
8.3.2. Appui au radicalisme ethnique	253
8. 4. Tentatives d'implication des puissances occidentales	256
8.5. Tentative d'instrumentalisation de l'ONU	258

PARTIE II : L'IMPLICATION DE LA FRANCE PENDANT LE GENOCIDE

261

I. Implication de la France pendant le génocide, avant l'opération Turquoise

261

1. Justifications officielles d'Amoryllis

261

1.1. Protection des ressortissants français, européens et étrangers

261

1.2 La proclamation de la décision de non intervention dans les massacres en cours

263

2. Les faits reprochés à la France

266

2.1 Soutien politique aux organisateurs du génocide	266
2.1.1 Implication dans la formation du gouvernement intérimaire	266
2.1.2 Les évacuations ciblées	272
3. Soutien diplomatique	283
3.1 Collaboration avec le gouvernement intérimaire	283
3.2 Contact avec le président du gouvernement intérimaire	285
3.3. Protection du gouvernement intérimaire au Conseil de sécurité	286
3.4. Collusion avec le Secrétaire général de l'ONU et son Représentant au Rwanda	287
4. Appui militaire français durant le génocide	289
4.1 Présence de militaires français au Rwanda pendant le génocide	289
4.2 Contacts de haut niveau entre des officiers des FAR et des officiers français	297
4.3 Des livraisons d'armes et de munitions pendant le génocide et leur utilisation	298
4.4 Distribution aux interahamwe d'armes livrées par la France pendant le génocide	302
 II. OPERATION TURQUOISE	 307
1.1. Le processus de prise de décision	307
1.2. Mécontentement au niveau de l'exécutif français sur les objectifs et les modalités de l'intervention	311
1.3. Ordres d'opération, composition et déroulement	314
1.4. Des moyens humains et matériels impressionnants	315
 I. CYANGUGU	 319
1) L'opération Turquoise, bouclier des FAR dans Cyangugu	322
2) Collaboration entre militaires français et les interahamwe dans la continuation des assassinats des Tutsi	323
L'aéroport de Kamembe	334
3) Le camp de réfugiés de Nyarushishi	337
L'esclavage sexuel de Concessa	340
4) Les viols	344
5) Pillages commis par des militaires français et non intervention face au pillage et à la destruction des infrastructures par des Rwandais	348
6) Incitation à fuir le pays	352
 KIBUYE	 355
I. BISESERO	355
1) L'abandon	356
2) Le refus du capitaine Marin Gillier de faire cesser le massacre des survivants de Bisesero	363
3) Le colonel Rosier a cherché à sacrifier les survivants de Bisesero	375
II/ Les ambiguïtés de la prise en charge humanitaire des survivants de Bisesero	376

1) A BISESERO	376
Traitement humiliant et amputations abusives à Goma	379
II. RUBENGERA	386
1) Triage et exécution de déplacés tutsi dans Rubengera	386
2) Le colonel Sartre a incité la population à fuir le pays	393
La réunion populaire du 13 juillet 1994	393
La réunion des « <i>intellectuels</i> » du 23 juillet 1994	394
III. LA VILLE DE KIBUYE	395
Destruction des biens publics et pillages	396
Refus de soins médicaux aux blessés Tutsi	397

GIKONGORO	398
I. Particularité du camp de Murambi	401
II. Actes commis par des militaires français à Gikongoro	402
1. Livraison de Tutsi aux miliciens et incitation aux assassinats ethniques	402
2. La liberté laissée aux miliciens pour poursuivre les assassinats de rescapés du génocide	406
3. Implication directe des militaires français dans des actes d'assassinat	411
3.1 Assassinat de Silas Hangimana à Gashiha	411
3.2 Assassinat de Paulin Karemera à Kaduha	413
3.3 Assassinat d'un jeune homme au Centre ville de Gikongoro	415
4. Traitements cruels, inhumains et dégradants	416
4.1 Les largages par hélicoptères de Tutsi et des auteurs de trouble dans la forêt de Nyungwe	416
4.2 Les largages à la lisière de la forêt Nyungwe et en dehors de celle-ci	421
4.2.1 Largage à Ruseke	421
4.2.2 Largage à Sheke	422
4.2.3 Largage à Shaba	424
4.2.4 Largage à Rusebeya	425
4.2.5 Largage à Nyakizu	428
5. Viols et esclavage sexuel	429
5.1 Viols directement subis	430
5.2 Viols relatés par des témoins oculaires	436
5.3 Actes de tortures physiques, humiliants et dégradants	440
5.3.1 Tortures à caractère physique	440
Actes humiliants et dégradants	442
6. Distribution très insuffisante de vivres et de soins aux survivants du génocide	443
7. Incitation à fuir le pays	446
8. Pillage des biens publics	449
Annexe : Liste de certaines autorités qui ont travaillé avec des Français à Gikongoro et leur situation actuelle	450

CONCLUSION	453
------------	-----

TROISIEME PARTIE: IMPLICATION DE L'ÉTAT FRANÇAIS APRES LE GENOCIDE 458

1. Appui politique au gouvernement intérimaire et militaire, aux ex-FAR et aux interahamwe après juillet 1994	459
1.1. Contacts officiels avec le gouvernement intérimaire en exil	459
1.2 Approvisionnement en armes et couverture de leur livraison par Turquoise	461
1.2 Restructuration, réarmement et réentraînement des FAR et des interahamwe	464
1.2.1 Appui aux FAR et aux interahamwe au Zaïre	464
1.2.2 Formation des FAR et des interahamwe au Congo Brazzaville et en Centrafrique	474
2. Entraves aux efforts de reconstruction du Rwanda dès juillet 1994	478
2.1 Blocage des fonds d'aide au redressement de la situation postérieure au génocide	478
3. La France terreau du négationnisme et du révisionnisme du génocide	482
3.1 Le révisionnisme et le négationnisme des autorités et institutions françaises	482
3.1.1 De la part des responsables politiques français	482
3.1.2. Contagion dans les écoles	484
3. I. 3. Manipulations judiciaires	485
3.3 Mobilisation des "anciens" de Turquoise	486
3.4 Soutien d'hommes politiques français à la propagande révisionniste ou négationniste	487
4. Les entraves au jugement des auteurs présumés du génocide	489
4.1 La rebondissante affaire Wenceslas Munyeshyaka	489
4.2 Les autres affaires pendantes	492
5. Paralysie de l'instruction de la juge Brigitte Raynaud	495
6. Une coopération avec le TPIR favorisant les intérêts des prévenus de génocide	498

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	501
1. Archives	501
1.1. Rwanda	501
1.2. France	501
2. Auditions et enquêtes	501
3. Travaux de recherche et expertises	501
4. Rapports d'enquêtes institutionnelles	503
4.1. Institutions parlementaires et gouvernementales	503
4.2. Organisations internationales	504

4.3. Organisations de défense des droits de l'homme	504
CONCLUSION GÉNÉRALE	506
La France connaissait les préparatifs du génocide	506
La France a participé aux initiatives les plus importantes de préparation du génocide	509
La France a participé à la mise en exécution du génocide	513
RECOMMANDATIONS	518

MEMBRES DE LA COMMISSION

1. MUCYO Jean de Dieu, Président
2. Général de brigade NGENDAHIMANA Jérôme, Vice-président
3. BAKASHYAKA Gérardine, Secrétaire
4. RUGIRA Alice, membre
5. Professeur KAGABO José, membre
6. Dr KIMONYO Jean-Paul, membre
7. Dr BIZIMANA Jean-Damascène, membre

INTRODUCTION GENERALE

1. Création et historique de la Commission

Le Projet de loi portant création de la Commission nationale indépendante chargée de rassembler les éléments de preuve montrant l'implication de l'État français dans la préparation et l'exécution du génocide perpétré au Rwanda en 1994, dénommée dans le présent rapport « *Commission* », a été adopté en 2004 par le Conseil des ministres et a été annoncé dans un communiqué rendu public le 1^{er} août 2004. La Loi organique n° 05/2005 du 14/04/2005 a créé la Commission en lui donnant un mandat de six mois renouvelables par Arrêté présidentiel.

Les membres de la Commission ont été nommés par le Conseil du gouvernement dans sa réunion du 05/04/2006. L'Arrêté présidentiel n° 19/01 du 16/04/2006 confirmant leur nomination a été approuvé par le Sénat dans sa séance du 21/04/2006 et a fixé la date de début des travaux au 16/04/2006 et la fin du mandat au 16/10/2006. Celui-ci a été renouvelé deux fois, en octobre 2006 et en avril 2007. La Commission a donc mené ses travaux pendant une période de dix-huit mois.

2. La manière dont la Commission a compris sa mission

Au regard des termes de référence énoncés dans la Loi organique portant création de la Commission, notamment en son article 5, celle-ci a pour mission générale de dégager le rôle qu'a joué l'État français dans la préparation et l'exécution du génocide perpétré au Rwanda en 1994. De façon spécifique, il est demandé à la Commission de rassembler et d'examiner les documents, témoignages et autres éléments de preuve montrant l'implication de l'État français dans le génocide de 1994 et dans la période de l'après génocide, notamment dans les domaines politique, diplomatique, médiatique, judiciaire et militaire. Dès le début de son fonctionnement, la Commission a réfléchi sur le contenu de sa mission et sur la façon dont elle est appelée à la réaliser au regard de la Loi organique précitée.

La Commission a constaté que le libellé de la Loi insiste d'une part sur le rassemblement des preuves à conviction, et d'autre part sur leur examen, sans pour autant faire expressément mention d'enquête ou de recherche. Considérant l'importance et la sensibilité du mandat qu'elle a reçu et en s'appuyant sur le fait que la Loi stipule de faire l'examen des preuves rassemblées, la Commission a conclu que son mandat visait l'établissement scientifique des faits et leur analyse. Elle a alors décidé de

mener ses recherches et investigations avec minutie et de ne retenir que des faits corroborés qu'elle estime fondés et en mesure d'être vérifiés.

3. Méthode de collecte de l'information

La Commission a combiné différentes méthodes de collecte de l'information aussi bien au Rwanda qu'à l'étranger. Elle a consulté des archives publiques et privées, mené des enquêtes de terrain, procédé à des auditions de témoins en public et à huis clos. Les membres de la Commission se sont rendus aussi à l'étranger pour y consulter des archives et rencontrer des témoins qui ne pouvaient pas venir au Rwanda.

Ainsi le travail de la Commission a-t-il pu croiser plusieurs types de sources inédites en les confrontant aux sources imprimées : témoignages d'anciens militaires des FAR ayant collaboré avec les militaires français, de personnes déclarant avoir été victimes directes de l'action de ces derniers, d'observateurs rwandais et étrangers de l'action française au Rwanda ou qui se trouvaient en première ligne du théâtre des massacres (journalistes, agents humanitaires), recherches universitaires et travaux d'expertise, et enfin rapports d'enquêtes diverses.

3.1. Sources d'information au Rwanda

En ce qui concerne les sources écrites, l'information rassemblée provient principalement des archives du ministère des Affaires étrangères, de celui de la Défense et de la présidence de la République. La Commission a pu accéder aussi à des archives privées, de personnes ou d'associations. Dès l'annonce de sa mise en place, la Commission a reçu de nombreux appels spontanés émanant de personnes de divers milieux qui se déclaraient prêtes à déposer leurs témoignages par écrit ou oralement. Cette attitude montre l'intérêt ainsi que les attentes de la population.

La Commission a constitué des équipes d'enquêteurs chargées d'entendre ces personnes pour sérier la pertinence et le sérieux de ces appels, en même temps que les enquêteurs s'efforçaient de localiser d'autres témoins potentiels. Ces investigations préliminaires ont permis de sélectionner les témoins à entendre. Au total, la Commission s'est entretenue avec 698 personnes mais n'en a retenu que 66 pour les auditions publiques (53) et à huis clos (13).

Les commissaires ont sillonné le pays, et une attention particulière a été portée sur les lieux de l'intervention militaire et civile de la France : institutions dans lesquelles ont œuvré les agents civils et militaires français, zones de combat et zone « *Turquoise* ». La Commission s'est rendue plusieurs fois sur ces sites pour vérifier avec les témoins les

faits allégués. En identifiant les lieux où se sont déroulés les faits qui lui étaient rapportés, elle a dressé des croquis topographiques et pris des vues aériennes afin de pouvoir apprécier les possibilités qu'avaient les témoins d'observer des scènes se déroulant dans une localité autre que celle de leur résidence. Une telle vérification s'est notamment imposée pour reconstituer l'historique du massacre de Bisesero intervenu après la visite du lieutenant-colonel Duval.

3.2. Collecte d'information à l'étranger

Les membres de la Commission se sont rendus dans les pays suivants : Belgique, France, Allemagne, Tanzanie. Ils y ont été diversement accueillis.

En Belgique, en raison de l'obligation de réserve, la Commission n'a pas pu recevoir les témoignages ou dépositions des personnalités de l'Exécutif ou qui en dépendent. Elle n'a pas non plus eu accès aux documents officiels demandés. Mais elle a reçu la coopération de parlementaires et de personnes privées qui n'étaient plus liées au devoir de réserve. Certaines de ces personnes ont offert de la documentation. D'autres ont accepté d'être auditionnées publiquement par la Commission au Rwanda.

En France, la demande de coopération avec les autorités officielles présentée par la Commission s'est heurtée à une fin de non-recevoir. Il est vrai que cette demande intervenait dans le contexte particulier de la rupture des relations diplomatiques. En revanche, les membres de la Commission qui ont effectué le voyage en France ont rencontré diverses personnalités s'exprimant à titre privé, de sorte qu'ils sont parvenus à se procurer des documents de tout premier ordre. Toujours à titre privé, ils ont rencontré quelques parlementaires. Ils ont enfin pu accéder plus librement aux archives de l'ambassade du Rwanda à Paris, propriété du gouvernement rwandais.

En Allemagne, les membres de la Commission se sont entretenus avec divers témoins.

En Tanzanie, des membres de la Commission (dont le président) ont rencontré les plus hautes autorités du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) : le procureur, le greffier, et le président du tribunal. La Commission a obtenu notamment l'autorisation d'accès aux archives du Tribunal.

3.3. L'accès aux travaux existants versés dans le domaine public

Créée plus de treize ans après les faits, la Commission a pu bénéficier d'un ensemble de connaissances relativement bien établies notamment dans le cadre d'enquêtes déjà réalisées par d'autres instances nationales, internationales ou privées : Commission d'enquête du Sénat belge en 1997 ; Mission d'information parlementaire en France en 1998 ; enquêtes de l'Organisation des Nations unies en 1997 et de l'Organisation de l'Unité africaine en 2001 ; rapports d'organisations de défense des droits de l'homme telles que African Rights Londres et Human Rights Watch Washington ; rapport de la Commission d'enquête citoyenne France, de nombreux articles de journaux et un certain nombre d'ouvrages.

Il est à noter que les travaux consacrés de façon spécifique au rôle de la France au Rwanda sont le plus souvent l'œuvre d'intellectuels français, de journalistes et de chercheurs – certains de grande renommée – de travailleurs humanitaires, de défenseurs des droits de l'homme. De façon générale, ces travaux d'enquête vont dans le sens d'une analyse particulièrement accablante pour l'action française au Rwanda. Il existe certes des voix discordantes, peu nombreuses et représentées par un nombre limité de publications. La grande majorité des travaux existants, notamment les plus pointus, convergent vers la présomption de complicité de génocide de la part de la France.

Sans ignorer cet ensemble de connaissances disponibles, la Commission a cherché à faire un travail d'enquête neuf, le plus exhaustif possible et privilégiant la recherche sur le terrain. Les travaux antérieurs ont été utilisés dans des explicitations contextuelles, des compléments d'informations là où elles s'avéraient déficientes, mais aussi dans des corroborations de faits et d'interprétations particulièrement sensibles. Force a été de constater que les travaux antérieurs étaient loin de montrer toute l'étendue et la gravité de l'implication française au Rwanda. Le rapport de la Commission est lui même loin d'épuiser le sujet.

3.4. Traitement de l'information

Les témoignages recueillis n'étaient pas tous d'égale qualité. Certains souffraient d'un manque de cohérence ou de précision. Nombre de témoins faisaient remarquer fort justement qu'ils n'avaient pas tenu un journal de ce qu'ils avaient vu ou entendu, et que, par ailleurs, nul n'avait jamais imaginé que le génocide ferait l'objet d'une investigation

quelconque au Rwanda. Il fallait donc composer avec ce contexte de souvenirs émués, de stratégies d'oubli, de perte de documents dans certains fonds d'archives pas toujours bien conservées, voire d'affabulations dans certains cas.

Cette évaluation critique des sources ne signifie pas que tous les témoignages étaient obliés. La Commission a rencontré nombre de témoins qui avaient gardé de bons souvenirs des situations vécues, des événements et des faits auxquels ils avaient assisté. La contrainte du temps écoulé a surtout incité la Commission à multiplier les croisements de témoignages et de faits, et à exercer un tri plus sélectif de ce qu'il convenait d'en retenir.

3.5. Étapes de la recherche

Les étapes de la recherche ont été les suivantes :

De mai à juillet 2006, la Commission a commencé les enquêtes préliminaires sur le terrain. Les membres de la Commission et les assistants de recherche ont rencontré des témoins potentiels sur les différents lieux de formation militaire et dans des zones de combats où la présence française était signalée.

D'août à octobre 2006, la Commission a approfondi les résultats des enquêtes préliminaires en s'entretenant de façon plus systématique avec les témoins choisis. Ensuite elle a organisé des auditions publiques et à huis clos.

De novembre à décembre 2006, un second train d'auditions a été engagé. La Commission a entendu des Rwandais et quelques témoins étrangers.

De janvier à mars 2007, la Commission a consacré une partie de son temps à effectuer des missions à l'étranger.

De mai à juillet 2007, la Commission a organisé les dernières auditions publiques consacrées aux témoins étrangers.

Durant toute cette période des auditions, la recherche documentaire s'est poursuivie, notamment dans les archives et par des entretiens.

INTRODUCTION AU RAPPORT

1. L'implication étrangère dans le conflit rwandais et le génocide

Une des caractéristiques du conflit rwandais et du génocide est l'importance de l'implication étrangère. Cette implication s'inscrit dans la durée, depuis la pénétration coloniale jusqu'à la période du génocide. Les acteurs étrangers impliqués ont été l'Allemagne, la Belgique, les missionnaires, la Société des Nations, puis l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la période coloniale. S'agissant de la période de 1990 à 1994, les acteurs étrangers clés ont été la France, la Belgique, l'ONU et les États-Unis. Ce passage en revue de l'implication étrangère dans le conflit rwandais et le génocide de 1994 devrait permettre de montrer de façon liminaire, en se basant sur les connaissances disponibles et antérieures au travail d'enquête de la Commission, la spécificité du rôle de la France par rapport à celui du reste de la communauté internationale.

1.1 Les antécédents historiques

Lorsqu'on pose la question des responsabilités dans l'émergence du conflit au Rwanda, comme dans bien des pays africains, le rôle de la colonisation a longtemps été matière à vif débat. Les uns tiennent l'administration coloniale belge pour principale responsable de l'émergence du conflit rwandais. À l'action de la Belgique, il faut ajouter celle des missionnaires qui ont exercé une sorte de co-administration du pays. Généralement, les défenseurs de cette vision ont aussi tendance à présenter la période précoloniale sous un jour exempt de tensions conflictuelles graves.

D'autres défendent, au contraire, l'action coloniale et missionnaire en arguant qu'elles ont joué un rôle modernisateur au niveau du développement social et politique, notamment en démocratisant une société foncièrement inégalitaire. Il ressort des travaux qui ont étudié cette période que la société rwandaise, peu avant la colonisation, connaissait une crise politique et sociale grave. Cette crise était caractérisée par des famines ; des tensions exacerbées du fait du contrôle politique croissant de groupes lignagers autrefois autonomes, contrôle surtout de leurs terres dans les régions périphériques ; un durcissement dans le Rwanda central des liens de clientèle devenant de plus en plus un rapport d'exploitation et de moins en moins un rapport d'échange ; une grande instabilité politique du fait de conflits au sommet de l'État, entre un monarque

centralisateur et modernisateur cherchant un renouvellement des élites, mais instable, et une aristocratie soucieuse de préserver et développer ses intérêts dans un contexte social changeant.¹

Malgré ces tensions, il n'existait pas de conflit de type identitaire opposant totalement les Hutu aux Tutsi. La société rwandaise connaissait une pluralité d'instances d'identification dont le plus important était le clan, qui rassemblait aussi bien les Tutsi, les Hutu que les Twa.

La région, abritant elle aussi l'ensemble des groupes dits ethniques, la population rwandaise partageait des attributs culturels fondamentaux comme la langue, les rites religieux et sociaux, ou encore les processus d'ascension sociale sur la base du mérite guerrier. Les tensions conflictuelles opposaient surtout les lignages aristocratiques tutsi originaires du centre du pays entre eux ainsi qu'aux autres groupes sociaux, tutsi, hutu et twa de la classe moyenne et des classes les plus pauvres.²

Par ailleurs, le processus d'identification ethnique conflictuelle par la colonisation et les missionnaires est bien documenté. Ces derniers, inspirés par les théories racistes dominantes en Europe au XIX^e siècle, ont produit un discours refondant les entités socio-identitaires rwandaises en races hiérarchisées. L'administration coloniale belge a mis en œuvre ce discours à travers une réorganisation politique, sociale et administrative qui a évincé tous les Hutu, les Twa, ou encore les femmes qui occupaient des postes d'autorité au profit d'un groupe restreint de lignages proches de la famille royale d'une part, et d'autre part en rendant le nouveau système de gouvernance particulièrement oppressif.³

La seconde étape du développement du conflit rwandais en termes ethniques a lieu durant le processus de décolonisation. L'administration belge et l'Église catholique avaient réussi à s'attacher, notamment par la force, la fidélité de l'aristocratie tutsi durant toute la période coloniale. Au début des années 1950, une partie de cette aristocratie a commencé à faire preuve d'indocilité, influencée notamment par le mouvement anti-colonialiste naissant, revendiquant le droit à l'autodétermination des peuples et la fin de l'ère coloniale.

L'administration belge et l'Église catholique ont changé de poli-

1 C. Newbury, 1988; J.-N. Nkurikiyimfura, 1994 ; E. Ntezimana, 1990 ; I. Berger, 1981

2 E. Ntezimana, 1990 ; I. Berger, 1981 ; Gabriel Mbonimana, 2001

3 E. R. Sanders, 1969 ; J.-P. Chrétien, 1985, p. 129-166 ; J. Rumiya, 1992 ; F. Reyntjens, 1985.

tique en s'alliant une élite intellectuelle hutu montante, contre l'aristocratie tutsi.

Dans leur vision raciale de l'époque, ils n'ont pas établi de distinction entre leur adversaire politique, l'aristocratie tutsi, et la population tutsi, qui, dans sa grande majorité, partageait les mêmes conditions de vie que leurs compatriotes hutu.⁴ Ils ont reproché à l'aristocratie tutsi les injustices et les abus qu'ils avaient eux-mêmes mis en place, bien que cette dernière, dans son action de collaboration, avait fini par intérioriser les catégories ethniques coloniales et n'avait rien entrepris pour se démarquer des pratiques d'oppression qu'elle était chargée d'exécuter, à l'exception notable du mwami Rudahigwa considéré par nombre d'analystes comme un réformateur. L'administration belge et les missionnaires ont fomenté une révolution ethnique qu'ils ont fait mettre en exécution par d'autres. Ce faisant, parmi les leaders révolutionnaires hutu, ils ont choisi de soutenir le plus extrémiste d'entre eux, le futur président Kayibanda, qui se refusait à établir une différence entre « *les petits Tutsi* » et l'aristocratie.⁵

Le processus de destitution de la monarchie et de marginalisation politique, sociale et culturelle des Tutsi s'est fait par la terreur et des crimes de masse. Une partie de ces actes, de 1959 à 1962 – année de l'indépendance – a été commise alors que la Belgique était la puissance administrante du territoire sous le mandat des Nations unies, le Rwanda étant à l'époque un territoire sous tutelle.

En décembre 1963 et en janvier 1964, dans la préfecture de Gikongoro, des actes de génocide ont été commis contre de simples paysans tutsi en représailles aveugles à des attaques ciblées initiées par une poignée de guérilleros tutsi venus de l'extérieur du pays à des dizaines de kilomètres de là, dans la région du Bugesera située à la frontière avec le Burundi. Ces massacres à l'intention génocidaire clairement exprimée par le président Kayibanda, ont certes été dénoncés par certains journalistes et intellectuels, mais ils n'ont provoqué aucune réaction de la part de la communauté internationale. Des journaux firent état de génocide, et le philosophe Bertrand Russell qualifia les tueries de « *massacres les plus horribles et les plus systématiques que nous avons eu l'occasion de voir depuis celui des Juifs par les Nazis* ».

4 En 1954, l'économiste Philippe Leurquin a fait une étude par sondage dans le Ruanda-Urundi dont les résultats ont montré qu'en mettant de côté les chefs, sous-chefs et autres employés indigènes de l'administration, presque tous tutsi, mais rassemblant au Rwanda quelques centaines d'individus, les Hutu et les Tutsi ne travaillant pas pour l'administration avaient sensiblement les mêmes niveaux de revenus.

5 R. Lemarchand, 1970 ; Ian Linden, 1999 ; Jean-Paul Harroy, 1984 ; Guy Logiest, 1988.

Jean-Paul Sartre et Radio Vatican ont tenu des propos similaires, mentionnant et qualifiant de génocide ces massacres.⁶ Un coopérant suisse, M. Vuillemin, qui était enseignant au Groupe scolaire d'Astrida, démissionna de son poste en faisant une déclaration publique écrite, très largement diffusée en dehors du Rwanda, pour manifester son opposition à ce génocide, selon sa propre expression.

La troisième étape marquante de l'implication étrangère dans le conflit rwandais se situe au niveau de la légitimation et de l'assistance apportée par la communauté internationale au régime Habyarimana de la fin des années 1970 au début des années 1990. Ce régime était caractérisé par une politique de discrimination ethnique et régionale officielle et rigoureuse, à travers sa politique dite d'équilibre, par sa gouvernance aux ambitions de contrôle politique et social total et par son refus d'apporter un règlement à la situation des centaines de milliers de réfugiés tutsi vivant essentiellement dans les pays limitrophes. Le Rwanda était récipiendaire de la généreuse aide au développement de nombreux pays occidentaux et d'institutions internationales comme la Banque mondiale, le FMI, la Communauté européenne, l'Église catholique et les ONG, notamment celles d'obédience catholique.

Aucun de ces pays et institutions n'a jamais émis de critique à l'encontre de cette politique profondément discriminatoire. La plupart d'entre eux acceptaient le credo ethnique du régime qui se présentait comme le représentant légitime de la majorité hutu.⁷

1.2. L'action internationale récente (1990-1994)

1.2.1. La Belgique

Dans les premiers jours du déclenchement de la guerre par le FPR en octobre 1990, la France, la Belgique et le Zaïre ont envoyé des contingents au Rwanda. Le 5 octobre 1990, la Belgique envoya un contingent de 500 militaires pour assurer la sécurité de ses 1600 ressortissants vivant au Rwanda. Elle livra aussi une partie des munitions qui lui avaient été commandées par le Rwanda avant le déclenchement de la guerre. Cependant, face aux informations contradictoires quant à la nature de la guerre, la fausse attaque du FPR dans Kigali du 4 octobre, la vague d'arrestations arbitraires qui s'en est suivie, les massacres et les exactions commises par les FAR, la Belgique changea rapidement d'attitude

6 René Lemarchand, 1970, p. 224.

7 A. Hassen, 1998.

envers le régime. Le 12 octobre, elle suspendit l'aide militaire au Rwanda en annulant notamment une seconde livraison de munitions. Le 1 novembre 1990, les militaires belges furent rapatriés.

La Belgique se prononça alors pour la démocratisation du régime et une solution négociée au conflit armé. Le revirement belge devait refroidir les relations avec les dirigeants rwandais. Par la suite, la Belgique agira surtout dans un cadre multilatéral.

Au sein du groupe des bailleurs de fonds du Rwanda, la Belgique a contribué à faire peser des pressions sur le président Habyarimana afin qu'il ouvre son gouvernement à l'opposition intérieure et poursuive le processus de paix. Ceci lui a valu l'hostilité des milieux extrémistes proches du régime qui se sont mis à la vilipender régulièrement sur les ondes de la RTL. M.

La Belgique aussi fait partie des pays qui ont envoyé des observateurs au processus de paix d'Arusha (juillet 1992-août 1993). Elle a contribué au soutien des Accords de paix d'Arusha par l'envoi de 450 hommes et par l'acheminement de matériel destinés à renforcer la MINUAR, dont les effectifs s'élevaient à 2 500 soldats. Le contingent belge constituait ainsi l'épine dorsale de la MINUAR tant par la qualité de ses troupes que de son équipement.

Quelques mois avant le génocide, en février 1994, suite à la grave détérioration de la sécurité dans le pays avec la multiplication des tueries, le ministre belge des Affaires étrangères écrivait au secrétaire général des Nations unies une lettre préconisant un mandat plus ferme pour la Minuar.

Lorsque la nouvelle de la mort du président Habyarimana s'est propagée, le soir du 6 avril 1994, une rumeur relayée par la Radio des Mille Collines a circulé, accusant la Belgique d'avoir abattu l'avion présidentiel. C'est dans ce climat que dix casques bleus belges furent assassinés par des militaires rwandais au camp Kigali, le 7 avril au matin. Le lendemain, le gouvernement belge annonça le retrait de ses troupes de la MINUAR, à moins que son mandat ne soit élargi et ses effectifs renforcés par des troupes non belges. Mais il semble que cette décision fut prise après que le gouvernement eût appris que trois membres permanents du Conseil de sécurité s'étaient prononcés négativement contre cet élargissement du mandat.⁸

Le 12 avril, le ministre belge des Affaires étrangères, Willy Claes, expliqua au secrétaire général Boutros Boutros-Ghali qu'il fallait sus-

8 Human Rights Watch et Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, 1999, p. 618

pendre et retirer l'ensemble de la MINUAR du Rwanda. Le même jour, un télégramme en provenance de la représentation belge à l'ONU à New York annonça que les « *USA partagent le point de vue des pays qui fournissent des troupes et qui souhaitent les retirer* ».

Le 13 avril, Boutros Boutros-Ghali écrit au Conseil de Sécurité. Il fait mention de sa conversation avec le ministre belge et l'informe du retrait belge de la Minuar. Il l'invite ensuite à en tirer toutes les conséquences. Le représentant belge adresse par la suite au président du Conseil de sécurité un courrier lui annonçant le retrait des troupes belges de la Minuar. Dans la même journée, une réunion du cabinet du gouvernement belge demande d'intensifier les efforts afin de suspendre le mandat de l'ensemble de la Minuar. Le 19 et le 20 avril 1994, les casques bleus belges quittent le Rwanda. Le 21 avril, le Conseil de sécurité décide le retrait de la MINUAR en laissant au Rwanda une présence militaire internationale symbolique⁹ de 270 hommes.

Suite à l'assassinat de ses dix casques bleus et malgré la connaissance de l'ampleur des massacres en cours, le gouvernement belge décide non seulement de retirer ses troupes – vidant ainsi la MINUAR de sa substance – mais elle mène également une campagne diplomatique très active visant le retrait total de la Mission afin d'atténuer sa responsabilité dans l'abandon des victimes rwandaises. Cette campagne pour le retrait total de la MINUAR de la part du principal pays fournisseur de troupes a manifestement facilité la tâche des pays qui, au sein du Conseil de sécurité voulaient la même chose.

1.2.2. Les États-Unis

Contrairement aux accusations proférées par le régime Habyarimana ou des officiels français disant que la guerre menée par le FPR était un complot anglo-saxon fomenté par les États-Unis à travers l'Ouganda et le FPR contre la sphère d'influence francophone, ces derniers n'ont pas été impliqués dans le conflit rwandais. Aucune preuve d'une action occulte ou officielle des États-Unis n'a jamais été fournie. Le sous-secrétaire d'État adjoint américain d'avril 1989 à avril 1993, Herman Cohen, a expliqué à la Mission d'information parlementaire française que le Rwanda ne rentrait aucunement dans la sphère d'intérêt stratégique ou politique de son pays.¹⁰

Au sein du groupe des bailleurs de fonds du Rwanda, les États-Unis

⁹ Sénat Belge, 1997, p. 519-525.

¹⁰ Assemblée nationale française, Mission d'information parlementaire, Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Rapport, t. I p. 32-33. Par la suite, cette référence sera citée en abrégé : MIP, Enquête...

avaient à l'époque exercé des pressions sur le président Habyarimana à propos de la situation des droits de l'homme, pour la démocratisation et la poursuite d'une solution négociée au conflit armé avec le FPR. Les États-Unis ont également suivi à titre d'observateur les pourparlers de paix entre le FPR et le gouvernement rwandais à Arusha.

Deux jours avant que le Conseil de sécurité des Nations Unies ne passe au vote pour savoir si l'ONU devait envoyer des troupes au Rwanda pour garantir l'application des Accords de paix d'Arusha, des soldats américains se faisaient tuer en Somalie. Deux éléments sont susceptibles d'éclairer les raisons pour lesquelles les États-Unis ont plaidé en faveur de la création d'une MINUAR à effectif et mandat réduits. D'abord, il faut prendre en compte le traumatisme suscité par l'échec de la mission onusienne en Somalie. Ensuite, les États-Unis étaient redevables de lourds arriérés de paiements aux frais de fonctionnement et au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ainsi, ils ont exercé des pressions afin de modifier la nature du mandat confié à la MINUAR par les Accords d'Arusha. Cette dernière devait se contenter d'une mission de maintien de la paix, non sur l'ensemble du territoire, mais exclusivement dans la capitale, Kigali. En outre, elle ne disposait plus de la capacité de rechercher les caches d'armes ou de démanteler les groupes armés. Elle était confinée à un rôle d'observateur."

Durant le génocide, l'influence des États-Unis devait se faire sentir au niveau du Conseil de sécurité dans le sens de la promotion de l'inaction face au génocide. Le 15 avril, jour d'un débat sur la conduite à adopter face aux massacres et à la reprise de la guerre par les belligérants, les États-Unis, de façon très déterminée, s'opposèrent à la présence continue de la MINUAR, proposèrent un retrait immédiat ainsi que la facilitation de négociations entre le FPR et le gouvernement intérimaire qui était en train d'orchestrer le génocide."

Dans un communiqué de presse daté du 22 avril, la maison blanche, après avoir appelé l'armée rwandaise et le FPR à observer un cessez-le-feu, demande nommément à quatre officiers de l'armée nationale de mettre un terme à la violence. Il s'agit ici de l'une des rares tentatives pour faire pression sur les organisateurs du génocide. Cependant, cette tentative est assortie d'un appel au cessez-le-feu ainsi que d'une exhortation à la négociation par le truchement de contacts diplomatiques. Enfin, de façon officielle, le 1er mai 1994, les autorités américaines demandent à

11 L. Melvern, *A People Betrayed. The Role of the West in Rwanda's Genocide*, Zed Books, 2000, p. 79-80.

12 US Department of State, cable number 099440, to US Mission to the United Nations, New York, "Talking Points for UNAMIR Withdrawal", April 15, 1994. Confidential.

leurs agents de ne pas user du terme « *génocide* », car il pouvait conduire le gouvernement américain à devoir « *faire quelque chose* ».¹³

En tant que principale puissance mondiale dotée d'une capacité d'influence politique très importante mais aussi militaire et logistique lui permettant de se projeter presque n'importe où dans le monde assez facilement, les États-Unis portent donc une large part de responsabilité dans l'inaction de la communauté internationale face au génocide au Rwanda, inaction qu'ils ont activement encouragée.

1.2.3. L'Organisation des Nations Unies (ONU)

L'ONU a commandité une enquête sur son action au Rwanda avant et pendant le génocide. Dans son rapport, la Commission indépendante d'enquête conclut en dénonçant l'échec absolu de l'Organisation dans sa mission de paix au Rwanda. La Commission dénonce en particulier l'incapacité de l'Organisation, qui disposait pourtant d'une force de 2500 hommes, à arrêter ou limiter les massacres. L'acte le plus illustratif de cet échec par abandon est la décision prise le 21 avril 1994 par le Conseil de sécurité, à l'unanimité, de retirer le contingent de la MINUAR et de laisser sur place une force symbolique de 270 hommes, au moment même où les massacres atteignaient leur plus haute intensité.

Selon la Commission, la responsabilité de cet échec incombe à l'ensemble du système, au secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, au secrétariat, notamment au secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix, Kofi Annan, au Conseil de sécurité, à la MINUAR, aux États membres.

S'il est vrai que les pays membres du Conseil de sécurité et de l'Organisation ont fait preuve, collectivement, de peu de volonté politique à prévenir le génocide et à l'arrêter ou d'en atténuer l'importance une fois déclenché, à chaque étape de cet échec, les institutions onusiennes et leurs responsables portent une part de responsabilité non négligeable.

Trois exemples permettent de montrer l'importance des responsabilités onusiennes. Le premier concerne l'établissement du mandat ainsi que la composition de la force internationale neutre, la MINUAR, censée garantir l'application des Accords de paix signés en août 1993 entre le FPR et le gouvernement rwandais. Les fonctionnaires onusiens ont proposé une mission de maintien de la paix classique basée sur une analyse politique et sécuritaire trop optimiste du processus de paix. L'organisation n'a pas pris en compte les informations alarmantes, pourtant facilement disponibles, sur la nature de

¹³ US Department of Defense, Discussion Paper, Office of the Deputy Assistant Secretary of Defense for Middle East/Africa Region, May 1, 1994. Secret.

l'action du gouvernement rwandais et de ses forces de sécurité.

Une semaine seulement après la signature des Accords de paix en août 1993, au moment même de la préparation de la MINUAR, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, Waly Bacre Ndiaye, publiait un rapport dépeignant une situation très sombre et inquiétante des droits de l'homme au Rwanda. Ce rapport montrait que dans l'écrasante majorité des cas, les victimes des massacres étaient des Tutsi, pris pour cible uniquement pour leur appartenance ethnique. Le rapport indiquait l'existence d'un risque de génocide visant la communauté tutsi. Ce document ainsi que les autres informations de cette nature n'ont pas été pris en considération par le département en charge des opérations de maintien de la paix. Toujours concernant l'établissement de la MINUAR, le général Dallaire, chargé de faire des propositions, après une tournée d'inspection au Rwanda, avait recommandé la formation d'une force de 4 500 hommes. Le secrétariat général a pris sur lui de réduire considérablement le nombre de soldats réclamés en proposant au Conseil de sécurité une force de 2 548 militaires, proposition qui a été retenue.

Le 11 janvier 1994, le général Dallaire, chef de la MINUAR, envoyait un télégramme au siège de l'ONU dans lequel il faisait état d'informations en sa possession montrant que l'entourage du président Habyarimana projetait l'extermination des Tutsi de Kigali dont la liste exhaustive avait été dressée. Ces informations révélaient l'existence d'une milice de 1 700 hommes capable de tuer 1000 Tutsi en vingt minutes. Le télégramme mentionnait aussi une stratégie de provocation des soldats belges devant conduire à l'assassinat de certains d'entre eux afin de provoquer le retrait du contingent belge et l'effondrement de la Minuar.

Enfin, le message signalait également l'existence d'une cache d'armes.

Le général Dallaire informait le siège qu'il comptait lancer un raid sur la cache d'armes afin de montrer la résolution de la MINUAR à faire échec à ce plan. Sur la base d'une interprétation restrictive du mandat de la force onusienne qui reste matière à débat, le chef du département des opérations de maintien de la paix, le sous-secrétaire, alors Kofi Annan, interdit à Dallaire de mener son opération sur la cache d'armes.

Il proposait en lieu et place que Dallaire et le représentant spécial du secrétaire général, Jacques-Roger Booh-Booh, rencontrent le président Habyarimana et lui transmettent l'information. Ce qui fut fait, ce dernier promettant de mener une enquête. Mais aucune pression n'a

été exercée par la suite sur le président pour d'éventuelles mesures à prendre. A New York, le télégramme n'a pas été transmis au secrétaire général, et bien sûr le Conseil de sécurité n'a pas été averti. La seule suite donnée à ces révélations a été, selon les informations collectées par Dallaire, l'accélération de la distribution des armes aux miliciens.

Le troisième exemple des responsabilités des organes internes des Nations unies concerne le retrait de l'essentiel de la Minuar. Dès le 9 avril, Kofi Annan déclarait dans un télégramme à Dallaire et à Booh-Booh qu'il était impossible que la MINUAR exerce son mandat dans les conditions du moment.

A ce propos, la commission onusienne d'enquête écrit : « *La réaction instinctive parmi le Secrétariat semble avoir été de mettre en doute la faisabilité d'une réaction efficace des Nations unies, plutôt que d'étudier activement la possibilité de renforcer l'opération pour faire face aux difficultés sur le terrain.* »¹⁴

Malgré la dynamique du génocide qui s'est enclenchée à Kigali dès le 7 avril, sous les yeux de ces deux représentants, Booh-Booh et Dallaire, ces derniers ainsi que le secrétariat général insisteront pour ne voir dans le génocide que la reprise des hostilités entre deux belligérants qu'il faut ramener à la raison en négociant un cessez-le-feu. La Commission indépendante a constaté « *que les comptes rendus des réunions tenues entre des membres du Secrétariat, y compris le Secrétaire général, et des responsables de ce que l'on appelait le gouvernement intérimaire (qui orchestrait le génocide) montrent que la volonté d'instaurer un cessez-le-feu a toujours pris le pas sur l'indignation morale de plus en plus profonde que les massacres suscitaient au sein de la communauté internationale* ». ¹⁵

Ce n'est qu'après trois semaines de massacres systématiques de la communauté tutsi sur l'ensemble du territoire, qui avaient déjà fait environ 200 000 morts, que le secrétaire général, dans une lettre du 29 avril 1994 au Conseil de sécurité, proposa de changer d'orientation et de faire de la cessation des massacres des civils la priorité.

Durant ces trois premières semaines du génocide, les agents du secrétariat général omettaient systématiquement d'informer les membres du Conseil de sécurité sur les massacres en cours.¹⁶ Des membres non

14 Organisation des Nations unies (ONU), *Rapport de la Commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations unies lors du génocide de 1994 au Rwanda*, S/1999/1257, décembre 1999, p. 38. Par la suite, cette référence sera : ONU, Rapport de la commission indépendante...

15 ONU, Rapport de la commission indépendante, S/1999/1257, p. 45.

16 L. Melvern, 2000, p. 153.

permanents du Conseil de sécurité ont affirmé que ce sont les informations communiquées par les ONG qui leur avaient ouverts les yeux sur le caractère génocidaire des massacres qui se commettaient au Rwanda. Le président du Conseil de sécurité durant le mois d'avril 1994, le Néo-Zélandais Colin Keating, n'a pas hésité à affirmer plus tard : « *With better information [...] the council might have proceeded quite differently.* »¹⁷

Enfin, bien que les Nations unies aient été confrontées à la crise humaine la plus grave de leur histoire, son secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a refusé de regagner New York, préférant continuer sa tournée européenne de trois semaines, à peine entamée, suscitant ainsi l'incompréhension de ses collaborateurs face à cet abandon de leadership.¹⁸ Cette désinvolture et les nombreux manquements graves dont il a fait preuve durant cette crise ont alimenté le soupçon d'une volonté délibérée de ne pas exercer trop de pression sur le régime qui était en train de commettre le génocide, car ce dernier était un allié de la France. Cette même France qui semble avoir été le principal soutien lors de son élection au poste de secrétaire général des Nations unies et plus tard, suite au non renouvellement de son mandat, à celui de secrétaire général de la Francophonie.

La Commission indépendante d'enquête des Nations unies conclut son rapport en désignant les responsables de l'échec des Nations unies qui n'ont pas pu empêcher ou arrêter le génocide, à savoir : « *le Secrétaire général, le Secrétariat, le Conseil de Sécurité, la et les États membres de l'organisation.* » Elle ajoute : « *Cette responsabilité internationale justifie que l'Organisation et les États membres concernés présentent des excuses sans équivoque au peuple rwandais.* »¹⁹

1.2.4. Une tentative de réparation internationale ?

Les responsabilités de ces trois acteurs internationaux, la Belgique, les États-Unis et l'Organisation des Nations unies dans l'inaction de la communauté internationale face au génocide, alors qu'ils étaient fortement impliqués dans la gestion de la crise rwandaise, ont été reconnues par chacun de ces acteurs. En mars 1998, de passage au Rwanda, le président Bill Clinton a reconnu la responsabilité de la communauté internationale et de son gouvernement pour leur passivité face au génocide. Le 7 avril 2000, à Kigali, lors de la sixième commémoration du génocide,

¹⁷ Ibid., p.112.

¹⁸ Ibid., p.139.

¹⁹ ONU, *Rapport de la Commission indépendante*, S/1999/1257, p. 31.

la Belgique par la voix de son Premier ministre, Guy Verhofstadt, a demandé pardon au peuple rwandais pour son comportement durant le génocide.

Enfin, le 7 avril 2004, lors de la 10^{ème} commémoration du génocide, un émissaire du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, à l'époque responsable du département de maintien de la paix, a lu un message dans lequel celui-ci admettait que « *la communauté internationale n'avait pas été à la hauteur au Rwanda* » et que « *cela restera source de regrets amers et de chagrin constant pour nous* ». Au-delà des mots, ces trois acteurs internationaux n'ont pas entravé les efforts de reconstruction et de réconciliation nationale du pays. Au contraire, ils les ont soutenus à des degrés divers. De nouveaux acteurs internationaux, antérieurement peu proches du Rwanda, suite au génocide et à ses dimensions internationales, se sont eux aussi impliqués dans cette reconstruction.

Si les acteurs internationaux dont l'action vient d'être passée en revue ont collectivement une part de responsabilité dans l'inaction internationale face au génocide, cette responsabilité ne saurait être analysée au même plan que rôle de la France. Nombre d'études antérieures à l'enquête de la Commission ainsi que le travail de cette dernière montrent que l'action française diffère fondamentalement par son ampleur et dans sa nature.

1.3 Processus de reconnaissance du génocide

L'établissement des faits et la reconnaissance du génocide des Rwandais tutsi par les Nations unies se sont caractérisés à la fois par un retard dans la qualification et par un refus d'action pour faire cesser les massacres, malgré leur ampleur et l'abondance des informations diffusées.²⁰ Cependant, une fois le processus de qualification terminé, les réactions des Nations unies et celles de plusieurs acteurs impliqués dans le génocide sont allés, d'une manière générale, dans le sens de la reconnaissance et de la prise en compte de leurs responsabilités.

1.3.1 Les initiatives de la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme

L'organe onusien qui se montre actif dans le déclenchement de la procédure d'établissement des faits et de qualification du génocide est la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme, sous l'impulsion du Haut Commissaire José Ayala Lasso, qui a pris ses fonctions le 5

²⁰ F. Bouchet-Saulnier, 1995. p.274.

avril 1994.²¹ Dès le 14 avril 1994, il adresse un mémorandum au secrétaire général des Nations unies dans lequel il suggère l'adoption de mesures urgentes afin d'empêcher la détérioration de la situation des droits de l'homme au Rwanda.²² Le 4 mai 1994, il lance un appel à la convocation d'une session d'urgence de la Commission des droits de l'homme afin d'examiner la situation au Rwanda.²³

Les 11 et 12 mai, il se rend au Rwanda, et à son retour, il propose à la Commission des droits de l'homme réunie les 24 et 25 mai, la nomination d'un rapporteur spécial pour le Rwanda chargé d'examiner tous les aspects de la situation relative aux droits de l'homme et notamment les causes et responsabilités premières des atrocités. La nomination est effective à l'issue de cette session.²⁴ Conformément à la résolution prise, M. René Degni-Segui est nommé rapporteur spécial pour le Rwanda pour une durée initiale d'une année et reçoit l'ordre de se rendre immédiatement sur le terrain et de faire rapport aux membres de la Commission dans un délai de quatre mois.

Le 28 juin 1994, il rend son premier rapport faisant état de la perpétration de massacres de grande ampleur organisés et exécutés par des milices hutu, les victimes de ces exactions étant principalement des Tutsi et des Hutu considérés comme modérés.²⁵ Le rapport établit que « *la qualification de génocide doit être d'ores et déjà retenue en ce qui concerne les Tutsis* » et qu'« *il en va différemment de l'assassinat des Hutus.* »²⁶

Il conclut par la mise en lumière la responsabilité des milices hutu et du gouvernement rwandais.

1.3.2 Les attermoissements sur la reconnaissance du génocide au Conseil de sécurité

L'examen des premières résolutions et des déclarations officielles du Conseil de sécurité laisse apparaître une confusion entre le génocide et le conflit armé qui oppose alors les FAR au FPR. Dès le mois d'avril 1994,

21 Le poste de Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme est officiellement créé par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 48/141 du 20 décembre 1993.

22 Cf. Conseil économique et social, « Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, M. Ayala Lasso, sur sa mission au Rwanda (11-12 mai 1994) », E/CN.4/S.3/3, 19 mai 1994.

23 Ibid., p.4, paragraphe 14.

24 Résolution S-3/1, Situation des droits de l'homme au Rwanda, adoptée par consensus le 25 mai 1994, paragraphe 18.

25 Résolution S-3/1, Situation des droits de l'homme au Rwanda, adoptée par consensus le 25 mai 1994, paragraphe 18.

26 Ibid. p.20.

elles insistent d'une part sur la nécessité d'un cessez-le-feu entre belligérants, sans tenir compte des rapports antérieurs, tel celui de Bacre Waly Ndiaye,²⁷ qui auraient dû inspirer le Conseil de sécurité pour une prise de conscience rapide de la nature exacte des tueries en cours. D'autre part, elles condamnent l'assassinat des civils en utilisant des expressions juridiques qui définissent le génocide sans pour autant le nommer clairement.

Ainsi, le 30 avril 1994, le Président du Conseil de sécurité déclare :

« Le Conseil de sécurité est atterré d'apprendre que le massacre de civils innocents à Kigali et dans d'autres régions du Rwanda se poursuit et que de nouvelles hécatombes seraient en préparation. [...] Des attaques contre des civils sans défense ont été lancées dans tout le pays, et en particulier dans des zones contrôlées par des membres ou des partisans des forces armées du Gouvernement intérimaire du Rwanda. [...] Le Conseil de sécurité condamne toutes ces violations du droit international humanitaire au Rwanda, en particulier celles commises à l'encontre de la population civile, et rappelle que les personnes qui fomentent de tels actes ou qui y participent en portent individuellement la responsabilité. Dans ce contexte, il rappelle que l'élimination des membres d'un groupe ethnique avec l'intention de détruire ce groupe totalement ou partiellement constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international. »²⁸

La même prudence est observée dans la résolution 918 du 17 mai 1994 dans laquelle le Conseil de sécurité ne prononce pas le mot génocide, mais utilise encore une fois les termes correspondants à sa définition juridique : *« Rappelant dans ce contexte que le fait de tuer les membres d'un groupe ethnique dans l'intention de détruire totalement ou partiellement ce groupe constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international. »* Il faudra attendre la résolution 925 du 8 juin 1994 pour que le Conseil de sécurité utilise pour la première fois l'expression « génocide ». Dans le libellé de cette résolution, le Conseil y note *« avec le plus grand souci que des actes de génocide avaient eu lieu au Rwanda »* et rappelle *« que ce crime tombait sous le coup du droit international »*.

Cette reconnaissance ne se traduit pas en actes d'assistance immédiate envers les victimes, alors qu'à ce moment-là il restait au Rwanda de nombreux civils menacés qui pouvaient être sauvés. Un mois plus tard, le 1er 1994, le Conseil de sécurité adopta la résolution 935 dans laquelle

27 M. B. W. Ndiaye avait effectué une mission d'enquête au Rwanda du 8 au 17 août 1993, pour le compte de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, et avait publié un rapport sur les graves violations des droits de l'homme au Rwanda (E/CN.4/1994/7/add.1), lequel rapport sonnait l'alarme face au danger de génocide.

28 Document ONU, n° S/PRST/1994/21.

il priait le secrétaire général de constituer d'urgence une commission impartiale d'experts disposant de pouvoirs d'investigation élargis pour vérifier les conclusions du rapporteur spécial, puis de dresser un rapport dans un délai de quatre mois, quant aux éléments de preuve concernant les violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda, y compris d'éventuels actes de génocide.

Les experts désignés ont rendu leur rapport le 4 octobre 1994, dans lequel ils ont qualifié les massacres des Tutsi de « *génocide* » au sens de l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, tout en soulignant qu'ils n'ont découvert aucune preuve indiquant que des éléments tutsi avaient commis des actes dans l'intention de détruire le groupe ethnique hutu en tant que tel, au sens de la convention sur le génocide de 1948.²⁹ In fine, la Commission recommanda au secrétaire général soit la création d'un tribunal pénal international au Rwanda, soit l'extension de la juridiction du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie aux crimes de droit international commis au Rwanda.

Après examen de ces rapports concordants, tant sur les faits que sur leurs conclusions, le Conseil de sécurité finit par consacrer la reconnaissance de la perpétration d'un génocide au Rwanda contre les Tutsi, les crimes contre l'humanité et les violations de l'article 3 commun aux conventions de Genève du 12 août 1949. Il décida par la même occasion, à travers la résolution 955 du 8 novembre 1994, de mettre sur pied un tribunal pénal international chargé de « *juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide et d'autres violations du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations du droit international commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994* ». ³⁰

Après quatre ans de fonctionnement, ce tribunal a rendu son premier jugement le 2 septembre 1998 contre Jean-Paul Akayesu, à l'issue duquel la perpétration du crime de génocide sur les Tutsi a été consacré comme un fait judiciairement reconnu. Ce verdict fut aussi la première condamnation pénale d'un individu pour génocide depuis l'adoption, le 9 décembre 1948, de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Concomitamment à cette reconnaissance du génocide, certains États ont manifesté la volonté de juger les criminels résidant sur leur sol³¹ et ont engagé des procès qui se sont terminés par des

29 Document ONU, n° S/1994/1125.

30 Article 1er du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

31 Suisse, Belgique, Canada.

condamnations pénales.

Toujours sous l'angle de la justice internationale, le TPIR, dans deux décisions rendues respectivement le 16 juin 2006 et le 2 décembre 2006 dans le procès de trois dirigeants nationaux de l'ex-parti présidentiel, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), a conclu que le génocide des Tutsi du Rwanda constituait « *un fait de notoriété publique* », faisant partie de l'histoire de l'humanité qui n'est plus à démontrer.³²

C'est aussi l'avis de la présente Commission.

32 International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR), *The Prosecutor vs Edouard Karemera, Mathieu Ndirumapatse, Joseph Nzirorera*, case n° ICTR-98-44-AR73(c), 1 December 2006.

PARTIE I : IMPLICATION DE LA FRANCE AU RWANDA AVANT LE GENOCIDE

1. Historique et cadre juridique de la coopération entre la France et le Rwanda

Selon le constat dressé par la MIP, la coopération entre la France et le Rwanda a commencé timidement et tardivement par rapport à celle engagée dans les anciennes colonies françaises. Elle fut initiée par le général de Gaulle, sur proposition de Jacques Foccart, au motif que le Zaïre, le Rwanda et le Burundi étaient des pays francophones dans lesquels la France devait avoir aussi une présence.³³ Le Rwanda présentait pour elle un intérêt particulier, car il pouvait « *dans les années à venir, contribuer efficacement au développement de l'influence française. De par sa situation géographique, il est en mesure de jeter un pont entre Madagascar et l'Afrique d'expression française.* »³⁴

1.1. Les aspects de la coopération civile

La coopération civile entre la France et le Rwanda commence avec la signature, le 20 octobre 1962, d'un accord général d'amitié et de coopération qui couvre les domaines culturel, technique et économique. Le 4 décembre 1962, trois accords spécifiques sont signés précisant la nature de l'intervention française dans chacun de ces domaines. Celle-ci varie selon les décennies. Au cours des années 1960-1970, la coopération franco-rwandaise finance divers projets de développement mais souffre d'une absence de discours politique clair par rapport aux ex-colonies françaises.³⁵ Il faut attendre le milieu des années 1970, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, pour que la France élabore une vision géopolitique claire qui se fonde alors sur la conviction selon laquelle les Américains prennent une position importante en Afrique francophone, et qu'il faut consolider la francophonie pour contrecarrer cette influence rivale.³⁶

33 Informations fournies par Robert Galley, MIP, *Enquête...*, tome III, volume 1, p.276 ; Thérèse Pujolle, interview dans Faim Développement Magazine, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Juin 1994. Thérèse Pujolle fut directrice de la Mission française de coopération au Rwanda de 1981 à 1984.

34 Bertrand Dufourcq (secrétaire général au ministère français des Affaires étrangères entre octobre 1993 et juin 1998), Rapport de mission, Paris, 2 janvier 1993, cité par O. Thimonier, « Aux sources de la coopération franco-rwandaise », *Golias Magazine*, n° 101, 2005, p.15.

35 T. Pujolle, *ibid.*

36 *Ibid.*

Tout au long de la décennie 1980-1990, la coopération franco-rwandaise s'inscrit dans cette nouvelle doctrine et prend une importance accrue avec la présence d'une centaine de coopérants et de volontaires, essentiellement répartis dans les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, de la culture, de la santé, du développement agricole et rural, des infrastructures, des transports et des communications, de la santé, de l'information, de la modernisation de l'aéroport de Kanombe et de la prise en charge de l'équipage de l'avion présidentiel à hauteur de 60 millions de francs français par an. Dans l'ensemble, les engagements financiers de la France en matière d'aide au développement en faveur du Rwanda, comprenant notamment l'appui budgétaire aux administrations, se situent annuellement aux environs de 250 millions de francs français.³⁷

Depuis le début des hostilités entre le FPR et les FAR, le 1^{er} octobre 1990, jusqu'au déclenchement du génocide, le soutien accordé par la France au Rwanda au titre de la coopération civile et militaire s'est intensifié. De 1991 à 1993, la France a été l'un des premiers partenaires à accorder au Rwanda un appui substantiel à décaissement rapide pour combler ses besoins de financement du Programme d'ajustement structurel (PAS), notamment en ce qui concerne l'appui à la balance des paiements et le déficit budgétaire. En 1991, un montant de soixante-dix millions de francs français a été alloué au Rwanda sur les fonds de la Caisse centrale de coopération économique française pour couvrir une bonne partie du besoin de financement de la balance des paiements.³⁸

Face aux besoins de financement découlant des efforts de guerre qui avaient amplifié le déficit budgétaire rwandais, la France a décidé, à partir de 1990, d'accorder chaque année au Rwanda un appui budgétaire direct de l'ordre de 100 millions de francs français pour couvrir les dépenses liées à la guerre.³⁹ Fin 1992, une subvention supplémentaire de 15 millions de francs français fut accordée au projet de télévision nationale rwandaise. La même année, le Rwanda a bénéficié d'une remise de dette s'élevant à 448,7 millions de francs français.⁴⁰ Les chiffres établis pour l'année 1993 démontrent que la France était le premier bailleur de fonds du Rwanda, avec des actions de coopération représentant 232

37 Lettre de Boniface Ngulinzira, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Premier ministre, Kigali, 05 septembre 1992.

38 Courriers du directeur de la Caisse centrale de coopération économique au Rwanda au ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Kigali, 24 avril 1991 ; 02 mai 1991 et 23 mai 1991.

39 Lettre de Boniface Ngulinzira au Premier ministre, op. cit.

40 *Ibid.*

millions de francs français.⁴¹

L'on ne peut conclure cette partie sans rappeler l'existence, aux côtés de la coopération bilatérale, d'une autre forme d'aide dite « *coopération décentralisée* » dans laquelle des collectivités locales françaises entretenaient des relations de partenariat avec plusieurs communes et préfectures du Rwanda.

1.2 Les composantes de la coopération militaire

La coopération militaire avec le Rwanda commence officiellement le 18 juillet 1975 avec la signature entre les deux États d'un « *Accord particulier d'assistance militaire* ». Cet accord se limite expressément à la coopération avec la gendarmerie rwandaise et ne fait aucune mention d'un éventuel engagement de la France aux côtés de l'armée rwandaise dans son ensemble. Dans la pratique toutefois, l'assistance militaire a dépassé ce cadre, la régularisation n'intervenant qu'a posteriori.

1.2.1 Le contenu de l'Accord particulier d'assistance militaire de 1975

Aux termes de l'Accord du 18 juillet 1975, la coopération franco-rwandaise en matière militaire consiste en l'organisation et en l'instruction de la gendarmerie rwandaise, s'inspirant du modèle de la gendarmerie française.⁴² Le texte prévoit que les militaires français seront désignés par la France et proposés au Rwanda pour accord. Ces militaires demeurent sous juridiction française et servent « *sous l'uniforme français, selon les règles traditionnelles d'emploi de leur arme ou service avec le grade dont ils sont titulaires.* »⁴³

Dans l'exercice de leur mission, l'accord assigne des limites en précisant qu'« *ils ne peuvent en aucun cas être associés à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité.* »

Dans la mise en application des dispositions de l'accord, la France assurait les besoins de la gendarmerie sous trois volets : assistance technique, formation et spécialisation du personnel, aide directe en matériel. Au niveau de l'assistance technique, la France mettait à la disposition du gouvernement rwandais des techniciens qui formaient les gendarmes. Les personnels militaires français intervenant dans ce cadre étaient no-

41 MIP, *Enquête...*, t. III, auditions, vol. 1, p. 164

42 Déclaration de Georges Martres, ambassadeur de France au Rwanda de 1989-1993, MIP, *Enquête...*, t. III, auditions, vol. 1, p.118

43 Article 3 de l'Accord de 1975.

tamment présents à l'École de la gendarmerie nationale (EGENA) de Ruhengeri, au Centre d'entraînement et de recyclage de la gendarmerie mobile de Jali, au Groupe Service technique et au service de santé.

S'agissant de la formation et de la spécialisation du personnel de la gendarmerie, la France offrait au Rwanda des bourses de stages et des voyages d'études et d'information dans les écoles françaises et interafricaines parrainées par elle. En France, des gendarmes rwandais étaient notamment formés à l'École supérieure de guerre interarmées, à l'École supérieure de la gendarmerie nationale, à l'École d'État-major de la Gendarmerie nationale. Concernant l'aide directe en matériels, la France prévoyait chaque année une enveloppe spéciale dont elle n'a jamais dévoilé le volume⁴⁴, destinée à l'acquisition d'équipements et de pièces de rechange.

1.2.2 Les modifications de l'accord de 1975

Cet accord a été révisé à deux reprises, en 1983 et en 1992, à des moments-clés de l'histoire politique rwandaise.⁴⁵ La première demande de modification est introduite auprès des autorités françaises le 22 mars 1983 par le Gouvernement rwandais et acceptée le 20 avril de la même année sans amendement. Elle modifie l'article 3 de l'accord et stipule désormais que les coopérants militaires français « *servent sous l'uniforme rwandais, avec le grade dont ils sont titulaires ou, le cas échéant, son équivalent au sein des forces armées rwandaises* ». Selon la MIP, « *cette modification se justifie par le fait que les assistants militaires techniques peuvent être appelés à occuper des postes de substitution dans la Gendarmerie rwandaise* ».

Il convient de noter cependant, que, dans la tradition de l'armée française, le port de l'uniforme local est « *une concession politique et un signe militaire fort qui ne doit pas être galvaudé* ». ⁴⁶ Ce qui signifie que la modification proposée par le Rwanda en 1983, et acceptée par

44 Tous les mémorandums annuels des FAR et de la Gendarmerie relatifs au programme de coopération entre la France et le Rwanda entre 1989 et 1993 ont signalé de façon constante l'existence de cette aide discrétionnaire de la France, tout en proposant avec insistance que la France précise au Rwanda le volume de cette enveloppe.

45 En 1982, le Rwanda a connu une grave crise suite à l'expulsion par l'Ouganda d'un grand nombre de réfugiés rwandais, lesquels ont été par la suite refoulés par le Rwanda. Cette situation a entraîné une réapparition du problème non résolu de ces réfugiés. En 1992, le Rwanda est en pleine guerre, et l'exemple de la prise de la ville de Ruhengeri par le FPR a permis de constater que sans l'intervention militaire française, le FPR s'avère supérieur aux FAR militairement.

46 B. Cazeneuve, *Rapport d'information n° 3394 sur la réforme de la coopération militaire du 20 novembre 2001*, <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3394.asp>.

la France, s'inscrit dans une stratégie de renforcement des liens entre les gendarmes français et rwandais. Un courrier secret du ministère rwandais des Affaires étrangères référencé n° 268 du 23 novembre 1990 confirme d'ailleurs le zèle manifesté par des officiers français engagés dans les combats contre le FPR, lequel prend en partie sa source dans cette consolidation des liens existant entre les deux armées :

« Le Gouvernement rwandais évalue à sa juste valeur l'apport de l'assistance militaire de la France au Rwanda. Il apprécie l'appui moral, technique et tactique que les officiers français et en particulier le chef MAM, le colonel Galinié et le lieutenant-colonel Canovas ont apporté à leurs camarades rwandais depuis leur arrivée en terre rwandaise et spécialement au cours de la guerre d'octobre 1990 imposée au peuple rwandais par des assaillants venus de l'extérieur. Ces officiers ont renforcé les liens amicaux et fraternels avec les cadres des forces armées rwandaises pour l'intérêt de nos deux pays et ont acquis leur totale confiance. L'armée et toute la population rwandaises sont heureuses de compter ainsi sur de vrais amis et leur en savent gré. »

La seconde modification de l'accord de 1975 intervient le 26 août 1992, à la suite d'un télégramme diplomatique du 31 juillet 1992 de l'ambassadeur Martres adressé aux autorités françaises. Dans ce TD, Georges Martres signale que les termes de l'accord de 1975 ont été modifiés dans les faits. En effet, la coopération militaire prévue initialement est circonscrite à la gendarmerie, tandis qu'elle a, de facto, été étendue à l'ensemble des FAR – sans qu'aucun avenant n'ait autorisé cette extension. Face à cette illécéité, les autorités rwandaises, avec le soutien officiel de l'ambassadeur Martres, demandent la régularisation de la situation en vue de mettre le texte de l'accord en conformité avec la réalité du terrain.⁴⁷ La France a accepté la proposition d'amendement et l'a avalisée le 26 août 1992, comme indiqué supra.

1.2.3 L'accroissement de l'aide militaire à partir de 1989

A la fin des années 1980, la France intensifie son aide militaire au régime rwandais, et cette augmentation correspond à une période où l'éventualité du déclenchement d'un conflit armé n'est plus un secret pour les autorités rwandaises. Les services de renseignement rwandais savent à cette époque que la guerre est imminente et se préparent en conséquence⁴⁸.

Selon un ancien employé du Centre culturel français à Kigali, Vé-

47 MIP, *Enquête...*, t. II, p. 91

48 Témoignage de Jean de Dieu Tuyisenge, ancien agent du Service central de renseignement.

nuste Kayimahe», peu avant octobre 1990, la France était bien informée des préparatifs de la guerre et avait même conçu une stratégie de soutien au gouvernement rwandais et à ses forces armées en cas d'agression :

« le 9 novembre 1989, l'ambassadeur Martres a organisé une réception d'accueil de nouveaux coopérants français dans laquelle j'ai été exceptionnellement invité. J'ai été très surpris de trouver dans cette réception plusieurs militaires français en uniformes d'apparat. Ce qui m'a très surpris dans le discours de Martres, c'est qu'après avoir parlé de la coopération, il a présenté les militaires français qui étaient présents et a dit : "la raison de leur présence est que ce pays va être attaqué par des personnes venues de l'extérieur qui n'aiment pas le Rwanda. Ils viendront pour détruire ce que nous avons réalisé à travers l'aide au développement que nous avons apportée à ce pays. Ces officiers que je vous montre ont pour mission de secourir le Rwanda en cas d'agression, pour éviter que le pays ne tombe aux mains d'envahisseurs. Nous n'accepterons pas que le Rwanda subisse ce sort". »

De même, comme on peut le constater dans le tableau qui suit, les livraisons d'armes françaises au Rwanda ont connu un bond en 1989 par rapport aux années précédentes, soit une année avant le lancement de l'offensive du FPR le 1er 1990.

Agréments d'exportation d'armes françaises par la CIEEMG au Rwanda en millions de FF

Valeur en millions de francs français des autorisations d'exportation d'armes	Année	Valeur des cessions directes gratuites d'armes
1987	50	✓
1988	19	✓
1989	116	✓
1990	191	0
1991	48	1,3
1992	122	14,9
1993	44	8,4
Sous- total	590	24,6
Totaux	632,8	

Source : Ministère français de la Défense in MIP PDF, p. 179

Selon les informations de la MIP, les agréments de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre sont obligatoires pour les livraisons d'armes, que ce soit les ventes par l'État français ou par des privés, ainsi que pour les cessions directes gratuites ou onéreuses prélevées sur les stocks de l'armée françaises. Rien ne

49 Audition devant la Commission, 25/10/2006.

permet toutefois d'affirmer que les exportations non agréées n'aient pas été livrées, car, comme nous allons le voir plus loin, pendant le génocide, c'est-à-dire durant l'année 1994, différents documents montrent que les livraisons d'armes par la France au Rwanda ont atteint des valeurs allant bien au-delà des chiffres présentés ici.

Ces chiffres officiels permettent de constater que les livraisons d'armes font plus que doubler en 1989 et s'accroissent en 1990, c'est-à-dire les années au cours desquelles le ministère rwandais de la Défense procède à un recrutement inhabituel dans l'armée et la gendarmerie.

Ce doublement des livraisons d'armes et ce recrutement massif représentent des signaux forts qui renforcent l'idée selon laquelle le Rwanda et la France sont informés de l'éventualité d'un déclenchement de la lutte armée par le FPR et que les deux pays s'y sont préparés.⁵⁰ L'autre pic se situe en 1992, année autour de laquelle le FPR montre clairement sa supériorité militaire. Pour les années où l'on avait une baisse de livraisons, on peut penser que, s'agissant de 1991, le cumul des années antérieures est suffisant, et que pour 1993, on s'inscrit dans la perspective d'une paix négociée (Arusha, en août 1993).

1.3. La structure de l'intervention militaire française (octobre 1990-avril 1994)

Cette partie traite de l'intervention militaire française débutant le 3 octobre jusqu'à la veille du génocide, le 6 avril 1994. L'action de la France durant cette période a fait l'objet de nombreux travaux de chercheurs indépendants, mais elle a aussi constitué l'un des principaux sujets d'enquête de la Mission d'information parlementaire française.

1.3.1 Le contexte de la guerre d'octobre 1990

Le contexte politique, économique et social du Rwanda au moment de l'attaque du FPR, le 1er octobre 1990, source de nombreux mécontentements, est bien documenté. Il a fait l'objet d'importantes études.⁵¹ D'après ces travaux, le Rwanda de la décennie 1990 est marquée par la permanence d'une politique de discrimination ethnique et régionale institutionnalisée, une gouvernance tendant à un contrôle politique et social par le parti unique MRND, une grave crise économique et sociale, une corruption galopante ainsi que par une violence politique nourrie d'assassinats de personnes considérées comme dangereuses politiquement. L'ensemble de ces éléments contribue à forger une atmosphère de

⁵⁰ G. Prunier, l'affirme sans ambages : 1997, p.2

⁵¹ Voir bibliographie portée en fin de rapport.

déliquescence politique et de profonde angoisse économique et sociale.

Les dimensions externes au pays sont moins connues.⁵² Cette méconnaissance a permis au régime Habyarimana et à ses soutiens français de présenter la lutte armée déclenchée par le FPR comme une agression de l'Ouganda, pays anglophone cherchant à empiéter sur le pré carré francophone. De façon succincte, cette description du contexte tente d'apporter des éléments d'éclaircissement de ces dynamiques externes. Le 1^{er} octobre 1990, le FPR lance depuis l'Ouganda une attaque d'envergure contre les FAR, déclenchant la lutte armée. Selon les déclarations du FPR, cette lutte a pour but d'instaurer un État de droit au Rwanda, de mettre fin à la politique de discrimination ethnique et régionale institutionnalisée et de permettre le retour des réfugiés éparpillés dans la région des grands lacs et dans le monde, certains depuis trente cinq ans. Cette attaque est l'aboutissement de plusieurs années de mobilisation des communautés réfugiées de part le monde depuis le milieu des années 1980, que ce soit au Kenya, en Ouganda, au Burundi, au Sénégal, en Suisse, en France, aux États-Unis ou ailleurs. Les communautés des réfugiés rwandais s'organisent et commencent à articuler une plate forme revendicative fondée sur la fin de la politique de discrimination ethnique et régionale et leur droit au retour. Deux courants apparaissent : l'un, radical, pense que le régime idéologique de la suprématie hutu n'est pas auto réformable et qu'il faut donc le combattre politiquement et militairement ; l'autre, collaborationniste, prône le dialogue et la recherche d'un arrangement de type humanitaire. Cinq évènements poussent à l'accélération du processus de mobilisation et de radicalisation des communautés réfugiées.

En octobre 1982, les réfugiés rwandais et les populations de langue rwandaise vivant dans le sud de l'Ouganda sont pourchassés par un contingent militaire et des jeunes de l'Ouganda People's Congress (UPC) du président Milton Obote. Les Banyarwanda sont accusés de collusion avec la guérilla déclenchée par Yoweri Museveni, d'ethnie Hima apparentée aux Tutsi. Il y aurait eu une centaine de morts selon certaines sources ; 35 000 personnes cherchent refuge dans les anciens sites des camps de réfugiés où ils furent assiégés ; 40 000 autres essaient de fuir vers la frontière rwandaise. Ceux qui réussissent à traverser sont internés dans des camps du côté rwandais de la frontière, mais un groupe de 8 000 à 10 000 personnes est bloqué dans une étroite bande de terre formant le « *no man's land* » entre les militaires rwandais d'un côté,

52 Voir les travaux déjà cités de G. Prunier et A. Guichaoua.

et les militants de l'UPC de l'autre.⁵³ Le Rwanda ferme la frontière en novembre 1982.⁵⁴ De vieux réfugiés ne pouvant supporter que leur pays leur refuse l'asile préfèrent se donner la mort.⁵⁵ D'autre restent des mois dans le no man's land à mourir doucement de maladies infectieuses et de désespoir.⁵⁶

À la suite des événements de 1982-83, de nombreux jeunes réfugiés rwandais rejoignent les rangs de la guérilla de Museveni, et le petit groupe de réfugiés rwandais, qui, dès 1981, a commencé l'insurrection aux côtés de ce dernier, conserve pour but ultime la « *libération* » leur propre pays. En janvier 1986, les troupes de Museveni prennent Kampala avec en leur sein quelques milliers de réfugiés rwandais dont certains, comme le premier chef du FPR, le général Fred Rwigema, et le futur président rwandais Paul Kagame, occupaient des postes de première importance dans l'armée victorieuse.

En juillet 1986, face à la pression montante en provenance des communautés réfugiées qui réclament de façon de plus en plus pressante le changement politique au Rwanda et le droit au retour, le régime Habyarimana, par la voix du comité central du MRND, leur refuse ce droit, prétextant la surpopulation du pays. Cette position est assortie de la promesse d'étudier de façon discrétionnaire les demandes individuelles des personnes ayant les moyens de subvenir à leurs besoins une fois à l'intérieur du pays. L'option privilégiée est l'établissement définitif à l'étranger des réfugiés.⁵⁷

En août 1988, le courant collaborationniste proche du régime de Kigali, organise un congrès mondial qui doit rassembler les représentants des réfugiés et du gouvernement rwandais afin de discuter la question des réfugiés. Dubitatifs, les radicaux décident tout de même d'y participer afin de donner une chance au dialogue. Le gouvernement de Kigali boycotte la réunion. Le congrès adopte finalement des résolutions fermes exigeant le droit au retour, et aboutit au ralliement de presque toutes les communautés participantes à l'agenda radical, sans toute fois que la lutte armée n'ait été évoquée de façon explicite.

En février 1989, face à la pression montante, le Rwanda met sur pied une « *Commission spéciale sur le problème des émigrés rwandais* » chargée d'étudier sans a priori les solutions à apporter aux problèmes

53 *Ibid.*, p. 69-70.

54 C. Watson, 1991, p. 10.

55 *Le Monde* du 23 décembre 1982.

56 G. Prunier, 1997, p. 70.

57 République rwandaise, MRND, Position du comité central du MRND face au problème des réfugiés rwandais, Comité central du 26/07/86.

des réfugiés, qualifiés pour la circonstance d'émigrés. Après deux années d'inactivité, la commission, à l'issue de sa troisième session en juin 1990, propose que des délégués gouvernementaux se rendent en Ouganda et sélectionnent des candidats au rapatriement prévu pour débiter en novembre.

Gérard Prunier affirme que cette proposition aurait poussé le FPR à passer à l'action rapidement afin de ne pas se faire couper l'herbe sous le pied. Mais il ajoute aussi que le gouvernement rwandais, face à la contestation politique interne grandissante, a choisi de ne pas négocier sérieusement la question des réfugiés, espérant qu'un conflit armé auquel il s'attendait lui permettrait de rassembler la population derrière lui et de faire échec à ses opposants intérieurs.⁵⁸ Enfin, le président Museveni, sous la pression des critiques d'Ougandais de souche opposés à l'importance de la présence des réfugiés rwandais dans des positions dirigeantes civiles et militaires, est obligé, fin 1989, d'en démettre certains comme le général Rwigema, limogé de son poste de vice-ministre de la défense.

La confrontation entre les communautés réfugiées et les services secrets rwandais, qui n'a jamais cessé depuis les années 1960, s'intensifie depuis le milieu des années 1980. Elle se matérialise par l'enlèvement de réfugiés dans les pays voisins, par la manipulation de groupes politiques visant à attiser les rancœurs contre les réfugiés, comme cela a été le cas au Zaïre par exemple. Enfin, l'hostilité des services secrets rwandais envers les réfugiés vise à limiter l'entrée des étudiants issus de ces communautés dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Des chantages sont également exercés sur les réfugiés travaillant dans des organismes internationaux.

Par ailleurs, avec l'exacerbation de la crise économique en Afrique et tout particulièrement dans les pays voisins du Rwanda abritant de fortes communautés réfugiées, on assiste à des montées de tensions xénophobes visant tout particulièrement les communautés rwandaises réfugiées, considérées comme ayant trop bien réussi sur le plan économique et quelques fois menaçantes politiquement. Les ratonnades anti-rwandaises se multiplient dans les écoles secondaires, des politiques discriminatoires visant les réfugiés rwandais ont été appliquées dans les fonctions publiques, mais surtout, les jeunes réfugiés n'arrivent plus à s'instruire à cause de l'imposition de quotas limitatifs légaux ou de fait. Le sentiment au sein de la seconde génération de réfugiés nés en exil dans l'ensemble des pays de la région, hormis la Tanzanie et l'Ouganda à partir de 1986, est que l'avenir est complètement bouché, quels que soient les efforts et les sacrifices qu'ils seraient prêts à consentir. Le droit au retour au

⁵⁸ G. Prunier, 1996, pp. 125-127

Rwanda finit par s'imposer comme un horizon impératif. C'est dans cet ensemble de cause – radicalisation des communautés réfugiées durant la seconde moitié des années 1980 la déliquescence du régime du président Habyarimana, crise économique qui frappe le pays de plein fouet depuis 1987, exacerbation de la politique d'exclusion ethnique et régionale, montée de la corruption et de la violence politique nourrie d'assassinats des opposants – qui expliquent la confrontation armée entre le FPR et le gouvernement rwandais en octobre 1990.

1.3.2 Description selon la version officielle des différentes composantes de l'intervention française

1.3.2.1 L'opération Noroît

L'attaque du FPR dans ses premiers jours connaît un succès immédiat. Ce dernier parvient à prendre le camp militaire de Gabiro et entre à 60 km à l'intérieur du pays. Le 2 octobre 1990, le fils du président Mitterrand, Jean-Christophe, chef de la cellule africaine de l'Élysée, reçoit un appel téléphonique du président Habyarimana en présence du chercheur Gérard Prunier, sollicitant l'intervention militaire de la France.⁵⁹ Selon le général Maurice Schmitt⁶⁰, chef d'état-major des armées françaises, le président Mitterrand, alors en voyage en Arabie Saoudite, décide le 4 octobre, peu avant l'heure du déjeuner, d'envoyer des troupes au Rwanda. Cette décision intervient après un bref conseil de défense tenu avec ses collaborateurs présents.

Le jour même, les premiers éléments de l'opération Noroît en provenance de Centrafrique débarquent à Kigali. Si le président Mitterrand autorise l'opération Noroît le 4, assez étrangement, la mission de l'opération est publiée la veille, le 3 octobre, par le message 3782 de l'état-major des armées.⁶¹

Autre élément étrange, quelques heures après l'arrivée des troupes françaises à Kigali au soir du 4 octobre 1990, une attaque de la ville est simulée par les FAR qui tirent en l'air toute la nuit du 4 au 5 octobre. Le rapport de la MIP écrit à ce propos :

« Néanmoins cette mise en scène de la chute imminente de Kigali n'a pas convaincu les autorités françaises d'apporter au président Juvénal Habyarimana toute l'aide en armement et munitions qu'il demandait mais la situation a été jugée suffisamment risquée pour les ressortissants français

59 G. Prunier, 1999, p. 128.

60 MIP, *Enquête...*, version PDF, p. 128.

61 MIP, *Enquête...*, p. 128.

pour justifier le 4 octobre le déclenchement de l'opération Noroît ».⁶²

De toute évidence, il y a un problème dans la présentation officielle de la séquence des faits ayant mené au déclenchement de l'opération Noroît. La mascarade d'attaque semble avoir été déclenchée avec retard.⁶³ Ces contradictions renforcent l'hypothèse d'une préparation de l'intervention militaire française longtemps bien avant l'attaque du FPR au 1er octobre 1990 comme le suggère le fort accroissement de la livraison d'armes françaises au Rwanda durant l'année 1989, ainsi que l'arrivée cette même année de militaires français venus préparer la défense du pays comme nous allons le voir plus loin.

L'opération Noroît a trois objectifs officiellement déclarés :

- 1) protéger l'ambassade de France,
- 2) assurer la protection des ressortissants français et
- 3) assurer leur éventuelle évacuation.

Cette protection devait s'élargir à tous les Européens, et impliquait le contrôle de l'aéroport en cas d'évacuation. Selon l'amiral Lanxade, ces troupes ne devaient en aucun cas se mêler des questions de maintien de l'ordre.⁶⁴

Officiellement les troupes sont constituées d'un état-major tactique et de deux compagnies soit au total 314 militaires. Elles sont constituées dans un premier temps du 2ème REP, du 8ème RPIMA. Selon Patrick de Saint-Exupéry, ces deux unités issues de la 11e division parachutiste, division de combat, sont spécialisées dans les opérations secrètes.⁶⁵ Les autres contingents impliqués dans l'opération Noroît et les DAMI comme le 1er RPIMA sont attachés au Commandement des opérations spéciales nouvellement créé, le 24 juin 1992.

Le détachement Noroît a surtout pour mission de contrôler le territoire entourant la ville de Kigali, à travers des patrouilles et la mise en place de points de contrôle tenus par des militaires français sur tous les axes routiers menant à la ville ainsi qu'à l'aéroport. Mais très vite cet appui militaire français de sécurisation de la ville de Kigali, de ses alentours et de l'aéroport s'avère insuffisant face aux offensives du FPR qui souligne, à chacune d'entre elles, la faiblesse des FAR. Il est demandé aux compagnies Noroît « *d'adopter une attitude discrète* » car il s'agit de ne pas créer « *le sentiment de notre engagement aux côtés des FAR* ». ⁶⁶

La MIP s'est interrogée sur la raison pour laquelle l'opération

62 MIP, *Enquête...*, p. 127-128.

63 P. de Saint-Exupéry, 2004, p. 242.

64 *Enquête...*, version PDF, p. 128.

65 P. de Saint-Exupéry, 2004, p. 244.

66 MIP, *Enquête...*, version PDF, p. 132.

Noroît a été dotée d'un commandement ad hoc au lieu de rester sous les ordres de l'attaché de défense et chef de la mission d'assistance militaire à Kigali. Le 19 octobre 1990, l'état-major des armées a désigné un commandant en la personne du colonel Jean-Claude Thomann relevant directement du chef d'état-major des armées.⁶⁷ Interrogé par la MIP, le général Thomann « a reconnu devant la Mission que cette question recouvrait à la fois une difficulté de doctrine et un problème particulier lié à cette opération. Il a précisé que sa désignation comme commandant d'opération par le Chef d'état-major des armées avait entraîné un débat qu'il a qualifié d'assez acide entre le ministère de la Défense et le ministère des Affaires étrangères, l'Ambassadeur estimant que, compte tenu de la situation, c'était à l'attaché de défense d'assurer le commandement de l'opération. »⁶⁸ De même, lors des situations de crise suivantes causées par les offensives de l'APR en juin 1992 et en février 1993, l'ensemble des troupes françaises au Rwanda sera placé sous un commandement ad hoc répondant directement au chef d'état-major des armées.

Des analystes y voient plutôt un contournement des circuits officiels permettant un processus court de prise de décision pour mener une guerre secrète.⁶⁹ Sur place, le lieutenant-colonel Gilbert Canovas du 1er RPIMA qui aurait été chargé de la mise en place des structures qui auraient permis de la mener. Celui-ci est nommé conseiller auprès de l'état-major des FAR ayant pour tâche de renforcer les capacités opérationnelles de ces dernières, du 11 octobre au 26 novembre 1990 dans un premier temps, puis durant les trois premiers mois de l'année 1991. Le circuit de prise de décision aurait mis en liaison le lieutenant-colonel Gilbert Canovas, le chef d'état-major des armées l'amiral Lanxade – précédemment chef d'état-major du président Mitterrand (avril 1989-avril 1991), le général Quesnot, chef d'état-major particulier du président Mitterrand (1991-1995), le général Huchon, qui, après avoir été l'adjoint du général Quesnot à l'Élysée depuis avril 1991, prendra la tête de la mission militaire de coopération en avril 1993.⁷⁰

Durant sa première mission de conseil de la fin de l'année 1990, le lieutenant-colonel Canovas a fait adopter par les FAR trois propositions stratégiques :

- la mise en place de secteurs opérationnels le long de la frontière rwando-ougandaise longue de plus de 200 km ; le recrutement de nombreux militaires de rang ainsi que la mobilisation des réservistes, ce qui

67 MIP, *Enquête...*, p. 130

68 Ibid, p. 130.

69 P. de Saint-Exupéry, 2004, p. 280 ; D. Servenay, G. Périès, 2007, p.198-204.

70 Voir P. Saint-Exupéry, 2004, p. 279-280 ; D. Servenay, G. Périès, 2007, p. 184-187.

a permis de faire passer les effectifs des FAR de 11.000 à 20.000 entre octobre 1990 et janvier 1991 ;

- la diminution du temps de formation initiale des soldats limitée à l'utilisation de l'arme individuelle en dotation.

- Enfin, pour faire face au problème stratégique posé par une frontière « avec l'Ouganda qui s'étend au nord sur 200, 250 kilomètres » propice aux infiltrations et autres coups de main,⁷¹ le lieutenant-colonel Gilbert Canovas propose « la mise en place de petits éléments en civil, déguisés en paysans, dans les zones sensibles, de manière à neutraliser les rebelles généralement isolés »⁷² [c'est nous qui soulignons]

Ce conseil n'est pas sans évoquer la formation ultérieurement de la milice de l'autodéfense civile qui servira plus tard de cadre de mobilisation des civils dans le génocide. A la fin de la mission du lieutenant-colonel Gilbert Canovas, un conseiller permanent du chef d'état-major des FAR a été désigné.

Après sa déroute fin octobre 1990, le FPR se fait discret, et se redéploie dans le nord du pays, dans la région des volcans où il entame sa réorganisation et l'adoption d'une stratégie de guérilla. Le 23 janvier 1991, il lance une attaque surprise sur la ville de Ruhengeri dans le nord et libère les principaux prisonniers politiques du régime de la prison spéciale de Ruhengeri. Suite à cette attaque, une nouvelle étape dans l'intervention militaire française au Rwanda se met en place pour compléter le dispositif Noroît.

1.3.2.2 Les DAMI

Après l'offensive du FPR sur Ruhengeri et en réponse aux demandes pressantes du président Habyarimana qui souhaite ardemment une aide française directe dans les combats, la France décide d'apporter son appui sous forme de conseil, d'assistance et d'instruction, afin de permettre aux FAR de faire face au FPR. Le 15 mars 1991, l'ambassadeur Martres est prié d'informer le président Habyarimana de la décision de la France de mettre à la disposition du Rwanda un Détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI). Dans le télégramme diplomatique, il est souligné en conclusion que : « *nous n'avons pas l'intention d'annoncer officiellement la mise en place du DAMI. Vous direz au président Juvénal Habyarimana que nous souhaitons qu'il agisse de la même manière* ». Plus tard, l'ambassadeur a rendu compte du fait que le président Habyarimana avait exprimé « *sa vive satisfaction* ».⁷³

71 D. Servenay, G. Périès, 2007, p. 187.

72 MIP, *Enquête...*, version PDF, p. 157.

73 MIP, *Enquête...*, version PDF, p. 145.

Trois types de DAMI seront créés. Le DAMI Panda, créé le 20 mars 1991, est le plus important. Il a pour tâche principale de former et de recycler les unités des FAR œuvrant dans les secteurs opérationnels. Un DAMI gendarmerie est également créé, et, au sein celui-ci, en 1992, une section de DAMI police judiciaire. Enfin, un troisième DAMI chargé de la formation de la Garde présidentielle complète le dispositif. Contrairement aux coopérants militaires, les éléments du DAMI vivent dans les camps militaires avec leurs recrues et œuvrent à proximité du terrain des opérations militaires. D'autre part, le DAMI Panda sera également enrichi en 1992 d'une composante artillerie et en 1993 par une composante de génie.

Selon le lieutenant-colonel Chollet⁷⁴ qui avait été le premier commandant du détachement DAMI, la mission consistait à recevoir, pour une période de quatre à cinq semaines, un bataillon rwandais nouvellement créé ou composé d'éléments hétéroclites issus de compagnies préexistantes et d'en faire une armée de soldats, organisée et structurée, capable de contrôler son territoire, afin que les autorités rwandaises puissent se rendre à Arusha dans une situation équilibrée face au FPR. Au cours de ce stage, les commandants de bataillon recevaient une formation tactique et apprenaient à organiser leurs unités en fonction notamment du type d'armes dont elles disposaient. Le travail se déroulait en salle mais également sur le terrain.

A l'arrivée du DAMI Panda en mars 1991, l'ensemble des coopérants militaires techniques français s'élève au nombre d'une cinquantaine, le personnel du DAMI inclus.

L'accroissement des effectifs DAMI fera passer le nombre des coopérants militaires de 80 à 100. Cet accroissement suit de près la courbe de l'évolution militaire sur le terrain. Le dispositif DAMI connaît deux périodes de renforcement faisant suite à une poussée militaire du FPR, l'une à l'été 1992, l'autre en automne de la même année. En effet, le 20 juin 1992, le FPR avait réussi à se créer une bande de dix kilomètres de profondeur allant du nord-ouest au nord-est, requérant une réaction vigoureuse de l'appui français aux FAR. Pour ce faire, le chef de corps du 1er RPIMA, le colonel Rosier, futur chef des opérations du Commandement des opérations spéciales, commandera les effectifs militaires français au Rwanda de juin à novembre 1992.

Au lendemain de l'offensive généralisée du FPR du 8 février 1993 qui l'avait mené à une trentaine de kilomètres de la capitale Kigali, l'armée française lance « *l'opération Chimère* » du 22 février au 28 mars

74 MIP, *Enquête...*, version PDF, p. 1152.

1993. Le colonel Didier Tauzin est envoyé sur le terrain, accompagné d'une vingtaine d'officiers et spécialistes du 1er RPIMA. Il reçoit sous ses ordres la totalité des militaires du DAMI, soit 69 hommes au total. Le détachement Chimère regroupe donc le DAMI Panda, déjà présent, et le détachement venu en renfort avec le colonel Didier Tauzin.

« D'après les documents recueillis par la Mission [la MIP], l'objectif du détachement était d'encadrer indirectement une armée d'environ 20 000 hommes et de la commander indirectement. »⁷⁵

Le dispositif de soutien militaire français au Rwanda au plan quantitatif n'est pas négligeable, avec à une montée à 688 militaires pour le contingent Noroît et à 100 pour les DAMI en février 1993 lors de l'offensive généralisée du FPR, selon les chiffres officiels. Un analyste explique qu'en fait, par le jeu des roulements d'effectifs, durant une partie de l'année 1993 près de 1 000 militaires français auraient été déployés au Rwanda.⁷⁶ Le déploiement militaire français au Rwanda se distingue surtout par la qualité des troupes et des officiers engagés d'une part et par sa diversité et ses localisations opérationnelles d'autre part. Les troupes déployées, que cela soit dans le cadre du contingent Noroît ou des DAMI, sont des troupes d'élites, différents régiments de parachutistes d'infanterie de marine, avec une prédilection pour le 1er RPIMA ou encore le 2ème Régiment Étranger Parachutiste (REP).

Alors que le détachement Noroît s'occupe de la sécurisation de la ville de Kigali de ses environs ainsi que de l'aéroport, le DAMI Panda apporte un appui aux opérations militaires par de la formation et des conseils opérationnels à proximité du terrain des hostilités. Par la suite, les DAMI artillerie et génie participent directement aux combats. Enfin, au plan stratégique, le conseil français du chef d'état-major apporte un appui stratégique à l'effort de guerre des FAR. La MIP déduit qu'il a pour fonction de *« conseiller discrètement le chef d'état-major des FAR pour tout ce qui concerne la conduite des opérations, mais aussi la préparation et l'entraînement des forces »*.⁷⁷

Le DAMI gendarmerie forme les gendarmes au maintien de l'ordre et participe à la collecte de renseignements, notamment à travers le DAMI police judiciaire. Signalons que le chef d'état-major de la gendarmerie a aussi un conseiller français totalement occulté par la description officielle de la MIP. Enfin, à chaque offensive importante de l'APR, l'armée française envoie au Rwanda des renforts avec à leur tête la fine fleur

75 MIP, *Enquête...*, PDF, p. 165.

76 MIP, *Enquête...*, PDF, p. 151, 167.

77 MIP, *Enquête...*, PDF, p. 160.

des commandants de ses unités d'élite, comme le colonel Rosier envoyé contre l'APR entre juin et novembre 1992. A cette époque, il était le chef de corps du 1er RPIMA, et juste après son séjour au Rwanda, il devait commander les opérations du Commandement des opérations spéciales de l'armée française (COS) créé en juin 1992.

Le colonel Tauzin, commandant de l'opération Chimère, résume bien la nature de l'action militaire française au Rwanda, propos qui n'ont pas manqué de susciter des interrogations chez des parlementaires de la MIP qui écrivent :

« La conclusion qu'il tire de cette expérience donne toutefois matière à réflexion. Le coût global (financier, humain, médiatique) de cette opération de stratégie indirecte lui paraît extrêmement faible en regard des résultats obtenus et en comparaison de ce qu'aurait été le coût d'un engagement direct contre le FPR. »⁷⁸

Ce dont il s'agit ici semble bien être une stratégie indirecte de confrontation entre l'armée française au Rwanda et le FPR. Une guerre dont le général Quesnot (chef d'État-major particulier du président français d'avril 1991 à septembre 1995), l'un de ses principaux stratèges, affirme : « *[[c']] était une vraie guerre, totale et très cruelle.* »⁷⁹ Patrick de Saint-Exupéry écrit quant à lui que « *[[le soutien militaire français va]] plus loin. Beaucoup plus loin. La France prend les rênes de l'armée rwandaise.* »⁸⁰ Périès et Servenay renchérissent : « *Sans le savoir, les Français sont en guerre. Une guerre invisible à leurs yeux, très loin au cœur de l'Afrique. Une guerre noire.* »⁸¹

Analysant le soutien militaire français aux FAR entre 1990 et 1994, la MIP pointe la question centrale posée par cette intervention :

« Procéder à des opérations d'instruction, réaliser une assistance technique militaire en temps de paix ne pose pas de problèmes particuliers en termes de principes. Intervenir sur la base d'un accord de défense ou en vertu d'un engagement politique aux côtés d'un État auquel un autre État souhaite apporter son soutien dans le cas d'une agression extérieure, ne soulève pas non plus de questions d'ordre éthique. Il s'agit là d'un jeu classique d'alliances exprimant tel ou tel équilibre politique. Que l'agression ne puisse être véritablement caractérisée comme une agression extérieure, que le pays qui la subit soit lui-même auteur ou complice d'exactions graves sur ses propres populations en représailles aux offensives qui le menacent et la situation devient dès lors beaucoup plus complexe. »⁸²

78 MIP, *Enquête...*, PDF, p. 166

79 MIP, Audition du Général Quesnot, PDF, p. 98.

80 P. Saint-Exupéry, 2004, p. 178.

81 D. Servenay, G. Périès, p. 204.

82 MIP, *Enquête...*, PDF, p. 169.

1.4 Justifications officielles de l'intervention française : construction d'une légitimité

Comment les autorités politiques françaises ont-elles justifié l'engagement militaire de leurs troupes au Rwanda entre octobre 1990 et décembre 1993, date du retrait officiel de celles-ci ? Ces autorités ont donné différentes explications au fur et à mesure du déploiement des troupes. Le discours public officiel connaît des évolutions en fonction des développements de cette intervention et de la situation sur le terrain. Par ailleurs, l'intervention ne laisse pas de susciter curiosité et interrogations, notamment auprès des journalistes.

On a ensuite le discours se déployant en interne, dans les communications au sein même de l'appareil d'État français, que cela soit dans les télégrammes diplomatiques en provenance de l'ambassade à Kigali, dans les réunions entre décideurs politiques ou encore dans les notes des conseillers du président Mitterrand. Ce discours interne a lui aussi connu une évolution qu'il importe de relever.

Enfin, il existe des discours de justification a posteriori tenus par des personnes en charge du dossier, en particulier quand ils ont été invités à s'exprimer devant la MIP. Force est de constater qu'une grande part de mystère demeure, car aucune des explications données ne parvient à justifier l'ampleur et la gravité de l'engagement français.

1.4.1. Le discours public au moment des faits

Comme chaque fois que la France est intervenue militairement en Afrique, la première justification donnée au public, et que celui-ci comprend aisément, c'est le devoir national de protéger ses ressortissants vivant dans les pays concernés.

Dans les premiers jours de l'opération Noroit cette protection se manifeste par l'évacuation.

Dix jours après le lancement de l'intervention militaire française au Rwanda, le président Mitterrand, lors d'une conférence de presse, l'explique de la façon suivante : « *La France a envoyé deux compagnies qui ont permis l'évacuation des Français et d'un certain nombre d'étrangers qui se sont mis sous notre protection, nous avons d'ailleurs agi en harmonie avec le gouvernement belge, qui a agi de même. Voilà, c'est tout. Cette troupe n'a pas d'autre mission que celle-là, et cette mission remplie, bien entendu, elle rentrera en France.* »⁸³ Ce message sera inlassablement répété par tous les ministres et fonctionnaires appelés à jus-

83 Conférence de presse donnée au Palais de l'Élysée le 15 octobre 1990.

tifier l'opération Noroît, dont notamment le premier ministre Michel Rocard et le ministre de la Défense Jean-Pierre Chevènement.⁸⁴

Le temps passant sans retrait des troupes françaises, la justification de l'intervention s'est faite plus générale, il s'agissait maintenant de sécuriser le Rwanda, de protéger les ressortissants français et les autres expatriés afin qu'ils puissent continuer à rester et travailler pour le développement du pays. En février 1993, soit après deux ans de présence militaire française au Rwanda, le ministre des Affaires étrangères R. Dumas déclarait :

« La présence des militaires français rassure les populations et c'est également grâce à cet élément protecteur que nombre d'expatriés peuvent continuer à assumer leurs tâches indispensables à l'économie du pays. »⁸⁵

Pour l'essentiel, c'est de cette façon qu'a été justifiée en publique l'intervention militaire française qui devait durer trois ans.

1.4.2 Le discours interne non confidentiel

Dans les communications internes entre responsables politiques et diplomatiques en charge du dossier, les justifications étaient bien différentes. On note toutefois qu'au début, le président Mitterrand use du même argument de la protection des ressortissants français lors du Conseil des Ministres du 17 octobre 1990 :

« Il faut sauvegarder nos compatriotes. Il ne faut pas se mêler des combats ethniques. »⁸⁶

Cependant, la première justification importante de l'intervention militaire française dans ses premiers jours évoque plutôt l'impératif de défendre un président allié de la France et victime d'une agression extérieure. Trois jours après le déclenchement de la guerre par le FPR, un télégramme ayant pour objet « *Situation au Rwanda* » s'alarme du sort du régime du président Habyarimana :

« L'appel téléphonique que je viens de recevoir qui a fait l'objet de mon TD 570 indique que le président Habyarimana ne se sent pas capable de maîtriser seul la situation. L'agression à laquelle il est confronté peut-être considérée

84 Cf. déclaration de M. Rocard sur la chaîne de télévision TF1 le 6oct 1990, citée par G. Prunier, 1999, p. 139.

85 Réponse de R. DUMAS à la Communauté rwandaise de France : lettre du 11 mars 1993, Arch. F. Mitterrand.

86 Cf. le récit de J.-L. Bianco, 19/10/90, Arch. F. Mitterrand.

comme étrangère dans la mesure où elle vient d'un pays voisin. »⁸⁷

Le pays en question est l'Ouganda. Ceux qui ont déclenché le conflit ne sont pas encore clairement identifiés, pas plus que les raisons de la guerre. Dans ses premiers temps, la question de la nature du conflit déclenché par le FPR revêt d'une importance capitale. Alors que ce dernier déclare qu'il s'agit d'un conflit rwandais motivé par les problèmes politiques internes, le président Habyarimana affirme catégoriquement qu'il s'agit d'une agression par l'Ouganda. La thèse de l'agression extérieure fait du Rwanda une victime et justifie l'intervention de la France, mais aussi des autres pays qui se sont portés à son secours, comme la Belgique ou le Zaïre. Enfin, cette thèse permet au président Habyarimana d'éluder les blocages politiques internes dénoncés tant par le FPR que par l'opposition intérieure.

Dans un télégramme du 25 octobre 1990, l'ambassadeur Martres incite le président rwandais à mettre davantage l'accent sur la thèse de l'agression extérieure :

« J'ai saisi cette occasion pour insister sur la nécessité pour le Rwanda de mettre en valeur sur le plan médiatique le caractère d'agression extérieure que prenait de plus en plus l'invasion armée en provenance de l'Ouganda. Les armes saisies au cours des combats sont toutes d'origine soviétique ou chinoise, en provenance vraisemblablement de l'armée ougandaise.⁸⁸ Dans le même temps, l'intérieur du pays est tenu en main par le gouvernement légal. La France, ai-je dit au président, sera plus à l'aise pour l'aider s'il est clairement démontré à l'opinion publique internationale qu'il ne s'agit pas d'une guerre civile. »⁸⁹

Par la suite, du fait de l'acceptation par l'opinion internationale de la nature rwandaise du conflit, les justifications françaises en interne vont être de plus en plus déterminées par la vision ethniste du conflit et du parti pris ethnique pro hutu. Parti pris justifié par le fait que les Hutu constituent la grande majorité de la population rwandaise. Lors de la première attaque de Ruhengeri en janvier 1991, soit plus de trois mois après le début de la guerre, le point de vue du président Mitterrand s'exprime de la façon suivante :

« Les Tutsi ougandais se déplacent pour conquérir le Rwanda, c'est inquiétant. J'aimerais que nous fassions des représentations à l'Ouganda. On n'a pas intérêt que le front du Rwanda cède. S'il s'agit de luttes

87 TD Kigali, 7 octobre 1990, Arch. F. Mitterrand.

88 Notons au passage que, entre autres sources d'approvisionnement, l'armée rwandaise se procurait aussi des armes et des munitions en Afrique du Sud, en Belgique, en Chine, en Égypte, dans l'ex-URSS.

89 TD Kigali 602, 25 octobre 1990, Arch. F. Mitterrand

tribales on ne dit rien ; s'il s'agit d'une agression il faut s'interposer et délivrer les Français retenus pas les Tutsi. [...] On ne peut pas limiter notre présence. Nous sommes à la limite du front anglophone. Il ne faut pas que l'Ouganda se permette tout et n'importe quoi. Il faut le dire au président Museveni ; il n'est pas normal que la minorité tutsi veuille imposer sa loi à la majorité. »⁹⁰

L'appréhension ethnique et globalisante du conflit rwandais ainsi que le parti pris anti-tutsi transparaissent clairement dans les documents personnels du président Mitterrand qui ont été transmis au mois de juillet 2007 au juge en charge de plainte pour complicité de génocide contre l'armée française.⁹¹

Les préoccupations géopolitiques d'endiguement de l'influence des États-Unis et du monde anglophone en général, ainsi que celles liées à la préservation du prestige et de l'autorité de la France aux yeux des autres présidents africains qui lui sont attachés vont aussi transparaître dans les traces du discours interne. Le président Mitterrand, un mois après la grande offensive du FPR du 8 février 1993 et de l'envoi subséquent de renforts français au Rwanda, explique à ses ministres :

*« Les autres pays d'Afrique nous observent en se demandant si la France va laisser tomber. »*⁹²

Mais ces deux dimensions seront mises en lumière beaucoup plus fortement lors des justifications et révélations faites a posteriori.

Une fois que les FAR, soutenues par l'intervention militaire française, s'avèreront incapables de bouter hors des frontières du pays le FPR, surtout après son importante offensive de juin 1992, des négociations de paix apparaîtront incontournables aux décideurs français. La France s'assignera comme objectif d'empêcher l'effondrement des FAR et de les soutenir fermement afin que le gouvernement rwandais puisse se présenter aux négociations en position de force. C'est ainsi que les officiels interprètent le rôle « *stabilisateur* » que l'intervention militaire française est censée jouer.

La MIP cite, sans donner de date, une note de la direction des Affaires africaines et malgaches exprimant « *le caractère inacceptable [...] d'une solution militaire à la crise rwandaise* ». Il est permis de penser qu'il s'agirait ici d'une solution militaire à la faveur du FPR. Dans une note datée du 12 mai 1992, Paul Dijoud, directeur des Affaires africaines

90 Verbatim de la réunion tenue le mercredi 23 janvier 1991 à 18h00 au Palais de l'Élysée, Arch. F. Mitterrand.

91 Cf. partie du rapport traitant de l'état des plaintes déposées devant les juridictions françaises.

92 Conseil des Ministres du 3 mars 1993. Récit noté par Françoise Carle, Arch. F. Mitterrand.

et malgaches au ministère des Affaires étrangères écrit :

« Pour l'équilibre de la région et dans la perspective des négociations, il est impératif que le Rwanda ne se trouve pas en situation de faiblesse militaire. »⁹³

Cette vision est éclairée par la note du 24 juillet 1992 de Dominique De Villepin, alors directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay :

« L'action de la France au Rwanda est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. Elle comporte un volet diplomatique et un volet militaire. Le premier nous a amenés à encourager le processus d'ouverture au Rwanda et à soutenir les efforts régionaux de paix ainsi que le dialogue entre les parties en conflit. [...] Le second, complétant le premier, nous a conduits à dépêcher des militaires sur place, afin de protéger nos ressortissants, et à intensifier notre coopération militaire auprès de l'armée rwandaise. La déstabilisation du Rwanda, si elle se produisait, sonnerait en effet le glas du processus de démocratisation, dans un contexte d'exacerbation des tensions communautaires. »⁹⁴

Ainsi, dans ce contexte, les autorités françaises continuent d'assurer que « la meilleure façon d'éviter que des combats sanglants n'opposent la majorité hutu et la minorité tutsi » est de maintenir au Rwanda des unités de leur armée. Dans le même temps, les massacres de civils tutsi orchestrés par le régime se répètent, sans que cela influe sur le soutien militaire français ou suscite la moindre critique de la part de la France.

1.4.3 Le discours a posteriori

Le discours a posteriori sur les motivations et les justifications de l'intervention militaire française au Rwanda se retrouve surtout dans les travaux de la MIP qui a auditionné presque tous les responsables politiques, diplomatiques et militaires en charge du dossier rwandais.

L'aspect que mettent en avant la plupart d'entre eux a trait au rôle stabilisateur, modérateur et réconciliateur de l'action française. Ce que l'on peut noter, c'est que par rapport au discours interne écrit au moment des faits, les différents intervenants occultent la partie militaire de cette stratégie de stabilisation, pas plus qu'ils ne montrent quelle a été l'action modératrice jouée par la France lors des massacres qui ont jalonné la période d'intervention militaire française d'octobre 1990 à décembre 1993.⁹⁵

⁹³ MIP, *Enquête...*, t. I, Rapport, p. 188.

⁹⁴ MIP, *Enquête...*, t. I, Rapport, p. 184.

⁹⁵ MIP, *Enquête...*, t. I, Rapport, p. 193-201.

De façon plus ouverte, les préoccupations géopolitiques d'endiguement de l'influence américaine en Afrique chez le président Mitterrand sont clairement évoquées tant par son chef de cabinet militaire l'amiral Lanxade, que par Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères à l'époque, ou même par l'ancien ministre de la Coopération Bernard Debré.

Celui-ci, lors de son audition devant la MIP a déclaré que le président Mitterrand « *estimait que les Américains, qui aidaient de façon évidente aussi bien les Ougandais que le FPR, avaient une volonté hégémonique sur cette région et peut-être sur l'Afrique, ils n'avaient pas tort non plus. Le rôle des Américains est devenu de plus en plus évident par la suite. N'oublions pas non plus que ce sont eux qui ont formé les cadres de l'armée ougandaise et de l'armée du FPR. Il est vraisemblable également qu'ils leur ont donné des armes.* »⁹⁶

Soulignons simplement que le secrétaire d'État adjoint américain chargé des affaires africaines à l'époque, Herman Cohen, lui aussi auditionné par la MIP a affirmé « *être très étonné de la théorie d'un complot anglo-saxon contre les intérêts de la France qui ne correspondait à aucune réalité* ».⁹⁷

Enfin, Roland Dumas et Bernard Debré ont aussi clairement souligné l'importance pour le président Mitterrand de défendre la politique d'influence française en Afrique.⁹⁸

Le discours a posteriori des responsables politiques français se distingue par la parcimonie des révélations et le caractère limité de la remise en cause de l'action de la France au Rwanda. En fait, les trois types de discours rapportés s'avèrent insuffisants pour faire comprendre l'ampleur et la gravité de l'engagement politique et militaire français. Une voie d'explication de la dérive française, déjà avant le génocide, peut être trouvée à la jonction de deux analyses : la volonté d'en découdre avec la FPR, qui transparait dans certaines justifications présentées ici ; la lecture ethnique de la crise rwandaise et le parti pris anti-tutsi adopté par les officiels français, le président Mitterrand en particulier. Dans cette fuite en avant, les autorités politiques et militaires françaises auraient laissé leur allié, le président Habyarimana, commettre de façon répétée des massacres de civils tutsi.

96 Transcription de l'audition de B. Debré, http://www.paris.ssf.org/cr_1305_2.htm, pp. 3-4.

97 MIP, *Enquête...*, PDF, p. 32-32.

98 Compte rendu de l'audition, et MIP, *Enquête...*, pp. 232-233.

1.5. Critique de l'intervention française émise en France et à l'étranger

Les justifications officielles données à l'intervention militaire au Rwanda n'ont, à l'époque, pas convaincu tout le monde. Un certain nombre de critiques en provenance de divers milieux ont été formulées dont certaines, acerbes, de la part de militants et institutions du Parti socialiste français ou même d'un ministre du président Mitterrand. A l'époque, ces critiques portent essentiellement sur la concomitance répétée entre les massacres ethniques orchestrés par le régime Habyarimana et le renforcement des troupes françaises venues soutenir ce dernier.

Après les événements, les critiques sont le fait de journalistes, chercheurs et militants des droits de l'homme, surtout français, à travers de nombreux articles de journaux et ouvrages publiés. La critique a posteriori va beaucoup plus loin avec l'accumulation de faits non connus à l'époque et, comme il a été dit plus haut, nombre d'entre elles tournent autour d'une possible complicité de génocide de l'armée française.

1.5.1. Les critiques formulées au moment des faits

Avant le génocide, peu d'analystes et d'observateurs en France ou à l'étranger ont émis publiquement des critiques ou des protestations vigoureuses contre l'action française au Rwanda. Parfois, les journalistes de la presse écrite publiaient des articles au titre interrogatif, mais point de questions de fond. Le ton et le contenu semblaient bien s'accommoder de ce qu'on appelait alors « *l'ordre de Yalta* » : le partage du monde en zones d'influence, et dans cet ordre d'idées, le sentiment que, en intervenant militairement au Rwanda, la France agissait « *normalement* ».

Hors de France, la presse posait parfois de véritables questions sur la nécessité, les raisons, l'efficacité et les conséquences des diverses interventions militaires françaises.

Reproches ou réserves émis dans la presse française et internationale

Bien qu'en France les reportages aient été assez réguliers dans la presse écrite et audiovisuelle, notamment sur la chaîne de Radio France Internationale, l'information dominante véhiculait les mêmes clichés ethniques : haine atavique, rancœurs ancestrales, minorité assoiffée de pouvoir et voulant le reconquérir pour asservir la majorité, agression étrangère, autant de thèmes ressassés, comme on l'a vu, par les divers responsables de la politique française au Rwanda.

Certains faits inquiétants imputables au gouvernement rwandais ont généralement été signalés dans la plupart des journaux français, comme les rafles massives des premiers jours de l'attaque par le FPR, l'entassement de foules d'innocents au stade régional de Nyamirambo en octobre 1990, les emprisonnements arbitraires de cette période, des cas de violation des droits de l'homme ou de répression visant des individus, des massacres des Bagogwe ou de Bugesera. Mais la portée réelle de la répression dirigée contre les Tutsi en tant que groupe était quelque peu banalisée sous des prétextes évoqués plus haut (haine atavique, etc.).

Dans les années 1991-1993, et pendant toute la période de négociations alternant cessez-le-feu plus ou moins bien respectés et reprise des hostilités, la presse hexagonale a régulièrement rendu compte de l'évolution de la situation, mais sans véritablement s'appesantir sur l'engagement français et ses possibles conséquences, sauf, de temps à autre, dans *Libération* ou *L'Évènement du Jeudi*. Dans l'ensemble donc, il reste l'impression que sur ce point précis, la presse nationale est restée quelque peu discrète. Le quotidien *Le Monde* a été en particulier considéré comme défendant les thèses officielles.

L'autre pays à avoir porté un intérêt important à la situation au Rwanda était naturellement la Belgique. Les journaux belges se sont très tôt distanciés vis-à-vis du régime de Habyarimana en particulier, et de l'intervention militaire française en général. Si au tout début de la guerre les titres des grands quotidiens bruxellois portaient sur des sujets à peu près proches de ceux que l'on pouvait trouver dans les journaux français – « *Les Tutsi veulent rentrer au pays par tous les moyens* »⁹⁹ ; « *L'arrivée des paras belges et français rassure Kigali* »¹⁰⁰ ; « *La tension est en baisse au Rwanda* »¹⁰¹ –, le traitement de l'information conservait un certain équilibre en présentant les différents points de vue en présence : celui du FPR, de ses représentants ou sympathisants ; celui du gouvernement rwandais et de ses partisans ; celui enfin des puissances étrangères qui sont intervenues en faveur du régime du président Habyarimana.

Très tôt aussi, les journaux et l'opinion publique belges commencèrent à se poser de sérieuses questions sur le sens de l'implication des puissances étrangères dans le conflit rwandais, provoquant un changement radical de politique de la Belgique envers le régime du président Habyarimana.¹⁰²

D'autres organes de la presse internationale ont formulé des cri-

99 *Le Soir* du 5 octobre 1990.

100 Ibid.

101 *Le Soir* du 6-7 octobre 1990.

102 « Quand quitter le Rwanda ? Le gouvernement se tait », *Le Soir* du 12 1990 ; « Rwanda : espoirs incertains au terme de la mission belge », *Le Soir* du 18 octobre 1990.

Le Rapport Mucyo • Numéro 5 • La Nuit Rwandaise

tiques très sévères envers la France.

« Les hélicoptères font tout simplement rase-mottes au-dessus des bananiers et débarquent les patrouilles de jeunes gens au crâne rasé et en tenue de camouflage, en plein jour, presque comme si c'était leur droit. Dans le jeu politique complexe en Afrique de l'Est, la France a en privé longtemps rendu responsable l'Ouganda, où le FPR était avant de lancer sa campagne en 1990, en reprochant à Entebbe de ne pas avoir retenu les rebelles. Par extension, la France accuse la Grande-Bretagne de ne pas avoir fait pression sur l'Ouganda en ce sens. Les décideurs français ne semblent pas avoir compris que les règles ont changé et que les anciennes sphères d'influence ne sont plus ce qu'elles étaient. »¹⁰³

Critiques émises par différents groupes ou personnalités

Les mises en garde et les protestations de différents groupes et individus ont été fort nombreuses : rencontres personnelles avec des élus de la nation (députés, sénateurs), lettres ouvertes ou confidentielles aux hommes politiques, dont le président de la République et son épouse. Ces réactions critiques se sont cristallisées au mois de février 1993. Face à la répétitions de massacres de civils tutsi, une commission d'enquête internationale, mandatée notamment par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) basée à Paris, s'est rendue au Rwanda entre novembre 1992 et janvier 1993. Au lendemain de son départ, de nouveaux massacres de grande ampleur sont commis dans le nord du pays. Le 8 février, le FPR lance une offensive généralisée qui enfonce les défenses des FAR. Quelques jours plus tard, la France envoie deux compagnies contrer le FPR.

Le 23 février 1993 la section de la « *Fédération des Français à l'étranger* » au Burundi, affiliée au Parti socialiste, fait parvenir aux dirigeants nationaux du PS une motion dans laquelle on peut lire notamment :

« Février 1993 : Dix mois après, le Rwanda est plus que jamais à feu et à sang. Des organisations internationales ont mis à jour plusieurs charniers. Les milices du général Habyarimana recommencent à massacrer les populations tutsies en toute impunité. (...) Ainsi l'intervention militaire française au Rwanda n'aura réussi ni à éviter les massacres, ni à rétablir la paix dans la région. Pire, il apparaît aujourd'hui que la présence militaire française dans ce pays aura surtout permis à Habyarimana d'ordonner les atrocités que l'on sait sous couvert d'une protection internationale. »¹⁰⁴

Le 28 février, à la veille du voyage du ministre de la Coopération

103 *Courrier international* du 30 juin au 6 juillet (N° 191).

104 Motion signée le 23 Février 1993.

au Rwanda, le secrétariat international du parti socialiste fit parvenir à l'Agence France Presse¹⁰⁵ cette déclaration signée par Gérard Fuchs :

« Je m'interroge sur la décision d'envoyer de nouvelles troupes françaises au Rwanda, alors que les violations des Droits de l'Homme par le régime du général Habyarimana ne cessent de se multiplier. J'espère que soit notre ministre de la Coopération trouvera à Kigali des raisons convaincantes à une présence militaire qui apparaît aujourd'hui comme un secours au régime dictatorial aux abois, soit il sera mis fin à cette présence. »

Quelques jours plus tôt c'était un parti français de droite qui exprimait sa préoccupation.

Dans un communiqué daté du 23 février 1993,¹⁰⁶ le parti républicain déclare :

« Tout en comprenant l'impérieuse nécessité de veiller à l'intégrité des ressortissants français, le Parti Républicain s'inquiète des missions, qui pourraient apparaître comme politiques, confiées aux forces militaires françaises, et est particulièrement préoccupé de la spirale dans laquelle le Gouvernement Français s'enferme en envoyant, de jour en jour, des troupes de plus en plus nombreuses. [...] Le Parti Républicain attire l'attention du Gouvernement Français sur le fait qu'il serait préjudiciable à l'image de la France en Afrique d'aider au maintien d'un régime qui ne jouerait pas le jeu de la démocratie, sous couvert de la sécurité des ressortissants français. »

Une partie de la classe politique française est donc consciente des dérives totalitaires du régime et mesure assez le risque d'enlèvement de la France dans la crise rwandaise. Mais elle est impuissante devant la détermination de ceux qui décident de la politique française à l'époque.

Pendant toute la période des interventions françaises au Rwanda, face au public tous les membres du gouvernement sont restés discrets, voire silencieux. Ce qui ne signifie pas qu'ils étaient totalement d'accord avec la politique menée. On le découvrira plus tard, lorsqu'ils seront invités à témoigner devant la Mission d'information parlementaire, en 1998. Deux ministres en particulier, l'ancien Premier ministre Michel Rocard et l'ancien ministre de la Défense Pierre Joxe, se montreront distant pour le premier, et sévèrement critique pour le second. Joxe avait, quant à lui, pris position officiellement dès le début de l'année 1993.

Dans une note du 23 février 1993¹⁰⁷ adressée au président de la République, il exprima ses réserves vis-à-vis de la politique menée au

105 Le 28 février 1993 à 19 h. locales.

106 Signé par Yves Verwaerde député européen, membre des ACP-CRR.

107 Datée du 26 février 1993 et référencé 006816.

Rwanda dans des termes on ne peut plus clairs :

« Je reste préoccupé par notre position au Rwanda et par le rôle dans lequel nos 690 militaires peuvent se trouver entraînés, car l'armée rwandaise, de fait, ne se bat plus guère. [...] Je vois mal le FPR renoncer à une victoire si proche et qui n'appelle sans doute même pas une offensive générale de sa part. Je ne vois pas non plus comment faire revenir Museveni à de meilleurs sentiments car nous n'avons pas sur lui de moyens de pression importants. Quant à Habyarimana, l'envoi de deux compagnies supplémentaires, après beaucoup d'autres démonstrations de soutien, fait qu'il se sent à présent l'un des dirigeants africains les mieux protégés par la France. Ce n'est pas la meilleure façon de l'amener à faire des concessions nécessaires. Or, il est, par son intransigeance politique, et par son incapacité à mobiliser sa propre armée, largement responsable. Si le FPR reprend son avance, nos soldats peuvent, au bout de quelques heures, se retrouver face aux rebelles. Le seul moyen de pression un peu fort qui nous reste, l'intervention directe étant exclue, me semble l'éventualité de notre désengagement. »

L'intervention la plus mémorable en France a sans doute été celle de Jean Carbonare, membre de la Commission internationale d'enquête, intervention qu'il a faite à son retour du Rwanda. Le 24 janvier 1993, au journal de 20h sur l'une des plus grandes chaînes de télévision française, France 2, il lance, à côté du présentateur de Bruno Masure, un appel pathétique et très dur contre la politique française au Rwanda.

Enfin, les Rwandais n'ont pas été en reste. Le 16 février 1993, un groupe de 24 intellectuels rwandais vivant à Nairobi (Kenya) adressent une lettre ouverte à François Mitterrand.¹⁰⁸ Après avoir évoqué les nombreux massacres dont s'est rendu coupable depuis octobre 1990 le régime de Kigali, les signataires s'interrogent :

« En tant qu'intellectuels rwandais, nous avons voulu vous exprimer les interrogations auxquelles nous n'arrivons pas à donner de réponses logiques et cohérentes. Comment la France, réputée être le pays des droits de l'homme, peut-elle, si longtemps, protéger une dictature qui massacre et plonge sa population dans une extrême misère au mépris de toute morale ? Comment pouvons-nous comprendre le rôle des troupes françaises au Rwanda lorsque nous savons que les massacres successifs qui ont été commis dans notre pays ont eu, pour couverture, la discrétion des ces troupes ? »

1.5.2 Les critiques a posteriori

La critique de l'intervention militaire française Rwanda, qui débute

108 Lettre du 16 février 1993, signée par des fonctionnaires de l'ONU, des médecins, des professeurs et des cadres de professions libérales.

juste après le génocide, sera pointue. Dès 1994 des ouvrages commencent à paraître en France accusant celle-ci de complicité de génocide ou de faits constitutifs de complicité de génocide. Les titres de ces ouvrages sont évocateurs : dès 1994, François-Xavier Verschave écrit *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda* ; la même année, Pascal Krop écrit *Le génocide franco-africain - Faut-il juger les Mitterrand ?* ; en 1997 Mehdi Ba écrit *Rwanda, un génocide français* ; en 1998 Jean-Paul Gouteux écrit *Un génocide secret d'État - La France et le Rwanda, 1990-1997* ; toujours en 1998 Michel Sitbon écrit *Un génocide sur la conscience* ; en janvier 1998, Patrick de Saint-Exupéry publie une série d'articles très critiques dans *Le Figaro* ; le 9 avril 1998, Sam Kiley écrit dans *The Times* de Londres « *A French hand in genocide - On the role played by Paris in Rwanda* » ; même *Le Monde* publie, le 17 décembre 1998, « *Rwanda : comment la France s'est trompée* » ; en 2004, Patrick de Saint-Exupéry écrit *L'inavouable, la France au Rwanda* ; en 2005 l'association Survie avec d'autres intellectuels et militants des droits de l'homme écrivent *L'horreur qui nous prend au visage, l'État français et le génocide au Rwanda*.¹⁰⁹

Officiellement, après la publication de la série d'articles signés par Patrick de Saint-Exupéry, dans un quotidien peu soupçonné d'antimilitarisme, en l'occurrence *Le Figaro*, les pouvoirs publics français, au premier rang desquels le Premier ministre Lionel Jospin, décident de tenter de faire la lumière sur ce dossier. La Mission d'information parlementaire (MIP) « *sur les opérations militaires menées au Rwanda par la France, d'autres pays et l'ONU, entre 1990 et 1994* » voit ainsi le jour le 3 mars 1998. Dans son travail, la MIP cherche à apporter des réponses satisfaisantes. Bien que la conclusion générale se place en deçà de la gravité des faits, révélés en particulier dans les annexes du rapport, la MIP reconnaît in fine que l'État français a commis des « *erreurs d'appréciation* ».

Au plan international, le rapport commandité par l'OUA sur la crise rwandaise et le génocide consacre tout un chapitre sur le rôle de la France au Rwanda. Les personnalités en charge de l'investigation écrivent qu'« *on ne peut comprendre le Rwanda de la dernière décennie sans parler du rôle de la France* ». Elles mettent en lumière les points

109 Voir aussi « France-Rwanda : un génocide sans importance ... », *Le Figaro*, 12 janvier 1998, p. 4, où P. de Saint-Exupéry écrit : « *Les principaux responsables politiques français ont coopéré avec le gouvernement rwandais responsable du génocide un mois - voire plus - après le début des tueries.* » F.-X. Verschave, 1994 ; P. Krop, 1994 ; M. Ba, *Rwanda*, 1997 ; J.-P. Gouteux, 1998 ; M. Sitbon, 1998 S. Kiley, "A French hand in genocide - On the role played by Paris in Rwanda", *The Times*, 9th April 1998

suivants : les Français sont restés les plus proches alliés du gouvernement rwandais sur les plans militaire, politique et diplomatique ; la France était devenue l'un des principaux créanciers du Rwanda et l'un de ses principaux fournisseurs d'armes ; l'accord de coopération militaire révisé en 1983 et ayant servi de justification pour une assistance militaire française au moment de l'attaque par le FPR n'avait pas de base juridique ; en soutenant le Rwanda dans les rencontres internationales, le gouvernement français réfutait généralement les témoignages de plus en plus nombreux sur les violations des droits de l'homme par le régime rwandais ; les dirigeants français n'ont pas fait état publiquement que le Rwanda était en guerre civile, afin de ne pas compliquer leur intervention en faveur de Habyarimana.

Le rapport de l'OUA fait remarquer que « *l'importance du rôle de la France ne sera jamais assez soulignée* », et que son « *soutien public décourageait fortement la faction radicale de l'Akazu*¹¹⁰ *de faire des concessions ou de penser en termes de compromis* ».

Ce n'est pas sans ironie que les personnalités écrivent :

« *Le président Mitterrand avait beau faire des discours sur la démocratie et les droits de l'homme, mais sur le terrain à Kigali, les priorités réelles du gouvernement français étaient évidentes. La France ne pouvait pas ne pas connaître la situation prévalant réellement au Rwanda, et c'est donc en toute connaissance de cause que la France a décidé de maintenir son appui au régime Habyarimana.* »¹¹¹

Dans la suite du présent travail, la commission utilise beaucoup de type de connaissances aujourd'hui de mieux en mieux établies pour formuler ses observations. Et bien que familier de la littérature évoquée plus haut sur l'action de la France au Rwanda, les membres de la Commission n'en ont pas moins été très surpris par la gravité des faits que leur révélait l'enquête, et qui sont présentés dans les pages qui suivent.

110 Expression imagée que l'on traduit souvent par « *petite maison* » pour désigner les proches du président rwandais, qui se recrutaient principalement au sein de sa famille et de sa belle-famille.

111 OUA, *Rapport sur le génocide au Rwanda*, p. 89, chap. 12, paragraphe 18. Doc PDF publié par le site de la CEC, http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/Rapport_OUA/OUA-Rwanda.pdf. [NDLR] : voir également Howard Adelman « *The role of non-african state in the rwandan genocide* », p. 10, <http://hdl.handle.net/10315/2662>

LES FAITS REPROCHÉS À LA FRANCE

1. Contribution à la conduite de la guerre

L'enquête de la Commission a permis de constater que, contrairement aux déclarations officielles, l'aide militaire française à la conduite de la guerre a été multiforme et souvent directe, comme dans le cas de la collecte de renseignements militaires, de supervision stratégique et opérationnelle de la guerre, de contribution en feu d'artillerie ou de minage par des militaires français.

1.1. Appui en renseignements militaires et écoutes téléphoniques

L'aide militaire et politique de la France au Rwanda entre 1990 et 1994 a été intense et visible. Cependant, à d'autres égards, elle a été discrète et clandestine, grâce à l'étroite collaboration entre les services de renseignement des deux États et au soutien consenti par des cadres supérieurs français comme Paul Dijoud. Dès août 1991, ce dernier a promis au gouvernement rwandais « *que la France va rapidement envoyer une mission discrète, de haut niveau, pour mener des investigations sur la localisation exacte du FPR* », ¹¹²

Des documents montrent que dès fin 1992, une coopération de plus haut niveau a été renforcée entre la Direction Générale de la Sécurité Extérieure française, la DGSE, et la Direction de la Sûreté extérieure rwandaise. ¹¹³ Dans la réalisation de cette coopération, le Rwanda a été appuyé par le colonel Didier Tauzin (alias Thibault), qui est un ancien cadre de la DGSE, et qui, de 1990 à fin 1993, est conseiller militaire du président Habyarimana. ¹¹⁴ Elle a été également facilitée par les relations très proches qui existent entre le Chef de la mission d'assistance militaire au Rwanda, le colonel René Galinié, et le Chef des renseignements militaires rwandais, le commandant gendarme Pierre-Claver Karangwa. ¹¹⁵

112 Voir Lettre n° 809/16.00/CAB/AP du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Casimir Bizimungu, au président de la République rwandaise, Kigali, 19 août 1991, p.22.

113 Courrier confidentiel du 21 décembre 1992 du ministère rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération adressé à l'ambassadeur de France au Rwanda

114 M. Ba, 1997, p.15 ; F.-X. Verschave, 1994, p.41.

115 Cdt Gd Karangwa Pierre-Claver, chef du service des renseignements généraux, Note à l'attention du ministre de la Défense nationale portant sur l'entretien avec le Chef de la mission d'assistance militaire française, colonel Galinié, Kigali, 26/02/1991.

Des journalistes et témoins français ont vu des agents de la DGSE à Kigali entre 1991 et 1993 au moment où l'armée française entraînait et armait intensément les FAR.¹¹⁶ Un prêtre français résidant à Kigali en 1994 témoigne :

« Certains Français qui étaient ici en 1994, j'aimerais bien les revoir un jour. (...) Notamment un certain ambassadeur qui savait forcément ce qui se préparait. Le génocide était planifié ! Cet ambassadeur, des officiers de l'armée et des gars des services de renseignements ne pouvaient pas ne pas savoir. (...) A l'époque, rien ne se faisait à Kigali sans que les agents français soient mis au parfum par l'un ou par l'autre, voire sans qu'ils agissent en coulisses. »¹¹⁷

Le général Jacques Rosier, qui a commandé le DAMI et qui fut chef de corps du 1er RPIMA de 1990 à 1992, a reconnu la présence des agents de la DGSE aux côtés des FAR, mais pas de façon fréquente :

« Les premiers qui sont venus avec des moyens d'écoute en 1992 ne sont pas restés longtemps et c'était des techniciens, au moment où j'y étais, pour augmenter les capacités d'écoute des Rwandais. »¹¹⁸

La présence active au Rwanda des agents de renseignements français est confirmée par Augustin Iyamuremye, ancien directeur du service des renseignements intérieurs rwandais de 1992-1994, qui a indiqué à la Commission que *« les Français ont accentué leur soutien au gouvernement rwandais au fur et à mesure que la pression militaire du FPR devenait intense. On peut dire beaucoup de choses sur ce soutien français en période de guerre. La France a aidé l'armée rwandaise dans l'acquisition d'armes et de munitions, dans la formation et dans la recherche de renseignements militaires. Cette dernière activité était menée par des hommes faisant partie du DAMI. »¹¹⁹*

Concrètement, la recherche de renseignements militaires au profit des FAR a été réalisée par des éléments issus du 11^{ème} régiment parachutiste de choc, bras armé de la DGSE, intégrés dans les effectifs de Noroît ainsi que par *« des commandos du 13^{ème} régiment des dragons parachutistes (RDP) »* le but de *« juger de la nature de l'aide apportée par ce pays aux combattants du FPR »*.¹²⁰ Ces éléments ont formé et appuyé les FAR sur les techniques d'infiltration. Ils ont mené des actions en profondeur en territoire ougandais derrière les lignes du FPR et ont

116 R. Ourdan, « Rwanda, enquête sur un génocide. Les yeux fermés », *Le Monde*, 1er avril 1998.

117 R. Ourdan, art. Cité.

118 Interview téléphonique accordée à G. Périès et D. Servenay, 2007, p.202 note b.

119 Augustin Iyamuremye, audition devant la Commission, Kigali, 24/10/2006.

120 *Le Monde*, 23 juin 1994 ; J.-P. Gouteux, 2002, p.176.

intercepté des communications radio de régiments ougandais et celles du FPR.¹²¹

Les services de renseignement du Premier ministre rwandais, dans leur *Bulletin quotidien*,¹²² rapportent que :

« La RFI¹²³ a diffusé ce matin du 17 février 1993 les résultats d'une enquête menée par les Services français de Renseignements en Uganda sur la crise rwandaise. Selon cette radio, ces services "sont convaincus que plusieurs unités ougandaises sont derrière la récente offensive de la guérilla, ils estiment que les dix bataillons déployés par le Front patriotique Rwandais dépassent largement les capacités du mouvement puisque ses forces sont estimées à environ 2500 hommes". Par ailleurs, les mêmes Services déclarent que les maquisards bénéficieraient de l'appui d'artillerie au travers de la forêt rwando-ougandaise. »

L'appui français s'est aussi manifesté à travers l'octroi à l'armée rwandaise d'un équipement d'écoutes, à savoir deux systèmes de radio surveillance,¹²⁴ deux radiogoniomètres TRC 195, équipements radio-tactiques et radio-surveillance¹²⁵, trois équipements de radio-surveillance.¹²⁶ Selon Pierre Péan, cet équipement a permis de capter les communications secrètes du FPR pourtant considérées comme très protégées :

« D'autres militaires français ont également percé quelques secrets des Inkotanyi par le système d'écoutes installé le 2 mars 1993, qui complétait les écoutes fournies chaque matin au colonel Maurin par Anatole Nsengiyumva, le patron du G2, le service de renseignement militaire rwandais. [...] Les Français resteront encore bien informés sur les agissements du FPR grâce aux interceptions des FAR jusqu'à la date de l'attentat. »¹²⁷

Bernard Debré a confirmé l'existence d'écoutes des communications du FPR mais a indiqué que cela se faisait au niveau d'un ministère qu'il n'a pas nommé.¹²⁸ Une note du service de renseignements belge du 28 décembre 1993 rapporte une information complémentaire selon laquelle « les conseillers français qui sont restés au Rwanda après le retrait de Noroît [...] organisent une campagne de dénigrement des Casques bleus belges (...) » et précise que deux d'entre eux « s'emploient à mettre le

121 C. Braeckman, 1994, p. 259 ; S. Maxime, « Mitterrand nous cache une guerre africaine », *Le Canard enchaîné*, 17 février 1993.

122 N° 45/02.2.1 du 17 février 1993 (avec copie pour information au président de la république rwandaise).

123 Radio France Internationale.

124 Livraison du 19/3/1987 ; MIP, *Enquête...*, t. II, Annexes, p. 544.

125 Livraison du /02/1991 ; 21/03/1991, *ibid.*, p. 545.

126 Livraison du 13/12/1990, *ibid.*, p. 545.

127 P. Péan, 2006, pp. 198-199, 227-228 et 231.

128 MIP, *Enquête...*, t. I, p. 415.

central téléphonique de Kigali sur écoute », plus particulièrement « *les téléphones des ambassades* ».¹²⁹

En réalité, le décryptage des communications du FPR était mené par les adjudants chefs Didot et Maïer, deux spécialistes français qui formaient les FAR à la maintenance des postes radio de l'armée et aux techniques de transmission, y compris bien évidemment les écoutes.

Didot et Maïer habitaient non loin du CND, où logeait le bataillon du FPR, et certaines sources soulignent que ces deux militaires avaient choisi ce lieu de résidence pour mieux procéder aux écoutes des communications du FPR émanant du CND.¹³⁰

Des techniciens militaires français sont aussi intervenus dans les analyses du matériel de guerre récupéré sur le FPR pendant les combats aux fins d'aider l'armée rwandaise dans leur identification,¹³¹ pour mieux connaître ce matériel et permettre aux FAR d'acheter les armes appropriées à la destruction de celles utilisées par le FPR. Des militaires français ont aussi été actifs dans l'apprentissage aux FAR des techniques de minage et de piégeage. Dans ce cadre, le colonel Gilbert Canovas a enseigné à l'armée rwandaise comment « *valoriser le terrain en piégeant des carrefours, confluents de thalwegs, et de points de passage possibles de l'adversaire* ». Cette mesure a été exécutée « *avec la participation du détachement Noroît* » dans les secteurs opérationnels de Byumba et de Rusumo.¹³²

L'autre type de soutien offert par les autorités françaises au gouvernement rwandais concerne le détournement des informations d'ordre militaire obtenues par la Mission des Observateurs Français (MOF)¹³³. Cet épisode éclaire la nature des efforts de conciliation de la France dans le conflit, alors que le travail d'observation requérait un minimum de

129 Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge, *Rapport du groupe ad hoc Rwanda*, p.84.

130 C. Braeckman, 1994, p.196

131 Document État-major de l'Armée rwandaise (EM AR), G3, n° 082/G3.9.2.0, Kigali 08 Nov 1990.

132 MIP, Enquête..., Rapport, t.I, p.149

133 Créée le 14 août 1991 à Paris par les ministres des Affaires étrangères du Rwanda et de l'Ouganda sous l'égide du Quai d'Orsay, son objet portait sur l'observation des frontières entre le Rwanda et l'Ouganda en vue de vérifier les auteurs de violation des frontières entre les deux États. Le choix des membres de la MOF a été laissé à la discrétion de la France, laquelle a nommé les personnes suivantes : M. Gendreau, ex-ambassadeur de France au Bénin et au Tchad (chef de mission) ; le Colonel Brixy, ancien attaché de défense à l'ambassade de France au Burundi de 1987 à 1989 ; les adjudants Joël Fiordière et Philippe Bondy ; le sergent Philippe Marin ainsi que les caporaux Fabien Carrier, Jérôme Soulier et Jean-Paul Soulliaert. Voir Lettre n°16.02.C7/AP/EA0, C. Bizimungu, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale au président de la République rwandaise.

neutralité de la part la France.

La MOF a séjourné tour à tour au Rwanda et en Ouganda du 26 novembre 1991 au 10 mars 1992 et a été reçue le 28 novembre 1991 par le Ministre rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération ainsi que par celui de la Défense nationale, en présence de l'ambassadeur Martres. S'il n'y a aucune anomalie à ce que des représentants d'un État tiennent un discours défendant la politique menée par leur gouvernement, la chose la plus étonnante concerne la partialité manifestée à cette occasion par l'ambassadeur Martres qui, au lieu de tenir un langage neutre, a plutôt repris le même ton que celui de chacun des deux responsables rwandais. Le Ministre Bizimungu relate en ces termes la position de Martres :

« Sur cette lancée, l'Ambassadeur de France au Rwanda a aussi confirmé à ses compatriotes que le Président MUSEVENI est très malin et qu'il va certainement s'efforcer de montrer à la mission militaire française des traces de son armée sur le sol ougandais pour faire croire que ce sont les Forces Armées Rwandaises qui violent son territoire ou encore montrer les combattants du FPR en Ouganda et faire croire que c'est le sol rwandais qu'ils occupent. Monsieur Georges Martres a communiqué au Chef de la mission militaire française d'observation que l'Ambassadeur de France en Ouganda a déjà été voir tous ces scénarios et qu'il est bien informé de la mauvaise foi du FPR et de la complicité de l'Ouganda dans le conflit. »¹³⁴

La partialité de l'ambassadeur Martres a continué à se manifester par la violation du secret contenu dans les rapports d'enquête conclus par la MOF au profit du Gouvernement rwandais. Le principe retenu lors de la création de la MOF était que les rapports qu'elle devait rendre étaient réservés dans un premier temps aux autorités françaises. Celles-ci devaient ensuite les analyser, puis s'il y a lieu, convoquer une réunion rassemblant le Rwanda et l'Ouganda sous les auspices de la France. C'est dans ce type de réunion que les résultats des enquêtes menées par la MOF devaient leur être communiqués, pour contribuer au retour à la paix.¹³⁵

Dans le même registre des opérations occultes, les services secrets français ont aidé le régime de Habyarimana dans l'infiltration des membres hutu du FPR pour les convaincre de rejoindre le camp présidentiel. Ces services ont notamment entrepris une opération de récupération et d'enlèvement en Allemagne d'un opposant hutu bien connu, Shyirambere Jean Barahinyura, qui fut membre du Comité exécutif du

¹³⁴ 1 Op. cit., p.3

¹³⁵ Voir Protocole d'accord relatif aux activités de la M, article 13.

FPR et son premier porte-parole en Europe en 1990. L'équipe de spécialistes chargée de cet enlèvement se composait de Pierre-Yves Gilleron, ancien de la « cellule antiterroriste de l'Élysée »¹³⁶, de son garde du corps Pierre Massé lui aussi rattaché à l'Élysée, et de son ami et associé, Pierre Péan¹³⁷, mais la tentative fut déjouée grâce à l'intervention énergique de la police allemande, le BKA¹³⁸ de Francfort¹³⁹, qui avait été alerté par Barahinyura en personne. Rencontré à Bonn le 14/2/2007, le journaliste franco-rwandais Gaëtan Sebudandi, qui a connu cette histoire de près, l'a relatée en ces termes :

« Le récit de cette anecdote rocambolesque me fut confié, au cours d'un entretien privé, par Shyirambere Jean Barahinyura lui-même vers fin octobre ou début novembre 1990 à Francfort. Il m'a raconté cette tentative en me disant que deux agents français étaient venus le kidnapper. A l'époque, je n'y avais pas trop cru, jusqu'à ce que je retrouve, dix ans après, la même histoire avec des noms précis dans l'ouvrage du capitaine Paul Barril. Ils avaient pour mission de le livrer à Habyarimana. Pour le convaincre de les suivre et de quitter le FPR, ils lui ont fourni une grosse documentation de la DGSE sur le FPR reprenant les thèses que l'on connaît de Khmers noirs, et le dissuadaient de coopérer avec un mouvement comme celui-là. »

Il est vrai que Shyirambere Jean Barahinyura constituait pour le régime Habyarimana un adversaire de taille, à tel point que les services de renseignement rwandais et l'ambassadeur du Rwanda en France et en Allemagne avaient tenté de l'approcher en lui proposant de grosses sommes d'argent pour qu'il rallie le clan gouvernemental et qu'il cède au Rwandatous les exemplaires de son livre pamphlet dénonçant les scandales du régime.¹⁴⁰

¹³⁶ Selon les précisions rapportées par G. Prunier (1996, p.160), Pierre-Yves Gilleron a travaillé pour la cellule africaine de l'Élysée dans l'unité anti-terroriste jusqu'en 1986, sous les ordres du commandant Christian Prouteau, lequel travaillait étroitement avec le capitaine Paul Barril, chef du Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), l'unité anti-terroriste d'élite de la gendarmerie française. P. Gilleron était un ami très proche de P. Barril et ont travaillé tous les deux dans les 'services spéciaux privés' au profit de l'État français et de la famille Habyarimana.

¹³⁷ P. Barril, 1996, p. 53.

¹³⁸ Bundeskriminalamt, c'est l'Office fédéral de lutte contre la criminalité.

¹³⁹ Pour d'autres précisions sur la même histoire, voir G. Prunier, 1996, pp. 160-161.

¹⁴⁰ Voir Lettre ouverte de Barahinyura au Président Habyarimana, signée mais non datée, et du même, 1988.

1.2. Conseils stratégiques et appui tactique

1.2.1. Participation aux réunions d'évaluation et de planification stratégique

Au début de la guerre, des réunions régulières étaient tenues à l'État-major de l'armée rwandaise. Y participaient une dizaine d'officiers, parfois moins, dont des Belges et des Français. L'examen de certains comptes rendus de ces réunions¹⁴¹ montre que les officiers français y étaient souvent conviés. A titre d'exemple, on citera quelques réunions : les deux du 31 octobre 1990, celle des 2, 6, 7, 8 et 9 novembre 1990.

A en juger par leur rythme, ces rencontres apparaissent comme de véritables réunions de crise. Elles sont toutes consacrées à l'évaluation de l'évolution militaire sur le terrain : les avancées ou les reculs des « *forces ennemies* », c'est-à-dire le FPR ; les reprises de localités ou de villes par les « *forces amies* » dont la composition n'est pas mentionnée ; les problèmes divers.

Au chapitre des « *problèmes divers* », on apprend que les « *forces amies continuent l'opération de ratissage* » dans les zones de combats, comme on peut le lire dans le compte rendu de la réunion du 31 octobre 1990.¹⁴²

La fréquence de ces réunions baisse avec la brève accalmie intervenue sur les divers fronts, le FPR s'étant replié, et l'armée rwandaise semblant remporter une victoire momentanée fin novembre 1990. Elles reprennent avec le retour des hostilités en février 1991, mais cette fois-ci à l'état-major de la gendarmerie nationale, et elles prennent une orientation stratégique et opérationnelle plus prononcée. Y prennent part régulièrement, côté rwandais : le colonel Pierre Célestin Rwagafilita, chef d'état-major adjoint à la gendarmerie nationale et président de séance, les lieutenants-colonels Pontien Hakizimana, Jean Ngayinteranya, Laurent Rutayisire, respectivement G₃, G₁ et G₂ à l'état-major de la gendarmerie, et les commandants Jean-Baptiste Nsanzimfura, Christophe Bizimungu ; côté français, les plus assidus à diverses périodes sont le colonel Galinié, les lieutenants-colonels Canovas et Ruelle, le major Robardey.

En exemple de sujets abordés dans ces réunions, on apprend que l'entretien que le colonel Galinié a eu le 13 février 1991 avec les officiers de l'état-major de la gendarmerie nationale et des unités du camp Kacyiru (place forte de la gendarmerie) porte notamment sur « *la mission*

141 Comptes rendus n° 065/G3.9.2.0 ; n° 066/G3.9.2.0 ; n° 072/G3.9.2.0 ; n° 076/G3.9.2.0 ; n° 077/G3.9.2.0 ; n° 082/G3.9.2.0 ; n° 083/G3.9.2.0, Archives du ministère de la Défense, Rwanda.

142 Compte rendu N° 065/G3.9.2.0, Arch. du ministère de la Défense, Kigali, Rwanda.

prioritaire de la Gd N [qui] consiste à combattre l'ENI¹⁴³, le colonel Galinié est prêt à fournir à la Gd N une assistance technique et matérielle pour augmenter la capacité opérationnelle du Corps ».¹⁴⁴

Il est également indiqué dans le compte rendu que :

« Avec le Chef EM Gd N adjoint et les Chefs de Bureau EM Gd N, il [Galinié] a évoqué les problèmes et difficultés que la Gd N rencontre actuellement dans l'exécution des missions de sécurité, défense et combat auxquelles elle n'est pas suffisamment préparée en raison de ses prestations normales et a proposé une assistance de la MAM pour relever ce défi qui ne peut être compris ni toléré par l'opinion publique [C'est nous qui soulignons]. [...] Il est recommandé que la défense de la ville de Kigali revienne à la Gd nationale et s'engage à tout mettre en œuvre pour son efficacité si le plan de défense de la capitale qu'il compte proposer incessamment est accepté. [...] Cette assistance matérielle et technique ne se limitera pas cependant à la seule ville de Kigali. Elle s'étendra aussi sur d'autres camps et unités. »

Entre autres thèmes, les réunions d'états-majors auxquels participent les officiers français traitent de l'état psychologique d'unités particulières et du moral de l'armée rwandaise dans son ensemble, de tactique, de sécurité publique. La réunion du 5 mars 1991 s'est beaucoup attardée sur la question de l'insuffisance des effectifs.

« A ce sujet, le Lt-col Canovas a souligné que cette insuffisance des effectifs devra être compensée par l'articulation de la défense autour des armes collectives, la constitution d'une réserve d'intervention décentralisée, l'utilisation des patrouilles motorisées et à pied ainsi que des postes d'observation et postes d'écoute. »¹⁴⁵

Fin 1991, une forte délégation se rend au Rwanda, comprenant l'amiral Lanxade, chef de la délégation, le général Pidance, chef de cabinet, le colonel Delort, du service des Relations extérieures, et le commissaire Dechin. Elle sera tour à tour accueillie par le président de la République rwandaise et à l'état-major des Forces armées rwandaises, où le ministère de la Défense (dont, comme cela a été indiqué plus haut, le chef de l'État est le titulaire) précise qu'est « souhaitable la présence du colonel Chollet, commandant le DAMI ».¹⁴⁶

Peu après, une lettre du ministère rwandais des Affaires étrangères informe l'ambassade de France au Rwanda que « à compter du 1er jan-

143 Abréviation pour "ennemi".

144 Compte rendu du 14 février 1991, Archives. du ministère de la Défense, Kigali, Rwanda.

145 Ministère de la Défense nationale, Gendarmerie nationale, État-major, compte rendu de la réunion du 4 mars 1991, daté du 5 mars 1991, Archives du ministère de la Défense, Kigali, Rwanda.

146 Note d'information n° 1347/02.1.4, datée du 20/12/91.

vier 1992, le Lieutenant-colonel Chollet, chef de détachement d'assistance militaire et d'instruction exercera simultanément les fonctions de conseiller du Président de la République, chef Suprême des Forces Armées Rwandaises et les fonctions de conseiller du Chef d'État-major de l'armée ». Sa mission auprès du chef de l'État porte sur l'organisation de la défense et le fonctionnement de l'institution militaire, tandis qu'auprès du chef de l'état-major elle consiste à le conseiller sur l'organisation de l'armée rwandaise, l'instruction et l'entraînement des unités et l'emploi des forces.¹⁴⁷

La nouvelle de la nomination du lieutenant-colonel Chollet à ce double poste s'est répandue très rapidement, soulevant une vive controverse. L'attaché de défense à Kigali s'est efforcé de relativiser l'événement¹⁴⁸ en indiquant d'abord que Chollet devait être rapatrié en mars 1993, ensuite en minimisant l'importance et la portée d'une pétition de l'une des grandes formations politiques de l'opposition non armée, le Mouvement démocratique républicain (MDR), qui avait vigoureusement protesté, en en appelant à une « *fin définitive de la colonisation* ».¹⁴⁹

Le 3 mars 1992 (soit quelques semaines seulement après la prise momentanée de la ville de Ruhengeri par les combattants du FPR), le lieutenant-colonel Chollet est remplacé par le lieutenant-colonel Jean-Louis Nabias à la tête du DAMI, et peu après, Jean-Jacques Maurin est nommé adjoint opérationnel de l'attaché de défense chargé, entre autres activités, de conseiller le Chef d'état-major de l'armée rwandaise. Interrogé par la Mission d'information, en 1998, ce dernier a indiqué « *qu'il participait au titre de cette mission à l'élaboration des plans de bataille quotidiens et était partie prenante aux décisions* ».¹⁵⁰

Un autre officier français, le colonel Didier Tauzin, a révélé à la Mission d'information que « *les militaires français ont dû rappeler à l'état-major rwandais les méthodes de raisonnement tactique les plus élémentaires, lui apprenant à faire la synthèse des informations, l'aider à rétablir la chaîne logistique pour apporter des vivres aux troupes, à préparer et à donner des ordres, à établir des carte* ».¹⁵¹

Cité par plusieurs témoins l'ayant vu sur les lieux de combats, le lieutenant-colonel Canovas semble être celui qui est le plus souvent intervenu sur le terrain, ou du moins celui qui a été le plus parfaitement

147 Lettre du 3 février 1992, référencée 0086/16.02.07/AP. id.

148 Voir le télégramme du 20 février 1992, MIP, Enquête..., pp. 193-194.

149 Voir le tract dans sa version en langue rwandaise et dans sa traduction en français, MIP, Enquête..., pp. 1990-192.

150 MIP, Enquête..., t.1, Rapport, p. 151.

151 MIP, Enquête..., t.1, Rapport, p. 340.

identifié. Devant la Mission d'information, il a reconnu avoir suggéré « la mise en place de petits éléments en civils, déguisés en paysans, dans les zones sensibles, de manière à neutraliser les rebelles généralement isolés »¹⁵², et de « valoriser le terrain en piégeant les carrefours ».¹⁵³

La participation des officiers français à l'encadrement stratégique, opérationnel et tactique de l'armée rwandaise remonte au début de la guerre. Dans une note verbale adressée à l'Ambassade de France au Rwanda¹⁵⁴, le ministère rwandais des Affaires étrangères déclare apprécier « l'appui moral, technique et tactique que les officiers français et en particulier le Chef MAM, le colonel Galinié et le lieutenant-colonel Canovas ont apporté à leurs camarades rwandais depuis l'arrivée en terre rwandaise et spécialement au cours de la guerre d'octobre 1990 ».

Les officiers qui, aux côtés du Chef de la MAM, remplissent à diverses périodes la mission de conseiller sont : les lieutenants-colonels Canovas pour l'armée rwandaise, Ruelle pour la gendarmerie nationale, les majors Robardey pour la gendarmerie nationale (Police judiciaire) Marliac pour l'aviation militaire, Refalo aux unités para commando, et le capitaine Caillaud à l'École de la gendarmerie nationale.

1.2.2. Participation directe aux combats : 1990-1993

La question de la participation directe des militaires français aux combats dans un pays avec qui la France n'a pas d'accord de défense mais simplement des accords de coopération militaire pose le problème de la légalité de cette intervention. Et quand on connaît le caractère criminel des actions menées par le régime que l'on aide et qui met en jeu la vie de citoyens français, la question prend aussi une dimension morale. Nombre d'officiers des ex-FAR ont expliqué qu'à leur yeux, l'apport en conseils stratégiques, opérationnels, tactiques et en appui matériel étaient tout aussi important qu'une présence épisodique sur le terrain lorsque l'allié français se rendait compte que les FAR n'arrivaient plus à contenir les offensives du FPR.

Pour la Commission, il faut insérer les épisodes de participation directe aux combats dans le dispositif plus large de l'intervention militaire française et plutôt voir le caractère complémentaire des différentes composantes de cette intervention. Cette participation directe aux combats a été systématique à chacune des offensives importantes du FPR. On la perçoit en octobre 1990, en janvier 1991, de juin à septembre 1992 et enfin en février 1993.

¹⁵² MIP, *Enquête...*, t.I, Rapport, p. 149.

¹⁵³ Ibid., p. 149.

¹⁵⁴ Référence N° 1002/16.00/CAB et datée du 23 novembre 1990.

a) Octobre 1990

Il existe de fortes présomptions indiquant qu'au tout début de la guerre en octobre 1990, des pilotes français ont été aux commandes des hélicoptères de combat qui, selon des sources françaises, auraient fortement contribué à la mise en déroute du FPR. Lors de son audition devant la MIP, l'ambassadeur Martres « a relevé qu'un hélicoptère de combat de l'armée rwandaise avait, le 4 ou 5 octobre 1990, détruit une dizaine de véhicules du FPR et quatre ou cinq camions contenant de l'essence et que, selon les comptes rendus des militaires français, cette opération avait été menée par un pilote rwandais, même si ce pilote avait été formé par les Français. L'officier instructeur était d'ailleurs assez fier du succès de son élève. »¹⁵⁵

Le général Varret est plus explicite lorsqu'il explique que « des instructeurs pilotes se trouvaient à bord d'hélicoptères Gazelle envoyés sur place aux côtés des Rwandais et qu'ils n'avaient pas été engagés. Ils n'étaient présents que pour faire de l'instruction de pilotage de tir. Il a encore affirmé que les troupes françaises n'avaient pas arrêté l'offensive du FPR en octobre 1990. »

Il est permis de se poser la question de savoir si le pilonnage de colonnes de ravitaillement d'un ennemi qui a attaqué trois jours plutôt et dont on ne sait pas s'il est doté de missiles antiaériens offre vraiment un contexte propice pour faire de l'instruction.

b) Le raid du FPR sur la ville de Ruhengeri le 23 janvier 1991

Après la déroute qu'a subie l'APR à la fin de l'année 1990, elle s'est réorganisée en se retranchant pour l'essentiel dans la région des volcans surplombant tout le nord du pays. Le 23 janvier, l'APR lance une offensive surprise sur la ville de Ruhengeri qu'elle occupe quelques heures avant de se replier, non sans auparavant libérer les prisonniers de la prison de Ruhengeri, parmi lesquels on compte les principaux opposants au président Habyarimana.

Deux sections du contingent Noroît vont alors évacuer de la ville 300 personnes dont 185 Français. L'ambassadeur Martres évoque l'opération d'évacuation dans les termes suivants :

« L'unité dirigée par le colonel Galinié a su rester dans les limites de la mission qui lui était impartie, intervenant dans la zone résidentielle aussitôt après la reprise en main de la ville par les para commandos rwandais. Le respect des instructions n'a pas exclu une certaine audace dont les parachutistes français ont dû faire preuve dans les deux dernières

155 Audition de l'ambassadeur G. Martres devant la MIP.

heures précédant la tombée de la nuit. L'état de choc dans lequel se trouvaient la population expatriée ne permettait pas d'envisager de lui faire subir l'épreuve d'une nouvelle nuit d'affrontements. »¹⁵⁶

Ici encore, en prenant en compte l'ensemble du texte, on peut légitimement supposer que cette « certaine audace » désigne un engagement direct des militaires français. C'est après ce raid de l'APR que l'envoi d'un DAMI sera décidé.

c) Batailles de Byumba : juin-août 1992

La première des deux grandes offensives à laquelle l'armée française répondra par un engagement direct appuyé a été la bataille de Byumba de juin 1992. Il s'agit de la première offensive de grande envergure du FPR depuis octobre 1990. Le 5 juin l'APR, occupe la ville de Byumba pendant quelques jours. Les FAR se révèlent incapables de répondre à l'offensive et à travers une série d'infiltrations, le 20 juin l'APR se crée une poche d'une dizaine de kilomètres dans la zone Byumba, reliant à travers une bande continue ses positions du Nord-ouest au Nord-est.

Le 10 juin 1992, une compagnie d'environ 150 militaires français, basée en Centrafrique, est envoyée au Rwanda. Officiellement, il s'agit de « *prévenir toute menace contre la communauté étrangère* ». Du 11 au 16 juin une mission militaire d'évaluation française est envoyée au Rwanda.

Entre juin et octobre 1992, il est procédé au renforcement de Noroît par des troupes du 8e RPIMA, au renforcement du DAMI à travers la constitution d'un DAMI artillerie qui amène des batteries de 105 mm. Ce DAMI artillerie est constitué d'éléments du 35e RAP. De juin à novembre, c'est la colonel Rosier, à ce moment là chef de corps du 1er RPIMA, qui prend le commandement et du contingent Noroît et des éléments du DAMI.

Le général James Kabarebe, actuel chef d'état-major des Forces de défense rwandaises, dans une entrevue accordée à David Servenay, explique comment l'APR s'était rendue compte de l'engagement direct des militaires français dans la bataille de Byumba :

« Personnellement, la première fois que je me suis retrouvé en contact avec des Français, c'était en 1992 à Byumba ; ils avaient apporté une nouvelle batterie d'artillerie de 105 mm. Ils l'utilisaient. Ce devait être une nouvelle arme, que nous n'avions pas rencontrée depuis 1990. Ce nouveau système était supposé en finir avec l'Armée patriotique rwandaise. (...) Ils sont donc venus directement sur la ligne de front de Byumba. Ils nous ont bombardés tout le long de cette ligne de Ruhengeri

156 Rapport de la MIP, Annexes, PDF, p. 153.

jusqu'au Mutara. Ils étaient très près de la ligne, car nous pouvions entendre leurs communications. Ils ont bombardé nos tranchées. Quand les Français estimaient avoir suffisamment tiré, les FAR avançaient pour finir le travail. Mais à leur grande surprise, quand les FAR ont avancé, nous les attendions très près de leurs tranchées et on leur a tiré dessus à revers, de très près. Il y eut beaucoup de pertes. Ceux qui ont survécu étaient souvent blessés. Ils se sont repliés à l'endroit où se trouvaient les Français. Et là, je me souviens, la radio qu'écoutaient les Français et les FAR était juste à côté de moi : ils les ont engueulés...Ils étaient si durs, les traitant de faibles, d'inutiles. Ils disaient [en français] : « Les forces armées rwandaises sont faibles, faibles, comment pouvez-vous échouer après de tels bombardements ? » [...] Les Français ayant investi, organisé et commandé ces forces, apporté ce système d'armes. Tout ce qu'ils pouvaient faire, ils l'avaient fait : et les FAR n'arrivaient pas à jouer leur rôle. Mais le ton de colère du commandant français qui parlait à la radio, cette colère... montrait qu'il se sentait plus concerné que les Rwandais eux-mêmes. C'était son affaire. »¹⁵⁷

Selon le colonel Murenzi, ex-FAR, c'est à partir du moment où l'APR lance l'assaut de Byumba en juin 1992, montrant sa supériorité militaire sur les FAR, que les Français se sont résolument engagés. Les conseillers français du bataillon « *artillerie de campagne* » (AC) normalement stationné dans le camp Kanombe ont pris part aux combats à Mukarange sur les positions du FPR.

« Pour la première fois dans l'histoire de l'armée rwandaise, on a utilisé des canons 105 mm. [...] Nous n'avions pas ce type d'armement. [...] Dans les combats de Mukarange et de Kivuye, ce sont ces canons qui nous ont aidés », ajoute le colonel Murenzi.

Sur la bataille de Byumba de 1992, l'actuel général Rwarakabije, ex-FAR, confirme le témoignage du colonel Murenzi. Entre juin et août 1992, les Français avaient pris position dans la région de Rukomo sur un site de l'entreprise Amsar. Là, ils ont combattu avec leurs propres armes.

La participation des Français dans divers combats se déroulant en préfecture de Byumba est confirmée par un rapport officiel rwandais. Dans le cadre de la même bataille de Byumba, mais cette fois plus à l'est dans la région du Mutara, une note¹⁵⁸ du chef de service de renseignements, Augustin Iyamuremye, au Premier ministre sur l'évolution de la situation militaire au front, apporte un éclairage précis sur l'engagement militaire direct des Français :

« Nos militaires, avec l'aide des armes d'appui des militaires français, libèrent la commune Bwisige le 19 juillet bien avant l'heure du début

157 Gabriel Périès et David Servenay, 2007, p. 204-205.

158 N° 13/02.4 du 24 juillet 1992.

de la trêve. Mais l'ennemi restait encore bien installé en commune Mukarange, Cyumba et Kivuye et dans le secteur Cyonyo de la commune Kiyombe. Au cours de la journée du 20 juillet, les combats sont signalés au Mutara en communes Ngarama et dans les communes de Cyungo, Kibali, Bwisige et Mukarange. Du côté du Mutara, nos militaires qui étaient installés près du centre de Muhambo sont délogés le 20 juillet 1992 l'après-midi par le pilonnage ennemi. Celui-ci réussit à occuper le pont de Ngoma situé entre les communes Muvumba et Ngarama et l'on craignait qu'il ne puisse avancer jusqu'au bureau de la sous-préfecture Ngarama qui est à 10 Km dudit pont. L'intervention française permit encore de repousser l'assaillant le 22 juillet 1992. »

Toujours dans l'Est, Mwumvaneza¹⁵⁹, actuellement député, et à l'époque conseiller communal, relate les circonstances dans lesquelles il a vu des militaires français intervenir dans la bataille de Ngarama (chef-lieu de la commune du même nom) au mois de juillet 1992. Le FPR et les FAR s'y sont affrontés pendant six heures. Ces dernières ayant essuyé de lourdes pertes humaines, les Français sont intervenus pour les aider à reconquérir leur position.

« C'étaient des jeunes dont on aurait dit qu'ils sortaient à peine de l'adolescence. Ils ont installé leurs canons à Gituza, non loin du dispensaire, sur un terrain de football. Huit canons étaient alignés. Lorsque les soldats de Habyarimana eurent repris leur position, les militaires français avancèrent vers Kanero et installèrent à nouveaux leurs canons, en un lieu que l'on appelle Mashani et qui est le centre commercial de Kanero. Si mes souvenirs sont exacts, je pense qu'il y avait huit canons tirant en direction de la commune Muvumba. »

Nkurunziza Elias, conseiller municipal aussi de la commune de Muvumba en 1990, distingue les témoignages indirects et celui qu'il peut apporter comme témoin oculaire. Tout d'abord, il avait entendu les militaires dans leurs conversations se vanter :

« désormais, nous allons nous battre avec les inkotanyi [FPR]. Ils ne pourront plus nous chasser de nos positions, car nous avons parmi nous des Français. »¹⁶⁰

C'est ainsi, dit-il, que lui et d'autres apprirent que les canons qui tiraient sur les positions du FPR en 1992 dans diverses zones de combat en préfecture de Byumba étaient actionnés par des Français.

159 Entretien dans les locaux de la Commission, 31-10-2006.

160 Entretien du 19-4-2007.

d) Février 1993

Le 8 février 1993, le FPR lance une offensive généralisée à partir de toutes ses positions et s'empare en quelques heures d'une grande portion de la partie nord du pays. Il arrive même à une trentaine de kilomètre de la capitale, Kigali.

Le 8 et le 9, la France procède au renforcement de Noroît, qui comprend désormais un état-major tactique (EMT), trois compagnies du 21^e RIMa, une compagnie du 8^e RPIMa, les détachements Chimère et Rapas et un DAMI renforcé (génie). Le 20 février 1993 le Quai d'Orsay annonce que deux compagnies supplémentaires de soldats français ont été envoyées « d'urgence » au Rwanda « pour assurer la sécurité des ressortissants français et des autres étrangers ». Il s'agit d'une compagnie du 6^e bataillon d'infanterie de marine (BIMa) basé à Libreville, et d'une compagnie des éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO) installée à Bangui, soit un total d'environ 240 hommes. Le contingent français s'élève désormais officiellement à quelque 600 militaires d'élite (pour environ 400 expatriés).¹⁶¹

Sur la bataille de février 1993, le général Rwarakabije fait état d'un engagement français encore plus déterminé qu'en juin 1992. L'avancée du FPR jusqu'aux environs de Kigali, à Base précisément, fait craindre la prise de la capitale. Quand les troupes du FPR arrivent à Tumba, les Français se déploient à Ruyenzi et à Shyorongi, faisant jonction avec des éléments des FAR pour repousser leurs adversaires. « *Les Français ont distribué des armes et fourni un appui feu.* »

Un ancien caporal ex-FAR explique qu'il a directement servi sous les ordres et avec les militaires français durant la bataille de février 1993. Il a servi sur des pièces d'artillerie 105 mm avec des Français.

« Des Français ont utilisé à nos côtés à Kirambo des canons 105 mm. Il y avait une quinzaine de canons, sur lesquels nous étions formés au tir. Nous étions généralement sept personnes sur un canon : quatre français, et trois Rwandais dont un responsable appelé "chef de pièce". »

« Ce sont les Français qui avaient apporté ce type de matériel, nouveau pour nous. [...] Moi, j'étais chef de la "pièce 15", recevant les instructions d'un officier français qui, avec le colonel Serubuga¹⁶², commandait les opérations. Je prenais note et transmettais à un caporal français qui, plus compétent en la matière, réglait l'appareil, puis, un autre Français ouvrait le couvercle, et un autre Français encore et un Rwandais appelés "pourvoyeurs" introduisaient l'obus, et un quatrième Français actionnait

161 Chronologie de la maison d'édition les Arènes disponible sur Internet

162 Chef adjoint de l'État major de la Gendarmerie nationale.

le mécanisme de tir. Tous les canons tiraient à peu près simultanément. Les bombes lâchées creusaient des énormes trous dans la terre, c'est pourquoi on les appelait "dimba hasi" (traduction approximative du kinyarwanda : asséner un coup au sol). »¹⁶³

François Nsengayire avait été muté au début de l'année 1993 au camp de gendarmerie de Jali. Là-bas, il a trouvé une section de militaires français du 8^{ème} RPIMA à laquelle il a servi d'interprète. Lors de l'attaque de l'APR du 8 février 1993, ses combattants sont arrivés pas très loin de la position française de Jali.

« Alors, les militaires français du 8^{ème} RPIMA dans lequel se trouvaient des éléments d'artillerie de campagne ont actionné les mortiers 105 et 122 mm et se sont positionnés à Syonrongi [Ndlr Shyorongi], d'où ils ont commencé à pilonner les positions ennemies. Moi avec un groupe de français étions au lieu-dit Kimaranzara dans Mbogo, dans un petit bois. Nous servions d'observateurs avancés, et c'est nous qui guidions les tirs d'artillerie de Shyorongi. Moi j'étais avec les Français, leur servant d'interprète. Mais sur une colline un peu plus loin, il y avait des combattants de l'APR qui les avaient vus. Ces inkotanyi [FPR] avaient des canons sans recul. Ils ont envoyé trois obus, trois Français sont morts sur le champ et deux autres ont été gravement blessés. »

Après être arrivé à 30 kilomètres environ de Kigali, le 20 février 1993, le FPR décrète un cessez-le-feu unilatéral. Du 25 février au 2 mars, les partis d'opposition envoient une délégation rencontrer les représentants du FPR, et à l'issue de cette rencontre est rendu public un communiqué conjoint appelant à un cessez-le-feu durable, au retrait des troupes étrangères et à la reprise des négociations d'Arusha.

Après les importants efforts de soutien à l'armée rwandaise, l'effondrement de celle-ci le 8 février 1993 signalait la vacuité du dispositif d'appui français tel qu'il avait été échafaudé depuis octobre 1990 et renforcé au lendemain de l'offensive du FPR du 5 juin 1992.

Le 19 février 1993, le général Quesnot adresse au président Mitterrand une note résumant les trois options qui restaient à la France face à l'offensive de l'APR du 8 février :

« 1) L'évacuation des ressortissants dans les prochains jours si le FPR maintient son intention de s'emparer de la capitale [...] ;

2) L'envoi immédiat d'au moins deux compagnies à Kigali [...] Cette action, sans résoudre les problèmes de fond, permettrait de gagner du temps ;

163 Nturanyenabo Jean-Paul, entretien du 25/01/2007.

3) *L'envoi d'un contingent plus important interdisant de fait la prise de Kigali par le FPR et rendant les unités rwandaises disponibles pour rétablir leurs positions au moins sur la ligne de cessez-le-feu antérieure.* [...] *Cependant, elle serait le signal d'une implication quasi directe ».*¹⁶⁴

C'est la seconde option qui a été retenue et qui, comme nous l'avons vu, a conduit à la participation directe aux combats des militaires français. Étant donné l'échec de la stratégie de soutien français aux FAR, et les contraintes diplomatiques qui ne permettaient pas un engagement français franc et direct contre l'APR, la France et son allié le président Habyarimana durent finalement se résoudre à accepter le départ des troupes françaises du Rwanda et leur remplacement par une mission de paix onusienne exigé par le FPR comme condition à la paix.

L'échec militaire des FAR, malgré le soutien français, a certainement joué un rôle important dans le choix de l'alternative du génocide comme stratégie de résistance au changement politique. Vu l'importance de l'engagement militaire français auprès des FAR, il y a lieu de se demander si la France n'a pas ressenti la défaite militaire de ces dernières FAR comme sa propre défaite et dans quelle mesure elle aurait contribué à la mise en place de cette alternative génocidaire.

2. Participation à la formation des miliciens interahamwe et à l'autodéfense civile

2.1. Les interahamwe

Parmi les accusations les plus graves portées contre la France, figure celle d'avoir formé les milices interahamwe ont été le fer de lance de l'exécution du génocide. Ces milices étaient au début un mouvement de jeunesse sans statut juridique mais affilié au parti présidentiel MRND. Ce mouvement a commencé à faire parler de lui au lendemain de l'instauration du multipartisme en juin 1991. Très rapidement, la compétition entre les partis était devenue intense et violente un peu partout dans le pays. Les différents partis politiques ont créé des mouvements de jeunesse servant « *de troupes de choc* » durant les meetings, les manifestations et contre-manifestations populaires, intimidant les partisans des formations politiques rivales ou obligeant les habitants des alentours à venir à leurs assemblées ou manifestations. Dans Kigali, il y avait aussi une guerre territoriale des milices des différents quartiers, qui se bat-

¹⁶⁴ Note du 19 février, à l'attention du Président de la République, signée par Dominique Pin et le général Quesnot (avec des annotations de Hubert Védrine). Ce n'est pas nous qui soulignons.

taient pour protéger certaines zones d'influence où les autres milices ne pouvaient pas se rendre ou exercer le racket. Dans les zones rurales, les milices se faisaient la guerre des drapeaux, et certaines faisaient fuir des bourgmestres (maires) de communes, s'arrogeant même des champs à cultiver du domaine public.

Mais à côté de ces *interahamwe* ordinaires à partir de l'année 1992, un autre groupe d'*interahamwe* restreint est apparu, formé militairement, et dont l'une des tâches consistait à commettre des massacres et des assassinats. Les massacres, les tueries et les assassinats qui ont été commis dans la partie gouvernementale entre mars 1992 et avril 1994 l'ont été en tout ou partie par ces *interahamwe*-là.

Pendant le génocide, dans les régions où le MRND était resté influent comme dans Kigali, la préfecture de Kigali rural, les préfectures de Kibungo, Byumba, Ruhengeri, Gisenyi et une partie de Cyangugu, les *interahamwe* leurs associés ont été à l'avant-garde du génocide.

Par la suite, ils se sont répandus dans les préfectures où le MRND avait perdu de l'influence suite à l'instauration du multipartisme, comme dans Gitarama, Butare, Kibuye, des préfectures qui avaient d'importantes populations tutsi et où les tueries avaient commencé assez timidement.

2.2. Les débuts de « l'autodéfense civile »

A côté du mouvement des *interahamwe* dit, un second processus de formation militaire et d'armement de civils a pris forme, appelé organisation de la défense civile. Il s'agissait au début d'un programme de formation paramilitaire de résidents hutu des zones proches de la ligne de front dans le nord et le nord-est du pays, qui avaient pour mission de patrouiller dans ces zones afin d'entraver les infiltrations des combattants du FPR et de surveiller les populations civiles tutsi des localités concernées, et, comme nous allons le voir plus loin, de les massacrer aussi au moment opportun. Après les premières semaines du génocide, ce programme de défense civile sera systématisé et servira de structure par laquelle l'administration locale parachèvera l'exécution du génocide. Les *interahamwe* seront intégrés comme force de frappe.¹⁶⁵

Fin avril 1991, deux épisodes soulèvent la question de la défense du pays en faisant intervenir des civils ou alors des militaires déguisés en civil. Le premier est un discours du président Habyarimana du 28 avril

165 OUA, *Le génocide au Rwanda et ses conséquences* [49, paragraphe 14.49]; Human Rights Watch, 2006, p.14-16.

1991.¹⁶⁶ Le second est un conseil prodigué à l'armée rwandaise par un officier supérieur français. Le lieutenant-colonel Gilbert Canovas, lors d'un second séjour au Rwanda, entreprend dans la première moitié de février 1991 une tournée d'inspection de l'ensemble des secteurs opérationnels militaires. Dans la zone de Ruhengeri, pour remédier à l'insécurité des populations vivant au sud du Parc des Volcans du fait des infiltrations de l'APR, il propose « *la mise en place de petits éléments en civil, déguisés en paysans, dans les zones sensibles, de manière à neutraliser les rebelles généralement isolés* ». ¹⁶⁷ Ce qui est préconisé ici, c'est bien des militaires déguisés en civils et non de civils formés militairement. L'idée d'utiliser des gens ressemblant à des civils dans le conflit armé est donc suggérée.

A partir de la fin du mois d'août 1991, le plan de création d'un programme de défense civile reprend vie et se développe. Le 25 août 1991, le conseil restreint de sécurité de la sous-préfecture de Ngarama, dans la préfecture de Byumba, s'est réuni au bureau de la commune Muvumba. Parmi les points à l'ordre du jour, figurait celui de « *l'autodéfense de la population* ». Participaient à cette réunion, le commandant du secteur opérationnel du Mutara, le colonel Déogratias Nsabimana, futur chef d'état-major des FAR. D'emblée, le colonel Nsabimana souleva les problèmes de ressources en armes à feu qu'un tel programme posait, celui de l'encadrement militaire de la population bénéficiaire.¹⁶⁸

Dans une lettre adressée au ministre de la Défense datée du 29 septembre 1991 et ayant pour objet l'« *Autodéfense de la population* », le colonel Déogratias Nsabimana rend compte des propositions développées dans une réunion tenue à la sous-préfecture de Ngarama, le 26 septembre 1991. Il s'agit de créer une structure « *Autodéfense populaire se diluant dans la masse jusqu'à la plus petite entité administrative* » dénommée « *Nyumba kumi* »¹⁶⁹. Les candidats devaient être âgés de 25 ans au moins et de 40 ans au plus, être de préférence mariés et justifier d'une « *bonne* » moralité, d'un patriotisme, d'une sociabilité et d'un courage suffisants. La formation de ces civils devait être assurée par l'armée. En comptant 10 armes par cellules, les quatre communes où devrait être initié le programme avaient besoin de : 350 armes pour Muvumba, 580 pour Muhura, 530 pour Ngarama et 300 pour Bwisige.

166 Niyibizi Damien, responsable du Service de renseignement de la sous-préfecture de Ngarama, Rapport mensuel, Ngarama le 5 octobre 1991 ; Col. Nsabimana Déogratias, *Mémoire sur l'auto-défense de la population*, sans date.

167 MIP, *Enquête...*, t. 1, version PDF, p. 157.

168 République rwandaise, préfecture de Byumba, sous-préfecture de Ngarama, Compte-rendu de la réunion de sécurité tenue à Muvumba en date du 25 août 1991.

169 Signifiant en langue swahili dix maisons.

Le compte rendu se termine en affirmant que « *les participants à la réunion reconnaissent que les besoins exprimés ci-dessus sont très élevés et sont conscients de la modicité du budget national* ». ¹⁷⁰

Le 7 février 1992 s'est tenue une réunion du conseil préfectoral de sécurité de la préfecture de Byumba au bureau de la commune Muvumba. Les participants y ont alors été informés de l'état d'avancement de la question de l'autodéfense civile dans la région du Mutara depuis que le ministère de la Défense avait disponibilisé 300 armes (sans préciser lesquelles). Ces armes ont été réparties de la façon suivante : 76 pour la commune Muvumba, 40 pour la commune Kivuye, 40 pour la commune Kiyombe et 24 pour la commune Cyumba.

S'agissant de la commune Muvumba, un groupe de 250 personnes choisies parmi la population à la discrétion du bourgmestre et de son conseil communal chargé de la sécurité ont été envoyées en formation à Gabiro du 29 janvier au 05 février 1992, pour apprendre le maniement des armes à feu. ¹⁷¹

L'attaché militaire français à Kigali, le colonel Cussac, semble suivre de près ce dossier. La MIP a publié l'extrait d'un télex diplomatique du 22 janvier 1992 dans lequel il rapporte de façon détaillée le projet de distribution d'armes aux civils dont il vient d'être question. Il mentionne les régions concernées, les critères de choix des participants, et confirme le nombre d'armes, 300. Il nous apprend même qu'il s'agit en majorité de MAS 36 et se dit préoccupé par les risques de dérive d'un tel projet. ¹⁷²

La distinction entre le programme « *Autodéfense civile* » avant le génocide et le mouvement interahamwe n'est pas aisée. Les personnes qui ont reçu une formation militaire dans le cadre de l'autodéfense civile se décrivent souvent et sont décrites par les autres comme des interahamwe. Dans les deux cas, l'objectif qu'on leur assigne est, semble-t-il, de combattre l'ennemi tutsi, à commencer par les civils tutsi du voisinage. Il y a lieu cependant de faire la distinction entre d'une part « *les groupes choc* » d'interahamwe sont essentiellement des jeunes gens physiquement en forme, des paysans ou des citoyens sans occupation professionnelle précise et qui peuvent suivre leur formation loin de leur région de résidence et intervenir ailleurs dans le pays, et d'autre part les interahamwe formés localement, incluant un certain nombre de petits fonctionnaires qui, eux, se différencient difficilement des membres de

170 Lettre du colonel Déogratias Nsabimana au ministre de la Défense portant sur Autodéfense de la population, 29 septembre 1991.

171 Message envoyé par le responsable du service de renseignement préfectoral de Byumba, Vincent Rwirahira, le 07 février 1992.

172 MIP, *Enquête...*, t. II Annexes, version PDF, p.165.

« *Autodéfense civile* ».

Enfin, les accusations de formation des interahamwe des militaires français sont de deux ordres. La première série d'accusations affirme que les militaires français ont bien formé ces miliciens, mais en les exonérant en partie, arguant qu'ils ne savaient pas qu'il s'agissait de civils, que dans les camps d'entraînement la distinction entre civils et recrues militaires aurait été difficile à effectuer.¹⁷³ L'autre type d'accusations présume que les militaires français savaient qu'ils entraînaient des civils appartenant aux interahamwe.¹⁷⁴

Les témoignages concernant l'implication de militaires français dans la formation des interahamwe répartissent sur les différents camps de formation, au camp Gabiro, à l'université de Nyakinama, au camp Mukamira, au camp de Bigogwe ainsi qu'au camp Gako. Seules les formations des habitants de la commune Muvumba au camp Gabiro et à l'université de Nyakinama ont été clairement associées au programme de « *l'autodéfense civile* ». Ailleurs, les témoins font état tout simplement de la formation d'*interahamwe*.

173 L. Coret et F.X. Verschave (sous la direction de), 2005, Témoignage d'Alison Des Forges, p. 32-33. MIP, Enquête..., t. III, Auditions, vol. 2, p. 188.

174 L. Coret et F.X. Verschave (sous la direction de) 2005, p. 28-34.

2.2.1. Camp Gabiro

Le camp militaire de Gabiro était situé dans l'est du pays dans une région de savane presque déserte. Il jouxtait le parc national de l'Akagera.

a) L'autodéfense civile à Muvumba

Malgré les réserves du colonel Cussac exprimées dans son message du 22 janvier 1992 à propos de la formation de civils à l'« autodéfense », divers témoins affirment que des militaires français étaient impliqués dans le lancement du programme évoqué par ce dernier dans la commune Muvumba, avec pour lieu de formation le camp militaire de Gabiro.

Mumvaneza¹⁷⁵ était à l'époque conseiller communal, responsable d'un des secteurs de la commune Muvumba qui a lancé le programme d'autodéfense civile. Son premier contact avec des militaires français a eu lieu au bureau de cette commune lors d'une réunion de tous les conseillers communaux responsables de secteurs. Ces militaires français étaient venus voir le bourgmestre Rwabukombe Onesphore.¹⁷⁶

« Lorsque je les ai rencontrés, je ne savais pas qu'il s'agissait de Français. Je voyais des blancs en uniformes militaires qui se promenaient au bureau communal. Ils étaient quatre. Trois s'étaient enduits le visage d'une matière noire. Cela devait être du cirage ou du charbon. Un seul ne s'était pas enduit. C'était leur chef, j'ai par la suite appris qu'il s'appelait capitaine Jacques. C'est ce que m'a dit le Lieutenant Kadali, un ami à moi, avec qui il parlait souvent. »

« Je les ai trouvés au bureau de la commune en conversation avec le bourgmestre. J'ai voulu entrer dans le bureau du bourgmestre, on m'en a empêché en me disant qu'il avait de la visite. Nous étions venus pour une réunion qui devait rassembler tous les conseillers. Je suis sorti et j'ai attendu. Ils ont discuté, et quand ils ont terminé, ils sont sortis et s'en sont allés. Il y avait ce blanc, le capitaine Jacques, le commandant Ntirikina, qui était établi à Gabiro, et le colonel Rwabukwisi. »

« Après leur départ, nous, les conseillers, avons tenu notre réunion hebdomadaire du vendredi comme d'habitude. Le bourgmestre nous informa que ces Français et ces militaires rwandais souhaitaient former la population à l'autodéfense civile pour faire face à la menace que faisaient peser les infiltrations des inkotanyi dans la campagne et du fait qu'ils distribuaient des armes à leurs parents tutsi pour leur permettre de massacrer la population. Il nous fallait adopter une stratégie en

175 Témoin auditionné le 31/10/2006 dans les locaux de la Commission à Kigali.

176 Le conseiller communal a été entendu le 31/10/2006.

formant des habitants au maniement des armes pour qu'ils puissent se défendre au moment où il faudra tuer ces gens, que ce soit les complices ou les inkotanyi eux-mêmes, s'ils venaient dans la campagne. Nous avons pris bonne note, et le bourgmestre nous informa qu'il a été accordé 252 places à toute la commune Muvumba. Les conseillers communaux se sont répartis ces places. J'en ai pris 16 dont une pour moi. Une semaine plus tard, nous avons fait rapport sur le groupe de gens à former, chaque conseiller présentant sa propre liste pour l'opération. Nous sommes partis dans plusieurs bus pour Gabiro, et chaque conseiller avait la liste des noms de ses hommes. »

« Nous y avons trouvé des Français. Je n'en ai pas vu plus de quatre, ils se cachaient et se camouflaient. Ils ne voulaient pas que les civils les voient. Mais nous qui étions des conseillers, il nous arrivait d'aller dans le bureau du commandant, ou alors lorsque l'on discutait avec les militaires gradés comme les lieutenants, le sergent major, ils nous disaient que c'étaient nos amis blancs venus nous assister. Nous y avons passé un mois ou un mois et demi. (...) Ces blancs, ce capitaine, venaient nous voir souvent aux environs de 10 heures. »

« Nos instructeurs devaient savoir parler français, mais moi je ne le parlais pas. Une fois, le capitaine Jacques venait avec le bourgmestre Gatete, une autre fois avec Ntirikina, ou encore avec Rwabukwisi, ainsi de suite. »

S'agissant de l'organisation de la formation, l'ex-conseiller explique qu'ils passaient la nuit sous des tentes à proximité du camp de Gabiro, et que le matin il se rendait dans une vallée à environ 5 km du camp. Avec d'autres, ils partaient le matin très tôt à pied. Ils arrivaient au lieu d'entraînement aux alentours de 9 ou 10 heures, ils pratiquaient le tir jusque vers 14 heures. Ensuite ils rentraient dans le camp et prenaient leur repas. Ensuite, vers 16 heures, ils suivaient les cours « *théoriques* ». Il s'agissait de causeries données la plupart des fois par le commandant Ntirikina qui s'occupait plus particulièrement d'eux.

« [Ils nous ont expliqué que] ces armes dont vous venez d'apprendre le maniement doivent vous servir à combattre les inkotanyi. Les inkotanyi aiment particulièrement se camoufler, passer derrière les lignes de nos soldats et s'infiltrer dans la campagne, chez vous dans vos secteurs. Ils cachent des armes chez leurs parents tutsi. Sachez qu'avec les armes que nous allons vous donner, vous devrez combattre ces Tutsi qui vivent dans la campagne. »

« Si vous apprenez que ces inyenzi ont apporté des armes parmi les paysans, il n'y a pas d'autre solution, vous devrez riposter aux tirs de ces paysans ou alors tirer sur eux, ils ne sont pas plus nombreux que vous. »

Le conseiller précise que dans sa circonscription administrative, il y avait 21 Tutsi sur les 7900 habitants que comptait le secteur.

Durant les cours théoriques, « *les Français passaient de temps en temps sans s'attarder. Le lieutenant Kadali servait d'interprète, parce que les Français ne comprenaient pas le kinyarwanda. Sur le terrain, ils venaient superviser pour voir si nos tirs atteignaient la cible. Ils prenaient une feuille de papier blanc, y dessinaient un cercle dans lequel nous devions tirer. Quand on tirait dans la cible correctement, on y mettait une boule de manioc pour ne pas le confondre avec le tir suivant ou avec le précédent.* »

Par la suite, le témoin a expliqué qu'en fait ils ne dormaient pas dans le camp proprement dit, mais que leurs tentes étaient installées à l'extérieur, tout près du camp. Il a aussi expliqué que dans leur groupe il n'y avait que des civils et qu'il n'était pas possible de les confondre avec des militaires, car tous étaient habillés en civil.

A la question de savoir quel a été le rôle des militaires français dans la demande faite au bourgmestre de Muvumba de présenter des civils à former, le conseiller a répondu :

« [Le bourgmestre] nous a dit que ces blancs nous appuient dans la guerre que nous menons, ils voudraient que nous les aidions...la nourriture que nous mangions quand nous étions à Gabiro, c'est eux qui nous la donnaient [...]. La raison pour laquelle je dis que ce sont les Français qui nous donnaient à manger, c'est parce qu'on nous demandait de préciser le nombre de personnes à ne pas dépasser. [Le bourgmestre nous avait dit] Apportez un nombre limité de gens parce que ce que les blancs nous ont promis, si vous dépassez le nombre, ce ne sera pas suffisant. Vous devez amener le nombre de personnes qu'ils ont accepté, ne dépassez pas. »

Le Conseiller du secteur Karama, commune Muvumba, Elias Nkurunziza¹⁷⁷, auditionné à la prison de Nyagatare, confirme la présence de militaires français lors de la réquisition de civils à former au maniement des armes afin de constituer la défense civile. Il s'agit du même épisode que celui évoqué par le témoin précédent, la réunion des conseillers au bureau de la commune Muvumba.

« *En 1992, on nous a appelés à la commune pour nous demander de réunir des jeunes gens forts à qui on allait enseigner le maniement des armes. Tous les secteurs n'ont pas été choisis dans ce programme. Pour mon secteur, ont m'a demandé 50 personnes. [...] Nous sommes arrivés à la commune à 9 heures. Le bourgmestre a commencé par faire une réunion avec des militaires. Parmi eux, il y avait le colonel Muvunyi. Il y avait aussi un militaire français qui était arrivé dans une jeep Suzuki*

177 Témoin auditionné le 19/04/2007.

avec deux autres soldats blancs, mais qui, eux, s'étaient mis du cirage sur le visage. [...] Le jour convenu, nous nous sommes rassemblés au bureau communal. Nous sommes montés dans des bus affrétés par Castar Nsabimana. Nous avons été d'abord à Nyagatare, ensuite nous avons été conduits à Gabiro, où nous sommes restés dix jours. »

« Nous passions la nuit à Gabiro. Le matin on mangeait de la bouillie de sorgho, puis on allait à un endroit appelé Rwangingo. C'était sur un terrain d'atterrissage d'avion, mais qui ne servait plus à cela. On nous a appris le maniement de fusils. »

Munyandida Sylvestre¹⁷⁸ était moniteur agricole. Il vivait dans la commune Muvumba dirigée par le bourgmestre Onesphore Rwabukombe. Le conseiller du secteur dans lequel vivait Munyandida Sylvestre, Kayijamahe Domitien, a été convoqué au bureau communal pour une réunion durant laquelle on a demandé aux conseillers de secteur de dresser une liste d'hommes de bonne réputation devant aller se former au maniement d'armes. Aux alentours de juin 1992, Munyandida Sylvestre a reçu une convocation lui demandant de se présenter à la commune. De chaque secteur étaient arrivés de huit à dix personnes. En tout ils étaient une centaine, que l'on voulait former au maniement des armes à Gabiro. Des bus les ont transportés. Arrivés à destination, des représentants des partis politiques ont refusé que la formation se tienne, car ils ne voulaient pas que l'on forme des civils au maniement des armes. Après trois jours de négociation, la question a été débloquée et on a pu commencer leur formation. On leur a présenté deux sous-officiers rwandais qui devaient leur servir d'instructeurs. Ils étaient logés près du camp de Gabiro, mais recevaient leur formation à environ sept kilomètres du camp, à un endroit appelé Rwangingo. Munyandida Sylvestre explique sa rencontre avec des militaires français à Gabiro :

« Le soir, des militaires [rwandais] hauts gradés venaient voir comment s'était passé la journée, comment les choses se passaient, d'autres jours ces hauts gradés remontaient avec nos instructeurs en leur demandant si on assimilait bien la formation. Nos instructeurs disaient que ça n'allait pas, qu'on leur avait donné des recrues inaptes. [...] Quelques fois, avec les hauts gradés arrivaient deux blancs ou encore des blancs qui n'étaient pas des vrais blancs. [...] Il y avait des gens qui ressemblaient à des noirs, mais qui étaient avec les blancs. [...] Ce n'était pas des Rwandais. Ils étaient de forte corpulence. Il y avait un blanc qui venait souvent avec les hauts gradés pour voir comment la situation se présentait. [...] Quand ils venaient, ils parlaient avec nos instructeurs. Il y avait un garçon que l'on disait meilleur tireur. Les instructeurs l'ont présenté au blanc. Ces derniers lui ont demandé s'il avait déjà été

178 Incarcéré pour génocide, il a été auditionné le 21/02/2007 à Nyagatare.

militaire, le jeune homme a répondu que non, qu'il le faisait comme ça, de façon naturelle. »

Ainsi, il y a eu une longue période d'incubation durant laquelle un certain nombre de responsables militaires et politiques rwandais ont évoqué le besoin de mettre en place un programme « *d'autodéfense civile* », mais dont la mise en oeuvre semblait entravée par le manque de ressources. Les témoignages recueillis montrent ici que des militaires français ont joué un rôle décisif dans la concrétisation de cette idée. Ils ont contribué à son lancement en apportant une aide logistique, en nourriture notamment, et en formant au tir des civils, mais aussi en assurant un suivi, discret mais persévérant. Dès ses débuts, le programme « *d'autodéfense civile* » a pour objectif de patrouiller dans les zones proches du terrain des opérations militaires afin de contrer les tentatives d'infiltration des combattants du FPR, mais dans un deuxième temps, on voit bien que le projet de massacre se profile.

b) La formation des interahamwe

Le témoin Jean-Baptiste Dushimimana¹⁷⁹ a été un *interahamwe* professionnel formé vers la fin de l'année 1993 avec la participation de militaires français. Il explique qu'à ce moment-là, des membres de la direction du MRND vivant dans son quartier de Gatenga, commune Kicukiro, ont commencé à approcher les jeunes membres de ce parti. Ils leur ont expliqué que même s'ils faisaient parti des groupes de jeunesse du MRND qui participaient aux animations et aux meetings, cela était dépassé, vu la période dans laquelle le pays entrait, avec l'arrivée prochaine de représentants du FPR dans le gouvernement. C'est ainsi que Jean-Baptiste Dushimimana a reçu une formation paramilitaire. Il a commencé à recevoir cet entraînement dans un bâtiment appelé Technoserve situé dans un quartier proche du centre ville de Kigali. Mais comme lui et les autres s'entraînaient dans un lieu presque ouvert, cela commençait à attirer l'attention. Ils ont alors déménagé dans l'immeuble de Félicien Kabuga, situé dans le quartier Muhima. Là aussi, les bruits ont commencé à circuler. Ils ont à nouveau déménagé, cette fois dans le quartier Kimihurura, dans la maison du général Ndindiriyimana, près de la boîte de nuit Kigali Night.

Là-bas, les personnes qui les encadraient leur ont dit qu'ils devaient se raffermir pour combattre l'ennemi en apprenant le maniement des armes, car les pourparlers de paix n'allaient mener à rien, et que de

¹⁷⁹ Incarcéré pour génocide et repent, il a été auditionné le 11/12/2006 dans les locaux de la Commission.

toutes façons ils devront affronter l'ennemi qui se renforçait de jour en jour. A ce moment-là, on leur a demandé de décliner en détails leur identité afin de s'assurer de leurs origines. Les jeunes ayant des liens de parenté avec des Tutsi ou des Hutu originaires de la région du Nduga [Centre et Sud du pays] étaient renvoyés. On leur a dit qu'on les emmenait à Gabiro apprendre le maniement des armes, et qu'il fallait qu'ils gardent le secret absolu. Jean-Baptiste Dushimimana et ses camarades de quartier sont montés dans des bus spécialement affrétés près de chez lui et ont été emmenés à Gabiro.

« A notre arrivée, nous avons été accueillis par des lances, on nous a dit qu'ils travaillaient pour l'office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et qu'ils allaient nous former au métier de gardien du parc. [...] Les uniformes que nous portions nous avaient été fournis par les Français en les faisant passer par l'Office rwandais du tourisme et des parcs nationaux (ORTPN) afin que les militaires subalternes ou tout autre personne n'en sache rien, parce qu'à ce moment-là, la MINUAR commençait à surveiller. [...] Autre chose, lors de l'entraînement au "cross" que l'on appelait petit matinal, des militaires français roulaient en jeep à nos côtés, pour, au cas où l'un de nous serait trop fatigué le ramener au camp. [...] En fait, le programme était bien établi, car lorsque nous y sommes arrivés, nous avons remplacé d'autres jeunes qui venaient eux aussi de la ville de Kigali, mais du quartier Muhima. Nous y avons trouvé des Français. Ils étaient en uniforme militaire. Nous connaissions les militaires français ici à Kigali, on ne pouvait pas s'y méprendre, car ils avaient des tenues à eux. [...] On ne pouvait pas nous confondre avec de nouvelles recrues militaires. Dans ce camp, on formait trois groupes de personnes bien distincts, des Hutu burundais, des militaires qui devaient aller se battre sur le front, et les interahamwe du MRND qui devaient assurer la protection des dirigeants de leur parti dans le gouvernement en voie de formation. »

A son retour en ville, le groupe de Jean-Baptiste Dushimimana a été réparti en fonction de l'habileté au tir de ses membres. Jean-Baptiste Dushimimana a été chargé de la protection rapprochée d'un proche parent du président Habyarimana, Séraphin Twahirwa qui était en charge des interahamwe de la ville de Kigali. Peu avant le génocide, son groupe a reçu des armes, des grenades et même des véhicules.

Jean-Baptiste Dushimimana ne se souvient pas avec exactitude de la date à laquelle il a été formé à Gabiro avec la participation des militaires français. Il donne cependant des repères temporels comme l'arrivée prochaine du FPR dans Kigali dans le cadre de la formation du gouvernement de transition à base élargie, et les débuts de la présence de la MINUAR. Ainsi, on peut situer la date de sa formation entre le 8 octobre 1993 – date d'arrivée du général Dallaire au Rwanda en

tant que commandant de la MINUAR et le 15 décembre 1993, date de départ des militaires français du contingent Noroît.

Nsabimana Hassan¹⁸⁰ faisait partie du même groupe d'interahamwe que Jean-Baptiste Dushimimana. Il explique qu'il a été formé à Gabiro par des militaires rwandais et des militaires français. Il a appris à démonter et monter un fusil, ainsi qu'à tirer. Le matin, ils couraient de Gabiro à Kabarore. Durant les exercices de tir, ce sont des militaires français qui les cotaient. Ils dessinaient une silhouette et leur montraient où ils devaient viser. A chaque partie atteinte du corps on se faisait attribuer des notes différentes. Nsabimana Hassan explique que ce sont les militaires français qui leur apportaient de la nourriture en hélicoptère, avec le colonel Nkundiye. Après un mois et demi de formation, ils ont été renvoyés dans leurs quartiers respectifs. Comme le témoin précédent, il a fait partie du groupe d'interahamwe mis à la disposition du parent du président Habyarimana, Séraphin Twahirwa.

Mulindankiko Marine¹⁸¹ était aussi membre du même groupe d'interahamwe que les deux témoins précédents placés sous les ordres de Séraphin Twahirwa. Il explique qu'il a été formé dans l'enceinte de l'immeuble de Kabuga à Kigali et dans le camp Gabiro. A Gabiro, ils étaient pris en main par l'adjudant Matabaro et deux militaires français.

« Durant les séances de tir, ce sont ces militaires français qui nous donnaient des notes. Ce sont eux qui nous ont appris à manier le pistolet GP. On tirait sur un casque accroché à un bâton. Pendant la course du matin, ils venaient avec nous. »

Ngarambe Pierre Célestin¹⁸² était un interahamwe qui a reçu une formation de deux semaines au camp de Gabiro vers la fin de l'année 1993, avec la participation de militaires français.

« Quand on est arrivé au camp Gabiro, on nous a présentés au colonel Nkundiye qui commandait le camp. On nous a montré des instructeurs. Les Français venaient avec Girumpatse Mathieu¹⁸³ en hélicoptère. Ce sont eux qui apportaient les munitions, car nous n'utilisions pas celles du camp. Les Français nous apprenaient à tirer sur des cibles. Ils dessinaient une tête sur laquelle nous tirions. D'autres fois c'était un dessin représentant une croix. Ce sont les Français qui nous donnaient des notes et des récompenses en fonction de nos résultats. Ils nous

180 Incarcéré à perpétuité pour génocide, Nsabimana Hassan a été auditionné le 23/05/2006 à la prison centrale de Kigali.

181 Incarcéré pour génocide et repent, il a été auditionné le 11/12/2006 dans les locaux de la Commission.

182 C'est un repent, dont l'audition a eu lieu à la prison centrale de Kigali le 23/05/2006 où il est incarcéré pour génocide et repent

183 Mathieu Ngirumpatse était à l'époque président du parti MRND.

donnaient de l'alcool. Selon les notes obtenues, ils nous promettaient une bouteille de bière de banane. Nous faisons les entraînements le matin, et l'après-midi recevions des cours de la part des Français et de Mathieu Ngirumpatse. Ils nous disaient que ce qui était important était de bien connaître l'ennemi, que l'ennemi était le Tutsi. Ils nous disaient que quelque chose allait se passer et que quand cela arrivera, nous devrions commencer par tuer nos voisins tutsi. Certains, quand ils ont entendu le mot tuer ont commencé à désertir. »

Ndindabahizi Emmanuel¹⁸⁴ était militaire dans la compagnie appelée Huye vers la fin de l'année 1992. Cette année-là, cette compagnie était basée dans la région du Mutara. Ces membres étaient postés dans les hautes montagnes proches de l'Ouganda. Les Français, eux, vivaient à Gabiro. Ces Français faisaient partie du DAMI et dispensaient des formations, combat sans arme, règlements militaires.

« J'ai participé à ces formations. Ce que j'ai remarqué, c'est que l'on engageait des jeunes gens formés entre autres par des Français. Mais quand ils terminaient leur formation, ils rentraient chez eux. Leur formation ressemblait à une formation militaire, mais ils apprenaient surtout l'usage des armes traditionnelles. Ils avaient des gourdins, ils apprenaient le lancer de couteau. Leur formation durait de deux à trois mois. Ensuite, ils rentraient chez eux. En vérité, nous ne savions pas pourquoi ils suivaient cette formation, quelques fois nous pensions qu'il s'agissait de gens que l'on allait faire entrer dans l'armée, mais à la fin de la formation, ils rentraient chez eux toujours habillés en civil. »

Ndindabahizi explique que bien que son unité soit située loin du camp Gabiro, il a pu voir de ses yeux ce qu'il affirme, parce que le bureau de leur compagnie était dans le camp Gabiro et qu'il y allait régulièrement, soit en accompagnant le véhicule qui les ravitaillait, soit pour se laver, car dans les montagnes ils n'avaient pas d'eau. En période de relâche, il venait avec d'autres s'y reposer. Quand il était dans le camp, il voyait des entraînements donnés par des militaires français à des civils, notamment durant la course du matin appelée petit matinal. Ndindabahizi connaît une personne qui a été formée dans le camp Gabiro par des militaires français, un certain Muyisere Christophe, qui vit dans l'ancienne commune Taba. Après sa formation d'interahamwe, il est allé à son tour former des interahamwe dans sa commune.

Au cours d'une séance d'entraînement, on lui a tiré dessus, et il a perdu une jambe.

184 Son audition a eu lieu à la prison centrale de Gitarama le 08/12/2006 où il est incarcéré pour génocide.

« Il y a d'autres personnes qui ont été formées par des militaires français dont je ne connaissais pas les noms, mais avec qui j'étais devenu familier là-bas à Gabiro. Nous pensions qu'ils allaient devenir militaires. Mais plus tard, je les ai vus durant la guerre [durant la période du génocide] sur des barrières à Nyamirambo, [un quartier de Kigali], et on s'est salué. Par après, je les ai vus encore sur des barrières, mais cette fois, ils portaient des armes. »

Kaburame Jean-Damascène¹⁸⁵ était caporal dans le deuxième bataillon Muvumba qui, en 1992, était basé dans le camp Gabiro. Dans ce camp, le témoin affirme avoir vu des militaires français du DAMI former des interahamwe. A l'issue de la formation, on leur a donné des habits distinctifs et des armes. Ces interahamwe devaient combattre l'ennemi, et on leur expliquait que cet ennemi était le Tutsi en général. La formation que les militaires français dispensaient étaient essentiellement le démontage et le remontage des armes et le tir.

« Cela, je l'ai vu de mes propres yeux. Comment les Français formaient les interahamwe et ensuite leur donnaient des armes. Quand ces instructeurs étaient partis, les interahamwe venaient nous dire que nous devions combattre l'ennemi. »

2.2.2. Campus universitaire de Nyakinama¹⁸⁶

Les premiers éléments du DAMI ont commencé à s'installer à l'Université de Nyakinama le 29 mars 1991.¹⁸⁷ Le colonel Ndamage Martin affirme avoir rencontré à l'Université de Nyakinama une quarantaine de militaires français du DAMI qui s'y étaient installés, commandés par le colonel Chollet.¹⁸⁸

Simugomwa Fidèle, un témoignage portant essentiellement sur la région de Kibuye dont il est originaire, mentionne le fait que, employé à l'université de Nyakinama, il a vu de ses yeux des militaires français former des civils en 1991. Il explique aussi que cela se passait dans le cadre du programme d'auto-défense civile.¹⁸⁹

185 Auditionné le 11/12/2006 dans les locaux de la commission, il est incarcéré pour génocide à la prison centrale de Kigali.

186 Nous plaçons la formation de civils par des militaires français au campus universitaire de Nyakinama dans le cadre de la défense civile par ce que : 1) un témoin évoque ce programme à l'Université ; 2) parce que parmi les personnes qui ont été formées, il y a de petits notables locaux, comme des employés de l'Université ou de petits commerçants, comme le propriétaire d'un petit bar de la localité.

187 MIP, Enquête..., t. I, version PDF, p. 152.

188 Audition du colonel Ndamage Martin du 25/10/2006.

189 Entrevue préliminaire de Simugomwa Fidèle, condamné pour génocide mais ayant purgé sa peine, dans le secteur Mubuga, district de Karongi.

Le député Bisengimana Elisée¹⁹⁰ explique qu'en 1990 et 1991, il était étudiant à l'Université Nationale du Rwanda dont une partie avait été déplacée au campus de Nyakinama dans la préfecture de Ruhengeri. Une partie des locaux de l'université était occupée par des militaires français qui formaient des militaires rwandais. La formation de ces militaires se faisait notamment sur le terrain de football du campus, mais aussi dans des salles de cours. De ce fait, les étudiants voyaient de près les activités de formation que dispensaient les militaires français. Les militaires rwandais qui recevaient la formation étaient tous en uniforme. Mais à côté de ces militaires en uniforme, il voyait des gens en civil être formés sur leur terrain de football. Ces gens en civil ne restaient pas longtemps et étaient rapidement remplacés par d'autres groupes en civil. On leur disait que c'était de nouvelles recrues, mais il en avait gardé l'impression que c'était des paysans des alentours que l'on formait de façon rudimentaire.

Le député Bisengimana explique aussi que les militaires français participaient à des réunions avec les autorités locales. L'université de Nyakinama n'était pas très éloignée du bureau communal. Ces réunions s'y tenaient fréquemment et rassemblaient certaines autorités préfectorales et communales, des civils dont des enseignants de l'université et des étudiants, tous des Hutu proches du MRND. Des militaires français aussi y participaient. Bisengimana associe à ces réunions le climat malsain qui a commencé à se développer à l'université. Des étudiants hutu originaires du nord du pays ont commencé à former des groupes qui disaient qu'ils ne voulaient pas que des Tutsi et des Hutu originaires du Nduga (centre et sud du pays) fréquentent l'université. En 1991, le climat d'hostilité était tellement pesant que tous les étudiants tutsi et hutu originaires du centre et du sud du pays se sont enfuis à pied en pleine nuit. Bisengimana estime que les militaires français ont une part de responsabilité dans le développement de cette tension ethnique et régionaliste, car ils participaient à ces réunions, et la nuit de la fuite des étudiants, ils n'ont rien fait pour calmer les choses.

Ndabakenga Gérard¹⁹¹, que l'on a déjà rencontré dans un témoignage précédent, était aussi étudiant à l'université de Nyakinama entre 1991 et 1993. Des militaires français sont venus s'installer dans les dortoirs de l'université pendant la période de vacances de l'été en 1992. Il les y a trouvés au retour des vacances, quand il préparait la deuxième session des examens. Les étudiants étaient dans les bâtiments A, B et C, et les

190 Auditionné le 25/10/2006 dans les locaux de la Commission.

191 Témoin auditionné le 16/02/2007 à la prison centrale de Butare.

militaires français occupaient le bloc D.

« Les civils que l'on entraînait au grand jour sur le terrain de football de l'université, c'était des paysans qui apprenaient le maniement des armes ou d'autres pratiques militaires, comme emmener quelqu'un les bras liés en arrière, ou encore comment tuer... Alors, lorsque les paysans avaient terminé d'apprendre à démonter et remonter une arme, emmener les gens ligotés, ils allaient directement sur le terrain pour y pratiquer ce qu'ils venaient d'apprendre. Il y avait un champ de tir à un endroit appelé Muko. Nous entendions des coups de feu. [...] Parmi les recrues, il y en avait que nous connaissions ... Fungaroho et un autre du nom de Mihati, un autre encore appelé Makamba. [...] Ce dernier travaillait à l'université, et il était chargé de la machine à stencils, vous comprenez que je le connaissais bien. Mihati avait un bar pas loin du campus. C'est là où nous allions lorsque nous ne voulions pas boire dans la cantine de l'université. Le jeune Fungaroho travaillait dans le bar de Mihati. C'est pour cela que nous les connaissions, car nous les rencontrions dans ces débits de boissons. [...] Les vêtements montraient qui était militaire et qui ne l'était pas. Les militaires portaient des uniformes, alors que les civils portaient des pantalons repliés, ce qui montrait bien qu'il s'agissait de civils. »

2.2.3. Le camp Gako

Selon la MIP, le camp Gako a abrité des activités de formation de militaires rwandais par des éléments du DAMI.¹⁹² Le camp Gako se situe dans la région du Bugesera, au sud de la ville de Kigali. Durant la première semaine de mars 1992, il a été le théâtre d'un des plus grands massacres de la période précédant le génocide proprement dit. Les *interahamwe* formés localement que des *interahamwe* professionnels en provenance de Kigali ont été parmi les principaux exécutants de ces massacres. Un certain nombre de témoins affirment que des militaires français stationnés au camp Gako ont aussi formé des miliciens *interahamwe*.

Le sous-lieutenant Tuyisenge Jean de Dieu¹⁹³, qui était aussi un agent du Service central de renseignement, a été envoyé au camp Gako pour donner un cours pendant une semaine, durant la dernière semaine du mois de juin 1993.

« Les Français ont joué un rôle très important, parce qu'ils sont parmi ceux qui ont formé des gens qui ont été utilisés pour tuer. Il y a un groupe qui s'appelait "TURIHOSE" [signifiant nous sommes partout], qui était constitué par des *interahamwe* et les *impuzamugambi*. Les *impuzamugambi* étaient la jeunesse de la CDR. C'était un groupe dans lequel ceux qui n'étaient pas ethniquement mélangés pouvaient

192 MIP, *Enquête...*, t. I, version PDF, p.148.

193 Auditionné le 29/08/2006 dans les locaux de la Commission à Kigali.

entrer. C'était un groupe qui avait reçu un entraînement pour accomplir des actions spéciales. [...] Les Français, à ce moment là, formaient des 'TURIHOSE' à Kibugabuga, ce que je dis, c'est ce que j'ai vu, même si je ne me souviens plus des noms. Un Français travaillait avec un sous-lieutenant qui s'appelait Toussaint, qui était un des chefs des CRAP. [...] Je le connaissais bien, nous avions étudié ensemble. »

Munyaneza Bernard¹⁹⁴ est devenu militaire en 1992. Bien qu'étant d'ethnie tutsi, il avait réussi à entrer dans l'armée. Avec la formation début avril 1992 du gouvernement de transition conduit par l'opposition, on a recruté un certain nombre de militaires originaires du centre et du sud du pays sans exercer de discrimination. Il est arrivé au Bugesera le 23 juin 1992 et y est resté trois mois :

« Dans le Bugesera nous apprenions à tirer à Kibugabuga. Nous avons trouvé des militaires français en train de former des interahamwe. Au mois de juillet, ces interahamwe, avec des militaires français sont allés tuer dans Kanzenze, ils ont tué de nombreux Tutsi. Quand ils sont partis, les habitants ont continué à tuer. Les militaires de Gako sont allés mettre un terme aux tueries et sont revenus avec des lances, des gourdins, des machettes et des serpes. Quand les Français sont partis avec les interahamwe, je les ai vus, parce que pour aller de Kibugabuga à Kanzenze, on doit passer par le camp Gako, et nous ne vivions pas à l'intérieur du camp. Nous dormions dehors dans des tentes plantées dans la brousse. J'avais un cousin qui s'appelait Nkurunziza Stanislas et qui était caporal, il vivait à Gako. Il venait souvent discuter avec moi, il me disait que les Tutsi allaient disparaître, parce que les Français étaient en train de former les interahamwe à Bigogwe, Nyungwe, Gabiro. »

Murejuru Jean Claude¹⁹⁵ habitait dans le Bugesera et menait souvent ses vaches s'abreuver près du camp Gako :

« Vous voyez, les interahamwe de Bicumbi et du Bugesera s'entraînaient ici à Ruyenzi. Ils étaient formés par des Français et des militaires rwandais. Ce sont des choses connues de tous, qui ne nécessitent pas de grandes investigations. Ils formaient des groupes de 10 personnes, avec trois militaires français. Je n'ai jamais été sur les lieux des entraînements, car je ne pouvais pas. Mais ils passaient devant moi. En plus, il y avait un voisin, un jeune homme du nom de Kayinamura qui, lui, participait aux entraînements. [...] Ils étaient formés durant la journée, et le soir ils rentraient chez eux. La plupart étaient des jeunes gens qui avaient entre 18, 25 ans, et des hommes encore forts d'environ 30 ou 35 ans. Je les ai vus souvent. Ils ont cessé les entraînements en 1993 ».

Seromba Pierre Célestin¹⁹⁶ habitait dans le Bugesera. Il a été empri-

194 Auditionné le 04/05/2007 dans les locaux de la Commission à Kigali.

195 Auditionné le 05/01/2007 et le 10-08-2007 à Bugesera.

196 Rescapé du génocide, auditionné 25-07-2007 dans les locaux de la Commission.

sonné dans le camp Gako en février 1992 comme un certain nombre de Tutsi de la région, sous prétexte qu'il aurait été un complice du FPR. A l'extérieur du camp, il a vu des militaires français former des interahamwe. Comme on le faisait travailler pour puiser de l'eau et nettoyer le camp, il sortait souvent. De plus, les militaires français lui ont fait subir des interrogatoires. Selon lui, les militaires français formaient la jeunesse de trois communes, Ngenza, Kanzenze et Gashora.

2.2.4. Le camp Mukamira

Nturanyenabo Jean-Paul¹⁹⁷ est entré dans l'armée en 1989 et a terminé l'Ecole des sous-officiers de Butare en mai 1991. En février 1992, il est transféré au camp de Mukamira dans la préfecture de Ruhengeri. Là-bas, des instructeurs militaires français du DAMI le forment dans le maniement des mortiers 81 et 105 millimètres.

« Il y avait une autre compagnie DAMI qui était chargée de la formation de civils. On leur apprenait comment se comporter envers les paysans, l'utilisation des armes légères, comment étrangler quelqu'un, le combat sans armes, et beaucoup d'autres choses comme l'utilisation du couteau, des machettes, ainsi que d'autres armes traditionnelles. J'ai eu l'occasion de connaître certains de ces civils. Il y avait un certain Mabuye, qui travaillait à la Bralirwa. Vous pourrez le trouver à Gisenyi. Il y avait un autre civil dont je ne me souviens pas le nom, on l'appelait Perusi. Vous pouvez le chercher à Ruhengeri, il est bien connu pour les actes qu'il a commis durant le génocide et par lesquels il s'est distingué. Il y a aussi un homme appelé Nisengwe Orose, je le connaissais. Il y a un autre qui s'appelle Muhimana Jean-Damascène, il était originaire de la même commune que moi. Ces gens, je les ai vus. Nous, nous étions dans notre partie où nous nous formions à l'usage des armes que je viens de mentionner, mais j'allais leur rendre visite. Ils m'ont expliqué qu'ils ont été envoyés dans le cadre des partis politiques. C'était des jeunes gens que l'on formait pour constituer le groupe "TURIHOSE". Ils étaient en formation afin d'apprendre à se défendre. »

« On leur a appris que l'ennemi était le Tutsi qui vivait dans le pays, et que le moment venu, ils devraient savoir se battre. A la fin de leur formation, ils ont terminé avant nous, ils ont été renvoyés dans leurs communes respectives. Après la chute de l'avion du président, ce sont eux qui se sont occupés de barrières avec des machettes, des armes à feu, des couteaux. Le moment était arrivé de combattre le Tutsi, et ils ont commencé à les dépecer. C'est pour cette raison que l'on voyait des civils qui travaillaient pour des sociétés comme la Bralirwa ou ailleurs prendre tout de suite des armes à feu. Certains se demandaient où ils avaient appris à manier ces armes, mais ils l'avaient appris bien avant. »

197 Auditionné le 11/12/2006 dans les locaux de la Commission. Il est repenté et incarcéré à la prison de Gisenyi pour génocide.

Nturanyenabo explique que dans le camp Mukamira, les militaires et les civils en formation étaient bien séparés, mais que ces derniers étaient assez proches pour que les militaires puissent les reconnaître durant leur formation respective.

Nisengwe Orose¹⁹⁸ confirme avoir rencontré le témoin précédent lors de sa formation d'interahamwe au camp Mukamira. Il était paysan et jouait dans l'équipe de football de sa commune Kayove. Des autorités importantes sont venues dans sa commune voir les autorités locales. A l'issue de cette réunion, une annonce a été lancée, demandant aux jeunes hommes robustes de s'inscrire pour aller apprendre à manier les armes à feu afin de défendre le pays. La sélection des candidats se faisait au niveau du secteur.

Nisengwe a été recruté par son conseiller de secteur, Ngirumpatse Louis. Les jeunes gens sélectionnés ont commencé à apprendre le maniement des armes dans la commune Kayove au stade Bugabo. Les armes avaient été amenées par Nsengiyumva Anatole. Ensuite, ils ont été conduits au camp militaire de Gisenyi en ville, puis au stade Umuganda.

Au stade, ils étaient très nombreux : six cents jeunes hommes, selon Nisengwe, venaient d'un peu partout dans la préfecture de Gisenyi, et qui ont continué à apprendre le maniement des armes. Ensuite, ils ont été envoyés dans différents endroits du pays pour continuer leur formation d'*interahamwe*.

Nisengwe a été envoyé au camp Mukamira, c'était en mars 1992. C'est à Mukamira qu'il a rencontré des militaires français qui supervisaient leur formation. Ils ont continué à s'entraîner au tir, mais ils ont aussi appris le combat sans armes, à tuer sans être vu, à utiliser le couteau. Ils recevaient une formation idéologique, on leur faisait comprendre que le Tutsi est l'ennemi du Hutu. A la fin de sa formation à Mukamira, il a reçu une carte de « *TURIHOSE* », puis le groupe a été envoyé une nouvelle fois dans la ville de Gisenyi au stade Umuganda. Là, ils ont été répartis en groupes plus petits, certains ont été envoyés à Kigali, d'autres comme Nisengwe sont rentrés dans leurs communes respectives où ils ont mis en place des barrières pendant le génocide.

Muhimana Jean-Damascène¹⁹⁹ était paysan. En 1993, lui et d'autres jeunes gens venus de divers endroits de la région ont reçu une formation sous la supervision directe de militaires français. Il est arrivé au camp de Mukamira en août ou septembre 1993. La formation a duré trois à quatre semaines. Il s'est retrouvé avec environ 200 autres jeunes gens

198 Auditionné le 11/12/2006 dans les locaux de la Commission.

199 Témoin auditionné le 12/12/2006 dans les locaux de la commission. Il est repenti incarcéré pour génocide à la prison de Gisenyi.

qui semblaient avoir été choisis à cause de leur carrure et leur force physique. La plupart étaient habillés en civils, d'autres avaient soit un vieux pantalon, soit une vareuse militaire, qu'ils s'étaient procurés par leurs propres moyens. Tous devaient devenir des interahamwe. Ils étaient hébergés dans le camp.

Comme ils étaient nombreux, ils formaient des groupes plus restreints, des pelotons d'environ 30 personnes. Chaque peloton avait un instructeur rwandais des FAR. Lui, son instructeur s'appelait Habyarimana et avait le grade de caporal. Le matin, les instructeurs rwandais commençaient par aller prendre les instructions dans le bureau d'un capitaine français. Ce sont des militaires français qui, le matin, donnaient les armes à ces instructeurs.

Il y avait aussi trois autres militaires français dont le rôle consistait à superviser les instructeurs rwandais.

Le capitaine français commandait la formation des militaires et des civils. Muhimana précise que ce capitaine français a suivi de près la formation de son groupe. La promotion de Muhimana a appris à se servir d'une kalachnikov, d'un fusil R4 et du mortier 60mm. Ils avaient aussi appris le combat sans armes. Le soir, après le repas, ils allaient dans un grand hangar où ils recevaient des cours, particulièrement sur l'histoire du pays, donné par un sergent rwandais. Il leur apprenait ce qu'était « *l'idéologie des Tutsi* » et leur cruauté. Le soir aussi, des militaires français passaient les voir dans ce hangar pendant les heures d'étude, ou lorsqu'ils s'adonnaient aux danses traditionnelles pour se divertir.

Après avoir terminé leur formation au camp Mukamira, ils ont reçu une carte sur laquelle était inscrit « *TURIHOSE* ». Ensuite, ils ont été envoyés au camp Gisenyi. Là-bas, ils ont continué à s'entraîner au stade Umuganda.

« *TURIHOSE* » était un groupe d'interahamwe d'élite, des gens bien formés, essentiellement originaires de la préfecture de Gisenyi, région natale du président Habyarimana. Pour faire partie de ce groupe, une enquête généalogique était menée afin de s'assurer que le candidat n'avait aucune ascendance tutsi.

La seconde partie de l'histoire de ce groupe « *TURIHOSE* » avec des militaires français durant le génocide sera développée plus loin.

2.2.5 Camp Bigogwe

Le camp militaire Bigogwe abritait le Centre d'entraînement commando. Il était situé dans le nord du pays, dans une région où vivaient les Tutsi du nord qui doivent leur nom de Bagogwe à l'appellation de cette région. Cette population a été victime de plusieurs vagues de massacres entre octobre 1990 et janvier 1993, avant le génocide. Les membres du DAMI y ont exercé leurs activités de formation.

Nsekanabo Twayibu²⁰⁰, un ancien interahamwe, affirme avoir été formé par des militaires français dans le camp Bigogwe et à Nyakinama :

« On nous a recrutés en 1992 dans les meetings politiques auxquels nous assistions. Certains d'entre nous ont été envoyés dans le camp militaire de Bigogwe. On nous disait que nous allions devenir des militaires. Pendant deux jours, nous avons été formés par l'instructeur Minani et par le caporal Jeff, tous deux rwandais. Ils nous disaient que ce n'était pas eux qui devaient nous instruire, mais des militaires français. Le second jour, huit Français sont en effet arrivés. Ils ont appelé celui qui nous commandait, le sergent major Gatsimbanyi. Je ne sais pas où il se trouve en ce moment. Ils ont discuté en français, ils ont commencé à nous répartir en groupe, puis nous ont dit d'aller dormir. Nous nous sommes réveillés vers 3 heures du matin, et c'est à partir de ce jour-là que nous avons commencé à être formés par les Français. Parmi les choses que nous avons apprises, il y avait : tuer un grand nombre de gens en peu de temps sans utiliser d'armes, utiliser une cordelette, un couteau, une baïonnette. Ils nous formaient en s'étant enduit, de quelque chose qui ressemble à du cirage, de sorte qu'on ne pouvait pas savoir que c'était des blancs. Ensuite nous avons été dans la forêt qui se trouve en face du camp Bigogwe, apprendre à tirer. Nous étions un groupe de 200 jeunes provenant de diverses communes de Gisenyi. Les Français étaient huit. Lorsque nous avons terminé la formation, ils nous ont envoyés dans nos communes d'origine en nous demandant à notre tour de former les jeunes de notre commune. Ensuite, en 1993, on s'est retrouvé une nouvelle fois au campus universitaire de Nyakinama. Nous étions environ 1000 jeunes. On s'est entraîné durant deux mois. Mais pendant ce temps, les Français qui nous formaient demandaient avec insistance s'il n'y avait pas de Tutsi parmi nous. Ils interrogeaient les instructeurs rwandais, qui à leur tour nous posaient la question. Ils disaient que nous étions des « CRAP », un groupe, je dirais de tueurs, formés pour tuer sans arme. A Nyakibanda, ils nous disaient que ceux que nous combattions, c'étaient les Tutsi qui voulaient amener la langue anglaise au Rwanda. Ils nous demandaient si nous l'accepterions et nous, nous répondions non. Ils disaient qu'il fallait les combattre. Lorsque nous avons terminé la formation, ils nous ont demandé si nous connaissions l'ennemi, nous avons répondu tous ensemble que nous le connaissions. Ils ont demandé que ceux qui connaissaient l'ennemi se mettent sur le côté et ils nous

200 Auditionné le 18/09/2006 à Rubavu/Gisenyi.

ont donné un poignard et une grenade. Ils n'ont donné qu'à ceux qui faisaient parti du groupe « CRAP ». Ils nous ont dit que nous devions rechercher l'ennemi, que nous vivions avec lui. Nous sommes montés dans des bus de l'ONATRACOM qui nous ont ramenés d'où nous venions. C'était vers 9 heures, un soir de 1993. Nous avons formé à notre tour des interahamwe et des CDR. »

Mbarushimana Juma²⁰¹ est aussi un ancien interahamwe. Il explique que lorsque lui-même et d'autres se sont rendus dans le camp Bigogwe, ils étaient un groupe d'une cinquantaine de jeunes gens. Ils ont été formés pendant 15 jours par le capitaine Bizumuremyi, appuyé par deux militaires français.

Ntirenganya Abdumalk²⁰² était chauffeur de taxi moto dans la ville de Gisenyi. Il a commencé par recevoir une formation paramilitaire dans le stade Umuganda de la ville de Gisenyi.

Ensuite, il a été envoyé dans le camp Bigogwe. Il a eu lui aussi pour instructeur le capitaine Bizumuremyi et un militaire français appelé Francisco :

« On nous a appris comment rechercher l'ennemi, ils nous disaient que l'ennemi est le Tutsi. Ils nous ont demandé de repérer l'ennemi afin que lors que la guerre commencerait l'on puisse l'identifier. »

Nshogozabahizi Emmanuel²⁰³ était paysan. Après l'apparition des partis politiques, il s'est affilié au MRND, puis est devenu interahamwe. Il a reçu une formation militaire dans le camp Bigogwe, dispensée par des Français. Son groupe a aussi appris le combat sans arme et l'histoire du Rwanda. On leur a appris qui était l'ennemi, qui avait attaqué le pays depuis l'Ouganda, et ses complices. Sa formation a duré trois mois, ensuite ses camarades et lui ont été envoyés au camp Mukamira où on les a initiés au maniement des armes lourdes, sans trop approfondir. Après la formation, les miliciens sont rentrés chez eux.

Le camp Bigogwe abritait aussi un contingent de militaires belges qui formaient les para commandos rwandais. Un militaire belge qui, exceptionnellement, n'a pas voulu que son nom soit divulgué a confié à la Commission qu'il avait vu de ses yeux des militaires français former des civils dans le camp Bigogwe.²⁰⁴ Les Français y détenaient aussi un dépôt d'armes qui, selon le témoin, ont été distribuées aux militaires et aux interahamwe qui ont exécuté des assassinats de Tutsi à côté de l'Université adventiste de Mudende.

201 Incarcéré pour génocide et repent, il a été auditionné le 06/07/2006 à la prison de Kigali.

202 Témoin auditionné le 20/09/2006 à Rubavu/Gisenyi.

203 Témoin auditionné le 12/12/2006 dans les locaux de la Commission.

204 Audition du gendarme belge X à Bruxelles le 8 février 2007.

Enfin, le président des interahamwe secteur Giticyinyoni, à l'entrée de Kigali lorsque l'on vient du nord et du sud du pays, Joseph Setiba²⁰⁵, a déclaré à la Commission qu'à un moment donnée il y a eu une grande mobilisation des interahamwe pour les envoyer en formation.

Une réunion avait été organisée au siège du MRND par le coordonnateur permanent des interahamwe, Mutsinzi, qui avait convoqué tous les présidents des sections, afin d'établir un calendrier de formation des meilleurs interahamwe de Kigali. Il leur avait été demandé de dresser une liste des plus capables et les plus dignes de confiance afin de les envoyer en formation. Trois sessions devaient être organisées pour les interahamwe rang ainsi qu'une dernière pour les présidents de secteurs. Une promotion a été envoyée au camp Gabiro et, selon Setiba, aurait compté de 700 à 800 interahamwe, et une autre constituée d'environ 250 personnes a été envoyée au camp Bigogwe. Les deux formations ont duré plus de deux mois. Parmi les interahamwe qu'il avait envoyés de son secteur, certains étaient revenus avant la fin de la formation. Tant ceux qui avaient été envoyés à Gabiro aussi qu'à Bigogwe, tous disaient que des blancs habillés en civil venaient jusque sur le terrain superviser le déroulement de leur formation.

Tous les témoins, sauf un, anciens interahamwe membres de la défense civile qui affirment avoir été formés par des militaires français et dont les propos sont rapportés ici, ont plaidé coupable de participation au génocide de 1994. Pour mémoire, signalons que parmi ceux-ci, certains des interahamwe la préfecture de Gisenyi ont aussi rencontré des militaires français durant le génocide dans des circonstances particulières qui seront rapportées plus loin.

2.3. Information complémentaire

Certains témoins ont identifié les instructeurs français comme étant des éléments du DAMI. Tous les camps militaires dans lesquels œuvraient ces éléments tels que répertoriés par la Mission d'information ont été des lieux de formation des interahamwe des militaires français²⁰⁶.

Les témoins entendus par la Commission ont clairement expliqué qu'il n'y avait pas de confusion possible entre les miliciens interahamwe formation et d'éventuelles nouvelles recrues des FAR, pour la simple raison que les premiers étaient toujours habillés en civils et que les autres étaient toujours en tenue militaire. Dans les camps d'entraîne-

205 Incarcéré pour participation au génocide dans la prison centrale de Kigali, il a été entendu dans les bureaux de la Commission le 18 juin 2007.

206 MIP, *Enquête...*, t. I, version PDF, p. 148.

ment, les uns et les autres étaient clairement séparés au niveau spatial et ne recevaient pas le même type de formation. C'est ce qu'indique Thierry Prunghaud, gendarme et membre du corps d'élite du GIGN, qui, en 1992, était au Rwanda où il formait le Groupe d'intervention et de sécurité de la Garde présidentielle dans le cadre de la coopération militaire française. Il est ici interrogé par la journaliste française Laure de Vulpian sur la chaîne de radio publique *France culture*.

Extrait de l'interview de Thierry Prunnaud par Laure de Vulpian sur France Culture le 22 avril 2005

[[...]]

Thierry Prunnaud : Il y a des formations qui avaient également été faites sur des mercenaires civils à l'occasion d'entraînements que j'effectuais avec mes stagiaires, où j'ai vu des militaires français former des civils miliciens rwandais au tir. Bon, ça s'est fait plusieurs fois, mais la seule fois où je les ai vus, il y avait peut-être une trentaine de miliciens qui étaient formés au tir dans le parc de l'Akagera.

Laure de Vulpian : C'est un endroit assez isolé...

Thierry Prunnaud : Effectivement oui, qui était même interdit, parce qu'il était piégé.

C'est un endroit qui était interdit aux militaires et aux touristes.

Laure de Vulpian : Vous êtes formel, des Français formaient des miliciens en 1992 ?

Thierry Prunnaud : Je suis formel, oui. Catégorique !

Laure de Vulpian : Vous l'avez vu de vos yeux, et vous n'avez pas d'autres preuves que cela ?

Thierry Prunnaud : Non, je les ai vu, c'est tout. Je ne peux en dire plus.

Laure de Vulpian : Les milices existaient déjà ?

Thierry Prunnaud : Apparemment, puisque c'étaient des civils qui étaient formés. Donc, forcément, c'étaient des miliciens. Les militaires sont tous en treillis là-bas. C'étaient des civils.

Laure de Vulpian : Ces militaires français, c'étaient qui ? De quelle arme ?

Thierry Prunnaud : Je pense que c'étaient des gens du 1er RPIMA, puisque c'était l'unité qui était là-bas. Donc c'était eux eux qui les formaient [[...]]

Le colonel Etienne Joubert, chef du DAMI Panda du 23 décembre 1992 au 18 mai 1993, tout en réfutant la formation d'interahamwe des militaires Français exclut lui aussi la présence de nouvelles recrues des FAR dans le camp Gabiro.

« Tous les Rwandais qui sont passés par ce camp étaient donc des soldats déjà formés pour ne pas dire des spécialistes et en aucun cas des recrues parmi lesquelles auraient pu « être discrètement » glissés des miliciens. A Gabiro, les hommes des DAMI ont exclusivement, non pas formé, mais remis à niveau des soldats des FAR. »²⁰⁷

Sans identifier les instructeurs des interahamwe, le rapport préliminaire de la Commission des experts de l'ONU sur les violations des lois internationales incluant des actes de génocide au Rwanda paragraphe 51, confirme, quant à lui, la formation des interahamwe le camp Gabiro.

« Par la suite, un camp d'entraînement pour la milice Hutu (interahamwe) a été créé dans le Mutara. Les sessions duraient trois semaines chacune, comprenant l'endoctrinement de 300 hommes à la haine ethnique contre la minorité tutsi. Les sessions comportaient également l'apprentissage des méthodes de massacres de masse. »²⁰⁸

Enfin, l'implication de militaires français dans la formation des interahamwe l'existence d'escadrons de la mort qui sévissaient à l'époque avait été pour la première fois révélée par un responsable interahamwe du nom de Janvier Africa notamment dans les termes suivants :

« Au début de 1992, nous avons perpétré notre premier massacre. Près de 70 d'entre nous ont été envoyés à Ruhengeri tuer des Tutsi du clan des Bagogwe. Nous en avons massacré environ 10.000 en un mois à partir de notre base du camp militaire de Mukamira. Les militaires français nous ont appris à capturer nos victimes et les attacher. Cela se passait dans une base au centre de Kigali. C'est là que l'on torturait et c'est là également que l'autorité militaire française avait ses quartiers. [...] Dans ce camp, j'ai vu les Français apprendre aux interahamwe à lancer des couteaux et à assembler des fusils. Ce sont les Français qui nous ont formé – un commandant français – pendant plusieurs semaines d'affilée, soit au total quatre mois d'entraînement entre février 1991 et janvier 1992. »²⁰⁹

Janvier Africa s'est retrouvé en prison. L'ancien chef du service de renseignement attaché à la Primature de juin 1992 à avril 1994, membre

207 Propos imputés au Colonel Joubert par B. Lugan, 2005, p.95.

208 ONU, *Rapport préliminaire de la commission des experts sur les violations des lois internationales humanitaires incluant des actes de génocide au Rwanda* (S/1994/1125), paragraphe 51.

209 Propos recueillis par Mark Hubard, repris par le *Courrier International* du 30/06/1994 cité dans L. Coret et F.X. Verschave (sous la direction de), 2005, p. 29

à l'époque du parti d'opposition PSD, Augustin Iyamuremye, a expliqué à la Commission comment les gendarmes français travaillant au Centre de recherche criminelle et de documentation l'ont empêché d'interroger Janvier Africa. A l'arrivée de Iyamuremye au service de renseignement, la question des escadrons de la mort défrayait la chronique. Quand il a voulu interroger Janvier Africa qui était incarcéré à la prison centrale de Kigali, il a alors pris contact avec un employé du ministère de la justice qui travaillait dans cette prison, du nom de Justin Niyongira. Le jour convenu, M. Iyamuremye s'est rendu à la prison pour s'entendre dire par son ami Niyongira que les gendarmes français venaient d'emmener Janvier Africa. Il pense que ce n'était pas un hasard :

« Ceci montre que ces Français qui travaillaient au Centre de recherche criminelle et de documentation avaient beaucoup d'informations et qu'ils suivaient ce que nous faisions et que s'il le fallait, n'hésitaient pas à y faire entrave. »²¹⁰

2.3.1 En 1992 et 1993 les interahamwe ont commis des actes de génocide

Les témoignages recueillis montrent le caractère systématique de la formation des interahamwe des militaires français entre le début de l'année 1992 et la fin de l'année 1993. D'une part, cette formation comprend différentes méthodes d'assassinat, en utilisant des armes à feu, des armes blanches ou même à mains nues. D'autre part, elle comprend un volet idéologique identifiant l'ennemi comme le groupe ethnique tutsi et tout particulièrement les civils tutsi.

« Au fil du temps, ce sont les milices armées, spécialement celles du MRND, qui ont acquis le rôle prépondérant sur le terrain, en tant qu'agent d'exécution des exactions. Il en va ainsi des tueries collectives comme des assassinats individuels. »²¹¹

C'est à partir des massacres du Bugesera, durant la première semaine de mars 1992, qui ont fait environ 300 morts, que le rôle des interahamwe devenu capital.²¹² Au cours du printemps 1992, l'ambassadeur belge Swinnen envoie à Bruxelles un câble diplomatique dans lequel il identifie les trois principaux groupes de tueurs du Bugesera, constitués :

²¹⁰ Audition de Augustin Iyamuremye du 24/10/2006.

²¹¹ MIP, *Enquête...*, L. Coret et F.X. Verschave (sous la direction de), 2005 1993, p. 78.

²¹² Association rwandaise pour la défense des droits de l'homme et des libertés publiques, *Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda (septembre 1991- septembre 1992)*, Kigali : ADL, décembre 1992, p 193-234.

« D'un commando recruté par les élèves de l'École Nationale de Gendarmerie de Ruhengeri et entraînés à cet effet (...) ; d'une milice "interahamwe" recrutée en dehors du Bugesera, entraînée pendant des semaines dans différents camps militaires ; d'un groupe plus nombreux "interahamwe" du MRND recruté localement, chargé de piller et incendier, et comme indicateurs. La présence de ce dernier groupe permet de brouiller les cartes et de faire croire à un observateur non averti à des émeutes. »²¹³

L'avocat belge Eric Gillet, membre du barreau de Bruxelles et membre du bureau exécutif de la FIDH, devant la Mission d'information parlementaire française « a détaillé les moyens mis en œuvre lors des massacres du Bugesera en mars 1992 qui préfigurent le génocide de 1994, "puisqu'on y retrouve, quatre mois avant son déclenchement, la désignation préalable des victimes, la justification des meurtres, les attentats individuels, la distribution de tracts, l'utilisation de la radio annonçant de fausses menaces tutsies d'assassinats des Hutus". M. Éric Gillet a également souligné que sont intervenus dans ces massacres, comme en 1994, "les représentants de l'administration territoriale (bourgmestres et préfets), l'armée et la gendarmerie, mais aussi les milices paramilitaires interahamwe, issues des mouvements de jeunesse du MRND et demeurées sous la tutelle de ce parti". »²¹⁴

A l'époque, l'ambassadeur de France, Georges Martres avait nié publiquement la réalité des massacres, les traitant de « rumeurs ». Il avait aussi refusé de se joindre aux représentants diplomatiques des pays de l'OCDE en délégation auprès du président Habyarimana pour exprimer leur inquiétude face à la nouvelle vague de violence.²¹⁵ Devant la Mission d'information parlementaire, l'ambassadeur Martres a expliqué qu'un membre de l'ambassade qui s'était rendu sur place a établi la véracité des massacres. Par la même occasion, « il a reconnu qu'il pouvait avoir parlé de "rumeur" à une occasion avant que les massacres ne soient confirmés. »²¹⁶

Dans son télégramme diplomatique daté du 9 mars 1992 et inti-

213 Sénat belge, 1997, p. 494.

214 MIP, *Enquête...*, t. I, p. 62.

215 Gérard Prunier, 1999, p. 182.

216 D'une part dans le télégramme diplomatique du 11 mars, l'ambassadeur Martres fait état plutôt de deux collaborateurs qui se sont rendus sur place. L'un d'eux doit être le lieutenant-colonel Robardey, responsable de la cellule française œuvrant au sein du Centre de recherches criminelles et de documentation qui, en 2007, s'en vante sur le blog « *Les larmes de l'honneur* ». D'autre part, dans son audition devant Mission d'information, M. Martres réfute l'information selon laquelle il avait refusé de se joindre à l'action des représentants des pays de l'OCDE en disant qu'il avait retrouvé un télégramme diplomatique attestant du contraire mais sans le produire. MIP, *Enquête...*, t. III, vol. I, p. 123.

tulé « *les événements du Bugesera* », l'ambassadeur français présente les faits comme une attaque spontanée des paysans hutu contre les paysans tutsi dont l'animosité avait été avivée par la propagande du parti PL rassemblant de nombreux Tutsi. Dans un second télégramme daté du 11 mars, il explique que « *les troubles inter-ethniques du Bugesera* » ne sont toujours pas contrôlés par les autorités locales débordées « *sans guère d'autorité sur les populations* ». Ce télégramme a surtout pour but d'expliquer l'assassinat, la veille, d'une religieuse italienne travaillant dans la région par un gendarme rwandais. « *Méprise selon la version officielle, assassinat délibéré selon la rumeur, l'intéressée était connue pour son opposition au bourgmestre très controversé de la commune. De surcroît, ses déclarations à RFI, d'ailleurs assez maladroites avaient sans doute déplié.* »²¹⁷

Dans son interview téléphonique à RFI, Antonia Locatelli avait essayé désespérément de dénoncer un massacre organisé en s'insurgeant contre la version gouvernementale d'une violence populaire spontanée.²¹⁸ L'ambassadeur Martres, sans doute pour essayer d'atténuer l'indignation qu'avait suscitée son attitude de soutien au pouvoir directement mis en cause, termine son télégramme en proposant qu'un geste humanitaire symbolique soit fait envers les rescapés des tueries en faisant rapidement distribuer par les militaires de l'opération Noroît de la nourriture, des médicaments et des couvertures.²¹⁹

Mais comment l'ambassade de France à Kigali, dont les responsables devaient suivre tous les principaux événements politique au Rwanda, pouvait-elle tout ignorer, alors même qu'il est clairement dit que des Français travaillaient dans des services de police judiciaires ?

Le 22 novembre 1992, Léon Mugesera, un fidèle partisan de longue date du président Habyarimana a prononcé un discours incendiaire dans lequel « *il demandait aux interahamwe de tuer les Tutsi et les opposants politiques. Le lendemain, les communes environnantes de Giciye, Kayove, Kibilira et d'autres s'embrasaient de nouveau.* »²²⁰ Ces tueries, qui se sont prolongées jusque fin janvier 1993, ont effectivement été commises essentiellement par les interahamwe, faisant au moins 137 morts.²²¹

217 *Ibid.*, t. II, p. 166.

218 Gérard prunier, 1999, p. 172 et note 20.

219 MIP, *Enquête...*, t. II, p. 168.

220 Rapport de la commission internationale d'enquête, p. 78-79.

221 *Ibid.*, p.38-41. La Commission internationale d'enquête n'a pas pu évaluer le nombre des victimes de ces violences de novembre 1992- janvier 1993, mais un rapport des services de renseignement de la Primature indique qu'il y a eu 137. Voir message du 27/01/1993 de la sous-préfecture (SRS) de Ngororero, Note de synthèse au chef de service central de renseignement, Kigali, 4 février 1993.

Une note de synthèse du Service de renseignement de la présidence indique que des officiers de police judiciaire CRCDD de Kigali sont venus prêter main-forte aux gendarmes dans les enquêtes. Ceci confirme les dires du témoin gendarme, qui travaillait avec les français au CRCDD, lorsqu'il a affirmé à la Commission que ces gendarmes français s'étaient rendus dans la région du nord pour enquêter sur les tueries de la fin de l'année 1993.²²²

Ces deux vagues de tueries, dans le Bugesera début mars 1992, et celle visant les Tutsi du nord, les Bagogwe, entre fin novembre 1992 et fin janvier 1993, ont eu lieu au moment même où les militaires français étaient en train de former les interahamwe. En mars 1993, le rapport de la Commission d'enquête internationale pose la question de savoir si les tueries de la période octobre 1990 à janvier 1993 peuvent juridiquement être qualifiés de génocide.

Relevant que les chiffres des personnes tuées cités par elle pourraient être en deçà des seuils juridiques requis aux yeux de certains juristes, la commission d'enquête internationale « *estime que quoi qu'il en soit des qualifications juridiques, la réalité est tragiquement identique (...)* ». ²²³

Cinq mois plus tard, en août 1993, le rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU Waly Bacre Ndiaye, analysant les mêmes événements, affirme que la qualification de génocide telle que stipulée par la Convention sur la Prévention et la répression du Crime de génocide peut être appliquée aux cas étudiés.²²⁴

222 Service de renseignement de la préfecture de Gisenyi, note de synthèse du 4 février 1993.

223 Rapport de la commission internationale d'enquête, p.51.

224 Rapport du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, mission au Rwanda du 8 au 17 avril 1993.

Extrait du rapport du rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, Mission au Rwanda du 8 au 17 avril 1993

78. *The question whether the massacres described above may be termed genocide has been often raised. It is not for the Special Reporter to pass judgment at this stage, but initial reply may be put forward. Rwanda acceded to the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide on April 1975. Article II of the Convention reads:*

"In the present Convention, genocide means any of the following acts committed with the intention to destroy , in whole or in part, a national, ethnic, racial or religious group, as such:

(a) Killing members of the group;

(b) Causing serious bodily or mental harm to members of the group ;"(...)

79. *The cases of intercommunal violence brought to the Special rapporteur's attention indicate very clearly that the victims of the attacks, Tutsi in the overwhelming majority of cases, have been targeted solely because of their membership of a certain ethnic group, and for no other objective reason. Article II, paragraphs (a) and (b), might therefore be considered to apply to these cases.*

Source: Blue Book, document 20.

Par la presse, par les rapports des organisations des droits de l'homme, par les enquêtes qu'effectuaient les gendarmes français œuvrant au sein du CRCD, l'armée française était parfaitement au courant que les interahamwe qu'elle formait se rendaient coupables de massacres et d'assassinats qui, au cours de l'année 1993, ont pu être qualifiés d'actes de génocide.

2.3.2. Intensification de la formation des interahamwe comme élément de préparation du génocide de 1994

Vers la fin de l'année 1993, on assiste à une intensification de la formation des interahamwe, avec la participation de militaires français. Les militaires Français ne quitteront le pays officiellement que le 15 décembre 1993.

Non seulement la formation s'intensifie, mais elle est en outre dispensée aux interahamwe, tout particulièrement dans les camps de Mukamira, Bigogwe et Gabiro. Le témoin Nsekanabo Twayibu, après une formation dans le camp Bigogwe en 1993, reçoit une seconde forma-

tion au campus universitaire de Nyakinama. L'interahamwe Damascène Muhimana, après avoir reçu une formation de trois mois, est une nouvelle fois formé par des Français en septembre 1993. L'interahamwe professionnel Jean-Baptiste Dushimimana nous a expliqué plus haut que, fin 1993, son groupe du quartier Gatenga de Kicukiro (ville de Kigali), lors de sa formation au camp Gabiro, a appris que, juste avant eux, avait été formé le groupe d'interahamwe quartier Muhima de Kigali. Le chef interahamwe SETIBA a aussi appris à la Commission que vers la fin de l'année 1993, environ un millier d'*interahamwe* été formés à Gabiro et à Bigogwe, avec la participation de militaires français. Le général Dallaire pensait début 1994 qu'il y avait au moins 3 000 *interahamwe* la ville de Kigali. L'historien René Lemarchand estime à 30 000 le nombre d'interahamwe l'ensemble du pays durant le génocide.²²⁵

La montée en puissance du mouvement interahamwe nombre, en « *compétences* » et en agressivité à la fin de l'année 1993 et au début de l'année 1994, est considérée comme un des éléments illustrant le processus de planification du génocide d'avril-juillet 1994. Auditionné par le Sénat belge, l'ancien procureur de la République, François-Xavier Nsanzuwa, explique que :

« Dès le mois de janvier 1994, tout le monde était conscient que la guerre allait reprendre, car le mouvement interahamwe se faisait de plus en plus important (...) »

Toujours dans le cadre de l'enquête du sénat belge, René Degni-Segui, ancien rapporteur des droits de l'homme de l'ONU et auteur du premier rapport préliminaire qualifiant officiellement de génocide les massacres qui débutent en avril 1994, indique que son rapport relevait quatre indices démontrant la planification du génocide. Le second indice est libellé comme suit :

« - la distribution d'armes en provenance des dépôts ; en outre, les miliciens interahamwe étaient entraînés ; »

Cette intensification de la formation des milices avec la participation de militaires français a lieu au moment où les cercles extrémistes importent entre janvier 1993 et mars 1994 581 000 machettes, soit le double des années précédentes. Le principal importateur est Félicien Kabuga, considéré comme le financier du génocide. Il est actuellement recherché par le TPIR.²²⁶

A propos de la fin de l'année 1993, la militante des droits de

225 Sénat belge, p. 476 et 484.

226 Human Rights Watch, p. 127-128.

l'homme Alison Des Forges dit aux sénateurs belges :

« Entre le mois d'août et la fin de l'année 1993, les interahamwe achetèrent un grand nombre de machettes à Kigali. Un homme d'affaires et financier important de la RTLM [la radio extrémiste] en fit même importer 25 tonnes de l'extérieur. Il est donc clair qu'il existait déjà un projet de recommencer la guerre en prenant les civils comme cibles. »²²⁷

Que retenir ?

Des militaires français, vraisemblablement, des éléments du DAMI, ont participé dès février 1992 au démarrage du programme de « *défense civile* » qui avait pour but de former une milice de civils dont l'un des objectifs était de les préparer à tuer les civils tutsi de leur localité. A la même époque, ils ont aussi commencé à former des interahamwe dont notamment les membres du groupe d'élite « *TURIHOSE* ». La formation des interahamwe la participation active de militaires français a été systématique, elle s'est effectuée dans l'ensemble des camps militaires où œuvraient les éléments du DAMI, et elle semble avoir été continue du début de l'année 1992 jusqu'à la fin de l'année 1993, moment du départ des troupes françaises du Rwanda.

Cette formation était composée de deux éléments :

- 1) le premier consistait en l'apprentissage de différentes méthodes d'assassinat, avec des armes à feu, des armes blanches et sans armes ;
- 2) le second consistait en un endoctrinement des miliciens à la haine ethnique et en leur préparation psychologique à tuer les civils tutsi de leur voisinage. Les témoignages recueillis par la Commission n'ont pas pu déterminer clairement si les militaires français chargés de la formation des milices étaient informés du contenu idéologique de la formation.

Certains témoins l'affirment, mais cela n'est pas systématique. En faisant la somme des groupes qui ont été formés dans les cinq sites relevés plus haut, on se rend compte que les militaires français ont participé à la formation de milliers d'interahamwe.

Dès le mois de février 1992, les interahamwe joué un rôle prépondérant dans les massacres, tueries et assassinats perpétrés dans le pays, tout particulièrement dans le Bugesera début mars 1992, et dans le nord du pays de fin novembre 1992 à fin janvier 1993. Ces massacres ont été qualifiés, en mars 1993 et en août 1993, d'actes de génocide par différentes organisations de défense des droits de l'homme. Malgré cela, les militaires français ont continué à former les miliciens et ont participé à l'intensification de leur formation vers la fin de l'année 1993. Or, il appa-

227 Sénat belge, p. 481.

raît que cette intensification de la formation des *interahamwe* un des éléments de préparation du génocide d'avril-juillet 1994.

Les militaires français ont une part de responsabilité dans les tueries et les massacres qualifiés d'actes de génocide commis par les *interahamwe* mars 1992 et décembre 1993. Ils ont soutenu en toute connaissance de cause cette institution par un apport logistique, des cours de formation, et un suivi. La nature de la formation, le profil des candidats ainsi que la continuation de la formation malgré la répétition des massacres commis par ces *interahamwe* qu'ils n'ignoraient rien de l'usage de la formation qu'ils dispensaient.

Les militaires français ont donc, objectivement, une part de responsabilité dans la préparation du génocide de 1994, en ayant contribué à l'intensification de la formation des *interahamwe* en ont été le fer de lance. Enfin, ils ont, objectivement, une part de responsabilité dans les massacres que ces derniers ont commis durant le génocide proprement dit puisque nombre de ces *interahamwe* été formés par eux.

Ceci est d'autant plus probant que la nature des actes commis durant le génocide n'est pas fondamentalement différente de ceux commis dans le Bugesera et le nord du pays entre mars 1992 et janvier 1993, au moment où l'armée française continue à former les *interahamwe*. Il n'y a pas, à cette heure, d'éléments de preuve directe qui permettraient d'affirmer que les militaires français savaient que la formation qu'ils donnaient aux *interahamwe*, après la signature des Accords de paix d'Arusha du 04 août 1993, était destinée à commettre le génocide débutant en avril 1994. A la fin de l'année 1993, alors que les militaires français participent à l'intensification de la formation des *interahamwe* les effectifs se comptent alors par milliers, on est en droit de s'interroger sur les raisons d'une telle intensification.

Question d'autant plus troublante que les autorités militaires françaises connaissent la nature de ces milices *interahamwe*. A quel type de combat ou de guerre les militaires français pensent-ils alors les entraîner ?

3. Criminologie

3.1. L'action des gendarmes français au Centre de recherche criminelle et de documentation (CRCD)

L'assistance militaire française s'est étendue au Centre de recherche criminelle et de documentation qui était l'organe d'investigation criminelle (CRCD) de la gendarmerie. La coopération militaire française avait déployé quatre instructeurs dans cette institution, plus le lieutenant-colonel Robardey, responsable de cette unité, qui était déjà présent au Rwanda depuis septembre 1990. Ces instructeurs français ont pris le contrôle de l'institution et se sont employés à protéger les agissements criminels du régime par la désinformation ou le silence, que ce soit les massacres ethniques ou certains actes de terrorisme. Enfin, ont-ils informatisé le fichier central sans savoir qu'il serait utilisé pour fichier les Tutsi et les opposants politiques ?

Cette institution, communément connue sous le nom de « *criminologie* », mais dont la dénomination officielle avant l'arrivée des instructeurs français était « *fichier central* », avait très mauvaise réputation. De façon routinière, avant même la crise politique et militaire d'octobre, ses agents usaient de la torture durant l'interrogatoire des personnes appréhendées.

Au lendemain du simulacre d'attaque de la ville de Kigali dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990, de nombreuses personnes ont été arrêtées et des bruits persistants ont fait état de tortures pratiquées contre elles dans cette institution.

Le CRCD était constitué d'une trentaine de gendarmes rwandais. Il avait pour tâche de mener des enquêtes portant sur des affaires criminelles d'une certaine gravité ainsi que de tenir un fichier des personnes appréhendées, suspectes ou recherchées.

En juin 1992, à la demande du ministre de la défense James Gasana, et avec l'appui de l'ambassadeur français Martres, il a été décidé de créer un DAMI police judiciaire (DAMIPJ).

Initialement, il s'agissait de lutter contre le terrorisme et le brigandage du fait des nombreux attentats perpétrés à l'époque, se manifestant par des explosions de mines ou de grenades lancées dans des endroits publics.

L'installation de ce DAMI-PJ en juin 1992 suit de près l'arrivée des partis d'opposition au gouvernement de transition dirigé par un premier

ministre issu du parti MDR. Une des tâches que s'assigne ce nouveau gouvernement est de bannir la pratique de la torture notamment au sein de « *la criminologie* ». L'amorce de l'assistance technique française à cette institution correspondra à un abandon de la pratique de la torture. Elle sera à cette occasion rebaptisée Centre de Recherche Criminelle et de Documentation (CRCDD) à l'initiative, semblerait-il, de la partie française.

Au mois de juin 1992, le ministre de la Défense annonce au premier Ministre l'arrivée de quatre coopérants gendarmes français, venus pour mettre sur pied une « *Unité de Recherche Criminelle* ».²²⁸ Les nouveaux arrivants sont : le Major Corrière, l'adjudant-chef Nicolas, l'adjudant-chef Colle, l'adjudant-chef Salvy. Ces quatre gendarmes sont placés sous les ordres du lieutenant-colonel Michel Robardey, conseiller technique chargé des questions de police judiciaire à l'état-major de la gendarmerie rwandaise. Robardey est en place depuis la seconde moitié de 1990 et ne partira officiellement qu'en 1993. Les quatre gendarmes fraîchement arrivés avaient un bureau dans les bâtiments du CRCDD.

Officiellement, les quatre instructeurs français vont mener trois types d'activités : la formation de leurs collègues gendarmes en technique de police judiciaire et en déontologie, la conduite d'enquêtes sur les attentats terroristes perpétrés, ainsi que l'informatisation du fichier central.

3.1.1. La formation en technique et déontologie de police judiciaire

D'après des rapports rédigés vraisemblablement par les instructeurs français, différents types de cours ont été offerts, comme la déontologie du gendarme, les constatations, les auditions, l'arrestation et l'interpellation, le droit d'usage des armes, etc. Des manuels de procédures écrites ont été produits, des formations en procédures pénales ont été données aux substituts rwandais.

3.1.2. Conduite d'enquêtes

Les instructeurs français ne se cantonnent pas à l'instruction de leurs collègues rwandais. Ils se substituent à eux en prenant une part prépondérante dans les différentes enquêtes criminelles : actes de banditisme, attentats à la mine antipersonnel ou à la grenade, assassinats et massacres. A telle enseigne que des observateurs avisés comme le général Rwarakabije, ancien G3 dans l'état-major de la gendarmerie, ou

228 Lettre du ministre de la Défense James Gasana au Premier ministre 27 juin 1992.

encore le sénateur Augustin Iyamuremye, à l'époque chef du Service de renseignement attaché à la Primature entre juin 1992 et avril 1994, ont affirmé à la Commission que dans les faits, ce sont les instructeurs français qui dirigeaient le CRCD.²²⁹

Selon un gendarme qui a été formé et a travaillé étroitement avec eux, les gendarmes français faisaient une collecte active et systématique de renseignement. Ils se rendaient très souvent sur le terrain, avaient constitué d'importants réseaux d'informateurs dans différents milieux rwandais. Comme ils n'avaient pas de famille ni de logement équipés pour cuisiner, ces gendarmes se faisaient souvent inviter à dîner chez des Rwandais, même relativement modestes, mais en général bien placés dans différents réseaux, des agents de l'État, des journalistes, des militaires etc... Ainsi, durant les troisièmes massacres des Bagogwe dans la préfecture de Gisenyi, fin 1992 début 1993, ils s'étaient rendus sur place pour enquêter.²³⁰ De façon générale, en cas d'attentats, ils se rendaient rapidement sur les lieux.²³¹

Un incident impliquant les instructeurs français a défrayé la chronique en février 1993 et a failli coûter la vie à un Rwandais. Des militaires français se sont faits prendre en photo sur des pièces d'artillerie dans la brousse. Les photos semblaient montrer qu'ils étaient en train d'actionner ces mortiers. Ces militaires ont confié les négatifs au studio photo « *Photolab* » de Kigali pour les développer. Quelques jours plus tard, le journal « *le Flambeau* », critique envers le régime, publiait ces photos en arguant qu'il s'agissait de la preuve de la participation directe de militaires français aux combats. Quelques jours plus tard, un lieutenant rwandais du CRCD est venu chercher les personnes qui travaillaient au « *Photolab* » pour aller les interroger, non sans avoir préalablement demandé leur appartenance ethnique. C'est ainsi que Japhet Rudasingwa et Anne Marie Byukusenge ont été emmenés au CRCD.

Après avoir entendu Byukusenge pendant 30 minutes, ce fut au tour de Rudasingwa d'entrer dans le bureau du major Colliere [Corrière]²³². Celui-ci lui demanda s'il pouvait s'exprimer en français et il répondit par l'affirmative. Après avoir vérifié la mention ethnique indiquée sur la carte d'identité, Colliere [Corrière]²³³ le prit par la gorge et lui secoua violemment la tête, sortit son pistolet et l'appliqua sur sa tempe en le

229 Audition du général Rwarakabije, le 26-10-2006.

230 Audition du gendarme X le 5-12-2006.

231 Audition du gendarme X le 5-12-2006 ; Service de renseignement de la préfecture de Gisenyi, note de synthèse du 4 février 1993.

232 Ndlr: graphie corrigée

233 Ndlr: graphie corrigée

sommant de dire la vérité, car, disait-il, il s'agissait d'une question grave impliquant le président de la République et la France.

Rudasingwa jura ses grands dieux qu'il n'était pour rien dans la publication des photos. Il fut emmené à la prison de la brigade de la gendarmerie de Muhima non loin de là, où il passa un jour et une nuit. Ses codétenus, après avoir entendu les motifs de son arrestation lui ont dit qu'il était de ceux qu'ils allaient emmener à l'aube, sans plus de précision.

Parmi ses codétenus, il y avait un jeune homme appelé Rasta qui avait vécu au Burundi. Le matin très tôt, Rasta a été emmené par les gendarmes. Les co-détenus de Rudasingwa, ont alors dit à Rudasingwa qu'il avait intérêt à mobiliser les partis d'opposition, et que sinon il partirait comme Rasta sans espoir de retour. Durant la matinée, un représentant de la Croix Rouge internationale, alerté par ses amis à l'extérieur, est venu s'enquérir de son sort. Les jours suivants, les journaux proche de l'opposition ont parlé de l'affaire et de l'implication de la Croix Rouge. Rudasingwa a été relâché assez rapidement et il affirme qu'il doit la vie à cette intervention de la Croix Rouge.²³⁴

Dans le cadre de la même affaire, le major Colliere [Corrière]²³⁵ s'est rendu au journal Le Flambeau quatre autres militaires français, fortement armés. Les journalistes, qui pour des raisons de sécurité, travaillaient toujours la porte close, ne les ont pas laissés entrer immédiatement. Ils ont d'abord appelé les militaires du FPR membres du Groupe d'observateurs militaires neutres de l'Organisation de l'Unité africaine qui étaient en ville. Une fois entré dans le bureau, le major Colliere [Corrière]²³⁶ a menacé le directeur du journal, Adrien Rangira, mais rapidement les officiers du FPR sont arrivés et les militaires français ont dû se retirer.²³⁷

S'agissant des enquêtes portant sur les attentats terroristes, selon l'ancien chef du service de renseignement attaché à la Primature, le sénateur Augustin Iyamuremye, les gendarmes français du CRCDD cherchaient systématiquement à les mettre au compte du FPR. Ils ont rédigé un rapport analysant les différents actes de terrorisme perpétrés entre février 1991 et mai 1993. Sur les 53 cas répertoriés et analysés, deux seulement donnent ces indications « *les personnes suspectées étaient des Tutsi vivant à l'extérieur du pays.* » Ceci a conduit les rédacteurs du rapport à conclure que « *des éléments de preuve mettent en cause de façon*

234 Audition de Japhet Rudasingwa du 11-12-2006.

235 Ndlr: graphie corrigée

236 Ndlr: graphie corrigée

237 Témoignage écrit de Adrien Rangira du 07/09/06.

formelle le FPR comme étant le commanditaire de ces attentats. »²³⁸

Sous l'égide du Premier ministre, le 14 septembre 1992 a été décidée la création d'une commission ad hoc en place par le Conseil national de sécurité. Cette commission incluait le chef du service de renseignement de la Primature, Augustin Iyamuremye, le procureur général près la Cour d'Appel de Kigali, M. Alphonse Marie Nkubito, ainsi que le major Venant Hategekimana de la Direction de la Sûreté extérieure au ministère de la Défense. A l'issue de ses travaux, s'agissant des attentats terroristes, la Commission aboutit à une conclusion différente de celle des Français. Faisant référence au rapport des gendarmes français du CRCD, elle conclut que ses enquêtes ne permettent pas encore de révéler avec certitude l'identité des poseurs d'explosifs et leurs mobiles.²³⁹

Lorsque les services de renseignement de la Primature faisaient appel au CRCD pour l'identification des traces d'explosifs, grenades ou mines, les gendarmes français mettaient des entraves à cette demande de collaboration, traitant les demandeurs de partisans du FPR.

Et quand les Français du CRCD arrivaient les premiers sur des lieux d'attentats, ils faisaient disparaître les éléments de preuves. Ou encore dans des affaires où le service de renseignement de la Primature avait des éléments indiquant la responsabilité des forces de l'ordre gouvernementales, les gendarmes français accusaient plutôt le FPR.²⁴⁰

Le sénateur Iyamuremye a relaté devant la Commission comment dans la préfecture de Gikongoro, des gens ont fait appel à ses services à propos d'une affaire de gendarmes qui avaient confié des mines à des paysans afin de piéger le ministre Nzamburambaho, figure de proue du parti d'opposition PSD. Des agents de son service se sont rendus à Gikongoro, et, grâce à leurs indicateurs, ont réussi à déterrer les mines en question. Ils les ont ramenées à Kigali, puis se sont rendus au CRCD afin de les faire identifier. Les gendarmes français n'ont jamais répondu à leur requête. Le paysan qui avait révélé l'affaire a été incarcéré à Butare. Le gendarme qui était accusé d'être l'instigateur de l'affaire l'a sorti de prison et a fait disparaître la personne.²⁴¹

Un gendarme qui travaillait avec les instructeurs français confirme ce qui précède. Il relate qu'à un point de contrôle sur la route menant dans la préfecture de Byumba, un militaire originaire de Gisenyi et cou-

238 Centre de recherche criminelle et de documentation-DAMI PJ, Étude sur le terrorisme au Rwanda depuis 1990.

239 Services du Premier ministre, Service de renseignement, note sur l'état actuel de la sécurité au Rwanda du 23 septembre 1993.

240 Audition d'Augustin Iyamuremye, 24-10-2006.

241 *Ibid.*

sin d'une personnalité proche du pouvoir s'est fait arrêter avec dix mines antipersonnelles en sa possession. Il arrivait du front et était en permission, se rendant à Kigali. Les gendarmes l'ont arrêté et l'on amené au CRCDD. Son arrivée dans les locaux de la CRCDD a créé une certaine commotion, les gendarmes du service se sont précipités pour aller le voir dans la pièce où il se trouvait. Le major Corriere est arrivé, les a tous renvoyés en les rabrouant, puis il s'est enfermé avec le soldat en question, tenant manifestement à interdire aux autres gendarmes de s'occuper de l'affaire.²⁴²

3.1.3. L'informatisation du fichier central

Différentes banques de données du CRCDD existaient sous forme de fiches cartonnées. Dans sa lettre au Premier ministre du 27 juin 1992, annonçant la mise en place de l'unité de recherche, le ministre de la Défense James Gasana, mentionne parmi les tâches des instructeurs français l'informatisation du CRCDD.²⁴³

Dès que cette unité fut créée, les gendarmes français ont informatisé les différents fichiers du CRCDD : le fichier des personnes ayant été interpellées par l'ensemble des unités de gendarmerie, le fichier des personnes à rechercher et à surveiller (PRAS), le fichier des objets volés ainsi que le fichier des conducteurs. Ils ont aussi créé d'autres fichiers informatisés : celui des personnes ayant été poursuivies pour des infractions liées aux stupéfiants, celui des véhicules volés ainsi que celui des armes et munitions dérobées ou détournées par les déserteurs. Les gendarmes français ont proposé qu'un poste radio et une ligne téléphonique directe soit installés près des ordinateurs afin que les gendarmes puissent consulter à distance par radio ou par téléphone le fichier informatique et recevoir une réponse en temps réel. Ils ont également proposé qu'un service de veille 24h/24h soit organisé pour répondre aux sollicitations à n'importe quelle heure.²⁴⁴

3.1.4. L'informatisation du fichier central a-t-elle été utilisée pour la confection des listes des personnes à tuer ?

L'importance stratégique de l'informatisation des fichiers du CRCDD, mais tout particulièrement du fichier des personnes à rechercher et à surveiller (PRAS), transparaît dans l'échange de lettres suivant.

²⁴² Audition du gendarme X.

²⁴³ Lettre du ministre de la Défense au Premier ministre, du 27 juin 1992

²⁴⁴ Document sans signature du 10 juillet 1993 : rapport les activités du DAMI-PJ.

Dans une note non datée adressée au chef d'état-major de la gendarmerie nationale le colonel Augustin Ndidiliyimana, le lieutenant-colonel Michel Robardey écrit :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le projet d'informatisation du fichier des personnes recherchées et à surveiller (PRAS) que, conformément à vos directives transmises par note de référence, le détachement d'assistance militaire et d'instruction en place auprès du CRCD a mis au point. Ce fichier informatique est désormais opérationnel et le personnel susceptible de le mettre en œuvre a été formé. Il permet de dégager le gain d'un militaire qui ne sera plus astreint aux manipulations laborieuses de fiches carton classées de façon plus ou moins utilisables. Il permet des interrogations radio directes et opérationnelles par toutes les unités du terrain qui reçoivent une réponse immédiate. Il ne demande pour fonctionner que votre décision. »²⁴⁵

A cette note, le colonel Ndidiliyimana réagit par une lettre du 28 octobre 1992 dont l'objet est intitulé :

« Informatisation du fichier des personnes à rechercher. »

La lettre poursuit :

« 1/ Suite à la lettre du 14 octobre 1992 du Lt-col Robardey m'informant de ce que le Fichier Informatique est Opérationnel et me demande ma décision pour le faire fonctionner, je marque mon accord. 2/ Je demande néanmoins qu'on puisse former le personnel des Brigades judiciaires et des Groupements pour pouvoir exploiter au maximum cet outil. »²⁴⁶

²⁴⁵ Lettre du lieutenant-colonel M. Robardey, conseiller technique, "Police Judiciaire", au Chef d'état-major de la gendarmerie nationale.

²⁴⁶ Lettre du colonel Augustin Ndidiriylimana au chef du CRCD, 28 octobre 1992.

Le Commandant en Chef
Général Les Bashaha (Bakir Gashyamba),
ou
Colonel, Chef d'Etat-Major
de la Commanderie Nationale
A KIGALI.

OBJET: Information au sujet des personnes à rechercher.
REFERENCE: Votre note n° 0560/G2.3.2 du 19 juin 1992.
LEADER: OBJET: Le projet.

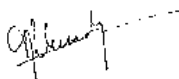
Il est un honneur de porter à votre connaissance
le projet d'information des fichiers des personnes recherchées
ou à surveiller (P.F.A.S.) que, conformément à vos instructions
transmises par votre référence, le détachement d'assistance
militaire et d'information au plan supérieur du G2/3 a été mis en place.

Le Fichier d'Information des personnes à surveiller
opérationnel et le personnel susceptible de le servir ont été formés.

Il permet de dégager le rôle des militaires
qui ne sera plus soumis aux manipulations idéologiques des diverses
classes de façon plus ou moins utilisable.

Il permet des interrogations radio directes
et indirectes par toutes les unités du terrain qui reçoivent
une réponse immédiate.

Il ne demande pour fonctionner que deux
opérateurs.



Dans le contexte de l'époque, avant avril 1994, caractérisé par une suspicion systématique envers les Tutsi et les opposants, par des massacres ethniques et des assassinats politiques ciblés, avant d'aboutir durant les premiers jours du génocide à l'usage de listes préétablies dans le meurtre des opposants politiques et des notables tutsi ainsi que de leurs familles, il y a eu de se poser la question de savoir à quoi ont servi les listes informatisées du CRCD.²⁴⁷

Il a expliqué à la Mission parlementaire d'information qu'après l'offensive de février 1993, il entendu des bruits selon lesquels le DAMI-Panda dépassait sa mission d'instruction. Lors d'une réunion à Kigali, le général Varret déclare avoir rappelé au DAMI « *sa détermination à sanctionner tout manquement à la stricte définition de la mission* ». Par la suite, son ministre, par le truchement d'autres personnes, « *lui avait indiqué que ses instructions n'étaient pas les bonnes et que le commandement des DAMI lui avait été retiré* ».²⁴⁸

S'agissant de l'action des instructeurs français au CRCD, il vaut la peine de citer un extrait de l'échange du général Varret avec le député Bernard Cazeneuve lors de son audition par la Mission d'information parlementaire.

Extrait de l'audition du Général Varret devant la MIP

Le général Jean Varret (...) a rappelé qu'à la suite de divers attentats, la gendarmerie rwandaise avait demandé, avec l'appui de l'ambassadeur, une formation d'officiers de police judiciaire (OPJ), afin de pouvoir mener efficacement des enquêtes intérieures. Il a précisé qu'il n'avait envoyé que deux gendarmes car il s'était rendu compte que ces enquêtes consistaient à pourchasser les Tutsi, ceux que le colonel Rwagafirita [prédécesseur de Ndindiliyimana au poste de chef d'état-major de la gendarmerie] appelait « *la cinquième colonne* ». Cette action de formation a donc échoué.

M. Bernard Cazeneuve s'est demandé s'il fallait comprendre que le souhait du Gouvernement rwandais de former des officiers de police judiciaire était en fait motivé par le désir de ficher les Tutsi.

Le général Jean Varret a confirmé que c'était effectivement son sentiment et qu'il avait tout fait pour freiner cette coopération avec la gendarmerie rwandaise, qui est demeurée superficielle.

Les déclarations du général Varret ne correspondent pas à la vérité sur deux points : d'abord, le DAMI-PJ ne comprenait pas deux gen-

247 Audition du général Jean Varret MIP, Enquête..., t. I, Auditions, vol. 1, pp. 217-223.

248 Ibid.

darmes français mais quatre, sans compter le Lieutenant colonel Robardey. Ensuite, la collaboration du DAMI-PJ et le CRCD n'a pas été superficielle, et l'informatisation du fichier a bien eu lieu. Comme le général Varret avait déjà été mis sur la touche, s'agissant des instructions à donner aux DAMI, peut-être que le chef de la Mission d'assistance et attaché militaire, le lieutenant-colonel Galinié, et le lieutenant-colonel Robardey, n'ont pas jugé bon de l'en informer.

Lorsque l'on voit l'intérêt du chef d'état-major Ndiririyimana pour l'informatisation du fichier des personnes à rechercher et à surveiller, à l'exclusion par exemple du fichier des personnes ayant un dossier criminel, et que l'on prend en considération le sentiment exprimé par le général Varret quant à la finalité de ce projet, il y a lieu de s'interroger sur la contribution de ce projet piloté par les gendarmes français dans la production des listes de personnes à tuer qui a constitué un des principaux éléments de préparation du génocide.²⁴⁹ L'éventualité que le fichier du CRCD ait été mis à contribution pour la compilation de ces listes n'est pas à exclure. D'une part, ce fichier était alimenté d'informations récoltées auprès de l'ensemble des unités de la gendarmerie, ce qui représentait plusieurs dizaines de milliers d'hommes dont l'organisation était conçue pour centraliser l'information ; d'autre part, l'informatisation du fichier était d'une opportunité opérationnelle importante. Ces deux conditions ne se retrouvent pas nécessairement dans d'autres institutions rwandaises à l'époque.

Ce qui, en revanche, était certain, c'était la capacité de collecte de renseignements que la présence des gendarmes français au sein du CRCD offrait à la partie française. Les deux témoins privilégiés cités plus haut s'accordent à dire que ces gendarmes étaient très bien informés. Un gendarme rwandais qui collaborait avec eux a expliqué à la Commission que ces gendarmes français écrivaient quotidiennement des rapports qui étaient envoyés à l'extérieur du service. L'ancien chef des services de renseignements de la Primature a corroboré cette information qui lui avait été transmise par un indicateur gendarme.

L'existence de cette structure permet d'affirmer de façon probante qu'au moins entre juin 1992 et fin 1993, les autorités françaises étaient bien informées sur ce qui se passait dans le pays, notamment sur les massacres ethniques comme ceux de la fin de l'année 1992 et le début de 1993 dans le nord du pays, et orchestrés par les agents gouvernementaux, sur les attentats terroristes et aussi les assassinats politiques. Plutôt que de servir à faire infléchir l'action criminelle du régime rwandais, le rensei-

249 G. Périès et D. Servenay, 2007, p. 207.

gnement collecté par les instructeurs du DAMI-PJ a été utilisé pour le protéger et organiser la désinformation. Enfin, les gendarmes français ont contribué en toute connaissance de cause au fichage informatisé des suspects politiques et ethniques qui devaient être massacrés durant le génocide.

4. Actes de violence sur les barrières

Avec le déclenchement de la guerre, le 1^{er} 1990, le gouvernement rwandais a décrété un état de siège et a pris plusieurs mesures restrictives à l'exercice des libertés publiques. Certaines de ces mesures étaient fortement répressives, d'autres pouvaient être vues comme étant de nature sécuritaire. En effet, sur les principaux axes routiers conduisant à la capitale et dans les chefs-lieux de préfectures, des barrières ont été érigées dans le but de rechercher les éventuels infiltrés ou complices du FPR. La Commission a recueilli nombre de témoignages montrant les humiliations et violences subies par les Tutsi sur ces barrières, parfois commises directement par des Français, souvent par des Rwandais au vu et au su des Français. Certaines personnes arrêtées sur des barrières contrôlées par des Français ont été portées disparues, d'autres ont été conduites dans des camps militaires et assassinées. Les faits allégués se sont essentiellement déroulés au cours de la période 1990-1993.

4.1. Ségrégation ethnique et arrestations arbitraires

Devant la MIP, le Dr Jean-Hervé Bradol, ancien responsable de programmes à Médecins sans Frontières France a déclaré « *avoir été particulièrement choqué par la part que prenaient les militaires français à certaines fonctions de police dans le pays, notamment au contrôle routier à la sortie nord de Kigali* ». Il a vu ces militaires « *soit procéder eux-mêmes y procéder.* »²⁵⁰

Le général major Paul Rwarakabije a rapporté que les Français tenaient une barrière à l'entrée du camp de gendarmerie au Mont Jari, lequel camp était une caserne de gendarmes formés par les Français. Sur cette barrière, les Tutsi ne pouvaient pas passer sans se faire insulter ou molester :

« En 1993, les militaires français avaient une position au Mont Jari dans le camp de gendarmerie du Groupe mobile d'intervention qu'ils formaient aux techniques de sécurité routière. Je me souviens avoir eu dans mes mains un rapport établi par le commandant du camp faisant état des

250 MIP, Enquête..., tome III, volume I, p.390.

contrôles et arrestations effectués sur cette barrière par des Français.

« C'était en 1993, lors de la prise de Ruhengeri. Ce rapport indiquait que, lorsque quelqu'un était Hutu, ils le laissaient passer, et quand il était tutsi, ils le gardaient, le malmenaient et l'insultaient dans des termes humiliants tels que : "espèce de Tutsi, cancrelat", etc. Les Tutsi y subissaient des interrogatoires très serrés. Je pense même que les gendarmes rwandais ne manquaient pas de les frapper. »²⁵¹

Le député Elisée Bisengimana a vu à plusieurs reprises les Français contrôler les cartes d'identité sur les barrières et y retenir les Tutsi pour interrogatoire :

« Ce qui était visible, c'est que lorsqu'on était Hutu, on passait sans problème, et quand on était Tutsi, on était maintenu sur place et on devait s'expliquer. »²⁵²

Yvonne Mutimura soutient qu'elle est passée à la barrière de Shyorongi avec sa sœur et qu'elles ont été arrêtées par des Français qui leur ont tenu des propos ethnistes, agressifs et insultants :

« Ils nous ont dit : "Montrez-nous vos papiers". On leur a dit : "Mais pourquoi vous nous contrôlez ? Ça ne vous regarde pas, c'est pas une histoire de Français, c'est une histoire de Rwandais." Ils nous ont répondu : "Mesdemoiselles, on est désolé, mais on doit vous contrôler pour voir qui est l'ennemi." On leur a demandé : "Quand vous voyez nos cartes, comment vous voyez qui est l'ennemi ?" Ils ont dit : "On sait très bien que les Tutsi sont les ennemis." »²⁵³

D'autres témoins ont ajouté que des personnes d'ethnie hutu qui avaient l'apparence de Tutsi ne franchissaient pas facilement les barrières tenues par les militaires français. Tel est le cas de l'ambassadeur Amri Sued Ismaïl, à l'époque directeur général chargé du Protocole d'État au ministère des Affaires étrangères, qui a été témoin à plusieurs reprises d'agressions physiques et verbales proférées à l'endroit de Tutsi par les soldats français qui contrôlaient les barrières situées entre Kigali et Ruhengeri :

« Je me rendais à Ruhengeri presque chaque semaine avec ma femme. Plus d'une fois, je me suis fait arrêter par des militaires français sur la barrière de Shyorongi. Lorsqu'ils ont vu ma femme, l'un a posé la question à son collègue qui avait pris sa carte d'identité : "Est-ce une Hutu ou une Tutsi ? Avant même qu'il ne lise sa carte d'identité, il a

251 Audition par la Commission, le 20/10/2006.

252 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 25/10/2006.

253 Témoignage recueilli par Marie-Laure Colson, Libération, 20 février 1998

répondu : ça se voit que c'est une Tutsi !" Ils l'ont fait tellement souvent que je ne peux pas vous dire exactement le nombre de fois que j'ai vécu cela. J'ai été aussi témoin de la scène de gens qu'ils avaient fait asseoir par terre sur une barrière qu'ils contrôlaient à Nyirangarama. Ils les insultaient à haute voix. »²⁵⁴

De telles mésaventures n'épargnaient pas les expatriés qui transportaient des Tutsi dans leur véhicule. Michel Campion en témoigne :

« Un jour, j'ai pris un étudiant tutsi en auto-stop. Arrivés au pont de la rivière Nyabarongo, il s'est fait contrôler par un militaire français qui lui a demandé sa pièce d'identité. Quand il a vu qu'il était tutsi, il lui a dit : "Sors et va t'asseoir avec tes frères là-bas au bord de la route." Effectivement, il y avait environ douze garçons et jeunes filles, apparemment tutsi, qui étaient pris en otage par ces Français. Je me suis interposé et j'ai dit à ces militaires : "Écoutez, vraiment je ne comprends pas votre position ; ce n'est pas à vous de faire ça. C'est aux gendarmes rwandais d'effectuer ces contrôles. Vous vous croyez où ici ? Es-ce un département français d'Outre-mer ?" J'ai dit : "Vous êtes dans un État indépendant et vous venez contrôler les gens chez eux ?" J'ai ajouté : "Moi, je ne bouge pas d'ici, et ce garçon ne sortira pas de ce véhicule." J'ai demandé à ce qu'ils aillent appeler le chef de poste. Ils ont fait venir un sous-lieutenant qui, après avoir écouté ma protestation m'a dit : "Cela n'est pas votre problème." Je lui ai répondu que c'était mon problème parce que j'avais un passager qu'on voulait faire sortir de ma voiture. Pour finir, le sous-lieutenant m'a dit : "Écoutez, continuez, partez,... !" »²⁵⁵

Sur certaines barrières, les Français étaient seuls, tandis que sur d'autres, ils agissaient en compagnie de gendarmes ou de militaires rwandais. Le franchissement des barrières exigeait théoriquement d'être en possession d'une carte d'identité valide, mais aussi d'une autorisation de circulation délivrée par le bourgmestre de la commune d'origine. Légalement, cette autorisation était délivrée à tout citoyen rwandais, sans distinction ethnique. Mais de fait, plusieurs bourgmestres refusaient de délivrer ce document aux Tutsi, ce qui avait pour conséquence de les confiner chez eux, sans possibilité d'exercer leur droit de se déplacer.

L'examen des procès-verbaux d'arrestations opérées après octobre 1990 montre que les personnes arrêtées le furent sans charges ni preuves étayant les accusations alléguées. A titre d'exemple, sur les 80 personnes arrêtée et détenues à la brigade de Nyamirambo entre le 1er et le 18 octobre 1990 : 31 sont poursuivies pour défaut de pièces d'identité, 20 sont accusées de complicité avec l'ennemi avec mention « *Dénoncé par*

254 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 01/11/2006.

255 Témoignage devant la Commission à Kigali le 13/12/2006.

la population », 13 ne contiennent aucune charge. On retrouve pratiquement les mêmes motifs dans la majorité de dossiers présentés par les brigades de Gikondo et Nyarugenge.²⁵⁶

A l'entrée de Kigali, les principales barrières de contrôle sur lesquelles les Français ont opéré étaient placées à Shyorongi, Giticyinyoni, Pont Nyabarongo, Nyabugogo, Kabuye, Karuruma, Nyacyonga, Kabuga, Remera et Kanombe. Si on analyse bien la géographie de chacun de ces endroits, on voit que les barrières de Shyorongi et Giticyinyoni visaient à contrôler les personnes qui venaient de Gisenyi-Ruhengeri ; celle du Pont Nyabarongo contrôlait les personnes venant de Cyangugu, Gikongoro, Butare, Gitarama et Kibuye ; celles de Nyacyonga, Nyabugogo, Kabuye et Karuruma contrôlaient les personnes en provenance de Byumba ; celles de Kabuga et Remera (Giporoso) visaient à contrôler les personnes en provenance d'Umutara et de Kibungo.

Ainsi, toutes les entrées de la capitale étaient étroitement surveillées. A l'intérieur de la ville de Kigali, il est signalé que des Français tenaient des barrières situées à Kiyovu (quartier résidentiel), Kanombe aéroport et Gikondo en direction de Rebero où se tenaient régulièrement des réunions des cadres du MRND et des proches du régime. Les militaires français gardaient cette dernière barrière pour assurer la sécurité de ce dignitaire.²⁵⁷

Le nommé Setiba, ancien responsable des interahamwe la préfecture de Kigali rural, a affirmé à la Commission que certains Tutsi contrôlés et arrêtés aux barrières tenues conjointement par des militaires français, rwandais, et des miliciens, étaient envoyés vers une destination inconnue. Le témoin a emporté certaines personnes de la barrière de Shyorongi. Il habitait dans ce secteur et en tant que chef de la milice locale, il se rendait régulièrement sur cette barrière. Il affirme que les Français étaient très actifs dans le tri des civils et que certains d'entre eux étaient envoyés vers une destination inconnue :

« Les Français contrôlaient une barrière située à Shyorongi, secteur de Kanyinya. Ils demandaient les cartes d'identité à tous les passagers. Ceux qui étaient reconnus comme Tutsi étaient emmenés dans des tentes pour être interrogés. Après, ils étaient conduits à Kigali vers une destination que je ne connais pas. »²⁵⁸

256 Lettre du lieutenant-colonel Hakizimana Pontien, G3, État-Major, Gendarmerie nationale (EM Gd N), au procureur général, Président de la Commission de triage. Kigali, 19 novembre 1990.

257 Témoignage de Dushimimana J.B., un ex-milicien qui a gardé cette barrière avec des Français, recueilli par la Commission à Kigali le 11/12/2006.

258 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 19/05/2006.

Cyprien Katarega, ex-milicien incarcéré pour génocide à la prison centrale de Kigali fait un récit identique à propos de ce qui se passait sur la barrière de Shyorongi à la même période :

« En 1992, j'ai pris deux personnes en auto-stop, qui étaient des connaissances de mon chef de service. Arrivés à Shyorongi, au lieu-dit Kanyinya, il y avait une barrière gardée par quatre gendarmes rwandais et deux Français. Ils nous ont arrêtés et demandé nos cartes d'identité. Ils ont soupçonné les deux passagers d'être des complices du FPR (inkotanyi). Ils m'ont malmené pour les avoir pris dans mon véhicule. Un gendarme rwandais et un militaire français nous ont conduits au bureau communal de Shyorongi et nous ont mis au cachot. Vers 15h, ils m'ont relâché. Arrivé à Rushashi sur mon lieu de travail, j'ai rapporté l'incident à mon chef. Il s'est aussitôt rendu à la commune de Shyorongi pour avoir de leurs nouvelles. Les deux personnes avaient disparu et ceux qui les avaient arrêtées n'ont pas voulu lui dire où elles se trouvaient. »²⁵⁹

Charles Bugirimfura, ancien para commando à Kanombe de 1982 à 1994, réintégré dans les Forces rwandaise de défense jusqu'à sa démobilisation en 2002, a attesté devant la Commission qu'il connaît des personnes arrêtées sur d'autres barrières où se trouvaient des Français. Bugirimfura a travaillé avec les Français sur les barrières en qualité de militaire :

« Lorsque les Tutsi que nous arrêtions sur les barrières atteignaient un nombre important, les Français et les militaires rwandais les faisaient monter dans des véhicules militaires et les acheminaient au stade régional de Nyamirambo. J'ai participé à ce genre d'opérations en octobre-novembre 1990. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de ces personnes, puisque après je revenais immédiatement sur les barrières pour un autre chargement. Un jour, nous avions arrêté des filles tutsi. Les Français se sont concertés avec des militaires rwandais et ont décidé de commun accord de les emmener dans leur détachement à Kanombe. Je n'ai plus eu de nouvelles de ces filles. »²⁶⁰

Lors des contrôles effectués sur des barrières, même sur présentation de tous les documents requis, les Tutsi avaient des difficultés à les franchir sans se faire arrêter, insulter ou frapper, ce qui a fait dire à l'envoyé spécial du journal *Le Monde* qu'il avait constaté « un délit d'identité » selon lequel les personnes qui portaient une carte d'identité ayant la mention tutsi étaient plus suspectes que celles qui avaient la mention hutu ou twa.²⁶¹

259 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 22/05/2006.

260 Témoignage recueilli par la Commission à Butare, le 03/10/2006.

261 Jean Hélène, « Rwanda : la chasse au faciès », *Le Monde* 14-15 octobre 1990.

4.2. Disparitions de personnes arrêtées

Différents témoignages ont fait état d'une importante activité de militaires français dans le contrôle des cartes d'identité aux barrières, activité qui se serait accompagnée d'actes de violence et même de disparitions. Du fait de la difficulté à certifier les cas de disparition, n'ont été retenus ici que les récits de témoins qui avaient une relation de parenté, d'amitié ou de toute autre nature attestant effectivement qu'ils ont pu constater qu'après arrestation et contrôle aux barrières, telle personne n'a plus été revue par sa famille, ses proches, amis et connaissances.

Dans le contexte rwandais de forte proximité sociale, il est difficilement compréhensible qu'une personne disparaisse et que l'on reste sans nouvelle d'elle le restant de sa vie. Ainsi, on peut convenir que les personnes qui ont été arrêtées sur les barrières et qui n'ont plus été revues par leurs familles peuvent être considérées comme disparues. Les témoignages recueillis montrent différents cas de disparitions dans les années 1990-1993.

Vital Mucanda assure avoir perdu ses proches sur deux barrières gardées par des Français, l'une à Shyorongi, l'autre près de Rulindo à l'endroit appelé « *Ku Bashinwa* [*chez les Chinois*] » sur la route Kigali-Ruhengeri :

« Les Français avaient une barrière à Kanyinya (Shyorongi), une autre à Rulindo (Ku Bashinwa). Quand ils tombaient sur un Tutsi, ils le gardaient. Un exemple précis est celui de mes deux cousins Ngangure Gaëtan et Uwibande Dative, ainsi que ma tante Mukasine Immaculée. Ensemble, venant du Bugesera, nous allions visiter de la famille dans le Nord. Mukasine et Uwibambe ont été arrêtées et détenues par les Français à Kanyinya, tandis que Ngangure a été arrêté et détenu à Rulindo, Ku Bashinwa. Nous ne les avons plus revus. Moi, je n'ai eu la vie sauve devant ces Français que grâce à ma carte de membre des interahamwe. »²⁶²

Des témoignages similaires existent pour d'autres barrières aussi. Emmanuel Nshogozabahizi, ancien membre du PSD, passé aux milices interahamwe 1993, a signalé à la Commission avoir perdu son cousin germain, d'ethnie tutsi, qui avait été arrêté sur une barrière tenue par des Français à Mukamira sur la route Ruhengeri-Gisenyi :

« En 1992, j'étais en minibus venant de Kigali avec mon cousin Mudenge Jean-Baptiste qui travaillait à la Brasserie de Kicukiro. Arrivés à Mukamira, vers 19h, les Français ont arrêté minibus et nous ont demandé nos cartes d'identité. Constatant que mon cousin était tutsi, ils l'ont fait

²⁶² Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 22/05/2006.

sortir et l'ont gardé. Depuis, je ne l'ai plus revu. Pourtant, j'ai aussitôt entamé des recherches pour le retrouver, et ma qualité d'interahamwe me permettait d'aller partout, ce qui signifie que s'il était resté en vie, je l'aurais certainement retrouvé, mais je n'ai jamais su quel avait été son sort. »²⁶³

La participation active des Français dans le tri des Tutsi et de complices supposés du FPR sur les barrières, suivi de disparitions, est aussi soulignée par l'ancien patron des services de renseignements intérieurs rwandais, le sénateur Augustin Iyamuremye qui a déclaré à la Commission :

*« Sur les barrières, les personnes qui y étaient attrapées sans possession de leurs cartes d'identité et qu'on qualifiait d'inkotanyi, disparaissaient. Les Français et les Rwandais agissaient de concert dans ce genre d'action. A Giticyinyoni, ils travaillaient ensemble. Je ne pense pas qu'ils aient libéré quelqu'un après l'avoir arrêté sous cette accusation d'être un inkotanyi. »*²⁶⁴

4.3. Intimidations et violences physiques

En plus des contrôles et arrestations vers des destinations connues ou inconnues, il ressort de plusieurs témoignages que sur les barrières étaient souvent commis des actes d'intimidation, des harcèlements, des violences physiques, des mauvais traitements et des tortures contre des civils, essentiellement tutsi.

Bernard Munyaneza, ancien militaire des FAR de 1992-1994 et de RDF [Rwandan Defense Forces] de 1994-2002, a rapporté à la Commission avoir vu des Français contrôler les cartes d'identité et commettre des actes de violence sur des Tutsi à deux barrières, l'une à Kizenga, près de Rushaki (ex-préfecture de Byumba), l'autre à Shyorongi : *« Les Français menaient des actions indignes. Je connais une vieille dame qui habitait à Rulindo. En février 1993, elle a croisé les militaires français. Lorsqu'ils ont vu qu'elle était tutsi, ils lui donné des coups de pieds au point qu'elle ne pouvait plus marcher. »*²⁶⁵

Emmanuel Nkuliyingoma travaillait à Gisenyi après avoir été muté de Kigali. En 1992, il a été arrêté et a subi des mauvais traitements pendant trois jours à la barrière de Shyorongi par des militaires français et rwandais. Il a vu aussi une jeune fille tutsi nommée Brigitte Umulisa subir les mêmes choses à la même barrière :

263 Témoignage recueilli à Kigali par la Commission le 12/12/2006.

264 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 24/10/2006.

265 Témoignage recueilli par la Commission à Butare le 03/10/2006.

« Des militaires français et des gendarmes rwandais nous ont demandé nos cartes d'identité. Ils ont constaté que j'avais deux permis de résidence, un pour Kigali et un autre pour Gisenyi. Ils m'ont gardé en disant que c'était la preuve que j'étais un inyenzi. Il se sont alors mis à me torturer. D'abord, ils ont placé par terre des bouchons de bouteilles de bière et m'ont obligé à me coucher dessus, le ventre par terre, et à poser mes deux coudes sur ces bouchons. Ils m'ont ensuite roué de coups. Après, ils m'ont relevé et nous ont obligés, Brigitte et moi, à creuser un large trou. Lorsque nous avons terminé, ils nous ont contraints de nous coucher en mettant les bras dans ce trou. Ils ont ramené la terre ont rempli le trou jusqu'à nos coudes. Nous avons passé trois nuits là-bas dans cette position, et ils nous frappaient comme bon leur semblait. »²⁶⁶

Marcel Karangwa, résidant à Rugarika, district de Kamonyi, a été victime d'une agression à la barrière de Nyabarongo, qu'il relate de la manière suivante :

« Le 15 octobre 1990, je me rendais à Kigali. Arrivé à la barrière de Nyabarongo, j'ai trouvé des militaires français et zaïrois qui arrêtaient les véhicules. Les Français m'ont fait sortir du véhicule avec mes bagages après avoir constaté sur ma carte d'identité que j'étais tutsi. Ils m'ont asséné des coups de pieds un peu partout sur le corps, mais le coup qui m'a fait le plus mal est celui qu'ils m'ont donné dans le bas ventre. J'ai aussi été blessé au genou. Ensuite, ils m'ont soumis à un long interrogatoire en insistant pour savoir les raisons pour lesquelles je me rendais à Kigali. Ils m'ont empêché de continuer mon trajet et m'ont obligé à retourner à Gitarama. Ils ont gardé toutes mes affaires ainsi que mes papiers d'identité. C'étaient trois Français et deux Zaïrois. »²⁶⁷

Twayibu Nsekanabo, ex-milicien interahamwe détenu à Gisenyi pour génocide, relate une scène de violence dont il a été témoin à la barrière de Shyorongi :

« En 1993, j'étais dans un taxi bus qui se rendait à Kigali. A Shyorongi, les Français nous ont arrêtés et nous ont demandé nos pièces d'identité. Des militaires français et rwandais effectuaient les contrôles ensemble. Un gendarme rwandais a trouvé parmi nous un jeune homme muni d'une carte d'identité portant la mention tutsi et l'a montré aux Français. L'un d'entre eux a pris le jeune homme et l'a emmené dans leurs tentes sur le bas côté de la route, nous avons ensuite entendu des cris qui nous ont fait penser qu'il était en train d'être battu violemment. Nous sommes partis sans qu'il ne réapparaisse. »²⁶⁸

266 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 23/03/2007

267 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 18/10/2006.

268 Témoignage écrit envoyé à la Commission, le 19/06/2006, confirmé lors de l'audition à

4.4. Agressions sexuelles et viols

Des témoignages de provenance diverse font état d'agressions physiques et de viols subies par des filles tutsi arrêtées aux barrières, notamment à celles érigées aux alentours de la capitale.

Emmanuel Nkuliyingoma a déclaré avoir été abusé sexuellement sur la barrière de Shyorongi par des militaires français. Il a été contraint d'avoir des relations sexuelles avec une fille que les Français venaient de violer. Tous deux avaient été arrêtés à la barrière :

« Les Français nous ont déshabillés. Ils ont ensuite emmené la fille dans leur tente. A son retour, elle pleurait et m'a dit qu'ils l'avaient violée à tour de rôle. Le deuxième jour, ils l'ont obligée à se coucher et m'ont ordonné d'avoir des relations sexuelles avec elle. Quelques temps après, ils m'ont, à mon tour, dit de me coucher et ont forcé la fille à monter sur moi. »²⁶⁹

Herman Afrika, ancien interahamwe incarcéré à Kigali pour génocide, explique qu'étant de Kigali, il a vu en 1990 des militaires français se livrer à des agressions physiques et à des viols de filles arrêtées aux barrières qu'ils contrôlaient :

« Pendant la guerre en 1990, des Français gardaient l'aéroport de Kanombe. Ces Français frappaient les Tutsi, que des Rwandais leur apportaient pendant les rafles recherchant des complices du FPR. Ils prenaient les jolies filles et les violaient dans leurs tentes. Le tri se faisait essentiellement à deux barrières qu'ils contrôlaient dans Kigali. L'une se trouvait à Remera, au lieudit Giporoso, l'autre était à l'endroit appelé Cumi na Kabiri. »²⁷⁰

Yvonne Mutimura a témoigné avoir vu des militaires français en état d'ébriété se livrer à des viols collectifs en public :

« Sur la barrière de Nyacyonga, à Kabuye, c'était le plus scandaleux, parfois ils étaient plus d'une dizaine, en train de boire des bières. Ils étaient saouls tout le temps. Et lorsqu'ils avaient bu, ils se livraient à des viols. [...] Il y avait des filles qui étaient violées par les militaires français. J'ai vu ça à Kabuye, à Kacyiru, à environ 6 km de l'aéroport de Kigali. A côté de l'hôtel Chez Lando, qui était ministre des Affaires sociales. [...] Un soir, en rentrant de là avec des amis, on a vu des militaires français violer des filles sur la route. Elles criaient. Ils étaient en uniforme et on ne pouvait rien faire. On ne pouvait pas faire appel aux soldats rwandais, parce qu'ils étaient complices des Français. »²⁷¹

Gisenyi le 05/10/2006.

269 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 20/03/2007.

270 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 19/05/2006.

271 Témoignage recueilli par Marie-Laure Colson, Libération, 20 février 1998

Des viols commis par des Français sont également rapportés Lucien Nibaseke qui les relate en ces termes :

« Les Français avaient une position à Giheka cya Batsinda, près de Kagugu dans la périphérie de Kigali. Ils avaient planté des tentes dans le bois de mon oncle paternel nommé Kagoyire Philibert. Ils donnaient de l'argent aux interahamwe qui leur amenaient de force de belles filles tutsi qu'ils violaient. Parmi les filles violées de la sorte, je peux citer celles de chez Mi à Batsinda, qui ont été arrêtées et violées de retour de la messe à Kabuye. Elles ont été arrêtées par des interahamwe dans cette forêt, puis ces derniers les ont livrées aux militaires français, qui les ont emmenées dans leurs tentes et les ont violées. Elles en sont sorties en larmes, et les gens qui étaient dans les environs se moquaient d'elles. »²⁷²

Jean de Dieu Tuyisenge, ancien sous-officier gendarme des FAR et ex-agent des renseignements du régime Habyarimana, a rapporté avoir vu des militaires français violer une jeune fille appelée Julienne qu'ils avaient arrêtée sur la barrière de Giticyinyoni :

« Les Français l'ont gardée après avoir constaté qu'elle était tutsi. J'étais là. Ils l'ont conduite dans un garage désaffecté situé près de la barrière. Quelques temps après, ils sont revenus avec elle. Elle pleurait. Finalement, j'ai su par ses amies que ces Français l'avaient violée. Elle a été ensuite conduite au Fichier central par un véhicule de la gendarmerie. Je n'ai pas su la suite. »²⁷³

Wellars Kayiranga a rapporté à la Commission le cas d'un viol commis par des militaires français sur une fillette de 10 ou 11 ans :

« En 1992, les Français avaient quatre barrières sur la route Kigali-Byumba. L'une d'elles était à Karuruma près de REDEMI chez Rurindababisha John. Les Français y ont violé une fille très jeune dont le père se nomme Ruzindaza Jean-Baptiste. Ils l'ont violée à tour de rôle jusqu'à ce que ses jambes n'arrivent plus à se remettre dans leurs positions ordinaires. La fillette était élève en quatrième année primaire. Son père était chef de garage à la sucrerie de Kabuye. »²⁷⁴

Les actes de viols que commettaient les militaires français sont également rapportés par Justin Rutareka, résidant à Kinyinya :

« Je me rappelle avoir vu les militaires français s'installer près de l'usine à sucre de Kabuye, le 25/01/1993. Ces militaires violaient les filles à l'intérieur des bâches où ils logeaient. Je connais personnellement trois filles qui ont subi ces actes. Il s'agit de Mukak, Muka et Mukam. Je me rappelle encore que Mukak a même été, un jour, violemment battue par un Français et j'ai appris que le motif de cette violence venait du fait que

272 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 18/10/2006.

273 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 29/08/2006.

274 Témoignage recueilli par le 16/08/2006.

son violeur avait contracté une maladie sexuellement transmissible. Ce jour-là, je l'ai rencontré au centre de négoce en train de pleurer et elle m'a raconté ce qu'elle venait de vivre. »²⁷⁵

Bela Mu, autre résidente de Kinyinya, a été abusée sexuellement par des militaires français stationnés à Nyacyonga au courant de l'année 1993. Lorsqu'elle a confié son témoignage à la Commission, ses souvenirs semblaient la remettre dans un état à la fois de colère et d'angoisse :

« J'habitais près du lieu où les Français avaient installé leurs tentes. L'un d'eux m'avait complètement pris comme femme contre mon gré. Il faisait de moi ce qu'il voulait, il me violait comme bon lui semblait. Tantôt il me pénétrait, tantôt il me soumettait à des actes de fellation ou de sodomie. Il est aussi arrivé qu'il m'amène chez ses camarades dans leurs tentes où ils me gardaient pendant quelques jours sans que je ne puisse sortir. Celui qui voulait m'obligeait à coucher avec lui. Qu'ils viennent voir l'état où ils m'ont mis. Ils m'ont fait trop de mal. Je n'oublierai jamais cela. Pourriez-vous imaginer une fellation forcée ? C'était la première fois que je vivais cela et j'ai encore des frissons quand j'y pense. Vous n'avez pas bien fait de me le rappeler. »²⁷⁶

Lors de son témoignage, Bela Mu atteste que des Français ont violé d'autres filles et qu'ils travaillaient de concert avec des interahamwe qui les leur apportaient :

« Je ne suis pas seule à avoir été violée à cette époque par des soldats français. Il y en a d'autres qui ont subi le même sort que moi, mais beaucoup sont décédées. Je me souviens de l'une d'elles qui était ma voisine. Elle s'appelait Mukak. Elle était devenue comme leur femme. Il arrivait aussi que les Français envoient un interahamwe qui s'appelait Muriro pour leur chercher des filles. Muriro les amenait de force. C'était un interahamwe très redouté et il a beaucoup tué pendant le génocide. Il est aujourd'hui en prison. »

Elle ajoute que les Français consommaient des stimulants pour faire durer l'acte :

« Le soir, peu avant de m'obliger à avoir des relations sexuelles, ces Français avalaient des produits qui les transformaient énormément. Ils devenaient très énergiques, comme des drogués et n'éjaculaient presque pas. Une fois, ils m'ont contaminé une maladie et m'ont donné les médicaments. Quand je les ai pris, je suis devenue presque aveugle, je n'ai retrouvé la vue que tardivement. »²⁷⁷

Les viols commis par des militaires français au même endroit et à la même époque sont signalés par un autre témoin, Béa Muk qui les relate comme suit :

275 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 28/08/2006.

276 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 28/08/2006.

277 Ibidem

« En 1993, les militaires français avaient installé leurs tentes dans la forêt de mon beau-frère Kagoyire Philbert. Ils ramassaient les filles au grand jour et les introduisaient dans leurs tentes. J'ai des amies qui ont été violées de cette manière-là. L'une d'elles s'appelait Mukak, l'autre, c'est Ha, et enfin Muka. Malheureusement, elles ont été tuées pendant le génocide, sauf Mukak qui est décédée quelques années après le génocide. Ces militaires français collaboraient avec des interahamwe comme Nsabimana et Simpunga, ce sont eux qui leur apportaient des filles à violer. Le premier est en prison pour génocide, l'autre est mort. »²⁷⁸

4.5. Participation et assistance aux assassinats

La Commission a cherché à en savoir plus sur quelques personnes arrêtées sur les barrières et dont certaines ont été portées disparues. Il apparaît que ces personnes étaient conduites à divers endroits : dans des camps militaires de Kanombe, Kigali, Gako, Bigogwe, Mukamira et Gabiro ; d'autres encore étaient conduites dans les différentes brigades de gendarmerie pour des interrogatoires suivis d'emprisonnement ; d'autres étaient amenées dans la cave de la criminologie dirigée par des Français ou au Service central de renseignement basé à la présidence de la République.²⁷⁹

Selon des informations fournies par le sénateur Augustin Iyamu-remye et par Jean de Dieu Tuyisenge,²⁸⁰ elles y étaient torturées sous les ordres du capitaine Simbikangwa Pascal. A ces divers lieux de détention, les personnes arrêtées subissaient des interrogatoires souvent dans des conditions cruelles et dégradantes, parfois suivis d'assassinat commis par des Rwandais au vu des Français. Il est aussi arrivé que des Français soient directement impliqués dans des assassinats de civils.

4.5.1 Dans les camps militaires et autres lieux de Kigali

Dans la plupart des camps militaires où des actes de violence étaient commis, on constate la présence de conseillers et d'instructeurs français qui assuraient l'encadrement et la formation des militaires rwandais dans le cadre de la coopération. En 1993, dans le camp de gendarmerie de Jali, des instructeurs français qui formaient l'unité anti-émeute de la gendarmerie participaient à des opérations nocturnes de chasse aux

²⁷⁸ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 28/08/2007

²⁷⁹ Une note interne du ministère rwandais de la Défense du 17 octobre 1990, signé par le Cpt Mukeragabiro, dont l'objet est : « Évolution de l'opération de triage » fait état de « personnes interpellées par le SCR » (Service central de renseignement) dont le « nombre n'est pas connu ». C'est la preuve que le SCR procédait aux arrestations de suspects.

²⁸⁰ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 29/8/2006. Le témoin est un ancien sous-officier gendarme et ex-agent du Service central des renseignements rwandais avant 1994.

Tutsi et ont, selon les témoins, tué des personnes attrapées dans ces rafles et qu'ils accusaient d'être des complices du FPR. François Nsengayire, ancien gendarme ayant vécu dans ce camp militaire affirme avoir été témoin oculaire de ce type d'actes commis par des Français :

« J'ai vécu avec les Français à Jali de 1993 jusqu'à notre fuite du Rwanda en juillet 1994. Il y avait parmi eux un adjudant appelé Philippe et un autre adjudant-chef appelé Le Roy. C'était nos instructeurs. Après l'attaque du FPR sur Ruhengeri en février 1993, une unité française du 8ème RPIMA est arrivée au Rwanda en renfort et avait ses positions près de l'école primaire de Jali. J'ai été affecté auprès d'eux pour leur servir d'interprète. Leur mission était d'apprendre aux soldats rwandais les techniques de contre infiltration et les méthodes d'identification et de fichage des personnes. L'objet de cette formation était due au fait que le FPR, qui n'était pas loin de Kigali, pouvait s'infiltrer dans la capitale, et qu'il fallait identifier les personnes qui entraient en ville pour repérer les éventuels infiltrés. La partie pratique de cette formation se faisait sur les habitants de Jali et de Rubingo qui avaient l'habitude de se rendre au marché de Kigali à l'aube pour vendre leurs marchandises. Les Français arrêtaient ces personnes et triaient les Tutsi en suivant les consignes qui leur avaient été données par le colonel Ndindiriyimana selon lesquelles, pour reconnaître un Tutsi, il fallait se référer à sa taille qui est en général élancée. Le Français qui dirigeait cette unité était un noir qui se faisait appeler Bob, ça devait être un nom d'emprunt, parce que les Français ne nous révélaient pas toujours leurs vrais noms. Ils avaient érigé une barrière de contrôle près du camp. Ils y contrôlaient tous les passants. Ils détenaient dans un abri de fortune ceux qui étaient identifiés comme ennemis. Après, ils les exécutaient et transportaient les cadavres vers un endroit que je ne connais pas. »²⁸¹

François Nsengayire indique également avoir été témoin de l'assassinat par des Français d'un groupe de douze Tutsi pour venger trois de leurs collègues morts aux combats, contre l'APR en février 1993. Dix d'entre eux ont été triés parmi les déplacés de guerre installés à Mbogo, tandis que deux autres ont été attrapés près de Jali :

« Lorsque l'APR a pris l'ETO Tumba jusqu'à Rulindo, nous sommes partis en renfort avec les Français. Nous étions avec une unité d'artillerie de campagne du 8ème RPIMA qui utilisait les canons 105 et 122 mm. Ces armes étaient implantées à Shyorongi à un endroit appelé Kanyinya, et moi j'étais avec des Français dans un groupe d'observateurs avancés, et nous nous trouvions dans un bois d'eucalyptus situé à Mbogo près de chez Kimaranzara. Nous tirions sur l'ETO Tumba pour y déloger l'APR. Il y a eu de violents échanges de tirs. Trois Français ont été mortellement touchés. Deux autres grièvement blessés. Leurs camarades se sont mis très en colère. Arrivés à Mbogo, ils ont trouvé des déplacés

²⁸¹ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 22/06/2007.

de guerre qui campaient dans une école. Ils sont entrés et ont pris dix Tutsi. Ils les ont amenés à Jali. Arrivés là-bas, près du terrain de football, ils ont pris deux autres Tutsi et les ont mélangés avec l'autre groupe. Ils sont entrés dans le camp et ont discuté avec un capitaine rwandais nommé Bizumuremyi qui était très méchant. Ils lui ont dit qu'ils avaient perdu trois de leurs camarades, mais qu'ils avaient aussi attrapé des inkotanyi qui s'étaient infiltrés parmi les déplacés de guerre. Bizumuremyi et les Français ont conduit ces personnes vers leur quartier général et les ont fusillées. Je ne sais pas exactement où ils mettaient les cadavres, mais je crois qu'ils allaient les enterrer dans le camp militaire de Kanombe. Par curiosité, je leur ai demandé où ils amenaient les corps, ils m'ont répondu que ça ne me concernait pas. »²⁸²

La Commission s'est efforcée de vérifier la consistance de ce témoignage mais n'a pas été en mesure de trouver des témoins confirmant ou infirmant les dires de Nsengayire François.

Des assassinats de civils tutsi sont aussi rapportés dans le camp militaire de Kanombe. Ils ont été commis par des militaires rwandais en présence d'instructeurs français qui assuraient la formation des différentes unités qui composaient ce grand camp. Vianney Mudahunga, ancien para commando de 1987 à 1994 et membre du CRAP, affirme que « dans la période de 1991 à 1992, de nombreux civils soupçonnés d'être des inkotanyi, étaient conduits au Camp Kanombe par des militaires. Ils étaient enfermés dans le cachot du camp et soumis à des interrogatoires. Ils subissaient de nombreux sévices corporels, certains étaient tués, d'autres disparaissaient. »²⁸³

Charles Bugirimfura, ancien militaire à Kanombe, a également mentionné des personnes qui ont été tuées et enterrées dans une fosse commune située dans ce camp Kanombe après avoir été arrêtées à des barrières, notamment celle de Nyacyonga, où il a opéré avec les Français :

*« Les militaires rwandais, de connivence avec les Français, soupçonnaient tout Tutsi de fournir des renseignements ou des cotisations au FPR. Entre 1991 et 1993, des actions de grande envergure ont été menées par les Français dans l'arrestation des Tutsi. Parmi eux, il y a eu des Tutsi qui ont été arrêtés, puis tués. Certains ont ensuite été enterrés dans une fosse commune située à l'intérieur du camp militaire de Kanombe. »*²⁸⁴

Le témoin donne deux noms de personnes, l'une a été tuée directe-

²⁸² Ibid

²⁸³ Déclaration de témoin Mudahunga Vianney recueilli à Rwamagana par les enquêteurs du TPIR Dodo Kadri et Harriet Solloway le 24 octobre 1997 (document TPIR n° K0046948-K0046953) ; Témoignage devant la Commission à Kigali, le 12/04/2007.

²⁸⁴ Témoignage recueilli par la Commission à Butare le 03/10/2006.

ment par des Français à Kanombe, et l'autre a été tuée sous leurs yeux après son arrestation à son domicile :

« Je me souviens d'un ex-capitaine rwandais, nommé Karanganwa, natif de Runyinya, qui avait été injustement chassé de l'armée. Il a été arrêté à une barrière près de l'aéroport, puis tué au camp militaire de Kanombe par des Français aidés par un adjudant rwandais surnommé Gasutamo. Je connais également un certain Munyakyanza qui a été arrêté chez-lui dans le quartier de Kanombe. Lui aussi a été amené dans notre camp militaire et tué par des para commandos rwandais, en présence des Français sans qu'ils ne réagissent. Il a été enterré dans le même bois. Bref, il y a eu de nombreuses personnes tuées de cette façon, je ne peux pas me souvenir de tous les cas. »²⁸⁵

Un autre témoin, Tatien Sibomana, ancien para commando de 1976 à 1994, a confirmé que l'assassinat de Munyakyanza par les auteurs cités par son ex-camarade Charles Bugirimfura. Il a affirmé qu'il se souvenait aussi de l'assassinat d'un agronome dont il ne se rappelait pas le nom, mais qui travaillait dans le camp militaire de Kanombe comme agent civil. En plus de ces cas cités, Tatien Sibomana a rapporté qu'entre 1990 et 1994, de nombreux civils non identifiés ont été tués dans le camp de Kanombe à l'endroit nommé « *poudrière* » et que les instructeurs français qui vivaient dans ce camp savaient que ces assassinats étaient commis par des militaires qu'ils formaient.²⁸⁶ Charles Bugirimfura a précisé que ces assassinats étaient commis par des para commandos de l'unité CRAP, créée, encadrée et entraînée par des Français. Samüel Kayombya, ancien membre du CRAP, a confirmé ces faits devant la Commission en signalant qu'entre 1991 et 1993, des civils ont été amenés dans le camp Kanombe, assassinés et enterrés dans le bois situé dans ce camp.²⁸⁷

Ces témoignages sont corroborés pour l'essentiel par des enquêtes menées par Amnesty International en 1991, par la Commission internationale d'enquête de 1993 et par les associations rwandaises de défense des droits de l'homme. Amnesty International indiquait disposer des « *informations concernant la mort de plusieurs anciens prisonniers peu après leur libération à la fin de février 1991* » et précisait que « *deux personnes qui avaient été arrêtées dans le cadre de l'attaque d'octobre 1990 puis libérées le 27 février 1991, Munyakazi Jean, chauffeur au camp militaire de Kanombe (...) et Niyonzima Apollinaire, agronome, avaient été arrêtés à nouveau par des membres de la gendarmerie nationale au camp*

285 Témoignage recueilli par la Commission à Butare le 03/10/2006.

286 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 06/05/2007.

287 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 18/04/2007.

militaire de Kanombe peu après leur libération. Ces deux personnes auraient été exécutées par la suite par ceux qui les avaient arrêtées et enterrées clandestinement dans le champ de tir du camp militaire de Kanombe. »²⁸⁸

Ces meurtres et assassinats ont continué pendant la période 1992-1993. En effet, la Commission d'enquête internationale constatait en janvier 1993 que :

« Plusieurs personnes auraient été arrêtées par des militaires. Une vingtaine d'entre elles au moins auraient été tuées. L'on sait de source sûre que des cadavres ont été déposés au Centre hospitalier de Kigali par des militaires. [...] Huit corps auraient été enterrés le samedi 13 février 1993, et onze le lundi 15 février 1993, au cimetière de Nyamirambo, à Kigali. D'autres corps auraient été enterrés dans des camps militaires de Kigali. » »²⁸⁹

En février de la même année, cinq principales associations rwandaises de défense des droits de l'homme dénonçaient ces assassinats de civils commis par des militaires :

« Nos Associations ont appris que les soi-disant irréguliers sont conduits au Camp Kigali, torturés puis tués par les militaires [...] pour être déposés à la morgue de l'hôpital de Kigali avant d'être enterrés dans des fosses communes dans le cimetière de Nyamirambo par des prisonniers. Ce sont ces militaires qui les conduisent au dit hôpital pour ne plus revenir et sans rapporter les circonstances de leur mort. » »²⁹⁰

4.5.2. Dans les autres préfectures

Les cas d'assassinat de personnes arrêtées aux barrières, dans lesquels les Français ont été impliqués à un titre ou à un autre, n'ont pas été uniquement relevés à Kigali. Ils ont été également recensés dans les préfectures de Gisenyi, Ruhengeri, Byumba et Kigali rural, en particulier tout près des zones d'opérations militaires, ou dans des camps militaires où résidaient des instructeurs français.

Des informations venant de plusieurs sources attribuent au camp militaire de Byumba une réputation de camp de la mort. Selon le rapport de la Commission d'enquête internationale (CIE) de 1993, un groupe de dix-huit personnes y a été amené par le bourgmestre de Murambi, Jean-Baptiste Gatete, et aucune d'entre elles n'est sortie vivante de ce camp.

288 Amnesty International, Lettre à Sylvestre Nsanzimana, ministre de la Justice BP 160 Kigali, Londres 28 mai 1991. N/Réf. : TG AFR 47/91.05.

289 ONU, Commission internationale d'enquête, op. cit. p. 61.

290 Lettre commune signée par A.D.L. ASBL, Kanyarwanda ASBL, A.R.D.H. ASBL, A.V.P. ASBL et LICHREDOR ASBL, au ministre de la Défense nationale, Kigali, 23/02/1993.

Le major Pierre Ngira qui a commandé la circonscription militaire de Byumba de 1983 à 1991 a admis à la CIE « *qu'il a lui-même ordonné que ces personnes soient descendues dans un trou qui avait été creusé dans le camp militaire pour l'aménagement de latrines publiques.* »²⁹¹

Diverses personnes ont affirmé que des militaires français contrôlaient une barrière placée à l'entrée du camp militaire de Byumba et qu'on y arrêtait des Tutsi, pour ensuite les diriger à l'intérieur du camp où ils étaient détenus, puis assassinés. La Commission n'a pas pu établir avec précision si des militaires français ont eux-mêmes commis ces assassinats ou y ont assisté.

Apollinaire Nsengiyumva, ancien procureur au parquet de Byumba de 1990 à 1991 a déclaré à la Commission qu'il a en effet effectué des arrestations de Tutsi sur ordre de la préfecture de Byumba et du Service préfectoral des renseignements, mais qu'il ignorait la suite qui leur était réservée. L'ancien procureur n'écarte aucune hypothèse, y compris celle des assassinats, mais justifie l'incertitude de son témoignage par le fait qu'il n'était qu'un petit maillon de la chaîne qui, selon lui, n'avait aucune maîtrise sur le sort final des personnes qu'il arrêtait.²⁹² Un récit de même type a été rapporté par Jean-Marie Vianney Mugemana, ministre de l'Intérieur au moment des faits allégués, qui a toutefois notifié à la Commission ne pas avoir connaissance d'assassinat commis par des Français à Byumba.²⁹³

D'autres témoins se souviennent, cependant, de ce qui se passait à Byumba, comme Anaclet Butera, un des notables tutsi qui a été arrêté dans les premiers jours d'octobre 1990 par le procureur Nsengiyumva. Il a déclaré à la Commission qu'il a passé près de deux mois en détention dans des conditions extrêmement dures, et que pendant toute sa détention, il a vu des militaires venir trier certaines personnes inscrites sur des listes pour les amener dans le camp militaire de Byumba où elles étaient tuées.²⁹⁴

Jean-Damascène Kaburame, ex-FAR de 1990-1994, rapporte avoir vu des militaires français tenir une barrière dans le centre de négoce de Ngarama. :

« En 1990, j'étais militaire au 2ème bataillon Muvumba. Les Français ont installé une barrière au centre de négoce de Ngarama. Nous contrôlions cette barrière avec eux. Ils demandaient la carte d'identité à tous les

291 Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 (7-21 janvier 1993), mars 1993, p.57.

292 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 05/06/2007.

293 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 31/10/2006.

294 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 18/06/2007.

*passagers. Lorsqu'ils voyaient la mention tutsi, la personne était mise à côté, et quand le nombre d'arrestations devenait grand, les Tutsi étaient embarqués sur des camions militaires et acheminés, entre autres, dans le camp militaire de Byumba. »*²⁹⁵

Ce témoignage est corroboré par celui de Twagirayezu, un autre habitant de Byumba, qui affirme avoir été témoin de contrôles et d'arrestations effectués par des militaires français sur une barrière qu'ils avaient placée près du bureau du parquet de Byumba, à l'entrée du camp militaire, quelques temps après l'attaque et la conquête de cette ville par le FPR :

*« Les Français y stationnaient avec des militaires rwandais. Ils nous demandaient nos cartes d'identité et d'emploi. Les Tutsi y étaient maintenus et arrêtés, puis dirigés dans le camp militaire de Byumba, je ne sais pas ce qui leur arrivait, mais je pense qu'ils y étaient tués, car leurs proches ne les revoyaient plus. »*²⁹⁶

Des contrôles d'identité sur les barrières, suivies de détention et d'assassinat, ont aussi eu lieu dans le camp militaire de Gako, dans le Bugesera, en 1992, à une époque où les Tutsi de la région étaient l'objet d'importants massacres. Jean-Claude Murejuru atteste avoir failli en être la victime sur une barrière tenue par des militaires français. Pour vivre, il fournissait du lait, ce qui l'obligeait à se déplacer fréquemment dans les communes Kanzenze, Ngenda et Gashora, qui composaient la sous-préfecture de Kanazi dans le Bugesera. Arrivé près du camp Gako sur un chemin où passaient ordinairement les civils, des militaires français qui contrôlaient la barrière l'ont arrêté et remis aux militaires rwandais au seul motif qu'il était tutsi. Une confusion dans la lecture de ses papiers par un militaire français l'a fait mettre au cachot. Il pense qu'il aurait dû être tué, et qu'il a eu la vie sauve grâce à un militaire rwandais qui l'a reconnu et qui a organisé son évasion :

« Un militaire rwandais et un militaire français contrôlaient la barrière de Gako. Le Rwandais servait d'interprète au Français. Ce dernier m'a demandé ma carte d'identité. Lorsqu'il a vu que j'étais tutsi, il s'est écrié : "tutsi" ! Du coup, le militaire rwandais m'a demandé à la fois mon livret de participation aux travaux communautaires obligatoires "Umuganda" ainsi qu'une quittance justifiant ma cotisation de soutien aux FAR. Le militaire français a lu les documents. Quand il a vu la mention "Umuganda", il a pensé, par confusion, "Umugande"²⁹⁷ et a aussitôt ordonné que je sois emprisonné à l'intérieur du camp militaire. J'ai insisté

295 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 23/05/2006.

296 Témoignage recueilli par la Commission à Gicumbi, le 19/07/2006.

297 Umugande signifie en langue rwandaise « ressortissant ougandais ».

auprès du militaire rwandais pour qu'il explique au Français que j'étais innocent, mais il n'a pas voulu m'écouter. Arrivé près du cachot, j'ai croisé un militaire rwandais nommé Alphonse Ngezamaguru, qui était un ami d'enfance. Il m'a abordé et je lui ai exposé mon problème. Il m'a dit qu'il allait m'aider, mais que je devais patienter. J'ai été enfermé au cachot. Il y avait de nombreux civils enfermés là depuis quelques jours. Ils m'ont raconté que chaque jour, on choisissait ceux qui devaient être tués. Vers 16h30, mon ami Alphonse m'a sorti du cachot et m'a montré une destination que je devais suivre pour quitter le camp. J'ai couru et j'ai pu ainsi échapper au sort réservé aux autres.²⁹⁸ [...] Quand je revis Alphonse Ngezamaguru chez lui pendant son congé, plusieurs jours plus tard, il m'apprit que j'ai eu de la chance, car tous mes co-détenus ont été tués après mon évasion. Je précise que sur cette barrière de Gako, ce sont les militaires français qui arrêtaient et interrogeaient les civils, et décidaient le cas échéant de leur mise en détention. Les militaires rwandais n'intervenaient que lorsque la personne arrêtée ne parlait pas français. Les Français triaient les gens en regardant d'abord le faciès, puis leurs cartes d'identité. Ils les mettaient en file indienne et choisissaient ceux qu'ils gardaient sur base de ces critères. »

Autre témoignage éclairant sur le degré de participation de Français dans les crimes commis sur les barrières, celui d'Immaculée Cattier, née Mpinganzima. Elle avait été emprisonnée à Gisenyi quand la guerre d'octobre 1990 a éclaté et qu'elle-même venait d'être libérée. N'ayant nulle part où aller, elle s'est rendue chez des religieux canadiens qui lui ont proposé de l'accompagner jusqu'à Kigali. Arrivée à Ruhengeri, elle a été arrêtée à une barrière tenue par des Français qui livraient les Tutsi aux miliciens :

« (...) Parmi les militaires il y avait des Français qui demandaient aussi les cartes d'identité aux Rwandais, sur lesquelles figurait la mention "hutu", "tutsi", ou "twa". Les Tutsi se faisaient sortir de la voiture et les militaires français les remettaient aux mains des miliciens courroucés qui les coupaient à coups de machettes et les jetaient dans une rigole au bord de la grande route asphaltée, dans une des fosses communes [...] j'ai vu un Tutsi qui se faisait sortir d'une voiture un peu plus loin que la nôtre. Après la vérification de sa carte d'identité, un militaire français et un officier rwandais l'ont livré aux miliciens qui ont commencé tout de suite, devant ces voitures, à le frapper de leurs machettes et de toutes sortes d'armes qu'ils avaient, comme des Ntampogano (gourdins), pour le jeter après dans la rigole. Quand j'ai vu cela, j'ai regardé dans la rigole où j'ai aperçu quelques corps gisant sans bruit (...). »²⁹⁹

²⁹⁸ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 12 mars 2007.

²⁹⁹ Témoignage d'Immaculée Cattier, in Laure Coret et François-Xavier Verschave (dir.) 2005, pp. 20-21.

5. Actes de violence en dehors des barrières

Les témoignages recueillis par la Commission montrent que les barrières n'étaient pas les seuls lieux où les militaires français commettaient des actes de violence. Dans leur vie courante, des civils subissaient des agressions physiques et sexuelles de la part de ces militaires, tant dans des lieux publics que privés, et ces actes visaient souvent des Tutsi, du fait de l'appartenance ethnique. Souvent, la hiérarchie militaire française en a été informée et a systématiquement agi dans le sens de la protection des soldats impliqués. Ce phénomène est illustré par des faits significatifs.

5.1. Violences physiques ou verbales à caractère ethnique

Divers actes de violence commis par des militaires français ont été rapportés à la Commission dans différentes régions du pays.

Silas Ndagijimana a été victime directe d'une brutale agression commise par des militaires français, près de l'usine à thé de Pfunda, à l'encontre des Bagogwe de la commune Gaseke. Ces derniers s'étaient réfugiés dans la commune voisine de Kayove après le massacre qui les avait touchés, suite à l'attaque de Ruhengeri par le FPR en janvier 1991. Le bourgmestre les a envoyés au bureau de la préfecture de Gisenyi. Sur la route située en face de l'usine à thé, ils y ont trouvé des militaires rwandais et français se rendant à Ruhengeri pour donner un soutien aux FAR qui tentaient de reprendre la ville au FPR. Les Rwandais et les Français les ont fait sortir du véhicule et les ont violemment battus. Silas Ndagijimana en témoigne :

« Un jeune garçon est descendu du véhicule sur ordre des Français. Un Français l'a attrapé par le bras et lui a donné un coup de pied dans le bas ventre. Ce coup lui a causé des problèmes de santé qui n'ont jamais pu être réglés. Il urinait du sang et du pus. Il en est mort. Un autre jeune a été frappé par un Français sur la tête avec la crosse de son fusil. Depuis lors, la victime connaît des troubles mentaux de façon permanente. C'est un malade à vie. Moi-même, un militaire français m'a donné trois coups de baïonnette sur la cuisse. Voici les cicatrices. »³⁰⁰

Toujours à Gisenyi, dans la commune Kanama à l'endroit nommé Mahoko, le témoin Jean-Baptiste Nzitabakuze a vu des soldats français assister à l'assassinat d'un civil par des miliciens en l'accusant d'être un inkotanyi :

300 Témoignage recueilli par la Commission à Gisenyi, le 25/01/2007.

« J'ai vu des militaires français à Kanama au marché de Mahoko. Les paysans hutu ont amené un civil tutsi qu'ils avaient attrapé à Gishwati. Les Français ont demandé ce qui se passait, on leur a expliqué qu'il s'agissait d'un suspect tutsi. Ils l'ont filmé. Aussitôt, quelqu'un a pris un gourdin et a frappé cette personne sur la tête. Un autre a versé de l'essence sur la malheureuse victime et a allumé le feu. Elle l'a brûlé devant tout le monde. Les Français ont encore filmé la scène et sont repartis. Il y avait également des gendarmes rwandais qui assistaient. C'est le bourgmestre de Kanama, nommé Marius, qui est venu plus tard procéder à son enterrement. »³⁰¹

Un ancien étudiant à l'Université nationale du Rwanda, campus de Nyakinama, nommé Gérard Ndabakenga, rapporte des faits de racisme, d'ethnisme et de violence commis par des Français pendant leur séjour sur ce campus :

« J'ai vu des Français à Nyakinama en 1992. Comme les enseignements avaient été suspendus pour cause de vacances et de guerre, nous n'étions que peu d'étudiants à être logés dans les homes du campus. Les Français étaient hébergés dans le "Home D"³⁰². Nous les côtoyions donc, et voyions tout ce qu'ils faisaient, de jour comme de nuit. Ils formaient les interahamwe³⁰³ sur le terrain de football. Lorsqu'ils défilaient dans le corridor de leur home, nous les voyions. [...] Les Français s'entendaient bien avec les déplacés de guerre : les Bakiga de Byumba et de Ruhengeri, qui se considéraient comme seuls véritables Hutu, traitant les autres de Banyanduga³⁰⁴. Ils avaient appris aux Français à distinguer les Hutu des Tutsi selon les critères morphologiques. [...] Une certaine familiarité s'était instaurée entre ces "vrais" Hutu et les militaires français, tant et si bien que parfois les derniers offraient à boire aux premiers. Celui, parmi les étudiants, qui avait un nez ou des dents réputées caractéristiques des Tutsi n'était pas autorisé à s'asseoir à leurs côtés. Les Français disaient : "C'est un ennemi du pays", tandis que des étudiants hutu ils disaient : "Ce ne sont pas des ennemis, ce sont les vrais citoyens". [...] Alors qu'auparavant les étudiants se retrouvaient dans une association dénommée "Assemblée générale des étudiants de l'Université nationale du Rwanda" (AGEUNR), en 1992-1993 ils étaient divisés en deux camps : les Bakiga et les Hutu dits purs parce qu'ils pouvaient se rattacher par l'histoire ou par parenté à l'ancien parti Parmehutu, et le reste des Hutu dont cette qualité était discutable ou contestable. Ceux du premier groupe, soutenus financièrement par les autorités préfectorales et les Français, sont entrés en dissidence. [...] Un

301 Témoignage recueilli par la Commission à Gisenyi, le 05/02/2007.

302 Le témoin précise que les homes d'étudiants étaient numérotés en lettres de l'alphabet : A, B, C, D, etc.

303 Voir section consacrée à ce sujet.

304 Hutu du Sud du Rwanda, que le discours extrémiste tenaient pour « dilués » sociologiquement et culturellement.

soir, ayant touché notre bourse du mois, nous sommes allés nous divertir à la cantine du campus. Sont alors arrivés dans un état d'ébriété deux militaires français dont un sergent, un capitaine des FAR originaire de Ruhengeri, un commerçant prénommé Gaston, lui aussi de Ruhengeri, et le bourgmestre [maire] de Nyakinama. Le sergent français a fait le tour de la cantine en disant : "Ce campus abrite beaucoup d'ennemis du pays. Pourquoi ?" S'adressant au Bourgmestre en lui posant cette question, ce dernier répondit : "Ils savent s'infiltrer ; ils ont certainement corrompu les fonctionnaires qui distribuent les bourses d'études." [...] Ce dialogue entre le sergent français et le bourgmestre, devant le capitaine rwandais, a jeté le trouble dans la salle. Des esprits se sont échauffés et ont réclamé la mise à la porte des étudiants tutsi, en disant qu'ils ne voulaient rien partager avec les cancrelats. Ils ont ordonné au barman de ne plus servir les ennemis du pays. Quand quelques étudiants tentèrent de protester, le sergent français dégaina son revolver et tira au plafond de la cantine. Au premier coup de feu, la plupart d'entre nous sommes partis en courant. Ils restèrent entre eux. »³⁰⁵

Michel Campion, propriétaire de l'hôtel Ibis à Butare, a été témoin en 1992, d'une bagarre entre militaires français et étudiants tutsi de l'Université nationale du Rwanda, au cours de laquelle ces militaires ont battu violemment les étudiants et brisé le mobilier de l'hôtel :

« En 1992, il y a eu une coopération militaire assez active à Butare, à l'École des sous-officiers, où il y avait entre 100 et 120 soldats en permanence, français, qui étaient là pour entraîner d'une façon accélérée les militaires pour aller aux combats. Et ces gens-là, je peux vous donner leur nombre parce qu'ils mangeaient régulièrement à l'hôtel Ibis. Un jour, une bagarre s'est déclenchée dans l'établissement. Les étudiants tutsi voyaient d'un très mauvais œil cette présence militaire française, qui occupait en permanence la terrasse ; ils ne pouvaient plus venir boire leur verre à leur aise. »

« Un jour, une Américaine les a un petit peu poussés à venir chahuter ces militaires français et une bagarre a éclatée. C'était tellement violent qu'ils ont pratiquement tout bouleversé, toute la terrasse. [...] Je suis sorti pour essayer de calmer les gens, mais quand vous voyez 100 militaires, costauds, qui sont en train de foutre une raclée à ces étudiants ! J'en ai entendu un qui disait textuellement : "Enfin, on va se faire du Tutsi !" Effectivement, les pauvres types, moi je les ai retrouvés au fonds du jardin. Il y en a qui avaient les bras cassés, y en a qui avaient pris des coups à la tête. Ça a duré de cinq à dix minutes. Et puis, les militaires sont montés dans leurs camions et sont repartis à l'École des sous-officiers. Je ne les ai plus eus comme clients. »

Dans son audition, Michel Campion a déclaré que le lendemain,

305 Le narrateur ne donnant aucune précision à ce sujet, on est fondé à imaginer qu'il s'agit des notables qu'il a indiqués et peut-être quelques clients jugés fréquentables.

l'attaché de défense est venu avec l'ambassadeur de France pour s'enquérir des faits. Ils ont payé la facture correspondante aux dégâts en demandant avec insistance au propriétaire de ne pas divulguer l'affaire.³⁰⁶

Le témoignage de Michel Campion est confirmé par deux documents officiels, l'un est un rapport des Services de renseignements rwandais, l'autre est un compte-rendu d'une réunion du Conseil de sécurité de la Préfecture de Butare. Le premier document soulève des interrogations quant aux vrais mobiles de la présence militaire française à Butare. Le document précise que cette présence n'est pas connue de l'autorité administrative compétente et révèle implicitement la stratégie des responsables français de dissimulation.³⁰⁷

Un autre témoin, Yves Rurangirwa, a rapporté à la Commission avoir été victime d'insultes et de menaces de mort proférés par des militaires français au motif qu'un Tutsi n'était pas autorisé, selon eux, à fréquenter un établissement comme Kigali Night qui appartenait à Jean-Pierre Habyarimana, fils du chef de l'Etat.³⁰⁸

Les actes de cette nature avaient atteint un point tel qu'un journal rwandais n'a pas hésité, en février 1993, à titrer sa « Une » :

« *interahamwe z'Abafaransa zikwiye kwamaganwa*³⁰⁹ [Les interahamwe français devraient être dénoncés] ».

5.2. Viols et agressions sexuelles

Divers témoignages permettent de constater la participation récurrente de militaires français à des actes de viols et d'agressions sexuelles violentes sur des jeunes filles et des femmes rwandaises, et que souvent, ces violences ciblaient spécifiquement des tutsi. Dans au moins un cas, ces violences ont causé la mort de la victime. Dans la nuit du 6 février 1993, une jeune fille tutsi alors âgée de 20 ans, nommée Jeanne Mukarusine a été sexuellement agressée de façon extrêmement violente par des militaires français de l'opération Noroît qui gardaient l'aéroport de Kanombe.³¹⁰

306 Témoignage rapporté devant la Commission à Kigali le 13 décembre 2006.

307 Dr Iyamuremye Augustin, Chef du Service de renseignement, Note à son Excellence le Premier Ministre, n° 96/02.2.1, Kigali, 15 octobre 1992. Ibarwa n° 264/04.09.01 ya Dr Habyarimana Jean Baptiste, Pefe wa Perefegitura ya Butare, kuri Bwana Minisitiri w'ubutegetsi bw'igihugu n'amajyambere ya Komini, 30 Ukwakira 1990 (Lettre n°264/04.09.01 du Dr Habyarimana Jean-Baptiste, préfet de la préfecture de Butare, au ministre de l'Intérieur et du développement communautaire, 30 octobre 1990).

308 Témoignage confié à des membres de la Commission à Kigali, le 12/11/2006.

309 Dans Kiberinka n° 13 du 08 février 1993.

310 Kanyarwanda n° 6 du 30/03/1993 ; Rwanda Rushya n° 39.

Les militaires français ont attrapé la jeune fille à sa sortie d'une boîte de nuit, « *Kigali Night* »³¹¹, appartenant au fils de l'ex-président rwandais, et l'ont obligée à partir avec eux. Elle a refusé. Les Français l'ont jetée de force dans leur véhicule et se sont mis à la frapper et à déchirer ses habits avec des poignards. Ils ont introduit violemment des doigts et un couteau dans ses organes génitaux, puis ont pris le sang qui coulait de la blessure et le lui ont répandu sur le visage.³¹²

Arrivés au Home de Remera chez Murindahabi où elle résidait, ces Français l'ont sortie du véhicule après l'avoir dénudée et l'ont jetée par terre et laissée dans un état critique. Alertés par un veilleur de nuit du bâtiment voisin, les gendarmes de la brigade de Remera, conduits par le lieutenant Mugabo, sont venus constater les faits et ont amené la victime ensanglantée au Centre hospitalier de Kigali où elle est restée pendant une semaine. Le diagnostic médical a révélé une blessure grave subie à l'utérus ainsi que plusieurs autres lésions corporelles.

Avant sa sortie d'hôpital, le lieutenant Mugabo³¹³ est venu la voir avec des responsables militaires français et ont expliqué à la jeune fille qu'ils ne souhaitaient pas que l'affaire s'ébruite dans Kigali. Ils lui ont alors proposé une somme de cinq cent milles francs rwandais, en lui ordonnant de garder le silence sur ce qu'elle avait vécu, et de quitter Kigali et de retourner dans son village natal à Mugusa (Butare). Elle ne devait pas porter plainte ni révéler l'incident aux journalistes ou aux associations de défense des droits de l'homme. Un procès-verbal de l'accord forcé a été dressé par le lieutenant Mugabo, et la somme a été donnée à la jeune fille avec pour ordre de quitter la capitale immédiatement. La fille est rentrée dans sa commune d'origine le 14 février 1993.

Des vérifications effectuées par la Commission ont révélé que finalement Jeanne Mukarusine est décédée à Butare des suites de ses blessures reçues et d'atteintes à ses organes génitaux. Son décès a été révélé à la Commission par le témoin Daphrose Mukarwego, épouse de feu Mulindahabi, propriétaire du « *Guest House* » où était logée la victime :

« Notre veilleur de nuit m'a raconté, le matin de l'incident, que Jeanne

311 Des documents de la sûreté rwandaise soulignent que cette boîte était un endroit que les militaires français fréquentaient souvent et précisent que c'était un lieu de rencontre de jeunes gens de la tendance interahamwe et des trafiquants de drogues : voir Rapport (non daté), dressé par Iyamuremye Augustin, Chef du service de renseignement des services du Premier ministre, sur l'attentat à la bombe survenu au "Café Kigali Night" dans la nuit du 24 au 25/12/1992. Destinataire du rapport : Premier ministre.

312 Communiqué du Parti socialiste rwandais (P.S.R.), 5 mars 1993.

313 La Commission a constaté, dans les archives de la gendarmerie nationale, que cet officier travaillait effectivement à la station de Remera. Voir : État-major Gd Nat., Compte rendu de réunion, 11/12/1992, Archives du Ministère de la Défense.

avait subi une violente agression commise par des militaires français stationnés à l'aéroport de Kanombe, et qu'elle se trouvait dans le coma au centre hospitalier de Kigali. Il m'a expliqué que ces militaires étaient saouls et très violents. J'ai demandé à l'une des amies de la victime, nommée Daria, d'aller avertir sa famille. Elle est partie et est revenue avec son frère. La gendarmerie et les Français les ont menacés et leur ont proposé une somme d'argent pour qu'ils se taisent et qu'ils retournent vivre au village. Ils n'avaient aucun choix, ils ont dû accepter pour avoir la vie sauve. Quelques jours après son retour, Jeanne est décédée des suites de ses blessures. »³¹⁴

Gérard Ndbakenga, dont une partie du témoignage a déjà été évoquée, affirme avoir vu des militaires français violer deux étudiantes tutsi. Selon ses dires, ces militaires logeaient au campus universitaire de Nyakinama en 1992, et leur travail quotidien consistait à former les milices du hutu power aux techniques de tir. Les soirs et les jours fériés, ils partageaient la bière dans la cantine de l'université avec des étudiants hutu extrémistes, voire avec les autorités de Ruhengeri réputées être des radicaux du régime. Ils refusaient aux étudiants tutsi et aux Hutu originaires du sud et du centre du pays de s'approcher d'eux, et ils ont violé deux étudiantes tutsi dans les locaux du campus :

« Deux étudiantes tutsi, Ber et Y, originaires de Kibuye, qui passaient leur examen de deuxième session, ont été violées par des militaires français à l'intérieur du campus en 1992. Elles ont été dénoncées à ces Français par des étudiants hutu extrémistes, originaires de Gisenyi et Ruhengeri, de connivence avec ceux de Byumba qu'on appelait les "déplacés de guerre". Ces derniers étaient très virulents contre tout Tutsi. Ces deux filles se rendaient au restaurant et sont passées au corridor devant les chambres des Français. C'était l'unique chemin de sortie possible pour elles. Les Français les ont encerclées et les ont forcées à entrer dans leurs chambres. Nous les entendions crier, mais personne d'entre nous ne pouvait oser leur porter secours. C'est Muramutsa, un ami à moi et à Yvonne, qui nous apporté les confidences de cette dernière sur ces viols. Elle lui a dit que ces Français les avaient terrorisées afin de ne pas opposer de résistance. »³¹⁵

314 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 20 avril 2007. Deux autres témoins qui travaillaient à "l'Hôtel Chez Lando", proche du lieu où l'agression s'est déroulée, confirment ces faits.

315 Témoignage recueilli à Butare, le 16/02/2007.

5.3 Aide et assistance à la perpétration d'actes de violence

Depuis 1990, des militaires français ont assisté à la perpétration d'actes de violence sur des civils par des militaires rwandais ou y ont assisté sans intervenir. Le journaliste belge Jean-Pierre Martin en a été témoin :

« En novembre 1990, j'ai côtoyé pour la première fois des soldats français. Ce qui m'a surpris, outre la brutalité de la répression qui s'abattait sur la minorité de la population, c'était une attitude non seulement complaisante, mais aussi participative, de l'armée française. A trois reprises, confronté à des rafles, à des coups portés à des Rwandais, j'ai vu des soldats français qui étaient présents et ne sont pas intervenus. C'était au rond point près de l'état-major, c'était aussi près de Chez Lando, et au grand rond point dans le centre de Kigali. Ces brutalités à l'égard des citoyens rwandais, ces rafles de gens qui montaient soit dans des jeeps, soit dans des camions, c'était fait en présence des militaires français ».

Jean-Pierre Martin précise d'une part que la minorité dont il parle désigne les civils tutsi, et que d'autre part, ces militaires français ne se contentaient pas d'assister passivement, mais semblaient participer directement à l'organisation et à l'exécution de ces actes de violence :

« On avait nettement l'impression que c'était des Français qui organisaient toute l'opération, qui faisaient la loi et qui commandaient toute l'opération lorsque ces rafles se faisaient à Kigali. J'ai en mémoire deux cas où deux personnes étaient battues avec des crosses de fusils d'un militaire des FAR à côté de soldats français. On peut simplement se poser des questions sur l'attitude de ces soldats qui, manifestement, ne bronchaient pas. »

Dans le même registre, Jean-Pierre Martin poursuit :

« J'ai aussi des images qui me restent en mémoire et que je n'oublierai jamais, notamment cette femme enceinte que l'on éventrait à 100m devant moi. Il y avait une jeep et deux soldats français qui rigolaient, à 50m de là où ça se passait. Ce sont deux soldats belges, de passage, qui sont allés disperser les tueurs. »³¹⁶

Jean de Dieu Rucamayida, ancien responsable de l'antenne du Centre culturel français à Ruhengeri a été arrêté le 2 octobre 1990, détenu et accusé à tort d'être un espion du FPR. A Ruhengeri, il fut interrogé par le Lt-col. Jean-Marie Vianney Nzapfakumunsi, qui dirigeait l'École de gendarmerie nationale, et le capitaine Michel Caillaud, ins-

316 Témoignage confié à la Commission à Kigali le 17 avril 2007.

tructeur français à la même école. Rucamayida a indiqué à la Commission avoir été torturé par ces deux officiers :

« J'ai été amené dans le bureau de Nzapfakumunsi qui était avec le capitaine Caillaud. Celui-ci voulait récupérer les clés du Centre culturel et j'ai refusé de les lui donner. Nzapfakumunsi a donné l'ordre à un caporal rwandais de me lier les mains sur la chaise, et de me menotter. Le capitaine Caillaud a alors commencé avec brutalité à me poser des questions sur mes liaisons supposées avec le FPR. Quand il n'était pas satisfait de ma réponse, il faisait signe à Nzapfakumunsi, et celui-ci ordonnait au caporal rwandais de me frapper. Le caporal obéissait à leurs ordres, il me frappait durement, sur la poitrine et les épaules. »³¹⁷

Depuis sa fuite du Rwanda en 1994, le lt-col. Nzapfakumunsi vit en exil en France où il bénéficie de l'asile politique malgré les tentatives des organisations françaises de défense des droits de l'homme qui ont alerté l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 1997 sur le passé présumé criminel de cet ancien officier gendarme.

6. Interrogatoires violents de prisonniers de guerre du FPR

Des témoignages divers parvenus à la Commission indiquent que des prisonniers de guerre du FPR ont subi des interrogatoires accompagnés de tortures, mauvais traitements et assassinats, plus particulièrement dans le camp militaire de Kigali. Certains assassinats se commettaient en présence et avec la participation des Français ; d'autres se commettaient en leur absence, mais les témoins indiquent que les Français étaient au courant de leur existence et semblaient les cautionner. Les corps des victimes d'assassinats étaient souvent conduits au camp Kanombe pour y être enterrés.

6.1 Menaces et mauvais traitements

Des anciens prisonniers de guerre du FPR ont rapporté que les interrogatoires effectués par les militaires français se déroulaient souvent accompagnés de menaces, harcèlements verbaux et violence physique. Parfois, ces menaces et actes de violence étaient dirigés contre des soldats qui n'étaient pas encore majeurs qui méritaient un traitement spécifique adapté à leur âge. Francis Bazimya, âgé de 14 ans au moments des faits, capturé au front fin 1990 à Nyakayaga, puis détenu au camp militaire de Kigali et à la prison centrale, a été interrogé avec intimidation par le

³¹⁷ Témoignage confié par téléphone à un membre de la Commission à Bruxelles le 9 février 2007.

lt-col. Anatole Nsengiyumva, responsable des renseignements militaires des FAR, en présence d'un militaire français :

« Nsengiyumva m'a interrogé dans son bureau sur l'effectif du FPR, les types d'armes que nous utilisons, les noms et les grades de nos chefs militaires, etc. Il y avait un officier français lors de cet interrogatoire. Nsengiyumva m'insultait en me traitant de "petit cancrelat" et m'intimait l'ordre de lui fournir des réponses sur l'organisation du FPR. Quand je donnais une réponse insatisfaisante pour eux, même lorsqu'elle était vraie, Nsengiyumva donnait à ses gardes du corps l'ordre de me frapper, et ils le faisaient. Le militaire français voyait cela sans réagir. »³¹⁸

Pélagie Mutibagirwa, âgée de 20 ans au moment de sa captivité, a vécu une expérience identique à celle de Francis Bazimya. Capturée à Gabiro fin 1990, elle a été également conduite au camp Kigali où elle a été interrogée par des militaires rwandais et blancs :

« Pendant ma détention au Camp Kigali, j'ai été battue à coups de bâtons et de crosses de fusils avec mes codétenus jusqu'à ce que certains d'entre eux, que j'ai revu plus tard, sont devenus infirmes. J'y ai passé plus d'une semaine. Mon interrogatoire a été effectué par un officier rwandais avec à ses côtés un militaire blanc en uniforme. Le Rwandais m'interrogeait et traduisait au blanc ce que je racontais. Ils échangeaient entre eux, et à la fin de leur discussion, le militaire rwandais reprenait ses questions ou me faisait répéter ce que je venais de dire. Avant d'entamer mon interrogatoire, ils m'ont intimidée en me menaçant de mort si je ne leur disais pas toute la vérité. Lorsque je ne donnais pas la réponse qu'ils souhaitaient avoir sur le FPR, ou quand je me taisais pour réfléchir, ils m'insultaient. »³¹⁹

Jean-Paul Gasore, ingénieur mécanicien au sein de l'APR, a été capturé au front le 28 novembre 1990 à Nyawera, dans l'ex-commune Rukara, alors qu'il était en position de reconnaissance. Après sa capture, il a été conduit à l'hôtel Akagera, puis à l'État-major des FAR au camp Kigali. Il a été interrogé à plusieurs reprises par le lt-col. Anatole Nsengiyumva, chef des renseignements militaires, accompagné d'officiers français :

La toute première fois que j'ai vu les militaires français, c'était au bord du lac Ihema après ma capture. Les Français et les militaires rwandais m'y ont interrogé, puis à l'hôtel Akagera. Le deuxième jour, j'ai été transféré au siège de l'état-major de l'armée rwandaise et remis au lt-col. Anatole Nsengiyumva. Il était assis aux côtés d'un officier français et d'une gendarme rwandaise ayant le grade de Commandant. Ils m'ont posé des questions sur le nombre de soldats du FPR, ses sources

318 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 03 avril 2007.

319 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 12 avril 2007.

de financement, sa capacité opérationnelle, les types d'armes utilisées, notamment les armes anti-aériennes, l'origine des armes, les types de matériel de communication, les noms et grades des responsables militaires, les sources d'approvisionnement logistique et alimentaire, etc. J'ai refusé de répondre à ces questions. Nsengiyumva a alors ordonné aux soldats rwandais de me frapper. Ils m'ont attaché les bras par derrière, puis se sont mis à me battre violemment avec des coups de matraque et de crosses. Ils alternaient les coups avec l'utilisation des fils électriques qu'ils mettaient sur diverses parties de mon corps pour me faire souffrir. L'officier français observait ce qui se passait tout en discutant avec Nsengiyumva. »³²⁰

Jean-Paul Gasore a précisé à la Commission que son interrogatoire par des Français s'est poursuivi pendant une semaine au camp Kigali, puis à la prison centrale où il a été détenu jusqu'au 17 juillet 1992. En prison, le même officier français venait mener des interrogatoires avec la dame gendarme rwandaise qui servait d'interprète. Pendant une semaine, deux autres Français en uniforme se sont succédés pour procéder aux interrogatoires prenant soigneusement note. En janvier 1991, lorsque le FPR a pris Ruhengeri, un officier français est revenu à la prison interroger Gasore : « *il m'a posé des questions très précises sur le type de formation militaire que recevaient les combattants du FPR et les lieux où ils apprenaient les techniques de guérilla* ». Fatigué par ces interrogatoires répétés, Gasore a profité du passage des agents du CICR à la prison pour leur présenter la situation qu'il vivait. Le directeur de la prison en a informé les Français, puis ils ne sont plus revenus.

Paul Rugenera, qui était surveillant chef de la prison centrale de Kigali au moment des faits allégués, a confirmé avoir vu en 1991 quatre militaires français interroger à tour de rôle les prisonniers de guerre du FPR, dont Gasore, dans le bureau du directeur de la prison. Paul Rugenera a souligné que ces prisonniers étaient dans un état de santé délicat à cause notamment de graves blessures reçues depuis leur capture et qui n'étaient pas soignées par l'administration pénitentiaire.³²¹ Les Français ne semblaient pas s'en soucier, ils étaient davantage intéressés par les informations qu'ils cherchaient à obtenir.

Ananie Habimana, autre ancien prisonnier de guerre du FPR, a indiqué avoir été interrogé par des militaires français et rwandais et avoir subi des actes de violence : « J'ai été capturé en février 1991 et conduit au bureau communal de Kinigi. Des soldats rwandais y cantonnaient

320 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali les 16/10/2006 et 22/01/2007.3

321 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 03/04/2007.

avec des Français. Les militaires blancs m'ont photographié et interrogé. Les colonels Ndiririyimana et Nsengiyumva y participaient. Ils m'ont posé des questions telles que l'endroit où se situaient les positions de nos soldats, notre organisation, les types de nos armes et leur origine, etc. Après, ils m'ont amené à la prison de Ruhengeri et se sont mis à me frapper.³²²

Après un jour d'incarcération à la prison de Ruhengeri, le témoin a été acheminé au camp Kigali, où les interrogatoires ont continué avec la participation de Français :

« Les militaires blancs se sont entretenus avec des Rwandais et ont décidé de m'envoyer à Kigali. Ils m'ont obligé à me coucher dans la camionnette et ils ont mis sur moi deux sacs de 50 kilos chacun remplis de pomme de terre. Au pont Mukungwa, ils se sont arrêtés. Aux paysans venus regarder par curiosité, les militaires ont dit que j'étais un inyenzi et ont donné un bâton à une vieille dame pour me frapper. Elle m'a asséné un gros coup et le sang a coulé.

Je suis arrivé au Camp Kigali vers 18h, toujours attaché aux mains et aux pieds. J'y ai passé la nuit. Le lendemain, Ndiririyimana et Nsengiyumva sont arrivés et m'ont interrogé. Après une semaine environ, deux militaires français en uniforme sont également venus m'interroger. Ils m'ont posé des questions portant sur mon histoire personnelle, le lieu de ma captivité, les motifs réels pour lesquels le FPR avait déclenché la lutte armée, les sources d'approvisionnement en armes et en munitions, les types d'armes et de véhicules utilisés, etc. Ceux qui m'interrogeaient étaient en compagnie d'un traducteur rwandais. Au bout d'une semaine, les mêmes Français sont revenus. Ils ont amené une arme et m'ont demandé si le FPR disposait de ce type d'arme. J'ai juré que le FPR n'en avait pas, que ça devait plutôt être une arme des FAR. Ils ont répondu que je mentais et qu'ils pouvaient me faire admettre de force que le FPR en disposait. »³²³

La Commission a aussi auditionné des témoins rwandais et expatriés qui ont eu connaissance des interrogatoires des prisonniers de guerre du FPR. Elle a recueilli des récits de soldats ex-FAR qui démontrent la gravité des mauvais traitements subis par ces prisonniers. Ainsi, Jean-Paul Nturanyenabo, sous-lieutenant ex-FAR de 1989 à 1994, formé à Bigogwe comme instructeur par des Français en avril 1991, a indiqué avoir été témoin et acteur d'actes de torture dans le secteur opérationnel de Ruhengeri :

« Nous avons capturé des soldats du FPR à Butaro, fin 1991. Nous les avons conduits au camp Mubona. Les Français les ont photographiés.

322 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 12/04/2007.

323 Ibid

Après on les a enfermés dans un cachot du camp, puis on les a présentés au colonel Bizimungu qui les a interrogés avec des Français vivant dans le camp ou qui venaient de Mukamira. »³²⁴

Le témoin poursuit en expliquant que les prisonniers de guerre du FPR étaient présentés au colonel Augustin Bizimungu et à des Français après une séance de torture que leur infligeaient les soldats ex-FAR qui les avaient capturés au front et les gardiens du camp militaire qui recevaient ces prisonniers : « *Souvent, avant de les présenter à Bizimungu, nous nous amusions à pratiquer sur eux des actes de violence.* » A la question de savoir si les Français savaient ou avaient des raisons de savoir que les prisonniers de guerre subissaient des actes de torture, le témoin est catégorique :

« Bien sûr. Les Français étaient au courant de ce que nous faisons. Quand nous les frappions, ils criaient et leur cachot n'était pas éloigné du bureau où Bizimungu travaillait avec les Français. Puis, lorsque nous les amenions pour interrogatoires, les Français et les Rwandais qui les interrogeaient se rendaient évidemment compte de la dégradation de leur état physique. Les coups qu'ils subissaient étaient violents. Dans la plupart des cas, ils avaient des blessures visibles à l'œil nu. »³²⁵

Pour éclairer la nature de la torture infligée aux prisonniers de guerre, Nturanyenabo donne les précisions suivantes :

« Je me souviens d'un caporal du FPR qui a refusé de parler pendant l'interrogatoire qu'effectuait Bizimungu avec un officier français. Bizimungu s'est très énervé et nous a ordonnés de le priver de nourriture jusqu'à ce qu'il accepte de parler. Quatre jours se sont écoulés sans qu'il dise un seul mot malgré la privation d'aliments. Il se trouvait dans un état de faiblesse physique visible. Bizimungu et l'officier français faisaient sortir ce soldat chaque jour de son cachot et tentaient de l'interroger, sans succès. »

Quant à la manière de poser des questions et au rôle exact des Français, le témoin ajoute :

« C'est Bizimungu qui traduisait aux Français le contenu des propos rapportés par les prisonniers de guerre, puis les Français lui communiquaient des questions à poser ». Pour les pousser à parler « on leur faisait subir différents mauvais traitements et actes de torture comme leur refuser l'accès aux toilettes, les empêcher de se mettre au soleil alors qu'il faisait très froid à Ruhengeri, leur interdire de laver leurs habits, leur donner des coups de poings et de pieds,... Les Français savaient tout cela. »

324 Témoignage recueilli par la Commission à Gisenyi, le 13 juillet 2006.

325 Ibid

Ces différents témoignages de Rwandais sont corroborés par Me Eric Gillet, qui a effectué une mission de travail au Rwanda du 12 au 20 août 1991 dans le cadre du « *Projet d'assistance judiciaire aux prisonniers politiques rwandais* », et a recueilli des informations attestant la participation des Français aux interrogatoires de prisonniers du FPR. Le témoignage le plus retentissant qu'il a rapporté est celui du « *major* »³²⁶ Jean Bosco Nyiligira, qui signale que ce dernier avait été interrogé plusieurs jours de suite, durant la première semaine d'août 1991, par des officiers militaires français en uniforme. Ces interrogatoires s'étaient d'abord déroulés à l'État-major de l'armée rwandaise au camp Kigali, puis dans les pavillons administratifs de la prison centrale de Kigali.

Me Gillet rapporte le témoignage de Nyiligira de la façon suivante : « *J'ai rencontré Nyiligira Jean Bosco à la prison centrale de Kigali le lundi 19 août. [...] Il a été interrogé au mois de mars [1991] par le procureur, puis, deux semaines avant notre entretien, par plusieurs officiers français, ce dont il était très mécontent. Les interrogatoires se sont prolongés en trois séances de deux heures, répartis sur trois jours.* »³²⁷

Jean Bosco Nyiligira a révélé à cette occasion que 17 membres du FPR étaient incarcérés comme lui à la prison centrale de Kigali, et qu'ils étaient interrogés de la même façon par des officiers français. Menant ses investigations, Eric Gillet a pu effectivement recueillir d'autres témoignages corroborant le récit de Nyiligira : « *La participation d'officiers français à des interrogatoires m'a été confirmée ultérieurement par un universitaire de Kigali, qui les a vus lui-même lors d'une visite aux condamnés du mois de janvier un vendredi. Le lieu de l'interrogatoire était, m'a-t-il dit, gardé par des soldats français. Tous les détenus membres du FPR ont été interrogés de cette manière.* »³²⁸

Nyiligira et plusieurs de ses compagnons ont subi des interrogatoires dans un état de santé très délicat ; ils avaient des blessures survenues pendant leur arrestation qui n'étaient pas soignées.³²⁹

Des documents analysés par la Commission démontrent que des cadres supérieurs de l'armée française présents au Rwanda étaient ré-

326 Le rapport E. Gillet, avocat au barreau de Bruxelles, indique que Nyiligira avait le grade de major. En réalité Nyiligira était lieutenant, mais s'était auto-gradé major pendant sa période de détention pour bénéficier d'un traitement spécial en prison réservé aux officiers de haut rang.

327 E. Gillet « *Rapport de la mission effectuée, au Rwanda, du 12 au 20 août 1991, Kigali 11 octobre 1991, pp. 35-36. Voir également Marie-France Cros, « Rwanda : des officiers français trop zélés ?* », La Libre Belgique du 12 au 13 octobre 1991 ; C. Braeckman, 1994, pp. 159-160.

328 Dans son entretien avec trois membres de la Commission à Bruxelles le 08 février 2007, M. Gillet a confirmé ces faits.

329 E. Gillet, 1991 p.36

gulièrement informés par leurs homologues rwandais des résultats de ces interrogatoires. Un document de l'état-major de l'armée rwandaise du 30 octobre 1990, qui est un compte-rendu d'une réunion dirigée par le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint des FAR, dans laquelle participaient trois officiers français, le Cdt Caille, le Cdt Refalo et le Cpt Rodriguez, précise que des résultats issus d'un interrogatoire d'un prisonnier de guerre du FPR leur ont été transmis.³³⁰ Le même type d'informations a été donné aux Français lors d'une réunion tenue le 1er novembre 1990 dans la salle de réunion de l'État-major, dirigée par le Lt-col. Anatole Nsengiyumva. Y participaient deux officiers français, le Cpt Rodriguez et le sous-lt Jacquemin. Il est précisé dans ce document que « *Le G2 EM AR a informé les participants de la situation qui prévaut dans la zone des combats sur base des renseignements fournis par nos forces au front, mais aussi par les prisonniers capturés.* »³³¹

6.2 Assassinats de prisonniers de guerre

Des prisonniers de guerre du FPR ont été assassinés par des militaires rwandais au vu et au su des Français, et dans un cas bien précis, les militaires français ont directement participé à l'assassinat de prisonniers.

Francis Bazimya décrit le déroulement d'un assassinat auquel les Français ont participé :

*« Un jour, les militaires qui assuraient notre garde ont fait sortir quatre prisonniers vers 10h. Ils les ont habillés en tenue militaire et se sont mis à les frapper avec violence. Nous observions la scène à travers des petits trous qui se trouvaient dans notre cachot. Tout au long de cette scène macabre, quatre militaires français y assistaient. Ils portaient leurs uniformes, des pistolets et des baïonnettes sur les ceintures de leurs pantalons. Ils entouraient le lieu où se déroulaient les tortures et surveillaient ce qui se passait. L'une des victimes a tenté de s'enfuir ; un Français l'a attrapée et l'a remise aux militaires rwandais. Ils ont accentué leur force de frappe jusqu'à ce que le garçon tombe par terre sans plus se relever. La scène a duré un long moment. Ils frappaient, et pour se reposer, s'asseyaient à l'ombre, à côté, en surveillant leurs victimes. Puis, ils reprenaient leur besogne. La dernière victime est décédée vers 13h. Les assassins accomplissaient ces actes avec un sadisme que j'ai rarement vu. Par exemple, j'ai vu un militaire piétiner une victime qui agonisait en lui disant : "pauvre cancrelat, on verra si tu pourras ressusciter !" ».*³³²

Jean-Paul Gasore, codétenu de Francis Bazimya, atteste le récit de ce dernier tout en s'interrogeant de façon plus générale sur le niveau de connaissance des militaires français de ces assassinats:

330 Document secret, EM AR G3, n° 069/G3.9.2.0, Kigali le 01 NOV 1990.

331 Document EM AR G3, N° 072/G3.9.2.0, 1er novembre 1990.

332 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 22/01/2007.

« Des combattants du FPR ont été assassinés au camp Kigali, à l'endroit appelé 'Corps de garde'. Certains étaient tués le jour, les autres la nuit ; nous les voyions à travers des trous percés dans le mur de notre cachot, et nous entendions leurs cris. Les Français ont assisté à l'assassinat d'un groupe de prisonniers tués le jour. Souvent ces prisonniers étaient tués par des Rwandais après le départ des Français. Les camions militaires les transportaient vers le camp Kanombe vers 6h du matin. Je pense que les Français le savaient. Comme ils participaient à nos interrogatoires et à notre enregistrement dans le fichier des services de renseignements militaires, pourquoi, le matin, lorsqu'ils revenaient au camp Kigali et qu'ils n'y trouvaient plus certains d'entre nous, ils ne demandaient rien ? Ces Français ne voyaient-ils pas qu'il y avait des absents parmi nous ? »³³³

Pélagie Mutibagirwa rapporte avoir aussi été battue pendant sa période de captivité :

« J'ai été violemment battue, mais par chance, je ne suis pas morte. Certains de mes codétenus ont été assassinés. Ils prenaient certains et en laissaient d'autres ; je ne sais pas pour quelle raison. Les Français qui venaient nous voir devaient être au courant de ce qui se passait. Ils venaient tellement fréquemment au camp Kigali qu'ils n'ignoraient pas ce que faisaient leurs amis rwandais. »³³⁴

Ananie Habimana renchérit :

« Là où j'étais détenu au camp Kigali, des gens qu'on accusait de vouloir rejoindre le FPR y étaient tués. Je ne dis pas que ce sont des Français qui les tuaient directement, mais ils le savaient. Je me rappelle le cas d'un jeune garçon qui a été tué à l'occasion de la journée consacrée aux FAR. Il faisait partie d'un groupe de jeunes gens qui avaient été arrêtés dans la préfecture de Kibungo. J'ai appris qu'ils ont été tués à Kanombe. Ces actes étaient commis de manière régulière dans le camp militaire de Kigali. Les militaires tuaient les gens, puis les mettaient dans des sacs et les emportaient dans des camions vers une destination que je ne connaissais pas. J'ai appris plus tard qu'on les amenait dans une fosse au camp militaire de Kanombe. »³³⁵

Jean-Paul Nturyenabo rapporte l'assassinat des prisonniers de guerre dans le camp Mubona à Ruhengeri :

« Certains combattants du FPR emprisonnés à Ruhengeri et qui avaient été interrogés par les Français ont été tués par le Lt Niyonsenga Pascal au su de tout le monde. Ni les Français ni Bizimungu ne se souciaient de demander la raison de ces assassinats. Ce silence me fait dire qu'ils devaient certainement être au courant des actes du Lt Niyonsenga et qu'ils les cautionnaient. »³³⁶

333 Recueilli à Kigali les 16/10/2006 et 22/01/2007.

334 Témoignage recueilli à Kigali par la Commission, le 12/04/2007.

335 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 12/04/2007.

336 Témoignage recueilli par la Commission à Gisenyi le 13 juillet 2006.

7. Soutien à une politique de massacres de masse

Vers la fin des années 1980, et surtout après le déclenchement de la guerre, la dérive criminelle du régime est apparue au grand jour, se manifestant par des tueries téléguidées par des plus hauts responsables de l'État. Les rapports émanant des diplomates français en poste au Rwanda, de la société civile rwandaise et des organisations non gouvernementales internationales éclairaient à suffisance la nature criminelle du régime et s'inquiétaient de ses tendances génocidaires.

Entre 1990 et le déclenchement du génocide des Tutsi en avril 1994, de nombreux massacres ont été commis à différents endroits du Rwanda, souvent avec la complicité des autorités et de l'armée : Kibilira (octobre 1990), chez les Bagogwe (février 1991), Bugesera (mars 1992), Kibuye (août 1992), Shyorongi (décembre 1992), Gisenyi, Ruhengeri et Kibuye (décembre-janvier 1993), Mbogo (mars 1993) et dans bien d'autres régions du pays. Les documents de l'ancienne administration rwandaise consultés par la Commission sur ces massacres montrent que les autorités rwandaises faisaient le décompte des victimes humaines et des dégâts matériels occasionnés par ces massacres, ce qui montre bien qu'elles n'ignoraient pas la perpétration de ces actes.

Un document du ministère de l'Intérieur et du Développement communal du 17/07/1991 relatant les massacres qui se sont déroulés dans préfectures de Gisenyi, Ruhengeri, Byumba et Kibungu entre janvier et juin 1991, fait le décompte des victimes : 1481 morts, 302 infirmes, 633 veufs et 2274 orphelins.³³⁷ Un autre document du 6 juillet 1991 relatif au massacre de Bagogwe en 1991 dans les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi fait quant à lui état de 286 personnes tuées dans la préfecture de Ruhengeri et de 86 personnes tuées dans celle de Gisenyi, avec des noms, leurs cellules, leurs secteurs et communes de résidence.³³⁸

Ces massacres répétitifs ont été dénoncés dans de nombreux rapports internes et internationaux, y compris les rapports de diplomates français et d'attachés de défense basés à Kigali. Mais l'attitude qui a prévalu à Paris fut le silence à la fois sur la dérive génocidaire du pouvoir rwandais et sur les atteintes graves aux droits humains qu'il orchestrait.³³⁹ Lorsque les autorités françaises se prononçaient sur la matérialité de ces massacres, c'était soit pour en minimiser la portée, soit pour

337 Faustin Munyazesa, ministre de l'Intérieur et du Développement communal, Le n° 473/04/09.01/4 au président de la République rwandaise, le 17 juillet Kigali 1991.

338 Faustin Munyazesa, ministre de l'Intérieur et du Développement communal, au président de la République rwandaise, Kigali le 06 juillet 1991.

339 J-P Chrétien. 1994, p.4.

prendre la défense du régime qui les organisait

Le tableau suivant donne une illustration synthétique de l'ampleur des massacres perpétrés entre octobre 1990 et janvier 1994.

Tableau 1 : VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISSÉS AU RWANDA ENTRE OCTOBRE 1990 ET JANVIER 1994

Événements		Dates	Lieux	Responsables présumés	Sources
Massacre dans la région du Mutara et dans la région de Byumba en octobre 1990	300 civils tutsi hommes, femmes et enfants	Octobre 1990	Région du Mutara	FAR, milices	Amnesty International (A.I.) Rapport mai 1992
	18 civils tutsi amenés de Murambi par Gatete	7 Octobre 1990	Camp militaire de Byumba	FAR	Commission Internationale d'enquête ¹ , p.57
	150 prisonniers de guerre du FPR	Octobre-novembre 1990	Commune Ryabega (Byumba)	FAR	C.I.E., p.61
	Entre 500 et 1000 personnes civiles du clan des Hima	8 Octobre 1990	Mutara (Byumba)	FAR	C.I.E., p.62
Massacres de 1990	352 civils tués dont 345 tutsi et 7 hutu	Octobre 1990	Commune Kibirira (Gisenyi)	Autorités locales, milices	SRS Ngororero II ²
	20 civils tutsi tués	Octobre 1990	Commune Satinskyi (Gisenyi)	Autorités locales, milices	SRS Ngororero II
	120 civils tutsi tués	Octobre 1990	Secteur Rubona, Commune Kibirira (Gisenyi)	Autorités locales, agents de l'État	C.I.E., p. 21
	160 civils tutsi tués	Octobre 1990	Sous Préfecture de Ngororero (Gisenyi)	FAR et milices sur encouragement des autorités locales	A.I. doc. I

Événements		Dates	Lieux	Responsables présumés	Sources
Massacre des Bagogwe de fin janvier à février 1991	14 civils tutsi tués membres de 4 familles	23 janvier 1991	Commune Kanama (Gisenyi)	Forces de sécurité et milices locales	AI Doc I
	Entre 500 et 1000 civils tutsi tués, hommes, femmes et enfants Bagogwe	23 janvier-mi-février 1991	Commune Kinigi (Ruhengeri)	Autorités locales, FAR et civils armés	AI Lettre Nsanzimana ³
	2 frères tutsi tués et leurs deux oncles	25 janvier et 2 février 1991	Bureau communal Busogo (Ruhengeri)	Fonctionnaires locaux et FAR	AI Lettre à Nsanzimana
	Une trentaine de civils tutsi tués	23 janvier-mi-février 1991	Commune Nkuli (Ruhengeri)	Milices et gardes forestiers du Parc des Volcans	AI Lettre à Nsanzimana
	14 civils tutsi tués, membres d'une même famille	4 février 1991	Kanama (secteur Buzizi, cellule Kibuye)	Soldats du camp militaire de la ville de Gisenyi	AI Lettre à Nsanzimana
	370 civils tutsi tués	Janvier-Mars 1991	Kibirira (Gisenyi)	Autorités locales, FAR, milices hutu	Journal IMBAGA ⁴
	372 Bagogwe tués	Janvier-juillet 1991	Préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri	Non désignés	Ministère rwandais de l'Intérieur (Document daté du 6 juillet 1991)
Compilation des victimes des massacres du Nord et de l'Est janv-juin 1991	1481 civils tués	Janvier-juin 1991	Préfectures de Byumba, Kibungo, Ruhengeri et Gisenyi	Non désignés	Ministère rwandais de l'intérieur (Document daté du 17 juillet 1991)

Évènements		Dates	Lieux	Respon- sables présumés	Sources
Massacre du Bugesera de mars 1992	52 personnes tuées	Entre 5 et 17 mars 1992	Kanzenze	Non signalés	MININ- TER ⁵
	64 personnes tuées	Entre 5 et 17 mars 1992	Gashora (Kigali rural)	Non signalés	Idem
	36 personnes tuées	Entre 5 et 17 mars 1992	Ngenda (Kigali rural)	Non signalés	Idem
	62 personnes tuées	Mars-mai 1992	Kanzenze	Milices	Commission préfectorale Kigali ⁶
	84 personnes tuées	Mars-mai 1992	Gashora	Milices	Commission Kigali
	36 personnes tuées	Mars-mai 1992	Ngenda	Milices	Commission Kigali
	300 civils tutsi tués, hommes, femmes et enfants	Début mars 1992	Commune Kanzenze (Kigali rural)	FAR, Milices	AI Lettre à Nsanziimana
	300 personnes d'ethnie tutsi tuées	Mars 1992	Bugesera	Autorités locales; FAR, milices	Rwanda Rushya ⁷
Massacre de Kibuye de juillet-août 1992	85 personnes tuées	Juillet-août 1992	Commune Gishyita et Rwamatamu (Kibuye)	Autorités locales; FAR, milices	ADL ⁸
Massacre des Bagogwe de la fin 1992, début 1993	137 personnes tuées sur base ethnique	Fin 1992- début 1993	Préfecture de Gisenyi (Communes non précisées)	Autorités locales; FAR, milices	SRS Gisenyi ⁹

Massacre des Bagogwe de la fin 1992, début 1993	130 civils tutsi tués	Janvier-février 1993	Satinskyi (74) Ramba (55) Kibirira (1) Préfecture de Gisenyi	Autorités locales, milices	SRS Ngororero II ¹⁰
Compilation du nombre des victimes	1481 civils tués	Janvier-juin 1991	Préfectures de Byumba, Kibungu, Ruhengeri et Gisenyi	Non désignés	Ministère rwandais de l'intérieur (Document daté du 17 juillet 1991)
	2000 Tutsi tués	1er octobre 1990 à mi-mars 1993	Gisenyi, Bugesera, Ruhengeri, Byumba	Autorités administratives, FAR, milices	C.I.E., p.48
	2300 civils tués	Octobre 1990- fin 1993	Plusieurs communes de Gisenyi, Ruhengeri, Kibuye, Kigali, Byumba, Kibungu	Autorités locales, FAR, milices	Amnesty International ¹¹

Notes du tableau

- 1 Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, mars 1993, p. 57
- 2 Rapport du service de renseignement de la sous-préfecture de Ngororero au chef du service central de renseignements Kigali, 4 février 1993.
- 3 Amnesty International, Lettre à Monsieur Sylvestre Nsanzimana, ministre de la Justice rwandaise, Kigali Rép. du Rwanda. N/Réf. : AFR 47/92.05, 28 mai 1991.
- 4 Cité par Bulletin du Département de recherche du Front Patriotique Rwandais n° 3, mars 1991
- 5 Ibarwa ya Faustin Munyazesa, ministre w'ubutegetsi bw'igihugu n'amajambere ya Komini, igenewe Nyakubahwa Perezida wa Repubulika y'u Rwanda, Kigali, 19 mars 1992 (Lettre de Faustin Munyazesa, ministre de l'Intérieur et du Développement communal au président de la République rwandaise, Kigali, 19 mars 1992).
- 6 Raporo ya Komisiyo ishinzwe gukora raporo ku mvururu zabereye mu Bugesera, Kanazi, 5/5/1992, p.
- 7 Rwanda Rushya n° 20, Werurwe II, 1992
- 8 Association rwandaise de défense des droits de la personne et des libertés publiques, Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda (septembre 1991 - septembre 1992), Kigali, Décembre 1992
- 9 Rapport du service de renseignement de la préfecture (SRS) de Gisenyi au service central de renseignements Kigali, 27/1/1993/ Auteur : Niyibizi Damien, responsable SRS Gisenyi
- 10 Services de renseignements de la sous-préfecture (SRS) de Ngororero, Note de synthèse au chef de service central de renseignements Kigali, 4 février 1993.
- 11 Amnesty International cité par F. REYNTJENS, les escadrons de la mort, Bulletin CRIDEV n° 109, 1993.

D'après les organisations des droits de l'homme locales et internationales, les institutions onusiennes et la presse, ces massacres n'étaient pas spontanés et relevaient plutôt d'une stratégie politique et sécuritaire du régime. Les informations concernant ces massacres circulaient très rapidement. Ainsi, l'opinion nationale et internationale, notamment les milieux diplomatiques à Kigali, en étaient bien informées. La possibilité d'une dérive génocidaire contre la minorité tutsi a été évoquée assez tôt, et notamment dans les télégrammes diplomatiques et les rapports internes français. Cette connaissance de la possibilité d'un génocide apparaît dès les premiers rapports publiés en 1990 et s'améliore pendant toute la période qui précède le génocide total d'avril-juillet 1994.

7.1. Les rapports internes français

Dans les premiers jours du conflit en octobre 1990, l'attaché de défense en poste à Kigali, le colonel Jacques Galinié, envoie plusieurs messages à ses supérieurs en France, qui plaident pour l'octroi d'une aide militaire accrue en faveur de l'armée rwandaise³⁴⁰, mais mentionne aussi la possibilité d'un génocide contre les Tutsi.

Dans un télégramme du 15 octobre 1990, le colonel Galinié écrit : « *Certains Tutsis (...) pensent enfin qu'il convient de craindre un génocide si les forces européennes (françaises et belges) se retirent trop tôt et ne l'interdisent pas, ne serait-ce que par leur seule présence.* »³⁴¹ D'autres dépêches militaires protégées par le secret défense qu'a pu se procurer Patrick de Saint-Exupéry³⁴² montrent que la France connaissait le risque de massacres de masse qu'encourageaient les Tutsi dès octobre 1990. La première de ces dépêches signale que « *malgré les incertitudes, et en raison de la nervosité, la répression continue à Kigali. De très nombreux suspects sont arrêtés, emprisonnés, interrogés, parfois fusillés. La population qui craint maintenant de manquer de nourriture, dénonce volontiers. Cette chasse pourrait en cas d'aggravation, dégénérer en tuerie.* »³⁴³

La deuxième dépêche fait remarquer que « *Les paysans hutu organisés par le parti unique ont intensifié la recherche des Tutsi suspects dans les collines. Des massacres sont signalés dans la région de Kibissira³⁴⁴, à vingt kilomètres au nord-ouest de Gitarama. Le risque de généralisation, déjà signalé, de cette confrontation pourrait ainsi se concrétiser.* »³⁴⁵ La

340 Voir Télégramme du 11/10/1990. Voir aussi Le Monde, 17 septembre 1998.

341 Le Monde, 17 septembre 1998.

342 P. de Saint-Exupéry, 2004, p. 245.

343 Dépêche "confidentielle défense", 8 octobre 1990.

344 Ndlr: la graphie du nom Kibissira est incorrecte; il s'agit probablement du site de Kibilira

345 Dépêche "confidentielle défense", 13 octobre 1990.

dernière dépêche fait état « *des possibilités de déclenchement de graves exactions à l'encontre des populations tutsi de l'intérieur, qui seraient soit spontanées, soit directement encouragées par les plus durs du régime actuel, jouant ainsi leur va-tout.* »³⁴⁶

Les missives de l'ambassadeur Martres établissent un constat similaire et mentionnent elles aussi le risque de génocide. Dans une lettre du 15 octobre 1990 envoyée au ministre des Affaires étrangères et au chef d'état-major particulier du président Mitterrand, Georges Martres écrit : « *La population rwandaise d'origine tutsie pense que le coup de main militaire a échoué dans ses prolongements psychologiques. Elle compte encore sur une victoire militaire, grâce à l'appui en hommes et en moyens venus de la diaspora. Cette victoire militaire, même partielle, lui permettrait d'échapper au génocide.* »

Devant la MIP, Georges Martres a confirmé ces informations en déclarant qu'en 1990, « *le génocide était prévisible dès cette période (...). Certains Hutu avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. Le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsi. Le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsi.* »³⁴⁷

7.2. Les rapports des organisations non gouvernementales

En mai 1992, Amnesty International, faisant un bilan des la situation des droits de l'homme entre 1990 et 1992, écrivait que « *des représentants du gouvernement rwandais ainsi que des membres des forces de sécurité appartenant à la majorité ethnique hutu, continuent à cautionner et à commettre impunément des violations des droits de l'homme dirigées essentiellement contre la minorité tutsi.* »³⁴⁸ Parmi les cas les plus graves, Amnesty citait « *l'exécution extrajudiciaire de 1000 Tutsi ; le recours généralisé à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements contre les détenus ; des dizaines de disparitions ; enfin l'emprisonnement dans la plupart des cas sans inculpation ni jugement de plus de 8000 personnes parmi lesquelles de nombreux prisonniers d'opinion.* »

En mars 1993, une Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1 octobre 1990, constituée par quatre organisations non gouvernementales de défense

346 Dépêche "confidentielle défense", 19 octobre 1990.

347 Voir Enquête..., t. III, Auditions, vol. 1, p. 119.

348 Amnesty International, « *Rwanda : persécution de la minorité tutsi et répression des détracteurs du gouvernement, 1990-1992* », Londres 1992. Index AI : AFR 47/02/92.

des droits de l'homme³⁴⁹, a effectuée ses enquêtes sur le terrain du 7 au 21 janvier 1993. Elle a publié son rapport le 7 mars 1993, qui dressait un bilan des violations des droits humains au Rwanda et démontait la mécanique d'un système de massacres de civils sur une base ethnique. Elle a mis en évidence l'implication des plus hautes autorités de l'État dans la préparation et l'exécution de ces massacres et a insisté sur un risque de génocide qu'encourageaient les Tutsi. Parmi les personnalités impliquées, la Commission citait le Président Habyarimana et son épouse, le ministre de l'intérieur Jean-Marie Vianney Mugemana, le ministre des travaux publics Joseph Nzirorera, le colonel Elie Sagatwa et le préfet de Ruhengeri Charles Nzabageraza.³⁵⁰

Les médias avaient largement fait écho de ce rapport, et plusieurs gouvernements en avaient tiré les conséquences dans leurs relations avec le Rwanda.³⁵¹ Dans la soirée du 28 janvier 1993, Jean Carbonare, président de la Commission, juste de retour du Rwanda, était invité par le présentateur Bruno Masure au journal télévisé de France 2 et fondait en larmes, en direct, en dénonçant « *l'ampleur, la systématisation des massacres de civils* » qui n'avaient rien à voir avec « *des affrontements ethniques* » mais plutôt relevaient d'« *une politique organisée* » dans laquelle « *l'implication du pouvoir est frappante, jusqu'à un niveau élevé, dans ce génocide, ce crime contre l'humanité – nous insistons sur ces mots* ». L'intervention de Jean Carbonare était ponctuée d'images d'un charnier d'ossements humains retrouvés par les enquêteurs dans les communes Mutura (Gisenyi) et Kinigi (Ruhengeri).

Au Rwanda, Jean Carbonare avait été reçu par l'ambassadeur Martres à qui il avait décrit en détails la gravité des faits constatés par la Commission qu'il présidait. A l'issue de cet entretien, Martres adressait un courrier à Bruno Delaye qui montre qu'il connaissait bien la gravité des violations des droits humains qui prévalait au Rwanda, sans pour autant manifester la volonté de contraindre le régime rwandais à y mettre fin :

« Monsieur Carbonare [...] m'a tenu au courant des résultats obtenus jusqu'ici par cette mission [...] elle a collecté une quantité impressionnante de renseignements sur les massacres qui se sont déroulés depuis le début de la guerre d'octobre 1990 et plus particulièrement sur ceux des Bagogwe (groupe de l'ethnie tutsi) après l'attaque de Ruhengeri en janvier 1991.

349 Fédération Internationale des Droits de l'Homme (Paris), Africa Watch (Washington, London), Union interafricaine des droits de l'Homme et des peuples (Ouagadougou), Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Montréal).

350 ONU, Rapport de la Commission indépendante.... p. 38.

351 La Belgique a notamment appelé son ambassadeur pour consultation et a par la suite revu à la baisse sa coopération civile et militaire avec le Rwanda.

Sur le plan des faits, le rapport [...] ne fera qu'ajouter l'horreur à l'horreur déjà connue. [...] Les massacres auraient été déclenchés par le président Habyarimana lui-même au cours d'une réunion de ses proches collaborateurs. [...] Au cours de cette réunion, l'opération aurait été programmée, avec l'ordre de procéder à un génocide systématique, en utilisant, si nécessaire, le concours de l'armée et en impliquant la population locale dans les assassinats, sans doute pour rendre celle-ci plus solidaire dans la lutte contre l'ethnie ennemie. »³⁵²

7.3 Les rapports de la société civile rwandaise

Le 24 Février 1993, cinq principales associations rwandaises de défense des droits de l'homme³⁵³ avaient écrit une lettre au président François Mitterrand faisant état d'un « cycle de violence en cours dans le pays » organisé sous les ordres des « escadrons de la mort » composés d'une « quinzaine de personnes, qui ont des fonctions importantes et qui se trouvent à proximité immédiate du Président » et de « son parti, le MRND ». Dans leur appréciation de la situation, ces associations précisait que les criminels percevaient « le renforcement du contingent français comme un soutien à leur cause partisane ».

Elles s'indignaient du fait que le rapport de la commission d'enquête internationale de 1993 fût resté sans considération auprès des autorités françaises, et trouvaient « pour le moins surprenant que les officiels français aient pris le témoignage de Jean Carbonare sur France 2 pour de l'exagération ». Elles terminaient leur lettre en suppliant le président Mitterrand de ne pas continuer à soutenir un « pourfendeur éhonté de quoi ??? », et « d'user de tous les moyens possibles [...] afin de contrecarrer le pouvoir sanguinaire du Président Habyarimana, mis en œuvre par son groupe organisateur des escadrons de la mort, son parti le MRND, et son allié la CDR [...] ».

Un cri d'alarme identique était lancé au même moment par les principaux partis rwandais d'opposition³⁵⁴ dans une « Note au Président de la République sur le problème de la sécurité » en date du 24 mai 1993,

352 Martres, TD Kigali 51, 5^e DL. Confidentiel destiné à Bruno Delaye à propos de la Mission d'enquête de la Fédération internationale des droits de l'homme, Kigali, 19/0/93, Arch. F. Mitterrand.

353 Il s'agit de : ADL (Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques), ARDHO (Association rwandaise pour la défense des droits de l'homme), AVP (Association des volontaires de la paix), Kanyarwanda (Association pour la protection par l'union et la justice) et LICHREDOR (Ligue chrétienne de défense des droits de l'homme au Rwanda).

354 Mouvement démocratique républicain (MDR), Parti social démocrate (PSD) et Parti libéral (PL).

avec copie à toutes les missions diplomatiques et consulaires accrédités à Kigali. Dans ce courrier, les partis signataires déploraient la multiplication des assassinats politiques et « *autres crimes ignobles qui couvrent de honte le Rwanda devant les autres Nations et plongent le peuple rwandais dans la désolation et le désespoir* » dans lesquels le pouvoir rwandais était impliqué.

7.4. Les rapports des instances onusiennes

Au cours de cette même période, les rapports des organisations internationales et ceux des responsables de la MINUAR corroboraient les faits allégués dans les autres rapports et dénonçaient sans ambiguïté l'implication du pouvoir dans l'organisation des massacres. Ainsi, le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, Bacre Waly Ndiaye, a effectué une mission au Rwanda en avril 1993 pour se rendre compte des violations des droits de l'homme dans le pays. Dans son rapport, il ressortait que lesdites violations étaient massivement commises par les milices et les bandes organisées par les partis MRND et CDR, souvent encadrées par les autorités locales et par des membres de l'armée ou de la gendarmerie. Comme nous l'avons vu précédemment, le rapport qualifie clairement de génocide les massacres en question.³⁵⁵

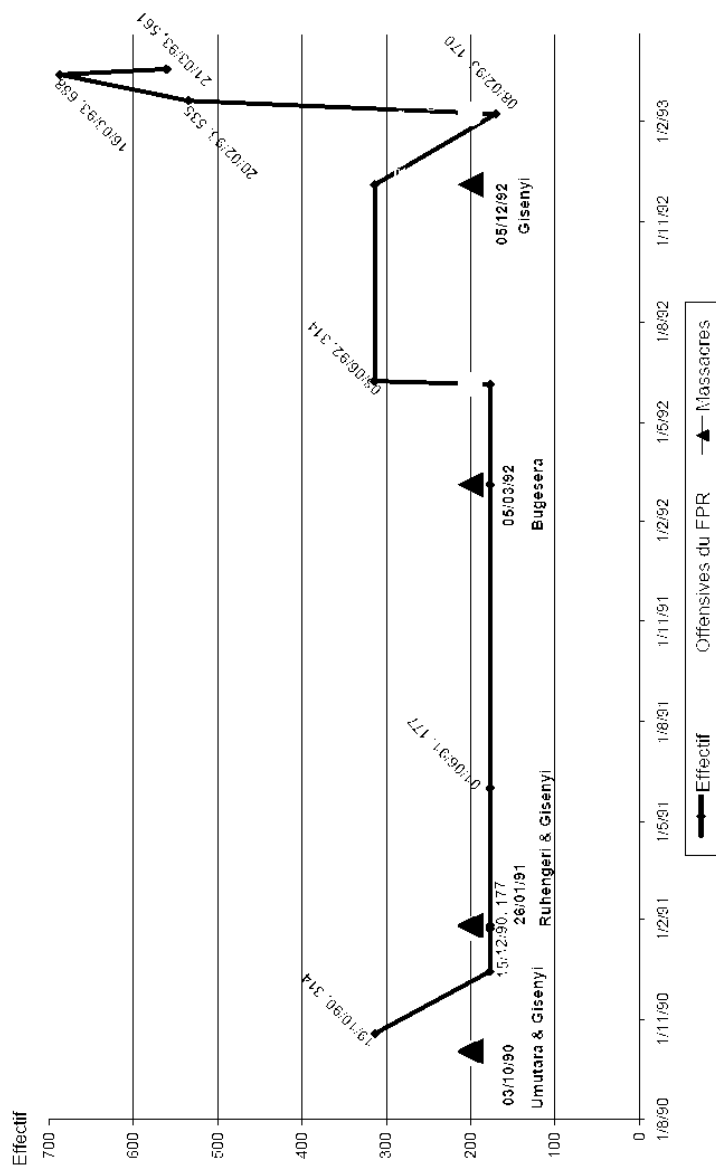
7.5 La concomitance répétée des massacres et des renforcements de l'assistance militaire française

Malgré l'ampleur et la gravité des massacres visant la minorité tutsi perpétrés entre octobre 1990 et mars 1993 et la crainte d'une dérive vers un véritable génocide mentionnée par différents observateurs, dont des officiels français, la France a continué à apporter un appui militaire inconditionnel au régime qui les orchestrait, notamment en augmentant ses livraisons d'armes et munitions, et en offrant des renforcements de troupes chaque fois que l'armée rwandaise s'est avérée incapable de contenir les offensives de l'APR. Les graphiques suivants en fournissent l'illustration³⁵⁶ :

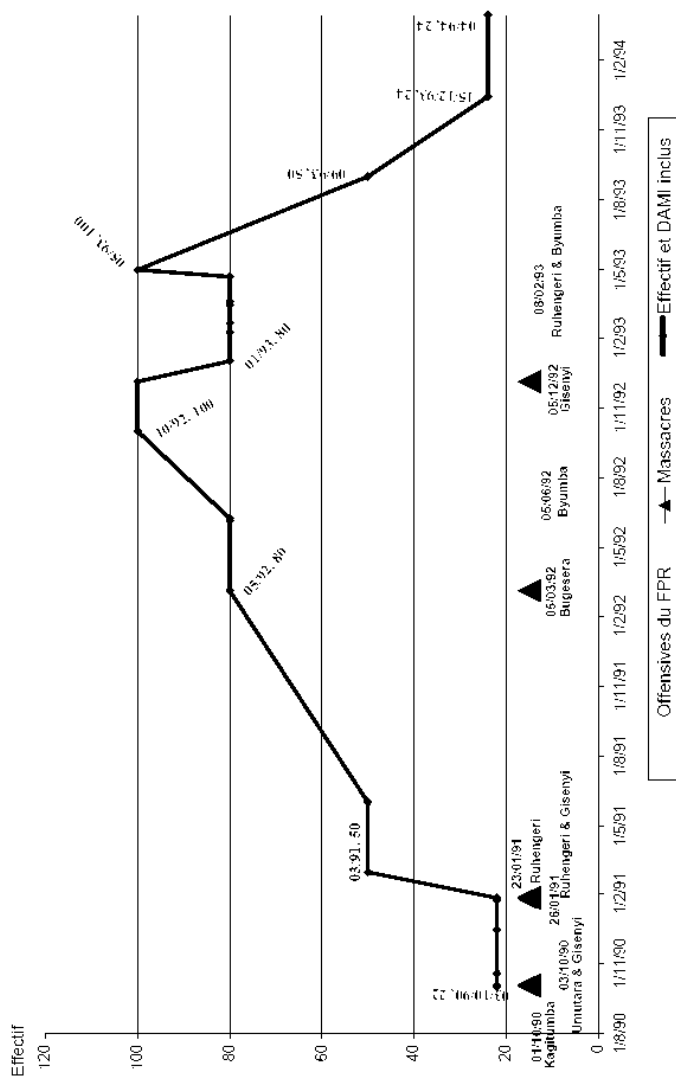
355 M. Bacre Waly Ndiaye, Rapport sur les graves violations des droits de l'homme au Rwanda (E/CN4/1994/7/add.1).

356 Les données concernant les effectifs sont tirées du rapport de la MIP.

Evolution des effectifs de l'opération Noroit entre octobre 1990 et décembre 1993



Evolution des effectifs des cooperants militaires, DAMI inclus: massacres ethniques et offensives du FPR (1990-1994)



Pour l'analyse de ces deux graphiques, relevons d'abord les tâches spécifiques des deux contingents. Il y a d'abord le caractère offensif des renforcements des DAMI qui viennent renforcer les capacités de combat des FAR et, au moins dans deux cas, se battre à leurs côtés comme en juin 1992 et en février 1993. Ensuite, les contingents Noroît viennent renforcer et contrôler les arrières et les points stratégiques comme la ville de Kigali et l'aéroport.

S'agissant des effectifs de Noroît, ils augmentent à chaque offensive importante du FPR, ensuite se stabilisent ou diminuent lorsque l'offensive a pris fin. Les effectifs de Noroît sont par contre indifférents à l'occurrence des massacres.

S'agissant des effectifs des DAMI, leur augmentation est constante presque sur tout le période. A chaque fois qu'il y a une offensive du FPR, ils augment, mais ensuite ne baissent pas. Il y a l'exception de la fin de l'année 1992 où il y a une baisse. Mais il faut bien noter que cette baisse n'est pas provoquée par les massacres de Gisenyi de décembre 1992, car elle commence avant. De plus, il n'existe aucun indice dans la littérature indiquant qu'il y ait une baisse des effectifs des DAMI à cause de massacres. De façon générale, il y a une augmentation des effectifs des DAMI sur toute la période malgré les massacres.

S'agissant de la relation entre les massacres et les offensives de l'APR, on remarque un changement de dynamique. Alors que les deux premiers grandes périodes de massacres (octobre 1990 et janvier-mars 1991), suivent de près deux offensives importantes de l'APR, les deux autres grands massacres (Bugesera en mars 1992 et Gisenyi en décembre 92-mars 1993) se font sans qu'il y ait eu d'offensives de l'APR.

Il y a une co-occurrence répétée à quatre reprises entre les renforcements de l'intervention militaire française et les massacres qui se font soit juste avant, pendant ou juste après les tueries, manifestant un appui militaire français aucunement influencé par ces crimes de masses. Par contre, il y a lieu de penser que la répétition des massacres n'est pas complètement indépendante justement de cet appui militaire, renouvelé malgré les massacres. Sur cette relation entre massacres et renforts militaires et ses conséquences, avant le génocide, Gérard Prunier écrit :

« Cet engagement aveugle devait avoir des conséquences catastrophiques parce que, à mesure que la situation se durcissait, le gouvernement rwandais a pu croire que, quoi qu'il fasse [ce n'est pas nous qui soulignons], il pourrait toujours compter sur les Français. Et rien ne le démentait. »³⁵⁷

³⁵⁷ G. Prunier, 1997, p. 135.

Il ne serait pas abusif de penser qu'en soulignant le « *quoi qu'il fasse* », Prunier évoque le génocide d'avril-juillet 1994.

8. Soutien diplomatique au régime rwandais

Dans le contexte controversé de l'intervention militaire française au Rwanda, du fait de la nature du régime Habyarimana et du caractère interne de la guerre menée par le FPR, la France se devait d'accompagner son intervention par une action diplomatique énergique. Elle l'a fait tout au long des trois années qu'a duré son intervention, au niveau bilatéral, régional africain et international, n'hésitant pas à se substituer au Rwanda pour mieux le défendre. La principale stratégie de cette action diplomatique française sera de se présenter comme cherchant un dénouement négocié à la crise, et même comme médiateur entre les belligérants rwandais, tout en soutenant à bout de bras son allié Habyarimana. La diplomatie française se déploie principalement sur quatre axes : un axe belge et africain au début de la guerre, quand la France croyait qu'elle pouvait convaincre toute seule ; un axe d'alliances occidentales lorsque le conflit s'avéra complexe ; un axe centré sur les négociations d'Arusha et autres pour parler de paix ; enfin, un axe international quand il devint évident que l'ONU était le dernier recours.

8.1. L'action auprès de la Belgique et des États africains

Au tout début de la guerre, la France a crû pouvoir coordonner son action avec la Belgique en estimant qu'il était judicieux, pour assurer le succès de sa diplomatie en faveur du Rwanda, de mener des « *contacts préalables avec les Belges afin que notre attitude ne soit pas compromise par ceux-ci comme un camouflet ou une volonté d'éviction de Bruxelles.* »³⁵⁸ Mais c'était sans compter avec la complexité du système de coalition sur lequel se construisent en Belgique les majorités de gouvernement ainsi que l'attention que portent généralement les Belges aux événements qui se déroulent dans leurs anciennes colonies. L'intervention belge d'octobre 1990 en faveur du régime Habyarimana dans un contexte de massacres et autres violations graves des droits de l'homme a suscité un tollé en Belgique.

Le débat se produisit en Belgique, à peine un mois seulement après le débarquement de ses soldats belges sur le sol rwandais, et poussa le gouvernement à prendre la décision de leur rapatriement pour le 1er novembre 1990. Ce revirement était embarrassant pour la France.

³⁵⁸ Note 2018/DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, ministère des Affaires étrangères, Paris, le 27 octobre 1990. Entre autres destinataires de la note : C. Arnaud, J.-C. Mitterrand, G. Vidal et le colonel Huchon (à cette date, il n'est pas encore général) à la présidence de la République, ainsi qu'un membre du cabinet du ministère de la Coopération, M. P. Steinmetz, Arch. F. Mitterrand.

Pressentant un risque d'isolement, surtout si la Belgique poussait pour une discussion de la question au sein de la Communauté européenne, le conseiller du président, Jean-Christophe Mitterrand, propose de porter le dossier à l'attention des pays de la région.

« Il serait peut-être nécessaire d'envisager une mission conduite par M. Pelletier dans les pays de la région (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Burundi, Rwanda) afin de marquer notre appui à l'ouverture d'un dialogue régional permettant de dégager une solution "à l'africaine" du conflit. Le président Museveni est déjà demandeur, ainsi que le Rwanda. »³⁵⁹

« En tout état de cause, ajoute Claude Arnaud, Ambassadeur de France chargé de mission auprès du président de la République, c'est au niveau de la concertation régionale (et non par un recours aux douze, que les Belges semblent avoir envisagé) que le problème rwandais trouvera sa solution. La Tanzanie, moins engagée que l'Ouganda, le Burundi, ou le Zaïre, serait sans doute le médiateur le plus désigné, ainsi que le Secrétaire général de l'OUA, lui-même tanzanien. »³⁶⁰

C'est dans cet esprit que, du 6 au 9 novembre 1990, le ministre de la Coopération et du Développement, Jacques Pelletier, conduit dans les pays de la région une mission à laquelle participe Jean-Christophe Mitterrand, conseiller à la Présidence de la République. La démarche croisée des chefs d'État de la région (qui se concertent aussi dans le cadre de l'OUA) et des diplomates français débouchent sur un projet de conférence régionale sur les réfugiés, envisagée entre le 7 et le 15 février 1991. Les pays de la région (Burundi, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zaïre) sont concernés au premier chef, car ils hébergent la grande majorité des réfugiés rwandais.

Dans une note³⁶¹ transmise au ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, il est proposé que la France fasse en sorte que la Communauté européenne exerce des pressions sur les différents chefs d'État de la région pour que, chacun selon une répartition des tâches bien définie, contribue à la tenue et au succès de la conférence sur les réfugiés rwandais.

Pour préparer cette conférence, Paul Dijoud et le général Huchon se rendent dans la région et au Rwanda où ils rencontrent le président

359 Note à l'attention du président de la République, Paris, le 19 octobre 1990. Les parenthèses sont du texte cité.

360 Note (datée du 18 octobre 1990) pour le président de la République. Entretien avec le président Habyarimana jeudi le 18 octobre 1990 à 18h30, Arch. F. Mitterrand. Les parenthèses sont du texte cité.

361 Référence N° 0152/DAM, datée du 31 janvier 1991 et signée M. Lévêque, Arch. F. Mitterrand.

Habyarimana le 19 juillet 1991. La suite du voyage des émissaires français au Rwanda semble être une rencontre organisée le 14 août 1991 à Paris entre les ministres rwandais et ougandais des Affaires étrangères, autour de Paul Dijoud et de Jean-Christophe Mitterrand, lesquels recevront Paul Kagame le 21 septembre 1991 en tant que représentant du FPR. Ces réunions ont fait l'objet d'un compte rendu destiné aux ambassadeurs de France en Ouganda et au Rwanda.³⁶²

Les médiateurs français considèrent donc qu'il ne faut plus isoler le FPR. S'ils croient avoir dissipé le malentendu sur la politique de la France au Rwanda, le FPR, lui, reste convaincu que cette dernière se fait l'interprète du président Habyarimana. Il y a eu d'abord l'incident provoqué par le refus de la France, par la voix de Mme Catherine Boivineau, de recevoir dans la délégation le président du FPR, le colonel Alexis Kanyarengwe, au motif que celui-ci avait, avant son exil et son ralliement au FPR, appartenu à un gouvernement dirigé par le président Habyarimana. Kanyarengwe étant hutu du nord comme Habyarimana, l'attitude de la France est interprétée comme un alignement sur les thèses de ce dernier, qui préfère une polarisation ethnique hutu-tutsi.³⁶³

Abordant le problème des réfugiés, Paul Dijoud indique que le monde doit se mobiliser pour le résoudre, mais adoptant l'orientation des autorités rwandaises, le diplomate français cherche à dissuader le FPR de continuer à porter des revendications politiques, mais plutôt d'accepter un retour « *humanitaire* » au pays. *S'adressant aux représentants du FPR, il leur demande « comment le FPR peut-il se transformer d'un mouvement militaire en une organisation civile ? Il faudra trouver des emplois civils aux combattants du FPR car leur intégration dans l'armée rwandaise est un problème difficile. »*³⁶⁴ Enfin, poursuit-il, « *peut-on vous faire une place dans le gouvernement intérimaire ? Trois choses empêchent les autorités rwandaises de le faire :*

- i) le peuple rwandais, qui est contre vous ;*
- ii) les partis d'opposition, qui sont contre vous ;*
- iii) il n'est pas dans votre intérêt d'y être intégrés car vous seriez minoritaires et vos résolutions ne seraient jamais adoptées. »*³⁶⁵

C'est dans ce cadre que Paul Dijoud suggère au Rwanda de distribuer des passeports aux réfugiés afin de « *leur montrer sa détermination à résoudre leurs problèmes et ramener parmi eux la confiance à l'égard*

362 Compte rendu de l'audition de Jean-Christophe Mitterrand. Transcription de MSF.

363 A la veille de la réunion, la France se résigne enfin à recevoir le colonel Kanyarengwe.

364 Ibid...

365 Note sur les négociations entre le Front patriotique Rwandais et le gouvernement rwandais sous les auspices de la France (du 23 au 25 octobre 1991).

du Gouvernement. »³⁶⁶

Pendant toute l'année 1991 et une partie de l'année suivante, c'est la France qui mène le ballet diplomatique entourant le conflit rwandais. Au cours de cette période, elle a aussi eu à exercer un contrôle sur la frontière ougando-rwandaise pour évaluer le degré d'implication de l'Ouganda dans le conflit, ce rôle étant dévolu à la « *Mission d'Observateurs Français* » (MOF) dont il a été fait mention plus haut.

8.2. Partialité dans les pourparlers de paix

A diverses phases du conflit et des efforts de conciliation entre les parties, la France a voulu jouer soit les médiateurs directs entre le FPR et le gouvernement rwandais, soit participer aux négociations en tant qu'observateur au même titre que d'autres pays africains et occidentaux, notamment dans le cadre des négociations de paix d'Arusha. Dans ces deux rôles, elle se devait de faire montre d'un minimum d'impartialité. Il s'avère qu'elle a plutôt usé de ces occasions pour étendre l'appui, inconditionnel, qu'elle apportait au régime Habyarimana.

Un compte-rendu dressé par le ministre Casimir Bizimungu au président Habyarimana relatant le déroulement d'une réunion tripartite Rwanda-Uganda-FPR qui avait eu lieu à Paris sous l'égide de la France le 14 août 1991 révèle qu'avant ladite réunion Paul Dijoud a tenu à rencontrer en secret le ministre Bizimungu et lui « *a avoué que la France qui se considère comme amie et alliée du Rwanda dans le combat doit aussi contribuer à la stabilisation de sa position diplomatique.* »³⁶⁷

Le ministre Bizimungu précise que lors de cette rencontre Paul Dijoud a « *dit aux inkotanyi que [1]a présence militaire [de la France] au Rwanda interdit la victoire militaire [du FPR]. Il leur a clairement fait sentir que leur aventure militaire est vouée à l'échec. Tout en reconnaissant que les inkotanyi peuvent encore faire mal, il est cependant exclu qu'ils prennent le pouvoir à Kigali. [...] La France leur a fait comprendre qu'ils ne peuvent, bien sûr, pas gagner les élections puisqu'ils constituent une petite minorité [...]. Ils doivent dès lors accepter d'être des citoyens comme les autres.* »³⁶⁸

Une fois la réunion terminée, Paul Dijoud a rencontré encore dis-

366 Dr Casimir Bizimungu, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, lettre au président de la République rwandaise, Kigali, le 19/août 1991, N° 809/16.00/CAB/AP. Objet : Rencontre tripartite à Paris : France-Rwanda-Uganda, p.4.

367 Lettre n° 809/16.00/CAB/AP du Dr Casimir Bizimungu, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale au président de la République, Kigali, le 19 août 1991. Objet : Rencontre tripartite à Paris : France-Rwanda-Uganda, p.2.

368 Lettre n°809/16.00/CAB/AP du Dr Casimir Bizimungu. op. cit. p.5.

crètement le ministre Bizimungu pour lui garantir l'appui de la France dans le combat que le Rwanda menait contre le FPR. Le ministre Bizimungu le dit en ces termes : « *Monsieur Dijoud a souhaité me rencontrer après le départ de la délégation ougandaise pour réitérer l'appui inconditionnel de la France au Rwanda.* »³⁶⁹ En conclusion de son compte-rendu, le ministre Bizimungu se dit avoir « *été édifié quant à la détermination de la France qui se considère comme amie et alliée. Elle a réitéré par l'intermédiaire de Monsieur Dijoud, sa disponibilité à nous épauler à faire face efficacement à l'agression [...].* Ma rencontre avec Monsieur Dijoud m'a aussi convaincu que la France [...] est derrière nous. »³⁷⁰

Le parti pris de la France dans ces initiatives de conciliation est aussi perceptible à travers le comportement violent et agressif des responsables français à l'égard des leaders du FPR. En janvier 1992, la France avait invité une délégation du FPR à Paris pour une rencontre avec les représentants du gouvernement rwandais. Cette délégation comprenait le chef militaire du FPR, à l'époque, Paul Kagame, son conseiller Emmanuel Ndahiro, et les autres responsables du FPR, Patrick Mazimpaka, Jacques Bihozagara et Aloysie Inyumba.

La veille de cette rencontre, la délégation du FPR a été l'objet d'une tentative d'intimidation. Installés à l'hôtel Hilton, ses membres se sont rendus compte à un moment qu'Emmanuel Ndahiro manquait à l'appel. Ils l'ont cherché en vain, jusqu'à l'aube quand arriva une patrouille de la police qui l'accompagnait, menotté. Les policiers ont saccagé et fouillé les chambres des membres de la délégation, puis ont emmené Paul Kagame et Emmanuel Ndahiro et les ont placés en garde à vue dans un cachot parisien de 7h à 18h30.

Après la présentation d'excuses par la partie française, la délégation a été reçue par diverses personnalités, notamment par Paul Dijoud, puis par Jean-Christophe Mitterrand et Catherine Boivineau chargée des droits de l'homme et affaires humanitaires. Au cours de leurs entretiens, Paul Dijoud s'efforça de faire comprendre à la délégation du FPR que celui-ci devait abandonner la lutte armée et ses revendications politiques.

Devant le fermeté de la délégation du FPR, Paul Dijoud s'énerva et lâcha ces mots :

« *Si vous n'arrêtez pas le combat, si vous vous emparez du pays, vous ne retrouverez pas vos frères et vos familles, parce que tous auront été*

369 Lettre n° 809/16.00/CAB/AP du Dr Casimir Bizimungu. op. cit., p.23.

370 Lettre n° 809/16.00/CAB/A, pp.26 et 28

massacrés. »³⁷¹

A l'occasion d'une autre rencontre entre le gouvernement rwandais et le FPR organisée à Paris du 23 au 25 octobre 1991, Paul Dijoud, qui revenait de Kigali où il avait été reçu par le président Habyarimana, tint des propos que ses interlocuteurs du FPR comprirent comme l'expression de la partialité du gouvernement français :

« Un mouvement comme le FPR peut avoir des négociations avec l'État, mais rappelez-vous que vous n'êtes pas placés sur le même pied d'égalité, car le gouvernement rwandais existe ; il est légal, reconnu internationalement et exerce toutes les responsabilités d'un État. Vous, vous n'êtes pas un État. [...] Vous devez abandonner l'esprit de revanche : ça ne se fait plus dans le monde moderne, où tous les problèmes sont résolus par la démocratie. [...] Quand un État accepte de mener des entretiens avec un mouvement comme le vôtre, c'est la preuve qu'il pratique la démocratie. [...] Le problème n'est pas de savoir si M. Habyarimana est bon ou mauvais. Vous devez reconnaître qu'il est à la tête de l'État et qu'il faut causer avec lui ; que la guerre ne vous mène nulle part, qu'elle cause des problèmes à l'Uganda et ruine votre pays. »³⁷²

8.3. Contribution à la radicalisation ethnique du conflit

Dans différentes parties précédentes, nous avons vu que l'action militaire et politique française au Rwanda s'est distinguée par une hostilité systématique envers les Tutsi, que cela soit dans les cas les plus graves comme dans la formation de la milice interahamwe destinée à la mise à mort des Tutsi, les assassinats de Tutsi commis par des militaires français eux-mêmes ou encore la grande tolérance envers la politique de massacres de civils tutsi. La question que la Commission s'est posée était de savoir s'il s'agissait de débordements, de dérapages intervenant dans le cadre de la lutte contre le mouvement politico-militaire FPR ou s'il s'est agi de l'adoption de l'appréhension ethnique, voire raciste, du régime Habyarimana qui de toute évidence avait opté pour une guerre ethnique.

8.3.1. Légitimation du discours ethniste

³⁷¹ Témoignage de Jacques Bihozagara devant la Commission à Kigali le 24/10/2006 ; voir également l'interview donnée par son Excellence Paul Kagame à Renaud Girard, *Le Figaro*, 22-23 novembre 1997 : « Quand la France jetait Kagame en prison... ». Auditionné par la MIP, Paul Dijoud a confirmé l'existence de cet épisode, mais a curieusement rejeté la faute sur la délégation du FPR en arguant que « les accompagnateurs du major Kagame (...) circulaient avec des valises de billets » et qu'ils « s'étaient fait repérer par la police et ont été arrêtés » : (voir Enquête..., t. III, auditions, vol. 1, p.378).

³⁷² Voir lettre n° 681/16.04.13/PROT du Dr C. Bizimungu, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale au président de la République, Kigali, 17 juillet 1991.

La lecture des différentes prises de positions et déclarations des responsables politiques et militaires français entre octobre 1990 et décembre 1993 et ensuite après les faits montrent une appréhension essentiellement ethnique du conflit.

Dès le début de la guerre, l'ambassadeur Martres présente le conflit à travers un prisme ethnique :

« La recrudescence des combats sur le terrain montre [...] que la lutte se radicalise et que les clivages idéologiques et claniques sont gommés par l'opposition traditionnelle entre les deux ethnies du Rwanda : d'un côté les Tutsi qui cherchent à reconquérir par la force armée le pouvoir perdu depuis 30 ans, de l'autre les Hutu qui se battent pour conserver leur liberté. Les Tutsi de l'intérieur souhaiteraient au fond d'eux-mêmes que cette action armée réussisse mais reconnaissent qu'en cas d'échec, elle n'aura fait que retarder encore le jour lointain où le Rwanda pourra connaître l'harmonie entre les races. Dans ce contexte, on est bien forcé d'admettre que les médias occidentaux continuent à être manipulés par une diaspora rwandaise dominée par les Tutsi à preuve le fait que tous les communiqués anti-gouvernementaux en provenance de différents pays parvenus à cette ambassade sont signés par les membres de cette ethnie). »³⁷³

Il présente le conflit essentiellement comme une confrontation mettant aux prises d'un côté, les Tutsi de l'extérieur, les combattants du FPR, les milieux de réfugiés et les Tutsi de l'intérieur. Mais pour ceux-ci, peut-être parce qu'ils ne le lui avouent pas, il est obligé d'ajouter un procès d'intention, c'est « au fond d'eux-mêmes » qu'ils doivent souhaiter la victoire du FPR. De l'autre, il agglomère l'ensemble des Hutu comme faisant partie du même camp ethnique. Ce faisant, il fait table rase de la forte montée de la contestation du régime par un certain nombre de milieux hutu.

Cette vision manichéenne pourrait se comprendre sous le coup de l'effet de choc provoqué par l'attaque du FPR le 1er octobre 1990. Encore que cette compréhension se limite aux premiers jours. Or, par la suite, le président Habyarimana profite de l'occasion pour incarcérer non seulement les notables tutsi mais également des Hutu qui lui sont opposés. Ainsi, beaucoup des trente-trois intellectuels, pour la plupart hutu, qui avaient écrit une lettre ouverte en septembre 1990 au président Habyarimana pour revendiquer le pluralisme politique ont été victimes de cette vague d'arrestations arbitraires. D'autre part, beaucoup de Hutu considérés comme coupables de tiédeur envers le régime et originaires de régions différentes de celle du clan présidentiel font également les

373 TD Kigali 598, le 24 octobre 1990. Les parenthèses sont du texte cité.

rais de cette répression aveugle. A partir de ce moment, nombres d'analystes tout en prenant en compte la dimension ethnique du conflit y voient aussi et fondamentalement une question politique. C'est sur cette base que toute l'action de l'opposition politique se fondera pour forcer notamment l'instauration du multipartisme quelques mois plus tard. En fait, l'appréhension, politique ou ethnique du conflit constitue l'un des enjeux politiques majeurs du conflit, et la France, en adoptant la vision ethniste, se solidarise avec le camp du président Habyarimana qui refuse le changement.

Cependant, l'appréhension ethnique simple risquait d'accréditer la thèse d'une guerre de nature essentiellement interne entre composantes d'un même pays. Or le discours du régime, repris à la lettre par les responsables politiques et militaires français, interprétait le conflit avant tout comme une agression extérieure, ougandaise. Les assaillants n'étaient simplement présentés comme des Tutsi rwandais, mai plutôt comme les représentants d'un groupe ethnique trans-régional tutsi-hima. Quatre mois après le déclenchement du conflit, au lendemain de l'offensive du FPR sur Ruhengeri, l'ambassadeur Martres rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le président Habyarimana et au cours duquel ce dernier lui a expliqué la complexité du conflit :

« J'ai admis qu'en revanche le problème était de plus en plus dominé par son aspect ethnique, les assaillants appartenant presque tous à un ensemble tutsi-hima de la région des grands lacs dont le président Museveni est. C'est en grande partie, ai-je reconnu, la conquête du pouvoir par la majorité hutu en 1959 qui est remise en question par une ethniste rivale, minoritaire au Rwanda, mais puissante dans toute la zone. »³⁷⁴

La légitimation du discours ethniste des responsables politiques se base sur le fait que les Tutsi étaient fortement minoritaires comme l'explique ici le ministre de la Coopération de mai 1988 à mai 1991, Jacques Pelletier.³⁷⁵

« En 1988, lorsque j'arrive rue Monsieur,³⁷⁶ le Rwanda n'est pas une priorité pour le ministère, sa réputation est assez bonne. Son président-paysan, au pouvoir depuis quinze ans, est issu de l'ethnie hutu, largement majoritaire, plus de 80%, le pays est présenté un peu comme la Suisse de l'Afrique [...]. »³⁷⁷

Hubert Védrine, ancien Secrétaire général à l'Elysée, donc collabo-

374 TD Kigali, 24 janvier 1991, Enquête..., pp. 154-155.

375 Considéré comme un bon connaisseur du Rwanda pour avoir présidé dans les années 1983-1984 le « Groupe d'amitié France-Afrique centrale du Sénat »

376 Sièges du ministère de la Coopération et du Développement.

377 Compte rendu d'audition de J.-P. Chevènement et de J. Pelletier, le 16 juin 1998.

rateur direct du président Mitterrand reprend la même idée devant la Mission d'information :

« Le président Habyarimana était parvenu à apaiser les problèmes Hutu/Tutsi, et il était bien vu par la communauté internationale. Il n'était pas question de laisser un gouvernement de ce type être renversé par une faction minoritaire aidée par un pays voisin. Cela aurait réveillé d'anciens antagonismes et conduit à de nouveaux massacres. »³⁷⁸

Or ce démocratisme ethnique est récusé par une large partie de la classe politique rwandaise, tout particulièrement les membres hutu des partis d'opposition qui refusent au président Habyarimana la qualité de « *représentant légitime des Hutu* » et mettent en avant plutôt une critique politique et de gouvernance du pays. Ceci, jusqu'à ce que, notamment grâce aux efforts des responsables politiques et diplomatiques français, « *une clarification ethnique* » se fasse, grâce à la formation de la coalition « *hutu power* ».

A la base de ce démocratisme ethnique, il existe chez les responsables politiques français un « *essentialisme racial* » hérité de l'anthropologie et de l'histoire des races du XIX^e siècle, et qui considère deux composantes d'une même population qui ont vécu dans les mêmes conditions économiques, sociales, culturelles et politiques pendant des siècles comme fondamentalement différentes. Cet essentialisme transparaît dans de nombreuses déclarations. Il est très clairement affirmé par Robert Galley, autre ancien ministre de la Coopération (1976-81) et pendant un temps président du « *groupe d'amitiés franco-rwandaïses du Parlement* » et qui, pendant la période 1990-1993, était influent dans les relations franco-rwandaïses :

« Dans ce pays, il y a donc une aristocratie et des esclaves. Un régime similaire avait été au pouvoir au Rwanda pendant des siècles. Cette aristocratie tutsi a laissé de nombreux souvenirs parmi la population rwandaise. Le colonisateur allemand a trouvé commode, quand il est arrivé, de conforter l'administration tutsi sur les Hutu. Il en a été de même pour les Belges quand ils ont repris le mandat. Jusqu'au début des années 60, l'administration tutsi a dominé le pays à l'image de la féodalité qui régnait en Europe en l'an 1 000. Quand en 62, un référendum a pris place au Rwanda, cela s'est traduit par une écrasante majorité de Hutu qui ont alors pris conscience de leur force. Les Tutsi sont alors partis en Tanzanie, en Ouganda, au Burundi. Un mouvement d'immigrés s'est créé, qui sera le ferment de la création du FPR. Ce sera aussi l'occasion pour une minorité de gens intelligents et de grande capacité d'établir une diaspora aux États-Unis, en Belgique, au Canada. Ces réseaux seront à

378 Enquête..., t. III, p. 199, et compte rendu de son audition sur http://www.paris.msf.org/cro505_1.html

l'origine de l'arrivée de fonds considérables plus tard qui permettront de financer le FPR. »³⁷⁹

Plus loin, Robert Galley, conclut ainsi sa réflexion :

« La réussite des tutsi aux États-Unis, en Europe et au Rwanda montre que ce sont des gens extrêmement intelligents, fiers, bons guerriers, disciplinés, qui n'ont rien à voir avec les hordes de pauvres Bantous. Je ne dis pas qu'il n'y avait pas dans l'armée rwandaise des gens convenables (ou même dans l'armée zaïroise au moment de l'affaire de Kolwezi, mais on les compte sur les doigts de la main). Mais la qualité des soldats bantous était sans commune mesure avec celle des combattants tutsi qui venaient de l'extérieur. Je caricature un peu. J'ai conscience que tout ceci nécessiterait des termes plus châtiés. »³⁸⁰

Cette vision essentialiste est reprise, encore une fois devant la MIP, par Paul Dijoud, qui lui, était directement en charge du dossier rwandais :

« L'échec de la paix paraît en définitive imputable au FPR, mouvement essentiellement constitué de Tutsi, peuple intelligent, ambitieux, population nilotique installée dans l'Afrique profonde. »³⁸¹

8.3.2. Appui au radicalisme ethnique

Les responsables politiques et les représentants diplomatiques français ne font pas qu'adopter l'hostilité ethnique anti-tutsi du régime Habyarimana, ils cherchent même à l'exacerber. Pour ce faire, ils vont, d'une part apporter leur soutien au parti outrancièrement extrémiste, la Coalition pour la défense de la république (CDR), d'autre part, ils vont pousser les forces politiques hutu de l'opposition à rallier le président Habyarimana et à former une coalition devant mener la guerre ethnique conduite par le régime.

La CDR, créée en mars 1992, est un « *parti hutu radical et raciste, [qui] se situe à la droite du MRND, qu'il harcèle, ainsi que le régime, pour leur supposée "mollesse" envers le FPR et ses ibyitso ("complices") démocrates.* »³⁸² Dès ses débuts, la CDR militait pour la conduite d'une guerre ethnique totale prenant pour cible tous les Tutsi et les opposants hutu, traîtres, selon elle, à la cause hutu. Les milices de la CDR, impuzamugambi, seront avec les interahamwe, le fer de lance du génocide.

En date du 20 août 1992, Jean Bosco Barayagwiza, leader et idéo-

379 Compte rendu d'audition, et Enquête..., t. III, vol. I, pp. 274-275.

380 Compte rendu d'audition, et Enquête..., t. III, vol. I, p. 283.

381 Assemblée nationale, Enquête..., t. III, Auditions, vol. I, p. 380.

382 G. Prunier, 1999, p. 160.

logue de la CDR a envoyé une pétition à François Mitterrand pour remercier la France de son apport politique et militaire au Rwanda. Le Président Mitterrand donna le soin d'y répondre à Bruno Delaye, lequel exprima à Jean Bosco Barayagwiza la satisfaction du Président en ces termes :

« Le Président de la République, M. François Mitterrand, a pris connaissance avec intérêt de votre lettre ouverte en date du 20 août 1992, accompagnée de 700 signatures de citoyens rwandais, dans laquelle vous remerciez la France de son appui au processus démocratique engagé au Rwanda et l'armée française pour sa coopération avec l'armée rwandaise. Le Président m'a demandé de vous transmettre ses remerciements, ce que je fais par la présente. »³⁸³

A cause de la position extrémiste de la CDR, le FPR avait refusé que celle-ci fasse partie du protocole de partage du pouvoir dans le futur gouvernement de transition à base élargie qui devait sortir des Accords de paix. Ce refus était notamment motivé par le fait que le programme politique déclaré et ses agissements revendiqués ne permettaient pas à la CDR d'être considérée comme respectant le protocole relatif à l'État de droit signé le 18 août 1992 entre le Gouvernement rwandais et le FPR, stipulant en son article 8 que *« les deux parties rejettent résolument et s'engagent à combattre : les idéologies politiques basées sur l'ethnie, la région, la religion et l'intolérance qui substituent l'intérêt ethnique, régional, religieux ou personnel à l'intérêt national »*.

Après l'instauration du multipartisme en juin 1991, l'opposition intérieure réussit à contraindre le président Habyarimana à lui confier la direction du gouvernement de transition, sous la responsabilité du Premier ministre Dismas Nsengiyaremye du MDR. Parmi les priorités de ce gouvernement, formé en avril 1992, il y avait la conduite de négociations de paix avec le FPR. A la table des négociations à Arusha, l'opposition intérieure était souvent plus proche des positions défendues par le FPR que celles défendues par le parti présidentiel. Les extrémistes hutu dénonçaient la démarche de l'opposition politique comme un affaiblissement de leur groupe ethnique. Cette état de fait irritait les responsables politiques et diplomatiques français, totalement alignés sur les positions du président Habyarimana.

Après les déboires des FAR lors de l'offensive généralisée du FPR du 8 février 1993, qui obligeait la France à une nouvelle et forte intervention militaire, celle-ci semble opter pour une radicalisation ethniste

³⁸³ Lettre de Bruno Delaye à Jean Bosco Barayagwiza, directeur général des Affaires politiques, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Paris 1er septembre 1992, Arch. F. Mitterrand.

du conflit. Trois semaines après cette offensive, le ministre français de la Coopération et du Développement, Marcel Debarge s'est rendu à Kigali le 28 février 1993 pour pousser les partis politiques d'opposition à « *faire front commun* »³⁸⁴ avec le président Habyarimana contre le FPR. Une note de Dominique Pin au Président Mitterrand relatant le mobile de cette visite dit ceci :

*« Après les nettes et sévères mises en garde de M. Debarge (urgence d'arriver à un compromis politique et de présenter un front uni face au FPR dans les prochains jours (...), le Président et l'opposition ont cependant accepté de collaborer et de définir ensemble la position que défendra le Premier ministre lors de sa rencontre avec le Chef du FPR à DAR-ES-SALAM le 3 mars ; rencontre qui pourrait permettre la reprise des négociations d'Arusha [ce n'est pas nous qui soulignons]. »*³⁸⁵

De façon plus anecdotique, des témoins ont relaté des faits qui montrent comment l'hostilité envers les Tutsi traversent les hiérarchies politiques et diplomatiques françaises. Du “*front commun*” voulu par M. Debarge, ou en arrive à son expression ou à sa mise en œuvre sur le terrain par les représentants diplomatiques français au Rwanda envers les Tutsi de façon générale.

L'ambassadeur Amri Sued a expliqué qu'il avait bien connu deux ambassadeurs de France au Rwanda durant la période étudiée ici, Georges Martres et Jean-Michel Marlaud, et qu'il a constaté chez l'un et l'autre une même attitude.

*« J'étais souvent invité dans des cérémonies officielles ou privées et au cours des repas, je m'asseyais régulièrement aux côtés de Martres ou de Marlaud. Jamais on ne pouvait terminer le repas sans que les discussions tournent autour des Tutsi comme des gens à exclure, comme des gens qui étaient mauvais. C'était des choses qu'ils disaient souvent. Marlaud affichait une haine anti-tutsi plus farouche que celle de Martres, et on racontait qu'il venait de la DGSE, un service de sécurité français. Le vieux Martres était plus discret, plus diplomate. Mais lui non plus ne cachait pas que le Tutsi était « mauvais », qualificatif qu'il utilisait facilement. Ils exprimaient leur hostilité contre les Tutsi ouvertement et publiquement, sans se gêner, alors même que des Tutsi étaient présents comme mon ancien collègue, le vieux Gashumba. »*³⁸⁶

Un ancien agent de l'ambassade de France au Rwanda qui a requis

384 Voir « *La France tente une médiation entre le Président et l'opposition* », (AFP), Le Monde 2 mars 1993

385 Dominique Pin, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (S/c de Monsieur le Secrétaire général), Paris, le 2 mars 1993. Objet : Rwanda – Mission de M. Debarge, Arch. F. Mitterrand

386 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 1/11/2006.

l'anonymat a révélé à la Commission l'existence de pratiques de ségrégation au sein du personnel local qui s'expriment par le favoritisme des Hutu au détriment des Tutsi. Cette discrimination a commencé à être mise en œuvre fin 1991 après la publication dans la presse d'un courrier officiel émanant de l'ambassade de France indiquant que le Lt Col. Chollet était nommé au poste de conseiller du chef d'état-major de l'armée rwandaise, le colonel Serubuga, avec des attributions très étendues dans le commandement de l'armée. L'ambassade de France a soupçonné ses employés tutsi d'être à l'origine de la fuite du document et a commencé à les harceler pour les pousser à la démission.

Il ressort des éléments évoqués ici que les responsables politiques français qui pilotaient la gestion du dossier Rwandais avaient largement adopté l'hostilité ethnique ciblant les Tutsi en général. Ainsi, les représentants de la France soutenaient, à bout de bras, nous l'avons vu, la guerre ethnique du régime Habyarimana contre les Tutsi en en partageant largement les fondements idéologiques.

8. 4. Tentatives d'implication des puissances occidentales

Après avoir fortement accru son engagement militaire entre juin et octobre 1992, la France tente aussi d'impliquer dans le conflit rwandais ses partenaires européens mais sans grand succès.

De ce fait, la diplomatie française devient plus active et offensive en 1993. Elle vise en particulier à obtenir un appui fort des puissances occidentales. Le 15 janvier 1993, le président Mitterrand adresse au président Bill Clinton un courrier faisant état du souci de préserver la stabilité du Rwanda, en promouvant des négociations entre les belligérants dont l'issue serait la tenue d'élections libres à échéance rapprochée. L'objet principal de ce courrier est de mobiliser des fonds. Le président de la République française annonce un apport de son pays à hauteur de 10 millions de FF et formule le vœu que d'autres pays s'y associent.³⁸⁷ Une lettre de même teneur que celle adressée à Clinton est envoyée le 19 janvier au chancelier Kohl, à Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, à Adolf Ogi, Président de la Confédération suisse, à Jean-Luc Dehaene, Premier ministre du Royaume de Belgique.

De fait, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique ont, comme la France, le statut d'observateurs aux négociations qui se déroulent à Arusha depuis le milieu de l'année 1992. Ces négociations sont conduites par un gouvernement de transition que les circonstances ont forcé le

³⁸⁷ TD 1332 et 1333, Arch. F. Mitterrand

président Habyarimana à mettre en place. Or, le Premier ministre de ce gouvernement et le président Habyarimana ne se retrouvent pas sur une même ligne politique, tandis que l'armée du FPR, depuis juin 1992, et tout particulièrement lors de son offensive générale du 8 février, manifeste une importante montée en puissance.

Le 9 février 1993, la France annonce l'envoi de 150 soldats supplémentaires³⁸⁸ et, le 12 février, dépêche Bruno Delaye et le directeur d'Afrique au Quai d'Orsay, Jean-Marc de La Sablière, à Kigali et à Kampala. De retour de cette mission, Bruno Delaye fait état de divergences de vues et de positions entre le président et son Premier ministre, et explique que l'opposition entre les deux hommes reflète « *le clivage entre Hutus du Nord et Hutus du Sud* ».³⁸⁹

Dans la suite de la note, il explique les conséquences négatives de cette situation :

« Elle offre un boulevard au FPR qui, avec le soutien militaire de l'Ouganda, la sympathie belge pour les Tutsis, un excellent système de propagande qui s'appuie sur les exactions malheureuses commises par les extrémistes hutus, la complicité bienveillante du monde anglo-saxon, ne cesse de marquer des points sur le plan militaire et politique. »

La note de Bruno Delaye décrit une situation préoccupante pour la France et propose un engagement plus déterminé aux côtés du régime de Kigali :

*« La situation reste extrêmement délicate pour nous : nous sommes aux limites de la stratégie indirecte d'appui aux forces armées rwandaises. (Nous accélérons les livraisons de munitions et matériels). Leur degré de motivation est trop inégal (en raison des divergences entre Hutus du Nord et Hutus du Sud) pour envisager avec sérénité une stabilisation du rapport de forces militaires. Au cas où le front serait enfoncé, nous n'aurions d'autre choix que d'évacuer Kigali (la mission officielle de nos deux compagnies d'infanterie est de protéger les expatriés), à moins de devenir cobelligérants. Notre isolement sur ce dossier au plan international (Belges, Anglais et Américains n'aiment pas Habyarimana) doit nous conduire à déployer un effort diplomatique encore plus offensif [souligné dans le texte] pour recueillir les appuis diplomatiques nécessaires à la mise en œuvre des résultats – théoriques – obtenus par cette mission à Kigali et à Kampala. Cet effort est engagé au Quai d'Orsay. »*³⁹⁰

Le 19 février 1993, le général Quesnot adresse, lui aussi au président Mitterrand, une note résumant la conversation qu'il a eue avec le

388 Note de B. Delaye datée du 08/02/93, Arch. F. Mitterrand.

389 Note du 15 février 1993 à l'attention du président de la République, Arch. F. Mitterrand.

390 Les soulignements et les parenthèses sont dans le texte cité.

président rwandais et reprenant l'essentiel de l'analyse de B. Delaye.

Dans cette note, il explique que suite à l'offensive du FPR du 8 février 1993, la France a trois options :

1) « l'évacuation des ressortissants dans les prochains jours si le FPR maintient son intention de s'emparer de la capitale [...] » ;

2) L'envoi immédiat d'au moins deux compagnies à Kigali [...] Cette action, sans résoudre les problèmes de fond, permettrait de gagner du temps ;

3) L'envoi d'un contingent plus important interdisant de fait la prise de Kigali par le FPR et rendant les unités rwandaises disponibles pour rétablir leurs positions au moins sur la ligne de cessez-le-feu antérieure. [...] Cependant, elle serait le signal d'une implication quasi directe ».³⁹¹

Selon une autre note de Dominique Pin et du général Quesnot résumant le Conseil restreint sur le Rwanda du 24 février 1993, l'implication directe ou indirecte ne semble pas aller de soi :

« Ce choix, techniquement possible, ne peut être envisagé que si nous avons des preuves irréfutables d'une intervention militaire ougandaise directe, ce qui n'est pas le cas actuellement. »

Cette observation donne à penser que les diverses inspections effectuées par la Mission d'Observateurs Français (MOF) n'ont pas permis d'établir de manière indiscutable la matérialité des faits d'invasion ou d'agression directe imputés à l'Ouganda dans de nombreux rapports et déclarations de responsables français.

Étant donné la marge de manœuvre trop restreinte au plan diplomatique pour une intervention militaire française décisive, le gouvernement rwandais se voit obligé de demander à l'ONU l'envoi d'observateurs le long de la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda.

8.5. Tentative d'instrumentalisation de l'ONU

L'idée d'utiliser l'ONU pour couvrir l'intervention militaire française au Rwanda remonte à février-mars 1993, quelques semaines après l'offensive du FPR et l'important renforcement de l'intervention militaire française. Début mars 1993, le président Mitterrand recommande le passage du témoin à l'ONU.

« Il faut passer la main à l'ONU. C'est incroyable, un pays en agresse

391 Note du 19 février, à l'attention du président de la République, signée par Dominique Pin et le général Quesnot (avec des annotations de Hubert Védrine). Souligné dans le texte, Arch. F. Mitterrand.

un autre et on ne bouge pas, nous n'avons pas à supporter cette responsabilité. Il est urgent de provoquer une réaction de l'ONU. »³⁹²

Le président Mitterrand savait pouvoir compter sur la complaisance du Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, un obligé de la France et du Rwanda³⁹³, pour obtenir une couverture onusienne de l'intervention militaire française au Rwanda :

« La décision de Boutros-Ghali est urgente : si nos soldats se transforment en soldats de l'ONU, cela change de genre. Mais nous ne devons pas être seuls. Nous pourrions participer à une force de l'ONU avec un millier d'hommes. Il faut saisir Mérimée [ambassadeur de France auprès de l'ONU] dans l'heure et se dépêcher de mettre le système en place. S'il n'y a pas de réponse des Nations unies une nouvelle réunion restreinte s'imposera. »³⁹⁴

Le 5 mars 1993, la France dépose à l'ONU un projet de résolution pour le déploiement d'une force de contrôle des Nations unies, en liaison avec l'OUA, dans une zone tampon.³⁹⁵ Le 12 mars 1993, le Conseil de Sécurité adopte la Résolution 812 issu du projet français.³⁹⁶ Dans une autre note³⁹⁷, le général Quesnot précise ce qu'attend la France de cette résolution :

« Sur le plan diplomatique, la priorité sera donnée à la mise en place d'observateurs de l'ONU sur la frontière rwando-ougandaise (point 3 de la résolution 812 du Conseil de Sécurité) afin de réduire le soutien militaire ougandais aux forces du FPR. Une délégation française se rend aujourd'hui à New York pour préparer cette mise en place. »

La mise en place de cette troupe onusienne d'observation du cessez-le-feu et du contrôle de la frontière rwando-ougandaise s'effectuera, mais elle échappera largement au contrôle de la France, son commandement sera confié au général canadien Dallaire.

La position française commence à devenir problématique, sinon hésitante. De fait, en cette année 1993, la situation politique et militaire a considérablement évolué en défaveur du principal allié de la France,

392 Conseil des Ministres du 3 mars 1993. Récit noté par Françoise Carle, Arch. F. Mitterrand.

393 Boutros Boutros-Ghali entretenait des relations privilégiées avec le Rwanda depuis le milieu des années 1980, quand il était Ministre d'État au ministère égyptien des Affaires étrangères. Il a à ce titre favorisé les ventes et les cessions d'armes au Rwanda par l'Égypte (voir à ce sujet : Document ministère des Affaires étrangères n° 67/16.00/CAB, rédigé par le Secrétaire général de ce ministère et adressé au président de la République rwandaise, Kigali, le 21/01/1991. Objet : Rapport de Mission au Caire effectué du 6 au 11 janvier 1991).

394 Conseil des Ministres du 3 mars 1993, Arch. F. Mitterrand.

395 Note de D. Bernard (Matignon) datée 07/03/93, Arch. F. Mitterrand.

396 Politique étrangère de la France. Textes et documents, mars 1993.

397 Datée du 24 mars 1993, à l'attention de Monsieur le Président de la République.

le président Habyarimana. Celui-ci n'exerce plus le pouvoir absolu qui était le sien avant la guerre³⁹⁸ : la démonstration de la force militaire du FPR et le renforcement du poids de l'opposition non armée à l'intérieur du pays lui ont imposé d'accepter la mise en place d'un gouvernement de transition. Et comme l'ont noté différents responsables français, le chef de ce gouvernement, Dismas Nsengiyaremye, se place sur une ligne politique qui n'est pas celle du président. Or, toutes les négociations menées à cette époque – notamment à partir du 10 août 1992 – et qui ont abouti à la signature des accords relatifs à l'État de droit, au partage du pouvoir entre toutes les forces politiques, à la paix, ont été conduites par les ministres du gouvernement de D. Nsengiyaremye, notamment celui des Affaires étrangères.

L'accord de paix, que l'on croyait décisif, fut signé le 4 août 1993 à Arusha entre le président Habyarimana et le Front patriotique rwandais, préconisant la mise en place d'un gouvernement de transition élargi et le déploiement d'une force des Nations unies. Mais le FPR a fait du retrait des troupes françaises du Rwanda une condition à la signature de l'accord de paix, il s'est aussi fermement opposé à l'intégration de militaires français dans la future Mission des Nations unies pour le Rwanda, censée garantir l'application des Accords de paix d'Arusha. Avec le départ de l'essentiel des dispositifs de soutien troupes françaises du Rwanda, le 15 décembre 1993, c'est en fait tout le en militaire, politique et diplomatique qui avait appuyé le président Habyarimana dans sa politique de refus du changement et de massacres ethniques qui disparaissait. Dans ce contexte, le président Habyarimana et son entourage, qui n'avaient pas renoncé à leur politique de refus, se devaient de trouver une façon de continuer la guerre par d'autres moyens, par le génocide.

398 Pour rappel, il était à la fois chef de l'État, chef de l'armée et ministre de la Défense, président fondateur du parti unique au pouvoir.

PARTIE II : L'IMPLICATION DE LA FRANCE PENDANT LE GENOCIDE

I. Implication de la France pendant le génocide, avant l'opération Turquoise

Dans la soirée du 6 avril 1994, aux alentours de 20 heures 30, l'avion du président Habyarimana, de retour de Dar es-Salaam où ce dernier s'était rendu pour un sommet ultime consacré à la crise rwandaise, est abattu en plein atterrissage à l'aéroport de Kanombe (Kigali). De ses occupants, aucun ne survit. Dès cette soirée même, les militaires de la Garde présidentielle, du bataillon de parachutiste et de celui de reconnaissance ainsi que des miliciens interahamwe dressent des barrières sur tous les grands axes routiers et dans plusieurs quartiers de la capitale, et les tueries commencent. Le lendemain en milieu du jour, on apprend que le Premier ministre du gouvernement de transition et beaucoup de ses ministres ont été assassinés, et que des massacres ciblés visant les opposants hutu et plus particulièrement les Tutsi s'étendent sur l'ensemble du territoire national. Le génocide annoncé³⁹⁹ commence ainsi, et c'est dans ce contexte que la France envisage à nouveau d'envoyer un contingent militaire au Rwanda. Cette intervention militaire qui a duré du 9 au 12 avril 1994 se verra attribuer le nom de code Amaryllis.

1. Justifications officielles d'Amaryllis

La principale justification donnée à l'opération sera l'évacuation des ressortissants français étrangers. L'opération se fait alors que la campagne de massacres des Tutsi devient systématisée dans Kigali et s'étend très rapidement à l'intérieur du pays, et la France décide officiellement et publiquement de ne rien faire pour faire cesser ces massacres.

1.1. Protection des ressortissants français, européens et étrangers

399 Cf. TD Kigali du 12 janvier 1994. Le signataire de ce télégramme, Bunel, qui ne donne aucune autre précision sur sa fonction à l'ambassade de France au Rwanda, minimise l'importance des informations livrées par le représentant du secrétaire général de l'ONU, Jacques Roger Booh-Booh, d'abord en intitulant l'objet de son propos « *Menaces de guerre civile* », ensuite en suggérant que l'on « ne peut écarter l'hypothèse d'une manœuvre d'intoxication destinée à discréditer le président ». Mais dans le texte du télégramme il est bien question d'un plan d'élimination physique des Tutsi, et que « 1.700 "Interahamwe" auraient reçu une formation militaire et des armes pour cela ».

La décision de secourir les Français et autres expatriés vivant au Rwanda n'est pas prise dès l'assassinat du président Habyarimana, le 6, ni le lendemain, lorsque la campagne de massacres commence à Kigali, le 7 et une partie de la journée du 8 avril. Les responsables politiques et militaires analysent d'abord la situation pour pouvoir réagir au moment opportun, ce faisant ils mettent en avant la capacité ou pas des FAR de contrôler la situation face au FPR.

Le 7 avril, Bruno Delaye note dans le compte rendu d'une réunion de la « cellule de crise » implantée à l'Élysée : « *Pour l'instant nos ressortissants ne sont pas menacés et aucune évacuation n'est envisagée* »⁴⁰⁰. Le général Quesnot est du même avis : « *Les ressortissants français (450 à Kigali) ne semblent pas menacés dans l'immédiat. Certaines familles isolées ont été regroupées à proximité de l'ambassade* »⁴⁰¹. Le chef de l'état-major particulier du président Mitterrand semble encore privilégier l'hypothèse selon laquelle « *les forces armées rwandaises seraient en mesure de contrôler la ville en contenant le bataillon FPR de huit cents hommes et les éléments infiltrés* »⁴⁰², sans exclure toutefois que l'armée rwandaise puisse être « *incapable de tenir le nord du pays d'où pourrait repartir une nouvelle offensive FPR avec un fort soutien logistique ougandais* »⁴⁰³.

Malgré la décision de ne pas évacuer immédiatement, des mesures de préparation sont prises, incluant la mise à jour des plans de protection et d'évacuation des ressortissants français et belges en collaboration avec le bataillon belge oeuvrant au sein de la MINUAR. En outre, deux bataillons et une unité de santé sont mis en alerte à Bangui, Libreville et Ndjaména.⁴⁰⁴ Au vu de l'histoire de l'action française au Rwanda, la position d'attente préconisée par les différents responsables français s'accompagne d'une volonté de ne pas mettre la France en avant. « *Matignon et le Quai d'Orsay souhaitent, dans cette nouvelle crise rwandaise qui risque d'être plus meurtrière, que la France ne soit pas en première ligne et limiter notre action à des interventions à l'ONU pour que la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) remplisse sa mission de sécurité à Kigali (ce qu'elle n'a pas réellement fait jusqu'ici)* ».⁴⁰⁵

La décision d'évacuer est prise lorsque le 8, vers 19 heures, l'am-

400 Note du 7 avril 1994 au président de la République, Arch. F. Mitterrand.

401 Note du 7 avril 94 au président de la République (les parenthèses sont du texte cité), Arch. F. Mitterrand.

402 Ibid. les parenthèses sont du texte original.

403 Ibid

404 Ibid

405 Note du 7 avril 94 au président de la République, Arch. F. Mitterrand. Les parenthèses sont du texte original.

bassadeur Marlaud notifie au Quai d'Orsay que « *la sécurité* [[des]] *ressortissants est menacée et justifie l'évacuation* ». ⁴⁰⁶ Cette demande est provoquée par la nouvelle de l'assassinat du gendarme français Didot et de son épouse, la mort de son collègue Maïer sera connue plus tard. Ces gendarmes français faisaient secrètement l'écoute des communications. L'ambassadeur Marlaud estime qu'ils ont été assassinés par le FPR, mais un certain nombre de faits contredisent cette affirmation. ⁴⁰⁷

L'évacuation simple des ressortissants français et étrangers n'est pas la seule option envisagée. Une ligne de clivage se dessine entre la présidence de la République française et le gouvernement constitué par l'opposition de droite en cette période de cohabitation.

« [[Le chef d'état-major particulier du président Mitterrand, le général Quesnot]] *Refusant à se résigner à des nouveaux "massacres et contre massacres", il préconise une intervention plus ambitieuse de l'armée française afin de protéger ou évacuer la communauté étrangère, de stabiliser les FAR de l'intérieur, de rétablir l'ordre à Kigali, et de s'interposer entre les belligérants de manière à stopper l'offensive du Front patriotique.* »

L'option d'appui direct aux FAR est rapidement écartée notamment par le Premier ministre Edouard Balladur et dans une certaine mesure le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé. Il ne fallait pas replonger « *dans le boubier rwandais* » ni « *interférer dans le jeu politique rwandais* ». ⁴⁰⁸

L'opération se limitera essentiellement à l'évacuation des ressortissants français et étrangers ainsi que des proches du président Habyarimana, mais comme nous le verrons plus loin, elle aura aussi approvisionné les FAR en munitions et laissera dernière elle des militaires continuer à soutenir les FAR engagées dans le génocide. Enfin, malgré les capacités d'influence importante de la France sur ces dernières ainsi que sur les responsables politiques en train d'organiser le massacre systématique de la population tutsi malgré la présence d'une force armée non négligeable cinq jours durant au tout début du génocide, la France va opter pour n'intervenir en rien, alors que les massacres sont en cours.

1.2 La proclamation de la décision de non intervention dans les massacres en cours

406 TD, Kigali, 8 avril 1994 cité par Marlaud, MIP, Auditions vol. I, p. 297.

407 Morel, *Au secours des assassin...*, p. 70.

408 Olivier Lanotte, « La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent », P.I.E Peter Lang, 2007, p. 346.

Au 10 avril, l'opération Amaryllis est composée de 464 soldats d'élite, la collaboration entre les troupes françaises et les FAR est excellente. Les instructeurs français des unités d'élite des FAR les plus impliquées dans les tueries sont encore présents à Kigali. L'ambassadeur de France a encouragé l'homme fort du moment, le colonel Bagosora à prendre les choses en main. l'ambassadeur Marlaud, abrite à l'ambassade l'essentiel des hommes et femmes politiques du régime Habyarimana, mais aussi un nombre important de ceux qui forment le nouveau gouvernement intérimaire pour la constitution duquel il a été consulté. Ceci montre l'influence déterminante que la France avait sur le processus politico-militaire au tout début du génocide et sur les hommes qui l'organisent.⁴⁰⁹ Pourtant la France décidera de ne strictement rien faire pour arrêter les massacres.

A aucun moment, des faits ou rétrospectivement, l'ambassadeur Marlaud n'évoquera une quelconque intervention politique auprès des acteurs militaires et politiques pour l'arrêt des massacres.

S'agissant de l'intervention militaire, l'inaction face aux massacres est prescrite par l'ordre d'opération d'Amaryllis du 8 avril, 1994, qui stipule que :

« Le détachement français adoptera une attitude discrète et un comportement neutre vis-à-vis des factions rwandaises. »⁴¹⁰

Les ministres Alain Juppé et Michel Roussin, qui se chargent d'expliquer les motifs de l'opération Amaryllis expriment sans ambiguïté le refus de la France de tenter d'arrêter les massacres. Miche Roussin explique le 11 avril les limites de l'intervention française :

« Il ne s'agit pas, pour la France, d'intervenir militairement au Rwanda. Il est clair que notre mission n'a qu'un caractère humanitaire visant à rapatrier nos ressortissants et leurs familles. »⁴¹¹

Alain Juppé le même jour, est plus explicite dans le rejet d'une intervention visant à arrêter les massacres :

« La France peut-elle faire la police dans l'univers entier ? A-t-elle les moyens et la responsabilité d'empêcher, sur l'ensemble de la planète, les peuples de s'entretuer ? »⁴¹²

Ce refus d'intervenir pour arrêter les massacres en cours de la part

409 Ces différentes assertions seront étayées dans les pages qui suivent.

410 MIP, Annexes, p. 346.

411 M. Roussin, Interview à *Infomatin*, 11 avril 1994 in 3 Olivier Lanotte, « La France au Rwanda (1990-1994) », p. 350-351.

412 A. Juppé Interview au Journal *Le Point*, Paris, 16 avril 1994 in Lanotte, p. 351.

du gouvernement de droite peut s'expliquer par une volonté de prise de distance avec la gestion Mitterrandienne de la question rwandaise, mais il se fonde aussi sur une vision ethniste et tribale de l'Afrique en général et du Rwanda en particulier, où les massacres inter-ethniques seraient une fatalité qu'il faut se résoudre à accepter. Ainsi, en privé, le Premier ministre Balladur aurait dit :

« *Ils se sont toujours massacrés ainsi ! Pourquoi voulez-vous que cela cesse ?* »⁴¹³

Du côté de la présidence française, nous l'avons vu, par l'intermédiaire du général Quesnot, la proposition d'une action armée pour arrêter les massacres est couplée avec un appui militaire français afin de s'assurer de la victoire des FAR sur le FPR. Cette option est partagée par le colonel, chef du département spécialisé d'Amarilys qui estime qu'il était encore tout à fait possible de renverser la situation militaire éviter la défaite des FAR, par ailleurs engagées dans les massacres.

« *Rien en effet ne laissait présager à ce moment-là une victoire du FPR, les FAR résistaient tout à fait correctement [...] Il aurait suffi de très peu de chose (quelques conseillers militaires français) pour que l'on assiste à un renversement de situation. Juin 1992 et février 1993 aurait pu être parfaitement être "rejoués" en avril 1994.* »⁴¹⁴

Le 13 avril, soit près d'une semaine après le début des massacres alors qu'ils avaient atteint un niveau d'intensité exceptionnelle et que le rôle d'organisateur de ces massacres du gouvernement intérimaire était bien connu, face aux difficultés militaires de ce gouvernement, le président Mitterrand s'inquiète du sort de celui-ci : « *Il serait étonnant que le gouvernement de Habyarimana*⁴¹⁵ *ne trouve pas un endroit sûr où il puisse tenir quelques temps.* »⁴¹⁶ Dans ces conditions il n'est pas étonnant que la France n'ait pas cherché en aucune façon d'arrêter les massacres lors de l'opération Amaryllis.

413 Lanotte, p. 351.

414 MIP, *Enquête...*, version PDF, p. 277.

415 Il est à remarquer que le président Mitterrand qualifie le gouvernement autoproclamé de gouvernement de Habyarimana.

416 Conseil restreint du 13 avril 1994, Arch. F. Mitterrand

2. Les faits reprochés à la France

2.1 Soutien politique aux organisateurs du génocide

Après la mort du président Habyarimana et le début du génocide, la France apporta au gouvernement intérimaire un soutien politique afin de faciliter son acception auprès d'autres États et des instances internationales. Ce soutien se manifesta notamment par des conseils politiques donnés aux meneurs des massacres lors de la formation du gouvernement intérimaire, l'évacuation des extrémistes hutu et l'abandon des employés tutsi des institutions françaises au Rwanda. Les forces françaises déployées au Rwanda en avril 1994 n'essayèrent pas d'enrayer la furie meurtrière des militaires et des miliciens qui massacraient des civils devant leurs yeux.

2.1.1 Implication dans la formation du gouvernement intérimaire

Dès la matinée du 7 avril 1994, de nombreux dignitaires du régime de Habyarimana parmi lesquels figuraient des partisans de l'extermination des Tutsi se regroupèrent dans l'enceinte de l'ambassade de France où ils furent hébergés avec leurs familles. Il y eut environ deux cent Rwandais, se souvient Joseph Ngarambe, qui y arriva le 10 avril.⁴¹⁷ Comme le tableau ci-dessous, ceux qui s'y regroupèrent avaient de prime abord peu de raisons de craindre pour leur sécurité, car ils faisaient partie, pour la plupart du cercle rapproché du parti providentiel et du Hutu power.⁴¹⁸ La plupart d'entre eux jouèrent un rôle actif dans le génocide et sont aujourd'hui soit recherchés par la justice, soit en jugement devant le TPIR ou condamnés par cette juridiction, ou visés par des plaintes devant des juridictions nationales d'autres États :

⁴¹⁷ Pascal Krop, *Le génocide franco-africain*, p.103.

⁴¹⁸ Ce tableau est constitué sur se d'informations recueillies par la Commission auprès de deux personnes qui avaient trouvé refuge à l'ambassade de France.

Nom et prénom	Fonction occupée antérieurement	Fonction pendant le génocide	Appartenance politique	Situation juridique actuelle
Justin Mugenzi	Ministre du commerce	Ministre du commerce	PL power	En jugement au TPIR
Pauline Nyiramasuhuko	Ministre de la famille	Ministre de la famille	MRND	En jugement au TPIR
Ferdinand Nahimana	Directeur ORINFOR	Directeur de fait de la RTLM	MRND	Condamné à vie par le TPIR
Augustin Ngirabatware	Ministre du plan	Ministre du plan	MRND	En fuite Recherché par le TPIR
Félicien Kabuga	Homme d'affaires	Homme d'affaires	MRND	Recherché par le TPIR
André Ntagerura	Ministre des transports	Ministre des transports	MRND	Jugé et acquitté par le TPIR
Daniel Mbangura	Ministre de l'enseignement supérieur	Ministre de l'enseignement supérieur	MRND	Lieu de résidence inconnu
Gaspard Ruhumuliza		Ministre de l'environnement	PDC power	Vit en Suisse
Casimir Bizimungu	Ministre des affaires étrangères	Ministre de la santé	MRND	En jugement au TPIR
Callixte Nzabonimana	Ministre de la jeunesse	Ministre de la jeunesse	MRND	En fuite Recherché par le TPIR
Jérôme Bicamumpaka	Avocat	Ministre des affaires étrangères	MDR power	En jugement au TPIR
Séraphin Rwabukumba	Homme d'affaires	Homme d'affaires	MRND	Visé par une plainte en Belgique
Joseph Nzirorera	Ministre des travaux publics	Secrétaire général MRND	MRND	En jugement au TPIR
Mathieu Ndirumapatse	Président national du MRND	Président du MRND	MRND	En jugement au TPIR
Prosper Mugiraneza	Ministre de la fonction publique	Ministre de la fonction publique	MDR power	En jugement au TPIR
Georges Ruggiu	Animateur RTLM	Animateur RTLM	Partisan du HUTU power	A plaidé coupable et condamné à 12 ans de prison par le TPIR
Protais Zigiranyirazo	Préfet de Ruhengeri		MRND	En jugement devant le TPIR

Eliézer Niyitegeka		Ministre de l'information	MDR power	Condamné à la prison à vie par le TPIR
Straton Nsabumukunzi		Ministre de l'agriculture	PSD power	Résidence inconnue
Sylvestre Nsanzimana	Ex Premier ministre		MRND	Décédé en exil en Belgique
Pasteur Musabe	Directeur de la BACAR	Directeur BACAR, actionnaire RTLM	MRND	Mort au Cameroun

Pendant leur séjour à l'ambassade de France à Kigali, ils contribuèrent à former le cabinet ministériel du gouvernement dit intérimaire qui orchestra et supervisa l'exécution du génocide. Un certain nombre de ces personnalités réfugiées à l'ambassade de France feront partie du gouvernement intérimaire comme on peut le voir sur ce tableau. La formation du gouvernement intérimaire fut pilotée par le colonel Théoneste Bagosora, avec la collaboration des chefs des partis « *power* » ou des factions *power* des partis de l'opposition.

Cousin de l'épouse du président Habyarimana, Bagosora a été formé à l'École de guerre à Paris, où il a obtenu un brevet d'études supérieures militaires. Il occupa successivement les fonctions de commandant adjoint de l'École supérieure militaire de Kigali et de commandant de l'important camp militaire de Kanombe, de 1988 à 1992, dans lequel opéraient des officiers et instructeurs français, avant sa nomination au poste de directeur de cabinet au ministère de la Défense en juin 1992. Mis à la retraite de l'armée le 23 septembre 1993, il continua néanmoins à exercer ses fonctions de directeur de cabinet jusqu'à son départ du Rwanda en juillet 1994. Il est l'un des principaux organisateurs du programme d'autodéfense civile au cours duquel des distributions d'armes furent effectuées aux civils hutu qui avaient reçu un entraînement militaire, parfois assuré par des militaires français.⁴¹⁹ Selon Filip Reyntjens, c'est Bagosora qui, dans la nuit du 6 au 7 avril 1994, entre 2h et 7h du matin, à partir du ministère de la Défense, donna des ordres de massacres à la garde présidentielle, au bataillon de reconnaissance et au bataillon para commando avec lesquels ils disposait d'une liaison radio directe et privée.⁴²⁰ Il est aujourd'hui poursuivi par le TPIR comme organisateur

⁴¹⁹ HRW, *Aucun témoin...*, p.126 ; *Le Figaro*, 24/10/2005.

⁴²⁰ F. Reyntjens, Trois jours qui ont fait basculer l'histoire, 1997, p.52. Le général de brigade Marcel Gatsinzi, ex-chef d'état-major ad intérim dans les premiers jours du génocide, affirme

du génocide.⁴²¹

L'ambassadeur français, Jean-Philippe Marlaud, s'impliqua personnellement, aux côtés du colonel Bagosora, dans la formation du gouvernement intérimaire, jusqu'à la suggestion de certaines personnalités appelées à en faire partie.⁴²² D'après les déclarations de l'ambassadeur Marlaud à la MIP, dès le 7 avril, en compagnie du colonel Jean-Jacques Maurin, il avait « effectué une démarche auprès du colonel Théoneste Bagosora, le directeur de cabinet du ministre de la Défense, ce dernier étant en déplacement au Cameroun. Il lui avait dit qu'il fallait reprendre le contrôle de la situation et que les Forces armées rwandaises devaient coopérer avec la MINUAR, mais cet avertissement s'était avéré inutile et la situation avait continué de s'aggraver. »

Les tendances politiques radicalement anti-tutsi et contre les partis politiques de l'opposition modérée du colonel Bagosora étaient de notoriété publique. Ainsi, en juin 1992, lorsque le nouveau gouvernement de coalition dirigé par l'ancienne opposition a démis de leur fonctions les anciens chef d'état major de l'armée et de la gendarmerie à cause de leurs positions politiques extrémistes, le président Habyarimana avait tenté de faire nommer Bagosora au poste de chef d'état-major des FAR, les partis de l'ancienne opposition refusèrent du fait de ses orientations politiques extrémistes.⁴²³ C'est le même colonel Bagosora qui après avoir participé à une partie des négociations des Accords d'Arusha avait le 8 janvier 1993⁴²⁴ « manifesté ostensiblement son opposition aux concessions faites par le représentant du gouvernement, Boniface Ngulinzira, ministre des Affaires étrangères, au point de quitter la table des négociations. Le colonel Bagosara a quitté Arusha en déclarant qu'il rentrait au Rwanda "pour préparer l'Apocalypse". »⁴²⁵ Cette déclaration, largement relayée dans la presse rwandaise, avait fortement choqué à l'époque.

L'adoubement que constituait la démarche de l'ambassadeur Marlaud et du colonel Maurin demandant à Bagosora de prendre « le contrôle de la situation » est bien exprimé par l'ancien Premier ministre du gouvernement intérimaire, Jean Kambanda, lors de son interrogatoire du 26 septembre 1997 par deux enquêteurs du TPIR. A la question

que Bagosora tenait les rênes du pouvoir et qu'il a proposé le 7 avril, vers 10h, dans une réunion tenue à l'école supérieure militaire, une implication plus active de l'armée dans la gestion des événements (audition du général Gatsinzi effectuée par la Commission à Kigali, le 26/10/2006).

421 TPIR, dossier n° ICTR-96-7-I.

422 C. Braeckman, témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/06/2007.

423 *Aucun témoin...*, p. 126.

424 Mehdi Ba, p. 12.

425 TPIR, Acte d'accusation contre le colonel Bagosora, p. 20.

de savoir si le colonel Bagosora avait rencontré une opposition de la part des plus hauts responsables militaires à son intention de prendre le contrôle du comité militaire de crise constitué durant la réunion du 7 avril à l'état-major, Kambanda répond :

« – Jean Kambanda : *Oui à son projet de prendre le pouvoir [...]*. »

Et on lui a plutôt conseillé de demander avis à l'ambassadeur de France.

Le soutien accordé par l'ambassadeur Marlaud à celui qui est aujourd'hui considéré comme le principal organisateur du génocide et la protection accordée aux membres les plus radicalement extrémistes du Hutu Power réfugiés à l'ambassade tranche fortement avec la façon dont le diplomate français a traité le cas du Premier ministre en exercice, Agathe Uwilingiyimana. Celle-ci représentait l'autorité politique légitime en tant que chef du gouvernement. Elle était, sur le plan légal, la personne autorisée pour assurer la vacance du pouvoir. Mais elle avait peut-être le désavantage aux yeux de l'ambassadeur français d'être opposée au Hutu Power. Le Premier ministre Uwilingiyimana était intervenue le matin du 7 avril sur RFI en lançant un vibrant appel à la paix et à l'arrêt des violences. Cherchant à se rendre dans les studios de la radio nationale, les FAR l'empêchèrent de rejoindre Radio Rwanda pour adresser un message à la nation. Par cette intervention radiodiffusée le matin du 7 avril, alors que plusieurs personnalités de l'opposition étaient déjà assassinées, la France savait que le Premier ministre rwandais était en vie et en danger de mort.⁴²⁶ Or, entre la résidence du Premier ministre et l'ambassade de France, il y avait une distance ne dépassant pas 500 m ! Elle fut exécutée tout près de chez elle entre 11h et 12h. Elle aurait pu être sauvée si l'ambassadeur français l'avait voulu.

Auditionné par la MIP, Marlaud reconnut avoir effectivement eu des rencontres avec des responsables politiques qui ont mis en place le gouvernement intérimaire :

« *La matinée du 8 avril avait été marquée par [...] l'arrivée à l'ambassade de France de plusieurs ministres. Ces derniers ont alors tenu une réunion au cours de laquelle ils ont fixé trois orientations : remplacer les ministres ou les responsables morts ou disparus, tenter de reprendre en main la garde présidentielle en vue d'arrêter*

426 Selon un rapport de l'auditeur général près la Cour militaire belge, le premier ministre a quitté son domicile entre 7h40 et 8h30 pour se réfugier à une résidence voisine d'un volontaire du PNUD, M. Adama Daff. Elle fut découverte par des militaires rwandais vers 11h45 qui la tuèrent avec son mari (voir Commission d'enquête parlementaire du sénat belge, paragraphe 3.5.2, p.404). M. Daff confirma sa version des faits lors du procès du major Bernard Ntuyahaga en Belgique (voir Avocats sans Frontières, chronique judiciaire Assises Rwanda 2007, n°5, déposition de M. Adama Daff, 24 mai 2007, p.7).

les massacres et, enfin, réaffirmer leur attachement aux accords d'Arusha. Ils se sont néanmoins refusé à nommer M. Faustin Twagiramungu Premier ministre en remplacement de Mme Agathe Uwilingiyimana. »⁴²⁷

Concluant sur l'audition de Marlaud, la MIP écrit :

*« Vers 20 heures [le 8 avril], l'ambassade a été informée de la nomination d'un Président de la République et d'un Gouvernement intérimaire. La composition de ce gouvernement était apparemment conforme aux accords d'Arusha puisqu'elle prévoyait une répartition des portefeuilles entre partis politiques. »*⁴²⁸

L'ambassadeur Marlaud travestit la réalité. Car le gouvernement intérimaire ne rassemble que les représentants des partis membres de la coalition Hutu Power ainsi que les factions Hutu Power dissidentes des partis d'opposition. Cette coalition Hutu Power était, depuis la fin de l'année 1993, radicalement contre les Accords d'Arusha et préconisait le massacre des Tutsi et des responsables politiques hutu et tutsi fidèles au processus de paix d'Arusha. La formation du gouvernement intérimaire, étape indispensable à la réalisation du programme génocidaire, avait nécessité au préalable l'assassinat des responsables politiques opposés à la coalition Hutu power, dont le Président de l'Assemblée nationale et le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, qui, constitutionnellement, devait assumer l'exercice du pouvoir, du fait de la disparition du chef de l'État. Quelques rares responsables politiques non Hutu Power avaient réussi à se cacher. Ainsi, la formation du gouvernement intérimaire est la manifestation du coup de force porté contre les Accords d'Arusha et l'étape politique nécessaire à la commission du génocide. L'ambassadeur Marlaud après avoir contribué à sa formation, cherche quatre ans plus tard à légitimer le gouvernement qui a orchestré le génocide.

Dès sa formation, l'ambassadeur Marlaud s'employa à obtenir le soutien diplomatique à ce gouvernement auprès des partenaires européens. Dans le courant de l'après-midi 8 avril, il téléphona à son homologue belge, Johan Swinnen, et lui communiqua une liste de ministres retenus en lui demandant de lui accorder son appui, en invoquant le motif selon lequel ce gouvernement avait été mis en place pour prévenir un coup d'état militaire. Selon Filip Reyntjens, relayé par Linda Melvern,⁴²⁹ l'ambassadeur belge « réagit avec réserve » en estimant que « la tendance est trop "power". Il exprime le point de vue qu'un tel gouvernement paraît trop peu conforme aux réelles exigences politiques. Marlaud, lui, se dit assez satisfait. Surtout parce qu'il juge que la mise en place d'un

427 MIP, *Enquête...*, Auditions, vol. 1, pp. 296-297.

428 MIP, *Enquête...*, t. III, Auditions, vol. 1, p. 296.

429 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 02/07/2007

gouvernement permettra d'empêcher le coup d'État qu'il redoute. »⁴³⁰

On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé l'ambassadeur Marlaud à mettre à l'écart le général Marcel Gatsinzi, chef d'état-major de l'armée qui représentait l'autorité militaire légale. Pourquoi la France a-t-elle collaboré avec Bagosora, retraité de l'armée et connu pour ses positions extrémistes, en laissant de côté le chef d'état-major en charge des questions de sécurité publique et de maintien de l'ordre qui avait été désigné dès le 6 au soir par ses pairs de l'armée ?

2.1.2 Les évacuations ciblées

Quelques heures après le déclenchement du génocide, la France déploya au Rwanda l'opération Amaryllis, avec pour mission officielle de procéder à l'évacuation des ressortissants français et étrangers. Ainsi, Amaryllis évacua les Français et d'autres Occidentaux, parfois avec leurs chiens, mais abandonna des centaines de milliers de Rwandais en danger de mort certaine, y compris des employés tutsi de l'ambassade et des autres services français installés au Rwanda. Elle laissa les fonctionnaires des organismes internationaux non européens qui avaient trouvé refuge auprès de la MINUAR à l'École technique officielle de Kicukiro⁴³¹, mais se soucia de l'évacuation prioritaire des extrémistes hutu les plus virulents.

a) Protection des extrémistes du Hutu power

Les principales personnes rwandaises évacuées par la France furent les proches du pouvoir, en priorité la veuve du président défunt, Agathe Kanziga, embarquée à bord d'un Transall de l'armée française vers Bangui avec douze membres de sa famille, notamment son frère Protais Zigiranyirazo, sa sœur Catherine Mukamusoni, son cousin germain Séraphin Rwabukumba et Alphonse Ntilivamunda gendre du président Habyarimana.⁴³² A cette époque, Agathe Kanziga et ces autres personnes, à l'exception de Catherine Mukamusoni, sont connues pour être des extrémistes qui, depuis 1992, organisaient autour d'elle un groupe de tueurs composé de civils et de militaires appelé « Réseau zéro » ou « *clan de Madame* » qui coordonnait les massacres et assassinats politiques au cours des années précédant le génocide.⁴³³ Le rôle politique néfaste de

⁴³⁰ F. Reyntjens, *Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, p.89. Enquête...

⁴³¹ Témoignage du major Luc Lemaire, officier belge responsable de la MINUAR à l'ETO, recueilli par la Commission à Namur, 11/02/2007.

⁴³² CRR, 15 février 2007, 564776, Mme Habyarimana, Jurisprudence.

⁴³³ Voir Christophe Mfizi, « Le Réseau zéro, Lettre ouverte à Monsieur le Président du Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement (MRND) »,

Mme Habyarimana fut reconnu par la Commission de recours des réfugiés dans sa décision de rejet du 15 février 2007 qui considère :

« Il résulte de l'instruction que [...] peut être établi l'existence d'un premier cercle du pouvoir [...] appelé akazu, dans lequel se distinguait le rôle prépondérant exercé par la requérante ; que ce premier cercle de l'akazu comprenait des personnes originaires en majorité de la région de provenance de l'intéressée et de son défunt mari ; que le noyau dur de ce même cercle était composé de Mme Agathe Kanziga veuve Habyarimana, de son frère Protais Zigiranyirazo, de son cousin germain Séraphin Rwabukumba et de son cousin, le colonel Elie Sagatwa, et que ce "petit" akazu détenait des pouvoirs réels depuis le coup d'État de 1973 notamment dans la désignation des fonctionnaires, des militaires et des magistrats aux principaux postes ainsi que dans la redistribution des biens étatiques, laquelle favorisait les membres de l'akazu et les régions du nord-ouest du Rwanda, d'où venaient ces membres ; qu'ainsi, la requérante, sans détenir de poste officiel, exerçait une autorité de fait sur les affaires de l'État ; qu'elle s'est nécessairement trouvée au cœur du régime qui s'est rendu coupable des crimes perpétrés entre 1973 et 1994, notamment des assassinats d'opposants politiques après le coup d'État de 1973 et de la planification du génocide rwandais qui a eu lieu, dans sa plus grande proportion, entre le 6 avril et le 17 juillet 1994. »⁴³⁴

La veuve du président Habyarimana ne cachait nullement son engagement en faveur des massacres en cours au Rwanda. La déclaration de François Mitterrand, lors d'une audience accordée à une délégation de Médecins sans Frontières, le 14 juin 1994, le montre assez bien :

« Elle a le diable au corps, si elle le pouvait, elle continuerait à lancer des appels aux massacres à partir des radios françaises. Elle est très difficile à contrôler. »⁴³⁵

Le rôle joué par Agathe Kanziga dans la politique des massacres était de notoriété publique et les décideurs français ne devaient pas l'ignorer. Il ressort des documents de la présidence française que l'évacuation de la famille présidentielle rwandaise et autres dignitaires du régime rwandais fut explicitement ordonnée par le président français. Une note de Bruno Delaye indique :

« Famille du président Habyarimana. Elle est pour l'instant sous la protection de la garde présidentielle. Si elle le souhaite, elle sera accueillie à la résidence de notre ambassadeur, conformément à vos instructions. »⁴³⁶

juillet-août 1992 (la lettre est reproduite dans Enquête..., t. II, Annexes, pp. 113-128).

434 CRR, 15 février 2007, 564776, Mme Habyarimana, Jurisprudence

435 Jean-Hervé Bradol dans MIP, *Enquête...*, t. III, Auditions, vol. I, p. 395 ; *Libération*, 15 janvier 2007.

436 Bruno Delaye, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République, Paris, 7 avril

Une autre note du général Quesnot précise :

« La situation a conduit à recommander fermement à nos ressortissants de quitter le pays. Le premier avion ayant à son bord une quarantaine de Français et, conformément à vos instructions, douze membres de la famille proche du Président Habyarimana ont quitté Kigali samedi en fin d'après-midi. »⁴³⁷

Agathe Kanziga et ses proches rejoignirent la France le 17 avril 1994 et s'installèrent d'abord dans un hôtel à Paris aux frais de l'État français, puis déménagèrent dans un appartement familial, la France couvrant tous les frais d'ameublement.⁴³⁸ Ils furent reçus par les représentants du Quai d'Orsay⁴³⁹ qui leur attribuèrent une allocation de subsistance imputée sur un compte spécial des actions urgentes en faveur des réfugiés rwandais.⁴⁴⁰ Interrogé sur le bien-fondé de cette faveur, le ministre de la Coopération, Michel Roussin s'insurgea contre ceux qui le critiquaient :

« Nous avons des relations convenables avec un président légitimement élu et nous avons récupéré sa famille qui a demandé notre aide. »⁴⁴¹ Il ajouta : « Il est pour le moins étrange que l'on reproche à la France d'avoir procédé ainsi : d'autres pays ont pu juger bon d'abandonner les dirigeants avec lesquels ils avaient entretenu des relations normales jusqu'alors. Faire de même les aurait condamnés à mort. Nos traditions sont autres. »⁴⁴²

Auditionné par la MIP, Alain Juppé nia la réalité du caractère sélectif des évacuations :

« Ces décisions d'évacuation ont été prises sur place entre l'ambassade de France, et notre ambassadeur qui était sur place, M. Marlaud, et les responsables d'Amaryllis en fonction de ce qui était faisable dans une ville en proie, je le rappelle aux massacres et où de nombreux sites étaient totalement inaccessibles. Le détail pourra paraître mineur mais le téléphone était coupé. Ont pu être évacués les personnes qui étaient à l'ambassade et sur les lieux de regroupement – et je le dis ici jusqu'à ce qu'on m'apporte la preuve du contraire –, qu'il s'agisse de Français, d'étrangers de toutes nationalités, de Rwandais hutu ou tutsi. Les

1994. [Le soulignement est du texte cité]

437 Note du général Quesnot et de Dominique Pin à l'attention de Monsieur le Président de la République, 9 avril 1994.

438 Propos rapportés par l'intéressée devant la Commission des recours des réfugiés le 15 février 2007

439 Propos rapportés par l'intéressée devant la Commission des recours des réfugiés le 15 février 2007

440 *Libération*, 18 mai 1994.

441 *Libération*, 28 mai 1994.

442 *Le Figaro*, 3 juin 1994.

personnels de l'ambassade ont été sauvés quelle que soit leur origine. Et je trouve qu'il est gravissime d'affirmer sans preuve concrète qu'un tri aurait été fait à l'ambassade de France entre les Hutu et les Tutsi au moment de l'évacuation. J'affirme le contraire – sur la base des informations dont je dispose –, à charge pour ceux qui soutiennent cette thèse de l'étayer par des preuves. Mais je voudrais dire que ceci est vraiment d'une extrême gravité lorsqu'on affirme des choses de ce type. »⁴⁴³

Il convient de préciser que le téléphone n'était pas coupé dans Kigali pendant l'opération Amaryllis. Pendant cette période, des anciens employés tutsi des institutions françaises l'ont utilisé et ont communiqué avec leurs employeurs français comme nous allons le voir plus loin. La principale centrale téléphonique du pays avait été déplacée à l'hôtel des Mille collines et était sous la surveillance de militaires français. Elle permit des échanges entre le colonel Jean-Jacques Maurin et l'état-major des FAR⁴⁴⁴, et c'est sur cette même centrale que le 2 mai 1994, Bruno Delaye eut un échange avec le patron des FAR, le général Bizimungu, pour l'empêcher d'exécuter les personnes réfugiées dans cet hôtel.⁴⁴⁵ Enfin, durant Amaryllis, les troupes françaises pouvaient aller où bon leur semblait, presque partout dans Kigali, sauf dans le petit périmètre occupé par le bataillon du FPR stationné dans l'enceinte du Parlement et ses alentours en vertu des Accords d'Arusha.

b) Tri et abandon de personnes en danger de mort

Lors d'Amaryllis, des Rwandais qui travaillaient pour les institutions françaises au Rwanda furent tous abandonnés. Michel Cuingnet, chef de la mission civile de coopération française au Rwanda en 1994, se souvient que « *les personnels locaux de la Mission de coopération, en majorité tutsi, ont été pratiquement tous massacrés, certains sous ses yeux ; pour ce qui concerne les autres personnels des différents services diplomatiques français, compte tenu des événements et de l'éloignement des bâtiments, il ignore s'ils ont pu être évacués.* »⁴⁴⁶ Vénuste Kayimahe et Charles Rubagumya, à l'époque agents du Centre culturel français à Kigali, affirment effectivement avoir contacté Michel Cuingnet et d'autres responsables français pour être sauvés et reçurent chacun une fin de non recevoir.

Vénuste Kayimahe témoigne :

« En février 1994, j'avais été menacé de mort par les miliciens chez-moi à

443 Alain Juppé, Propos prononcés lors de son audition, cassette enregistrée.

444 Témoignage de Jean-Loup Denblyden, recueilli par la Commission à Kigali, le 18/12/2006.

445 *L'Express*, 02 juin 1994 ; *Libération* 25 mai 1994.

446 MIP, *Enquête...*, T. III, Auditions, vol.1, p.175.

Gikondo et j'avais déménagé au centre culturel français. J'avais placé mes cinq enfants dans des familles en ville. Le 6 avril au matin, la directrice du Centre, Anne Cros, m'appela et me demanda de me trouver un logement à l'extérieur. Dès que les massacres débutent dans la nuit du 6 au 7, je cherche à rejoindre les quartiers où se trouvaient mes enfants. Je demande de l'aide à Anne Cros au téléphone dans la journée du 8 avril. Elle me répond qu'elle ne peut rien faire pour moi, qu'il n'y a pas assez de soldats français, qu'ils sont partis depuis Noroît et que ceux qui sont là sont très occupés. Elle raccroche le téléphone. L'après-midi, Anne Cros vient au Centre escorté d'une dizaine de militaires français pour emballer les dossiers. Je la supplie pour qu'elle autorise à ces soldats de m'accompagner pour que j'aie récupéré mes enfants qui ne sont pas loin du Centre. Elle me répond qu'elle n'y peut rien. J'appelle plusieurs fois l'ambassade de France pour demander du secours. Dès que je dis que je suis Vénuste, l'agent dépose le téléphone. On me reproche d'avoir donné des interviews à RFI pour décrire ma situation. Le 9 avril dans l'après-midi, je reçois par surprise un coup de téléphone de Michel Cuingnet qui me dit qu'il m'envoie 57 soldats. Il me demande de prévenir les gardiens pour qu'ils ouvrent vite les portes car les soldats ne resteront pas longtemps. Je demande à Monsieur Cuingnet de m'aider à aller récupérer mes enfants. Il me dit de voir avec eux quand ils seront là et raccroche. Après leur arrivée au Centre, je m'adresse à leur supérieur ayant un grade de major et lui exprime ma demande. Il me répond qu'ils ne procèdent pas à l'évacuation des Rwandais. Je lui dis que M. Cuingnet m'a autorisé à aller récupérer mes enfants. Le militaire me répond qu'il s'est moqué de moi, qu'en aucun cas, ils n'évacueront les Rwandais. Le 11 avril, un militaire français me dit qu'ils vont s'en aller. Je le supplie encore une fois de nous amener soit en France, soit dans un autre pays, soit au CND, soit à la MINUAR. Il me répond que c'est l'ambassade qui décide tout, qu'il n'a donc pas l'ordre de nous évacuer. Le 12 avril, ils partent et nous laissent sur place. »⁴⁷

Charles Rubagumya rapporte la même expérience :

« Le 7 avril, j'ai appelé au centre culturel français pour demander de l'aide. J'ai eu en ligne un de mes chefs directs qui m'a répondu que je devais me débrouiller. Au cours des jours suivants, j'ai appelé maintes fois sans être écouté. Le 11 avril, j'ai soudoyé un militaire rwandais qui m'a accompagné au Centre culturel. Il était gardé par plusieurs militaires français. Je leur ai montré ma carte de service et j'ai pu entrer. À l'intérieur, j'y ai retrouvé Vénuste Kayimahe. Il y avait aussi l'un de ses amis, trois autres agents et une femme accompagnée de ses enfants que j'avais fait passer pour ma famille. Tous étaient Tutsi. Les Français nous ont dit qu'ils s'en allaient le lendemain et qu'ils ne nous amèneraient pas, que notre évacuation ne faisait pas partie de leur mandat. C'était impensable pour nous. Le lendemain, ils ont plié bagage sans rien nous dire. Un de mes collègues a contacté l'épouse de l'ambassadeur

447 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 25/10/2006.

*Marlaud pour lui demander d'intervenir en notre faveur. Elle lui a répondu que les Français n'évacuaient pas les Rwandais. Aussitôt, les militaires français ont pris leurs véhicules et ont emporté toutes leurs provisions de nourriture sans rien nous laisser. Je me suis jeté dans l'un de leurs convois. Ils m'ont repoussé par terre. Nous avons supplié un groupe d'entre eux qui a quand même accepté de nous déposer à l'école St-Exupéry où étaient rassemblés les ressortissants belges. Nous sommes restés là. Lorsque les militaires belges sont venus évacuer leurs ressortissants, ils ont pris tous ceux qui étaient là, sans distinction. Ils nous ont amenés à Nairobi et je me suis débrouillé pour avoir un visa et rejoindre l'Europe ».*⁴⁴⁸

Outre l'abandon du personnel tutsi local, Amaryllis refusa l'évacuation de Rwandais qui avaient épousé des étrangers, ceux qui vivaient en concubinage avec des Français ou avec des Européens d'autres nationalités. Amaryllis n'évacua pas non plus des défenseurs rwandais des droits de l'homme qui l'avaient sollicité, tel que le procureur François-Xavier Nsanzuwera⁴⁴⁹, et des personnalités politiques de l'opposition, comme le ministre des Affaires étrangères, Boniface Ngulinzira, haï par les tenants du Hutu power pour son rôle capital dans les négociations de paix, alors qu'il suppliait les militaires français à l'ETO le 11 avril.⁴⁵⁰

Colette Braeckman, qui était sur les lieux, évoque en ces termes l'attitude complaisante des militaires français :

*« j'ai été témoin de certaines scènes déchirantes à l'aéroport de Kanombe où les Français laissaient derrière eux des compagnes tutsi des expatriés qui les suppliaient de les amener. Contrairement aux Belges qui ont réussi à exfiltrer quelques Tutsi en petit nombre, les Français n'embarquaient que des expatriés. Ils ont séparé des couples mixtes. »*⁴⁵¹

Un journaliste du quotidien *Le Monde* également présent sur place se rappelle du cas d'une femme russe mariée à un Tutsi qui a été forcée d'abandonner son époux, les militaires français lui laissant in extremis le seul droit d'amener ses enfants métis.⁴⁵²

Quelques Rwandais réussirent à se glisser dans des camions transportant des expatriés, mais à l'aéroport, les militaires français opérèrent un dernier tri sur base de listes préétablies. Ils refoulèrent les exclus, les livrant de facto, aux soldats rwandais et aux miliciens qui tenaient une

448 Témoignage recueilli par la Commission à Paris le 17/02/2007.

449 A. Guichaoua, *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*. Paris, Éd. Karthala. 1995. , p.705-707.

450 Voir le témoignage de son épouse, Florida Mukeshimana, Commission d'enquête parlementaire du Sénat de Belgique, Annexe 2, paragraphe 3.6.5.2, p.12.

451 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/06/2007.

452 *Le Monde*, 1er avril 1998.

barrière à l'entrée de l'aéroport qui les massacrèrent sur le champ.⁴⁵³ Jean-Loup Denblyden, un colonel de réserve qui participa à l'opération Silver Back⁴⁵⁴ comme officier belge de liaison auprès du détachement français affirme :

« Pendant Amaryllis, les soldats français triaient les Tutsi devant l'aéroport de Kanombe et les repoussaient vers les barrières. »⁴⁵⁵ « Il y avait un tri et les gens qui étaient écartés, étaient repoussés par des Français sur la barrière. Les Français disaient aux refoulés : on ne vous prend pas et les refoulaient vers une barrière qui se trouvait exactement à l'entrée du parking actuel. »⁴⁵⁶

Constatant la gravité des faits, M. Denblyden informa les responsables militaires français et de la Minuar, et reçut comme réponse de ne pas se mêler des affaires qui ne regardaient pas les Belges :

« Je suis monté à l'étage où se trouvait le colonel Poncet qui commandait l'opération Amaryllis, je lui ai fait part du problème. Il a haussé les épaules, le colonel Maurin qui était d'Unamir et qui était à ses côtés m'a demandé de ne pas me mêler de ça. J'ai contacté tout de suite le général Roman et l'officier d'opération [...] je leur ai fait part du problème comme j'estimais devoir le faire. [...] Un sous-officier français est intervenu en me disant que les Belges n'avaient rien à voir avec ça, que c'était le problème des Français. Nous étions au troisième jour d'Amaryllis. »⁴⁵⁷

Finalement, M. Denblyden constata que personnes étaient tuées près de cette barrière :

« Je suis monté au-dessus de l'aéroport sur la plateforme au-dessus et j'ai été voir si d'au-dessus je pouvais voir la barrière, et il y avait des corps jonchés à droite de l'aéroport en contrebas. »⁴⁵⁸

Le journaliste belge Jean-Pierre Martin rapporte que des militaires français se plaisaient à assister aux massacres de civils près de l'aéroport de Kanombe :

« C'est vrai qu'en 1994 j'ai vu des images qui me restent en mémoire et que je n'oublierai jamais notamment cette femme enceinte que l'on éventre à 100 m devant moi et il y avait une jeep et deux soldats français qui rigolaient. Qui rigolaient à 50m de là où ça se passait. Et ce sont finalement les deux soldats belges avec qui nous étions qui ont mis

453 Voir infra.

454 Nom d'une opération menée par la Belgique pour évacuer ses ressortissants en avril 1994.

455 Communication écrite adressée à la Commission le 20/08/2006 en préparation de son audition.

456 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 18/12/2006.

457 Ibid

458 Ibid

en déroute les Interahamwe ou les tueurs. (...) C'était à la sortie de l'aéroport quand on tourne sur la route qui mène à la ville, une fois qu'on a passé la cuvette et qu'on remonte vers le stade, ça s'est passé là. Moi, j'étais dans la cuvette sachant que je parlais d'une jeep des soldats belges qui est arrivé un peu à ma rescousse parce qu'ils avaient peur ; et puis on a été témoin de cette scène où une femme enceinte se fait éventrer, et entre moi, la jeep des soldats belges et cette tuerie, il y a une jeep avec deux soldats français en train de rigoler, qui ne bougent pas, qui assistent à la scène comme si c'était au cinéma. »⁴⁵⁹

La perpétration des massacres à l'aéroport de Kanombe devant le regard complaisant des militaires français fut également relaté par l'envoyé spécial de France 2, Philippe Boisserie, qui la rapporta dans le journal télévisé du 11 avril 1994 à 13h :

« J'étais à l'aéroport en train de monter un sujet et, en fin de matinée, une consœur canadienne (...) est revenue très choquée, car effectivement, il est arrivé ce que je raconte dans la séquence : au moment où le convoi français revenait, il y a eu un massacre qui s'est passé sous leurs yeux. On a alors décidé de partir tourner sur place. On savait que ce n'était pas loin de l'aéroport, mais on prenait quand même un certain risque. On a demandé à pouvoir y aller et une voiture, toujours conduite par les militaires français, nous a escortés. On a pu constater effectivement qu'il y a eu un massacre. C'était quotidien et ça se passait sous les yeux des militaires français sans aucune réaction de leur part. »⁴⁶⁰

Colette Braeckman se souvient également que les militaires français affichaient une attitude d'indifférence devant les massacres :

« Durant tous ces jours, il était très dangereux pour les Belges de circuler librement dans Kigali. Je n'ai fait qu'une expédition dans la ville avec les militaires belges qui allaient rechercher des expatriés. Depuis un camion où nous nous trouvions, j'ai vu le spectacle de la ville de Kigali, des corps qui jonchaient les rues, des camions de la voirie qui passaient et ramassaient à la volée des cadavres et des dépouilles. Certains collègues journalistes qui ont accompagné des militaires français m'ont dit que ces derniers n'avaient aucun état d'âme. Ils avaient tous des casques avec de la musique, et lorsqu'ils arrivaient devant les barrières où on tuait les gens, ils augmentaient le volume de la musique pour ne pas entendre les cris de personnes qui étaient massacrées sous leurs yeux. Après, ils demandaient qu'on ouvre le chemin et passaient très vite aller prendre les expatriés. »⁴⁶¹

Selon les confidences faites à des journalistes par un officier français

459 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 17/04/2007 ; voir également le témoignage de Jean-Loup Denblyden, recueilli par la Commission à Kigali le 18/12/2006.

460 Danielle Birk, Philippe Boisserie, *Les Temps modernes*, juillet-août 1995, p.202.

461 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/06/2007

qui a requis l'anonymat, l'ordre de ne pas arrêter les massacres fut donné par l'Amiral Lanxade et/ou par le général Christian Quesnot :

« *Avant de partir au Rwanda, je passais prendre mes ordres chez Lanxade puis mes consignes à l'EMP (État-major particulier du Président de la République).* »⁴⁶²

Jacques Morel pense que ces propos émaneraient du colonel Henri Poncet qui commandait Amaryllis dans la mesure où, en sa qualité de responsable de l'opération, il était le plus susceptible d'avoir reçu ces ordres à un niveau hiérarchique aussi élevé.⁴⁶³ Mais comme nous l'avons vu plus haut, il s'agissait d'une décision politique assumée.

c) Sauvetage de l'orphelinat Ste Agathe et du chef des tueurs de Masaka

La deuxième évacuation sélective opérée par les Français en avril 1994 concerne l'orphelinat Ste Agathe dans la localité de Masaka, près de Kigali. Cette institution parrainée par l'épouse du chef de l'État, était gérée par les Sœurs de Saint Vincent Palotti et avait la particularité d'accueillir essentiellement des orphelins de militaires des FAR tués aux combats. La supérieure de l'orphelinat, Sœur Edita, d'origine polonaise, était chargée notamment de trouver pour ces enfants des familles adoptives en Europe, en France en particulier. Elle fut évacuée par les Français et n'a pas voulu revenir au Rwanda après 1994.

Selon divers témoignages, il sévissait à l'orphelinat Ste Agathe une discrimination ethnique à l'encontre du personnel tutsi ou hutu qui manifestait une attitude de distance face à l'extrémisme. Les enfants qui y résidaient en avril 1994 et une trentaine d'adultes appelés « *accompagnateurs* » furent évacués par des Français le 10 avril 1994, le personnel tutsi qui y travaillait et les membres de leurs familles, furent sélectionnés puis tués sur ordre de Paul Kanyamihigo qui était chauffeur à l'orphelinat.⁴⁶⁴ Originaire de Gisenyi, Kanyamihigo était un membre actif de la CDR, notoirement connu à Masaka et, dès les premières heures suivant la chute de l'avion, il dirigea des attaques contre les Tutsi. Lui et sa famille furent évacués par les Français, de même que la famille d'un autre extrémiste de la CDR, Justin Twiringiyimana qui était veilleur à l'orphelinat.⁴⁶⁵ C'est Kanyamihigo qui désigna aux Français les personnes

462 *Libération*, 2 février 1998.

463 Jacques Morel, *Au secours des assassins. Les dirigeants français complices du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994*, 10 février 2007, document polycopié, p.254.

464 cf. Emission « Le droit de savoir » diffusée sur TF1 en mai 1995.

465 Témoignage de Pauline Musabyimana, recueilli par la Commission à Kigali, le 29/08/2007.

à évacuer ou à laisser sur base d'une liste préétablie selon les critères ethniques. Des témoignages soulignent l'extrémisme de Paul Kanyamihigo, sa participation dans la persécution du personnel tutsi de l'orphelinat depuis octobre 1990, sa collaboration avec les services de renseignement de la Présidence, son implication dans le massacre des Tutsi de Masaka dès le 7 avril. Au moment de l'évacuation, Paul Kanyamihigo a collaboré étroitement avec les agents français dans le tri des personnes à évacuer suivant une liste préétablie ou des indications fournies par ces derniers ou par les responsables de l'orphelinat, notamment la directrice, Sœur Editha. Des témoins affirment aussi qu'il y a des personnes qui ont été proposées par Kanyamihigo lui-même, et toutes étaient des extrémistes de la CDR.⁴⁶⁶

À leur arrivée à Paris, les personnes évacuées de l'orphelinat furent d'abord hébergées au centre d'accueil de demandeurs d'asile de Créteil en région parisienne, puis amenées à Olivet au sud d'Orléans où, pendant deux ans et demi, elles furent logées dans une propriété mise à leur disposition par le Conseil général du Loiret.⁴⁶⁷ Dans la suite, elles furent confiées aux familles d'accueil par la Direction départementale de l'enfance. Depuis lors, le Rwanda chercha à les faire rentrer, un groupe d'enfants put être rapatrié, un autre fut adopté par des familles françaises,⁴⁶⁸ sans possibilité de les retrouver.⁴⁶⁹

Si l'on ne peut reprocher à la France d'avoir évacué des orphelins en cette période particulièrement troublée, le contexte politique et social entourant cet orphelinat n'en faisait pas une priorité. Cet orphelinat ayant envoyé pour adoption en France un certain nombre d'enfants, il était connu des services de l'ambassade de France. Il y avait d'autres orphelinats à Kigali et au Rwanda, certains tenus par des religieux. Le choix de faire adopter des enfants dans l'orphelinat appartenant à Agathe Habyarimana, abritant essentiellement des orphelins de militaires, n'était certainement pas étranger à la mouvance politique et sociale d'extrémisme hutu dans lequel il œuvrait. La liste des évacuations ayant été préparée personnellement par l'ambassadeur Marlaud, le choix de cet orphelinat entre en droite ligne des choix politiques de

466 Témoignages de Jacqueline Nyiranzambazimana, ex-magasinière à l'orphelinat, recueilli par la Commission à Masaka, le 10/05/2007 ; Mukamuseri Agnès, ex-nutritionniste, recueilli à Masaka le 29/08/2007 ; Sœur Berthilde Uwamariya, ex-agent du Centre de formation des Religieuses à Masaka, recueilli à Kigali, le 31/08/2007.

467 *Journal de Gien*, 24 mai 1994.

468 *L'Humanité*, 16 décembre 1998.

469 Témoignage de Jacques Bihozagara, ex-ambassadeur du Rwanda en France, recueilli par la Commission à Kigali, le 24/10/2006, confirmé par Odette Nyiramirimo, chargée à l'époque des faits, du secrétariat d'État aux affaires sociales.

l'ambassadeur. Le caractère politiquement et, en fin de compte, ethniquement discriminatoire ressort mieux lorsque l'on considère le sort réservé à l'orphelinat de Marc Vaiter dont nombre d'enfants étaient, eux, directement menacés.

La seconde question que pose l'évacuation de l'orphelinat de Agathe Habyarimana concerne le nombre d'accompagnateurs qui semble avoir dépassé celui des employés de l'orphelinat. Selon André Guichaoua, la France a évacué « 94 enfants de l'orphelinat Ste Agathe, [...] accompagnés de 34 personnes ».⁴⁷⁰ Des observateurs pensent que leur nombre fut revu à la hausse par ceux qui ont procédé à l'évacuation, afin de pouvoir exfiltrer des proches du régime avec l'intention de les mettre à l'abri de tout danger, dans la perspective de les faire revenir au pouvoir après la neutralisation militaire espérée du FPR.⁴⁷¹ En effet, l'enquête menée sur le terrain par des journalistes de l'émission « *Le Droit de savoir* » en 1995 indiquait que les effectifs de l'orphelinat ne dépassaient pas une vingtaine de personnes, chiffre confirmé devant la Commission par les témoins Emmanuel Hategekimana, Espérance Mukakarangwa, Alphonsine Ntamuhanga et Yacine Musenge, tous résidant à Masaka.⁴⁷²

D'autres témoignages précisent que les Français cachaient généralement l'identité des personnes embarquées dans leurs avions, ce qui peut conforter l'hypothèse de la dissimulation de l'identité de certains Rwandais qu'ils évacuaient. Selon le journaliste Jean-Pierre Martin, témoin du déroulement d'Amaryllis, « *on ne pouvait jamais filmer qui montait dans les avions français, et généralement ça se faisait plutôt les soirs* ».⁴⁷³ Vu la concordance de récits relatifs au nombre d'agents de l'orphelinat, et considérant les indications montrant que les adultes évacués ont dépassé le chiffre de personnes qui travaillaient à l'orphelinat, il n'est pas à exclure que les Français ont évacué, en connaissance de cause, des individus ne faisant pas partie du personnel de l'orphelinat, pour une raison ou une autre.

d) Abandon de l'orphelinat de Marc Vaiter

Alors qu'ils procédèrent à l'évacuation de l'orphelinat Sainte Agathe, les militaires français refusèrent le même secours aux quarante enfants d'un autre orphelinat de Kigali, qui était pris en charge par un citoyen français, Marc Vaiter. Cet orphelinat se trouvait dans le centre ville de Kigali, contrairement à Masaka situé à une vingtaine de kilo-

470 Enquête..., pp. 269-270.

471 *Le Nouvel Observateur*, 7 juillet 1994.

472 Enquête réalisée par la Commission à Masaka le 20/04/2007

473 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali le 17/04/2007

mètres de la capitale. En plus, l'orphelinat de Marc Vaïter était placé dans un lieu exposé aux échanges de tirs et aux attaques des miliciens. La plupart des enfants qu'entretenait Marc Vaïter étaient des orphelins du SIDA qu'il avait récupérés au Centre Hospitalier de Kigali. Il hébergeait aussi des enfants menacés de génocide que des gens de bonne volonté lui confiaient.

Les faits se déroulèrent le 11 avril 1994. Deux soldats français accompagnés du Dr Jean-Marie Milleliri, un médecin militaire qui travaillait à Kigali au Projet SIDA financé par la coopération française, se présentèrent à l'orphelinat et s'adressèrent à Marc Vaïter en lui disant qu'ils venaient pour le rapatrier. Marc Vaïter exigea de partir avec les enfants. Ils refusèrent et préférèrent s'en aller. L'intéressé relate comme suit cet épisode :

« Milleliri s'adresse à moi le premier : "Il faut s'en aller, Marc. Ordre de l'ambassade de France. Nous sommes venus te chercher. » [...] Milleliri m'explique que la France et la Belgique ont envoyé des troupes, afin d'organiser l'évacuation des expatriés. Pas de temps à perdre. Nous devons partir aussitôt que possible. [...] Je dois trouver les moyens d'amener les enfants. [...] La plus grande partie d'entre eux sont tutsi c'est-à-dire victimes désignées des tueries. Il faut qu'ils puissent partir avec moi. Milleliri hoche la tête, désolé : "On n'a pas les moyens de transport nécessaires." »⁴⁷⁴

3. Soutien diplomatique

Le soutien politique apporté par la France lors de la création du gouvernement intérimaire s'est doublé d'un appui diplomatique visant à redorer l'image de ce dernier et à faciliter son acceptation à l'ONU. Les personnalités impliquées dans la conduite des tueries, à la tête desquelles se trouvait le président Théodore Sindikubwabo sont restés en contact avec le général Quesnot.

3.1 Collaboration avec le gouvernement intérimaire

La France fut le seul État à collaborer de façon manifeste avec le gouvernement intérimaire, bien que le rôle de ce dernier dans l'organisation et la perpétration du génocide était bien établi. Le 27 avril 1994, soit trois semaines après le déclenchement du génocide, deux émissaires de ce gouvernement, Jérôme Bicomumpaka et Jean Bosco Barayagwiza, furent

474 Marc Vaïter, *Je n'ai pas pu les sauver tous*, Paris, Plon, 1995 pp. 15-21. Pendant le génocide, la presse française a largement fait écho de l'unicité de cet orphelinat : *La Croix*, 30/05/1994 ; *Le Figaro*, 16 mai 1994 ; *Paris Match*, 9 juin 1994

reçus à Paris à l'Élysée et à Matignon, alors que les États-Unis et la Belgique leur avaient refusé le visa.⁴⁷⁵ Ils eurent des entretiens avec des hauts responsables français, notamment le Premier ministre Édouard Balladur, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé et Bruno Delaye, chef de la cellule africaine à la présidence de la république.⁴⁷⁶ Barayagwiza, à l'époque directeur des affaires politiques et administratives au ministère rwandais des affaires étrangères, était un extrémiste hutu radical, membre du comité de direction de la CDR et membre fondateur de la RTLM, l'instrument de propagande du génocide. Jérôme Bicomupaka était quant à lui membre du MDR power, et ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire. C'est un extrémiste qui n'hésitera pas à exposer des propos haineux contre les Tutsi devant le Conseil de sécurité pour justifier la perpétration du génocide. Pendant leur séjour à Paris, Bicomupaka et Barayagwiza se rendirent à l'ambassade du Rwanda en France, limogèrent l'ambassadeur Jean-Marie Vianney Ndagijimana à qui ils reprochaient de ne pas appartenir au Hutu power, changèrent les serrures des portes de l'ambassade pour lui en interdire l'accès.⁴⁷⁷ Ils le remplacèrent par le chargé d'affaires, Martin Ukobizaba, considéré comme plus extrémiste que l'ambassadeur Ndagijimana.⁴⁷⁸

Selon des organisations de défense des droits de l'homme, le motif avancé par les autorités françaises en recevant avec tous les honneurs les deux envoyés du gouvernement intérimaire est qu'il fallait « *rester en contact avec toutes les parties au conflit* », pour finalement déclarer qu'il s'agissait d'une « *visite privée* ».⁴⁷⁹ Interrogé par Daniel Jacoby, président de la FIDH, sur le bien-fondé de la rencontre avec cette délégation, Bruno Delaye lui répondit qu'il « *valait mieux leur parler que de ne pas le faire* »⁴⁸⁰ et ajouta ultérieurement : « *On ne peut pas ne pas se salir les mains avec l'Afrique.* »⁴⁸¹ Il apparaît donc qu'« *à ce moment précis, les autorités françaises savent parfaitement à qui elles ont affaire* »⁴⁸² et qu'elles

475 HRW, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre...*, p. 750.

476 *Le Monde*, 1er avril 1998.

477 *Libération*, 18 mai 1994.

478 La Commission des recours des réfugiés a d'ailleurs reconnu l'extrémisme de M. Ukobizaba et lui a refusé le statut de réfugié en notant que « *dans l'exercice de ses fonctions qu'il a conservées jusqu'au 19 juillet 1994, M. U., qui ne pouvait ignorer les massacres systématiques qui se déroulaient au Rwanda, a suivi les instructions du gouvernement intérimaire, dont il est notoire qu'il a toléré et même encouragé des actes qualifiés par la Communauté internationale de génocide...* »

479 Propos du porte-parole du gouvernement français, cité par Human Rights Watch (HRW), F.I.D.H., *Aucun témoin ne doit survivre...*, p. 766.

480 Éric Gillet, *Les Temps modernes*, juillet-août 1995, p. 241, note 33 7

481 *Le Figaro*, 12 janvier 1998.

482 *Le Figaro*, 14 janvier 1998.

ont conscience de la portée du soutien politique qu'elles accordent au gouvernement intérimaire à travers une telle visite. En juillet 1994, Édouard Balladur nia la réalité avérée de la visite de ces derniers en déclarant : « *Nous n'avons accueilli aucune de ces personnes en France.* »⁴⁸³

3.2 Contact avec le président du gouvernement intérimaire

Le 4 mai 1994, le général Quesnot accorda un entretien téléphonique au chef de l'État génocidaire, Théodore Sindikubwabo, au cours duquel celui-ci remercia son homologue français, Monsieur Mitterrand, pour tout ce qu'il a « *fait pour le Rwanda et de l'accueil qui a été réservé à Paris à la délégation conduite par le ministre des Affaires étrangères.* »⁴⁸⁴ Au lendemain de la prise du camp militaire de Kanombe par le FPR, le 21 mai 1994, le président Sindikubwabo reprit le contact avec la France en adressant un courrier à François Mitterrand dans lequel il lui exprima les « *sentiments de gratitude pour le soutien moral, diplomatique et matériel* » qu'il a consenti au régime rwandais « *depuis 1990 jusqu'à ce jour.* »⁴⁸⁵ Il ne fit aucune mention du génocide en cours, se contentant de parler de « *massacres inter-ethniques* » dont le seul responsable serait le FPR et dont « *les progrès militaires risquent de rallumer le feu et replonger le pays dans une crise plus grave que la précédente.* ». Le courrier se terminait sur une demande précise au Président Mitterrand de « *fournir encore une fois* » au gouvernement intérimaire un « *appui tant matériel que diplomatique* » sans lequel « *nos agresseurs risquent de réaliser leurs plans qui vous sont connus.* »⁴⁸⁶

À la réception de cette lettre, le général Quesnot rédigea aussitôt une note d'accompagnement transmettant la demande de Théodore Sindikubwabo au président Mitterrand dans laquelle il écrivit que « *l'arrivée au pouvoir dans la région d'une minorité dont les buts et l'organisation ne sont pas sans analogie avec le système des Khmers rouges est un gage d'instabilité régionale dont les conséquences n'ont pas été anticipées par ceux, y compris en France, dont la complicité et la complaisance sont patentes.* »⁴⁸⁷ Il convient de rappeler que M. Sindikubwabo, avec

483 *Le Monde*, 13 juillet 1994.

484 Général Quesnot, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République*, Paris, le 6 mai 1994.

485 Lettre de Dr Théodore Sindikubwabo à Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, Kigali, le 22 mai 1994.

486 *Ibid.*

487 Général Quesnot, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République*, 24 mai 1994.

qui le général Quesnot entretenait des liens étroits pendant le génocide, est non seulement le chef de file d'un gouvernement de tueurs, mais aussi il est l'instigateur du génocide dans sa préfecture natale de Butare. C'est lui qui, le 19 avril 1994, alors que la région était calme, se rendit sur les lieux, démit et fit assassiner le seul préfet tutsi du Rwanda, Jean-Baptiste Habyarimana, et incita la population hutu pour qu'elle se mette au « *travail* », autrement dit à massacrer les Tutsi et les Hutu qui osaient encore s'opposer à la réalisation du génocide.

3.3. Protection du gouvernement intérimaire au Conseil de sécurité

Pendant le génocide, les autorités françaises étaient hantées par la peur que « *si le FPR remporte une victoire militaire sur le terrain* », il voudra « *imposer la loi minoritaire du clan tutsi* ». ⁴⁸⁸ Pour bloquer cet ennemi qu'est le FPR, la France œuvrera de façon à promouvoir l'inaction du Conseil de Sécurité face au génocide. Le soutien diplomatique français se manifesta fortement le 21 avril 1994, lors des débats portant sur le vote de la résolution 921 destiné à qualifier juridiquement les massacres en cours. L'ambassadeur français effectua un gros travail de lobbying auprès des autres États membres du Conseil pour s'opposer à ce que le Conseil de sécurité utilise l'expression « *génocide* » pour désigner les tueries que subissaient les Tutsi. Dans les termes de la résolution finale, le Conseil de sécurité suivit l'avis du représentant français et se limita à déplorer une situation de « *violence* » et de « *carnage insensé* » sans en désigner ni les auteurs ni la nature génocidaire des massacres en cours. ⁴⁸⁹

Une note interne relatant un entretien qui eut lieu le 2 mai 1994 entre le président Mitterrand et son ministre de la Défense, François Léotard, précise : « *Aux Nations unies, la France a dû s'opposer à une condamnation partisane des seules exactions commises par les forces gouvernementales.* » ⁴⁹⁰ Autrement dit, un mois après le début du génocide, la France plaçait ce crime sur un pied d'égalité avec des actes répréhensibles commis par des combattants du FPR. En résumé, tout au long des mois d'avril-mai jusqu'au 16 juin 1994, date à laquelle la France sollicita un mandat d'intervention au Rwanda avec les pouvoirs dévolus par le chapitre VII de la Charte des Nations unies, elle poursuivit sa diplomatie onusienne en insistant sur le cessez-le-feu préalable à l'arrêt des massacres et n'utilisa le mot « *génocide* » que quand elle souhaita enga-

488 Note du Général Quesnot à l'attention du Président de la République, Paris, le 3 mai 1994.

489 HRW et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p.737

490 Note du Général Quesnot à l'attention du Président de la République, Paris, le 2 mai 1994.

ger Turquoise. Et même à cette occasion, l'ambassadeur français laissa entendre que c'est « *la population du Rwanda* » dans son ensemble qui était victime du génocide, les Tutsi visés en tant que groupe ethnique, ne furent pas nommés.⁴⁹¹ En cela, elle n'agissait pas différemment des autres membres du Conseil de sécurité, à la seule différence que cette attitude de passivité était le fruit, en partie, du travail en coulisse de la France.

On ne peut cependant rendre compte du jeu diplomatique de la France au Conseil de Sécurité sans prendre en compte l'attitude et les manipulations orchestrées par Boutros-Ghali telles que nous l'avons vu dans l'introduction générale dans la partie relatant l'action de la communauté internationale.

3.4. Collusion avec le Secrétaire général de l'ONU et son Représentant au Rwanda

L'action de protection de l'action du gouvernement intérimaire pendant le génocide par Boutros Boutros-Ghali peut s'expliquer par deux motifs : sa sympathie pour le gouvernement intérimaire héritier du régime Habyarimana ou son alliance avec la France. Boutros Boutros-Ghali avait des liens étroits avec le régime Habyarimana, il est intervenu à deux reprises pour que son pays, l'Égypte, autorise des ventes d'armes au Rwanda. Cette intercession fut notamment faite le 16 octobre 1990 à l'issue d'une entrevue entre Boutros Boutros-Ghali et l'ambassadeur du Rwanda en Égypte, Célestin Kabanda, qui aboutit à la signature d'un accord de vente d'armes d'un montant de 23 millions de dollars.⁴⁹²

Une intervention identique eut lieu en décembre 1990 par laquelle le Rwanda obtint de l'Égypte une vente d'armes pour un montant de 5 millions 889 dollars, alors que les institutions égyptiennes habilitées avait refusé la vente pour cause de situation de guerre. Un courrier du ministre rwandais des Affaires étrangères, Casimir Bizimungu, à l'attention du président Habyarimana relate en ces termes le rôle actif de Boutros Boutros-Ghali :

« Notre Ambassadeur loue l'intervention personnelle du Ministre Boutros Boutros-GHALI auprès de son Collègue de la Défense pour la réalisation de notre récente requête auprès du Gouvernement Égyptien et concernant l'acquisition du matériel militaire qui nous a permis de faire face à la guerre nous imposée depuis octobre 1990 par les assaillants venus d'Uganda. C'est pourquoi je viens d'envoyer un messenger [sic] de remerciements au Ministre Boutros Boutros-GHALI pour son soutien

491 Security Council 3392nd Meeting, 22 June 1994, S/PV.3392, p.5

492 Ibid

indéfectible. »⁴⁹³

Cependant, il semble difficile d'expliquer l'attitude protectrice de Boutros Boutros-Ghali, secrétaire générale de l'ONU, par la fidélité à l'amitié qui l'a une fois liée au Rwanda. Il semble plus probable que cette attitude ait été plutôt dictée par l'allégeance le liant à la France à laquelle il devait sa nomination à la tête de l'ONU.

Dans la conduite de sa diplomatie pro-rwandaise, la France pouvait compter également sur Jacques-Roger Booh-Booh, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Rwanda. Ancien ministre des Affaires étrangères et ex-ambassadeur du à Paris en France, Booh-Booh était lié à la France et bien disposé à l'égard de l'entourage de Habyarimana.⁴⁹⁴ Comme il le reconnaît lui-même, sa nomination comme Représentant spécial du Secrétaire de l'ONU au Rwanda fut une affaire convenue entre le président camerounais Paul Biya et Boutros Boutros-Ghali.⁴⁹⁵ Durant son séjour au Rwanda, Jacques-Roger Booh-Booh démontra des affinités avec les partis extrémistes hutu et prit souvent conseil auprès de l'ambassadeur français Jean-Michel Marlaud.⁴⁹⁶

Dans l'exercice de leur mission, Booh-Booh et son conseiller politique, Mamadou Kane, se méfiaient tous les deux du général Dallaire, ils lui manifestèrent une réelle inimitié⁴⁹⁷ et leur attitude se caractérisa par l'envoi de rapports présentant une fausse image de la réalité sur le terrain et contredisant nettement ceux du général Dallaire. Ces rapports furent exploités au profit du Rwanda par la France qui intensifia en vain ses efforts pour obtenir le limogeage de Dallaire, notamment en adressant une requête dans ce sens au gouvernement canadien.⁴⁹⁸ Dans ses rapports à l'ONU, Dallaire laissa souvent entendre que l'intervention directe de la MINUAR était impérative pour protéger les populations civiles, alors que Booh-Booh n'évoqua guère cette éventualité, préférant insister sur la priorité d'un cessez-le feu, tout en exonérant le gouver-

493 Dr Casimir Bizimungu, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale au président de la République Rwandaise, Kigali, 19/12/1990, Courrier tiré n° 268.

494 Quatre jours avant l'attentat, Booh-Booh prenait son repos à la résidence du président Habyarimana à Gisenyi et y a tenu une réunion avec Habyarimana et sa femme à laquelle participaient le colonel Bagosora, son frère Pasteur Musabe, Joseph Nzirodera, le colonel Anatole Nsengiyumva et Alphonse Higaniro (voir Reyntjens F., *Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, pp.277-278)

495 Booh-Booh, *Le patron de Dallaire parle*, 2005, pp. 190-191

496 Linda Melvern, témoignage devant la Commission à Kigali, le 02/07/2007

497 Dans un livre qu'il publie en 2005 : *Le patron de Dallaire parle*, Booh-Booh y reproduit un tract contre Dallaire qui reprend les thèmes de la propagande raciste des extrémistes hutu et y révèle qu'il était lié au Gouvernement intérimaire (voir p.139)

498 Linda Melvern, op. cit., p.179.

nement intérimaire de ses responsabilités dans les massacres en cours, ce qui était aussi la position de la France.⁴⁹⁹ La présentation au Conseil de Sécurité des rapports de Booh-Booh et la dissimulation de ceux de Dallaire a déjà été mentionnée dans l'introduction générale ainsi que les effets de l'action combinée de ces deux hommes à savoir la fausse présentation au niveau du Conseil de sécurité de la réalité du génocide sur le terrain, et le constat, accablant, par le président du Conseil de Sécurité durant le mois d'avril 1994, le Néo-Zélandais Colin Keating qui n'a pas hésité à affirmer plus tard qu'avec une meilleure information, le Conseil aurait agi de façon sensiblement différente.⁵⁰⁰

4. Appui militaire français durant le génocide

Un certain nombre de témoignages et de déclarations d'officiels français permettent de dire que l'appui militaire français a été continu d'octobre 1990, pendant toute la période du génocide jusqu'à juillet 1994, date de son arrêt officiel. Cet appui pendant le génocide s'est manifesté par des contacts directs entre les plus hauts responsables militaires rwandais avec leurs homologues français, par la présence continue de militaires français auprès des FAR et par d'importantes livraisons d'armes mais surtout de munition.

4.1 Présence de militaires français au Rwanda pendant le génocide

Avant d'aborder la période du génocide lui-même, il faut mentionner les contradictions quant au nombre d'Assistants militaires techniques restés au Rwanda après le départ officiel des troupes françaises le 15 décembre 1993. La MIP, dans son rapport, indique qu'il serait resté 24 AMT français au Rwanda.⁵⁰¹ Mais le 30 mai 1994, Michel Roussin, alors ministre de la Coopération, admet sur RFI qu'il en serait resté entre 40 et 70.

De nombreux témoignages font état du retour d'un certain nombre de militaires français précédemment installés au Rwanda vers le mois de février 1994 ou de leur présence continue, alors qu'ils étaient sensés être partis. La journaliste belge, Colette Braeckman, a passé plusieurs semaines d'affilée entre début 1994 et fin mars. Elle a affirmé à la Commis-

499 Rapport OUA, *Le génocide au Rwanda...*, paragraphe 13-29 ; André-Michel Essoungou, Justice à Arusha. Un tribunal international politiquement encadré face au génocide rwandais, Paris, L'Harmattan, 2006, p.57.

500 *Ibid.*, p.112.

501 MIP, p. 352.

sion que durant ce séjour de nombreuses personnes, rwandaises comme expatriées, lui ont affirmé qu'elles avaient reconnu des militaires français sensés être partis en décembre 1993, habillés en civil. Interrogés, certains de ces militaires expliquaient qu'ils étaient revenus au Rwanda pour une mission de courte durée.⁵⁰² Le colonel Walter Balis, officier de liaison de la MINUAR, lui aussi auditionné par la Commission, a rapporté que

*« la cellule de renseignement de la MINUAR dirigée par le capitaine Claysse signalait la présence de militaires français habillés en civil qui étaient de retour au Rwanda après décembre 1993. Personnellement, j'en ai rencontré un à l'hôtel Méridien. »*⁵⁰³

Durant son séjour de deux jours au siège des Nations Unies à New York, les 27 et 28 mars 1994, le général Dallaire apprend que la France a tenté de le faire remplacer à la tête de la MINUAR, car, semblerait-il, elle n'avait pas apprécié les références qu'il avait faites dans ses rapports sur la présence d'officiers français au sein de la garde présidentielle alors fortement associée aux interahamwe.⁵⁰⁴ Or, selon la MIP, en août 1992, la France avait mis fin à la présence d'instructeurs français dans cette unité, du fait des accusations de l'implication de cette unité dans des « attentats ».⁵⁰⁵

Enfin, au moment de l'attentat contre l'avion présidentiel et du déclenchement du génocide, le 6 avril 1994, des officiers français se trouvent au cœur du dispositif militaire des FAR et semblent bénéficier de la confiance des celles-ci dans ces moments troublés. Évoquant l'éventualité selon laquelle des militaires français auraient pu être au courant des préparatifs du génocide, le général Dallaire explique que « *Les Français encadraient les unités de l'armée rwandaise comme la garde présidentielle et étaient présents dans les quartiers généraux. Ils avaient connaissance de ce qui se passait dans les structures militaires. Ils étaient tout à fait informés qu'il se tramait quelques chose qui pouvait conduire à des grands massacres.* »⁵⁰⁶

Le lieutenant-colonel Maurin est à l'époque conseiller du chef d'état-major des FAR, tandis que le colonel de gendarmerie Damy est le conseiller du chef d'état-major de la gendarmerie, le général Augustin Ndindiriyimana.⁵⁰⁷ Les trois principales unités des FAR impliquées dans

502 Audition de Colette Braeckman par la Commission le 14 juin 2007 à Kigali

503 Audition du colonel Walter Balis le 23/04/2007.

504 Roméo Dallaire, *Shakes Hands with the Devil*, 2003, p. 209.

505 MIP, PDF, p.155.

506 *Le Figaro* du 6 avril 2004.

507 MIP, PDF, p. 159, témoignage d'Augustin Ndindiriyimana, Commission spéciale Rwanda, Bruxelles 21 avril 1997, p. 22.

le déclenchement des massacres des leaders de l'opposition et du génocide sont la garde présidentielle, le bataillon para commando, le bataillon de reconnaissance. Le 6 avril ces unités sont en liaison radio - en réseau parallèle - avec le colonel Bagosora présumé être l'architecte du génocide ; ce serait à travers cette chaîne de commandement occulte que « l'allumage » de « la machine à tuer » se serait faite.⁵⁰⁸ Les bataillons para commando et de reconnaissance étaient basés au camp Kanombe jouxtant la résidence présidentielle. Dans ce même camp vivaient le capitaine de Saint-Quentin ainsi que quatre sous officiers français avec leurs familles. De Saint-Quentin était conseiller technique du bataillon para commando et instructeur des troupes aéroportées.⁵⁰⁹ Alors que la MINUAR avait été interdite d'accès au lieu du crash de l'avion présidentiel, de Saint-Quentin et deux sous officiers français arrivent sur les lieux quelques minutes après la chute de l'avion.⁵¹⁰

Officiellement, la présence militaire française au Rwanda s'est terminée avec le départ des derniers éléments venus mener l'opération Amaryllis d'évacuation des Français et des étrangers du 9 au 14 avril 1994. Dans le cadre de cette opération, un détachement du COS est maintenu à Kigali et placé sous le commandement du Chef d'état-major des Armées. Parmi les points énumérant sa mission on lit « *guider toute opération d'appui aérien* » ; « *s'extraire si nécessaire* ». La MIP commente cette initiative de la façon suivante :

« Sur la base de cette adresse personnalisée et compte tenu de la situation qui ne cesse de s'aggraver, le Lieutenant colonel Jean-Jacques Maurin décidera le rapatriement de l'ensemble du détachement du COS et des derniers AMT le 14 avril. Toutefois, si tel n'avait pas été le cas, on aurait pu légitimement remettre en cause le principe du maintien du COS à Kigali, alors que nous n'avions plus de représentation diplomatique. Il convient surtout de s'interroger sur la mission consistant à guider toute opération aérienne dont on ne voit pas à qui elle aurait pu bénéficier, si ce n'est aux FAR. »⁵¹¹

Ces informations permettent de se rendre compte qu'un appui militaire direct aux FAR avait été envisagé par le Chef d'état major des armées françaises, le 12 avril, soit six jours après le début des massacres des Tutsi, lorsque ceux-ci avaient atteint leur vitesse de croisière et le caractère systématique. Différentes informations montrent que l'armée

508 Filip Reyntjens, *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 57.

509 Note verbale de l'ambassadeur de France au Rwanda à l'attention du Ministre du Plan et de la Coopération internationale, Kigali, 26 février 1992.

510 MIP, *Annexes*, p. 269.

511 MIP, PDF, p. 278.

française est restée présente pendant toute la période du génocide et que des militaires français se battent aux côtés des forces génocidaires. Le mensuel *Raids* écrit que si la quasi-totalité des parachutistes français ont rembarqué le 14 avril, « *seuls quelques éléments des forces spéciales vont rester en « sonnettes » afin de rendre compte des événements à l'état-major de l'armée de terre.* »⁵¹²

Le général Lafourcade, commandant de l'opération turquoise, confirme cette présence de soldats français dans Kigali durant la période précédant le déploiement de la dite opération. Déplorant la pauvreté des renseignements dont disposait l'opération Turquoise, il déclare :

*« Cela prouve que l'on n'avait plus grand monde au Rwanda, nulle part. À part ceux qui étaient enfermés à Kigali, mais ceux-là, ils ne savaient pas grand-chose et ils n'avaient pas le droit d'aller se balader à droite et à gauche, donc on ne savait rien et c'était un sacré problème. »*⁵¹³

Des Rwandais ont rencontré des militaires français pendant le génocide. Un major de gendarmerie raconte qu'il était en charge du camp Kacyiru et des bâtiments abritant les ministères dans le même quartier. A ce moment là, il faisait face à des éléments de l'APR installés sur la colline d'en face, à Gacuriro. C'est la localisation de ces éléments, juste en face de ses troupes, qui lui permet d'affirmer que sa rencontre avec des militaires français se situait après le 14 avril, date de leur départ officiel.

*« A un moment, j'ai reçu deux hommes qui de toute évidence étaient français accompagnés par un militaire rwandais. Bien qu'ils étaient en civil, il s'agissait incontestablement de militaires, du fait de leur allure. J'étais dans l'immeuble qui abritait le ministère de l'Intérieur au quatrième étage. Ils m'ont dit qu'ils avaient été envoyés par l'état-major de la gendarmerie et m'ont demandé de leur indiquer à travers la fenêtre nos positions ainsi que celles des inkotanyi. Je leur ai montré et ils ont regardé avec des jumelles. Je leur avais signalé une mitrailleuse des inkotanyi sur la colline en face, et ils m'ont demandé si on ne pouvait pas les atteindre avec des missiles Milan. Après ils sont partis. »*⁵¹⁴

Le député Emmanuel Mwumvaneza⁵¹⁵ relate les circonstances dans lesquelles il a rencontré une nouvelle fois des militaires français⁵¹⁶ dans l'est du pays alors qu'il s'app préparait à traverser la frontière tanzanienne

⁵¹² Thierry Charlier, « Le sauvetage des ressortissants occidentaux au Rwanda », *Raids* n°97, juin 1994, p. 10-17.

⁵¹³ G. Périès, p. 324.

⁵¹⁴ Témoignage anonyme recueilli dans les locaux de la Commission le 22/02/2007.

⁵¹⁵ Auditionné le 31/10/2006 dans les locaux de la commission.

⁵¹⁶ Les autres circonstances remontent au temps de la formation des interahamwe et de diverses opérations d'avant 1994.

cherchant refuge dans ce pays. Il explique qu'il a vu ces militaires durant le génocide et avant l'opération Turquoise.

« Des Français, j'en ai encore vus à Kiyanza dans la préfecture de Kibungo lorsque nous nous dirigeons vers la Tanzanie. [...] Ils étaient entrain de sensibiliser les militaires de Habyarimana (les FAR) ; ils leur disaient : la guerre est finie, laissez tomber ! Nous allons partir, laissez vos armes ! Soyez sans crainte et attendez d'autres armes. Nous allons essayer de nous réorganiser et vous ne tarderez pas à revenir. N'ayez aucun problème ! Et si vous avez un problème de vêtement arrangez-vous auprès de vos frères pour qu'ils vous prêtent les leurs et tâchez de ne pas vous faire remarquer. »

A part cette présence de militaires français, discrète et ponctuelle dans Kigali et dans l'est du pays, c'est-à-dire dans des zones prêtes à tomber sous le contrôle du FPR, plus à l'ouest, région conquise en dernier par l'APR et où les FAR ont déployé une résistance plus longue, on y signale une présence de type différent. Certains témoignages indiquent que des militaires français ont participé à des combats contre l'APR, bien avant l'opération Turquoise.

Patrick de Saint-Exupéry rapporte un témoignage selon lequel *« Des français se battent à la mi-mai aux côtés des Forces armées rwandaises (FAR) dans la région de Butare. »* Interrogé, un responsable militaire français ne rejette pas l'allégation : *« C'est possible. Il s'agit peut-être de mercenaires. »*⁵¹⁷

Cette présence de militaires français combattant auprès des FAR dans la région de Butare a été aussi mentionnée par Jacques Collet, un journaliste photographe belge ayant des origines rwandaises. M. Collet a fait plusieurs séjours au Rwanda pendant le génocide. Après un premier voyage au Rwanda, il était rentré en Belgique et avait voulu revenir mais en passant par le Burundi et joindre les troupes du FPR et se rendre avec elles dans la région de Butare. En Belgique, alors qu'il planifiait son nouveau séjour au Rwanda avec un collègue français, ce dernier, journaliste lui aussi, avait de bons contacts dans l'armée française.

Selon Jacques Collet : *« il a téléphoné à un officier français qui lui a déconseillé absolument de venir au Rwanda et encore moins à Butare parce qu'il y reste des troupes françaises qui encadrent, qui combattent auprès des FAR et ils sont aux abois parce que le FPR progresse assez rapidement mais ils ne veulent absolument pas qu'on sache qu'il y a des Français. Donc vous, comme journalistes, vous allez être les premières cibles des Français. Vous allez vous faire abattre dès qu'ils vous verront,*

⁵¹⁷ Patrick de Saint-Exupéry, France-Rwanda : des mensonges d'État, *Le Figaro*, 2 avril 1998.

à l'artillerie s'il le faut. »⁵¹⁸

La Commission a pu entrer en contact avec le collègue français de Collet, qui a confirmé en tous points les propos de ce dernier.

Jean-Paul Nturanyenabo qui était sergent dans les FAR a expliqué à la Commission qu'une unité DAMI stationnée à Mukamira n'était pas partie en décembre 1993 et était restée jusqu'à ce que l'APR prenne la ville de Ruhengeri.

« En 1994, certains militaires français sont restés à Mukamira, mais clandestinement. Ils étaient presque 4 pelotons. [...] Vers le mois de mai, ils ont amené leurs armes lourdes au front de Maya dans la commune Nkumba de la préfecture de Ruhengeri. C'était les canons 120 et 105 mm mais seuls les canons 105 mm ont été utilisés. C'est sur un petit terrain de football de Maya que les Français actionnaient ces armes pour tirer sur les positions du FPR localisées dans le Parc National des Volcans. Après, ces armes étaient stockées au camp militaire et les Français retournaient à Mukamira. [...] Avant la prise de Ruhengeri [15 juillet 1994], ces militaires français basés au camp Mukamira sont partis s'installer dans le camp militaire de Gisenyi avec leurs armes lourdes. »⁵¹⁹

L'établissement de l'opération Turquoise dans la ville de Gisenyi, où était installé le gouvernement intérimaire, et son incursion jusqu'au camp Mukamira, sont rapportés par différentes sources. Human Rights Watch écrit :

« (...) un détachement de 200 soldats d'élite entraînait au Rwanda par le nord-ouest à Gisenyi et commençait à effectuer une reconnaissance dans la région. (...) ils installèrent des campements à Gisenyi, disposés à protéger la ville qui abritait le gouvernement génocidaire. Puis les troupes se déplacèrent vers l'est, à environ 25 kilomètres, à Mukamira, un camp militaire où les Français avaient déjà entraîné les soldats rwandais. Ils se trouvaient à côté de Bigogwe, où Barril était supposé mener son programme d'entraînement, et se trouvait en bonne position pour avancer sur la ville de Ruhengeri, située à une bonne vingtaine de kilomètres, qui était assiégée par le FPR. »⁵²⁰

Un document officiel cité par la MIP confirme l'incursion jusqu'à Mukamira de l'opération Turquoise :

« Le 30 juin, le Général Germanos envoie au Commandant des forces Turquoise une directive pour le 1er juillet 1994, qui précise aux forces françaises qu'elles doivent poursuivre les missions de reconnaissance visant à marquer leur présence : - au nord, en maintenant le dispositif

⁵¹⁸ Audition publique de Jacques Collet du 11/06/2007.

⁵¹⁹ Audition publique de Jean-Paul Nturanyenabo du 11/12/2006.

⁵²⁰ Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre*, p. 784.

actuel jusqu'à Mukamira ; (...) »⁵²¹

Le colonel Rosier, commandant du détachement du COS de l'opération Turquoise, dans son rapport de fin de mission indique de façon très succincte qu'entre le 24 et le 30 juin, « *étant encore seul sur zone, le détachement effectuait quelques missions d'extraction dans la région de Gisenyi.* »⁵²²

Olivier Lanotte qui semble avoir de bonnes sources militaires françaises fait le commentaire suivant sur cette incursion du COS vers le camp de Mukamira. Commenant par faire référence au rapport de Rosier, il écrit :

« Ce rapport ne donne cependant aucune précision sur l'identité des personnes évacuées à cette occasion par l'armée française. On ne trouve pas plus de détail dans la presse qui n'a pas couvert les opérations en cours dans la région de Gisenyi-Mukamira-Ruhengeri. Quant au rapport de la Mission d'information, celui-ci est totalement muet sur la percée des forces spéciales jusque dans le camp militaire de Mukamira. Quand on connaît le soin avec lequel la France a cherché à "médialiser" ses opérations humanitaires en faveur des rescapés tutsi, notamment à Nyarushishi et à Bisetero, il est peu probable que ces personnes exfiltrées par le COS dans la région Gisenyi-Mukamira-Ruhengeri, fief du régime Habyarimana aient été des rescapés tutsi ou de simples missionnaires. Et ce d'autant plus que "toutes les personnes exfiltrées qui sont descendues des hélicoptères du COS à Goma étaient des Blancs". »⁵²³

On pourrait ajouter que le camp Mukamira se situe entre la ville de Ruhengeri et celle de Gisenyi située à l'extrême ouest du pays, à la frontière même avec le Zaïre. C'est-à-dire que la région entourant la ville de Ruhengeri constituait un verrou stratégique empêchant les troupes du FPR d'avancer sur Mukamira ou Gisenyi. Or ce n'est que le 15 juillet que la ville de Ruhengeri tombe aux mains du FPR. En fait, de simples individus, français, rwandais ou autres alliés aux troupes gouvernementales n'avaient pas besoin d'une mission d'extraction particulière, car toute cette région était jusqu'à cette date fermement sous le contrôle des FAR. Les distances ne sont pas très grandes, en allant vers l'Ouest, c'est-à-dire à la frontière zairoise, en suivant la route asphaltée, entre la ville de Ruhengeri et le camp Mukamira il y a 20 kilomètres, entre le camp Mukamira et la ville de Gisenyi, située à la frontière avec le Zaïre, il n'y a que 40 kilomètres. Il y a fort à parier que la mission d'extraction du COS du camp Mukamira concernait plutôt les armes lourdes fran-

521 MIP, PDF, p. 329.

522 *Enquête...*, Annexes, p. 396.

523 Lanotte, p. 458-459.

çaises, tout particulièrement les mortiers 105 mm comme l'indique en témoignage Jean-Paul Nturanyenabo. Ces armes lourdes repérables par les troupes du FPR surplombant la région étaient plus délicates à déplacer, elles auraient pu être la cible d'une attaque. Ces mortiers avaient été amenés par le colonel Rosier en juin 1992, mais étaient toujours restés sous la garde des militaires français.

4.2 Contacts de haut niveau entre des officiers des FAR et des officiers français

Les commandants des FAR ont entretenu des contacts importants avec des officiers français chargé du dossier rwandais. Parmi ceux qui ont fini par être révélés au public, le plus emblématique a peut-être été celui du général Huchon avec le lieutenant-colonel Rwabalinda. Le 9 mai 1994, le général Huchon reçut de 15h à 17h, le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, conseiller du chef d'état-major des FAR, qui effectua une mission de travail de cinq jours à Paris. Dans son rapport de mission, Rwabalinda mentionne parmi « *les priorités* » abordées par lui et son interlocuteur :

« – le soutien du Rwanda par la France sur le plan de la politique internationale ;

– la présence physique des militaires Français au Rwanda [...] pour des coups de mains dans le cadre de la coopération ;

– l'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non ; [...] »⁵²⁴

Dans le reste de son rapport, Rwabalinda indiqua que le général Huchon s'était engagé à fournir des munitions de 105mm, des munitions pour armes individuelles, ainsi que du matériel de transmission pour faciliter le déroulement des communications secrètes entre lui et le général Augustin Bizimungu, commandant en chef des FAR :

« Le téléphone sécurisé permettant au Général Bizimungu et au Général Huchon de converser sans être écouté (cryptophonie) par une tierce personne a été acheminé sur Kigali. Dix sept petits postes à 7 fréquences chacun ont été également envoyés pour faciliter les communications entre les unités de la ville de Kigali. Ils sont en attente d'embarquement à Ostende. Il urge de s'aménager une zone sous contrôle des FAR où les opérations d'atterrissage peuvent se faire en toute sécurité. La piste de Kamembe a été retenue convenable aux opérations à condition de boucher les trous éventuels et d'écarter les espions qui circulent aux alentours de cet aéroport. »⁵²⁵

Rwabalinda rentra à Kigali muni d'un téléphone par satellite destiné à servir le chef d'état-major des FAR pour ses déplacements sur le terrain.⁵²⁶ Dans son rapport Rwabalinda ajoutait que la France était

⁵²⁴ Le Rapport peut être consulté sur le site de l'agence Voltaire : www.voltairenet.org/articles/869.html

⁵²⁵ Ibid.

⁵²⁶ Lettre de M. Sébastien Ntahobali au président Paul Quilès, 20 novembre 1998, Historique du contrat DYL Invest (MIP, Tome II, annexes, p.569)

prête à poursuivre son soutien aux FAR, mais que Huchon conseillait au Rwanda de faire un gros travail de sensibilisation internationale pour améliorer son image à l'étranger et rendre le FPR responsable des massacres :

« (...) le général Huchon m'a clairement fait comprendre que les militaires français avaient les mains et les pieds liés pour faire une quelconque intervention en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda. Il est revenu sur ce point plusieurs fois ».

Ce conseil donné par le général Huchon à Ephrem Rwabalinda fut pris très au sérieux par l'hôte rwandais, puisque dans les conclusions de son rapport de mission, il nota :

« Soigner davantage l'image du pays à l'extérieur constitue une des priorités à NE PAS perdre de vue. Les appareils téléphoniques que j'apporte devraient nous aider à sortir de l'isolement vis-à-vis de l'étranger. »

Il révéla que la France était déjà en action pour apporter son soutien au gouvernement intérimaire et à ses forces armées : *« La maison⁵²⁷ militaire de coopération prépare les actions de secours à mener à notre faveur. »*

Le rapport de Rwabalinda est daté du 16 mai à Gitarama où se trouvait à cette époque le gouvernement intérimaire. Le 18 mai, la RTLM par la voix de Habimana Kantano, informe ses auditeurs de la reprise de l'aide française ainsi que du conseil de discrétion dans les massacres :

« Une bonne nouvelle pour les Rwandais. Les nouvelles commencent vraiment à être bonnes. C'est que la France a recommencé à nous aider, avec une aide importante en plus, avec des promesses de l'accroître. Seulement, afin que cette bonne nouvelle continue à nous parvenir, ils demandent qu'il n'y ait plus de cadavres humains visibles sur la route, et aussi qu'il n'y ait plus de personnes tuant une autre pendant que d'autres assistent en riant sans la remettre aux autorités. »⁵²⁸

Il y a lieu de penser que l'information de la reprise de l'aide militaire française provenait de Rwabalinda et que le message demandant de cacher les tueries constituait la mise en oeuvre du conseil donné par le général Huchon à ce dernier.

4.3 Des livraisons d'armes et de munitions pendant le

⁵²⁷ L'appellation officielle est « Mission militaire de coopération ».

⁵²⁸ Voir J.-P. Chrétien et al., *Les médias du génocide*, p. 317

génocide et leur utilisation

D'après de nombreuses sources d'information, dont certaines sont officielles, la France a fourni à plusieurs reprises des armes à la partie gouvernementale rwandaise pendant que celle-ci commettait le génocide. Le fait étant largement documenté, dans cette partie nous présentons de façon synthétique les principaux faits rapportés par les nombreuses sources disponibles. Nous nous proposons ici de documenter davantage la question en abordant l'usage qui a été fait de ces armes à travers le témoignage d'un groupe d'interahamwe qui les ont déchargées d'avions français à l'aéroport de Goma, les ont accompagnées au Rwanda et s'en sont fait remettre certaines.

Les livraisons d'armes par la France durant le génocide ont violé des embargos internationaux et français. Ainsi, les livraisons d'armes ont été prohibées par les Accords d'Arusha signés le 4 août 1993 ainsi que par l'accord sur la zone libre d'armes établie dans la ville de Kigali et aux alentours, signés sous les auspices des Nations unies le 22 décembre 1993. Enfin, le 17 mai 1994 le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait la résolution 918 qui décrétait un embargo sur les armes vers le Rwanda. Le même texte instituait un comité chargé par ledit Conseil de surveiller le respect par les États de cet embargo.

Lors de son audition devant la MIP, l'ancien Premier ministre français Édouard Balladur a révélé que le 8 avril 1994 son gouvernement avait décidé « *de ne plus livrer d'armes, sous aucune forme* » au Rwanda.⁵²⁹ D'une part, il n'existe aucune trace de cette décision, d'autre part, un certain nombre de déclarations d'officiels permettent de mettre en doute son exécution effective. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Alain Juppé, durant la même audition a expliqué que cette mesure « *été confirmée le 28 avril par la CIEEMG, et le 5 mai par le cabinet du Premier ministre, conformément à la décision du comité restreint du 3 mai 1994* ».

Le même Alain Juppé, lors d'une entrevue le 12 juin 1994 avec Philippe Biberson alors président de Médecins Sans Frontières-France, a une question portant sur des livraisons d'armes répond :

« *“Ecoutez tout ça c'est très confus, il y avait effectivement des accords de coopération ou de défense avec le gouvernement, il y a peut-être des reliquats mais en ce qui concerne les services, je peux vous dire que depuis fin mai il n'y a certainement plus aucune livraison d'armes au régime Habyarimana”. Mais en même temps, il a dit en regardant de l'autre côté de la Seine donc vers l'Élysée : “Mais ce qui se peut se passer*

529 MIP, *Enquête...*, Annexes, p. 41.

*là-bas, moi je n'en sais rien ».*⁵³⁰

Dans son enquête publiée en janvier 1998, Patrick de Saint-Exupéry rapporte les propos d'un haut responsable militaire qui lui a déclaré avoir « *donné l'ordre d'interrompre les livraisons d'armes un mois avant le début de l'opération Turquoise* » qui avait commencé le 23 juin 1994.⁵³¹

Enfin, le président Mitterrand a laissé entendre que des livraisons d'armes par la France ont continué pendant le génocide. Interrogé par Bernard Debré, celui-ci aurait répondu :

« Vous croyez », a-t-il dit, « que le monde s'est réveillé le 7 avril, au matin, en se disant : Aujourd'hui, le génocide commence ? Cette notion de génocide ne s'est imposée que plusieurs semaines après le 6 avril 1994. »

Les premières informations faisant état de livraisons d'armes à la partie gouvernementale par la France apparaissent au tout début du génocide lors de l'opération Amaryllis venue évacuer les ressortissants français et étrangers. Le colonel belge Luc Marchal, commandant le secteur de Kigali dans le cadre de la MINUAR, qui était la source de cette information, la confirme au journal *Le Monde* dans les termes suivants :

*« Nous avons été informés, le 8 [avril 1994], assure-t-il que des avions français atterrieraient le lendemain vers 6 heures. En réalité, ils se sont présentés à 3 h45. Manifestement, il y avait une coordination entre les Français et les Rwandais. Les véhicules qui obstruaient la piste ont été retirés en pleine nuit. Je n'étais pas personnellement à l'aéroport, mais j'y avais des observateurs de quinze nationalités différentes. C'était des militaires, et ils savaient ce qu'ils disaient. Certains furent formels : des caisses de munitions probablement 5 tonnes ont été déchargées d'un avion et transportées par des véhicules de l'armée rwandaise dans son camp de Kanombe qui servait d'appui à la garde présidentielle. »*⁵³²

Ensuite, les informations faisant état de fourniture d'armes par la France durant le génocide se centrent autour de l'aéroport de Goma, petite ville zaïroise située à moins de cinq kilomètres de la frontière rwandaise. Voici les principales informations relatives à la question :

– Philippe Jehanne, ancien agent des services secrets servant au cabinet du ministre de la Coopération, déclare le 19 mai 1994 à Gérard Prunier : *« Nous livrons des munitions aux FAR en passant par Goma. Mais bien sûr nous démentirons si vous me citez dans la presse ».*⁵³³

– *« En mai, plus d'un mois après le début des massacres et alors que*

⁵³⁰ Compte rendu de l'entrevue avec Alain Juppé le 12 juin 1994 par Philippe Biberson, MSF.

⁵³¹ *Le Figaro* du 12 janvier 1998. 4 Enquête, Auditions, p. 413-414.

⁵³² *Le Monde* du 23 août 1995.

⁵³³ Gérard Prunier, p. 332.

10.000 personnes avaient été tuées à Gisenyi [tout près de Goma], les Français laissèrent débarquer une cargaison d'armes à Goma au Zaïre. Tandis que l'odeur des cadavres entassés dans une fosse commune à la frontière envahissait l'aéroport, les armes destinées aux meurtriers étaient entassées sur la piste. Le consul de France à Goma dit qu'il n'était pas en mesure d'intervenir : il s'agissait de l'application d'un contrat privé, passé avant l'interdiction des ventes d'armes au Rwanda. »⁵³⁴

– Le 31 mai 1994, le journal *L'Humanité* fait état d'une lettre du 25 mai de l'ambassade du Rwanda au Caire au ministre de la Défense rwandais, Augustin Bizimana, qui lui annonce des livraisons d'armes aux FAR par la France via le Zaïre à qui elles sont faussement destinées.

– Le 4 juin 1994, Stephen Smith rapporte qu'un Boeing 707 a livré à cinq reprises à l'aéroport de Goma des armes payées par la France.

« Enfin, depuis le début du drame rwandais, l'aéroport de Goma est la base arrière du gouvernement du pays voisin, le Rwanda. C'est ici que les responsables du génocide ont été approvisionnés, en armes notamment, jusqu'il y a dix jours. Depuis la déroute des Forces armées rwandaises (FAR) à Kigali, le dimanche 22 mai, « les vols spéciaux » sur Goma ont en effet cessé. Auparavant, à cinq reprises, un Boeing 707 à l'immatriculation soigneusement effacée s'était posé trois fois de jours et deux fois de nuit. Sa cargaison : chaque fois quelques 18 tonnes d'armes et de munitions, « d'origine serbe » selon les uns, dans des caisses estampillées « Bulgarie », selon d'autres. Au moins une fois, des témoins affirment avoir identifié des pilotes sud-africains. Malgré le foisonnement de détails et de versions contradictoires, toutes les sources sur place y compris des expatriés français bien placés expriment leur « certitude » que ces livraisons d'armes ont été « payées par la France ». Personne, n'est en mesure d'étayer par une preuve matérielle cette affirmation. »⁵³⁵

La lettre du Continent du 16 juin 1994 indique que :

« Le 21 juin 1994 [...] Quelques jours plus tôt, le colonel Dominique Bon, attaché militaire à l'ambassade de France à Kinshasa, a plus ou moins reconnu que des livraisons d'armes aux ex-FAR n'ont pas cessé et qu'elles passent par l'aéroport de Goma, et c'est d'autant plus embarrasant que l'aéroport est censé servir à une intervention humanitaire. »

L'organisation Human Rights Watch qui a mené une enquête sur les livraisons d'armes aux forces du génocide a elle aussi interviewé le consul de France à Goma, Jean-Claude Urbano, qui lui a répétées les mêmes informations. Human Rights Watch rappelle en même temps que toute exportation d'arme de France doit recevoir l'aval gouverne-

534 *The Economist* repris par le *Courrier International* du 7 juillet 1994.

535 *Libération* 4 juin 1994

mental.⁵³⁶

Durant le génocide, le général Huchon reçut à plusieurs reprises le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba à la Mission militaire de coopération qui séjourna 27 jours à Paris « pour tenter d'accélérer les fournitures d'armes et de munitions à l'armée rwandaise ».⁵³⁷ Kayumba occupait les fonctions de chef des services logistiques au ministère rwandais de la Défense et était spécialement chargé de l'achat des armes et munitions. Il fut membre du comité de crise constitué par Bagosora le 7 avril 1994. A partir de l'ambassade du Rwanda à Paris, Kayumba mena des négociations sur les cessions et les achats d'armes pour ravitailler les FAR. En juillet 1994, Kayumba dressa un rapport de sa mission en France qu'il transmitt à sa hiérarchie, via l'ambassade du Rwanda à Paris, dans lequel il évoqua six livraisons d'armes d'un montant de 5 454 395 dollars, organisées grâce à deux sociétés, DLY-Invest (France) et Mil-Tec (Grande Bretagne) entre le 19 avril et le 18 juillet 1994.⁵³⁸ Après la défaite des FAR, Kayumba aurait été soupçonné d'avoir détourné de l'argent, et dans sa lettre d'explication adressée à Théodore Sindikubwabo, il révéla avoir effectué, pendant le génocide depuis Paris, « 6 chargements d'avion, soit 240 tonnes de munitions. »⁵³⁹

Enfin, des documents retrouvés dans le camp de réfugié de Mungunga après la fuite des réfugiés rwandais suite à l'attaque du camp par les nouvelles troupes gouvernementales rwandaises mettent en cause deux sociétés parapubliques françaises dans des commandes d'armes ; ces sociétés, SOFREMAS et Luchaire auraient livrés des armes aux FAR pendant le génocide et après l'embargo décrété par les Conseil de sécurité.⁵⁴⁰

4.4 Distribution aux interahamwe d'armes livrées par la France pendant le génocide

Un groupe d'anciens interahamwe d'élite appartenant au groupe Turihose, qui nous avait raconté comment ses membres avaient été formés par des Français dans les camps de Ruhengeri et de Gisenyi, a été sollicité pour le déchargement de livraisons d'armes de source française. Ces anciens interahamwe, qui tous ont avoué avoir participé au génocide, expliquent non seulement qu'ils ont débarqué des armes fournies

536 Human Rights Watch, Rwanda/Zaire, *Rearming with Impunity*.

537 Human Rights Watch, FIDH, *Aucun témoin, ...* p.770

538 Lettre du Colonel Cyprien Kayumba au ministre de la Défense à Bukavu, 26 décembre 1994 (MIP, Tome II, Annexes, p.563) ; *Le Monde*, 1er avril 1998

539 *Ibid*

540 *L'Humanité* du 20 novembre 1996.

par la France, mais ont aussi assisté à une partie de leur distribution. Ils ont reçu certaines de ces armes et les ont utilisées pour tuer des Tutsi. Jean-Paul Nturanyenabo affirme qu'en 1994 il a vu des militaires français quelques temps avant que des armes n'arrivent de Goma.

« Le commandant du secteur opérationnel de Ruhengeri, le Colonel Marcel Bivugabagabo, s'est rendu à Gisenyi accueillir des militaires français. Je suis parti avec lui en tant que chef de l'équipe chargée de sa protection. [...] Ils (les Français) sont arrivés à Gisenyi vers 16h et sont allés au stade Umuganda. C'était au mois de mai. Les responsables militaires sont allés au Méridien Izuba. Deux jours après, des jeunes miliciens qui recevaient une formation militaire au stade ont été réquisitionnés pour aller à Goma décharger des armes et des munitions de l'avion qui avait transporté les militaires français. Après, ils ont apporté ces armes et munitions au camp militaire de Gisenyi et ont commencé à les distribuer. Elles ont été distribuées par le Lt Colonel Anatole Nsengiyumva en collaboration avec des Français et d'autres officiers. Ils les ont distribuées au stade Umuganda et au palais de MRND [dans la ville de Gisenyi]. C'est ces dernières, distribuées au palais de MRND, qui ont été utilisées à la dernière bataille de Mburabuturo [une colline boisée de Kigali où il y a eu de dures combats entre l'APR et les interahamwe], d'autres sont partis à Bisesero [dans la préfecture de Kibuye]. Après cette distribution, les bourgmestres sont venus prendre des armes et les ont distribuées aux jeunes qu'ils avaient formés dans les communes. Chez moi, j'y suis allé, il y avait un endroit où ils se formaient à Mashyuza, près de la Bralirwa sur un petit terrain. »⁵⁴¹

Jean-Damascène Uzabakirihho relate les circonstances dans lesquelles il est parti à Goma décharger des armes.

« Juste après la mort du Président Habyarimana en 1994, le Cpt Bizumuremyi et le Lt Colonel Anatole Nsengiyumva ont tenu une réunion au camp militaire de Gisenyi en compagnie de militaires français. Ils disaient que les Tutsi avaient atteint leur objectif et qu'ils étaient aussi capables du pire étant donné qu'ils étaient parvenus à tuer le Président. Ils ont aussi dit que nous allions recevoir des armes, que des pays amis avaient accepté de nous livrer des armes. C'est ainsi que, quelques jours après, ils nous ont pris dans 4 camions et nous ont emmenés à l'aéroport de Goma décharger les armes et munitions de l'avion piloté par des militaires français. Après le déchargement, nous les avons amenés au camp militaire de Gisenyi. Ils ont commencé à nous les distribuer. Certaines ont été données aux chefs du parti politique MRND et aux civils qui venaient de recevoir des formations militaires au stade Umuganda, d'autres aux Interahamwe locaux de la préfecture. Jean-Paul Nturanyenabo était aussi présent. A cette période, Edouard Karemera a demandé à ce que lui soient envoyé des renforts à Kibuye et on a choisi parmi les Interahamwe qui étaient au camp militaire de

541 Audition de Jean-Paul Nturanyenabo du 11/12/2006.

Gisenyi. Le Major Nubaha a aussi reçu des armes et les a distribuées à Kibilira [commune Kibilira dans la préfecture de Gisenyi]. Des militaires français étaient présents pendant la distribution de ces armes. C'était des Kalachnikov Para qui lancent des grenades. »⁵⁴²

Orosse Nisengwe est un ancien interahamwe ; il a participé aux batailles de Kibuye et de Gisenyi. Il raconte qu'il se dirigeait vers Gisenyi avec un groupe d'interahamwe, à bord d'un bus, lorsqu'ils ont reçu de nouvelles instructions qui leur disaient que la bataille n'avait pas encore pris fin et que, par conséquent, ils ne devaient pas se décourager.

« Le Lt Colonel Anatole Nsengyumva, le Préfet Charles Zirimwabagabo, le Lt Habimana alias Chuk Norris et le Sgt Célestin nous ont dit de ne pas nous décourager, que nous allions amener les armes fournies par les militaires français. Ils nous ont fait monter dans des bus et camions militaires. Arrivés à l'Aéroport de Goma, nous y avons trouvé 3 avions, appartenant aux militaires Français, remplis de caisses sur lesquelles était dessiné des houx alors que au fond, il y avait des armes et des grenades. [...] Alors, les armes ont été distribuées au camp Gisenyi, au stade Umuganda, dans la commune Kayove et dans plusieurs autres communes. Moi, j'ai été envoyé dans ma commune avec d'autres jeunes pour y assurer la sécurité. Quand on nous donnait ces armes au camp Gisenyi, des militaires Français étaient présents. Nous les avons utilisées pour traquer l'ennemi qui est le Tutsi dans les communes. »⁵⁴³

Emmanuel Nshogozabahizi qui était interahamwe à l'époque accuse les Français d'avoir distribué des armes dans le pays, qui ont été utilisées pendant le génocide.

« Ce dont j'accuse les militaires français c'est qu'ils ont pris part à la formation des Interahamwe qui ont commis des crimes au Rwanda. Je dis cela parce que je suis parmi ceux qui ont reçu cette formation. Je les accuse aussi d'avoir distribué des armes dans le pays, lesquelles armes ont été utilisées pendant le génocide. Je suis parmi ceux qui sont partis les décharger à Goma. C'est en 1994 au mois de mai. C'est ces mêmes armes que nous avons amené à Kigali combattre à Mburabuturo.. [...] Nous avons traversé la frontière vers 3h et demi du matin, le bus dans lequel j'étais s'est dirigé vers l'hôtel Méridien de Gisenyi. Les camions sont partis au camp militaire de Gisenyi. Il y avait des Interahamwe qui suivaient une formation militaire au stade Umuganda, c'est ceux-là qui ont reçu ces armes. Celles qui étaient au Méridien, qui étaient peu nombreuses, ont été distribuées aux personnes venues de Nyamyumba et d'une petite partie de Kayove. »⁵⁴⁴

Ces trois anciens interahamwe avaient au préalable été formés

542 Témoignage recueilli le 25/01/2007.

543 Audition publique de Orosse Nisengwe du 11/12/2006.

544 Audition publique de Emmanuel Nshogozabahizi du 12/12/2006.

avec la participation de militaires français entre 1992 et 1993.

La présence de militaires français pendant le génocide aux côtés des FAR engagées dans l'œuvre d'extermination est clairement établie, allant jusqu'à participer aux combats dans la région Butare, ou de façon plus substantielle, dans la défense du bastion nord du régime en offrant aux FAR un service d'artillerie lourde. Les informations recueillies laissent penser que cette participation militaire française aux côtés des FAR, somme toute réduite, n'a pas pu avoir un impact déterminant dans la conduite de la guerre par les FAR ou même dans l'exécution du génocide. Elle a dû par contre permettre aux responsables militaires et politiques français d'avoir une profonde connaissance de ce qui se passait sur le terrain et ce dès les tous premiers jours du génocide.

S'agissant des livraisons d'armes et de munitions, les informations recueillies font état, cumulativement, de dizaines de tonnes de livraisons d'origine française. Cette quantité d'armes et de munitions a certainement joué un rôle important dans le renforcement militaire des FAR et politique du gouvernement intérimaire, tous deux profondément engagés dans le génocide. La thèse qui chercherait à minimiser le rôle des FAR dans le génocide n'est pas défendable. Elle s'inscrit en faux dans les principales études du génocide qui, au contraire, leurs prêtent un rôle primordial dans la planification, l'organisation et l'exécution du génocide.⁵⁴⁵ Elle est démentie aussi par les poursuites et les condamnations d'officiers des FAR par le TPIR, dont les plus importants, comme le colonel Bagosora, sont accusés d'être les architectes du génocide.⁵⁴⁶ Les décideurs politiques et militaires français, ayant, comme nous venons de le voir, des agents déployés dans différentes parties du pays pendant toute la période du génocide, étaient parmi les mieux informés de la nature du génocide, de l'implication de l'armée et de l'importance de

545 *Aucun témoin ne doit survivre.*

546 Officiers ex-FAR condamnés par le TPIR : Col. Aloys Simba, condamné à 25 ans de prison le 13/12/2005 (jugement actuellement en appel). Au moment du génocide il était retraité, mais responsable national de la défense civile ; Col. Tharcisse Muvunyi : condamné le 12/09/2006 à 12 ans d'emprisonnement (procès en appel). Il était commandant de l'Ecole des Sous-officiers de Butare. Lt. Samuel Imanishimwe condamné en appel à 12 ans de prison. D'autres officiers ex-FAR en jugement devant le TPIR sont : Col. Théoneste Bagosora, directeur de cabinet ministère de la Défense ; Gén. Augustin Bizimungu, chef d'état-major FAR ; Gén de brigade Gratien Kabiligi ; Gén. Augustin Ndiririyimana, Chef d'état-major gendarmerie ; Col. Anatole Nsengiyumva, commandant Gisenyi ; Col. Ephrem Setako, commandant camp Mukamira ; Col. Tharcisse Renzaho, préfet de la ville de Kigali ; Maj. Aloys Ntabakuze, Commandant bataillon para commando ; Lt-col. Alphonse Nteziryayo, préfet de Butare ; Maj. François-Xavier Nzuwonemeye, Commandant Bataillon de reconnaissance ; Cpt Innocent Sagahutu, Commandant en second du bataillon de reconnaissance ; Lt. Ildefonse Hategekimana, Commandant Camp Ngoma.

l'assistance en armes et en munitions pour la continuation du génocide. La preuve en ait qu'une fois les FAR vaincues, le génocide a pris fin.

Enfin, s'il a pu y avoir un doute quant au rôle de livraison d'armes et de munitions par le France durant le génocide au second principal groupe impliqué dans l'exécution du génocide, à savoir les Interahamwe, le témoignage rapporté ici par d'anciens interahamwe le lève. Des armes livrées par la France leur ont été distribuées et ils s'en sont servis pour tuer des Tutsi dans le cadre du génocide.

II. OPERATION TURQUOISE

1.1. Le processus de prise de décision

La décision de lancer l'opération Turquoise a été l'aboutissement de différentes pressions exercées sur l'exécutif français. Ces pressions étaient de différentes natures et de diverses provenances. Parmi celles-ci, il y avait la continuation des massacres et leur effet sur l'opinion publique française qui, en même temps, commençait à découvrir le soutien accordé par l'État français au régime qui organisait ces massacres, celui de la presse internationale, des présidents africains clients de la France, de la nouvelle Afrique du Sud post-apartheid, etc. Mais, la pression la plus décisive a certainement été la perspective d'une défaite totale des FAR, alliées de la France. Enfin, cette décision a été aussi prise dans un contexte de cohabitation politique en France entre un président socialiste et un premier ministre de droite ainsi qu'un ministre des Affaires étrangères, tout aussi de droite, et ambitieux.

Dans la partie précédente, nous avons vu comment le soutien de la France au gouvernement intérimaire et aux FAR en train de commettre un génocide total ne s'est jamais démenti depuis le 7 avril 1994, date de son commencement. A un certain moment, certains officiels français commencent à reconnaître la réalité du génocide comme Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, qui le fait le 16 mai 1994, suivi par un proche de Mitterrand, Bernard Kouchner, qui, le 18 mai 1994 sur la chaîne de télévision TF1, affirme : « *C'est un génocide.* »⁵⁴⁷ Mais ces concessions faites à la reconnaissance du génocide n'ont en rien influé sur le soutien français apporté au régime génocidaire. C'est donc assez logiquement qu'au 10 juin 1994 Alain Juppé répondant à des journalistes qui lui demandent si la France compte intervenir au Rwanda déclare :

« *Qu'irions-nous faire là-bas ? Mille cinq cents hommes ne parviendraient pas à arrêter les massacres, d'autant qu'une des parties, le FPR, nous rejette.* »

Le jour même, le 10 juin 1994, de nombreux médias français rapportent de façon appuyée le massacre des enfants tutsi hébergés dans un orphelinat de Kigali dirigé par le père Blanchard, un Français.⁵⁴⁸ L'émotion est à son comble le 11 juin, lorsque le Père Blanchard, s'exprimant par téléphone depuis Kigali, intervient dans tous les grands journaux

547 Il est l'invité du journal de 20 heures. Voir transcription de son interview, Arch. F. Mitterrand.

548 Voir *Jeune Afrique*, N° 1747, du 30 juin au 6 juillet 1994

télévisés de 20 heures sur les grandes chaînes françaises.⁵⁴⁹ Le 13 juin, la tragédie rwandaise est au centre des préoccupations d'un sommet de l'OUA qui se tient à Tunis.

Rentré entre temps de Kigali, le Père Blanchard réunit à Paris, le 14 juin, une conférence de presse couverte par l'ensemble des grandes chaînes françaises de radio et de télévision. Il décrit les atrocités que les miliciens Interahamwe ont fait subir aux enfants de son orphelinat. C'est à ce moment-là que le président Mitterrand confie à Édouard Baladur et Alain Juppé :

« Nous devons absolument faire quelque chose, j'en assume l'entière responsabilité. »⁵⁵⁰

MSF considère que : *« la France des Droits de l'homme a une responsabilité écrasante dans les événements honteux qui se déroulent au Rwanda depuis le 6 avril »*, rappelle que le drame du Rwanda est *« une extermination, systématique et programmée, des opposants à une faction soutenue et armée par la France »* et pose des questions cruciales :

« Comment imaginer que la France ne dispose auprès de ses protégés [du gouvernement autoproclamé] d'aucun moyen pour faire cesser ces massacres ? »⁵⁵¹

Des pressions africaines s'exercent aussi sur la France et tout particulièrement sur le président Mitterrand, principal décideur de la politique africaine de son pays.

« (...) d'autres pressions venues du "pré carré", appellent les autorités françaises à ne plus rester les bras croisés. La progression rapide des troupes rebelles inquiète de plus en plus les chefs d'États africains qui voient d'un mauvais œil la perspective de voir la France laisser une rébellion, de surcroît anglophone, accéder au pouvoir par les armes. Ils ne se privent pas de le faire savoir et font pression sur l'Élysée et le Quai d'Orsay pour que la France respecte ses principes et ses "engagements de sécurité" ; autrement dit, pour que l'armée française intervienne, comme en octobre 1990 et février 1993, pour ramener le calme et empêcher le FPR d'arriver au pouvoir. »⁵⁵²

Dans un sens diamétralement opposé, du point de vue officiel français, le Président sud-africain Nelson Mandela, auréolé par le dérou-

⁵⁴⁹ *Ibid*

⁵⁵⁰ *Ibid*

⁵⁵¹ Paris, le 16 mai 1994, lettre ouverte du Dr Philippe Biberson au président F. Mitterrand, Arch. F. Mitterrand. Ph. Biberson fait allusion à l'allocution du président de la République le 10 mai 1994 (date anniversaire de sa victoire à l'élection présidentielle).

⁵⁵² in O. Lanotte, *La France au Rwanda*, p. 388.

lement et par le résultat des élections qui, deux mois plutôt, viennent d'enterrer l'ère de l'apartheid il déclare dans un discours prononcé lors du sommet de l'OUA de Tunis, le 13 juin 1994 :

« *La situation au Rwanda est une honte pour toute l'Afrique. (...) Tout doit changer ; et nous devons affirmer notre volonté de changement en agissant.* »⁵⁵³

Selon Gérard Prunier, cette déclaration aurait produit un effet puissant sur le président Mitterrand qui y aurait vu la menace d'un pays anglophone d'intervenir dans son pré carré africain de la France,⁵⁵⁴ et la leçon de morale, qu'une intervention sud africaine décidée par Mandela aurait représentée, aurait certainement été une humiliation difficile à accepter.

L'inaction de la communauté internationale a aussi créé un appel d'air. Après l'évacuation, le 21 avril 1994, de l'essentiel des forces onusiennes de maintien de la paix présentes au Rwanda, le Conseil de sécurité, par sa résolution 918 votée le 17 mai 1994, décide l'envoi d'une MINUAR II et de porter ses hommes à 5 500. Mais le processus de mise en place traîne. Seuls le Ghana, l'Éthiopie, le Sénégal et le Zimbabwe ont proposé un total de 3 200 hommes, sur les 5 500 requis, sans équipement ni moyens logistiques.

Enfin, l'avancée rapide du FPR sur le terrain constituait une autre pression, certainement décisive. Comme nous allons le voir, les préparatifs d'une intervention militaire française semblent avoir commencé dès le début du mois de mai lorsque, le 9 mai 1994, le lieutenant colonel Rwabalinda a eu une réunion de travail avec le général Huchon. Mais comme le relève Alison Des Forges, la situation militaire des FAR, au milieu du mois de juin, se détériorait rapidement, acquérant pour toute partie qui aurait voulu empêcher leur effondrement un caractère d'extrême urgence. Après l'échec d'une contre offensive des FAR au début du mois de juin, le 13 de ce même mois, celles-ci perdaient la ville de Gitarama située au centre du pays, permettant de nouvelles avancées du FPR dans la partie ouest du pays.⁵⁵⁵

Le 14 juin 1994, la décision d'une intervention militaire à but humanitaire est prise en conseil des ministres et elle se fera sous drapeau

553 *The International Herald Tribune* du 14 juin 1994 in Gérard Prunier *Rwanda : le génocide*, p.335

554 *Ibid.*

555 Human Rights Watch, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre...*, p. 778.

français en dehors de la MINUAR II.⁵⁵⁶

556 *Le Monde* du 22 juin 1994.

1.2. Mécontentement au niveau de l'exécutif français sur les objectifs et les modalités de l'intervention

Une guerre de reconquête en faveur du gouvernement génocidaire ou une intervention militaire aux objectifs humanitaires clairs et limités ?

Les objectifs de l'intervention militaire française au Rwanda ainsi que ses modalités de réalisation devaient opposer le président Mitterrand à son Premier ministre Balladur. Le ministre des Affaires étrangères Juppé, le troisième homme, s'est personnellement beaucoup impliqué dans le lancement et la publicité de l'initiative. De façon assez particulière, ce ministre de droite s'alignera aux positions du président Mitterrand.

Le président Mitterrand avait pour projet d'intervenir à Kigali même, de diviser, aussi bien la ville que le pays en deux et permettre soit une reconquête des FAR, soit forcer une négociation sur les positions défendues par l'armée française. Cette intervention militaire française, en faveur des FAR et en plein génocide, semble avoir été préparée depuis quelques mois. Ainsi, Sébastien Ntahobari, l'attaché militaire de l'ambassade du Rwanda pendant le génocide, apporte, dans une lettre adressée à Paul Quilès, un éclairage rétrospectif instructif de la visite que le lieutenant-colonel Rwabalinda a rendu au général Huchon, chef de la mission militaire au ministère des Affaires étrangères. Faisant allusion au téléphone crypté que le général Huchon a confié à Rwabalinda pour le remettre au chef d'état-major des FAR, le général Bizimungu, l'ancien attaché militaire explique que ce téléphone devait servir au général Bizimungu à « *transmettre à Paris des renseignements protégés pour la sécurité de militaires français de l'opération Turquoise qui était en préparation* ». ⁵⁵⁷

Alison Des Forges rapporte que les diplomates français chargés de défendre l'opération Turquoise au Conseil de sécurité auraient présenté, sur une carte, une zone d'intervention englobant

« tout le territoire situé à l'ouest d'une ligne qui partait de Ruhengeri au nord, puis descendait en direction du sud-ouest vers Kigali et finissait sa course dans une direction sud-ouest, à Butare. Cette zone aurait compris Gisenyi, là où le Gouvernement intérimaire s'était réfugié, de même que la région d'où Habyarimana était originaire, comme d'officiers de haut rang de l'armée rwandaise. Cette zone, où les forces gouvernementales avaient concentré le gros des troupes et du ravitaillement, aurait constitué un site idéal pour lancer une contre-offensive... » ⁵⁵⁸

Le 13 juin 1994, Bernard Kouchner, s'est rendu à Kigali plaider

⁵⁵⁷ MIP, *Annexes*, p. 572.

⁵⁵⁸ Human Rights Watch, FIDH, 1999, p. 779.

auprès du général Dallaire la cause de l'opération Turquoise. Dans le quartier général de la Minuar, Kouchner aurait présenté à nouveaux une carte présentant la délimitation de la zone d'intervention des militaires français englobant certains quartiers de Kigali et tout l'ouest du pays. Kouchner aurait demandé au général Dallaire « *de solliciter l'intervention de troupes françaises pour sauver des orphelins et des missionnaires bloqués derrières les lignes interahamwe, dans la capitale* ». Sans désigner directement le président Mitterrand, l'ancien Premier ministre Édouard Balladur confirme l'existence d'une volonté d'intervention militaire française à Kigali. Dans son audition devant la MIP, il déclare qu'il est « *exact que certains responsables aient envisagé une intervention militaire, notamment à Kigali* ».⁵⁵⁹

Un peu avant, il avait désigné l'objectif de ceux qui défendaient l'intervention sur Kigali. La MIP reprend ses propos de la façon suivante :

*« Une intervention sous forme d'interposition ; cette solution, présentée par ceux qui en étaient les tenants comme une manière de stopper l'avancée des troupes du FPR, aurait impliqué une action de guerre menée par des troupes françaises sur un sol étranger. M. Édouard Balladur a précisé qu'il s'y était opposé, considérant que la France ne devait pas s'immiscer dans ce qui apparaîtrait rapidement comme une opération de type colonial. »*⁵⁶⁰

Dans une lettre publiée en annexe par la MIP, il affirme, s'agissant du président Mitterrand, qu'« *il n'était pas question, à ses yeux, de châtier les auteurs Hutu du génocide et il n'était pas question aux miens de permettre à ceux-ci d'aller se mettre à l'abri au Zaïre* ».⁵⁶¹

Le premier ministre Balladur s'est opposé à l'option agressive du président Mitterrand et a posé les cinq conditions suivantes au déploiement de l'opération Turquoise :

- Autorisation par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Limitation de l'opération dans le temps à quelques semaines en attendant l'arrivée de la MINUAR ;
- Limitation des opérations à des actions humanitaires (mettre à l'abri des enfants, des malades et populations terrorisées, et ne pas nous laisser aller à ce qui serait considéré comme une expédition coloniale au coeur même du territoire du Rwanda. Toute occupation durable d'un site ou d'une partie du territoire présenterait de très grands risques,

⁵⁵⁹ MIP, *Auditions*, PDF p.106.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 87

⁵⁶¹ Lettre d'Édouard Balladur à Bernard Debré du 9 juin 1998, dans MIP, *Enquête...*, t. II, Annexes, pp. 378.

compte tenu de l'animosité qu'elle susciterait et de l'interprétation politique qui lui serait donnée ;

- Positionnement de nos forces à proximité de la frontière, en territoire zaïrois, le seul qui nous soit disponible ;

- Déclenchement des opérations dès lors que des contingents significatifs nous seraient fournis par d'autres pays, sauf peut-être telle ou telle opération à la frontière que nous pourrions mener seuls.⁵⁶²

L'opposition de Balladur semble avoir évité l'attaque française sur Kigali, comme l'a confié un source militaire non dévoilée à Patrick de Saint-Exupéry : « *Dans les premiers jours, il était envisagé d'aller jusqu'à Kigali. Ces ordres ont été annulés au dernier moment.* »⁵⁶³

Face à cette opposition des points de vue, l'armée française va opter pour l'application des deux visions, l'une officielle, celle du Premier ministre Balladur et une autre clandestine, celle du président Mitterrand.

Mais peut-être la principale raison qui a restreint les ambitions belliqueuses du président Mitterrand, c'est qu'il était déjà trop tard. Le 30 juin, sept jours après l'entrée des forces françaises au Rwanda, le général Dallaire s'est rendu à Goma où le quartier général de l'opération Turquoise s'est établi, prendre contact avec le commandant de l'opération, le général Lafourcade. Au cours de l'entretien, le général Dallaire a montré sur une carte la démarcation de la zone que, selon lui, devrait occuper l'opération Turquoise. Cette zone devait être établie en fonction des positions occupées déjà par le FPR en aménageant un étroit no man's land entre les deux forces.

« *Je me dirigeais vers le plan de Lafourcade et traçais la ligne qui, selon moi, constituerait la limite extrême de la zone sous protection française, à l'intérieur du Rwanda. Il fut consterné : il n'arrivait pas à croire que le FPR s'était déplacé à une telle vitesse au cours de la dernière semaine.* »⁵⁶⁴

Dallaire a montré qu'il restait assez peu d'espace à l'est de Gisenyi, que le FPR était à une vingtaine de kilomètre de la pointe la plus à l'est de Gikongoro et enfin que, pour l'essentiel, la région de Butare était sous son contrôle. Face à cette situation, la France décidera de tenter de sauver les meubles en procédant à la création, début juillet « *d'une zone humanitaire sûre* » située dans le sud-ouest du pays. Nous y reviendrons.

Entre temps, le 22 juin 1994, le Conseil de Sécurité votait la résolution 929 qui permettait à la France d'intervenir au Rwanda sous le

562 Édouard Balladur, Lettre au président de la République, François Mitterrand du 21 juin in MIP, Annexes, 375376.

563 P. Saint-Exupéry, 2004, p. 102-103.

564 Roméo Dallaire., p. 559.

chapitre VII (autorisation d'usage de la force en cas de besoin). Cinq pays s'abstiennent. Il s'agit de la Chine, du Brésil, du Nigeria, de la Nouvelle-Zélande et du Pakistan. La communauté internationale a autorisé cette opération avec beaucoup de réticence et de façon très conditionnelle. La résolution met en exergue le caractère strictement humanitaire de l'intervention, sa limite dans le temps de deux mois et lui interdit de se constituer en « *une force d'interposition entre les parties* ».⁵⁶⁵

1.3. Ordres d'opération, composition et déroulement

Les ordres d'opération ont été établis le 22 juin. La mission des forces de Turquoise est de « *mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force* ». Les règles de comportement sont les suivantes :

- adopter une attitude de stricte neutralité vis-à-vis des différentes factions en conflit. Cet impératif signifie qu'il s'agit de faire cesser tant les massacres des Tutsis par les milices que les exactions commises par le FPR en représailles à l'encontre des Hutus ;
- insister sur l'idée que l'armée française est venue pour arrêter les massacres et non pour combattre le FPR, ni soutenir les FAR [...] ;
- affirmer le caractère humanitaire de l'opération, en liaison, chaque fois que possible, avec les ONG. [...]

Les ordres d'opérations prévoyaient, dans un deuxième temps, la réalisation de deux opérations complémentaires. Il s'agissait d'abord

« *d'être prêt ultérieurement à contrôler progressivement l'étendue du pays hutu en direction de Kigali et au Sud vers Nyanza et Butare et intervenir sur les sites de regroupement pour protéger les populations* ». En second lieu, il était demandé aux forces de Turquoise « *d'affirmer auprès des autorités rwandaises, civiles et militaires, notre neutralité et notre détermination à faire cesser les massacres sur l'ensemble de la zone contrôlée par les forces armées rwandaises, en les incitant à rétablir leur autorité* ».

Enfin, les règles de comportement établies par le général Lafourcade indiquent que « *le but politique recherché est la remise en œuvre des accords d'Arusha, appuyés avec détermination par la France. L'arrêt des massacres et l'observation d'un cessez-le-feu sont les conditions sine qua non de la reprise d'un dialogue entre les parties, initié à Arusha, comme seule solution possible du conflit. La France est déterminée dans son soutien à ce processus, donc à faire cesser les exactions.* »⁵⁶⁶ Dans le contexte d'un génocide total organisé par le gouvernement intérimaire et

⁵⁶⁵ Conseil de sécurité, Résolution 929 du 22 juin 1994.

⁵⁶⁶ MIP, Rapport, PDF p. 324

commis par et avec l'appui des FAR, dans un contexte de recul constant et rapide de ces dernières, la seule façon d'envisager ce retour aux accords d'Arusha passe par l'imposition de ce gouvernement au FPR à travers une confrontation entre les troupes françaises et ce dernier.

1.4. Des moyens humains et matériels impressionnants

Pour mener cette opération, la France aligne au total 3 060 hommes⁵⁶⁷ provenant des meilleures unités de son armée : éléments de la 3e demi-brigade de la Légion étrangère, du 2e régiment étranger d'infanterie, du 2e régiment étranger de parachutistes, du 6e régiment étranger de génie ; éléments du régiment d'infanterie chars de marine ; forces spéciales du RPIMA agissant dans le cadre des « opérations spéciales » (OPS) avec des agents de la GIGN et l'EPIGN, et en parallèle avec des équipes CRAP de la 11e DP et des éléments du 13e RDP ; deux unités du service santé des armées, (un élément médical d'intervention rapide dit EMMIR basé à Cyangugu et la Bioforce basée à Goma) ; éléments issus de la 11e division parachutiste CRAP du 35e RAP ; soutien et transmetteurs du 14e RPCS.⁵⁶⁸ Décrivant le dispositif mis en place, un journaliste de *Libération* peint Turquoise comme un ensemble de

« forces d'élite appartenant essentiellement à l'armée de terre, [...], à l'armée de l'air, à la marine et à la gendarmerie [qui] sont les mieux entraînées, les mieux équipées [...] de l'armée française, dotées de moyens exceptionnels, en termes de puissance de feu, de système de communication et de renseignement. »⁵⁶⁹

Les troupes de l'armée française sont épaulées par 508 militaires⁵⁷⁰ fournis par sept pays africains⁵⁷¹ : Sénégal, Guinée-Bissau, Tchad, Mauritanie, Égypte, Niger et Congo. Ceux-ci semblent servir de caution internationale à l'armada française.

Au niveau matériel, les moyens sont tout aussi importants. Pour ce qui concerne la partie la plus visible de l'équipement aérien, selon un magazine militaire spécialisé, l'opération Turquoise a déployé sur les

567 Témoignage du général Lafourcade devant la MIP, *Enquête...*, p. 104.

568 Sur ces questions relatives aux différentes unités engagées dans Turquoise, voir *L'express* du 30/06/1994, *L'Express* des 21 et 28 juillet 1994, et surtout les publications de l'armée française, notamment *Képi blanc*, n° 549, octobre 1994 ; *Raids*, n° 97, juin 1994, et en particulier le n° 101, octobre 1994.

569 Jean Guisnel dans *Libération* du 21 juillet 1994. Pour une information plus complète à ce propos, voir le « Supplément » de 8 pages publié par une autre revue militaire, *Képi blanc* N° 549, octobre 1994.

570 Témoignage du général Lafourcade devant la MIP, *Enquête...*, p. 104.

571 Après avoir promis d'envoyer des unités, l'Italie a finalement retiré son offre, estimant que les conditions qu'elle avait posées n'étaient pas remplies.

bases avancées de Goma, Bukavu et Kisangani

« six C-130 Hercules, neuf C-160 Transall, un Falcon-20 et un CASA-235 de liaison. L'armée de l'air a en outre affrété un Airbus, un Boeing 747 ainsi que dix-sept Antonov-124 Condor et Illyshin Il-76 Candid pour le fret lourd. Sur la base de Kisangani seront maintenus quatre avions d'appui tactique Jaguar (venus de Bangui), quatre avions d'appui tactique Mirage-Fr CT (de Colmar), quatre avions de reconnaissance Mirage Fr-CR (de Reims), et deux avions de ravitaillement en vol C-135F. »⁵⁷²

Toutes ces troupes sont placées sous le commandement du général Lafourcade qui, en tant que chef de l'opération, dispose « d'un poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT), directement relié au centre opérationnel interarmées (COLA) de Paris, c'est-à-dire au chef d'état-major des Armées, l'Amiral Jacques Lanxade. »⁵⁷³ Le PCIAT de Lafourcade est basé à Goma près de l'aéroport.

L'opération Turquoise a connu quatre phases partant de l'installation, officielle, le 23 juin 1994 et l'entrée au Rwanda jusqu'au retrait, le 22 août.

La phase 1 consacrée à des « opération ponctuelles » est réalisée exclusivement par les 222 éléments du Groupement spécialisé qui est un détachement du Commandement des Opérations spéciales (COS), composé exclusivement de « forces spéciales ». Le groupement spécialisé a pour rôle d'ouvrir la voie au reste de la force. Il est commandé par le colonel Rosier qui dirige le Détachement de liaison et de mise en œuvre (DLMO) installé à Bukavu. Au Rwanda, même Groupes COS-Turquoise sont en action : le Groupe 1 COS-Turquoise, qui est commandé par le Colonel Didier Tauzin alias Thibaut, est composé de 68 hommes du 1er RPIMA. Ce groupe entre au Rwanda officiellement le 23 juin par Cyangugu. Il se rend directement au camp de réfugiés tutsi de Nyarushishi qu'il « sécurise ». Il y reste environ une semaine alors qu'une partie du groupe se déploie du côté de Gikongoro. Il y a le Groupe 2 COS-Turquoise commandé par le lieutenant-colonel Rémy Duval alias Diego à la tête de 43 commandos parachutistes de l'Air et de quatre gendarmes du Groupe spécialisé d'Intervention de la Gendarmerie nationale (GSIGN) ce groupe a été hélicoptéré sur la ville de Kibuye le 24 juin. Il a pour mission de reconnaître la partie centrale de la préfecture de Kibuye. Enfin, il y a le Groupe 3 COS-Turquoise composé de 44 commandos de marine Trepel et de quatre gendarmes du GIGN. Ils sont commandés par le capitaine de corvette Marin Gillier alias Omar. Ce groupe a quitté

⁵⁷² Raids-Magazine Raids, N° 101, octobre 1994, p. 5.

⁵⁷³ Témoignage du général Lafourcade devant la MIP, *Enquête...*, p. 104.

Cyangugu le 24 et s'est rendu à Kibuye puis a rebroussé chemin pour s'installer à Kirambo et Gishyita. Le groupe a pour tâche de reconnaître la partie sud de Kibuye dont la région de Bisesero.

Durant les premiers jours de juillet, la phase 1 voit la fin des activités du détachement COS même si la plupart des troupes restent au Rwanda et sont renforcées par de nouvelles arrivées. Deux groupements et un détachement sont constitués resteront dans l'état jusqu'à la fin de l'opération le 22 août 1994.

Le Groupement Interarmes Nord englobe la préfecture de Kibuye, il est commandé par le colonel Patrice Sartre et est composé de trois unités de troupes de marines ainsi que des contingents sénégalais, bissau-guinéens, congolais et nigériens.

Le Groupement Interarmes Sud qui englobe la préfecture de Cyangugu est commandé par le colonel Jacques Hogard. Il est composé d'un état-major tactique de d'environ 400 hommes essentiellement de la Légion étrangère et d'un contingent tchadien. Enfin, ce groupement a aussi un Élément médical militaire d'intervention rapide (EMMIR) installé dans le stade Kamarampaka de Cyangugu.

Durant cette phase 1, au moins trois accrochages ont mis aux prises les troupes françaises avec celles du FPR. Ces dernières ont même tenu sous leur feu une longue colonne de soldats français qui n'a été libérée qu'après tractations entre les deux parties au plus haut niveau militaire.

La phase 2 correspond à la création, le 6 juillet, de ladite « zone humanitaire sûre » (ZHS). Face au recul rapide des FAR sous la pression de l'APR et au déplacement de centaines de milliers de personnes vers le sud-ouest du pays, la France informe le Secrétaire général des Nations Unies de l'intention de créer une ZHS au Rwanda et demande l'accord de l'ONU. Pour ce faire, la France estime qu'elle n'a pas besoin d'une nouvelle résolution en s'appuyant sur les résolutions 925 et 929. L'essence de l'argumentaire français est le suivant :

« [...] en s'appuyant sur les résolutions 925 et 929, organiser une zone humanitaire sûre où les populations seraient à l'abri des combats et des conséquences dramatiques qui en découlent dans ce pays. Les forces franco-sénégalaises veilleraient, dans le cadre du mandat qui est le leur, à ce que ne s'exerce dans cette zone ou à partir de cette zone, aucune activité de nature à porter atteinte à la sécurité de ces populations. Cette zone devrait être centrée sur la région où les problèmes humanitaires sont les plus aigus, suffisamment vaste compte tenu du nombre de personnes concernées et d'un seul tenant pour stabiliser les populations sur place et faciliter l'acheminement des secours humanitaires. Sur la base des informations en notre possession, cette zone devait comprendre les districts de Cyangugu, Gikongoro et la moitié sud de Kibuye, incluant

l'axe Kibuye-Gitarama jusqu'au col de N'Daba compris. »⁵⁷⁴

Le 6 juillet, le secrétaire général des Nations unies donne son accord à l'initiative française en se basant sur le paragraphe 4 de la résolution 925. Alors que le FPR a pris Kigali le 4 juillet et que le Ruhengeri et Gisenyi sont sur le point de tomber, le 8 juillet il annonce ses exigences relatives à la ZHS. Celle-ci devait être strictement réservée aux civils, les FAR et les miliciens s'y trouvant devaient être désarmés et les responsables des massacres appréhendés.

Enfin, nombre de commandants et de membres des troupes d'élite engagées dans les groupements COS sont des anciens éléments de Noroît et du DAMI des années 1990-1993.⁵⁷⁵

– *Le colonel Jacques Rosier, commandant de l'opération Noroît de juin à novembre 1992 est chef du Groupement des Opérations spéciales (COS) durant l'opération Turquoise.*

– *Le colonel Didier Thibaut et le colonel Jacques Rosier commandent les COS qui sont le fer de lance de "Turquoise", ils sont là pour faire la guerre au FPR comme l'illustre la déclaration tonitruante de Thibaut le 4 juillet à Gikongoro.*

– *Le colonel Etienne Joubert, chef du DAMI/Panda du 23 décembre 1992 au 18 mai 1993, incorporé dans le détachement Chimère, revient durant Turquoise comme officier renseignement puis opérations dans le détachement du 1er RPIMA.*

– *Thierry Prungnaud, adjudant-chef du GIGN, membre du DAMI-Garde Présidentielle, entraîne la garde présidentielle en 1992 et se retrouve affecté au détachement COS commandé par Marin Gillier.*

– *Erwan de Gouvello, commandant de troupes de marine, est AMT début 1994, affecté au camp Kigali des FAR. Il est conseiller du colonel de Stabenrath à Gikongoro durant Turquoise.*

– *Le lieutenant-colonel Marcel Gegou est commandant du secteur opérationnel Byumba lors de l'opération Chimère en février-mars 1993. En 1994, il est affecté au PC du colonel Jacques Rosier lors de Turquoise.*

– *Le commandant Chamot (chef d'escadron), AMT, est à l'ambassade à Kigali le 6 avril 1994. Il se trouve sous les ordres du Lieutenant-colonel Hogard à l'EMT Sud lors de Turquoise.*

– *Le commandant Fargues, chef d'escadron, AMT, est à Kigali le 6*

⁵⁷⁴ MIP, Rapport, PDF, p. 330.

⁵⁷⁵ Jacques Morel, « *Au secours des assassins* » version du 13 juillet 2007, p. 412.

avril 1994. Il se retrouve sous les ordres du lieutenant-colonel Hogard à l'EMT sud lors de Turquoise.

Le général Dallaire lors de sa visite du 30 juin au Quartier général de l'opération Turquoise à Goma déjeune avec le général Lafourcade et les officiers qui l'entourent. Il rapporte ce qu'il a entendu :

« Ils refusaient d'accepter l'existence d'un génocide et le fait que les dirigeants extrémistes, les responsables et certains de leurs anciens collègues fassent partie d'une même clique. Ils ne cachaient pas leur désir de combattre le FPR. »⁷⁶

De par les ordres d'opération, l'armement et le personnel aux commandes de l'opération Turquoise, toutes les conditions d'une guerre contre le FPR, mais malheureusement contre les Tutsi de façon générale, étaient réunies. A l'opposé des déclarations d'intention françaises, ce que montre la description de l'action des troupes françaises de Turquoise au Rwanda de façon abondante, récurrente et précise, c'est cette guerre de l'ombre mais combien meurtrière contre les Tutsi. En plein génocide.

1. CYANGUGU

La préfecture de Cyangugu était située dans l'extrême sud-ouest du pays. Les circonscriptions administratives ont aujourd'hui changé. Une partie de sa façade ouest fait face au lac Kivu, alors que la partie sud de cette façade est reliée au Zaïre par une courte frontière terrestre. Enfin, l'extrême sud de la préfecture forme une importante bande de terre entrant dans le territoire burundais. La principale voie d'accès à la préfecture en venant du centre du pays est la route Kigali-Cyangugu qui traverse la forêt de Nyungwe. La préfecture n'a pas été touchée par les combats car elle fera partie de la dite « *Zone humanitaire sûre* ». Elle a été le théâtre du génocide comme la majeure du pays jusqu'à ce que la Minuar prenne le relais des troupes françaises, le 21 août 1994, comme nous pourrons le constater. Après les premières campagnes de massacres, la préfecture et la ville de Cyangugu avaient connu un calme relatif ; là, comme ailleurs, l'essentiel de la population tutsi avait été sacrée avant l'arrivée de l'Opération Turquoise. Il restait des individus cachés ça et là, peut-être de tous petits groupes. Le seul lieu de rassemblement important de survivants se trouvait au camp de Nyarushishi où il y avait environ 8.000 tutsi réfugiés. Le 19, 20 et 21 juillet, un exode massif de population, miliciens et membres des FAR a envahi la ville, de passage vers le Zaïre.

576 Roméo Dallaire, *J'ai serré la main du diable*, p. 560.

Le groupe 1 du COS Turquoise entre dans Cyangugu le 23 juin 1994 et se rend directement au camp de réfugiés tutsi de Nyarushishi. Il est constitué de 58 hommes du 1er RPIMA commandé par le colonel Didier Tauzin alias Thibaut. Il a comme adjoint le lieutenant-colonel Hervé Charpentier, alias Colin. L'officier de renseignement puis des opérations du détachement du 1er RPIMA est le lieutenant-colonel Joubert.⁵⁷⁷

Le 30 juin, le groupement sud de Turquoise couvrant la préfecture de Cyangugu prend ses fonctions dans la préfecture. Il est constitué de troupes de la Légion étrangère commandées par le colonel Jacques Hogard. Le lieutenant-colonel Jean-Louis Laporte est commandant en second chargé de la logistique. Le capitaine Bruno Guibert est adjoint opérations, le capitaine Georges Le Menn est second officier opérations, le capitaine Bernard Gondal est chef du bureau de renseignement. Le poste de commandement du groupement sud est basé sur l'aéroport de Kamembe.⁵⁷⁸

Les premiers contingents de l'opération Turquoise ont été accueillis dans la joie et la liesse par les autorités officielles, régionales et certaines nationales, des officiers supérieurs des FAR et les Interahamwe et les FAR du rang. La presse dûment convoquée s'est faite l'écho de cet accueil triomphal.

« Il est des triomphes dont on se passerait volontiers. Le jeudi 23, c'est sous les bravos et les vivats qu'un premier détachement de la 11e division parachutiste pénètre en terre sinon rwandaise, du moins hutu. Laissant dans son sillage, semé de drapeaux tricolores cousus à la hâte parfois à l'envers une lourde sensation de méprise. »⁵⁷⁹

D'emblée, le colonel Didier Thibaut, patron des Bérêts rouges de Cyangugu, s'évertue à dissiper le malentendu. *« Nous ne sommes là ni pour faire la guerre au FPR ni pour épauler les FAR, assène-t-il au préfet du cru et aux chefs militaires, dûment convoqués. »⁵⁸⁰* Voulant se rendre au camp de Nyarushishi, le colonel Thibaut demande à l'encombrant comité d'accueil de ne pas le suivre dans le camp, ne voulant peut-être pas l'avoir dans l'objectif des caméras au moment du sauvetage des Tutsi.

« C'est très simple, martèle-t-il aux trois dignitaires qu'il a convoqués et qui, maintenant, l'entourent en silence, je ne veux voir ni machette, ni arc, ni lance et surtout pas d'effusion ! Les civils ne devront pas accompagner mes hommes au-delà des limites de la ville. Vous m'avez compris ? »⁵⁸¹

577 Jacques Morel, « Le commandement de Turquoise et les unités engagées », p. 2.

578 *Ibid.*, p. 5.

579 Vincent Hugué, « Les oubliés de Bisesero », *L'Express*, 30 juin 1994, p.42.

580 *Ibid.*

581 Michel Peyrard, « Je ne veux voir ni arc, ni lance, ni machette et surtout pas d'effusion »,

Arrivé au camp de Nyarushishi, éloigné de quelques kilomètres de la ville, le colonel fait une déclaration solennelle.

« “Amahoro” crie le colonel Didier Thibaut en Kinyarwanda (*Que la paix soit avec vous !*) [...] “Nous sommes venus pour une mission de paix”, explique l’officier. “Nous ne voulons pas faire la guerre. A personne. Nous voulons juste empêcher les massacres. Alors, ce soir, nous resterons ici.” Et au préfet qui s’apprête à prendre congé : “Il y a une chose, Monsieur le préfet, que nous ne pouvons pas accepter : c’est que des civils soient attaqués. Les combats entre forces gouvernementales et F.P.R ne nous concernent pas. C’est clair ?” »⁵⁸²

Voici l’image que voulait présenter l’armée française de l’opération turquoise. Des doutes ont commencé à effleurer certains journalistes lorsque dans ces premiers jours ils que les militaires français ne font rien pour désarmer les miliciens, position assumée le colonel Thibaut qui sans ambages affirme : « *Nous n’avons pas d’ordres pour désarmer les milices.* »⁵⁸³

Des rescapés du génocide, des miliciens, des anciens membres des FAR et d’autres habitants de Cyangugu donnent une image particulièrement sombre de l’action française durant ses deux mois de présence dans la préfecture. De façon récurrente, les divers témoins montrent comment les militaires français ont étroitement collaboré avec les miliciens, principaux exécutants des massacres, leur intimant l’ordre d’appréhender tous les Tutsi qu’ils rencontrent. Ensuite, comment ils ont, de façon systématique, laissé ces miliciens continuer à tuer, souvent sous leurs yeux. Un autre thème important de ces témoignages porte sur l’action de la France dans le camp de Nyarushishi et sur la façon dont les postes de protection, installés et gardés par les militaires français aux divers points d’accès du camp, étaient doublés dans un périmètre plus large par des barrières tenues par les Interahamwe qui avaient pour mission de ne pas laisser de Tutsi entrer ou sortir du camp ; nombre de ceux qui avaient essayé de le faire ont été tués. Toujours dans le camp de Nyarushishi, une victime raconte comment des militaires français l’ont soumise à un esclavage sexuel particulièrement atroce. Ailleurs dans la ville, de nombreuses victimes font état de collaboration entre des soldats français et des tueurs pour leur apporter de très jeunes filles tutsi à violer qu’ils rejetaient ensuite à la rue en sachant qu’elles risquaient fortement d’être assassinées. Enfin, divers témoins racontent comment les militaires français ont fortement incité la population à fuir au Zaïre.

martèle le colonel, *Paris-Match*, 7 juillet 1994, p.46.

⁵⁸² *Ibid.*

⁵⁸³ “We don’t have orders to disarm militias” Raymond Bonner, “Fear Is Still Pervasive In Rwanda Countryside”, *New York Times*, June 29 1994.

1) L'opération Turquoise, bouclier des FAR dans Cyangugu

L'opération Turquoise a une action militaire de protection des FAR en déroute qui a été particulièrement apparente dans Cyangugu selon l'analyse du major Félicien Ngirabware, témoin direct des faits. Membre des FAR, en 1994 il était étudiant à l'Université Nationale du Rwanda à la faculté de droit à Mburabuturo dans Kigali. Il a regagné l'armée le 13 avril 1994 et a été affecté au Camp Muhima, d'où il est parti début juillet pour Rubengera puis il s'est rendu à Cyangugu. Il est resté dans cette zone jusque fin août 1994, date à laquelle il a rejoint l'APR.

« Militairement, être accueilli suppose deux faits : le recueil et l'accueil. Le recueil est organisé par les éléments qui sont derrière les autres sur le champ de bataille et qui tirent sur l'ennemi pour l'empêcher de poursuivre ses adversaires. Ceci a été fait par les militaires français dans la zone Turquoise en accueillant les FAR qui étaient poursuivis par le FPR. L'accueil, quant à lui, est le fait de recevoir les militaires poursuivis, de soigner les blessés, de leur remonter le moral et de les mettre à l'abri de l'ennemi. Militairement, à Cyangugu et à Kibuye [partie de la Zone Turquoise dans laquelle il a vécu] les militaires français ont servi de « tête de pont de recueil », quoi que qualifiée de zone humanitaire par certains. La compréhension du rôle joué par les Français d'un côté et celui joué par les FAR de l'autre, relève de la maîtrise du contexte général de la guerre. Je n'ai rien vu d'humanitaire dans l'Opération Turquoise ; pour moi, rien ne justifie ce qualificatif. Cette opération s'inscrivait dans la logique de leur soutien militaire. A Rubengera, les militaires français ont ordonné à la population et aux militaires de descendre vers Cyangugu en séparant les militaires des civils. Arrivés à Cyangugu en dates du 19, 20 et 21 juillet 1994, ils ont trouvé les bâtiments encore intacts dont ceux de l'État. Mais après cette date, le pillage et la destruction des biens ont été systématiques et les militaires français ont laissé faire. Le rôle de la France dans le génocide se résume en cet appui militaire qu'elle n'a cessé de fournir aux FAR depuis le début de la guerre contre le FPR et qu'elle a maintenu pendant le génocide sous le couvert de l'action humanitaire en assurant leur repli pour revenir en force. »⁵⁸⁴

Bernard Surwumwe est un autre ex-Far. Il illustre de façon synthétique les propos précédents en montrant la protection française accordée aux ex-FAR depuis les derniers affrontements contre l'APR dans Ruhengeri au milieu du mois de juillet jusqu'à la retraite au Zaïre en passant par Gisenyi, Kibuye et Cyangugu.

« J'ai été témoin de l'assistance des Français aux FAR au combat en

⁵⁸⁴ Félicien Ngirabware, auditionné par la commission le 27/10/2006 à Kigali.

juillet 1994 quand le FPR menaçait la ville de Ruhengeri. Nous avons fui en direction de Gisenyi et, alors qu'on était à hauteur de Mukamira, le général Bizimungu nous a encouragés à résister et à ne pas fuir car, disait-il, les Français étaient déjà arrivés pour nous aider. Effectivement, ils avaient déjà installé leurs armes d'appui dans les hauteurs de Bigogwe et lançaient des bombes sur les inkotanyi qui nous poursuivaient. Les Français ont réussi à ralentir leur progression ce qui nous a permis de nous dégager. Nous avons continué la route vers Kibuye puis Cyangugu où nos chefs espéraient organiser une résistance. Au cours de la route, ce sont des Français qui protégeaient notre itinéraire. Ils avaient déjà installé des barrières sur plusieurs endroits comme à Gishyita et à Ntendezi. Arrivés à Cyangugu, nous avons logé dans des bâtiments du MRND (Mouvement pour le Rassemblement National et de Développement, parti de Habyarimana). Et lors de la traversée de la frontière vers Bukavu, ce sont eux qui ont transporté nos armes jusqu'au camp militaire de Mpanzi où le général Bizimungu nous a rejoints par hélicoptère en compagnie du premier ministre KAMBANDA et de deux Français. »⁵⁸⁵

2) Collaboration entre militaires français et les interahamwe dans la continuation des assassinats des Tutsi

De divers témoins relatent la façon dont les militaires français collaboraient avec les Interahamwe dans la continuation des assassinats des rescapés tutsi. Cette coopération était soit active lorsque ces militaires donnaient instruction aux Interahamwe de continuer à tuer, ou alors passive en laissant les Interahamwe tuer sous leur yeux alors que comme force occupante ils avaient l'obligation juridique et morale de mettre fin à ces tueries.

Élisé Bisengimana, finissant de l'université et natif de Cyangugu, y était durant toute la période de l'opération Turquoise. Après le génocide, il fut préfet de Cyangugu et il est actuellement député au Parlement. Son témoignage montre l'évolution de la collaboration entre les militaires français et les miliciens dans le triage des Tutsi et leur livraison aux Interahamwe pour être tués.

« Dès leur arrivée, les militaires français ont d'abord collaboré avec les gendarmes et les Interahamwe sur des barrières et dans des patrouilles. Mais à la fin, ils sont restés seulement avec les Interahamwe après avoir mis les gendarmes de côté surtout au moment de l'exode vers le Zaïre. Sur les barrières dans la ville de Cyangugu, ils contrôlaient les identités et fouillaient les personnes et les véhicules, récupérant

⁵⁸⁵ Bernard Surwumwe, entendu le 01/08/2007 à Kigali.

les armes trouvées sur les ex-FAR en fuite et les faisant garder par les Interahamwe. Pendant les contrôles d'identité sur les barrières, la mention « Hutu » sur la carte d'identité autorisait la personne à passer alors que la mention « Tutsi » ou une physionomie de type tutsi suffisait pour ne pas franchir la barrière et être livré aux Interahamwe. Quant à la destination des armes récupérées sur les barrières, une partie fut donnée aux Interahamwe qui aidaient les Français dans des patrouilles et sur ces barrières. Le reste a été acheminé en RDC lors de la fuite générale. »⁵⁸⁶

Jean Ndihekubwayo était un interahamwe et cambiste à la frontière Rusizi I près du pont qui sépare Cyangugu et Bukavu au Zaïre. L'extrait de son témoignage porte sur la collaboration entre les militaires français et les Interahamwe à qui ils ont distribué des armes pour traquer et tuer des Tutsi.

« Les militaires français sont entrés au Rwanda en 1994, traversant la frontière Rusizi I de Cyangugu en provenance du Zaïre. Ces militaires sont entrés en deux étapes différentes. La première fois, un groupe de trois militaires français est venu jusqu'à la frontière du Rwanda (Rusizi I). Ils ont discuté avec le chargé d'immigration à qui ils ont dit qu'ils venaient pour la zone turquoise mais qu'ils allaient traverser le même jour. La seconde fois, un groupe de militaires français est entré le lendemain matin. Ils ont rencontré le colonel Simba et le député Kayonde. Après leur discussion, les militaires français nous ont expliqué qu'ils venaient pour sauver les "Hutu" qui risquaient d'être exterminés par les "Tutsi". »

« Ils nous ont alors demandé d'appeler les militaires de cette zone. J'en ai appelé six et nous sommes tous partis avec Simba et ce groupe de Français. Nous nous sommes rendus dans une maison qui appartenait à Simba, légèrement en retrait par rapport au reste de la ville. Cette maison était entourée d'une brousse épaisse. Les militaires français ont fait entrer leurs camions dans la cour d'entrée de la maison. A l'intérieur de la cour, nous nous sommes placés en file perpendiculairement au camion français. Les militaires français ont alors commencé à nous distribuer des armes en insistant pour débroussailler ou brûler les alentours de leur quartier général afin d'éviter toute infiltration des éléments du FPR ou ses complices. Il nous ont dit textuellement par le biais de Simba : "Nous allons vous remettre des armes et des machettes pour défricher les brousses et ainsi éviter que les Tutsi ne puissent nous tirer dessus. »

« Ils nous ont alors remis trois fusils, des grenades et des machettes. Les machettes se trouvaient dans des grandes caisses que les Français ouvraient eux-mêmes de leur voiture pour nous les distribuer. Nous nous sommes dispersés dans différentes directions autour de la maison

⁵⁸⁶ La Commission l'a entendu en séance publique en date du 25/10/2006.

et avons commencé à fouiller les broussailles. Nous y avons débusqués deux Tutsi que nous avons tués, l'un à la machette, l'autre a essayé de courir et l'un de nous, un militaire du nom de Masunzu, a tiré sur lui. Nous utilisons les armes reçues des Français. Plus loin, près de la prison, nous en avons débusqués cinq autres qui ont pu échapper à nos tirs. Nous sommes repartis faire rapport de l'opération et ils nous ont payé 700 FF. J'ai gardé deux cents et mes compagnons se sont partagé le reste. Ils nous ont alors demandé de rester à leur disposition pour les aider. C'est dans ce sens qu'après concertation avec les Français, SIMBA nous a envoyé chercher du renfort. J'ai pu amener trois autres jeunes qui ont reçu à leur tour des armes et des grenades. »⁵⁸⁷

Jean Bosco Habimana dit Masudi était un membre des FAR ayant reçu une formation commando. Fin juin 1994, il était à Cyangugu et faisait partie des six militaires apportés par le témoin précédent, Jean Ndihekubwayo, aux militaires français à la frontière. Il a participé à la fouille des broussailles entourant la maison de Simba dans laquelle le détachement français allait s'installer.

« Les militaires français sont arrivés à Cyangugu, ont traversé la Rusizi disant qu'ils venaient sauver les Hutu. Dès qu'ils sont arrivés, ils ont dit au groupe d'Interahamwe, qui les a accueillis chaleureusement, qu'ils craignaient que ce sont les Hutu qui étaient en train d'être tués, que si il en était ainsi la situation aurait pu être compliquée. Mais, puisque il s'agit seulement de Tutsi qui étaient tués, il n'y a aucun problème car ils venaient protéger les Hutu et contrecarrer l'avancée du FPR vers Cyangugu. Immédiatement, après avoir traversé la frontière [arrivés dans la maison du colonel Simba], ils nous ont distribué des grenades, des fusils et des machettes à double tranchant. Nous étions un groupe d'Interahamwe et d'anciens militaires. Étant moi-même un ancien militaire, j'ai reçu un fusil L4, une grenade M28 et une machette. Ils nous ont ordonné d'aller aux alentours traquer l'ennemi, c'est-à-dire le Tutsi, qui se serait caché dans les buissons et de les tuer à la machette. Nous l'avons fait et, effectivement, nous avons tué des Tutsi qui s'étaient cachés dans les buissons. En plus, nous n'avions plus peur d'aller fouiller les maisons des gens étant donné que nous étions armés, chose que nous ne pouvions pas faire sans ces armes. [...] Elles ont été utilisées pour tuer des Tutsi à la barrière de Gasandara et tout près de la rivière Rusizi où les cadavres des personnes tuées étaient jetés dans la rivière. J'ai moi-même tué deux personnes avec ces fusils au même endroit. De même, un certain Marcel, avec la machette qu'il avait reçu des Français, a tué un Tutsi qui s'était caché dans le buisson situé en bas chez Vuningoma. [...] Les tueries se sont intensifiées et il y avait beaucoup de cadavres dans la rivière de la Rusizi. Les Français nous ont dit que nous étions bêtes de laisser ces cadavres flotter à la surface de l'eau, que cela constituerait un grave problème si des photos étaient prises, ensuite ils nous ont montré

⁵⁸⁷ Jean Ndihekubwabo, entendu par la Commission le 14/12/2006.

*comment faire pour que ces cadavres ne flottent plus. Ils sont montés dans des bateaux et se sont dirigés vers les cadavres flottants qu'ils ont éventrés à l'aide de baïonnettes. »*⁵⁸⁸

Calixte Gashirabake est originaire de l'est de Kibuye, dans l'ancienne commune de Kivumu où il a vu arriver les militaires de l'opération Turquoise. Il donne des exemples précis de triage des déplacés, à la recherche de Tutsi, à une barrière tenue par les militaires français et les FAR et qui étaient confiés par les militaires français aux FAR pour être tués. Il donne d'autres exemples du même type de fait, cette fois à Cyangugu.

« J'ai vu les militaires français à Kivumu au mois de juin 1994. Ils étaient là dans le cadre de l'opération Turquoise. En compagnie des FAR et des Policiers, ils ont d'abord installé une barrière près de la commune, ensuite ils ont organisé une réunion avec les déplacés d'Isanza pour leur dire qu'ils sont venus assurer leur sécurité et si possible les protéger pendant leur fuite vers l'exil car les inkotanyi risquaient de les massacrer. Sur cette barrière, les Français et les FAR faisaient un contrôle rigoureux pour qu'il ne puisse pas y avoir un seul inkotanyi qui leur échappe car ils craignaient que ces derniers ne puissent se dissimuler dans la foule des déplacés. Moi-même, j'ai été arrêté lorsque j'ai tenté de passer sans carte d'identité. J'allais y perdre ma vie si le conseiller communal Ndaryemera ne s'était pas interposé en ma faveur. C'est sur cette barrière qu'une dame du nom de Béatrice alias Nyamunini a été arrêtée et tuée avec son mari. Elle était greffier au tribunal. Les policiers rwandais l'ont retirée de la foule et sont allés la tuer dans la brousse non loin de là. Les militaires français ont tout vu mais ils n'ont rien fait pour les en empêcher. Elle était soupçonnée d'être complice des inkotanyi. Les militaires français conseillaient aux FAR d'effectuer un contrôle sérieux de façon qu'aucun inkotanyi ne puisse leur échapper. C'est pourquoi on demandait à tout passant d'exhiber sa pièce d'identité. C'est ainsi qu'à ce même endroit, un certain Nyamanswa a été arrêté et ils lui ont demandé sa carte d'identité. Ils ont constaté qu'il était Tutsi. Ceci a été confirmé par la population qui le connaissait. D'après eux, il avait été longtemps absent dans son village et l'on murmurait qu'il était parti se faire recruter chez les inkotanyi. Depuis ce jour, on ne l'a plus revu. Plus tard, alors qu'on fuyait les inkotanyi sur la route vers Cyangugu, nous avons rencontré une autre barrière tenue par les Français et les militaires des FAR. Ils ont arrêté quatre personnes parmi nous. Puis, le reste, on nous a obligé de continuer la route. Personne ne connaîtra leur sort. Nous avons passé tout un mois dans cette zone. Les Français nous disaient qu'ils vont aller au Zaïre préparer notre refuge et qu'ils nous transporteront par la suite. Finalement, nous serons transportés et concentrés dans le camp de Nyarushishi avant de continuer au Zaïre. Sur le pont de Ntendezi, les Interahamwe ont arrêté et tué un jeune

⁵⁸⁸ Entendu le 14/12/2006 à Kigali.

homme suspecté d'être inkotanyi quand il tentait de traverser ce pont. Ils lui ont demandé son identification et il leur a dit : "Vraiment, ne vous fatiguez pas, je suis tutsi !". A peine avait-il prononcé le dernier mot, ils l'ont poignardé. Les Français qui étaient assis sur le pont ont tout vu et n'ont pas bronché. »⁵⁸⁹

Thomson Mubiligi était un interahamwe et a collaboré avec les troupes françaises durant le génocide dans Cyangugu.

« J'ai vu arriver les Français à Cyangugu. Certains sont allés à Nyarushishi, d'autres à l'aéroport et un autre groupe de militaires circulait partout. Ils collaboraient étroitement avec le préfet de Cyangugu et la gendarmerie et tenaient souvent des réunions avec des officiers supérieurs des FAR ainsi que les chefs des Interahamwe. Dans ce cadre, ils ont étroitement collaboré avec le président de la CDR, Bantari Ripa, le président des Interahamwe de Cyangugu, Nyandwi Christophe, ainsi que Yusuf Munyakazi, chef des Interahamwe de Bugarama qui sont allés donner du renfort à Kibuye. [...] A Cyangugu, les Interahamwe ont continué à tuer malgré la présence des militaires français. En effet, ces Interahamwe ont maintenu leurs barrières et les Français n'ont rien fait pour les désarmer ni les chasser de ces barrières. Des Interahamwe de Kigali ont pillé dans la ville de Cyangugu et là aussi les Français n'ont rien fait pour les en empêcher. [...] Un des officiers supérieurs français s'appelait Lieutenant Colonel Hogard, d'autres se disaient Commandants aux légions étrangères. [...] Les Français ont distribué des armes à certaines personnes dont : moi, Habimana Anaclet qui fut militaire dans les FAR et Habimana. Ils nous ont également donné des rubans rouges que nous devrions porter pour nous identifier, nous disant que nous allions les aider à assurer la sécurité. En contrepartie, nous recevions des rations de combat. [...] Les Français ont laissé faire les Interahamwe qui tuaient en toute impunité. »⁵⁹⁰

Vincent Nzabaritegeka était mécanicien au projet Forêt Nyungwe à Ntendezi dans la préfecture de Cyangugu. Il affirme que des militaires français ont distribué des armes à des chefs Interahamwe qui ont ensuite servi à tuer des Tutsi.

« Vers le 25 du mois de juin, c'était un lundi [Le témoin se trompe dans son approximation, le lundi c'était le 27 juin], Samuel Manishimwe, le préfet Bagambiki et 7 Français dans leurs jeeps sont venus et m'ont ordonné d'ouvrir le portail. Ils étaient avec des gendarmes. Aussitôt, j'ai vu entrer un camion Benz, hermétiquement fermé appartenant aux Français. Ils m'ont dit qu'ils cherchaient le directeur du projet, M. Déo Mbanzabigwi, pour qu'il leur donne une salle libre. Après leur avoir dit que le directeur était absent, le préfet Bagambiki m'a ordonné de

⁵⁸⁹ Entendu en séance publique le 08/12/2006.

⁵⁹⁰ Son témoignage a été recueilli par la Commission dans ses enquêtes préliminaires le 11/08/2006 à Cyangugu.

lui donner les clés, ce que j'ai fait. Il a ouvert une des salles et a donné l'ordre aux douze gendarmes de décharger les armes qui étaient dans le camion. Selon ce qu'a dit l'un des gendarmes, c'étaient des fusils M16 et 5 caisses contenant des grenades. Le préfet a dit aux gendarmes qu'ils devaient rester et garder ces armes. [...] Le lendemain, Yusuf [Munyakazi], Samuel Manishimwe, le préfet et le directeur sont revenus et ont tenu une réunion durant laquelle ils ont dit que les réservistes étaient réengagés dans l'armée et que, par conséquent, les armes allaient être distribuées aux Interahamwe formés militairement. Ils ont ainsi distribué des armes et des grenades. Ils donnaient un fusil et des grenades à chacun. Après quoi ils leur ont dit d'aller « travailler » en commençant par Bugarama. Déo a dit que je ne pouvais pas rester sans moyens de défense et ils m'ont donné un fusil et des grenades. Ils ont également donné des armes et des grenades à notre ingénieur et à deux autres personnes pour assurer la sécurité du centre et de ses alentours. [...] Le 28, vers le soir, Yusuf est revenu nous disant qu'il avait résolu le problème de Gafunzo [localité de la région de Bugarama fief de Yusuf Munyakazi], que le seul grand problème qui restait était Bisesero où des attaques avaient été menées depuis le 27 et qu'il fallait chercher comment y aller. Nous avons fait sortir les armes, fusils et grenades qui restaient au stock et les gendarmes les ont chargés dans le véhicule de Yusuf. Avant de partir, ce dernier nous a dit que l'attaque sur Bisesero se ferait le vendredi 29 [Une nouvelle fois le témoin se trompe de jour, le 29 était un mercredi. Par contre les dates données en référence à Bisesero dans cet extrait correspondent aux événements de Bisesero]. Effectivement, ils sont partis attaquer à Bisesero le 29. [...] Les Français ont distribué, au vu de tous, les fusils qui ont été utilisés pour exécuter les massacres. J'ai assisté à cette distribution lorsque j'accompagnais le directeur et l'ingénieur Mutabazi et même ces deux les ont utilisés publiquement. Par ailleurs, ces fusils ont servi à tuer des gens à Nyamuhunga. Aussi, lorsque je revenais de Nyamasheke pour transporter un blessé que Yusuf m'avait confié, je suis revenu à Ntendezi et j'ai constaté que les personnes avaient commencé à être tuées à la barrière de Ntendezi. C'est dans ce cadre qu'un certain Eugène a été tué. Certains disaient qu'il était musicien chez Lando et originaire de Butare mais, nous nous sommes informés et appris par après qu'il venait de Gishoma. A l'usine de Shagasha, des gens ont été également tués par les fusils distribués par les Français. »⁹¹

Gaspard Nteziryimana a reçu une formation militaire de la part des soldats français afin de faire partie des « bandes rouges », un groupe de supplétifs des militaires français. Après s'être fait agresser par des Interahamwe et laissé pour mort parce qu'il avait caché des Tutsi, les militaires français l'ont obligé d'accuser le FPR pendant qu'ils filmaient ses déclarations.

591 Entendu par la Commission en date du 2/03/2007 à Cyangugu.

« J'ai vu les militaires français en juin 1994. Ils nous ont formés à l'utilisation des armes à feu et aux tactiques militaires à Mataba dans Nyamasheke. Nous étions plus de 160 jeunes en provenance des anciens secteurs de Mubumbano, Nyamasheke et Butambara. [...] Nous avons commencé l'entraînement qui allait durer quinze jours. On nous entraînait à partir de 7 heures, nous prenions une pause d'une heure à midi pour reprendre jusqu'à 17 heures. Nous rentrions chez nous le soir. Nous avons demandé pourquoi ils nous laissaient rentrer chez nous alors que nous étions en train de suivre une formation militaire et ils nous ont répondu que nous ne serions pas enrôlés dans l'armée mais que nous allions appuyer l'opération Turquoise pour empêcher les inkotanyi de franchir Gikongoro et s'emparer de Cyangugu. Après une cérémonie de clôture de l'entraînement, nous sommes rentrés chez nous. Les conseillers des secteurs nous ont convoqués après un certain temps pour recevoir le matériel en fonction de nos mérites et commencer le service. A Nyamasheke, les Français nous ont donné environ quinze fusils (FAL et kalachnikov) et des uniformes militaires, les mêmes que celles des FAR. Ils nous ont également donné un écrit attestant que nous avions reçus ces armes d'eux et une bande en tissus rouge que nous portions sur les épaules pour nous différencier des FAR et prouver que nous appuyions les Français. A un certain moment, les Français ont repris les armes qu'ils nous avaient données et je suis retourné à la maison. [...] J'avais caché quatre Tutsi chez moi dont une fille qui s'appelait Dusabe Julienne et ils ont été découverts par les Interahamwe lors de la distribution des biens des Tutsi. Les Interahamwe dont Antoine Hitimana, Cyrille Kalisa, Sabin, Patrice, François, Barthélemy Iyakagaba et bien d'autres sont venus me chercher et le bourgmestre Aloys Kamana avec son grand frère qui était président du MDR Power ont donné l'ordre de me tuer. Les Interahamwe m'ont agressé à la machette et sont partis croyant m'avoir tué alors que je m'étais seulement évanoui. Quand les Français l'ont su, ils sont venus et m'ont évacué à bord de leur jeep. Ils m'ont emmené à Kamembe, au centre de santé Saint-François tenu par des Sœurs. Les militaires français se sont occupés de moi, ils m'ont installé dans une tente et ils ont pris le temps de me soigner. Trois jours après, j'avais repris conscience et ils m'ont demandé de leur expliquer ce qui s'était passé. Je leur ai expliqué que c'étaient des interahamwe qui avaient attenté à ma vie mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Ils ont amené une dame originaire de Butare pour traduire ce qu'ils me disaient. Ils lui ont dit de m'expliquer que je devais écrire en affirmant que c'étaient des Tutsi du FPR qui l'avaient fait pour qu'ils continuent à me soigner. Je lui ai expliqué que ce n'était pas vrai que c'était des Interahamwe qui l'avaient fait parce que j'avais caché des Tutsi. Ils m'ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas continuer à me soigner, qu'ils allaient me jeter dehors parce que j'avais refusé de mentir que c'étaient des inkotanyi qui avait voulu me tuer. Ils m'ont photographié. Je n'avais pas de choix et comme je risquais d'être tué si je retournais chez moi, j'ai accepté de mentir quand ils ont voulu me faire sortir. Un rapport disant que les responsables de ces actes étaient des inkotanyi a été établi par un des militaires français assisté par la dame et

j'ai été obligé de l'approuver. [...] Par la suite, un Français en provenance de Bukavu est venu m'interviewer. Il avait une camera et m'a demandé de dire que « c'étaient des inkotanyi qui avaient voulu me tuer à coups de machette parce que j'avais tué des Tutsi » et de les décrire en disant qu'« ils étaient de grande taille avec un grand nez ». La dame me disait ce que je devais répéter et j'ai remarqué que le Français n'enregistrait que ses questions et mes réponses tout en prenant soin d'éteindre sa camera au moment des interventions de la dame. Après l'interview, ils ont continué à me soigner. [...] Lors de la fuite vers le Congo, je m'étais déjà remis et j'ai vu les Français qui contrôlaient le passage des réfugiés arrêter un jeune homme qui était sur une moto AG 100 à la Rusizi. Ils disaient qu'il était tutsi. Ils étaient avec le Général Kabiligi qui a pris et jeté la moto dans la Rusizi. Les Français ont brutalement pris cet homme par la ceinture et l'ont amené vers le couvent des Soeurs de Saint-François dans des maisons détruites. On ne l'a plus revu et la façon dont ils l'ont conduit présageait le pire ; ils n'allaient pas l'épargner. [...] Une autre fois, j'ai également vu des Français trier les Interahamwe qui pillaient l'hôtel Ituze. Ils disaient qu'ils triaient les Tutsi. Ils ont pris des personnes de grande taille qu'ils qualifiaient de Tutsi, les ont mis à bord de leur hélicoptère disant qu'ils allaient les jeter dans la forêt Nyungwe. Par ailleurs, à Kamembe, on disait souvent que les militaires français jetaient des gens dans la rivière Rusizi. »⁵⁹²

Alphonsine Mukakarangwa est une paysanne rescapée du génocide. Elle raconte comment des militaires français l'on fait sortir, elle et sa mère, du centre de santé où ils les soignaient lorsqu'ils ont compris qu'elles avaient été les victimes des Interahamwe. Ces Français les ont déposées à une barrière tenue par des Interahamwe.

« Au début du génocide, je suis allée me cacher chez une dame Hutu qu'on appelait Mama Faïda à la cité de Kamembe et, à l'arrivée des militaires français de l'opération turquoise dans Cyangugu, ma mère a envoyé quelqu'un pour me dire que la sécurité était rétablie, que je pouvais rentrer. Je suis retournée à la maison et deux jours après, nous avons été attaquées par deux militaires accompagnés de mon beau frère qui était un Interahamwe. Ils m'ont gravement blessée, je suis parvenue à m'échapper mais, par après, je me suis évanouie suite à une forte hémorragie. Ma mère aussi a été gravement battue, elle a reçu des coups de marteaux à la tête ainsi que des coups de couteau. Ils l'ont laissée pour morte. Nous avons été retrouvées par mon frère et le responsable de la cellule qui s'appelait François qui nous ont évacuées au stade Kamarampaka où s'étaient établis les Français. Ils y avaient installé et réparti en deux les tentes dans lesquelles ils mettaient les blessés : une partie pour ceux qui revenaient du front, blessés et transportés par hélicoptère, et une autre pour nous qui avions été blessés par les Interahamwe. Au dessus du lit de chaque patient, il y

⁵⁹² Gaspard Nteziryimana, auditionné par la commission le 24/07/2007 à Nyamasheke dans l'ex-préfecture de Cyangugu.

avait sa fiche. Dans notre partie, nous étions au nombre de 5 et étions tous nus, ma mère aussi. Les Français venaient nous photographier. Je portais seulement un slip, ils l'ont coupé au ciseau pour que je sois aussi toute nue avant de nous prendre des photos. [...] Un jour, un Français a consulté ma fiche. Je l'ai entendu prononcer le mot « Interahamwe ». Il a brutalement débranché la perfusion du sérum qui m'était administré et l'a jetée par terre. Je ne pouvais pas marcher, il m'a traînée et m'a fait sortir du stade. Ma mère nous a suivis en criant que j'étais sa fille et le suppliant de me laisser. Il nous a mis, toutes les deux nues, dans leur véhicule et ils nous ont amenées tous près de l'hôpital de Bushenge, au carrefour des routes qui mènent à l'hôpital et à Nyamirundi. Ils nous ont fait descendre et laissées là. »

« C'était sur une barrière des Interahamwe, ils y avaient allumé du feu mais il n'y avait personne, ils avaient lancé une attaque sur Nyamirundi. Après un certain temps, un homme en tablier bleu est arrivé et nous a demandé si nous étions les personnes amenées par les Français. Nous avons répondu que oui. Il nous a demandé de lui donner de l'argent pour qu'il nous soigne. Ma mère lui a expliqué que nous n'en avions pas et lui a proposé de lui donner notre lopin de terre et il nous a dit de monter et d'aller dans la salle numéro deux. Je me tenais debout difficilement, j'ai essayé de marcher le dos courbé et, de temps en temps, à quatre pattes. Nous sommes entrées dans la salle II dans laquelle il n'y avait qu'une seule malade blessée au pied avec sa mère comme garde malade. La garde malade nous a dit que nous avions de la chance que des Interahamwe aient été piller à Nyamirundi et que d'habitude ceux qu'ils amenaient là étaient tués. Elle nous a donné ses deux pagnes pour nous couvrir. [...] Nous avons quitté l'hôpital quelques jours plus tard. Arrivées à Gihundwe, nous avons croisé deux hommes disant qu'ils avaient vu des militaires français tuer un homme. Nous croyions, ont-ils ajouté, que les Français étaient venus sauver des vies humaines mais ce qu'ils ont fait à cet homme est pire que ce que font les Interahamwe. Effectivement, nous avons vu le cadavre de cet homme couvert par une natte près du marché de Gihundwe. »⁵⁹³

Anthère Ntamuhaanga a été caporal des FAR jusqu'en décembre 1993. Il rapporte que les militaires français ont donné deux fusils à un dirigeant Interahamwe.

« Une semaine après leur installation à Nyarushishi, les Français ont donné deux fusils à Edouard Bandetse qui était commerçant ici à Kamembe ; il était aussi président des Interahamwe de la commune Nyakabuye. C'est le genre de fusils que portaient les chauffeurs militaires. C'est moi qui allais l'initier à leur maniement, leur montage ainsi que leur démontage. Il avait aussi deux pistolets avec lesquels il est parti quand il a fui le pays. »⁵⁹⁴

593 Entendue dans le district de Rusizi le 8/08/2006.

594 Entendu à Cyangugu lors des enquêtes préliminaires.

Straton Sinzabakwira était, durant l'opération Turquoise, bourgmestre de la commune de Karengera dont il est originaire. Il était également membre du bureau politique du Parti Social Démocrate (PSD) en 1994. Son témoignage est basé sur ce qu'il a observé lui-même et ce qu'il a appris par d'autres car il se tenait très informé.

« Je suis une des autorités locales qui étaient en fonction pendant le génocide de 1994 puisque j'étais bourgmestre de la commune de Karengera et je suis l'un de ceux qui ont avoué leur rôle dans le génocide des Tutsi qui a eu lieu au Rwanda. [...] Pendant l'opération Turquoise, les Français ont collaboré avec les tueurs dans l'exécution du génocide. Ils soutenaient ceux qui tuaient, leur apprenaient comment tuer, leur donnaient des armes, sélectionnaient aussi des gens qui devaient être tués et abandonnaient des victimes à leur sort. [...] Les militaires français visitaient toutes les communes et tenaient des réunions avec les bourgmestres ou avec les dirigeants des Interahamwe pour nous donner des consignes du comportement à adopter. Lorsqu'ils sont arrivés à Cyangugu, ils contrôlaient tout, supervisaient et donnaient des instructions pour renforcer les rondes afin d'empêcher le FPR de s'infiltrer. Pour reconnaître les militaires du FPR, ils nous avaient donné la consigne de regarder sur les épaules s'il n'y aurait pas de traces de port d'armes et de vérifier sur les jambes les traces de bottines. A Cyangugu, après avoir vu les corps de personnes tuées flotter sur le lac Kivu et dans la rivière Rusizi, ils ont suggéré aux tueurs d'ouvrir les ventres des cadavres flottant et de les remplir de pierres pour qu'ils puissent couler. Ils ont fait le tour des barrières en donnant ces instructions aux tueurs. Ils voulaient cacher les preuves du génocide aux journalistes internationaux. On me l'a dit, mais je l'ai aussi vu moi-même. [...] Les militaires français de l'opération Turquoise se sont impliqués dans le génocide des tutsi, et voici comment :

1) À la barrière de Ntendezi dans la commune Karengera dont j'étais bourgmestre, j'étais là avec Christophe Nyandwi, chef des Interahamwe à Cyangugu, lorsque les soldats français sont venus à l'endroit où nous contrôlions les voitures qui venaient de Gitarama, de Butare et de Gikongoro. Nous cherchions des Tutsi dans ces voitures, parce que personne ne pouvait franchir la barrière sans montrer sa carte d'identité pour nous assurer qu'il était effectivement hutu. Nous avions mis de côté cinq Tutsi et étions avec des Interahamwe en uniforme. Les militaires français sont sortis de leurs véhicules et nous avons discuté avec eux. Nous leur avons dit que nous étions en train de chercher l'ennemi. Ils connaissaient Nyandwi comme leader des Interahamwe puisqu'ils le rencontraient à la préfecture et dans des réunions. Ils nous ont garanti leur soutien et ont repris la route. Ceux qui étaient derrière dans leurs véhicules ont levé leurs mains en l'air en signe de soutien. Nyandwi a emmené les cinq Tutsi et les a tués entre la commune Gisuma et l'usine de thé de Shagasha. S'ils étaient venus dans le cadre humanitaire, ils auraient pu sauver et évacuer ces Tutsi ;

2) A Nyarushishi où les Tutsi se cachaient, les Français violaient les femmes et les filles dans les tentes et dans le bois d'à côté. Et dans leur soi-disant « action humanitaire », ils ne donnaient pas de nourriture aux réfugiés. Ceci m'a été rapporté par la population qui allait vendre des marchandises aux réfugiés de ce camp. J'utilisais ces gens-là en tant qu'autorité pour avoir des informations sur la manière dont ces réfugiés vivaient, comment étaient les relations entre eux et les Français. L'opération Turquoise n'avait aucun caractère humanitaire. C'était une mission de soutien et de protection des Interahamwe pour leur permettre de fuir ;

3) Dans la forêt de Nyungwe à Gasare, les soldats français capturaient des gens, les ligotaient, les mettaient dans des sacs, les chargeaient dans des hélicoptères et allaient les jeter dans la forêt. Les victimes étaient qualifiées de complices d'Inkotanyi. D'après les informations que je recevais des personnes qui fuyaient Kigali, ceux qui ont été tués par les Français en les jetant par hélicoptère dans la forêt de Nyungwe, étaient nombreux. J'ai moi-même vu les corps de deux hommes ligotés qui ont été jetés par les militaires français à Gasare dans la commune Karengera. Mis à part ceux-là, d'autres personnes ont subi le même sort. Après la défaite des FAR et avant d'aider les tueurs à s'échapper vers l'ex-Zaïre, actuelle République Démocratique du Congo, les Militaires français de Turquoise ont tenu à éliminer d'abord toutes les traces du cannabis qui était cultivé dans la forêt de Nyungwe. Ils ont collecté ce qui avait été récolté, puis éliminé toutes les traces en détruisant cette plantation et en tuant le personnel qui l'entretenait, ainsi que ceux qui ont aidé à sa destruction. Selon les informations que je tiens de mon ami Emmanuel Nteziryayo qui était bourgmestre de la commune de Mudasmwa et avec qui j'étais dans le camp des réfugiés au Zaïre, l'agronome qui était chargé d'entretenir cette plantation a été tué de la même manière autour du 5 juillet 1994.

4) Moi-même, j'ai été battu par les soldats français autour du 15 juillet 1994, lorsqu'ils ont appris des Interahamwe que j'avais aidé Claudien Kanyeshyamba [un Tutsi] à fuir vers le Burundi. Les Français sont venus me chercher parce qu'il leur avait été dit que je travaillais pour l'ennemi et que j'avais des armes qui devaient être utilisées par les inkotanyi une fois arrivés dans cette région. Les militaires français sont venus fouiller chez moi et ils n'ont rien trouvé mais moi et ma famille, ils nous ont harcelés et battus ;

5) Les militaires français ont exfiltré les criminels et encouragé la population à s'exiler. Ils mimaient le geste de couper la gorge en incitant la population à fuir. A Bugarama, ils sortaient, de force, les gens de leurs

L'aéroport de Kamembe

Le poste de commandement du groupement sud de l'opération Turquoise tenu par le colonel Hogard était situé dans l'aéroport de Kamembe.⁵⁹⁶ Différents témoins ont affirmé à la Commission que des cadavres étaient emmenés à l'aéroport, embarqués dans des hélicoptères et jetés soit dans le lac Kivu ou dans la forêt de Nyungwe. Enfin, un témoin qui a gardé un souvenir très précis des faits dit avoir vu une demie douzaines de cadavres des Tutsi frais dans le périmètre protégé de l'armée française à l'intérieur de l'aéroport.

Cassien Bagaruka est un ancien pompier qui, pendant l'opération Turquoise, était en poste à l'aéroport de Kamembe. Il raconte la collaboration étroite entre les troupes françaises et les Interahamwe permettant la continuation des assassinats. Il a vu arriver les militaires français dans Cyangugu.

« Arrivés à l'aéroport de Kamembe, ils ont installé un poste de radio émetteur contrôlé par le caporal Thierry et le sergent Galant Olivier, ainsi que d'autres matériaux dont des véhicules transportés par des hélicoptères et des avions Transall du genre Hercule 730. Peu après, les militaires français dirigés par le colonel Hogard ont assisté à une réunion organisée par les autorités locales dont le colonel Kabiligi, le colonel Tharcisse Renzaho, Tharcisse Muvunyi et Sylvère Ahorugeze [certaines de ces personnes sont accusées, d'autres ont été reconnues coupables d'avoir été des organisateurs du génocide] après quoi les hélicoptères ont commencé l'opération de déplacer les Interahamwe le matin pour les ramener le soir. En fait, les militaires français ont collaboré étroitement avec les miliciens Interahamwe. J'ai vu les militaires français amener des Tutsi ligotés à la piste vide de l'aéroport avant de les larguer, par hélicoptère, dans le lac Kivu. Ces Tutsi, venant généralement de Bisesero (Kibuye) et de Ntendezi, leur avaient été remis par des Interahamwe. Dans le même cadre, un des pompiers de l'aéroport du nom de Gratien, poursuivi par les tueurs, s'est réfugié dans le camp militaire français situé à l'aéroport de Kamembe et il a été tué sur place devant les militaires français alors qu'ils pouvaient le protéger. À mon avis, les militaires français étaient venus protéger les génocidaires et leur faciliter la traversée de la frontière vers le Zaïre dont ils assuraient le contrôle. » ⁵⁹⁷

Abdallah Kayitsinga était charpentier. Durant l'opération Tur-

⁵⁹⁵ Auditionné par la Commission en sa séance publique du 13/12/2006.

⁵⁹⁶ Éric Micheletti, « Les bérêts verts de la Légion sur les collines du Rwanda », *Raids* n°101 d'octobre 1994, p.15.

⁵⁹⁷ Entendu en dates du 23/04/2007 et du 13/06/2007.

quoise, il vivait à proximité de l'aéroport de Kamembe.

« Je les ai vus arriver à Kamembe dans leurs véhicules, équipés d'armes lourdes. [...] A Kamembe, je les voyais monter vers les villages avoisinants et revenir transportant, dans leurs Jeeps militaires, des cadavres vers l'aéroport. Voyez-vous, leurs jeeps étaient tellement petites que nous voyions déborder les pieds de ces cadavres. Comme j'habitais tout près de cet aéroport, j'ai remarqué qu'à chaque fois que ces jeeps passaient, leur hélicoptère décollait quelques instants après. J'ai entendu dire que les Français jetaient ces cadavres dans la forêt Nyungwe ; je ne peux pas le nier étant donné que je les avais vus transporter ces cadavres vers l'aéroport. »⁵⁹⁸

Luc Pillionel,⁵⁹⁹ de nationalité suisse, est marié à une rwandaise. Il est venu au Rwanda, le 19 juillet 1994, récupérer sa belle famille qui était réfugiée au camp de Nyarushishi. Il a, pour cela, bénéficié de la collaboration de l'armée française. L'extrait de son témoignage porte sur la découverte qu'il a faite d'une demi douzaine de cadavres frais, de Tutsi très vraisemblablement, au milieu du périmètre protégé de la base militaire française située dans l'aéroport de Kamembe. Sur cette base été établi le poste de commandement du groupement du sud de l'opération Turquoise, abritant les bureaux du colonel Hogard. L'extrait du témoignage commence au moment où Luc Pillionel atterrit sur l'aéroport de Kamembe, en provenance de Bukavu au Zaïre.

« L'hélicoptère a atterri à proximité d'un grand hangar en fer qui était entouré de positions de fortification de campagne avec des sacs de sable. Je suis rentré à l'intérieur de la base. Je me rappelle avoir été en contact avec un officier français, le capitaine Guillaume Ancel qui m'a dit que nous allions partir incessamment pour aller à Nyarushishi. On est sorti de la base et il y avait 3 véhicules, une jeep 4x4 qui était devant avec un chauffeur, le capitaine Guillaume Ancel et moi-même qui étions derrière à la place passager. La jeep était armée d'une mitrailleuse, un calibre 308 OTAN, je dirais calibre traditionnel. Derrière, il y avait deux gros camions 4x4. »

« Et à ce moment là donc, nous étions situés sur le côté de la base le long de la piste. J'ai un peu de la peine à déterminer l'axe. Je pense que nous étions, vue l'orientation du soleil, au sud de la piste dans l'axe de la piste. A ma droite, il y avait le bunker des Français, la position de campagne avec, à l'intérieur de cette position, le grand hangar métallique. Nous sommes sortis de la position avec le véhicule et nous avons longé la piste avec le soleil sur notre droite. Nous étions environ à 11h30. Je me rappelle que les véhicules roulaient lentement dans l'herbe relativement bien soignée qui borde l'aéroport. Et après une distance d'une centaine

⁵⁹⁸ Il a été entendu par la Commission le 3/03/2007 à Cyangugu.

⁵⁹⁹ Il a fait sa déposition à la Commission en date du 14/06/2007 en audience publique.

de mètres ou environ de 200 mètres, il y avait environ une demi douzaine de cadavres frais. Je me rappelle qu'il y avait deux jeunes hommes. Il devait y avoir des femmes et je pense qu'elles étaient plutôt tournées sur le dos, sur le côté ou peut-être à l'envers par rapport à l'endroit où je me trouvais. »

« Donc j'avancais, je dirais en direction, en longeant la piste sur le côté sud et nous étions arrivés à hauteur de la tour de contrôle quand nous avons obliqué sur la gauche et, c'est à cet endroit sur notre droite que se situaient les cadavres. J'ai été particulièrement frappé par la tête quasiment décollée du corps où je voyais les chairs toutes rosâtres de la personne qui était là et il y avait une flaque de sang qui était sur le sol qui n'était pas encore sèche. Il y avait le ciel qui s'y reflétait comme dans un miroir dessus, comme si c'était un petit peu du mercure. Les Français sont passés là à côté sans un geste. Il n'y a pour moi pas l'ombre d'un doute, il s'agissait des personnes qui avaient fui, depuis des semaines, le génocide. Ceci se voyait notamment grâce à l'aspect très amaigri du visage de la personne de sexe masculin donc qui gisait dans la poussière à mes côtés avec une barbe assez fournie de plusieurs semaines. Il était très maigre avec des habits sales. »

« Ces gens étaient à proximité de la piste, à quelques mètres de la piste d'aviation. Ils étaient à 150 ou 200 mètres à l'intérieur de la position française extrêmement bien gardée où, pour moi, il était impossible que des Rwandais qui étaient en civil, à mon avis relativement en mauvais état de santé et ayant eu faim pendant longtemps en fuyant, aient voulu faire une quelconque action militaire. D'ailleurs, il n'y avait aucune arme ou quoi que ce soit de cette nature vers eux. »

Au cours de son audition, les commissaires lui ont demandé quelques clarifications quant à la nature fermée et bien contrôlée, par les militaires français et exclusivement par eux, du périmètre dans lequel se trouvait ces cadavres. Voici les réponses qu'il a apportées.

« A mon avis tout le périmètre était sécurisé en permanence et puis, vu la nature des lieux avec de l'herbe basse sans buissons, sans rien sur la piste que je dirais en bon état, plate. La moindre personne qui se déplacerait à cet endroit, à fortiori la journée, était immédiatement repérée et elle ne pouvait pas être là sans que les Français les aient laissés entrer. »

A la question de savoir comment il avait interprété la présence de ces cadavres, Luc Pillionel a répondu de la façon suivante :

« Donc pour moi, les Français les ont laissés entrer sur la base et je pense que la base était organisée de sorte à n'avoir qu'une seule entrée. Deuxième hypothèse, ils ont été amenés là par les Français. Donc si on les a laissés entrer, ils allaient où ? Depuis le portail qui était là, ils ont traversé la piste pour après se rendre vers les Français, donc on

les aurait fait entrer pour qu'ils soient tués là par des Interahamwe ou peut-être par les Français eux-mêmes, ça je n'en sais rien. [...] Troisième hypothèse, ils ont été amenés sur la base par un aéronef, on est sur une piste d'atterrissage où il y a de nombreux hélicoptères qui vont et qui viennent et vraisemblablement également des avions de type Transall. Peut-être qu'il y avait d'autres aéronefs. »

A la question de savoir si sa troisième hypothèse, dans la mesure où elle suggérerait que les personnes en question auraient été amenées de l'extérieur déjà mortes, était compatible avec la quantité de sang non séché qu'il avait décrite, le témoin a répondu :

« Quant à l'hypothèse que j'ai faite, je dirais...j'étais en train de réfléchir intérieurement en même temps que vous et la remarque est pertinente. Donc, je crois que la troisième hypothèse selon laquelle ils auraient été jetés morts d'un véhicule, que ce soit un véhicule terrestre ou un véhicule aérien est vraisemblablement erronée parce qu'il n'y aurait pas eu une quantité de sang aussi conséquente par terre. »

3) Le camp de réfugiés de Nyarushishi

Nous l'avons vu plus haut, le camp de Nyarushishi était l'objectif humanitaire le plus important de l'opération turquoise dans son ensemble. Mais les témoignages de réfugiés et de certains Interahamwe qui ont œuvré dans les alentours du camp montrent une réalité différente où l'on constate la continuation des tueries par les Interahamwe sur instruction des militaires français et des violences et des viols commises par ces derniers contre des rescapés qu'ils étaient sensés protéger.

Valens Tuyisenge, Théogène Nteziryayo, Déo Mahanga, Thaddée Renzaho, Théoneste Ndiruwonsanga, Eric Kamuzinzi sont des rescapés qui avaient trouvé refuge dans le camp de Nyarushishi. Dans cette entrevue en groupe, ils expliquent la configuration « sécuritaire » du camp de Nyarushishi ; la façon dont le cercle de sécurité, constitué par les postes de garde des militaires français, était doublé d'un cercle concentrique plus large et constitué de barrières tenues par des Interahamwe et des gendarmes rwandais. Ces témoins expliquent aussi que les organisations caritatives distribuaient des vivres mais sans bois de chauffage. Ce qui obligeait les rescapés à risquer leur vie en sortant du camp.

« Pendant le génocide, fin juin 1994, les Français sont arrivés à Nyarushishi où ils ont installé leurs positions. Cependant, tout autour du camp de Nyarushishi, il y avait des barrières tenues par des Interahamwe et des gendarmes. Pour venir à Nyarushishi, les Français devaient franchir ces barrières. [...] Un jour, trois jeunes ont été débusqués des plantations de théiers par des Interahamwe et ont couru en direction du camp,

poursuivis par les Interahamwe. Ils sont quand même parvenus à entrer dans le camp de Nyarushishi. Le commandant de la position des gendarmes qui était là est entré, les a pris et les a amenés. Les Français étaient là et assistaient à la scène sans rien faire. Nous n'avons plus revus les trois jeunes. » [Propos tenus par Théogène Nteziryayo]

« [...] Les Français ont été complices des Interahamwe dans les tueries et tortures commises sur les Tutsi. La plupart des Tutsi qui venaient se réfugier au camp tombaient entre les mains des Interahamwe puisqu'ils devaient absolument passer par des barrières tenues par ces derniers. [...] Un certain Safari m'a pris et m'a emmené à l'une de ces barrières située non loin des Français. Les Interahamwe m'ont ligoté et m'ont jeté à terre. Je n'attendais que la mort. Dans leurs jeeps, les Français passaient juste à côté de moi sans intervenir, apparemment indifférents à ce qui se passait. [...] Un jour, les Français nous ont escortés dans le bois près de l'Antenne pour chercher le bois de chauffage. Pendant que nous étions entrain de ramasser le bois, leur jeep est venue les chercher et ils nous ont laissés là. Nous avons été attaqués. La plupart d'entre nous ont été tués. Et même les quelques rescapés étaient presque tous blessés [...] Il y avait beaucoup de problèmes pour trouver le bois de chauffage, les gens du camp ont détruit les maisons des Interahamwe qui avaient fui pour prendre le bois. Un jour, c'était samedi, un Tutsi a été attrapé en train d'en démolir une et a été tué à coups de machette. Il y a beaucoup de Tutsi qui ont été tués en allant chercher le bois de chauffage en dehors du camp alors que les Français étaient là. Ils n'ont pas réagi. » [Propos tenus par Théoneste Ndiruwonsanga]

Toujours dans le camp de Nyarushishi, les rescapés racontent aussi les violences sexuelles commises par les militaires français contre les filles du camp.

« [...] Les Français ont violé Claudine à tour de rôle. Elle avait entre 14 et 15 ans en 1994, et elle en a été tellement traumatisée qu'elle en est devenue folle. Ils ont également violé Umulisa, la soeur d'Oscar. Ils les torturaient sexuellement, mettaient du piment dans leurs sexes. Ils violaient beaucoup de filles, seulement nous ne connaissons pas leurs noms. Il y en a une, géante, qui est agent de l'hôpital [Il s'agit vraisemblablement de Concessa dont nous verrons le témoignage plus loin, elle est grande et travaille à un grand hôpital de la région] et une autre ressortissante de Kibuye. » [Propos tenus par Théoneste Ndiruwonsanga et Théogène Nteziryayo]

« Ils violaient également des jeunes filles qu'ils avaient évacuées de l'EAV Ntendezi, ils venaient les chercher dans le camp. Pour y échapper, elles allaient dormir dans d'autres tentes pour qu'ils ne les trouvent pas. » [Propos tenus par Déo Mahanga, Théoneste Ndiruwonsanga et Théogène Nteziryayo]

Aloys Gasarasi était un interahamwe. Il vivait tout près du camp de Nyarushishi durant la présence française et était posté à une barrière. Il affirme que des militaires français leur ont demandé de tuer toute personne qui voudrait entrer dans le camp.

« J'habitais à trois cent mètres de ce camp et j'ai vu les militaires français qui contrôlaient le camp de Nyarushishi où s'étaient réfugiés les Tutsi pendant le génocide. Nous avions une barrière à environ 100m de la tente des Français. Sur cette barrière, nous avons tué beaucoup de personnes et les Français venaient nous demander ce qui se passait. Nous leur avons expliqué que nous avions tué des Tutsi et ils nous ont demandé de veiller à ce que personne d'autre n'entre dans le camp et que ceux qui viendraient par la suite devraient être tués. Suite à cette instruction, nous avons tué une femme avec sa fillette et un jeune homme. Je ne les connaissais pas, ils disaient qu'ils venaient d'un endroit dénommé K'Uwinteko. Nous avons également tué les Tutsi qui sortaient du camp pour aller chercher le bois de chauffage dont Charles, fils de Sembeba. Après les avoir tué, nous les jetions dans une fosse commune près de la barrière. Les Français sont venus voir ce que nous faisions et nous ont dit que nous sommes des vrais militaires. En guise de récompense, ils nous ont offert des rations de combat. Ils nous accompagnaient aussi dans des patrouilles de nuit. Après la victoire du FPR, les Français nous ont interdit de continuer à massacrer les Tutsi afin d'éviter que le FPR ne se venge. Ils nous ont plutôt conseillé et invité à fuir, nous faisant des signes comme quoi le FPR nous égorgerait, et ils se fâchaient fortement contre les personnes qui traînaient dans les maisons. »⁶⁰⁰

Aloys Kanyemera était chauffeur à l'époque. Il est l'un des rescapés réfugiés au camp de Nyarushishi et raconte un épisode d'assassinats par des militaires français qui gardaient le camp dont il a pu réchapper ainsi que les abus sexuels de ces militaires contre de jeunes rescapées.

« J'ai vu les militaires français arriver à Nyarushishi le 23 juin 1994. Ils y ont rencontré les gendarmes du gouvernement d'Abatabazi commandés par le colonel Baavugaùmenshi [NDLR: Bavugamenshi]. Innocent, chef de la gendarmerie de Cyanguu. A leur arrivée, les Français ont remplacé les gendarmes mais un petit groupe de ces derniers est resté pour travailler avec eux. Les militaires français nous empêchaient de puiser l'eau alors que la fontaine se trouvait dans le camp et de sortir chercher du bois de chauffage. Une fois, je suis sorti avec deux hommes K et Emmanuel et lorsque les Français nous ont vus ensemble près du camp, ils nous ont lancé une grenade. Mes deux compagnons sont morts sur le champ, moi je l'ai échappé belle. Les Français envoyaient des gendarmes à l'intérieur du camp pour leur chercher des filles à violer. Ils ont plusieurs fois amené Mado Mukayiranga, actuellement décédée, Pascasie Mukayeze, résidant à Cyumbati dans Kibuye où elle tient un bistrot, ainsi que Jacqueline Mukayitesi, résidant actuellement

600 Aloys Gasarasi, entendu par la commission dans ses enquêtes préliminaires le 18/08/2006.

à Biryogo. Les gendarmes venaient les chercher et les amenaient dans les tentes des Français. [...] Au moment de leur départ, les Français ont manifesté une attitude très méchante envers les réfugiés. En effet, ils avaient remarqué que nous nous étions réjouis de leur remplacement par les Éthiopiens de la Minuar qui allaient venir dans notre camp et ils ont brûlé nos tentes ainsi que le stock des vivres. Nous nous sommes cachés parce qu'ils étaient très agressifs. »⁶⁰¹

Joseph Ngiuwonsanga est un rescapé du génocide qui avait cherché refuge dans le camp de Nyarushishi. Il relate l'action des militaires français dans le camp et la façon dont ils l'ont battu.

« Au départ, ce camp de Nyarushishi était gardé par les gendarmes mais les Interahamwe, munis de listes, y passaient régulièrement pour chercher des Tutsi qu'ils conduisaient ensuite à la mort. Par après, en juin 1994, ces gendarmes ont été relayés par des militaires français en provenance du Zaïre. En ce moment-là, les positions des Interahamwe étaient situées au tour du camp, dans les plantations de thé de Shagasha Rwamiko, à Mutimasi et au versant de la montagne, dans la plantation de thé. Pendant la période où le camp de Nyarushishi était gardé par les soldats français, les Interahamwe n'ont pas cessé de tuer les personnes aux alentours du camp. Par exemple, un certain Anselme originaire de Gihango et une dame avec un bébé qu'elle portait au dos ont été tués lorsqu'ils sont sortis du camp pour aller chercher du bois de chauffage. [...] Quatre jours après l'arrivée des Français dans le camp de Nyarushishi, ils ont appris que je n'avais pas participé à une ronde de nuit. Ils ont demandé aux chefs des quartiers dans le camp de me chercher et m'ont amené devant la résidence du commandant du camp du nom de Marcel. Le coordinateur de la Croix Rouge qui était originaire de Kibuye leur a exposé mon cas. Ils se sont mis à me frapper sérieusement et laissé pour mort, ils m'ont jeté dans une fosse de 1,80m de laquelle je ne pouvais pas sortir. Mes doigts et ma bouche saignaient. Vers 18 heures, les élèves qui étaient venus de Kibuye m'ont vu et en ont informé le blanc de la Croix Rouge qui, à son tour, a appelé SADE, le Coordinateur de la Croix Rouge. Aidé par les élèves, Sade m'a tiré de la fosse et m'a ramené dans le camp. J'ai fait huit jours au lit et en traitement, aux soins des agents de la Croix Rouge. Pendant toute cette période, j'urinais du sang. Même aujourd'hui, j'ai encore des séquelles de ces coups de sorte que je suis obligé de consulter souvent un médecin. Les Français ont torturé beaucoup de personnes dans le camp, seulement on ne savait pas leurs noms afin de vous les citer. »⁶⁰²

L'esclavage sexuel de Concessa

C. Musa est une rescapée qui a cherché refuge avec le bébé qu'elle

601 Aloys Kanyemera, entendu par la Commission en date du 10/08/2006 lors des ses enquêtes préliminaires.

602 Joseph Ngiuwonsanga, auditionné en date du 08/08/2006.

portait sur son dos dans le camp de Nyarushishi. Elle avait dix-huit ans au moment de l'opération Turquoise. Après un périple durant lequel elle et son bébé ont failli perdre la vie plusieurs fois, elle a fini par arriver au camp de Nyarushishi où les militaires français l'ont trouvée.

« Au début du génocide, je me suis réfugiée à Gashirabwoba où [le préfet] Bagambiki était venu avec des Interahamwe massacrer tous ceux qui s'y étaient réfugiés. Quand ils ont tiré sur nous, les uns se sont entassés au dessus des autres et j'ai eu la chance de ne pas être découverte par les tueurs qui vérifiaient et achevaient les survivants avec des lances. Avec mon bébé, nous étions les seuls survivants de ma famille. J'ai quitté Gashirabwoba et j'ai continué à me cacher dans la bananeraie et dans les brousses. Par après, j'ai décidé d'aller à Cyangugu. En cours de route, j'ai été attrapée par des Interahamwe à la barrière de Kadashya. Ils m'ont conduite à l'usine de thé où j'ai trouvé six autres femmes. Alors qu'ils faisaient un feu pour nous brûler, d'autres Interahamwe ont crié très fort après avoir débûsqué d'autres Tutsi dans la plantation de thé et nos bourreaux ont couru chercher du renfort. Nous en avons profité pour fuir. »

« J'ai alors repris la route vers Kamembe. Les interahamwe m'avaient pris tous mes habits, j'étais toute nue et portais mon bébé dans un petit morceau de tissu. Arrivée au rond point de Kamembe à la barrière d'un Interahamwe connu sous le surnom de "Tourner", j'ai été de nouveau attrapée par les interahamwe. Ils étaient sur le point de me tuer quand les gendarmes qui se trouvaient à la boutique tout près de cette barrière sont venus. Je leur ai dit que le père de mon bébé était un gendarme du nom de Jean-Baptiste et ils m'ont dit qu'il a été muté à Butare mais qu'ils allaient me prendre en charge. Ces gendarmes m'ont emmenée et m'ont donné à manger. J'allais presque mourir de faim ; ils m'ont permis de me réanimer et de poursuivre mon chemin. Avant que je n'arrive au stade de Cyangugu, un milicien m'a trouvée dans la brousse et m'a violée. Je suis arrivée au stade de Cyangugu trois jours après le massacre de Gashirabwoba. J'y suis restée plusieurs jours en me cachant pendant que des Interahamwe venaient constamment prendre des gens qu'ils emmenaient tuer. Il y avait un garçon hutu qui était venu se cacher parmi nous mais qui espionnait pour le compte des Interahamwe. Il nous a conseillé de nous échapper très tôt, à quatre heures du matin, et a informé les interahamwe qui nous ont attaqués sur la route. Ce jour-là, on a dénombré 362 morts. Les survivants sont rentrés au stade où nous avons été attaqués à la grenade sur ordre du préfet Bagambiki. Ce sont les agents de la CICR venus de Bukavu qui ont supplié Bagambiki de nous laisser partir et nous ont conduits au camp de Nyarushishi. »

« Quelques jours après notre arrivée à Nyarushishi, les Interahamwe sont venus nous attaquer et ont été dérouterés par les gens du CICR Bukavu. Ces gens de la Croix-Rouge sont allés à la gendarmerie exposer le cas au colonel Bavugamenshi qui est revenu avec eux et les gendarmes

pour nous protéger. A son arrivée, Bavugamenshi nous a rassurés qu'il allait se charger de notre sécurité et nous a informés que les militaires français allaient arriver dans quelques heures pour nous protéger. Les Français sont arrivés dans l'après-midi et Bavugamenshi nous a demandé de les accueillir chaleureusement en dansant. À leur arrivée, les Français ont fait le tour des tentes du camp en prenant des photos. Après trois jours, ils avaient identifié les abris des filles. Dès le quatrième jour, à la tombée de la nuit, ceux qui avaient procédé à cette identification revenaient avec d'autres Français pour prendre les filles qu'ils amenaient dans les tentes pour les violer. »

« Ils nous donnaient d'abord des liqueurs et des cigarettes. Ils en prenaient aussi. Pendant que nous buvions, ils nous prenaient des photos et nous les montraient. Après, ils nous déshabillaient. Personnellement, j'ai connu la pire expérience de viol. Après m'avoir déshabillée, ils me violaient par groupe de quatre en même temps et se relayaient. L'un mettait son sexe dans ma bouche, l'autre en bas dans mon vagin ou dans l'anus pendant que les autres caressaient mes seins. Au même moment, les autres prenaient des photos. Ils me les montraient et me disaient qu'ils allaient les montrer également à leurs femmes. Ceux qui attendaient leur tour restaient là assis, à regarder. Ils disaient que leurs femmes étaient différentes de nous. Ils disaient que nos organes sexuels étaient différents de ceux des femmes françaises et ils commençaient même à apprendre les noms des parties sexuelles d'une femme en kinyarwanda et les touchaient en les citant en cette langue. Après le tour des premiers, les autres commençaient la même chose. Ils le faisaient sauvagement. Après les deux tours, ils prenaient une pause d'à peu près cinq minutes pour nous donner des liqueurs et en prendre eux aussi puis, ils recommençaient. Leurs tentes étaient éparpillées à différents endroits, ils appelaient leurs collègues en leur disant : "Nous avons de belles femmes venez, venez constater la différence entre nos femmes et les femmes tutsi." »

« J'étais avec d'autres femmes, ils nous relâchaient à quatre heures du matin pour nous ramener le lendemain. Des fois, ils venaient nous prendre le matin et revenaient encore le soir. Lorsque nous essayions de nous cacher, ils organisaient un comité chargé de nous retrouver partout et de nous ramener. Par ailleurs, nous passions devant leurs tentes pour aller puiser de l'eau et ils nous appelaient. Quand nous cherchions à courir ils braquaient leurs fusils sur nous et nous étions obligées de nous arrêter. Parmi les militaires qui abusaient de nous, il y avait également un colonel. Des fois, après nous avoir violées, ils nous donnaient des rations de combat ou des biscuits. »

« Cette situation a duré toute la période qu'ils sont restés au camp de Nyarushishi et finalement, je suis tombée enceinte. Comme ils n'arrêtaient pas de me violer, j'ai eu une fausse couche. Une vieille femme qui logeait dans une tente d'à côté venait me masser avec de l'eau chaude salée et je m'asseyais dans cette eau chaude. Mes organes

sexuels étaient endommagés. »

« Lorsqu'ils sont revenus me voir au cours de cette semaine là, je leur ai expliqué ce qui m'était arrivé. Ils ont patienté seulement six jours pour recommencer à me violer. Parfois, ils répandaient leurs spermés sur mon dos ou sur mon ventre, ou dans ma bouche et me demandaient d'avaler. A un certain moment, celui dont on disait qu'il était colonel a demandé à ses collègues de me laisser à lui seul et de chercher les autres. Ce colonel est resté avec moi deux jours avant la fin de Turquoise, puis ils sont partis. »

« A cause de ces actes sauvages et permanents qu'ils m'ont fait subir, j'ai eu par la suite de graves complications gynécologiques : j'avais une douloureuse infection au niveau de l'utérus. Quand je me rappelais qu'ils avaient ajouté à ce que m'avaient fait subir les Interahamwe, je perdais la tête et voulais me suicider. Le seul fait d'avoir un enfant à ma charge me retenait. J'ai essayé de me faire soigner mais des douleurs dorsales permanentes et des dérèglements menstruels persistent. »⁶⁰³

Elisé Bisengimana, déjà cité, fait une analyse de l'action de l'opération Turquoise, la quelle analyse est basée sur ce qu'il a vu en citant le cas du camp de Nyarushishi.

« L'Opération Turquoise, bien qu'officiellement présentée comme une opération humanitaire, n'a été d'aucune utilité pour les victimes du génocide. Elle a, au contraire, profité aux génocidaires. Pour illustrer ceci, je vous donne l'exemple de la faim et l'absence des soins de santé qui prévalaient dans les camps de Nyarushishi et au stade Kamarampaka malgré la présence des militaires français. Aussi, autour de ces camps régnait une insécurité totale où les Interahamwe continuaient à traquer, violer et tuer des jeunes femmes tutsi qui allaient chercher de quoi manger dans les champs. Les Français ont donc participé à l'insécurité des victimes du génocide en distribuant des armes aux Interahamwe qui les utilisaient ensuite pour commettre leurs forfaits. Et je n'exagère pas en affirmant que l'état français a joué un rôle de premier plan dans le génocide des Tutsi de 1994 en tant que complice. D'abord, avant le génocide proprement dit, les militaires français ont formé, conseillé et aidé matériellement les militaires rwandais qui participeront plus tard au génocide. Ensuite, pendant le génocide dans la Zone Turquoise, ils ont collaboré avec les ex-FAR et les Interahamwe sur les barrières et dans des patrouilles. Les assassinats, les viols, les enlèvements, les vols ainsi que les pillages continuaient à se commettre sous leurs yeux sans réagir. Enfin, les Français n'ont rien fait pour secourir les victimes qui en avaient réellement besoin, à savoir les Tutsi qui étaient chassés, poursuivis et tués. Ils ont plutôt protégé leurs bourreaux en leur

603 Entendue par la Commission en audience publique le 13/12/2006.

4) Les viols

Différents témoins ont accusés les militaires français d'avoir commis de nombreux viols de rescapées du génocide. Les témoins qui s'expriment ici sont des Interahamwe qui ont assisté à des viols ou qui ont livré des filles à violer aux militaires français, quelques fois de très jeunes filles. D'autres témoins sont des filles qui ont été elles-mêmes victimes des violeurs français.

Jean Ndihekubwayo, déjà cité, était un interahamwe et cambiste. Ici, il affirme avoir assisté à des scènes de viols commis par des soldats français sur des filles tutsi.

*« Les militaires français ont aussi violé des jeunes filles qu'ils ont trouvées dans la ville de Cyanguu. Je les ai surpris à deux reprises entrain de violer des jeunes filles qui devaient avoir entre 14-15 ans. La première fois, c'était quand je venais d'échanger leurs devises. Lorsque ce groupe de militaire a entendu le bruit de la moto que je conduisais, l'un d'eux s'est interposé en pointant son fusil dans ma direction. Mais cela ne m'a pas empêché de voir de loin comment les autres militaires avaient dénudé la fillette. J'ai crié pour dénoncer ce que je voyais ; un des veilleurs qui était à côté chez les Carmélites est venu à la rescousse mais il est retourné lorsque le militaire a pointé son fusil dans sa direction. La deuxième fois, j'étais à la recherche des militaires français qui m'avaient donné de la fausse monnaie. Je suis tombé sur une jeep garée dans la forêt et j'ai vu un groupe de six militaires avec trois filles. J'ai vu de mes yeux six Français dont un avait baissé descendu, deux tenaient la fille et les trois autres assuraient la garde de deux filles qui me suppliaient de leur chercher du secours. Elles pleuraient couvertes de pages et j'ai pu en reconnaître une, qui m'avait reconnu elle aussi. Je l'ai, par après, rencontrée au Congo et elle m'a raconté comment elle a pu échapper à ces militaires français mais que personne d'autre n'a survécu. Des gendarmes sont passés à l'endroit où les militaires français violaient ces filles, celles-ci ont crié et lorsque ces militaires français ont essayé de camoufler leurs agissements, la fillette en a profité pour s'enfuir. »*⁶⁰⁵

Jean Bosco Habimana, dit Masudi, qui a déjà été cité, raconte comment des militaires français l'avaient chargé de leur apporter des filles, pas n'importe lesquelles, que des Tutsi afin d'abuser d'elles sexuellement.

« Les Français installés au stade Kamarampaka ont aussi violé des filles et des femmes tutsi pendant l'opération Turquoise. Ils nous avaient chargé de façon particulière de leur chercher des filles ou des femmes tutsi et

604 La Commission l'a entendu en séance publique en date du 25/10/2006.

605 Entendu par la Commission le 14/12/2006.

certaines victimes de leurs viols ont survécu. Il fallait nécessairement leur apporter des filles tutsi qui, disaient-ils, ne leur causeraient pas de problèmes si des gens apprenaient qu'ils les avaient violées et il était strictement interdit de leur apporter des filles hutu. La première fois, je leur ai apporté deux filles de 14 ou 15 ans au stade Kamarampaka. La première, que nous avions trouvée au cimetière de Mururu, s'appelait M Béata. Comme nous savions qu'elle était tutsi, nous l'avons prise et l'avons amenée au stade Kamarampaka où des militaires français l'ont violée. Après, ils nous l'ont remise, nous suppliant de ne pas la tuer. La deuxième, que nous avions trouvée cette fois-ci à Winteko dans la cellule Bugayi, s'appelait Mukasine Florence. Comme la première, elle a été également violée, au stade Kamarampaka, par des militaires français qui nous ont dit de ne pas la tuer. En contrepartie, ils nous ont donné des rations de combat et des boîtes de conserves. Je l'ai fait encore une fois quand on était près du camp de Nyarushishi, parce qu'il y avait des Français, même à Nyarushishi. J'ai amené une jeune fille de 19 ans du nom de Mukan que j'ai trouvé à un kilomètre de Nyarushishi. Elle a été violée par un autre militaire français, mais il n'a pas voulu me donner de ration de combat. Ça m'a mis en colère et je suis allé le dire à leur supérieur. Je lui ai dit que je tuerais la fille s'il ne me donnait pas ma ration de combat. Et il m'a dit que je pouvais la tuer, que ça ne le regardait pas. Je l'ai tuée en sa présence ; il y avait également d'autres militaires français. Je suis parti laissant le corps gisant là. »⁶⁰⁶

Flore Muka est l'une des filles dont parle Masudi dans le témoignage précédent. Née en 1980, elle avait 14 ans au moment de l'opération Turquoise. C'est une rescapée du camp de Nyarushishi qui a été livrée, au Stade Kamarampaka, par l'Interahamwe Masudi à un militaire français qui l'a ensuite violée.

« Au début du génocide de 1994, ma famille habitait à Winteko et comptait neuf enfants en plus de mes deux parents. Lorsque nous avons été attaqués par les miliciens, j'ai pu m'échapper avec mes parents et quatre de mes frères et sœurs alors que les quatre autres plus jeunes n'ont pas pu fuir et ont été tués. Nous avons continué à nous cacher sur notre colline jusqu'au moment où mon père a été débusqué et tué, après quoi nous avons décidé de nous réfugier au camp de Nyarushishi. Nous y sommes arrivés une semaine après, parce que nous devons attendre la tombée de la nuit pour nous déplacer et contourner les miliciens. A notre arrivée à Nyarushishi, il y avait beaucoup de réfugiés gardés par les militaires français de l'opération Turquoise et la vie à l'intérieur du camp était très dure. Comme il semblait y avoir une accalmie avec l'arrivée des Français venus nous secourir, nous avons commencé à sortir du camp pour aller chercher de quoi manger aux alentours du camp. »

« Un jour, alors que je sortais avec deux autres filles pour aller chercher des patates douces dans un champ qui se trouvait à quarante minutes du

606 Entendu le 14/12/2006 à Kigali.

camp et au moment où nous commençons à creuser les patates et que j'en croquais une, un groupe d'une trentaine de miliciens nous a repérées et nous a couru derrière, criant et sifflant. Une des deux autres filles a été directement attrapée et tuée, une autre s'est échappée. Moi je suis allée me cacher dans une famille d'où ils m'ont finalement fait sortir. Un Interahamwe surnommé Masudi qui avait une lance et des couteaux m'a frappée en m'insultant. Il m'a prise et traînée par la main jusqu'au stade Kamarampaka de Cyangugu où nous sommes arrivés après une heure de marche. J'étais épuisée et je tremblais tout au long du chemin pensant qu'il allait me tuer. Je le suppliais de me tuer au lieu de continuer à me faire marcher et lui me répondait qu'il n'allait pas me tuer. Arrivés au portail du stade, il y avait quatre militaires français avec qui il a échangé quelques mots, puis ils nous ont laissés entrer. Masudi est allé toquer à la porte d'un des vestiaires du stade d'où est sorti un militaire français très costaud qui m'a ensuite fait entrer dans une grande tente à côté. Naïve que j'étais, je me disais que j'étais sauvée comme il m'avait mise entre les mains des Français, alors que mon calvaire ne venait que de commencer. »

« Masudi est reparti et le militaire français en question est rentré sous la tente. Il a fermé sa tente et a étendu une sorte de bâche et un vieux drap sur son matelas. Il a commencé à me déshabiller et moi je m'accrochais à mes habits parce que je ne voulais pas mourir toute nue. Il a déchiré tous les habits que je portais. Je ne pesais pas lourd. Il m'a soulevée comme un bébé et m'a étendue sur son petit matelas et a commencé à me violer. Comme j'étais vierge et très jeune, la douleur que j'ai ressentie m'a fait penser qu'en fait il était entrain de me tuer. J'ai essayé de me débattre et il a pris une espère de couteaux qui était sur l'oreiller et l'a pointé sur moi, je me suis résignée à mourir sans trop crier. Le sang coulait et il prenait quelque chose pour essuyer, puis il continuait. Je suffoquais. Il a constaté que je m'évanouissais et m'a quitté. Il est revenu et a introduit son sexe dans ma bouche. Comme j'allais vomir, il a arrêté. Mes jambes sont restées écartées, j'étais déchirée, je n'arrivais pas à les soulever. Il m'a mise sur le côté et m'a essuyé pour essayer de diminuer le sang qui coulait. »

« Il m'a rhabillée. Il a utilisé une sorte de ceinture kaki pour tenir ma jupe. Comme ma blouse était complètement déchirée, il m'a donné un vieux T-shirt. Pour me remettre mon pagne, il l'a étendue par terre et il m'a soulevée et mise dessus avant de le nouer parce que je n'arrivais pas à me tenir sur mes jambes. Enfin, il m'a soulevée, déposée derrière la tente avant d'appeler les interahamwe qui m'avaient emmenée. Il savait où ils se trouvaient. Je ne comprenais pas ce qu'il leur disait, mais il leur a fait signe en me visant du doigt et ces Interahamwe m'ont prise par les bras et m'ont fait sortir du stade. »

« Je ne pouvais plus marcher, je respirais à peine et me suis couchée derrière le stade. Masudi m'a sommé de partir de là si je ne voulais pas

être tuée. Il m'a dit qu'il allait amener les Interahamwe qui en finiraient avec moi. Après son départ, j'ai essayé de me tirer de là en me traînant par terre. Par chance, une vieille femme qui passait à côté a eu pitié de moi ; je lui ai raconté ce qui m'était arrivé. Elle m'a soutenue par les bras pour me faire marcher, je m'asseyais régulièrement, le sang n'arrêtant pas de couler. Elle a loué un vélo et m'a emmenée chez elle. Elle m'a soignée doucement à l'eau chaude et au beurre. Deux mois après, je me suis rétablie et elle m'a ramenée à Nyarushishi. C'est elle qui a raconté à ma mère ce qui s'est passé, moi je n'y arrivais pas. »⁶⁰⁷

Bea Mukan est une autre fille que Masudi, dans son témoignage cité plus haut, affirme avoir livrée à un militaire français. Beate raconte les circonstances de son viol par ce Français. Née en 1979, elle avait 15 ans à l'époque.

« Au début du génocide, ma famille s'était réfugiée d'abord à la paroisse de Cyanguu d'où le préfet nous a tirés pour nous amener au stade Kamarampaka. Par la suite, nous avons été obligés de quitter le stade pour aller au camp de Nyarushishi où les militaires français nous ont trouvés. A leur arrivée, nos voisins qui n'étaient pas visés par le génocide et qui étaient restés sur les collines avaient commencé à fuir eux aussi. Espérant que personne n'était resté, ma cousine et moi avons alors décidé d'aller voir ce qui était resté sur notre colline parce que nous croyions que les tueurs avaient déjà fui le pays. Alors qu'il ne restait encore qu'une distance de 30 minutes pour atteindre notre demeure, nous avons croisé les miliciens qui arrivaient, des gourdins à la main. Nous nous sommes séparées en courant. »

« Ma cousine a réussi à s'échapper tandis que moi j'ai été attrapée par un Interahamwe du surnom de Masudi qui m'a conduite au stade Kamarampaka tout en me frappant tout le long du chemin, me demandant où étaient passés mes frères. Je lui disais qu'ils étaient tous morts pour les protéger. »

« Arrivés à l'intérieur du stade, Masudi s'est entretenu avec un soldat français qui m'a prise par la main sans me dire un mot. Il m'a fait entrer dans une chambre qui servait de vestiaire aux joueurs. A l'intérieur de cette chambre, il y avait un lit. Il m'a poussée. Comme j'essayais de résister, il m'a giflée. Ensuite, il a fait de moi tout ce qu'il voulait.⁶⁰⁸ Je croyais qu'il allait me tuer mais ce qu'il m'a fait est pire. Il aurait mieux valu qu'il me tue. Il m'a tellement violée que je n'ai pas pu rentrer au camp. Je ne parvenais pas à marcher. J'ai passé la nuit dans la brousse et je ne suis arrivée au camp Nyarushishi que le lendemain. En sortant de la tente du Français, j'ai rencontré deux autres filles qui sortaient des tentes d'autres Français installées au stade et qui avaient subi le même sort. Je les avais entendues crier à côté. Les interahamwe les avaient

607 Témoignage à la Commission en séance publique du 14/12/2006.

608 Pour dire qu'elle a été violée.

attrapées à la barrière de Gatandara. Ces interahamwe avaient consigne de chercher des filles et de les amener aux Français. Par la suite, j'ai eu des complications d'ordre gynécologique et je me suis fait soigner à l'arrivée de la Minuar. » ⁶⁰⁹

5) Pillages commis par des militaires français et non intervention face au pillage et à la destruction des infrastructures par des Rwandais

Kayitsinga Abdallah, qui a déjà été cité, était charpentier durant l'opération Turquoise. Il vivait à proximité de l'aéroport de Kamembe. Il témoigne ici des actes de pillages commis par des militaires français.

« [...] J'ai aussi remarqué les pillages commis par ces militaires français. En effet, ils avaient des camions qu'ils utilisaient pour aller piller dans les usines à thé de Shagasha et Gisakura. Ces camions passaient, chargés de frigo et de sacs kaki remplis de thé qu'ils transportaient vers le Zaïre. [...] A la frontière, ils ont également confisqué, aux Interahamwe ainsi qu'à toute autre personne fuyant vers le Zaïre, des objets de valeur qu'ils entassaient dans un endroit où l'accès était interdit à toute personne étrangère. J'ai souvenir que, revenant du Zaïre et transportant mes objets sur une charrette, je me suis dirigé vers cet endroit et, aussitôt, ils m'ont interpellé me disant que c'était leur zone Turquoise et m'ont montré la direction que je devais prendre. J'y ai vu des portails métalliques, des frigos ainsi que plusieurs autres objets de valeur. Leurs camions venaient prendre ces objets et les transportaient vers le Zaïre. » ⁶¹⁰

Aloys Karuranga est originaire de Rusizi dans l'ex-préfecture de Cyangugu. Il a travaillé à la compagnie nationale de téléphone (Rwandatel) depuis 1970. En 1994, il était en poste à Cyangugu. Il raconte la participation de militaires français dans le pillage de la centrale téléphonique de Cyangugu dont il avait la charge.

« En 1994, j'étais ici à Cyangugu et je travaillais à Rwandatel. [...] Le 18 juillet 1994, les gens ont commencé à piller et à détruire la ville de Kamembe et le 22, la centrale téléphonique qui était sous ma responsabilité a été pillée. Le soir, vers 18h, après avoir visité les lieux et constaté que les ordinateurs et tout le matériel contenu dans notre stock avaient été pillés, je suis allé voir le Colonel Hogard, chef de la mission de l'opération Turquoise à Cyangugu, dont le bureau se trouvait dans un hangar de l'aéroport. Je lui ai dit que notre central avait été saccagé et lui ai demandé de mettre disons un gardiennage permanent. Il m'a donné alors, une équipe de patrouille et nous a dit d'aller voir ce qui

609 Entendue par la Commission en audition publique du 14/12/2006.

610 Abdallah Kayitsinga, entendu par la Commission le 3/03/2007 à Cyangugu.

s'y passait. En arrivant, nous avons constaté que les périphériques informatiques n'y étaient plus. Toutefois, la centrale et les équipements de la téléphonie rurale fonctionnaient encore. Nous sommes retournés voir le colonel pour lui en rendre compte. En réponse à ma demande de protection des installations, il m'a dit qu'il était désolé, qu'il ne pouvait pas avoir un Français pour tout rwandais ni pour toutes les maisons. Il m'a, néanmoins, promis une patrouille régulière. Ce qui m'a étonné et choqué c'est que, le lendemain vers 14h, j'y suis retourné et j'ai constaté que tout avait été pillé, la centrale comprise. Pire encore, j'y suis retourné deux semaines après et j'y ai trouvé un camion appartenant aux militaires français ; ces derniers se trouvaient sur des conteneurs dans lesquels nous stockions notre matériel. Ils étaient avec un rwandais du nom de Musafiri qui travaillait à l'Electrogaz, je pense qu'il avait sollicité l'aide des Français pour transporter ces conteneurs. J'avais sur moi un appareil photographique et, me cachant derrière une pilonne, j'ai pris des photos. Finalement, ils ont pillé un conteneur. [...] Les maisons avaient été détruites et les gens venaient piller les matériaux, laissant ces maisons inhabitables. Les français qui étaient à la barrière de Rusizi facilitaient les gens qui traversaient avec le matériel pillé et parfois il y a ceux qui revenaient du Zaïre pour en piller encore. »⁶¹¹

Jean Bigirumwami a été conseiller de la cellule de Muganza dans la commune Bugarama entre 1990 et 1994. Il témoigne de pillages commis par les militaires français et de la protection qu'ils ont accordée aux Interahamwe qui détruisaient les infrastructures et les maisons d'habitation.

« Après la fuite des dirigeants de la commune, les Français ont pris le contrôle de toute la région en pillant certains biens de notre commune et en protégeant les destructeurs des infrastructures à savoir les bâtiments de la Cimerwa, ceux de la Commune, ceux du Centre de Santé ainsi que ceux de la Riziculture. En effet, les Interahamwe ont détruit et pillé publiquement la Cimerwa alors que les Français étaient basés dans ses bâtiments et ils ne les en ont pas empêchés. Ce fut le cas pour la commune et la riziculture que les Interahamwe ont incendiées en présence des Français. C'est pourquoi je les accuse d'être complices dans la destruction des biens et des infrastructures de notre région. Après la fuite de la population, les milices m'envoyaient des messages en provenance du Zaïre me proposant de collaborer avec eux sans savoir que j'étais un partisan des Inkotanyi. Le 25 et 26 [juillet], presque toute la population avait fui et, à 13h00, les Français en compagnie de Straton Kayishema sont venus chez moi pour saccager ma maison. Ils ont forcé mon armoire et pillé tous les documents administratifs, le fusil ainsi que 40.000 frw qui étaient dans l'armoire. Ce jour-là, je n'étais pas à la maison, j'étais allé au centre de santé et j'ai appris par la population que les Français ont saccagé ma maison. Je suis alors rentré rapidement et je les ai rencontrés revenant chez moi pour récupérer

611 Aloys Karuranga, entendu par la Commission au cours de ses enquêtes en date du 2/03/07 dans le district de Rusizi.

mes deux caisses de Primus qu'ils avaient oubliées d'emporter. En fait, les Français protégeaient les Interahamwe en provenance du Zaïre et les laissaient traverser la frontière pour venir perturber la sécurité de la population restée à l'intérieur du pays. Les personnes visées étaient celles qui possédaient des armes dans leurs maisons. Ce sont les Interahamwe qui les menaçaient mais en compagnie et protégés par des militaires français. Je me souviens d'un certain Raymond Habiyaambere à Bugarama qui a subi des actions de méfaits de la part des Français et des Interahamwe ainsi que Habiyaambere Rahima qui a aussi subi des menaces des Interahamwe au vu des Français sans qu'ils ne fassent rien pour les en empêcher. En fait, cet homme était aussi considéré comme un complice des inyenzi parce qu'il n'avait pas fui le pays. Les Interahamwe l'ont attaqué chez lui et ont tiré par la fenêtre de sa chambre. D'une façon ou d'une autre, les Français avaient une forte complicité avec les Interahamwe qui venaient du Zaïre pour faire des sabotages au Rwanda surtout dans la région qu'ils contrôlaient [...] Peu avant que la population ne fuie massivement, les Français et deux hommes de Bugarama Elie et Mudeyi ont sensibilisé la population à fuir pour échapper aux menaces des Inkotanyi. Ils disaient à la population que l'heure limite à ne pas dépasser était 12 hoo. »⁶¹²

Gonzague Habimana était militaire dans les FAR en 1994. Il raconte les vols de voitures effectués par les militaires français. Il était militaire des FAR de 1986-1994, son matricule 18663.

« Dans la zone turquoise, j'ai vu des Français assister au pillage et à la destruction des maisons. Ils volaient également des voitures et les faisaient traverser la frontière vers le Zaïre. En effet, j'ai souvenir que, vers la fin du mois de juillet, j'ai trouvé un groupe de militaires français à l'Hôtel des Chutes. Ils demandaient les cartes d'identité aux civils qui traversaient la frontière pour se diriger au Zaïre ainsi que les papiers des véhicules. Après que les civils leur aient présenté les papiers demandés, les Français se sont emparés des véhicules et sont allés à Bukavu. C'était deux Toyota tout terrain encore neuves. »⁶¹³

Jean Ndikubwabo, déjà cité, était un interahamwe et cambiste. Il affirme que lorsqu'il avait fui au Zaïre, il a vendu des voitures volées au Rwanda pour des militaires français.

« Lorsque je suis arrivé à l'aéroport de Kamembe, il y avait trois (3) voitures Toyota Corolla neuves et sans propriétaires. Les coussins étaient couverts de poussières et de sang. Il y avait un fils du colonel Simba, qui était tout le temps avec les Français, qui m'a révélé que ces voitures étaient amenées au Zaïre par hélicoptère. Par la suite, ils ont fait traverser pas moins de 100 véhicules en ma présence. Je suis même devenu un des commissionnaires dans la vente, au Zaïre, de ces

612 Jean Bigirimwami, entendu comme témoin de faits le 25/07/2007.

613 Entendu le 20/09/2007 à Kigali.

voitures pillées où elles étaient garées dans différents sites contenant 5 ou 10 voitures à vendre. J'ai vendu environ dix voitures à des prix variables, 3000 \$, 2500 \$ ou 1500 \$. Je percevais une commission de 20 ou 30\$ à chaque vente. »⁶¹⁴

Cassien Bagaruka, déjà cité, était pompier à l'aéroport de Kamembe durant l'opération Turquoise. Il affirme lui aussi que les militaires français se sont adonnés au pillage.

« Les militaires français ont participé au pillage des biens. D'une part, les militaires français avaient embauché tous les pompiers moyennant un salaire de vingt dollars par mois qu'ils ne nous ont jamais payé sous prétexte que nous n'étions plus des employés. D'autre part, étant les seuls trafiquants, ils ont non seulement fait traverser la frontière de la Rusizi les voitures rwandaises avec des plaques privées, mais ils ont aussi pris la camionnette Daihatsu du Régie des aéroports et le groupe électrogène. Ils n'ont cependant pas pu prendre les extincteurs parce que j'avais dérangé leur système de démarrage. [...] Lorsque les bâtiments de la préfecture de Cyangugu ont pris feu et que les pompiers de l'aéroport sont allés éteindre le feu, les militaires français les ont chassés en disant qu'il ne fallait pas gaspiller de l'eau. »⁶¹⁵

Elisé Bisengimana, déjà cité, rapporte la collaboration entre les militaires français et les Interahamwe dans les pillages.

« Les Français laissaient les Interahamwe qui s'étaient déjà réfugiés au Zaïre revenir régulièrement à Cyangugu pour piller, détruire les infrastructures et tuer. Seuls les Interahamwe étaient autorisés à piller et quiconque d'autre osait le faire était abattu sur le champ. Je vous donne comme exemple le cas d'un certain Bernard qui a perdu son bras suite à une rafale tirée par les soldats français lorsqu'il a commis l'erreur d'imiter les Interahamwe en train de piller. C'était un privilège strictement réservé aux seuls Interahamwe. Comme la frontière était gardée par les militaires français, ce sont donc eux qui autorisaient les Interahamwe à regagner le Zaïre avec leur butin. Particulièrement pour les véhicules, il y avait une complicité manifeste entre les Français et les Interahamwe dans les transactions de vente aux zaïrois de Bukavu. C'était un réseau très bien organisé. Le butin était constitué de biens de toute sorte notamment des articles de magasin, des meubles, des appareils électroménagers, des portes et fenêtres de maisons, des tôles enlevés sur des toits de maison, des appareils médicaux, des médicaments, des véhicules, etc. La plupart de ces objets ont été vendus à un prix dérisoire

614 Entendu par la Commission le 14/12/2006.

615 Entendu en dates du 23/04 et du 13/06/2007.

*immédiatement après avoir traversé la frontière. »*⁶¹⁶

6) Incitation à fuir le pays

Différents témoins soutiennent que les militaires français en collaboration avec les autorités locales ont fortement incité la population à fuir massivement le pays. Jean Baptiste Bihembe était commandant de l'aéroport de Kamembe, en 1994.

*« Les Français ont contribué à la destruction de la ville de Cyangugu. Ce sont eux qui ouvraient la barrière lorsque la population fuyait le pays vers le Zaïre après avoir détruit les édifices publics. Les Français les ont laissés traverser la barrière avec des tôles et des portes. Ils ont également laissé passer toutes les voitures de sorte que ce ne sont que les voitures de l'aéroport qui sont restées dans la ville de Cyangugu. Les milices confisquaient les voitures des déplacés venant de Kigali pour les amener au Zaïre. Les militaires français ont aussi facilité les autorités à fuir le pays avec leurs biens en leur offrant un avion et des grands camions pour embarquer leurs affaires. [...] Les militaires français ont aussi obligé la population de Cyangugu à fuir le pays leur disant que celui qui reste ne doit pas leur en vouloir. Ainsi les chefs sont partis en avion, les autres en voitures et le reste de la population a traversé à pied, ils voulaient que tout le monde quitte la ville. »*⁶¹⁷

Jean Bosco Habimana dit Masudi mentionne aussi les incitations à fuir faites par les militaires français.

*« [...] Vers la fin de l'opération Turquoise, les militaires français ont par ailleurs incité la population à fuir dans le cadre de faire un repli général et après avoir détruit toutes les maisons afin que les militaires du FPR ne puissent pas trouver où vivre. Ils considéraient également que rester dans la zone turquoise était signe que l'on est complice des inyenzi Inkotanyi. Ainsi, ils ont commencé à déplacer les autorités, par hélicoptère, vers le Congo. Certains faisaient d'abord escale dans le camp Panzi, d'autres au camp Sayo. Pour les autorités qui avaient beaucoup d'équipements, les militaires les déposaient à l'aéroport de Kavumu et d'autres à Bukavu. »*⁶¹⁸

Cassien Bagaruka, déjà cité, était pompier à l'aéroport de Kamembe durant l'opération Turquoise. Il rapporte ici une réunion publique organisée par les autorités locales et les militaires français appelant la population à fuir au Zaïre.

⁶¹⁶ La Commission l'a entendu en séance publique en date du 25/10/2006.

⁶¹⁷ Jean Baptiste Bihembe, entendu par la commission en date du 24/04/2007 au cours des enquêtes complémentaires.

⁶¹⁸ Entendu le 14/12/2006 à Kigali.

« A la fin de l'opération Turquoise, avant que les militaires français ne quittent la zone turquoise vers le Zaïre, une réunion a été organisée au cours de laquelle les militaires français et les autorités locales ont demandé à toute la population de fuir et ils ont mis des hélicoptères à la disposition de ces autorités pour les déplacer. C'est ainsi qu'ils ont transportés les voitures des autorités par avion transat dont celle d'Eliezer Niyitegeka, ministre de l'Information dans le gouvernement intérimaire, et du colonel Kanyamanza A. Lorsque Bihembe, l'ancien commandant de l'aéroport de Kamembe, a demandé quel serait le sort des gens qui voulaient rejoindre le nouveau gouvernement de KIGALI, il a été traité, en guise de réponse, de complice du FPR. Heureusement, il a pu s'échapper à temps. »⁶¹⁹

Elisé Bisengimana, déjà cité, a été témoin des incitations à fuir le pays faites conjointement par les militaires français et les autorités locales impliquées dans le génocide.

« Au mois d'août 1994, les militaires français ont transporté par hélicoptère plusieurs autorités politiques et militaires ainsi que les chefs d'interahamwe ayant tous trempé dans le génocide. Avant de se retirer au Zaïre, ils ont incité la population à fuir en masse. Pour ce faire, ils ont fait plusieurs tours de la ville dans des jeeps en compagnie de ce qui restait comme autorités et, avec des mégaphones, ils s'adressaient à la population en ces termes : "Il est porté à la connaissance de toute la population que nous ne sommes plus en mesure d'assurer votre sécurité car demain les militaires français vont se retirer. Dès lors, la ville sera immédiatement occupée par les Inkotanyi qui massacreront tous ceux qui seront restés. Nous vous demandons donc tous de fuir au Zaïre avant que le dernier militaire français n'ait quitté le sol rwandais. Vous êtes tous avertis !" A la suite de ce message public, ce fut la panique généralisée et le sauve-qui-peut. Pour traverser la frontière, la population apeurée s'est tellement précipitée que certains individus se sont noyés en voulant traverser la rivière de la Rusizi à la nage. Sur le poste frontalier de Rusizi, les militaires français récupéraient les armes des ex-FAR. Par la suite, ils les ont chargées dans leurs camions avant de regagner à leur tour le Zaïre. »⁶²⁰

Commencée en fanfare devant les caméras des journalistes, l'opération turquoise dans Cyangugu et plus particulièrement, le sauvetage des rescapés de Nyarushishi, semblent avoir été dans un premier temps le rôle de vitrine humanitaire. Mais rapidement une autre orientation stratégique s'est installée, celle de la collaboration étroite entre les autorités locales organisatrices des massacres dans la préfecture et la ville, ainsi qu'avec les Interahamwe. D'après les témoignages, les militaires français ont commandité auprès des Interahamwe des opérations de débusquage

619 Entendu en date du 23/04 et du 13/06/2007.

620 La Commission l'a entendu en séance publique en date du 25/10/2006.

d'éventuels Tutsi cachés près de leurs positions comme dans le cas de celle qui était installée dans la maison du colonel Simba. Pour ce faire, les militaires français ont donné des armes aux Interahamwe en sachant bien que le sort réservé aux rescapés débusqués serait la mort.

Les militaires français n'ont pas désarmé les Interahamwe, ils leur ont, au contraire, donné des armes comme celles qui ont servi à Yusuf Munyakazi pour envoyer une dernière fois une expédition à Bisesero. Mais de façon générale, ils ont encouragé les Interahamwe à continuer à traquer les Tutsi et à les tuer. Il peut sembler y avoir une contradiction entre ce comportement et la sécurisation, toute relative, du camp de Nyarushishi. Le cas de Nyarushishi illustre de façon particulière la stratégie française. Ce camp de réfugié était aussi une prison. Les militaires français ne voulaient pas que des réfugiés y entrent ou en sortent. Pour ce faire, ils ont maintenu les barrières tenues par les Interahamwe qui doublaient leurs positions autour du Nyarushishi dans un cercle concentrique plus large. Les Tutsi venant de l'extérieur étaient en général interceptés par les Interahamwe avant de pouvoir entrer dans le camp. Et les réfugiés tutsi, poussés par la faim ou le manque de bois de chauffe qui en sortaient, étaient eux aussi tués par les Interahamwe. Sauf lorsque la recherche du bois de chauffe se faisait sous le contrôle de militaires français qui dans ce cas accompagnaient les réfugiés. On discerne une logique sécuritaire dans l'action de militaires français dans Cyangugu. L'armée française semble avoir eu pour but de ne protéger que les réfugiés de Nyarushishi et seulement eux, et seulement dans la mesure où ils ne sortaient pas du camp. Tous les autres survivants tutsi devaient être pris en main par leurs alliés les interahamwe afin d'être tués. Il y a eu des exceptions, notamment certains médecins militaires dans des structures de santé, qui ont soigné et sauvé des rescapés Tutsi. Mais les lignes de forces demeurent. La seule explication rationnelle, plutôt utilitaire, que l'on pourrait apporter à une telle stratégie serait que pour l'armée française dans Cyangugu, tous les rescapés tutsi de Cyangugu vivants en dehors du camp de Nyarushishi ainsi que les réfugiés de Nyarushishi qui cherchaient à sortir du camp, quelque soit la raison et leur profil, sexe ou âge, étaient soupçonnés d'être d'éventuels agents d'infiltration du FPR, et, à ce titre, voués à la mort. Sans distinction.

La pratique du viol par les militaires français ne s'exerçant que sur des rescapées tutsi, quelques fois très jeunes, semble avoir été fréquente et systémique. Elle se faisait au grand jour comme dans la position militaire française installée dans le stade Kamarampaka. Les Interahamwe qui apportent des filles à des militaires passent par la garde française du

camp, cela se fait en plein jour et par plusieurs militaires. La sauvagerie des assauts provoque les cris de ces jeunes filles, dans différentes tentes, ce qui ne pouvait pas ne pas attirer l'attention. Ceci montre que cette pratique du viol, quelques fois sur de très jeunes filles et de façon sauvage, est tolérée par l'institution militaire. Ceci manifeste, au-delà de la stratégie sécuritaire, utilitaire, de faire en sorte que les Interahamwe élimine la menace d'infiltration des agents du FPR, une hostilité indiscriminée contre les Tutsi menant à leur viol et à leur extermination.

Une fois que l'échec de l'opération Turquoise à empêcher la victoire totale du FRP contre les FAR a été consommé, dans Cyangugu, l'armée française a opté pour la stratégie de la terre brûlée en encourageant la destruction et le pillage des infrastructures ainsi qu'en incitant fortement la population à fuir le pays.

KIBUYE

La préfecture de Kibuye est une des trois préfectures officiellement couvertes par l'opération Turquoise. Dans cette préfecture, les militaires français avaient installés trois bases importantes, une dans le village de Gishyita, une autre dans la ville de Kibuye même et enfin dans le village de Rubengera. Ils sont arrivés à Kibuye dès le 24 par trois voies. L'une en provenance de Cyangugu emprunté par le Capitaine de Frégate Marin Gillier et ses hommes, essentiellement des commandos de marine ainsi que des éléments du GIGN qui ont installé leur base à Gishyita ; un autre détachement hélicoptère menée par le lieutenant colonel Rémy Duval dit Diego à la tête d'un détachement de commando de l'air qui s'est installé à Gishyita ; enfin, un autre détachement, secrète, en provenance de Gisenyi, qui, dès le 23 juin, est arrivé à Rubengera commandé par le capitaine Bucquet. La description qui suit montrent l'action de l'armée française dans le triangle angle Gisovu, Gishyita et Karongi, avec à son centre les collines de Biseseo, ainsi que dans le village de Rubengera. Après l'action de ces détachements COS, la préfecture de Kibuye constituera le groupement nord de Turquoise dirigé depuis la ville de Kibuye par le colonel Sartre.

I. BISESEO

L'affaire Biseseo, comme il convient de l'appeler, est l'une des plus graves accusations portées contre l'armée française durant l'opération Turquoise. Elle est accusée de rien de moins que, après la découverte des rescapés par des militaires français, d'avoir retardé sciemment de trois jours le sauvetage de près de deux mille survivants afin de laisser le temps aux tueurs de les achever.

Cette affaire a fait l'objet de nombreux écrits, les faits s'étant déroulés en présence de journalistes étrangers, et a eu de nombreux témoins rwandais. Le fait central, à savoir que l'armée française ait attendu trois jours pour procéder au sauvetage des rescapés de Bisesero n'est pas discuté par cette dernière. Mais, ce sont les raisons qui ont motivé ce retard qui font l'objet de vive controverse. Le centre de l'affaire Bisesero est constitué de deux épisodes, le premier est l'abandon, par un groupe de militaires français des survivants à Bisesero même, le second est le refus d'intervenir durant les trois jours de massacres par un groupe de militaires français stationné à 5 kilomètres de là. Enfin, il y a deux extensions à l'affaire Bisesero, suite à l'intervention française, le traitement des survivants à Bisesero même, ainsi que la prise en charge médicale des blessés transférés à Goma par les médecins militaires français.

1) L'abandon

Les faits se déroulent au tout début de la première phase de l'opération Turquoise conduite par les détachements du COS qui a pour mission d'ouvrir le Rwanda au reste de la mission. Elle met en jeu deux détachements COS, celui commandé par le lieutenant colonel Jean-Rémy Duval, alias Diego, ainsi que celui mené par le commandant de frégate Marin Gillier.

En fin de matinée du 27 juin 1994, le Colonel Rosier rejoint Diego par hélicoptère à Kibuye, semblerait-il pour faire le point de la situation. Ce même jour, se trouve aussi à Kibuye un de journalistes français, dont Patrick de Saint-Exupéry. Celui-ci se rend dans une école tenue par des religieuses où s'étaient installés Diego et ses hommes. Dans la cour d'école, Patrick de Saint-Exupéry rencontre deux religieuses qui lui expliquent qu'à deux heures de là il y a des survivants tutsi sur la colline de Bisesero, qui continuent à vivre des choses terribles. Sur ce, Diego s'approche et se joint à la discussion. Patrick de Saint-Exupéry lui demande alors d'aller voir.

Avec deux autres confrères journalistes, dont Dominique Garraud du quotidien *Libération*, de Saint-Exupéry, une dizaine de soldats et Diego dans un minibus, trois jeeps prennent la route pour Bisesero. En cours de route avant d'entamer la dernière montée pour arriver à Bisesero, le convoi s'arrête dans le village de Mubuga où Diego convainc l'instituteur Jean-Baptiste Twagirayezu de leur servir de guide à Bisesero. Arrivés dans les collines de Bisesero, ils rencontrent tout à coup quelques silhouettes fantomatiques qui très vite disparaissent. Un homme, Eric Nzabahimana, aborde les Français. Il leur explique qu'ils sont à bout,

que cela fait deux mois qu'ils se battent et fuient des groupes de tueurs qui, tous les jours, les traquent. Petit à petit, d'autres survivants rejoignent le groupe, Patrick de Saint-Exupéry constate qu'ils sont d'une très grande maigreur, les vêtements en lambeaux, et nombre d'entre eux ont des blessures causées par des coups de machette, « *un enfant une fesse gauche arrachée, un homme le bras droit à moitié sectionné* ». Les survivants montrent une fosse commune creusée à quelques mètres de là, ainsi que le cadavre encore frais d'un homme tué deux heures plus tôt. Ensuite, les survivants reconnaissent le guide des Français Jean-Baptiste Twagirayezu, et l'accusent d'être un des chefs des miliciens qui les traquent. Les militaires français le mettent à l'abri dans un des véhicules. Ensuite, Diego annonce aux survivants qu'il doit partir.

« – *Nous allons revenir, assure-t-il aux réfugiés avec beaucoup d'émotion. Ne vous en faites pas : dans deux ou trois jours, nous serons là. En attendant, il faut se cacher et survivre !* »

« – *Mais ils vont nous tuer !* lance un jeune Tutsi. *Restez ici ! Ne partez pas ! Je vous en supplie !* »

« – *Mais nous devons partir, tente d'expliquer l'officier. Mais nous reviendrons, je vous le promets !* »

« – *Non on va mourir ! Restez, ou bien dites-nous où nous pouvons vous rejoindre ! Regardez ; il ne reste plus que quelques hommes et quelques enfants. Toutes nos femmes ont déjà été assassinées. On ne peut plus tenir...* »

« – *Pour l'instant, reprend avec une patience infinie le lieutenant-colonel Diego, nous ne pouvons rien faire. L'important, pour vous, c'est de survivre encore deux ou trois jours. On reviendra, on sait où vous êtes...* »⁶²¹

Et le groupe s'en est allé. Selon les indications données sur place à la Commission par Jean-Baptiste Twagirayezu, Diego a fait arrêter le convoi et s'est légèrement éloigné avec sa valise de téléphone satellite.

« *Au retour, nous nous sommes arrêtés au carrefour des routes Gisovu et Gishyita, vers Mubuga. Diego a sorti un appareil radiophonique qu'il a mis par terre pour passer son message pendant environ 5 minutes avant de reprendre la route. Il a donné son coup de fil à voix basse afin de ne pas se faire entendre par le reste du convoi.* »⁶²²

De retour à Kibuye, Diego se confie à de Saint-Exupéry :

« *Le lieutenant-colonel est encore sous le choc : "J'ai de l'expérience,*

621 Patrick de Saint-Exupéry dans *Le Figaro* du mercredi 29 juin 1994.

622 Audition de Jean-Baptiste Twagirayezu du 15 décembre 2006 à Bisesero.

mais ça...” Il ne se fait pas d’illusion : “*Avant que l’on puisse intervenir à Bisesero, au moins 2 000 autres réfugiés seront assassinés.*” L’air épuisé et plein de remords, l’officier envoie ses informations à l’état-major : “*A eux, dit-il, de prendre une décision. Si on part là-bas protéger ces milliers de gens traqués comme des animaux, on s’engage d’un côté et on risque d’avoir toutes les milices et les autorités locales contre nous. Nous, on est prêt. Nous obéirons aux ordres. Mais sont-ils prêts à Paris ?*” »

Dans son livre reconstituant en la développant la rencontre et l’abandon, Patrick de Saint-Exupéry écrit que de retour à Kibuye « *Diego restait pendu à son téléphone crypté, adressant à Paris rapport sur rapport.* »⁶²³

Le récit de la rencontre entre Diego et les survivants de Bisesero a été relaté par de Saint-Exupéry dans un reportage paru dans le *Figaro* du 29/06/1994, par Dominique Garraud, lui aussi dans un reportage paru le même jour dans *Libération*. Enfin, la rencontre a été racontée à la Commission par Eric Nzabahimana, Eric Kayumba et d’autres survivants de Bisesero qui ont rencontré Diego. Enfin, Jean-Baptiste Twagiryezu a aussi raconté à la Commission cette rencontre.

Les conséquences de l’abandon

Les rescapés de Bisesero sont unanimes pour dire que suite à la rencontre avec les militaires français, les attaques se sont amplifiées durant les trois jours précédant leur retour. Selon les rescapés de Bisesero, au moment de leur rencontre avec Diego et son groupe, ils étaient environ 2000 survivants, après trois jours de massacres intensifs, 800 seront finalement sauvés. Eric Nzabahimana a expliqué à la Commission ce qui a suivi le départ des Français.

*« Lors de notre discussion, les tueurs postés de tous cotés sur les collines nous voyaient, car nous étions presque tous sortis de nos cachettes. Les trois jours suivants, les 28, 29, et 30, les massacres se sont intensifiés. De nombreux militaires ont participé, si bien qu’ils ont tué beaucoup plus de gens, les exterminant presque tous, alors que les militaires français nous avaient promis qu’ils allaient parler au préfet pour que nous ne soyons plus attaqués. »*⁶²⁴

Fidèle Ngimbanyi, rescapé de Bisesero, était lui aussi à la rencontre avec Diego.

« Ils nous ont demandé s’il y avait eu des morts ou des blessés. Nous leur avons montré les blessés ainsi que les cadavres encore frais des

623 Patrick de Saint-Exupéry, 2004, p. 71.

624 Il a été auditionné par la Commission parmi les témoins des faits en date du 15 décembre 2006.

personnes qui venaient d'être tuées. Ils nous ont dit qu'ils portaient et qu'ils reviendraient trois jours après. A partir de ce jour, les attaques de grande envergure se sont intensifiées. Les Interahamwe tuaient jour et nuit, et nous n'étions que 1 200 ou 1 300 lorsque les Français sont revenus. En fait, les Interahamwe ne savaient pas le nombre exact de rescapés jusqu'à ce que nous sortions de nos cachettes croyant que les militaires français étaient venus nous sauver, et ce n'est qu'à partir de ce jour que les attaques se sont multipliées. [...] Ils ne pouvaient pas faire pire que de nous abandonner, nous laissant seuls à la merci des Interahamwe. Si les Français avaient voulu nous sauver, ils l'auraient fait parce qu'ils avaient tout le matériel nécessaire, les armes lourdes entre autres. »⁶²⁵

Pascal Nkusi, lui également aussi rescapé de Bisesero, était lui aussi à la rencontre avec Diego.

« Le lendemain, ils [les français] ne sont pas venus mais nous voyions un hélicoptère survoler les lieux. A partir de ce jour, les attaques ont été d'une grande envergure, et il y a eu plusieurs morts, du fait que nous étions, presque tous, sortis de nos cachettes. [...] Au troisième jour, les attaques ont continué et vers 14h ou 15h les Français sont enfin venus. »⁶²⁶

Les raisons officielles de l'abandon

La MIP ne consacre que 17 lignes à la question de Bisesero et, de façon assez extraordinaire, passe complètement sous silence la rencontre entre Diego et les rescapés de Bisesero. Elle n'invoque que la seconde partie de l'affaire de Bisesero, le refus d'intervenir du second officier français qui pendant trois jours, a vu les tueurs monter vers Bisesero et entendu des tirs en refusant d'intervenir. Nous y reviendrons. Voici tout ce qu'écrit la MIP sur Bisesero⁶²⁷ :

625 Fidèle Ngimbanyi a été entendu par la Commission au cours de ses enquêtes le 08/06/06 à Kigali.

626 Témoin auditionné le 18/12/2006 à Kigali.

627 Rapport de la Mission d'Information Parlementaire (MIP), version PDF, p. 349.

4. Le cas Bisesero

Il a été reproché au Capitaine de frégate Marin Gillier, responsable d'un des trois groupements, d'être arrivé en reconnaissance dans la zone relevant de sa responsabilité (Bisesero), puis d'en être reparti immédiatement pour ne revenir sur place que trois jours plus tard, laissant ainsi le champ libre aux Hutus de la région pour poursuivre les massacres des derniers 50 000 Tutsis qui s'y trouvaient encore.

Ces accusations proviennent de témoignages de rescapés, de commentaires contenus dans le rapport d'African Rights et de M. Michel Peyrard, reporter présent à Bisesero pour le compte du journal Paris Match. De la confrontation des éléments contenus dans le rapport d'African Rights, du témoignage envoyé par le Capitaine de frégate Marin Gillier à la Mission et du compte rendu de l'audition particulière du reporter Michel Peyrard, il apparaît que rien ne vient sérieusement à l'appui de ces accusations. Si trois jours se sont effectivement écoulés entre le moment où le groupement du Capitaine de frégate Marin Gillier a procédé le 27 juin à une reconnaissance de la zone de Bisesero et le moment où il est intervenu, le 30 juin, pour protéger et sauver les populations du lieu dit Bisesero, ce délai n'apparaît pas intentionnel (sur cette question voir annexes).

On peut constater que la MIP fait une forte contorsion pour éviter de mentionner la rencontre Diego et les survivants de Bisesero du 27 juin et, de façon déconcertante pour un travail de ce niveau, l'attribue à Marin Gillier. Le rapport d'African Rights dont elle fait mention retranscrit les propos d'Eric Nzabanimana et d'autres survivants évoquant de façon précise rencontre entre Diego et les Basesero (les habitants de Bisesero). A aucun moment ils ne mentionnent le capitaine Marin Gillier. De même que dans son article dans Paris-Match, Michel Peyrard ne parle que de la date du 30 juin, où il a rencontré d'autres Basesero, donnant le signal, enfin, à leur sauvetage par des militaires français. Et enfin, dans sa lettre à la MIP versée en annexes du rapport de celle-ci, Marin Gillier lui aussi ne fait en aucune façon référence à l'expédition de Diego à Bisesero.⁶²⁸ Il faut aussi noter que le compte-rendu d'audition du lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval présenté par la MIP ne fait pas non plus mention de sa rencontre avec les Basesero !⁶²⁹

628 Lettre du Capt. Marin Gillier à la MIP, « *Turquoise : intervention à Bisesero* », MIP, Annexes, p. 401-406.

629 MIP, Annexes, p. 401-406. MIP, Auditions, p/ 119-120. Pierre Péan évoque un échange vif entre Rosier et Duval quelques temps avant que celui-ci ne témoigne devant la MIP. Il n'est

Enfin, on apprend par la plume de Pierre Péan la seule véritable explication à l'abandon des survivants de Bisesero – explication non officielle, mais défendue par le colonel Rosier le responsable de l'action du COS au début de Turquoise répondant directement au chef d'état-major des armées – est que Diego ne l'a pas mis au courant de sa découverte. Ainsi, Rosier explique à Péan que :

*« Non, Diego ne m'a pas rendu compte de ce qu'il a découvert à Bisesero. Je l'ai vu à Kibuye, quelques minutes avant qu'il ne parte vers Bisesero, et il ne m'a rien dit. Il est parti avec des journalistes et a enfreint les instructions. Néanmoins, il aurait dû immédiatement me rendre compte de ce qu'il a vu à Bisesero. J'aurais pris alors les dispositions qui s'imposaient. Pour nous, cette affaire aurait été une aubaine à un moment où l'engagement au Rwanda était très contesté. Et, de toute façon, je l'ai encore vu le lendemain matin au lever du jour ; il avait tout le loisir de me parler de sa mission de la veille, mais il ne m'en a pas soufflé mot. C'est pire qu'une faute, un manquement à l'honneur. »*⁶³⁰

Péan donne aussi la position du lieutenant-colonel Duval en expliquant qu'il a tenté de communiquer avec ce dernier :

« J'ai cherché à joindre Diego qui a préféré ne pas entrer en contact avec moi. Je sais néanmoins qu'il affirme avoir rendu compte à Rosier et le lui a déclaré juste avant que celui-ci ne témoigne, le mercredi 17 juin 1998, devant les parlementaires. Le général Rosier avait souhaité faire un rapide tour d'horizon avec ses anciens subordonnés pour se remettre en mémoire la chronologie des événements. Un Rosier qui avait été intrigué, quelques jours plus tôt, par une accusation contre l'armée française proférée par une Rwandaise à la télévision, à propos de Bisesero, alléguant notamment que les militaires avaient attendu trois jours pour intervenir, une version à laquelle il n'avait strictement rien compris. Alors que Marin Gillier déroulait l'enchaînement des événements jusqu'à son arrivée à Bisesero, Diego l'avait interrompu :

– Mais moi, j'avais découvert Bisesero le 27 juin, et je vous ai rendu compte, mon général...

*– Vous ne m'avez jamais rendu compte, avait rétorqué Rosier... »*⁶³¹

En janvier 2005, Rosier a appris à travers les services de l'armée qu'un message écrit de Duval venait d'être retrouvé dans les archives

pas exclu que Duval ait subi des pressions pour ne pas évoquer la rencontre du 27 juin 1994 ou alors que cette partie de son intervention ait été censurée, vu qu'il avait témoigné à huis clos. L'audition de Rosier par la MIP mentionnée par Péan, elle n'est même pas reproduite dans les annexes au rapport de la MIP. Pierre Péan, 2005, p. 477.

630 Pierre Péan, 2005, p. 476.

631 Pierre Péan, 2005, p. 477.

daté du 29 juin 1994 intitulé Fax N°3 relatant mission et montrant la gravité de la situation des survivants de Bisesero. Ainsi, Diego n'aurait informé sa hiérarchie que le 29 juin et par écrit.

Qui croire, le général Rosier ou le lieutenant-colonel Duval ?

Un certain nombre d'éléments tendrait à accréditer la thèse de Duval :

1) Dans son audition par la Commission, Jean-Baptiste Twagiriyezu a montré sur la route entre Bisesero et Mubuga, l'endroit où, lors du trajet du retour, Diego s'est arrêté pour passer un coup de fil.

2) Dans son reportage paru le 29 juin 1994, Patrick de Saint-Exupéry mentionne que, de retour à Kibuye, Diego « *envoie ses informations à l'état-major* ».

3) Dans son livre *L'Inavouable*, Patrick de Saint-Exupéry écrit que, durant cette soirée à Kibuye, « *Diego restait pendu à son téléphone crypté, adressant à Paris rapport sur rapport.* »⁶³²

4) Dans le même ouvrage, Patrick de Saint-Exupéry raconte que, durant les trois jours d'attente que l'on sauve les Bisesero, lui, Diego et ses hommes se rendaient vers un couvent éloigné susceptible d'abriter de nombreux réfugiés. Après plusieurs heures de route, tout à coup, Diego leur a ordonné de s'arrêter. Un hélicoptère s'est posé, en est sorti le colonel Rosier.

« *Nous sommes restés à bonne distance, Monsieur. Les hommes en uniforme ont eu une explication, cela en avait l'allure en tout cas. (...) La discussion a duré une trentaine de minutes. L'officier est reparti à bord de son hélicoptère. Diego s'est approché pour nous expliquer qu'il venait de recevoir interdiction d'aller plus loin.* »⁶³³

Il est difficile de ne pas faire le rapprochement entre cette interdiction faite par Rosier à Diego d'aller chercher une nouvelle fois des réfugiés et l'abandon des survivants de Bisesero. Pierre Péan dont la source semble être le général Rosier écrit que Patrick de Saint-Exupéry se trompe et que cette rencontre entre Diego et Rosier aurait eu lieu avant l'expédition à Bisesero.⁶³⁴ D'une part, la façon dont cette rencontre est relatée dans *L'Inavouable* ne laisse aucun doute sur la séquence des faits entre les deux rencontres de Diego ; d'autre part, son importance, en termes de signification par rapport à l'abandon des survivants de Bisesero, fait qu'il est peu probable qu'un journaliste aussi sérieux que de Saint-Exupéry se soit trompé sur un point aussi capital. Ce serait, cette

⁶³² Patrick de Saint-Exupéry, 2004, p. 71.

⁶³³ Patrick de Saint-Exupéry, 2004, p. 84.

⁶³⁴ Pierre Péan, 2005, p.471.

fois, la parole du général Rosier contre celle de Patrick de Saint-Exupéry.

Le pessimisme de Diego, lorsqu'il déclare « *[[qu']]avant que l'on puisse intervenir à Bisesero, au moins 2 000 autres réfugiés seront assassinés* » pour le moins curieux, tout comme le fait qu'il considère que porter secours aux Basesero serait prendre parti dans le conflit. Ceci semble dénoter, au-delà peut-être de sa compassion personnelle, une vision de la mission dans laquelle il est engagé éloignée de l'objectif déclaré de sauver les vies en danger.

Enfin, le second épisode de l'affaire Bisesero, en mettant en première ligne un autre subordonné direct de Rosier qui refuse d'aller au secours des Basesero en train de se faire massacrer tout près de lui, renforce la déduction qui ferait de Rosier la clé de l'abandon des survivants de Bisesero.

2) Le refus du capitaine Marin Gillier de faire cesser le massacre des survivants de Bisesero

Branle-bas de combat à Gishyita et montée de centaines de tueurs vers Bisesero sous les yeux des militaires français

Le second acte de l'affaire de Bisesero se joue à cinq kilomètres à vol d'oiseau des collines de la localité, dans le village appelé Gishyita situé en contrebas de Bisesero.

Jean-Baptiste Twagirayezu, le guide de Diego que les militaires français ont ramené chez lui dans le village de Mubuga voisin de quelques centaines de mètres de Gishyita, fait son rapport aux autorités locales qui, depuis des mois, organisent les attaques contre les Tutsi de Bisesero.

« Dès mon retour à Mubuga, je suis allé au bar Abadacogora de Monsieur Namuhoranye Athanase où se rassemblaient souvent les miliciens après leurs forfaits. Il y avait différentes personnes dont l'Assistant Bourgmestre Kananira, le Conseiller de Gishyita Muhimana Mika, Ngerageze et autres cadres de la Commune Gishyita. Je leur ai rapporté le déroulement de mon voyage à Bisesero, l'estimation du nombre des survivants et la promesse leur faite par les militaires français. J'ai passé la nuit à Mubuga. Le lendemain, très tôt le matin vers 5h30, j'ai emprunté une moto pour aller chez le Bourgmestre Sikubwabo pour lui donner également le rapport de mon voyage. Je l'ai averti que les Français avaient promis aux gens de Bisesero de revenir à leur secours dans trois jours. [...] »

« Comme j'avais averti les Interahamwe et le Bourgmestre, durant les deux jours qui ont suivi c'est-à-dire le 28 et le 29/06/1994, les miliciens Interahamwe ont été très mobilisés pour intensifier leurs attaques à Bisesero avant le retour des militaires français qui sont partis porter secours aux survivants le 30/06/1994. Durant ces deux jours, des

attaques de grande envergure ont été perpétrées sur Bisesero. Venant de Mubuga et de Gishyita, plus précisément de Chez Mika et de Chez Rutaganira, ces attaques étaient dirigées par le Bourgmestre Sikubwabo au vu et au su des militaires français qui étaient sur leur barrière. [...] Pendant ces deux jours les tirs d'armes lourdes de Bisesero se faisaient entendre à Gishyita et il y a eu beaucoup de mort. Il est fort probable que les Interahamwe avaient reçu un renfort. »

Les dates du 28 et du 29 juin sont des journées de branle-bas de combat dans Gishyita. Mais tout particulièrement celle du 29, qui voit des centaines de personnes arrivant de tous côtés se réunir dans la petite place au centre de Gishyita. Cette mobilisation se fait sous les yeux de militaires français installés depuis environ deux jours à Gishyita. Environ soixante-dix éléments des troupes d'élites françaises, des commandos de marine et des membres du GIGN s'installent dans Gishyita le 25 ou le 26 juin.⁶³⁵

Isidore Kayiranga habitait Gishyita à l'époque, et bien que secrètement opposé à l'action du bourgmestre Sikubwabo, ce dernier avait épousé sa sœur, et son jeune frère Kamanayo était le garde du corps du bourgmestre.⁶³⁶ Kayiranga commence par expliquer comment les Français sont arrivés à Gishyita.

« J'ai vu les Français traverser le centre de Gishyita en provenance de Cyangugu vers Kibuye. Ils étaient dans des Jeeps de marque Peugeot escortés par des blindés et deux hélicoptères. Presque toute la population est allée assister à la scène. Ils ne se sont pas arrêtés à Gishyita ce jour-là ; ils sont allés passer la nuit à Kibuye. Le lendemain, ils sont revenus à Gishyita et se sont départagés en trois groupes : le premier groupe s'est installé chez Fundi, dans les maisons qu'on appelait CCDFP construites pour des volontaires français ; le second a installé son campement sur la route Cyangugu-Kibuye, plus précisément là où les policiers communaux avaient installé leur barrière et enfin, le troisième est allé s'installer à Gatoki dans des maisons construites également pour des volontaires français. [...] Durant cette période, il n'y avait plus de tueries à Gishyita

635 Il y a différentes estimations du nombre de troupes françaises et de la date de leur installation à Gishyita. Selon Human Rights Watch, reprenant des chiffres parus dans la presse, environ 70 militaires français auraient été présents à Gishyita, alors que Marin Gillier lui, fait état d'une trentaine. Les habitants de Gishyita au moment des faits sont unanimes pour dire que les militaires français se sont installés dans Gishyita quelques jours avant la grande mobilisation du 28 avril 1994, alors que Gillier lui, affirme que les Français se sont installés le 27 juin. Human Rights Watch, « *Acknowledging Genocide* », http://www.hrw.org/archive/reports/1999/rwanda/Geno15-8-02.htm#P311_93936 ; Marin Gillier, *Le Figaro* du 01 juin 2006 ; Marin Gillier, MIP, Annexes, p. 401-406.

636 Kayiranga, du fait de ses liens familiaux avec le Bourgmestre, était autorisé à circuler partout. De plus il suivait de façon particulière l'évolution des événements, car il avait caché chez lui quatre Tutsi, et il tenait à être au courant de ce qui se passait afin de mieux les protéger et se protéger lui-même.

et ces dernières ne se perpétrèrent qu'à Bisesero étant donné que presque tous les Tutsi s'étaient réfugiés sur les collines de Bisesero. [...] »

« A un certain moment, laissant quelques soldats à Gishyita, les Français sont partis. Nous avons vu leurs véhicules et leurs blindés se diriger vers Bisesero. Cependant, à partir de Gishyita, Bisesero est à une heure de marche mais les Français ont fait trois jours le même trajet. Le premier jour, après avoir fait un trajet d'environ 1,30 km, ils ont passé la nuit à Dukoni où ils ont installé leur campement; le deuxième jour, c'était à Kiziba et partout ils avaient des jumelles qu'ils utilisaient à tout moment tout le long du trajet. Leur montée vers Bisesero a duré trois jours après quoi ils sont revenus. Le jour de leur retour, Sikubwabo a fait passer à un certain Uhoraningoga Emmanuel alias Gifaransa un message de mobilisation générale de la population par le biais des conseillers pour procéder à de nouvelles attaques. [...] »

« Durant les jours que les Français ont passé à Gishyita, les tueries des Tutsi se sont poursuivies alors que leurs hélicoptères décollaient et atterrissaient à tout moment, survolant Gishyita, Bisesero, Gisovu et Kibuye. [...] De Gishyita, nous entendions des coups de feu en provenance de Bisesero. Des femmes enceintes attrapaient des crampes de ventre, les plus peureux allaient tout le temps aux toilettes à cause du bruit assourdissant des coups de feux auquel ils n'étaient pas habitués. [...] Ils [les Français] entendaient très bien ces coups de feu. La preuve en est que ces coups de feu étaient entendus à Mpembe, très voisin de l'île Ijwi or, Gishyita se trouve entre Bisesero et Mpembe donc, il est clair que les Français pouvaient très bien entendre ces coups de feu étant à Gishyita surtout que des armes lourdes étaient également utilisées dans ces attaques. [...] Ces coups de feu ne provenaient pas des combats opposant les FAR au FPR mais plutôt des attaques des Interahamwe sur les Tutsi. Les Français le savaient parce que leurs hélicoptères, survolaient les lieux et personne n'a essayé de leur tirer dessus ; même pas les inkotanyi. Ils savaient qu'il n'y avait que des civils. En plus, les Interahamwe qui montaient à Bisesero portaient des parties d'uniformes et ils savaient que les soldats de Habyarimana avaient suffisamment d'uniformes pour ne porter qu'une chemise militaire, sans pantalon ni chaussures militaires, au combat. [...] Il faut aussi remarquer qu'à partir du moment où les Français sont allés à Bisesero, les massacres des Tutsi se sont intensifiés. En effet, les Interahamwe avaient arrêté de mener la chasse aux Tutsi car ils croyaient que ces derniers avaient tous été exterminés, ceux-ci ayant fui vers les montagnes de Bisesero. Ils ont donc dévoilé aux Interahamwe la présence des rescapés Tutsi dans ces montagnes. L'information n'a pas tardé à circuler si bien que le lendemain, tous les Interahamwe de la région se sont rassemblés à Gishyita et ont mené une attaque de grande envergure sur les Tutsi de Bisesero. [...] »

« Les auteurs de ces tueries provenaient des zones, je ne dirais pas

contrôlées par les Français mais dans lesquelles ces derniers avaient installé leurs bases. Presque toutes les attaques sur les Tutsi de Bisesero partaient de Gishyita. Les assaillants passaient devant le campement des Français et par les barrières tenues par eux. Ils voyaient les Interahamwe se préparer et ne faisaient rien pour secourir les victimes dont ils se réclamaient protecteurs. Au contraire, ils collaboraient étroitement avec les chefs des Interahamwe de la localité. [...] Je suis contre ce que les gens disent sur les Français. Ils n'ont sauvé personne en 1994. Si je les avais vus sauver les gens pourchassés, je leur aurais fait confiance et leur aurais donné les enfants que je cachais chez moi. Pour moi, ces derniers constituaient un fardeau à tel point qu'il m'a été très difficile de fuir. J'ai marché avec eux 30 km puis les gens ont commencé à les menacer. Heureusement, ils sont toujours vivants.»⁶³⁷

Elie Ngezenubwo vivait à Gishyita. Il a participé aux massacres dans la région, et témoigne de l'attitude des militaires français.

« Les Français étaient basés à Gishyita lors des massacres de Bisesero. Ils voyaient cela et demandaient ce qui se passait à Sikubwabo qui leur disait que la population était entrain de combattre les inyenzi. Dans ce cadre, il y a eu une réunion de mobilisation de la population chez le conseiller Muhimana Mika. L'ex-bourgmestre avait l'inquiétude qu'avec la présence des Français, les attaques de Bisesero allaient s'arrêter. Il a donc convoqué tous les conseillers de secteurs et il leur a demandé de rassembler beaucoup plus de gens pour mener la dernière attaque de Bisesero. Après cette réunion, mon grand frère Uhoraningoga Emmanuel alias Gifaransa a reçu une moto, un sifflet et un tambour pour l'aider à circuler et mobiliser les gens partout dans la campagne. Dans son appel, il invitait la population à monter pour aller combattre à Bisesero. Beaucoup de gens sont venus se rassembler de nouveau chez Muhimana Mika, ils ont reçu des instructions concernant le camouflage et signes qui pouvaient les identifier et les différencier avec ceux qu'ils attaquaient. Ils se mettaient dans les cheveux, soit une allumette soit des feuilles de bananiers ou d'eucalyptus. Les tueurs provenaient des secteurs environnants, ceux de Mubuga et Rwamatamu sont venus dans la camionnette du projet Colas, mais il y avait également des milices de Gisenyi et de Cyangugu qui ont participé activement dans la dernière attaque de Bisesero. [...] Les interahamwe, munis de leurs armes blanches, passaient devant la barrière des Français pour aller tuer les Tutsi de Bisesero. Je voyais les Français survoler Bisesero au moment des massacres mais ils n'ont jamais arrêté ces tueurs. Non plus, ils n'ont pas éteint le feu du bureau communal et j'affirme que ce sont eux qui l'ont incendié puisque j'ai vu, à partir du centre de Gishyita, deux voitures des Français venir du bureau communal et tout de suite après, le bâtiment a commencé à s'enflammer. [...] Ces tueries se sont intensifiées pendant trois jours après l'arrivée des Français après quoi,

637 Auditions de Isidore Kayiranga en date du 15/12/2006 à Kigali et en date du 31/07/2007 à Kibuye.

*l'ex-bourgmestre a convoqué deux réunions pour nous donner l'ordre d'arrêter les attaques de Bisesero. »*⁶³⁸

Japhet Ngayaboshya vivait lui aussi à Gishyita et a participé au génocide. Il explique ici la mobilisation générale pour les tueries à Bisesero sous les yeux des militaires français.

*« Dans la zone Turquoise, vers la fin du mois de juin, les Français ont installé leur quartier général au CCDF, non loin des bureaux de la commune Gishyita dirigée par le bourgmestre Sikubwabo. Leur présence n'a pas mis fin aux attaques sur Bisesero alors qu'ils tenaient une barrière sur la route Kibuye-Cyangugu. Ruzindana Obed passait sur cette barrière avec ses Interahamwe. Il passait chez Mika qui lui donnait des armes et des hommes dont mon frère Bikorimana Gabriel alias Gisambo, Mutaganda et Nzabandora qui étaient tous des anciens militaires. [...] Les Français disaient qu'ils étaient venus assurer la sécurité des personnes menacées [les Tutsi] mais en fait cela n'a pas été le cas. La preuve en est que, se dirigeant à Bisesero pour y tuer des Tutsi, des bus et des camions transportant des Interahamwe venus de Cyangugu, de Gisenyi et dirigés par Ruzindana Obed passaient par la barrière contrôlée par les militaires français. Pour aller attaquer les Tutsi de Bisesero, nous passions également par cette barrière, armés de SMG, R4, grenades, streams, lances et gourdins. Avant de lancer ces attaques, les Interahamwe, venus de plusieurs coins, faisaient d'abord escale ici à Gishyita pour se nourrir et recevoir des instructions. Chose incompréhensible, c'est que, sur leur barrière, les Français ne fouillaient pas les véhicules des Interahamwe alors que les autres véhicules faisaient objet d'une fouille méticuleuse. [...] Les Français n'ont rien fait pour nous empêcher de mener des attaques sur Bisesero alors que leur organisation se faisait sous leurs yeux. »*⁶³⁹

Gaspard Habiyaambere vivait aussi à Gishyita et raconte l'attitude des militaires français durant les tueries.

*« Les Interahamwe passaient par la barrière tenue par les militaires français et ces derniers les laissaient passer sans y attacher aucune importance. [...] Ils étaient au courant que des Interahamwe allaient tuer des Tutsi à Bisesero. Comme preuve, des véhicules transportant les Interahamwe venaient de Rwamatamu et de Gisenyi et passaient par la barrière des militaires français qui ne faisaient rien pour les arrêter ; les tueurs se levaient très tôt pour aller tuer au vu et au su des Français qui restaient indifférents. »*⁶⁴⁰

Ainsi, effectivement, c'est l'expédition de Diego, qui, par le biais truchement de son guide Jean-Baptiste Twagirayezu, a permis aux

638 Audition de Elie Ngezenubwo en date du 14 décembre 2006.

639 Audition de Japhet Ngayaboshya du 15 juin et 10 août 2006.

640 Audition de Gaspard Habiyaambere du 21/8/2006.

tueurs de se rendre compte que contrairement à ce qu'ils croyaient, il restait encore de nombreux survivants à Bisesero. Cette information a été le motif d'une mobilisation générale des tueurs des alentours, mais aussi de faire venir des renforts de Cyanguu et Kibuye. La mobilisation générale rassemblant plusieurs centaines de tueurs dans le petit centre de Gishyita s'est faite sous les yeux des militaires français et de Marin Gillier leur chef. Chaque matin, pendant trois jours, ces tueurs montaient vers Gishyita. Pour se rassembler dans Gishyita, ils devaient passer devant les trois barrières érigées par les soldats français aux principaux points d'entrée et de sortie du village. Ces tueurs étaient dépennés et ne ressemblaient pas aux militaires des FAR qui, eux, portaient toujours l'uniforme. De plus, la très grande majorité portait des armes blanches montrant bien qu'il s'agissait de tueurs et non de combattants contre un ennemi armé. Pendant ces trois jours, les bruits de détonation d'armes à feu se sont faits entendre, à à peine cinq kilomètres du campement sur des collines surplombant Gishyita, et les soldats français ne semblaient pas particulièrement inquiets pour leur sécurité, à part la petite expédition qui a été envoyée en reconnaissance, mais avec l'ordre de ne pas avancer beaucoup. Les militaires français sont restés essentiellement tout autour de leur campement. S'ils avaient pensé réellement que c'était des éléments du FPR qui se trouvaient à Bisesero, ils auraient certainement adopté une attitude plus agressive. Enfin, selon les témoins interrogés, les tueurs revenaient sans blessés et ne faisaient pas preuve du stress que de véritables combats n'auraient pas manqué de leur causer. Enfin, Marin Gillier disposait d'hélicoptères de combat qui survolaient la région.

Au-delà d'assister tous les matins pendant trois jours à la mobilisation et à la montée vers Bisesero des tueurs, le chef du détachement à Gishyita a été informé à plusieurs reprises par des journalistes de ce qu'un massacre de civils tutsi se commettait à cinq kilomètres de son campement. Ces journalistes lui ont aussi demandé d'intervenir et de faire cesser le massacre.

La persistance du refus de Marin Gillier de faire cesser les massacres des survivants de Bisesero

Dès le 26 juin 1994, trois journalistes ont informé Marin Gillier, à Gishyita, du fait que des survivants tutsi continuaient à se faire tuer un peu plus haut à Bisesero. Un prêtre croate établi de longue date au Rwanda avait demandé à Sam Kiley, journaliste britannique de *Times*, Raymond Bonner, journaliste américain du *New York Times* et Vin-

cent Hugeux de l'*Express*, de se rendre à Bisesero parce que des survivants tutsi continuaient à se faire tuer tous les jours. Les journalistes s'y rendent et ensuite vont en informer Marin Gillier à Gishyita.

Dans un article paru le 12 avril 2004, Vincent Hugeux se remémore la rencontre avec Gillier qu'il situe le dimanche 26 juin 1994, soit la veille de l'expédition de Diego à Bisesero :

« Aussitôt, l'envoyé spécial du Times, Sam Kiley, et moi-même informons, carte à l'appui, le capitaine de frégate Marin Gillier, chef du détachement, du carnage en cours sur les hauteurs voisines. »⁶⁴¹

Nous connaissons la réponse donnée par Marin Gillier à ces journalistes, sous la plume de Raymond Bonner qui, lui aussi, était présent :

« Earlier this week, colonel Gillier refused to answer any question about who was doing the killing in the mountains and whether there were Tutsi in need of help. "I do not wish to get involved in a political matter" he said. »⁶⁴²

Plus loin, Vincent Hugeux dénonce la falsification de la vérité par Marin Gillier dans une lettre dans laquelle il se justifie de ne pas avoir intervenu plus tôt à Bisesero.

« Dans un courrier adressé en 1998 à la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, présidée par Paul Quilès, le capitaine Gillier évoque une rencontre avec "deux journalistes britanniques", omettant de citer celui de L'Express. Plus étrange encore, l'officier prétend n'avoir découvert que le 30 juin la tragédie de Bisesero, et de manière fortuite. Épais mensonge, qu'infirmement, au-delà de nos propres souvenirs, les récits recueillis auprès de maints rescapés et de miliciens emprisonnés. »⁶⁴³ Nous reviendrons sur les déclarations de Gillier.

Le mercredi 29 juin 1994, le ministre de la Défense est dans une tournée d'inspection et se rend à Gishyita. L'envoyée spéciale du *Monde*, Corine Lesnes, qui est présente, raconte la rencontre entre le ministre et Raymond Bonner du *New York Times* et Sam Kiley du *Times* de Londres.

« Deux journalistes anglo-saxons ont des questions à poser. Ils reviennent des abords du triangle [Bisesero] où ils ont vu quatre enfants aux mains brûlées. Et, sur place, on leur a dit qu'il y en a encore trois mille Tutsi prisonniers. Information qu'ils n'ont pu vérifier, ayant été la cible de tireurs lorsqu'ils ont tenté d'approcher. "Que fait la France ?", demandent-ils ? "Ne passe-t-elle pas à côté de l'essentiel ?" "Nous faisons ce que nous pouvons, c'est une question délicate. Il n'est

641 Vincent Hugeux, « Retour à Bisesero », *L'Express* du 12/04/2004.

642 Raymond Bonner, « As French Aid the Tutsi, Backlash Grows », *The New York Times* 02/07/1994.

643 Vincent Hugeux, « Retour à Bisesero », *L'Express* du 12/04/2004.

pas question de s'interposer", répond M. Léotard. Les soldats ne sont que trois cents hommes au Rwanda, pour des centaines de milliers de personnes déplacées ou cachées dont les journalistes soulignent chaque jour de nouveaux cas. Deux cent trente-deux religieuses terrorisées près de Butare, quarante mille déplacés à Gikongoro. Pour ce qui concerne le triangle, il faut d'abord vérifier. Les journalistes poussent le ministre dans les retranchements de l'opération "Turquoise". La France, répond François Léotard, fait déjà un effort important et le temps des difficultés avec les forces gouvernementales s'annonce après la période de soupçon du FPR. [...] L'envoyé spécial du New York Times, qui est peut-être dans l'état de ceux qui ont vu des horreurs inhabituelles et tente de les exposer à d'autres, insiste encore. François Léotard qui partait, s'arrête et fait demi-tour. Moins que le ministre, son personnage et sa fonction, c'est l'homme qui se retourne et revient sur ses pas. "Bon, dit-il, on va y aller. Demain on va y aller." »⁶⁴⁴

Pourtant cette injonction ne suffira pas à envoyer Gillier et ses hommes aller sauver les Basesero. C'est un groupe de ces hommes qui, désobéissant à leur chef Gillier, décident d'y aller. Le gendarme Thierry Prungnaud du GIGN était parmi ces derniers. Dans une interview à la France culture, il donne un éclairage particulier du contexte de leur mission au Rwanda et de l'interdiction que Gillier leur avait faite de monter à Bisesero. Nous présentons un extrait de son propos.

⁶⁴⁴ Corine Lesnes, « Une semaine après le "feu vert" de l'ONU à l'intervention au Rwanda, M. Léotard craint de nouvelles difficultés pour le dispositif "Turquoise" », *Le Monde* du 01/07/1994.

France Culture, 22 avril 2005, journaux de 8 heures, 13 heures et 18 heures
extraits de l'interview de Thierry Prunghaud par Laure de Vulpian :

[[En 1994, Thierry Prunghaud fait partie des hommes sous les ordres du capitaine Marin Gillier stationnés à Gishyita. Il commence par évoquer le briefing qu'il a reçu à sa base en France.]]

Thierry Prunghaud : La mission au départ c'était d'intervenir sur des massacres soi-disant de Hutu qui seraient massacrés par des Tutsi et rendus sur place, on s'est rendu compte au bout d'une quinzaine de jours que ce n'était pas du tout ça, que c'était complètement l'inverse, que c'était les Hutu qui zigouillaient les Tutsi.

Laure de Vulpian : Qui vous a donné cette formation de base ?

T.P. : Bon, la formation de base venait de la France en fait, de mon patron, mais bon je pense qu'il ne savait pas du tout ce qui se passait en Afrique. Maintenant au niveau gouvernemental, je ne sais pas. Je ne sais pas du tout. [[...]]

[[Prunghaud raconte alors ce qu'il faisait à Gishyita]]

T.P. : On regardait, on voyait les gens tous les soirs qui se tiraient dessus, on disait bon tiens c'est les Tutsi qui zigouillent les Hutu. On avait ordre de ne pas bouger, de ne rien faire, surtout pas bouger, de rien faire. [[...]]

T.P. : Alors tous les jours on partait avec différentes unités. En l'occurrence c'était le 13^{me} RDP. On allait interviewer les gens à gauche à droite et les gens nous parlaient d'une vallée, Bisesero, où il y aurait des rebelles tutsi armés jusqu'aux dents. Puis un jour on a désobéi.

L. V. : Pourquoi, c'était quoi les ordres ?

T.P. : Les ordres de notre propre chef, c'était de ne surtout pas aller là-bas.

L. V. : C'était qui votre chef ?

T. P. : Le Commandant Marin Gillier. Il nous avait interdit absolument d'aller là-bas. Et nous on a décidé d'y aller.

L. V. : Qui ?

T.P. : Et bien les copains du 13ème RDP. Je ne vais pas citer de noms. On s'est concerté et on s'est dit demain on va à Bisesero. Et c'est là que l'on a découvert le pot aux roses. En fait, c'est une vallée où 10 000 victimes avaient été tuées. Il en restait 800 dans un état lamentable qu'on a évacués par hélicoptère à l'antenne médicale de Goma. C'était lamentable, lamentable. Là on s'est rendu compte qu'en fait c'était pas du tout les Tutsi qui tuaient les Hutu, c'étaient les Hutu qui tuaient les Tutsi, qui les massacraient carrément, massacraient tous les jours, tous les jours, tous les jours.

L. V. : Ils étaient armés ?

T.P. : Les Tutsi ? Pas du tout ils avaient de pauvres sagaies, ils avaient des cailloux, voilà. Par contre les autres en face ils avaient ce qu'ils voulaient. Ils avaient explosifs, munitions, grenades, enfin la totale.

L. V. : Alors une fois que vous découvrez ça, qu'est-ce que vous faites ?
T.P. : Là, on a rendu compte au patron du COS, le colonel Rosier. Il est venu immédiatement. Il s'est rendu compte de la situation. On a posté différents personnels tout le tour pour protéger les gens parce que les miliciens s'étaient postés au dessus dans les collines pour continuer le travail, pour continuer à les zigouiller et on a passé la nuit avec eux pour les protéger. Et le lendemain on a passé le bébé au 6me REG qui est venu nous remplacer et on est reparti après pour d'autres missions humanitaires et ainsi de suite.

Explications par Marin Gillier de son refus d'aller sauver les survivants de Bisesero

Le capitaine Marin Gillier a envoyé une lettre à la MIP expliquant son action à Gishyita, son refus d'aller à la rescousse des survivants de Bisesero pendant quatre jours, ainsi que les circonstances qui ont amené, in fine, au sauvetage des Basesero.

Marin Gillier explique le fait qu'il n'ait pas été sauvé les survivants pendant quatre jours pour deux raisons : d'une part le caractère incorrect de l'information qu'il avait en sa possession quant à ce qui se passait à Bisesero, d'autre part, le fait qu'il avait à plusieurs reprises demandé l'autorisation de s'y rendre sans jamais recevoir de réponse.

Relevons les principaux points avancés par Gillier.⁶⁴⁵

⁶⁴⁵ Les différentes citations et mentions des propos de Marin Gillier dans cette partie sont soit tirées de sa lettre à la MIP, soit leur provenance autre sera référencée. Lettre du Capt. Marin Gillier à la MIP, « Turquoise : intervention à Bisesero », MIP, Annexes, p. 401-406.

– Il y a d’abord un doute certain sur la date d’installation des militaires français conduits par Gillier à Gishyita. Gillier dit le 27 juin, ce mensonge semble devoir montrer qu’il était à Gishyita peu de temps, et donc qu’il explique un peu le fait qu’il n’a pas pu savoir plus tôt que c’était des survivants Tutsi qui se faisaient massacrer à cinq kilomètres de son camp. Tous les témoins rwandais qui étaient à Gishyita expliquent que Gillier et ses hommes étaient dans le village au moins le 26, d’autres le 25 juin soit un jour après leur passage dans le village du 24 (affirmation de Gillier) lorsqu’ils se rendaient à Kibuye. Enfin, Vincent Hugué de *L’Express* affirme avoir rencontré Marin Gillier le 26 vraisemblablement à Gishyita⁶⁴⁶.

– Marin Gillier affirme qu’il n’avait à Gishyita qu’une trentaine de soldats et ne disposait donc pas « *des effectifs ni des soutiens* [appui feu] » lui permettant d’intervenir. Une évaluation parue dans la presse, fait état plutôt de 70 militaires français dans la localité.⁶⁴⁷ Ensuite, Marin Gillier avait à sa disposition deux hélicoptères de combats qui se posaient souvent à Gishyita, sans parler des blindés légers et postes de tir Milan qu’il mentionne lui-même.

– Marin Gillier explique que le 28 et le 29 juin, il envoie un détachement faire de la reconnaissance vers Bisesero. Le 29 juin, il expliquera au ministre de la Défense Léotard que cette mission a été infructueuse. Le témoin Isidore Kayiranga, déjà cité, explique que pendant trois jours, un groupe de militaires français faisaient des sauts de puce sur la route menant vers Bisesero et sont ensuite revenus. Mais aussi, l’un des hommes, Thierry Prunghaud dans l’interview citée plus haut explique qu’il leur avait formellement interdit de se rendre à Bisesero.

– Marin Gillier explique qu’il a entendu des tirs juste le 27 vers midi et que ces tirs n’ont duré qu’une demi heure. Les différents témoins entendus qui vivaient à Gishyita dont ceux qui ont été cités plus haut font état de tirs certes le 27, mais surtout de tirs très nourris et très puissants le 28, suite à la mobilisation générale induite par l’expédition de Diego, et un peu moins le 29 juin.

Mais surtout, Marin Gillier omet de parler de la mobilisation générale qui a eu lieu le 28 sur la place centrale de Gishyita avec des voitures et des camionnettes transportant des tueurs venus de Cyangugu, de Kibuye, mais avec aussi des tueurs venus à pied et de tous alentours. Rassemblement qui s’est aussi répété le 29, même si, semble-t-il, il avait été, cette fois là, un peu moins important que la veille // *Voir témoignages*

646 Vincent Hugué, « Retour à Bisesero », *L’Express* du 12/04/2004.

647 Robert Block, “French troops rescue starving Tutsi”, *Independent*, July 1, 1994 dans *Human Rights Watch*, “Acknowledging Genocide”.

cités plus haut]]. Pour entrer dans Gishyita, les gens devaient nécessairement passer devant les trois barrières gardées par les militaires français. Et de son quartier général dans Gishyita, Gillier pouvait directement voir la place centrale de Gishyita ainsi que le principal chemin emprunté par les tueurs pour monter vers Bisesero.

– Suite aux tirs entendus le 27 vers midi, Gillier affirme avoir demandé aux personnes qui l'entourent de quoi il s'agit, elles lui répondent que ce sont des miliciens qui s'attaquent au FPR, « *propos que nous ne pouvons confirmer ou infirmer* ». Plus loin, il explique qu'un engagement ferait courir un danger certain à ses troupes « *alors que nous ne connaissons ni le terrain ni les forces en présence. Nous ne saurions d'ailleurs pas dans quel sens intervenir.* »

Marin Gillier omet de mentionner que trois journalistes étaient venus, la veille, lui expliquer qu'il y avait des civils tutsi qui se faisaient massacrer dans Bisesero. Questionnés par ces journalistes, lors de leur rencontre du 26 juin, Gillier avait affirmé « *ne pas vouloir entrer dans des considérations politiques.* » [traduit par nous]⁶⁴⁸

Raymond Bonner du New York Time rapporte aussi que pendant la visite de François Léotard à Gishyita le 29 juin 1994, Gillier avait reconnu qu'il y avait des gens qui se faisaient tuer chaque nuit :

« *The French military unit based in Gishyita, four miles west of Bisesero, was aware that people, in the mountains were being killed every night Commander. Gillier said on Wednesday.* »⁶⁴⁹

« La découverte » des survivants de Bisesero

Suite à l'ordre donné le 29 juin par le ministre de la défense Léotard « *d'y aller le lendemain* » faite sous la pression des journalistes du *New York Time* et du *Times* comme nous l'avons vu plus haut, dans l'après-midi du 29, Gillier reçoit des ordres qui, incroyable mais vrai, ne lui demandent toujours pas d'aller sauver les survivants de Bisesero.

« *Les ordres sont, si cela s'avère possible, de pénétrer dans cette zone jusqu'à une vingtaine de kilomètres (distance à vol d'oiseau, pas sur le terrain !) afin de prendre contact avec un prêtre français qui vit dans un village menacé, et de lui demander s'il souhaite revenir avec nous* [Nous soulignons]. »

Ce prêtre se trouvait à Gisovu qui se situe, en partant de Gishyita,

648 Raymond Bonner, « As French Aid the Tutsi, Backlash Grows », *The New York Times* 02/07/1994.

649 Raymond Bonner, « Grisly Discovery in Rwanda Leads French to Widen Role », *The New York Times*, 01/07/1994.

au-delà de la vallée et des collines Bisesero que Gillier et ses hommes ont traversées sans s'arrêter.

« C'est alors que je reçois un appel radio d'un des officiers sous mes ordres qui avait rebroussé chemin quelques heures plus tôt. En effet, il lui avait semblé avoir vu, au cours de notre progression, quelques personnes différentes de celles que nous croisions depuis notre arrivée. Il n'en était pas sûr, mais cela le tracassait et il voulait lever le doute. »

Grâce à l'interview de Thierry Prunghaud, rapportée plus haut, nous savons qu'il s'agit d'une contre-vérité, que c'est un groupe de ses hommes, révoltés, qui avaient décidé de trouver les Basesero et qui, au lieu de l'informer de leur découverte, avaient préféré avertir son chef direct Rosier, qui a aussitôt déclenché l'opération de sauvetage.

Ainsi, on peut rigoureusement affirmer que l'armée française n'a jamais eut l'intention d'aller à la rescousse des survivants de Bisesero, elle y a été obligée notamment par certains de ses membres.

3) Le colonel Rosier a cherché à sacrifier les survivants de Bisesero

Les deux actes de l'affaire de Bisesero, l'abandon par Diego des survivants de Bisesero et le refus, quatre jours durant (à partir du 26 juin, lorsque Gillier a été averti de façon non équivoque par les trois journalistes et qu'il leur avait répondu qu'il ne voulait pas se mêler de politique), par Gillier d'aller sauver les Basesero, mènent vers le colonel Rosier.

Diego affirme l'avoir prévenu directement après sa découverte, et Gillier explique que par deux fois, il avait sollicité l'autorisation de se rendre à Bisesero, le 27 et le 28. Relatant la journée du 27 juin, Gillier écrit : *« Enfin, je sollicite des consignes, en particulier je demande si je dois me rendre sur place. La réponse à cette dernière question tarde à arriver. Je ne suis pas surpris car les ordres sont clairs : ne pas s'opposer au FPR ni prendre parti dans le conflit. »* Pour la journée du 28, Gillier écrit : *« Je demande de nouveau l'autorisation de me rendre sur place afin de découvrir ce qui a pu se passer. »* La réponse aux demandes de Gillier, nous la connaissons à travers l'interdiction formelle qu'il a faite à ses subordonnés de se rendre à Bisesero. Le caractère catégorique de cette interdiction émane certainement d'un ordre express reçu.

Or, Diego et Gillier sont les subordonnés directs de Rosier qui, par ailleurs, suit de près l'évolution de la situation sur le terrain. Il est quasiment certain que Rosier a reçu de ses deux subordonnés l'information concernant la situation désespérée des survivants de Bisesero et la

demande d'intervenir. Il est donc hautement envisageable que l'abandon des survivants de Bisesero émane d'une décision du colonel Rosier. Et il s'agit bien d'un abandon, car ce n'est que contraint par la pression des journalistes et sa mise devant le fait accompli par les hommes de Gillier qu'il se résout à déclencher l'opération de sauvetage. La déclaration du colonel Rosier au journal *Libération* du 27 juin 1994 permet de comprendre la logique de son action :

*« Les miliciens font la guerre. Par souci de neutralité, nous n'avons pas à intervenir. Sinon, demain, s'il y a des infiltrations de rebelles, on nous fera porter le chapeau. »*⁶⁵⁰

Mais, au-delà de l'action du colonel Rosier, l'affaire de Bisesero permet de voir l'adoption par la hiérarchie militaire française d'une position que l'on ne peut même plus qualifier d'ambiguë. A cet égard, le renversement des rôles entre victimes et bourreaux dans le briefing préparant les troupes à leur mission au Rwanda est particulièrement révélateur. Pour rappel, c'est Thierry Prunghaud qui le révèle lorsqu'il explique, dans son entrevue, qu'à sa base en France, on leur avait dit que c'étaient les Tutsi qui massacraient les Hutu. Cette inversion des rôles dans le cadre du génocide révèle une hostilité envers les populations civiles tutsi encore survivantes, que l'armée française était censée venir sauver, ainsi qu'une connivence avec les tueurs. Le commandement de l'armée a cherché à manipuler ses hommes afin que leur compassion éventuelle pour les véritables victimes du génocide ne gêne pas.

II/ Les ambiguïtés de la prise en charge humanitaire des survivants de Bisesero

Cette prise en charge s'est faite dans le camp des survivants de Bisesero rassemblés par l'armée française le 30 juin, elle s'est aussi effectuée dans l'hôpital de campagne tenu par des médecins militaires français près de l'aéroport de Goma au Zaïre. Dans les deux endroits, les survivants de Bisesero accusent les militaires français de mauvais traitement ayant causé mort d'hommes à Bisesero et d'amputations abusives à Goma.

1) A Bisesero

L'opération de sauvetage des survivants de Bisesero a débuté le 30 juin aux alentours de 17 heures. Directement, les troupes françaises installaient un cordon de protection et commençaient les opérations de rassemblement des survivants cachés ou blessés. Selon Gillier, en tout ce

650 *Libération*, 27/06/1994

sont environ 800 Tutsi qui ont été rassemblés. Le lendemain, le 1er juillet, la prise en charge humanitaire débutait. Une partie des survivants, les plus gravement blessés ont été envoyés à Goma pour y être soignés. Ce jour là aussi, les commandos de marine et les éléments du GIGN étaient remplacés par des éléments du 6ème REG.

Encore une nouvelle fois, l'attitude des militaires français allait s'avérer ambivalente envers leurs protégés. D'abord, les militaires français se sont empressés de désarmer les survivants, alors qu'ils laissaient leurs armes aux Interahamwe et aux militaires des FAR qui passaient près du camp des survivants. Ensuite, lorsque les réfugiés signifieront, à leurs protecteurs qu'ils préféreraient aller rejoindre le territoire sous contrôle du FPR, plutôt que de rester sous protection française, les militaires français arrêteront de les nourrir, poussant ainsi certains réfugiés à se risquer en dehors du camp pour chercher à manger. Certains ne reviendront pas, ils seront massacrés par les groupes de tueurs continuant à rôder autour du camp des Basesero. Enfin, les militaires français effectueront ce transfert vers la zone FPR de façon brutale, mettant en danger la vie des survivants.

Éric Nzabahimana, qui semble avoir pris le leadership de la communauté des survivants explique l'arrivée des militaires français et la façon dont ils les ont protégés pendant environ un mois.

« Les militaires français sont arrivés le 30 vers 17 heures. Ils m'ont demandé de faire rassembler les blessés le soir même. Le lendemain, ils ont transféré les plus graves à Goma par hélicoptère, une autre partie des blessés a été envoyée au camp de Nyarushishi. Nous sommes restés dans le camp à Bisesero environ un mois. Les militaires nous donnaient des biscuits et des rations de combat, il y a aussi une ONG qui nous distribuait des haricots. Il y avait de nombreux tueurs et des militaires des FAR qui passaient armés à côté de notre camp. Puis au bout d'un certain temps, ils ont commencé à les désarmer en se faisant prendre en photos par des journalistes. Un jour, je suis descendu au village de Mubuga et je me suis rendu compte que les militaires français rendaient les armes aux tueurs à Mubuga. Je l'ai vu de mes yeux. Et il y avait un militaire de couleur noir qui faisait parti du contingent français et quelques fois on discutait. Il m'a dit de me méfier qu'en fait ils n'étaient pas venus sauver les Tutsi, ils étaient venus aider le gouvernement génocidaire, mais qu'ils étaient arrivés trop tard. [...] Un jour les chefs français m'ont convoqué dans leur quartier général du camp. Ils m'ont demandé si je voulais rester sous la protection française ou si je voulais rejoindre le côté FPR. Je leur ai dit que je ne pouvais décider pour les autres et qu'il fallait que je leur demande leur avis. J'ai rassemblé les survivants et je leur ai transmis la question qui m'avait été posée. Mais je leur ai conseillé de rejoindre le côté FPR car avec tous ces tueurs qui rôdaient autour de nous notre sécurité n'était pas bien assurée. Tous

ont opté de rejoindre le côté du FPR, personne n'a dit non. En fait, j'écoutais les radios et la façon dont ils nous avaient abandonnés, je pensais que notre sécurité serait pleinement assurée du côté du FPR. Cette décision n'a pas fait plaisir aux militaires français de sorte qu'à partir de ce moment, ils ont arrêté de nous donner des vivres pendant la semaine qu'a duré l'opération de déplacement vers la zone contrôlée par le FPR à l'endroit dénommé Ku Rutare rwa Ndaba. Je suis parti parmi les derniers. Ils nous ont transportés dans des camions couverts de bâches hermétiquement fermées si bien que, quand nous sommes arrivés à destination, quelques uns commençaient à étouffer. »

« Au cours de cette opération qui a duré toute une semaine, ceux qui attendaient leur départ ont souffert de la faim. Ceux qui n'ont pas pu résister sont retournés sur les collines chercher de quoi manger et certains dont Mutezintare se sont fait tuer par les Interahamwe. »⁶⁵¹

Bernard Kayumba, l'autre survivant bénéficiant d'un certain niveau de scolarité raconte :

« A leur [des militaires français] retour [le 30], les survivants ont été regroupés dans un camp et les Français se sont empressés de confisquer nos armes blanches, ce qui nous a fait peur puisqu'ils laissaient passer les milices et les militaires avec leur armes. Ils leur avaient frayé une voie pour se rendre dans la forêt de Nyungwe afin de pouvoir se réorganiser, ce qui montre que les Français soutenaient le gouvernement génocidaire. Lorsque nous nous sommes révoltés, ils ont commencé à désarmer les milices et les militaires et redistribuer ces armes aux gendarmes de Kibuye, qui, eux aussi faisaient partie des tueurs. Un autre acte qui montre le soutien des Français aux milices était que, lorsque nous avons choisi de nous rendre dans la zone du FPR, ils se sont fâchés et ils ont coupé l'approvisionnement des vivres malgré leur stock plein. De plus, ils ont mal transportés les rescapés vers la zone du FPR. Nous étions tellement serrés dans les camions hermétiquement fermés que certains suffoquaient. Ces militaires étaient par ailleurs irrités que leur collègue fût blessé par balle dans les combats durant lesquels ils contrecarraient l'avancée des Inkotanyi du côté de Gikongoro. »⁶⁵²

Ezra Musabyimana reprend les mêmes faits.

« Ils [les Français] nous ont demandé, un jour, si nous voulions rejoindre le FPR dans sa zone ou si nous voulions rester sous leur protection. Nous avons choisi de rejoindre la zone FPR. Ce choix ne leur a pas plu puisqu'ils ont, à partir de ce jour, coupé l'approvisionnement des vivres et quand nous avons remarqué qu'ils voulaient coucher avec nos femmes, il ne sortait que les hommes. [...] En nous évacuant vers la zone contrôlée par les inkotanyi, ils nous ont transportés comme des

651 Auditionné par la Commission parmi les témoins de faits en date du 15 décembre 2006.

652 Témoignage recueilli lors des enquêtes préliminaires de la Commission en date du 5 janvier 2006.

marchandises. A l'aide des crosses de leurs fusils, ils nous ont entassés dans des camions hermétiquement fermés de sorte qu'il nous était très difficile de respirer. Nous ne pouvions même pas savoir où nous allions. Nous avons essayé de crier mais en vain ; ça ne leur disait rien. Une femme très âgée, dont je n'ai pas connu le nom, est morte asphyxiée pendant le trajet. »⁶⁵³

Aron Gakoko explique :

« Même à leur retour, ils ont continué à manifester une mauvaise attitude à notre rencontre. [...] Lorsqu'ils nous ont amené dans la zone du FPR, ils nous ont transporté comme des marchandises dans les camions de telle sorte que le frère de Rwagitinywa en est mort. »⁶⁵⁴

Traitement humiliant et amputations abusives à Goma

Les survivants de Bisesero gravement blessés et transportés d'urgence à Goma par l'armée française gardent un souvenir très amer du traitement reçu des médecins militaires français. Ils les accusent d'une part de les avoir traités de façon profondément humiliante, mais plus grave encore, d'avoir procédé à des amputations de membres abusives. L'unité en charge de la cellule médicale militaire à Goma est le Groupe Médico-Chirurgical Aéroporté constituée de 12 membres comprenant 2 chirurgiens, un anesthésiste ainsi que des infirmiers et des infirmières.⁶⁵⁵

Pascal Nkusi, survivant de Bisesero transporté à Goma le 1^{er} juillet, commence par raconter les conditions de leur séjour à Goma, la façon dont les militaires français ont rassemblé tous les blessés et ont amené les cas les plus graves à Goma pour y être soignés. Les blessés ont été transportés sur des tentes en caoutchouc étalées à même le fond des hélicoptères. Ils ont été installés dans le jardin de l'hôpital de campagne des militaires français tout près de l'aéroport de Goma et ont commencé à être soignés le lendemain de leur arrivée.

« Arrivés à Goma, les Français nous ont traités de façon dégradante et humiliante. Ils nous ont pris nos habits sales et les ont brûlés, nous laissant complètement nus durant toute une semaine, avant de nous donner des robes. Nous étions tous rassemblés dans une même tente sans distinction, hommes, femmes et enfants ensemble et nus. Pour nous laver, ils amenaient les blessés par groupe de dix, toujours mélangés hommes, femmes et enfants et ils utilisaient une pompe à eau comme s'ils arrosaient des plantes [...]. Ils ont commencé par établir une liste des blessés à soigner. Les premiers à être soignés, furent amputés

653 Auditionné le 08/06/2006 par la Commission dans le cadre de ses enquêtes préliminaires.

654 Ce témoignage a été recueilli lors des enquêtes préliminaires de la Commission en date du 8 juin 2006.

655 Roland Noël, *Les blessures incurables du Rwanda*, Editions Paari, 2006, p. 46.

abusivement. Les trois premiers Munyankindi, Mukansonera et Gasarabwe conduits dans la salle des soins, leurs bras ont été amputés alors qu'ils avaient des blessures légères. Certains, qui parlaient français, ont demandé aux militaires français pourquoi ils agissaient ainsi. Ils leur ont signifié qu'il est plus facile de traiter une plaie fraîche plutôt qu'une vieille. Les vieilles blessures, disaient-ils, sont souvent gangrenées. Parmi les autres blessés, il y en avait qui étaient programmés, inscrits sur une liste pour être amputés des jambes, moi compris car j'avais été blessé par balle à la jambe. Les autres étaient Ruhumuriza blessé par balle à la cuisse, Gaspard, blessé par balle au genou et Habimana Jérôme, blessé par balle à la jambe. Nous nous sommes alors révoltés, nous avons refusé ces amputations, les Français ont alors décidé de nous transférer au camp du HCR de Gituku où nous avons été mieux soignés. »

« A mon avis, c'était la même idéologie génocidaire qui se poursuivait, puisque en fin de compte lorsque les blessés se sont révoltés, les militaires français nous ont transférés dans le camp des réfugiés du HCR à Gituku où nous avons été soignés et guéris sans être amputés. »⁶⁵⁶

Adrien Harelimana est un survivant de Bisesero transporté à Goma par l'armée française pour y être soigné.

« Comme les autres rescapés de Bisesero qui avons été rassemblés hommes, femmes, enfants et personnes âgées, tous réunis, j'ai passé tout le temps à l'hôpital de campagne complètement nu, ne portant que le drap du lit dont je me couvrais. Même lorsque je tentais de couvrir mon sexe, ils [les militaires français] m'en empêchaient en m'insultant. C'était la même chose pour la douche, les militaires français utilisaient un tuyau d'arrosage pour tout le groupe confondu. [...] Après avoir examiné ma blessure à la cuisse, les Français m'ont dit qu'ils allaient m'amputer, sinon je risquais d'attraper la gangrène. Arrivé dans la salle d'opération, il y avait une jeune femme rwandaise de Goma qui m'a expliqué qu'ils allaient m'amputer la jambe. J'ai alors fait dire aux Français que je refusais catégoriquement de me faire amputer, que je préfère plutôt qu'ils me tuent ou qu'ils me ramènent à Bisesero me faire tuer par les Interahamwe. Ils se sont fâchés se demandant comment ils allaient soigner des gens qui se rebellent. Ils ont décidé quand même de m'amputer prétendant que je ne pourrais pas guérir. J'ai voulu me lever sur mon bâton, un Français m'a remis sur le lit de force disant que je n'avais pas d'ordre à leur donner sur la façon de me soigner. J'ai quitté la salle d'opération en bataillant avec les Français. Ils m'ont désormais privé de nourriture et d'eau à cause de mon refus d'être amputé. Trois jours après, un autre Français a voulu me persuader que je ne pourrais pas échapper à la gangrène si je ne me fais pas amputer. J'ai répondu que je préférerais avoir cette gangrène. J'ai alors averti un autre rescapé de Bisesero, appelé Kaneza, blessé lui aussi à la jambe en lui disant que les Français allaient l'amputer la jambe car c'était leur programme. Hélas

656 Auditionné par la commission le 18 décembre 2006 en tant que témoin de faits.

en fin de compte, Kaneza a été endormi et à son réveil son pied avait été amputé. Il en fut de même pour Munyankindi amputé de son bras. Je qualifie ces amputations d'abusives parce que quand d'autres blessés ont refusé de se faire amputer et que les militaires français se sont fâchés, ils nous ont transférés dans le camp de Gituku géré par le HCR.⁶⁵⁷ Ces blessés y ont été soignés et guéris sans être amputés. »⁶⁵⁸

Téléphore Kaneza est un survivant de Bisesero transporté à Goma par l'armée française pour y être soigné.

« Dès notre arrivée, les militaires français ont déshabillé les blessés et les ont laissés nus dehors avant de les amener un à un pour les soins. Ils ont alors commencé à amputer les membres des blessés sans tenir compte de la gravité de leur blessure. Mon tour d'être soigné est arrivé. J'avais une blessure au pied vieille d'une semaine mais pas très grave puisque j'avais pu continuer à marcher et me battre avec les autres. Sur le lit d'hôpital, les Français m'ont alors fait savoir qu'ils allaient m'amputer et j'ai refusé. Le lendemain, ils m'ont répété qu'ils allaient m'amputer, j'ai appelé au secours. Par après, on m'a anesthésié et à mon réveil ils m'avaient déjà amputé le pied. »⁶⁵⁹

A la question de savoir comment il pouvait affirmer que l'amputation n'était pas indiquée, n'étant pas lui-même médecin, Kaneza a répondu :

« Certains de mes compagnons blessés plus gravement que moi et que les français voulaient amputer ont pu réussir à fuir et tous ont été guéris sans aucun problème. »

Côme Kayinamura est originaire de la commune Rwamatamu, voisine à Bisesero. Bien qu'il ait passé à Bisesero une partie de son périple durant le génocide, il a un parcours différent, mais qui devait le mener à l'hôpital de campagne des militaires français de Goma.

« Au début du génocide, je me suis réfugié avec les autres sur les collines de Bisesero. Nous avons essayé de combattre les tueurs composés de gendarmes, de militaires des ex-FAR et de civils armés de grenades et de fusils. Les tueurs nous ont attaqués en masse et ont tué beaucoup de personnes. Ils m'ont tiré dessus et j'ai même reçu des éclats de grenade. J'étais grièvement blessé et j'ai été transporté par d'autres rescapés jusqu'au bord du lac Kivu où un marin m'a conduit jusqu'à l'île Ijwi. Là-bas, un autre fugitif du Rwanda nommé Musana a envoyé une pirogue à moteur pour emmener tous les fugitifs du génocide jusqu'au camp de Gituku qui abritait plus de deux milles Tutsi venant de Gisenyi, de Kibuye et des Bagogwe. Ceux qui venaient de Gisenyi et Kibuye et qui habitaient au bord du lac avaient pu faire la traversée en pirogue jusqu'à

657 HCR : Haut commissariat des réfugiés.

658 Auditionné par la commission en date du 18 décembre 2006.

659 Auditionné par la commission en date du 18 décembre 2006.

l'île. »

« Arrivé au Congo je n'avais pas les moyens de me faire soigner et, dans le camp de Gituku, il n'y avait pas suffisamment de matériels pour soigner tous les blessés. J'ai demandé inlassablement où l'on pouvait me soigner et j'ai fini par apprendre que les Français soignaient les blessés ramenés de Bisesero par hélicoptère. Les gens m'ont alors transporté jusqu'à l'aéroport où les Français avaient mis en place un hôpital de campagne. Les Français m'ont accueilli après beaucoup de discussion pour savoir si réellement j'étais un Tutsi ou un Hutu puisque, normalement, ce camp était réservé aux Tutsi que les militaires français amenaient eux-mêmes à partir du Rwanda. J'ai pu les persuader que j'étais Hutu sur foi de quoi j'ai pu finalement être admis dans leur hôpital [Ndlr: la première partie de ce témoignage indiquerait qu'il y a ici une confusion et qu'il s'agit d'un Tutsi]. Ils ont décidé de m'amputer la jambe droite, blessée par balle dans la cuisse, ainsi que le bras gauche blessé aux doigts. Je les ai supplié de ne pas m'amputer et de me soigner autrement car je gardais espoir de guérir et garder ainsi mes membres. »

« Comme la plaie de la jambe était toujours ouverte et qu'elle saignait, ils ont décidé d'amputer la jambe et de laisser le bras. J'ai réussi à m'enfuir et je suis retourné au camp de Gituku grâce à un ancien réfugié de 1959 nommé Kagaba venu m'apporter des habits. Comme tous les blessés, hommes, femmes, enfants et vieux rassemblés ensemble que j'ai rejoints dans les tentes, j'étais nu. Nous nous sentions profondément humiliés d'autant plus que les employés qui passaient, se moquaient de nous et émettaient même des commentaires. En plus de cela nous avions faim. »

« Par contre, à Gituku, j'ai été bien accueilli au centre de santé tenu par le HCR et qui n'était pas loin de l'aéroport où j'ai été examiné par un blanc et trois africains qui m'ont soulagé par des paroles d'encouragement et par les premiers soins qu'ils ont prodigués à mes doigts cassés. J'y ai été suivi et soigné par la Croix Rouge. C'est ainsi que j'ai pu finalement guérir sans être amputé. »⁶⁶⁰

Jean Karengera est aussi un survivant de Bisesero transféré à Goma par l'armée française en hélicoptère pour y être soigné.

« Dès notre arrivée [à Goma] nous avons été maltraités. Les Français avaient découpé nos habits avec des ciseaux et les avaient jetés dans la poubelle. Ils ont ainsi dénudés tout le monde : les enfants, les hommes, les femmes de tout âge. Plus tard, ils nous ont confectionnés des robes dans des draps de lits. Nous avions faim et nous demandions à manger, à la place, ils nous faisaient des perfusions en nous expliquant que les malades ne devaient pas manger surtout nous, qui attendions une opération chirurgicale. »

660 Auditionné par la commission en date du 18 décembre 2006.

« Ils nous ont dit que tous les blessés devaient être opérés et lorsqu'ils ont commencé à soigner les blessures, je me suis rendu compte que tout le monde revenait avec des membres amputés, la jambe ou le bras. Ce fut le cas d'Antoinette qui avait été amputée du bras alors que sa blessure n'était pas grave. Lorsque ce fut mon tour, ils m'ont anesthésié la partie inférieure du corps, la partie supérieure étant intacte. Quand j'ai vu qu'ils allaient couper ma jambe, je me suis levé pour m'y opposer. Comme je ne parlais pas français, je faisais des signes de ne pas m'amputer. Je me levais pour insister et trois Blancs me remettaient au lit. Ils m'ont fait des incisions à la partie blessée de la jambe et je me suis levé pour voir si ce n'était pas toute la jambe qui avait été coupée. Ils m'ont rassuré me disant qu'ils n'allaient pas l'amputer. Ils l'ont laissée et m'ont fait plutôt un simple pansement. Les français étaient fâchés parce que j'avais refusé l'amputation et ils m'ont tout de suite transféré au camp de Gituku tout près du lac Kivu. [...] Il y en a eu d'autres comme Munyankara, blessé au genou et Adrien, qui ont également refusé d'être amputé et dont les blessures ont été guéries. »⁶⁶¹

Philémon Hakizimana est un autre blessé qui témoigne :

« Les Français sont revenus le 30 juin vers le soir. Mes voisins m'avaient aidé à quitter ma cachette afin de les rejoindre. Nous étions beaucoup de blessés et les Français nous ont amenés à Goma. Arrivés à Goma, ils ont dénudés tout le monde et ce sont les anciens réfugiés rwandais de 1959 qui nous apportaient des habits. Les Français ont alors commencé à soigner les blessés à tour de rôle. Ils ont d'abord amené notre collègue Canisius, originaire de Kiziba, qui avait une blessure au pied et apparemment la blessure pouvait guérir mais il est revenu de la salle des soins amputé d'une partie de sa jambe. Au deuxième tour, une femme nommée Antoinette, blessée au bras, a été amputée de son bras. Au troisième tour un homme nommé Gasarabwe qui avait une blessure visiblement légère sur le bras a été lui aussi amputé de son bras. »

« Mon tour est arrivé et ils m'ont conduit à la salle d'opération sur un brancard. En allant dans cette salle, j'expliquais au traducteur, un homme que nous avions rencontré là bas qui parlait le kinyarwanda, que, même s'ils m'amenaient, je ne voulais pas qu'ils m'amputent. Le traducteur a transmis mon message et les Français se sont fâchés. L'un d'eux nommé Christophe m'a fait tomber du brancard et j'ai fortement crié. Ils m'ont dit que, comme je refusais leurs soins, je devais retourner chez moi. Je leur ai rétorqué que je ne connaissais pas le chemin qui mène chez moi, que c'étaient à eux de me ramener au lieu de me couper la jambe. Je m'étais fâché également et je leur ai dit que s'ils ne pouvaient pas soigner ma jambe, ils pouvaient la laisser et que j'en meure. Je leur ai dit ouvertement que j'avais découvert que leur objectif était de nous couper les jambes et les bras mais que je refusais. Ils m'ont ramené dans

661 Entendu par la commission au cours des enquêtes complémentaires du 7 au 9 juin 2006 et du 2 août 2007.

la tente sans me soigner. J'ai alors persuadé mes compagnons de ne pas accepter les amputations. »

« Après moi, chaque blessé amené dans la salle d'opération refusait l'amputation. Les Français étaient fâchés contre moi, disant que j'avais influencé les autres pour refuser leurs soins. Ils ont cessé de me donner ma ration quotidienne de biscuits et d'eau. Les autres malades partageaient discrètement avec moi leurs rations et je recevais aussi de l'approvisionnement que nous apportaient les anciens réfugiés de 1959. Les Français ont fini par transférer les blessés au camp de Gituku excepté moi et deux autres personnes gravement malades. J'étais dès lors privé de nourriture puisque les anciens réfugiés rwandais n'ont pas continué à nous approvisionner pensant que tous les blessés avaient été déplacés. Ils nous ont finalement conduits vers Gituku pour rejoindre les autres mais je souffrais atrocement de l'estomac. »

« A mon avis les français avaient planifié l'amputation pour tous les blessés. Pour les premières personnes qu'ils ont amputées je pensais que ça pouvait être normal qu'un médecin examine un blessé et qu'il lui prescrive une amputation. Mais alors, j'ai été surpris et inquiet par l'amputation de Kaneza qui était légèrement blessé au pied et d'une autre femme qui avait été légèrement touchée par balle au bras. [...] Nous avons fini par quitter le camp de Gituku pour rejoindre le gouvernement rwandais, transportés par un véhicule rwandais, je pense que c'était les Inkotanyi qui l'avaient envoyé. Les blessés les moins graves ont été envoyés à l'hôpital de Gisenyi tandis que les plus graves ont été amenés à Kigali. C'est là où j'ai été guéri sans être amputé. »⁶⁶²

Odette Mukamunana est une infirmière d'origine rwandaise mais née au Congo. Elle y a fait ses études et exercé le métier d'infirmière dans différentes institutions médicales au Congo. En 1994, elle travaillait dans une clinique privée, jusqu'au moment où un certain abbé Désiré est venu lui demander de venir l'aider à soigner les rescapés de Bigogwe réfugiés au Congo. Ces réfugiés rassemblés dans le camp de Gituku avaient attrapé la dysenterie, et l'abbé avait besoin de quelqu'un qui pouvaient communiquer avec les réfugiés dans leur langue.

« J'ai soigné les Bagogwe avec l'abbé Désiré avec peu de moyens et, entre temps, MSF Hollande est venu nous appuyer pour éradiquer la dysenterie. Par la suite, nous avons accueilli d'autres réfugiés et j'ai appris qu'ils venaient de Bisesero. Ces réfugiés avaient d'abord été soignés sur le site de l'aéroport de Goma et après, les Français les ont transférés sur le site de Gituku. Quelques uns étaient déjà amputés et d'autres figuraient sur la liste d'attente de l'amputation. Les malades étaient venus mal transportés dans des camions militaires par des Français en

662. Entendu par la Commission dans ses enquêtes complémentaires effectuées en dates du 14 juin 2006 et 31 juillet 2007.

tenue militaire qui les taquinaient malgré leur mauvais état de santé et à mon avis c'était une façon de se moquer d'eux. J'ai constaté que ces personnes étaient très mal en point, avec des blessures graves et très infectées. A mon avis, l'état de santé de ces personnes n'impliquait pas nécessairement l'amputation telle que décidée par ces Français. J'ai même discuté médicalement avec ces Français qui accompagnaient ces malades pour essayer de les dissuader de procéder à l'amputation des membres avant d'avoir épuisé tous les autres moyens de traiter ces blessures. Ils ont répliqué que mieux valait l'amputation plutôt que soigner une plaie infectée. J'ai fait appel à un des médecins du centre de santé de Gituku nommé Ricardo de MSF Hollande pour attirer son attention sur cette situation dans l'espoir qu'en tant que médecin il pourrait décider autrement en faveur de ces malades. Ce qu'il fit d'ailleurs, Ricardo était un bon médecin. »

« Il s'est fait que quelques jours après le transfert, les Français sont revenus pour prendre un malade à amputer, mais à l'initiative de Ricardo qui avait fait tenir une réunion sur la question, MSF Hollande avait déjà pris la décision d'arrêter ces amputations systématiques et d'interdire aux Français de s'ingérer dans le suivi des malades transférés dans notre institution. [...] Les soignants ont fourni beaucoup d'efforts pour trouver les médicaments nécessaires ainsi que les vivres afin de rétablir l'état de santé, gravement altéré, de ces malades. L'intervention du HCR a été également d'une grande importance dans la fourniture de vivres et d'habits. Aussi, avec des soins simples, toutes les blessures ont été guéries sans amputation sauf que les médecins n'ont pas pu soigner les déformations occasionnées par ces blessures. »⁶⁶³

Les témoignages des survivants de Bisesero sur les mauvais traitements et le caractère abusif des amputations sont crédibles. D'une part, il y a une forte congruence entre les différents témoignages et une progression de la narration d'un témoignage à un autre. Enfin, s'agissant du caractère abusif des amputations, lors du recueil de leurs témoignages, les membres de la Commission leur ont systématiquement demandé comment ils pouvaient affirmer que les amputations effectuées et celles qui avaient été programmées n'étaient pas nécessaires alors qu'ils n'étaient pas médecins. Leurs réponses, comme on a pu le voir, se sont basées sur deux faits, la conviction que leur blessure n'était pas trop grave d'une part, mais aussi le fait qu'une fois qu'ils s'étaient révoltés, les blessures que les médecins militaires français voulaient amputer ont été soignées par d'autres et ont guéries sans passer par l'amputation.

Enfin, le témoignage de l'infirmière Odette apporte un avis médical, corroboré par celui du docteur Ricardo de MSF-Hollande qui accré-

663 Elle a été entendue par la commission sur la situation et l'état des Basesero à Gituku, dans les enquêtes complémentaires du 27 au 30 novembre et du 21 décembre 2006.

dite les témoignages cités.

On pourrait, à l'extrême limite, mettre au compte des impératifs d'hygiène, de l'urgence et du manque de matériel et d'infrastructure, le fait de garder nus des hommes et des femmes de tout âge ensemble, les restrictions alimentaires ainsi que les décisions d'amputation systématique. Mais d'autres éléments, comme le fait de ne pas faire des groupes séparés selon les sexes et l'âge pour la douche, les sanctions sévères contre ceux qui refusaient de se laisser amputer, le fait que, plutôt que de les soigner, les médecins militaires français aient décidé de s'en débarrasser en les envoyant ailleurs, ainsi que l'attitude cynique qui a choqué l'infirmière Odette, tout ceci laissent plutôt penser que ce qui s'est passé à Goma était une nouvelle manifestation de l'hostilité que nombre d'officiers et de militaires français, fussent-ils médecins, entretenaient à l'égard des survivants de Biseseero.

II. Rubengera

1) Triage et exécution de déplacés tutsi dans Rubengera

L'une des bases de l'opération Turquoise dans la préfecture de Kibuye était la petite ville de Rubengera. Cette ville est située à une vingtaine de kilomètres à l'est et légèrement au sud de la ville de Kibuye. Elle se situe à la jonction de la route qui part de Kigali vers la ville de Kibuye et de celle venant de Gisenyi. Au mois de juillet 1994, lorsque la dite « zone humanitaire sûre » contrôlée par l'armée française fut délimitée, la ville de Rubengera était située non loin de la frontière de cette ZHS avec la partie contrôlée par le FPR. Avant la délimitation de la ZHS, l'armée française et les combattants du FPR ont échangé des tirs et les militaires français ont pilonné des positions FPR.

Dès le mois de juin 1994, la ville de Rubengera a abrité des camps de déplacés de milliers de déplacés venant d'aussi loin que l'est du Rwanda, les régions de Kibungo, mais aussi du centre du pays comme Gitarama.

Le 23 juin 1994, une colonne d'une vingtaine de véhicules militaires dont des blindés est entrée dans la ville de Rubengera en provenance de Gisenyi. Les militaires français se sont d'abord dirigés vers le bureau communal et le lendemain, ils ont installé leur quartier général au Groupe scolaire de Rubengera.

Dans l'enceinte du collège, ils ont installé leur bureau dans les bâtiments de la direction et ont planté leurs tentes tout près de ce bâtiment, non loin de la principale entrée du collège. L'enceinte du collègue est partagée en deux parties au dénivellement inégal. Il y a la partie haute

incluant un certain nombre de blocs abritant des salles de classes et le bureau de la direction, ainsi que l'espace tapissé de gazon où les militaires français avaient installé leurs tentes. Il y a, enfin, la partie basse, bien plus grande et bien dégagée, avec peu de bâtiments, dont le fond donne sur une entrée secondaire.

À leur arrivée, les militaires français ont collaboré avec les autorités locales, le bourgmestre Bagilishema, mais surtout avec son adjoint, Célestin Semanza. Ils ont aussi constitué une force d'appoint pour les aider dans leurs tâches de sécurité. Ils ont demandé à Semanza de leur désigner des personnes responsables et fiables à qui ils ont confié des fusils afin de former le « *comité de sécurité civile* ». Ces hommes avaient deux types de profils : des petits notables au niveau de scolarité relativement élevé ainsi que leurs supplétifs, et les hommes de main, qui souvent étaient les miliciens qui s'étaient illustrés dans les tueries ayant débuté en avril 1994. Les deux responsables du contingent militaire français au mois de juillet étaient le capitaine Bucquet, plus spécialement chargé des questions militaires, et le capitaine Giorda, chargé de la sécurité. C'est ce dernier qui avait mis en place le comité de sécurité civile.⁶⁶⁴

L'un des tâches du comité « *de sécurité civile* » était de rechercher les Tutsi survivants originaires de la localité qui étaient envoyés dans un petit camp à l'extérieur de l'enceinte du collège. En apprenant l'arrivée des militaires français, un certain nombre de Tutsi qui avaient réussi à survivre cachés étaient sorti de leur cachette. L'autre tâche du comité était de trier parmi les déplacés, les Tutsi qui seraient parmi eux, car il y avait un certain nombre de Tutsi qui se retrouvaient dans ces camps. Ces déplacés étaient rassemblés dans la partie haute du camp, non loin des tentes des militaires français. Un témoin explique qu'il y a vu une trentaine de personnes, hommes, femmes et enfants.

Deux témoins ont affirmé à la commission qu'ils ont vu, dernière un des blocs de classes qui donnait sur un petit terrain en pente tapissé de gazon et bordé vers le haut par une petite forêt, des corps être ramassés et transportés dans un camion conduit par des militaires français. Le camion allait ensuite jeter les corps dans une grande fosse commune où étaient enterrés les nombreuses victimes hutu de la dysenterie. Un troisième témoin est un de ceux qui, sur ordre des militaires français, ont tué des réfugiés tutsi dans cette petite forêt.

François Rudakubana,⁶⁶⁵ originaire de Rubengera, était dans le village durant toute la période du génocide.

« J'étais à Rubengera et j'y suis resté pendant toute la durée du génocide et

664 Semanza Célestin, audition du 08 janvier 2007 à Kibuye.

665 Entendu le 28/08/2007 et le 19/10/2007 à Rubengera.

j'y étais lorsque les militaires français sont venus s'y installer. Les premiers sont arrivés en juin par des hélicoptères qui les parachutaient à l'école primaire de Rubengera avec leurs sacs aux dos. Les autres sont venus le lendemain dans des camions en provenance de Cyangugu et de Gisenyi. Ils se sont installés dans les bâtiments du collège de Rubengera ; les élèves étaient en vacances. Quelques jours après leur installation à Rubengera, les survivants du génocide en très mauvais état ont commencé à sortir de leurs cachettes pour se réfugier dans leur camp. Après environ trois jours, nous avons vu les militaires français transporter ces réfugiés tutsi là où se trouvait le bureau d'un pasteur qui avait été tué par les génocidaires. C'était à l'écart, dans un coin caché. Il est évident que ces réfugiés y étaient tués parce qu'après cette opération nous avons vu un camion conduit par un militaire français avec à côté de lui un autre Français. J'ai vu de mes propres yeux ce ramassage de cadavres à trois reprises. Les camions des Français transportaient ces cadavres pour les enterrer dans la forêt à Gafumba. [...] Je ne vivais pas loin de cette forêt où avait été creusée la fosse commune et une fois j'ai vu de mes yeux le même camion y jeter des cadavres. Je ne suis pas tutsi donc je ne me cachais pas. Souvent, je me rendais à Gitikinini [il s'agit d'un grand arbre situé tout près de l'entrée principale du collège] et je suivais tout ce qui se passait. Ces camions, je les ai vus au moins trois fois. »

« En fait, le camp des réfugiés installé au collège était un camp hutu mais dans lequel on pouvait trouver quelques tutsi. Au départ, il y avait des réfugiés tutsi qui y ont été rejoints par les hutu et d'autres tutsi qui venaient de différents endroits. A un moment donné, le nombre de ces réfugiés s'est multiplié et les français ont demandé aux gardes, les personnes auxquelles ils avaient donné des fusils et qui assuraient la sécurité du camp, de trier, sur bases des cartes d'identités, les tutsi qui étaient parvenus à se faufiler parmi les réfugiés en provenance de différents endroits. C'est ainsi que les réfugiés hutu les repéraient et les signalaient aux gardes qui les faisaient parvenir aux Français qui, à leur tour, les amenaient et les tuaient à l'endroit ci-haut mentionné. »

« Le cas des ces tutsi assassinés et enterrés à Gafumba ne doit pas être confondu avec celui des réfugiés qui mourraient de la dysenterie et qui y étaient également enterrés. Les cadavres des hutu morts de dysenterie étaient transportés à pied vers la fosse commune qui n'était pas éloigné du camp du collège, dans des brancards de fortune, très souvent accompagnés de leurs parents ou amis. Le chargement, par les gardes engagés et armés par les Français, des cadavres des tutsi dans le camion se faisait à un endroit auquel les réfugiés n'avaient pas accès et dans la discrétion, derrière le bloc dans lequel se trouvait le bureau du pasteur tué. Juste à côté, il y avait une petite forêt touffue, certainement que c'est là qu'on allait les tuer. Les deux cas ont eu lieu et sont à ne pas confondre. »

Ismaël Kamali⁶⁶⁶, originaire de l'ancienne commune de Mugina dans la préfecture de Gitarama, a vécu dans le camp pour déplacés établi au collège de Rubengera. Il affirme avoir vu différents actes de tueries faits ou ordonnés par des militaires français.

« Je suis originaire de Gitarama et, à l'avancée des Inkotanyi, j'ai fui avec ma sœur jusque dans le camp de déplacés du collège de Rubengera, dans la partie habitée par les déplacés en provenance de Gitarama. Quand les militaires français sont arrivés, ma sœur, comme d'autres filles, allait les voir. Elle a fini par vivre avec eux dans leurs tentes ; elle leur cherchait aussi d'autres filles. Elle était tout le temps dans la tente des Français et était devenue, en quelque sorte, leur femme. Nous nous sommes installés non loin, dans des cabanes qui servaient de boutiques sur la rue qui longe le collège de Rubengera. J'avais 15 ans et il y avait un trou dans la clôture tout près des tentes des Français. Dans le camp du collège, il y avait quelques rescapés Tutsi que nous avions rencontrés en chemin. Les Français étaient hostiles à ces rescapés et nous disaient qu'il fallait chercher à tout prix les Tutsi qui seraient parmi nous, que ce sont eux qui nous faisaient abandonner nos biens. Certains d'entre nous ont avoué qu'il y avait des Tutsi dans ce camp et les leurs ont amenés. Les Français ont ordonné de les amener dans leur camp et ils allaient les tuer dans une maison en ruine qui était au bord de la route, à côté d'un lieu où l'on avait incendié une voiture. Moi-même, ils y ont tué 12 personnes dont 4 femmes. En effet, ils venaient prendre les personnes accusées d'être Tutsi ou inyenzi qu'ils amenaient dans leur camp. »

« Nous croyions qu'ils allaient les ramener mais, par après, nous entendions qu'elles avaient été tuées. Les Français prenaient certains réfugiés pour aller évacuer et enterrer les cadavres au bord de la route. En contrepartie, ces réfugiés recevaient des cartons de biscuits. Nous l'avons appris des personnes qui étaient partis les enterrer et qui nous le disaient à leur retour. [...] J'ai aussi vu des réfugiés tutsi être tués sur ordre des Français dans le terrain du collège de Rubengera même. Les Tutsi qui leur étaient apportés étaient emmenés dans une de leur tente au collège de Rubengera. Ces gens là étaient tués, j'en ai vu qui ont été emmenés dans la petite forêt qui borde le collège. Puis j'ai aussi vu des cadavres que des membres de la sécurité civile faisaient sortir de la petite forêt sur le terrain qui se trouve derrière un bâtiment de l'école. Un camion conduit par un militaire français, avec à ses côtés un autre militaire français, y était stationné et des Interahamwe chargeaient les cadavres sur le camion, puis ils mettaient une bâche noire pour les recouvrir. J'ai vu cette scène plusieurs fois. Beaucoup de Tutsi y ont été tués sur ordre des Français. »

Ismaël explique aussi qu'il a vu des militaires français former des civils auxquels ils demandaient de traquer les Tutsi.

666 Auditionné par la commission en séance publique le 15/12/2006 ainsi qu'à Rubengera le 19/10/2007.

« Lors que j'étais dans le camp, je me réveillais très tôt le matin et je voyais les Français former chaque matin certains jeunes du camp. Ils leur apprenaient le maniement de fusils et de grenades, la façon de procéder pour s'échapper aux éclats de grenade ainsi que les systèmes de camouflage. [...] Toutes les formations se faisaient très tôt le matin sur le terrain de la paroisse et se terminaient vers 7h00. Ils ont donné à ces formés des promesses de fourniture d'armes qu'ils allaient utiliser pour assurer leur sécurité sur le chemin de l'exil mais ils persistaient à leur demander de rechercher tout Tutsi qui se cachait dans le camp, leur rappelant que ce sont ces derniers qui les faisaient fuir. »

La Commission s'est rendue sur place et a demandé séparément à François Rudakubana et à Ismaël Kamali de montrer les lieux des faits, en particulier le petit terrain derrière le bloc de classes où ils avaient vu des cadavres de Tutsi en train d'être chargés dans des camions dans l'enceinte du collège de Rubengera. Le récit des faits et les lieux montrés par les deux témoins correspondaient.

Alexis Ntare⁶⁶⁷ est originaire du village de Rubengera. Il a été membre des FAR, instructeur au Centre d'Entraînement Commando de Bigogwe et Interahamwe. Lorsque les militaires de l'opération Turquoise sont venus, il était chef d'une grande barrière qui se trouvait à l'une des entrées du village et est cité comme l'un des principaux tueurs de Rubengera. Il a fait partie des supplétifs du comité de sécurité civile constitué par les militaires français. Il témoigne de plusieurs épisodes de tueries commises par des militaires français. Enfin, il est l'un des exécutants des tueries de Tutsi qui ont eu lieu derrière le bloc de classes du collège évoquées par les deux témoins précédents.

« J'ai vu des Français pendant l'opération Turquoise lorsqu'ils venaient de Gisenyi avec des blindés et d'autres véhicules militaires pour s'installer à Kibuye. Ils sont donc venus et se sont installés au stade de Kibuye. Le lendemain matin, d'autres sont arrivés dans deux hélicoptères. Ils nous ont désarmés et nous ont chassés de la barrière que nous avions installée à Trafipro, au carrefour des routes Gitarama-Kibuye et Kibuye-Gisenyi. Par la suite, ils ont organisé une réunion des intellectuels au collège de Rubengera [Il s'agit de la réunion mettant en place le comité de sécurité civile]. Le lendemain de la réunion, ils nous ont autorisés à retourner sur notre barrière après nous avoir donnés d'autres armes et grenades. Dès ce jour-là, nous sommes retournés sur la barrière tout en respectant leurs directives. Ils nous ont recommandés de leur envoyer toute personne tutsi que nous trouverions. Sur la barrière, on avait pour mission de se saisir de toute personne suspectée d'être inkotanyi, déserteur FAR ou fauteur de troubles dans les camps de déplacés. Toute personne arrêtée devrait être conduite au camp des Français. Ils nous avaient appris comment reconnaître un inkotanyi : Il fallait d'abord voir si l'individu

667 La commission l'a entendu à huis clos comme témoin de faits le 08/01/2007.

était de grande taille, avait un long nez, des traces d'armes sur les épaules et des traces de bottes sur ses jambes car seuls les inkotanyi portaient des bottes, les militaires des FAR ne portant que des bottines. [...] Je me souviens qu'ils prenaient des réfugiés Tutsi, les torturaient au collège de Rubengera. Ils les ligotaient, leur mettaient de l'eau dessus et les tabassaient avant de les amener, paraît-il, à Nyarushishi par hélicoptère. »

« Nous leur amenions d'autres réfugiés Tutsi suspectés d'être inkotanyi ainsi que des personnes arrêtées sur notre barrière. Ils les ligotaient, les torturaient et les mettaient dans un cachot de fortune. Quand ils devenaient nombreux, nous les mettions dans des camions qui les amenaient à Musaho au bord du Lac Kivu où ils étaient abattus par des militaires français et jetés dans le lac. Un jour, nous avons pris 13 personnes suspectées d'être inkotanyi parmi les réfugiés Tutsi et les avons amenées à Musaho. Arrivés à Musaho, nous y avons trouvé un groupe d'environ quatre militaires français. Ils les ont obligées à s'asseoir autour du feu qu'ils avaient allumé et les ont torturées par ce feu. Ils leur ont posé plusieurs questions relatives à leur mission, comment ils communiquaient avec les inkotanyi et comment ils préparaient leur accueil. »

« Vers minuit, les Français se sont un peu retirés pour se parler entre eux et sont ensuite revenus, nous demandant de nous écarter. L'un des quatre militaires français les a abattus et ils nous ont ordonné de jeter les cadavres dans le lac Kivu. La deuxième fois que j'ai été à Musaho c'était quand nous y avons amené quatre personnes capturées par la population à Gihara et suspectées d'être inkotanyi car ils portaient, paraît-il, des tenues militaires en dessous de vêtements civils et avaient un fusil kalachnikov. La population a donc alerté les Français qui sont intervenus et conduit les quatre suspects à leur cantonnement avant de les conduire ensuite à Musaho. »

« Nous nous y sommes rendus en compagnie de deux militaires français et y avons trouvé la même équipe qu'auparavant. Cette fois-ci, ils n'ont pas traîné. Sans leur poser aucune question, l'un des Français avec qui nous étions au collège les a abattus comme cela avait été fait la première fois. Il s'appelait Jacques. A peine nous avons quitté l'endroit, nous avons entendu des tirs provenant des collines avoisinantes. C'était, paraît-il, des inkotanyi qui attaquaient. Les militaires français nous ont demandé de vite nous retirer et ont commencé à pilonner l'endroit d'où provenaient les tirs. [...] Une autre fois, un policier communal du nom de MARERE qui était toujours avec les militaires français à leur barrière installée à l'entrée de l'école occupée par ces derniers, est venu à notre barrière nous dire que les Français voulaient nous voir. Nous l'avons suivi immédiatement car nous croyions qu'ils allaient nous donner des rations de combat. Cependant, arrivés au collège de Rubengera, deux militaires français nous ont dit qu'ils avaient du travail pour nous. Ils

nous ont montré un groupe de 9 ou 13 Tutsi, les mains liées de derrière par des cordelettes bleues, et nous ont ordonnés de les amener vers le talus situé derrière l'école et de les tuer. Nous les avons tués avec des gourdins et évacués vers Gafumba dans des camions appartenant aux militaires français [Nous soulignons. Cette partie corrobore les propos des deux témoins précédents] [«...»] Je peux vous dire que je ne suis allé à Musaho que deux fois seulement mais, les Français, eux, s'y sont rendu plusieurs fois. »

2) Le colonel Sartre a incité la population à fuir le pays

Lorsque l'avancée du FPR s'est accélérée et que sa victoire était devenue imminente, le colonel Sartre a organisé deux réunions pour inciter la population à fuir. La première a été organisée le 13 juillet 1994⁶⁶⁸, soit une dizaine de jours après la prise de Kigali et au moment où Ruhengeri et Gisenyi allaient tomber aux mains du FPR. A cette réunion, l'ensemble de la population avait été invité. La seconde réunion a eu lieu le 23 juillet, elle ne concernait que les personnes scolarisées.

La réunion populaire du 13 juillet 1994

Apollinaire Nyirabahutu est une femme tutsi mariée à un Hutu. Son mari travaillait au collège. Lorsque les militaires français sont arrivés, elle est sortie de sa cachette pour demander du travail dans le camp du collège. Elle a assisté à la première réunion publique organisée par le colonel Sartre.

« Les militaires français qui campaient au groupe scolaire de Rubengera ont tenu une réunion dans la salle polyvalente de l'AJEMAC (ONG locale) qui a été présidée par le col Sartre. Je servais dans l'action d'aide humanitaire où je distribuais des rations aux réfugiés et j'ai assisté à cette réunion à laquelle toute la population était invitée. Devant la foule, il y avait le colonel Sartre, Bagilishema le bourgmestre de la commune Mabanza, l'assistant bourgmestre Semanza Célestin qui faisait la traduction pour Sartre, un militaire canadien qui parlait anglais accompagné d'un rwandais qui traduisait l'anglais en kinyarwanda. Il y avait aussi Apollinaire Nsengimana, l'autre assistant bourgmestre ainsi que Hubert Bigaruka responsable de l'AJEMAC. Le col Sartre leur a dit : "Notre mission prendra fin bientôt, nous allons céder la place à la MINUAR, vous les Hutu, ne soyez pas naïfs, rappelez-vous que le FPR est ici à côté à Mushubati, dès que nous partirons ils vont venir ici. Ils vont sûrement vous demander où est la famille ou la personne qui habitait ici ou là, si vous dites qu'elle est morte, ils vont vous demander qui l'a tuée. Même si vous le savez, je vous conseille de ne rien dire, mais plutôt fuyez-les. Il a aussi demandé à ceux qui ne pouvaient pas fuir de ne pas obéir au FPR car son gouvernement n'allait pas tarder à tomber." Le col Sartre pensait qu'il s'adressait aux hutu seulement, parce que les rescapés se trouvaient dans des camps. Donc, l'objet de cette réunion était de sensibiliser la population hutu à prendre le chemin de l'exile. C'est ainsi que la population a commencé à fuir en passant par Cyangugu et par Gisenyi. »⁶⁶⁹

Hubert Bigaruka était le directeur de l'ONG rwandaise AJEMAC

668 Semanza Célestin, entendu par la Commission le 19 octobre 2007 à Rubengera.

669 Témoignage Apollinaire Nyirabahutu, entendue par la Commission le 19 octobre 2007 à Rubengera.

qui avait abrité la réunion organisée par le colonel Sartre. C'est avec beaucoup de réticence qu'il s'est exprimé :

« Il y a eu une réunion organisée par Sartre. On voyait que le FPR avait gagné et les Français se préparaient à partir. La salle d'une capacité de plus de 100 personnes était pleine, il y avait toute sorte de gens. Sartre a été le principal orateur, il a expliqué que le FPR avait gagné et qu'ils allaient partir. Il a expliqué à la population que ceux qui pouvaient fuir devaient partir à Bukavu. Il leur a dit qu'ils devaient partir et qu'ils reviendraient. »⁶⁷⁰

Emmanuel Rwagasana fait partie des jeunes qui ont reçu une formation militaire assurée par les Français pendant l'opération Turquoise. Il a aussi participé à cette réunion.

« J'étais arrivé à Rubengera depuis quatre jours quand nous avons entendu qu'il y avait une réunion qui était organisée. J'ai assisté à cette réunion organisée par Sartre. La réunion a commencé à 11 heures. Parmi les orateurs, il y avait Sartre, Semanza et un autre militaire blanc qui parlait anglais avec un homme clair de peau qui traduisait pour lui. Semanza traduisait les paroles de Sartre. Sartre nous a dit qu'il fallait fuir, que les Inkotanyi étaient arrivés à Mushubati, qu'il fallait fuir et que les Français allaient nous aider à revenir. Il a dit que ceux qui ne pouvaient vraiment pas fuir devaient se cacher dans la brousse et ne pas obéir au pouvoir tutsi. »⁶⁷¹

La réunion des « *intellectuels* » du 23 juillet 1994

L'ancien assistant bourgmestre, Semanza Célestin, incarcéré pour participation présumée au génocide se dit innocent et attend son procès. C'est avec beaucoup de réticence qu'il a donné quelques repères contextuels de la seconde réunion organisée par Sartre dans la salle polyvalente du collège de Rubengera. Il a expliqué que la réunion a eu lieu le 23 juillet 1994, c'est-à-dire quelques jours après la mise en place du premier gouvernement par le FPR. Le colonel Sartre venait de Gikongoro, où il avait rencontré des représentants de ce mouvement.

Evariste Niyongamije vivait à Rubengera et y était durant toute la période du génocide. En 1994, il tenait une petite boutique, mais auparavant, il avait été enseignant à l'école primaire.

« Les Français ont organisé une réunion à Rubengera présidée par le colonel Sartre. Il venait de Gikongoro en hélicoptère. Avant son arrivée, l'assistant bourgmestre Semanza avait sillonné les rues de Rubengera et

670 Entendu par la Commission le 19 octobre 2007 à Rubengera.

671 Témoignage de Emmanuel Rwagasana, entendu par la Commission le 19 octobre 2007 à Rubengera.

les camps de déplacés à bord de la camionnette de la commune muni d'un mégaphone pour inviter tous les « intellectuels », toutes les personnes qui parlaient français à assister à une réunion qui devait se tenir dans la salle polyvalente du collège de Rubengera. La salle avait une capacité de 500 ou 600 personnes, elle était pleine à craquer. J'y étais. Sartre est descendu d'hélicoptère puis il a dirigé la réunion avec Célestin Semanza, Athanase Nshimiyimana et Hubert Bigaruka. Il y avait aussi d'autres militaires français dont je ne connais pas les noms. C'était vers la fin du mois de juillet. L'ordre du jour de cette réunion était la planification du retour du gouvernement intérimaire pour reprendre le pouvoir et nous annoncer leur départ qui approchait ainsi que l'arrivée des Sénégalais. Le colonel Sartre a demandé à tous les jeunes qui se savaient coupables de génocide de fuir au Congo et de ne laisser au Rwanda que des personnes plus âgées. Ces dernières devaient nous servir de base arrière dans deux ans lors de nos futures attaques. Ensuite, les autres militaires français ont aussi pris la parole. Ils nous ont dit qu'il fallait bien expliquer à tout le monde que ceux qui allaient rester dans le pays devaient être prêts à cacher ceux qui reviendraient de l'extérieur avec des armes. Cette réunion avait une grande importance et la promesse de nous aider à reprendre le pouvoir dans deux ans a été respectée. Les infiltrations et les attaques des Bacengezi de 1997 s'inscrivaient dans cette ligne, nous, nous étions sûrs du soutien des Français et je pense que l'État français était au courant de la préparation de ces attaques. »⁶⁷²

Dans ce village situé à proximité de la ligne séparant les positions du FPR de celles des Français et qui semble avoir constitué une ligne de front de la guerre de l'ombre que se livraient les deux acteurs, les militaires français semblent avoir été particulièrement sans pitié pour contrer toute velléité d'infiltration du FPR. Pour ce faire, ils ont réarmé des miliciens qui avaient été le fer de lance de la campagne de massacres des mois précédents en leur donnant l'ordre d'arrêter sur les barrières tous les Tutsi et de trier les camps de déplacés pour extirper des réfugiés tutsi qui s'y seraient trouvés. Ces militaires français ont bien, semble-t-il, torturé, tué ou fait tuer les personnes suspectes. Ce faisant, il semble bien qu'ils ont ratissé large et tué ou fait tuer plus que les Tutsi qui auraient pu ressembler à des combattants comme dans le cas de meurtres de femmes rapportés ici.

III. La ville de Kibuye

Un certain nombre de faits sont rapportés sur la présence française dans la ville de Kibuye. Dans cette ville, des témoins rapportent que les militaires français ont fourni aux Interahamwe du carburant, qu'ils

⁶⁷² Son témoignage a été recueilli le 16/02/06 par le Parquet Général de la République et le 21/08/06 par la Commission à la Prison Centrale de Gisovu.

tiraient de leurs réserves. Selon ces témoins, lors de la mobilisation générale pour l'attaque à Bisesero, les autorités locales de Gishyita et d'autres responsables venus en renfort se sont approvisionnés en essence auprès des militaires français.

Christophe Harerimana était, à l'époque, Interahamwe et tenait un Bar en face du stade Gatwaro, où certains militaires français de l'opération Turquoise s'étaient installés. Il est actuellement détenu pour génocide à la prison centrale de Gisenyi.

« [...] Je l'ai vu de mes propres yeux, j'avais un cabaret en face du stade où s'étaient installés les Français. Les Interahamwe prenaient l'essence à la Station Petrorwanda, d'autres chez les Français. D'ailleurs, il y avait plusieurs véhicules appartenant aux Interahamwe qui venaient de Gisenyi, de Cyangugu, de Gitarama et de Kigali ainsi que ceux des FAR. »⁶⁷³

Edmond Mushimiyimana était vendeur de vin de banane à l'hôpital de Kibuye lorsque les militaires français de l'opération Turquoise y sont arrivés. Il parle également sur les livraisons de carburant aux Interahamwe.

« [...] Lorsque les stocks du Petrorwanda ont été épuisés, les Français ont fourni du carburant aux Interahamwe à partir des réserves qu'ils tenaient chez Mugambira à la Bralirwa. Ils amenaient des tonneaux d'essence et de mazout par bateaux, les y déchargeaient et les approvisionnaient aux responsables des Interahamwe à savoir Kayishema, Sikubwabo, Mika et Rusezera. Il en fut de même au moment de fuir le pays. »⁶⁷⁴

Destruction des biens publics et pillages

Différents témoins de la ville de Kibuye expliquent que les militaires français ont assisté passivement à la destruction des infrastructures de la ville par les Interahamwe dont un certain nombre revenaient du Zaïre où ils s'étaient réfugiés pour détruire.

Ignace Banyanga était agent de la préfecture de Kibuye en 1994. Dans la rubrique de son témoignage déplorant certaines actions des militaires français, il soulève le point suivant :

« [...] Le deuxième cas concerne leur indifférence face à la destruction des biens publics. Un jour, nous avons arrêté leur jeep pour dénoncer la destruction du bâtiment qui abritait la comptabilité de la préfecture et ils ont repris la route comme si de rien n'était. »⁶⁷⁵

673 Entendu le 05/07/2006 dans le district de Rubavu, Province de l'ouest.

674 Entendu par la commission au cours de ses enquêtes préliminaires en date du 24/08/2006.

675 Entendu le 17/02/2006 à Kibuye.

Rosalie Nyinawandoli est une rescapée de Bisesero. Avant le génocide de 1994, elle était chargée du service social dans la commune Gitesi.

« Le 25/07/1994 j'étais à Kibuye. Tous les bâtiments administratifs et autres infrastructures étaient encore intacts à cette date. Par après, les hutu réfugiés au Congo revenaient détruire et piller ces bâtiments publics dont les bureaux de la préfecture et des écoles. Tous les biens ont été détruits et pillés au vu et au su des français qui ont laissé faire. »⁶⁷⁶

Evariste Niyongamije est un ancien Interahamwe de Kibuye. Actuellement détenu à la prison centrale de Gisovu pour participation au génocide, il donne le témoignage suivant sur la destruction et le pillage des biens.

« [...] Autre chose, à une date que je ne saurais pas préciser, j'ai assisté à un affrontement entre les Français et les inkotanyi. Les Français protégeaient les gens qui venaient du Congo et qui entraient par Masaho détruire des maisons et démonter des machines dans les stations de lavage de café. Ils rentraient au Congo avec les biens pillés et, au lieu de décourager de telles pratiques, les Français les encourageaient. Les inkotanyi les en empêchaient mais les Français tiraient sur eux à l'aide des blindés. Ces derniers nous demandaient de camoufler leurs blindés par des mottes (de terre) et nous disaient qu'ils veillaient sur notre sécurité. Ils localisaient les inkotanyi à l'aide des jumelles et tiraient sur eux. Les moteurs de leurs jeeps étaient en marche toute la nuit. Ils pilonnaient la zone des Inkotanyi et nous demandaient d'être vigilants pour contrer l'infiltration des inkotanyi. [...] Ils avaient leurs campements à la paroisse de Rubengera, à Kibuye et à Mubuga. A Rubengera, je parlais souvent avec eux et ils me disaient qu'ils étaient venus assurer la sécurité des hutu qui avaient fui les inkotanyi. »⁶⁷⁷

Refus de soins médicaux aux blessés Tutsi

Le refus de soins aux blessés Tutsi est relaté par Christophe Hareimana, déjà cité. Etant lui-même blessé, il a été transporté à l'hôpital de Kibuye où plusieurs blessés Tutsi attendaient d'être soignés.

« Le 8/07/1994, des Interahamwe ont tiré sur moi devant la résidence du bourgmestre et les militaires français m'ont évacué à l'hôpital de Kibuye. J'y suis resté trois jours durant lesquels j'ai constaté que les militaires français refusaient de soigner les survivants du génocide blessés. Par contre, ils s'occupaient des Interahamwe et des FAR blessés lors des attaques de Bisesero. Par la suite, les militaires français nous ont transportés à Cyangugu, plus précisément au stade Kamarampaka, en même temps que les militaires blessés venus de Kanombe et ils ont

676 Entendue le 25/08/2006 dans le district Karongi, province de l'Ouest.

677 Entendu le 21/08/2006 à la prison centrale de Gisovu.

abandonné les malades et blessés tutsi à Kibuye en disant qu'ils devraient être soignés par le FPR. Au stade Kamarampaka, ils y avaient installé une grande infirmerie où nous avons rejoint d'autres blessés. Ici aussi, avant de soigner quelqu'un, on lui demandait les circonstances dans lesquelles il avait été blessé et quand il disait qu'il a été blessé par les Interahamwe on ne le soignait pas. Le 28/7/1994, vers 2 heures du matin, les militaires français nous [les Interahamwe blessés et les FAR] ont évacués vers l'hôpital général de Bukavu à bord de leurs cinq camions. Nous sommes passés par Rusizi I. Depuis Kibuye, ils refusaient de soigner les Tutsi et ne soignaient que les Hutu. D'ailleurs, ils se sont occupés de moi parce que j'étais aussi un Interahamwe. Je faisais partie des Interahamwe qui avaient érigé une barrière devant l'hôpital de Kibuye. »⁶⁷⁸

GIKONGORO

La préfecture de Gikongoro se situait dans le sud du Rwanda et regroupait treize communes et trois sous-préfectures. Elle était frontalière avec les préfectures de Cyangugu, Kibuye, Butare et Gitarama. Sur le plan historique, Gikongoro est considérée comme le berceau du génocide au Rwanda, car dès 1959 sous l'ère coloniale belge finissante, des Tutsi y ont été tués pour la première fois. Puis, en décembre 1963, le Bufundu, une des régions de Gikongoro ayant une grande proportion de Tutsi, connut des actes de génocide dans lesquels 15.000 à 20.000 Tutsi ont été massacrés sur instigation de deux hauts responsables du Parmehutu, Jean-Baptiste Rwasibo et André Nkeramugaba⁶⁷⁹. Puis, il y eut les pogroms à répétition tout au long des années soixante et soixante-dix jusqu'à la solution finale d'avril-juillet 1994.

Les premiers militaires français de Turquoise à s'y rendre sont les forces du COS, aux ordres du lieutenant-colonel Étienne Joubert du 1er RPIMa,⁶⁸⁰ qui y arrivent en reconnaissance le 24 juin 1994 en provenance de Cyangugu. Ils installent leur quartier général dans les locaux du Centre d'enfants SOS. Ils sont rejoints le 27 juin par des légionnaires de la 11ème division parachutiste commandés par le capitaine Éric Hervé, puis par des légionnaires du 2ème régiment étranger d'infanterie de Nîmes commandés par le capitaine Nicol. Ces derniers contingents s'installent dans les locaux du collège ACEPER. La 3ème compagnie de la 13ème demi-brigade de la Légion étrangère venue de Djibouti, sous les

678 Entendu le 05/07/2006 dans le district de Rubavu, Province de l'ouest.

679 Faustin Rutembesa, « A propos des crises rwandaises », *Au Cœur de l'Afrique*, avril-septembre 1995, p.222 ; Paul Rutayisire, « Débats en cours après le génocide et les massacres », *Même revue*, p. 249

680 Il a été précédemment chef de l'opération DAMI Panda du 23 décembre 1992 au 18 mai 1993.

ordres du capitaine Bouchez, s'installe à la lisière de la forêt de Nyungwe, près de Kitabi, où elle aménage des tranchées.⁶⁸¹

Le 5 juillet, des hommes du 11^{ème} régiment d'artillerie de marine, ainsi que le 2^{ème} régiment parachutiste d'infanterie venu de la Réunion, prirent leur position à l'École technique de Murambi encore en construction, où un massacre de très grande envergure s'est produit dans la nuit du 20 au 21 avril. Ce détachement français basé à Murambi est à cette époque commandé par le colonel Jacques Rosier⁶⁸² qui était en même temps commandant du COS. A leur arrivée à Murambi, les Français y placent des véhicules blindés légers armés de canons de 90 mm.⁶⁸³ A ce moment-là, tout le monde sur place est persuadé que les Français venaient voler au secours de l'armée gouvernementale en déroute, ce qui incite les autorités locales à la tête desquelles se trouve le préfet Laurent Bucyibaruta⁶⁸⁴, à organiser une manifestation avec des banderoles louant le soutien français.⁶⁸⁵

Le commandement du contingent français de Gikongoro est d'abord confié au colonel Didier Tauzin, alias Thibault. Suite à ses déclarations à la presse, le 04/07/1994, selon lesquelles l'armée française n'hésitera pas « à casser les reins du FPR » et que les ordres seront : « pas de quartier »,⁶⁸⁶ il est momentanément remplacé par le colonel Sartre jusqu'au 16 juillet, date à laquelle ce dernier est affecté à Kibuye. Le commandement de Gikongoro est alors confié au lieutenant-colonel Eric De Stabenrath, assisté du commandant Pegouvelo, lesquels assureront cette tâche jusqu'au retrait définitif de Turquoise. Après leur installation, les Français entrent directement en contact avec les autorités administratives et militaires de la préfecture, ainsi qu'avec certaines autorités nationales qui s'y sont déplacées au fur et à mesure de l'avance du FPR. Ils collaborent avec ces autorités dans l'encadrement de la population. Ils organisent régulièrement des réunions avec elles et sillonnent toute la préfecture pour un repérage des lieux et fixent des barrières, notamment le long de la rivière Mwogo, semble-t-il aux fins d'interdire au FPR l'accès à la zone Turquoise. Ils placent également à cet effet une position en commune Nshili, chargée de patrouiller le long de la frontière avec le Burundi.⁶⁸⁷

681 *Le Figaro*, 5 juillet 1994 ; Raids n° 101, p.16. 5 6

682 *Le Monde*, 7 juillet 1994.

683 *Le Figaro*, 6 juillet 1994

684 Actuellement réfugié en France, il est sous mandat d'arrêt établi par le TPIR (voir infra 3^{ème} partie du Rapport)

685 *La Croix/L'Événement*, 29 juin 1994.

686 François Luizet, « La France décide de s'interposer », *Le Figaro*, 5 juillet 1994 ; G. Prunier, 1996, p.350

687 Témoignage de Paul Kadogi, ancien bourgmestre de la commune Nshili, recueilli par la

Comme nous allons le voir, dans certaines communes, les Français démettent des bourgmestres en poste et nomment leurs propres autorités, ou confirment celles qui sont en poste malgré leur implication dans le génocide. La quasi-totalité des bourgmestres et sous-préfets ayant travaillé avec les Français sont en effet aujourd'hui inculpé ou condamné pour génocide.⁶⁸⁸ Les Français donnent à ces bourgmestres des consignes claires visant notamment à chercher des infiltrés du FPR et ses complices et à les leur apporter. Selon les nombreux témoignages recueillis, ces consignes valent autorisation de tout faire, y compris pour continuer la chasse aux Tutsi et aux Hutu qui refusent d'exécuter le génocide. Ils nomment aussi des agents civils de sécurité qui collaborent avec eux dans la supervision des activités et leur distribuent des armes.

Avec Turquoise, différents camps de populations déplacées vont rapidement se créer sur plusieurs sites de la préfecture, les plus importants étant Murambi, Cyanika ou Karama, Mbazi, Kaduha, Musange, Kibeho, Ndago, Mudasomwa, Muko, Mushubi, et autres. Les Français installent leurs abris près de la plupart de ces camps et y logent plus ou moins en permanence. Parmi les campements français placés en dehors de la ville de Gikongoro, celui de Karama situé à 7 Km est le plus important et sert à seconder le quartier général de Gikongoro en contrôlant les communes du nord du chef-lieu de préfecture qui conduisent vers les ex-préfectures de Kibuye, Gitarama et une partie de Butare (Nyanza). C'est notamment dans le campement de Karama que les Français rassemblaient des Tutsi récupérés dans les communes de ces préfectures avant de les acheminer vers Murambi.

Ces camps de déplacés abritent aussi des populations civiles qui ont quitté des préfectures touchées par la guerre ; ils abritent également des miliciens, des éléments ex-FAR et des autorités politiques et administratives, responsables du génocide. Ces groupes continuent de faire la chasse aux Tutsi dans les camps et dans leurs alentours et y tuent plusieurs personnes. Les Français laissent faire ces assassinats, notamment en ne démantelant pas des barrières sur lesquelles les miliciens opèrent. En gros ce qui ressort des témoignages produits montre que durant leur séjour à Gikongoro, les militaires français se rendent responsables d'atteintes graves portées à la vie, à la dignité et à l'intégrité corporelle et psychique des personnes civiles placées sous leur protection. Ces faits sont commis de manière systématique et généralisée à différents endroits de la préfecture. Enfin, avant de se retirer, les militaires français pra-

Commission à Nyamagabe le 01/03/2007, puis à Mpanga, le 23/07/2007
688 Voir tableau en annexe.

tiquent la politique de la terre brûlée en organisant la fuite des autorités et des troupes des ex-FAR, auteurs du génocide, et en poussant la population civile à fuir au Zaïre.

I. Particularité du camp de Murambi

Le camp de Murambi fut installé dans des bâtiments d'une école technique en construction où avait été massacré 50 000 à 60 000 Tutsi qui y étaient regroupés sur ordre du préfet Bucyibaruta. Les Français sont arrivés sur ce site deux mois après la tuerie et y ont installé un camp pour des personnes déplacées, ainsi qu'une base militaire dotée de missiles et de pièces d'artillerie. Ils sont entouré le camp de fils barbelés et de tranchées pour permettre son contrôle. Ils se sont fait aider dans leur installation par des paysans des environs, dont nombre de miliciens responsables du grand massacre du 21 avril 1994. Une bonne partie de cadavres avait été enlevée des salles par l'administration préfectorale en préparation de l'arrivée des Français et enterrée dans des fosses communes à l'intérieur de l'école. Une autre partie des corps était encore là, le sang encore visible sur les murs, ce qui obligea les Français à procéder au nettoyage des locaux et à l'enterrement des corps en décomposition.

Depuis quelques années, une polémique a vu le jour accusant les militaires français d'avoir aménagé un terrain de volley-ball sur l'une des fosses communes de Murambi. La Commission a enquêté à plusieurs reprises sur les lieux en compagnie de témoins et a constaté que le terrain en question était implanté juste à côté de la fosse, pas directement au dessus comme cela a été souvent rapporté. Toutefois, les limites du terrain de volley-ball jouxtaient celles de la fosse, et tant les joueurs que les spectateurs marchaient sur la fosse commune. La question qui se pose donc est celle de savoir pourquoi les militaires français qui disposaient d'espace suffisant sur l'étendue du site de Murambi, n'ont pas aménagé ailleurs un terrain sportif, préférant le mettre à proximité d'un lieu contenant des restes humains, l'exposant ainsi à être piétiné, suscitant le sentiment de profanation des morts qui a provoqué et alimenté cette polémique.

De nombreux témoins rapportent qu'avant d'entrer dans le camp de Murambi, les militaires français qui contrôlaient son accès demandaient toujours l'ethnie des personnes, et à l'intérieur, ils mélangeaient indistinctement les Tutsi survivants du génocide, des éléments ex-FAR et des miliciens qui avaient participé au génocide. Cette cohabitation a permis aux miliciens de continuer à tuer dans le camp, alors qu'il s'agissait d'un espace censé être sécurisé. Les témoignages montrent une col-

lusion entre des militaires français et des miliciens, qui a permis la continuation des actes d'assassinat, de viols et d'autres violations des droits humains sur ce site. Face à cette insécurité permanente, des survivants du génocide qui souhaitaient quitter la zone Turquoise et qui demandaient aux militaires français de les conduire dans la partie conquise par le FPR, se heurtaient non seulement à une fin de non recevoir, mais aussi à une hostilité manifeste pouvant justifier leur mise à mort ou leur livraison aux miliciens. Il est aussi souvent arrivé que des militaires français collaborent avec ces miliciens, notamment en les chargeant de leur trouver de jolies filles et femmes qu'ils violaient ou qu'ils contraignaient à la prostitution. Ils leur demandaient d'apporter des filles tutsi, celles se trouvant en position de faiblesse en cette période du génocide.

II. Actes commis par des militaires français à Gikongoro

Les actes que la Commission a constatés concernent les assassinats, tentatives d'assassinat, les viols, violences sexuelles, esclavage sexuel, non assistance à personnes en danger, complicité avec les interahamwe, les traitements cruels, inhumains et dégradants, le refus de nourriture et de soins ainsi que l'incitation de la population à fuir vers l'étranger.

1. Livraison de Tutsi aux miliciens et incitation aux assassinats ethniques

Des témoins ont rapporté à la Commission avoir vu des militaires français arrêter des civils tutsi et les remettre à des miliciens hutu qui les tuaient sous leurs yeux. Ces livraisons se faisaient la plupart des cas sur des barrières installées par des miliciens depuis avril 1994 et que les Français ont laissé fonctionner tout au long de Turquoise. La barrière qui est très connue est celle qui se trouvait au Pont Mwogo séparant les anciennes préfectures de Gikongoro et de Butare. Certains témoignages signalaient que des Français avaient tué des Tutsi de leurs propres mains et jeté leurs corps dans la rivière. La Commission a mené des enquêtes sur ce fait, mais celles-ci n'ont révélé aucun assassinat convaincant directement commis par des Français sur la barrière du pont Mwogo. Par contre, il est avéré que des militaires français ont laissé les miliciens interahamwe continuer les contrôles des cartes d'identité sur cette même barrière, lesquels contrôles ont été suivis d'assassinats commis par ces derniers sous le regard des militaires français. Sur différentes barrières, les militaires français ont soit livré des Tutsi aux interahamwe pour que ces derniers les tuent, soit donné l'ordre aux miliciens de tuer des per-

sonnes identifiées comme Tutsi que les interahamwe avaient eux-mêmes arrêtées, soit encore ces militaires ont laissé tuer des Tutsi sans intervenir ni dans un sens ni dans l'autre. La continuation des assassinats de rescapés tutsi, après l'arrivée des militaires français, a été ordonnée par le commandant français de la zone Gikongoro comme le rapportent un témoin privilégié.

Désiré Ngezahayo était à l'époque bourgmestre de la commune Karama, qui se trouve dans les faubourgs de la ville de Gikongoro et qui abritait le second poste de commandement français dans la préfecture. Ngezahayo, qui s'exprime bien en français, était un collaborateur proche des militaires français. Il a été incarcéré pour génocide et a plaidé coupable.

« Vers le 03/07/1994, les Français ont convoqué une réunion de tous les bourgmestres à SOS Gikongoro. Elle était dirigée par un colonel dont je ne me souviens plus du nom. Il nous a dit que les Français venaient collaborer avec nous pour assurer la sécurité de la population. Il a ajouté qu'ils ne souhaitent pas que les inkotanyi pénètrent dans la zone Turquoise. Pour lutter contre cette infiltration, il nous a montré une carte indiquant les frontières de Turquoise. Puis, il nous a ordonné d'aller dire à la population qu'elle fasse son possible pour contrer l'entrée des inkotanyi dans Turquoise. Il nous a précisé que ces derniers étaient dans Butare, près du pont de la rivière Mwogo, et qu'il y avait un risque qu'ils s'infiltrerent dans la zone. Il nous a dit d'ordonner à la population de maintenir les contrôles aux barrières et les rondes. Il a ajouté que pour reconnaître un inkotanyi, il y avait trois critères : le premier c'était le contrôle de la carte d'identité. Il s'agissait en quelque sorte de chercher les Tutsi, comme nous le faisons déjà auparavant, et que nous tuions ce que nous attrapions. Le deuxième, c'était de regarder sur les épaules pour voir s'il y avait des traces laissées par le portage de bagages lourds de munitions. Le troisième, c'était de regarder sur les tibias, parce que, ont-ils dit, les inkotanyi portaient des bottes qui y laissaient des traces sur les jambes. Il a dit que si nous trouvions quelqu'un qui présentait ces signes, il fallait immédiatement le tuer, sans aucune autre forme de procès. (...) A la fin de cette réunion, nous sommes allés mettre en application les ordres reçus des Français. Nous avons renforcé les contrôles sur les barrières, effectué des contrôles au sein des déplacés pour voir s'il n'y avait pas d'inkotanyi infiltrés. Chaque fois que les Tutsi étaient découverts, ils étaient immédiatement tués. Les tueries ont continué bien que les Français disaient officiellement qu'ils étaient là pour sauver les gens. »⁶⁸⁹

L'ex-bourgmestre de Nyamagabe, Jean-Baptiste Mukamarutoki, qui a été nommé par les militaires français et a collaboré avec eux pendant un mois et demi, confirme les instructions données aux bourgmestres par

689 Témoignage de Désiré Ngezahayo, recueilli par la Commission à Kigali, le 13/12/2006.

les militaires français pour la poursuite des assassinats de Tutsi :

« Les militaires français ne se sont pas très bien comportés pendant leur présence à Gikongoro. Ils ont largement contribué à la division des Rwandais. Ils disaient aux autorités dont je faisais partie de faire la chasse aux Inyenzi partout dans nos communes. Ils nous transmettaient ce message lors de réunions auxquelles ils nous convoquaient et qui se tenaient à SOS. »⁶⁹⁰

François Bigirimana habitait tout près de la rivière Mwogo qui sépare Gikongoro de Butare et près de la barrière du même nom mentionnée plus haut par Désiré Ngezahayo. Il déclare :

« Quand les Français sont arrivés à Kinyamakara, ils ont d'abord installé des barrières et en ont confié la garde aux militaires des ex-FAR, notamment Habyarimana Jacques, Nkusi et le sergent Gasasira. Parmi ces barrières, je peux citer celle qui était entre Nyangazi et Kabatwa. Les militaires français y ont livré aux Interahamwe des personnes qu'ils accusaient d'être des inkotanyi ou leurs complices. Je connais le cas d'un certain Habyarimana qui venait de Maraba. Il était Hutu et était venu à la recherche de sa famille qui se trouvait dans le camp de Mbogo pour la faire rentrer dans la zone contrôlée par le FPR. Il a été dénoncé aux militaires français et ceux-ci l'ont livré aux Interahamwe parmi lesquels le nommé Nyandwi, sous prétexte qu'il n'avait pas une carte d'identité, et que cela était un signe qu'il était complice des inkotanyi. »

Bigirimana ajoute que son oncle maternel d'ethnie tutsi qui s'appelait Rekeraho a été assassiné par des Interahamwe en présence des militaires Français :

« Mon oncle qui s'appelait Rekeraho a été pris sur la barrière de Mwogo par des réservistes rwandais qui en assuraient la garde. Pendant qu'ils discutaient entre eux du sort à lui réserver, une patrouille des militaires français est arrivée et s'est arrêtée. Les réservistes ont menti aux Français en leur disant qu'il s'agissait d'un Tutsi qui tentait de fuir. Les Français ont laissé faire, les réservistes l'ont violemment frappé en leur présence et il est mort de ses blessures deux jours plus tard. »⁶⁹¹

Daniel Mazimpaka, rapporte des livraisons de Tutsi aux Interahamwe à deux barrières, l'une placée à Kigeme, l'autre au centre ville de Gikongoro :

« Lorsque les Français sont arrivés à Gikongoro, ils ont annoncé que la paix était revenue, que nous ne devrions plus avoir peur. Des survivants tutsi sont sortis petit à petit de leurs cachettes pour rejoindre ces militaires français. Ils les amenaient dans le camp de Murambi, mais il arrivait qu'ils nous les livrent sur des barrières. Je peux citer le cas de

690 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 19/07/2007.

691 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 16/01/2007.

deux barrières où les Français ont livré des Tutsi : d'abord à la barrière de Kigeme où des Français ont sorti des gens de leur véhicule et les ont livrés aux Interahamwe. Ensuite, c'était à la barrière située au centre ville de Gikongoro, en face de la station d'essence de Petrorwanda. Cette barrière était contrôlée par le bourgmestre Mukamarutoki. Huit personnes qui venaient de Kaduha y ont été assassinées alors que les Français étaient juste à côté, armés. Ca s'est passé, sur la route asphaltée conduisant à Butare. Quand les Français livraient les Tutsi sur les barrières, ils faisaient signe aux Interahamwe leur indiquant qu'il fallait les assassiner. »⁶⁹²

Augustin Nzabahimana qui fait partie des miliciens qui tenaient une barrière à Kuwigiti, près de Cyanika, relate l'assassinat sur ordre des Français, de quatre individus arrêtés sur cette barrière :

« A Kuwigiti, il y avait une barrière sur laquelle passaient beaucoup de réfugiés. Elle était placée sous les ordres du conseiller de secteur Cyanika, Munyankindi Calixte, assisté de miliciens comme Grégoire et Nteziryayo. Un jour, nous y avons arrêté quatre Tutsi parmi les réfugiés qui passaient. Des militaires français étaient tout près. Le conseiller Munyankindi nous a dit que ces Tutsi devaient être tués et nous a ordonnés de les déshabiller, puis de les attacher avec des ficelles. Un militaire français nous a dit de les tuer, mais de nous éloigner vers le rocher situé à l'écart de la route. Nteziryayo les a achevés. »⁶⁹³

Fidèle Nkeramugaba déclare qu'il a vu le préfet Laurent Bucyibaruta et les militaires français sillonner la commune de Muko en appelant les personnes cachées à sortir de leurs cachettes. Suite à ces messages, des survivants tutsi sont sortis et ont été tués par des Interahamwe, quelques fois livrés par des Français :

« Lorsque le préfet Bucyibaruta a diffusé ce message en compagnie des Français, nous sommes sortis de nos cachettes, et ils ont commencé à évacuer les survivants à Kizi. Mais en même temps, des Français ont paradoxalement livré certains rescapés aux interahamwe et les ont laissés continuer les massacres. Je connais un individu qui était originaire de Gitarama qu'ils ont livré à la population à Kaduha, et il a été assassiné en leur présence. »⁶⁹⁴

La livraison de Tutsi aux miliciens a également eu lieu dans le camp de Murambi où les Français laissaient ces derniers entrer avec leurs armes et choisir des personnes qu'ils tuaient. Cassilde Tuyizere signale :

« Pendant le temps que j'ai vécu à Murambi, j'ai constaté que les Français laissaient les Interahamwe entrer dans le camp avec des armes

692 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 19/07/2007.

693 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 01/03/2007.

694 Témoignage recueilli par la Commission Nyamagabe, le 10/07/2007.

comme s'ils agissaient de connivence. Ils triaient les gens et les amenaient en dehors du camp pour les tuer. »⁶⁹⁵

Même expérience de Aaron Nshimiye qui déclare :

« Je suis arrivé à Murambi au mois de juillet 1994 grâce à des amis qui m'avaient trouvé une carte d'identité hutu qui m'a permis de franchir les barrières. Les Interahamwe n'étaient en rien inquiétés sur les barrières et saluaient les Français comme des frères d'armes. Les Français continuaient leur chemin sans exiger le retrait de ces barrières sur lesquelles les Interahamwe tuaient les Tutsi. Je donne l'exemple de la barrière de Gatyazo et celle de Kabeza que les Français ont traversée plusieurs fois sans la démanteler. De même à Murambi, les Français laissaient les Interahamwe entrer dans le camp ce qui fait que des rescapés disparaissaient tout le temps, et les militaires français ne réagissaient pas. Malgré l'établissement du camp de Murambi et la présence des Français, les Interahamwe ont continué leurs forfaits sans inquiétude. J'ai été frappé et blessé par un Interahamwe à l'intérieur du site de Murambi, les Français étaient là, ils n'ont rien fait pour me protéger. »⁶⁹⁶

2. La liberté laissée aux miliciens pour poursuivre les assassinats de rescapés du génocide

Dans de nombreux cas, les militaires français n'ont pas porté secours aux personnes placées dans un état de danger imminent qui risquaient soit de perdre la vie, soit de subir des atteintes graves à leur intégrité physique. Ils n'ont pas démantelé les barrières des miliciens qui servaient de lieux de triage et de mise à mort ; ils ont laissé les miliciens entrer avec leurs armes dans des camps regroupant des survivants du génocide, et ces miliciens y ont pris des personnes qu'ils ont assassinées par la suite. Il est aussi arrivé que des Français assistent ou encouragent des actes d'assassinat de Tutsi rescapés du génocide qui venaient leur demander aide et assistance.

En fait, sur la rivière Mwogo, il y avait une barrière des interahamwe, et à quelques mètres de là, une autre tenue par des militaires français. Claude Balinda atteste qu'il a participé à l'assassinat de deux hommes avec d'autres Interahamwe en présence de militaires français :

« J'étais un interahamwe et je me trouvais à la barrière de la rivière Mwogo avec des militaires des FAR qui y avaient été envoyés par le bourgmestre de Kinyamakara, Charles Munyaneza. Sur cette rivière, précisément sur la route principale Butare-Gikongoro, il y avait un pont où se trouvait une barrière des Français qui contrôlait des gens se

695 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

696 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

rendant de Gikongoro vers la zone du FPR. Nous y avons arrêté deux hommes avec leurs bagages et qui se rendaient à Butare. Les miliciens qui étaient avec moi ont dit que ces personnes-là allaient dans la zone du FPR, et étaient des inkotanyi et qu'il fallait les tuer. Immédiatement, deux interahamwe nommés Mafiyeri et un autre qui s'appelait Modeste, ont tiré sur ces personnes sans que les Français ne réagissent. »⁶⁹⁷

Désiré Ngezahayo a été témoin du refus de militaires français de secourir une personne qui allait être abattue :

« Une fille tutsi qui s'appelle Micheline originaire de Ruhango a été tuée par un policier communal sur ordre du sous-préfet Ntegeyintwali Joseph à une barrière située près de la sous-préfecture de Karaba. Les Français étaient présents et n'ont pas empêché l'assassinat. Ils ne faisaient rien pour arrêter les massacres, leur principal souci était de contrôler les limites de la préfecture pour que le FPR ne s'y infiltre pas. »⁶⁹⁸

Ce témoignage est confirmé par Juvénal Mudenge, ex-policier à Karama :

« Lorsque Micheline a été tuée, les Français étaient déjà arrivés à Karama. Ils n'ont pas enlevé la barrière de Gatvazo tenue par des interahamwe. Sur cette barrière, beaucoup de gens qui tentaient de se réfugier à Cyanika ou à Gikongoro y ont été tués pendant le génocide et cela a continué pendant Turquoise. Ces interahamwe, dont Callixte Gahamanyi, ont découvert et tué Micheline alors que les Français étaient présents à quelques mètres de la barrière et du lieu où l'assassinat a été perpétré. »⁶⁹⁹

Côme Bayingana assure que l'arrivée des militaires français a causé la mort de Tutsi qui étaient encore en vie :

« Lorsque les Français sont arrivés à Gikongoro, ils ont dit que la paix était revenue, que les Tutsi qui s'étaient cachés pouvaient sortir de leurs cachettes. Ils ont distribué partout des tracts diffusant ce message. Les gens y ont effectivement cru et sont sortis, mais certains d'entre eux furent tués au su des Français. Je connais le cas de cinq femmes qui sont sorties de leurs cachettes dans le secteur de Nyarubungu. Dans les alentours, il y avait plein d'interahamwe qui rôdaient dans les camps de Gashwati et Rwondo. Lorsque ces interahamwe ont vu ces femmes aller vers les Français, ils les ont poursuivies, les empêchant de s'approcher de ces derniers. Ceux-ci ne sont pas allés aider ces femmes alors qu'elles poussaient de grands cris appelant au secours. Elles ont été attrapées, puis tuées atrocement par ces interahamwe. »⁷⁰⁰

Joseph Kabayiza atteste avoir vu des Tutsi qui ont été assassinés

697 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

698 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe le 29/06/2006.

699 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 11/10/2007.

700 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/01/2007.

par des interahamwe sur la barrière de Mwogo en présence de militaires français :

« Pendant le génocide, je me suis réfugié à Rwaniro avec mes vaches. Au mois de juin, je suis retourné chez moi à Kibaga pour récupérer une génisse que j'avais laissée à la maison. Arrivé sur le pont Mwogo, j'y ai trouvé une barrière tenue conjointement par des militaires français, des gendarmes rwandais et des Interahamwe. Je n'ai pas voulu me présenter à la barrière, car on y opérait des contrôles de cartes d'identité. J'ai préféré longer la vallée, mais en observant ce qui se passait à la barrière. J'ai alors vu des interahamwe amener en dessous du pont des personnes qu'ils ont immédiatement tués. Les Français étaient passifs, près du pont, ils ne faisaient rien pour sauver les personnes qu'on était en train de tuer. Parmi les victimes, j'ai pu reconnaître Bambarisha, Twizeyimana, Mivumbi et Kavumbuka. Il y avait aussi trois filles que je n'ai pas pu identifier. »⁷⁰¹

Un professeur de Kaduha nommé Gahigiro a été également tué sans que des militaires français présents sur les lieux ne réagissent. Béatrice Ahobantegeye explique les circonstances dans lesquelles ces interahamwe ont assassiné Gahigiro :

« Les interahamwe ont découvert le professeur Gahigiro chez Mujyebubu où il était caché à Musange. Ils l'ont déshabillé sous le regard des Français et l'ont fait circuler nu dans la rue. Les Français ont observé la scène sans réagir. Puis, les Interahamwe ont assassiné la victime d'une manière atroce, sans que les Français fassent le moindre geste pour sauver sa vie. Il a été assassiné par Mucyo Antoine, Mutabazi Aimable, Semana Manassé et Munyengango Edouard à côté du Centre de santé de Kaduha. Après l'avoir tué, ses assassins ont jeté son corps dans les toilettes de ce Centre. J'étais là au moment de son assassinat, il y avait aussi Murera et Turamyiyigoma Landouald actuellement détenu à la prison de Gikongoro. »⁷⁰²

Epiphanie Musabyemariya témoigne du même fait :

« Un homme du nom de Gahigiro a été assassiné par des Interahamwe et les Français qui étaient là n'ont rien fait pour les empêcher de commettre ce meurtre. »⁷⁰³

Emmanuel Ibyimana rapporte le cas d'un groupe de Tutsi qui fuyaient, venant de Kibuye, que les Français ont refusé de secourir en sachant qu'ils allaient certainement mourir :

« Le 27 juin 1994, les militaires français sont arrivés à Muko en disant qu'ils avaient des informations faisant état de la présence de personnes

701 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

702 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 10/07/2007.

703 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 10/07/2007.

armées à Rwofe. Je suis parti avec eux puisqu'ils m'avaient désigné comme agent de sécurité dans la région. En cours de route, nous avons croisé un groupe de six personnes de sexe masculin. Elles nous ont dit qu'elles étaient originaires de Bisesero et qu'elles fuyaient les tueries de Tutsi qui s'y commettaient. Ces personnes se sont adressées à l'interprète des Français qui s'appelait Ngirinshuti Athanase en leur demandant de les protéger. Les Français n'ont pas voulu et leur ont ordonné de s'éloigner du véhicule. Elles ont insisté en vain. Elles se sont alors couchées sur le sol, en pleine chaussée, et suppliaient les Français avec insistance en faisant comprendre qu'elles allaient être tuées. Les Français se sont fâchés et ont tiré en l'air pour les écarter. Quand la population a entendu les coups de feu, elle est venue en masse pour voir ce qui se passait. Les Français ont ordonné à la population d'enlever ces gens-là de la route. La population les a écartées de force, et nous avons continué la route. Je n'ai pas su ce qui est arrivé, mais il est probable qu'elles aient été tuées. »⁷⁰⁴

Denis Ndarishize déclare que deux personnes ont été assassinées sur une barrière en présence de militaires français qui ne sont pas intervenus pour sauver les victimes :

« Les militaires français sont passés par ici au mois de juin 1994 dans quatre jeeps en provenance de Kibuye. Quand ils sont arrivés sur le pont Nyirarangi, ils y ont trouvé une barrière par des interahamwe depuis le début du génocide et dont le responsable s'appelait Salomon. Les Français y ont trouvé en même temps deux Tutsi qui avaient été arrêtées par des interahamwe et qu'ils étaient en train d'interroger. Ils ont observé la scène. Trois interahamwe nommés Muratankwaya, Munyandamutsa et Salomon ont tué ces Tutsi en présence de militaires français qui observaient la tuerie sans bouger. J'habitais tout près de cette barrière et je voyais ce qui se passait en étant chez-moi. Parmi les victimes, j'ai pu identifier une fille dont je ne me souviens pas du nom, mais qui habitait dans l'ex-commune Muko, ainsi qu'un homme qui habitait dans la Secteur de Rwofe. »⁷⁰⁵

Philippe Ntete affirme que des militaires français ont refusé de le protéger alors qu'il se trouvait sur une route où il y avait des miliciens qui pouvaient le tuer :

« Pendant le génocide, je me suis caché près de Murambi jusqu'en juin 1994. Après l'arrivée des Français, celui qui me cachait m'a dit qu'ils protégeaient les Tutsi et m'a accompagné, mais n'a pas souhaité arriver à l'entrée du camp pour ne pas se faire repérer par des interahamwe. Il m'a laissé non loin du camp, à un endroit où nous pouvions voir un véhicule des Français qui était en train de venir vers nous. Quand ils sont arrivés devant moi, j'ai fait un signe de la main leur demandant

704 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 13/12/2006.

705 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 18/07/2007.

de s'arrêter. Ils sont descendus du véhicule et m'ont demandé où je me rendais et si j'étais Hutu ou Tutsi. J'ai répondu que j'étais tutsi et que je demandais à être protégé, car j'étais en danger de mort. Ils m'ont laissé là et ont continué leur route comme si de rien n'était. »⁷⁰⁶

Consolée Murambeho, rescapée du génocide, signale avoir été violée par des interahamwe à Kaduha et quand elle a porté plainte auprès des Français qui assuraient l'ordre public, ils ont relâché la personne responsable :

« Quand les Français sont arrivés à Gikongoro, ils nous disaient qu'ils étaient là pour protéger les personnes menacées. Mais ils n'ont rien fait pour garantir la sécurité aux Tutsi de ma région qui n'avaient pas encore été tués. Ils protégeaient nos tueurs. J'ai été violée par des interahamwe et je suis allée voir les Français pour leur signaler ce qui s'était passé. Ils ont arrêté un des auteurs du viol que j'avais dénoncé. Il s'appelait Ngamije. Il s'est expliqué en alléguant que mon mari était tutsi. Les Français l'ont relâché sans la moindre explication. Aussitôt libéré, il est venu à ma recherche pour me tuer, mais fort heureusement, j'avais quitté les lieux suite aux conseils donnés par des amis qui m'avaient cachée. »⁷⁰⁷

Des journalistes présents sur les lieux en juillet-août 1994, décrivent une situation où les survivants sont menacés de mort par les miliciens, alors que les Français sont théoriquement là pour faire cesser les massacres. Corinne Lesnes du quotidien français *Le Monde* constata qu'« il y a à Murambi des réfugiés protégés, mais terrorisés, qui n'aimeraient rien (...) que quitter la "zone de sécurité" mise en place pour les rassurer. »⁷⁰⁸

Dominique Garraud de *Libération* observa un même environnement dangereux pour les survivants du génocide :

« Aux abords du marché qui regorge de légumes témoignant de la vitalité agricole de la région, des militaires rwandais et des miliciens nonchalants, Kalachnikov neuves à l'épaule, saluent les soldats français. Cette atmosphère bon enfant est trompeuse. Dans le flot des réfugiés, des miliciens traquent encore les Tutsi ou les Hutu modérés. »⁷⁰⁹

Des documents officiels de Turquoise établis par des militaires français sur Kaduha montrent qu'en juillet 1994, il y avait des cadavres récents, ce qui tend à conforter les témoignages relatifs à la poursuite des

706 Témoignage recueilli par la Commission à Nyanza, le 31/01/2007.

707 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 06/07/2007.

708 Corinne Lesnes, *Le Monde*, 7 juillet 1994

709 Dominique Garraud, « Gikongoro, aux abords de la zone de sécurité », *Libération*, 8 juillet 1994

assassinats pendant la présence de militaires français. En effet, une fiche d'information émanant du PCIAT de l'opération Turquoise en date du 10 juillet 1994 relate :

« plusieurs charniers dont certains contenant des centaines de cadavres, ont été découverts à Kaduha. Il semblerait également qu'il y ait des cadavres récents à proximité du marché. »⁷¹⁰

La poursuite des massacres de Tutsi à Kaduha est aussi constatée par des journalistes occidentaux qui y arrivent en compagnie de militaires français. C'est ce que constate en juillet 1994 Christian Lecomte de l'hebdomadaire *La Vie* :

« A la mi-juillet, l'église de Kaduha reste souillée du carnage qui s'y est déroulé : des traces de sang partout jusque sur les béquilles oubliées. Rien n'a été ni lavé ni caché, on espère l'impunité. [...] Car la chasse aux Tutsi se poursuit dans la sous-préfecture de Kaduha. »⁷¹¹

3. Implication directe des militaires français dans des actes d'assassinat

Des témoignages recueillis sur le territoire de l'ancienne préfecture de Gikongoro, dans les actuels districts de Nyamagabe et de Nyaruguru, font état d'actes d'assassinat commis directement par des Français sur des civils non armés. Il avait été signalé à la Commission que des Français auraient tués des gens à différents endroits tels que sur le pont Mwogo, à Mbogo ex-commune Kinyamakara, à Masizi ex-commune Musange, etc. Après de nombreuses investigations sur les lieux des faits allégués, la Commission a retenu trois cas dont la réalité lui a apparu la plus probante.

3.1 Assassinat de Silas Hangimana à Gashiha

Le premier cas d'assassinat retenu est celui de Silas Hangimana, tué par des Français à Gashiha, Nyamagabe, pour réprimer un comportement agressif qu'il avait eu à l'égard de sa mère. Juvénal Gakwavu, frère de la victime, précise les circonstances dans lesquelles cet assassinat a été commis :

« Un jour, suite à une dispute, mon frère Silas a violemment frappé ma mère. Celle-ci m'a appelé et demandé d'aller avertir les militaires français stationnés à Murambi. Ce sont eux qui assuraient l'ordre public à cette époque. Elle voulait qu'ils l'aident à régler son problème avec

⁷¹⁰ MIP, Volume II, Annexes, p. 499.

⁷¹¹ Christian Lecomte, « Au Rwanda, l'horreur est encore à venir », *La Vie*, 21 juillet 1994.

son fils, étant donné que ce dernier avait l'habitude de la frapper. Je suis allé à Murambi et j'ai expliqué la situation aux Français. Deux militaires français m'ont accompagné jusqu'à la maison. Après avoir écouté les explications de ma mère, les deux militaires lui ont demandé le type de punition qu'elle souhaitait qu'ils infligent à Silas. Ma mère leur a répondu que ce n'était pas la première fois qu'il la frappait, et que pour le dissuader de ne plus recommencer, il fallait lui trouver une punition exemplaire. Pour finir, l'un des Français a tiré sur Silas qui est tombé aussitôt. Ils ont dit au revoir et sont partis sans rien attendre d'autre. Silas a perdu beaucoup de sang et il est mort le jour suivant. »⁷¹²

Célestin Senkwavu, autre frère de la victime, atteste le récit de Gakwavu :

« Quand les deux militaires français sont arrivés chez ma mère, j'y étais. Silas était absent. Ils l'ont attendu. Quand il est arrivé, ils ont demandé à ma mère si elle avait une proposition concernant la punition à lui infliger. Elle leur a répondu qu'il fallait le punir de façon à ce qu'il ne puisse pas recommencer parce qu'il avait l'habitude de la frapper. A ce moment-là, l'un d'eux a tiré sur Silas au genou, il a beaucoup saigné et il est mort le lendemain. »⁷¹³

Emmanuel Gakunde, voisin de la victime, confirme l'assassinat de Silas Hangimana par un militaire français :

« Il y a eu des disputes entre Silas et sa mère, puis Silas l'a frappée. Ensuite, Gakwavu est allée d'abord avertir son frère Senkwavu qui se trouvait au centre de négoce de Gataba. Gakwavu a exagéré le récit qu'il a tenu à Senkwavu, puisqu'il lui a dit que Silas avait tué leur mère, alors qu'il ne lui avait donné qu'une simple gifle. Sans aller voir ce qui s'était passé, Senkwavu s'est immédiatement rendu à Murambi chez les Français. Quelques temps après, j'ai vu les Français venir avec Senkwavu et se rendre au domicile de sa mère. Dans la suite, en tout cas le même jour, j'ai appris que ces Français avaient fusillé Silas. La nouvelle s'est très vite répandue dans la région. Le lendemain, plusieurs personnes ont refusé d'aller enterrer Silas, en disant que sa famille qui l'avait fait assassiner n'avait qu'à se débrouiller. Je fais partie des gens qui l'ont enterré. Il y avait beaucoup de chagrin dans la famille et dans leur entourage. »⁷¹⁴

Ces témoignages sont confirmés par d'autres témoins notamment Ali-vera Kubwimana, fille de Gakwavu, qui vivait avec sa grand-mère, par Marie Uwimana, épouse de la victime, par Gaspard Ayirwanda, voisin de la victime⁷¹⁵ et par Juvénal Mudenge, ex-policier communal de Karama où réside la famille éprouvée.⁷¹⁶

⁷¹² Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 21/06/2007.

⁷¹³ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 21/06/2007.

⁷¹⁴ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 26/09/2006.

⁷¹⁵ Témoignages recueillis par la Commission à Nyamagabe, le 21/06/2007.

⁷¹⁶ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 11/10/2007.

3.2 Assassinat de Paulin Karemera à Kaduha

Le deuxième cas d'assassinat qui est rapporté de manière convaincante est celui de Paulin Karemera, fusillé par des militaires français à Kaduha. Jean Rukwekweri, père de la victime, était présent au moment des faits :

« Les Français sont venus chez moi au mois de juin 1994. A cette époque, il y avait beaucoup de déplacés à Kaduha, qui n'avaient pas suffisamment de vivres. Pour se nourrir, ils volaient dans nos habitations ou dans nos champs. Ils sont venus chez-moi une première fois, et nous les avons chassés. Une deuxième fois, ils sont revenus et ont tenté de voler mes vaches. Quand je les ai vus, j'ai averti mon fils Karemera. Nous sommes partis à leur poursuite et il leur a lancé une grenade. Ils ont couru en criant qu'ils étaient attaqués par des inkotanyi. Je suis retourné à la maison en croyant que le problème était réglé. Des militaires français qui étaient au sommet de la colline sont descendus. Quelques temps après, j'ai entendu des coups de feu non loin de chez-moi, et je suis sorti voir ce qui se passait. J'ai vu mon fils ensanglanté, gisant sur le sol. Ces militaires français venaient de tirer mortellement sur lui. »⁷¹⁷

Vedaste Kayiranga est le frère de la personne assassinée par ces militaires et était également sur les lieux des faits. Il éclaire les circonstances de l'assassinat :

« Vers fin juin 1994, il y avait ici à Kaduha beaucoup de déplacés venus de différentes régions du pays, et les Français son arrivés ici à cette époque. Un jour, ces déplacés sont venus chez-nous pour piller les vivres d'une dame tutsi que nous cachions qui s'appelle Christine Bazarama. Nous avons engagé une lutte contre eux, que nous avons gagnée. Une seconde fois, ils sont revenus en grand nombre, dépassant le précédent. Mon frère Karemera Paulin, qui avait été militaire, possédait une grenade. Il l'a déboulonné et jeté en direction des assaillants. Ces derniers sont allés avertir les Français et ils sont aussitôt venus. Quand nous les avons vus, nous avons pris fuite en courant, les Français nous ont poursuivis en tirant sur nous. Une balle a touché Karemera sur le bras, et il a commencé à saigner très fort. Je l'ai rapidement bandé avec un tissu. Ils ont continué à tirer et une autre balle l'a touché au bas ventre et il est tombé. Ils sont arrivés sur lui, et comme il saignait beaucoup, ils l'ont déshabillé pour bander sa grave blessure. Il est mort dans les minutes suivantes. Un hélicoptère français est aussitôt arrivé sur les lieux, et les militaires qui venaient de tuer mon frère sont montés à son bord en laissant le cadavre nu. Une dame qui s'appelle Mukamihigo Vénantie a enlevé son pagne et l'a couvert. Après le départ des Français, nous avons amené le cadavre à la maison et procédé dans la suite à ses funérailles. »⁷¹⁸

⁷¹⁷ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 05/07/2007.

⁷¹⁸ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, les 06/10/2007 et 16/10/2007.

Vénantie Mukamihigo déclare être arrivée la première sur le lieu de l'assassinat et a vu la victime. Elle raconte les circonstances de l'assassinat en ces termes :

« J'ai vu des déplacés qui quittaient le domicile de Rukwekweri poursuivis par Karemera Paulin. Quelques instants après leur départ, j'ai entendu tout d'un coup un grand bruit non loin de l'endroit où je me trouvais. Je suis sortie voir et j'ai vu Karemera gisant sur le sol. Les Français tentaient de le réanimer. Ils ont enlevé ses habits et couvert sa blessure. Peu de temps après, un hélicoptère est arrivé, et les Français sont partis. Il est mort aussitôt. Je me suis rendue la première sur place, j'ai enlevé mon pagne et recouvert le corps. »⁷¹⁹

Jean-Baptiste Nzaramba était sur une colline d'en face du lieu du crime et observait ce qui se passait :

« Les déplacés ont attaqué la maison des parents de Karemera et dans sa défense, il leur a lancé une grenade. Ils sont allés avertir les Français et ceux-ci sont partis à la recherche de la personne qui avait lancé la grenade. Arrivés sur place, ils ont tiré sur lui, ça je l'ai vu, en étant sur cette colline que vous voyez en face. Après sa fusillade, un hélicoptère est arrivé sur les lieux ; les Français sont partis et sa famille est aussitôt venue sur les lieux et l'ont amené à la maison. »⁷²⁰

François Mwikarago renforce les précédents récits sur cet assassinat :

« Je me trouvais au marché et quelqu'un m'a averti qu'il y avait eu un meurtre chez mes beaux parents. Je suis allé là-bas assez rapidement et j'ai trouvé le corps de Karemera encore sur les lieux. J'ai aussi vu l'hélicoptère des Français s'envoler. Nous avons amené le corps dans la maison. »⁷²¹

Christine Bazarama, quoique cachée chez Rukwekweri, est témoin indirect de l'assassinat :

« J'étais cachée chez Rukwekweri Jean. Il avait un fils qui s'appelait Karemera Paulin qui était un ancien militaire des FAR. Il est sorti du domicile pour chasser des personnes qui étaient en train de voler des vivres dans le champ de ses parents. Ces personnes-là ont crié très fort en disant qu'elles étaient poursuivies par un inkotanyi. Alertés par ces cris, les Français sont venus et ont tiré sur Karemera Paulin sans procéder à une quelconque vérification, et il est mort sur le champ. Puis, ils sont allés au domicile de son père Rukwekweri, ils l'ont attaché les bras vers derrière avec des ficelles et l'ont mis dans leur jeep en disant qu'ils l'amenaient à Murambi. Je l'ai retrouvé longtemps après le départ des Français et il m'a expliqué que ces derniers l'avaient fortement torturé. »⁷²²

719 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 16/10/2007.

720 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 16/10/2007.

721 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 16/10/2007.

722 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 10/01/2007.

Antoine Mucyo est aussi témoin du même assassinat :

« Pendant le génocide, j'habitais à Kaduha, j'étais professeur de physique et de sciences à l'école agri-vétérinaire. Les militaires français y sont arrivés au mois de juin 1994. Leurs hélicoptères sillonnaient la région. Un jour, je les ai vus de mes propres yeux lors de l'assassinat d'un individu dans la localité de Joma près de Kaduha. J'ai entendu des coups de feux et des explosions de grenades non loin de l'un des camps de déplacés qui s'y trouvaient. Dans la foulée, des gens criaient en disant que des Français venaient de fusiller un inyenzi. Moi, ainsi que beaucoup d'autres personnes, avons couru vers l'endroit. Arrivé à Joma, j'ai vu deux hommes couchés par terre. L'un était mort. L'autre était vivant et avait les mains en l'air. Un Français avait une arme orientée sur ce dernier. »⁷²³

Epiphany Musabyemariya appuie les précédents témoignages en déclarant :

« Les Français sont venus à Kaduha et disaient qu'ils étaient là pour protéger la population. Malheureusement, je dois dire qu'ils ont fait des choses qui ne sont pas bonnes. Je suis témoin de l'assassinat du fils de Rukwekweri nommé Karemera. Ils ont tiré sur lui en plein jour, et il est mort pour un motif banal : accusé d'être Inkotanyi par des gens qu'il était parti chasser des champs de sa famille. »⁷²⁴

3.3 Assassinat d'un jeune homme au Centre ville de Gikongoro

Le troisième cas d'assassinat commis par des Français a eu lieu au centre-ville de Gikongoro. Emmanuel Gakunde qui était présent sur les lieux déclare :

« J'étais veilleur dans un projet géré par le ministère de l'Agriculture appelé P.S.T.P., à environ vingt mètres des locaux d'un autre projet agricole appelé P.D.A.G. Un groupe de jeunes gens sont venus voler des vélos neufs dans les bâtiments de ce dernier projet. Je pense que les Français les ont vus avec leurs jumelles, puisque, avant même qu'ils ne réussissent à casser les serrures des portes pour pénétrer dans les locaux, ils sont arrivés en provenance du Guest House de Gikongoro, situé au sommet de la colline. Lorsque ces jeunes gens les ont vus, ils ont couru pour se sauver. Les Français ont tiré et l'un de ces jeunes a été touché mortellement. Son père s'appelle Straton Kajeguhakwa. Ils ont transporté son corps dans leur véhicule et je n'ai pas suivi la suite. »⁷²⁵

Jean Ndahimana alias Kirayuriye atteste le déroulement du même fait :

« Je me trouvais en dessous du Guest House de Gikongoro et j'ai entendu des coups de feu tirés par des Français qui étaient en train de descendre la colline pour poursuivre des voleurs qui avaient pénétré dans les locaux

⁷²³ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 30/01/2007.

⁷²⁴ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 10/07/2007.

⁷²⁵ Ibid.

du projet PDAG. Les voleurs ont couru et l'un d'eux a été attrapé par une balle tirée par ces Français et il est mort sur le champ. Les Français ont transporté son corps en jeep. »⁷²⁶

Anastase Murengera déclare qu'il travaillait au Guest House de Gikongoro et a été également témoin de cet assassinat :

« J'étais sur la route qui conduisait vers les bâtiments du PDAG en revenant du travail au Guest House. J'ai entendu des coups de feu et en même temps j'ai vu des militaires français qui couraient très vite vers les bâtiments du PDAG. J'ai eu peur et je me suis mis à courir pour vite quitter les lieux. Après avoir avancé de quelques mètres, je suis tombé par terre et me suis blessé sur la bouche, ce qui m'a obligé à ralentir ma course. En me relevant, j'ai regardé au PDAG, et j'ai vu que des Français soulevaient le corps de la personne tuée et le transportaient vers leur véhicule. J'ai su dans la suite que cette victime était Sylvain, fils de Kajeguhakwa Straton. Je les connais tous les deux. Kajeguhakwa est mort il y a quelques années. Les faits se sont passés en juillet à une date que je ne me rappelle pas bien. C'était vers 10h du matin. »⁷²⁷

4. Traitements cruels, inhumains et dégradants

Il a été rapporté à la Commission des cas de personnes ayant subi des traitements cruels, inhumains et dégradants de la part de militaires français. Ces actes se caractérisaient par des actes de violence aggravée, telles que les largages dans la forêt ou en rase campagne depuis des hélicoptères, le fait d'attacher les membres des victimes pour ensuite les passer à tabac, les coups, des actes visant à terroriser, etc. Chez certaines victimes, ces actes ont entraîné des infirmités ou des blessures permanentes. Selon des témoignages recueillis, les militaires français expliquaient la raison de ces traitements en disant qu'ils voulaient réprimer les auteurs de trouble de façon exemplaire.

4.1 Les largages par hélicoptères de Tutsi et des auteurs de trouble dans la forêt de Nyungwe

Désiré Ngezahayo à l'époque bourgmestre de la commune Karama où des militaires français était établis, indique qu'il a étroitement collaboré avec les militaires français leur servant d'interprète ou leur rendant d'autres services, vu la position qu'il occupait; il affirme la réalité des largages et précise qu'ils visaient en priorité des survivants du génocide :

« Les militaires français portaient très tôt le matin dans leurs jeeps et

⁷²⁶ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, les 04/12/2006 et 11/10/2007 ;

⁷²⁷ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 11/10/2007.

parcouraient toute la préfecture. Quelquefois, j'étais avec eux en tant que bourgmestre, essentiellement pour leur servir d'interprète. Ils cherchaient à arrêter les Tutsi, les personnes infiltrées soupçonnées d'être des inkotanyi. Ces gens étaient soit arrêtés sur des barrières, soit dénoncés aux Français par la population. Nous les amenions d'abord à Karama, puis à Murambi. Parmi eux, les militaires français choisissaient quelques-uns, les frappaient, les ligotaient et les mettaient dans des sacs en laissant uniquement la tête dehors. Ensuite, ils les emmenaient en hélicoptère. Par après, les Français me disaient qu'ils les jetaient dans la forêt de Nyungwe. Je leur ai demandé pourquoi ils utilisaient ces méthodes, et comme réponse, un capitaine français m'a dit qu'ils devaient se débarrasser des éléments nuisibles. Il a précisé que les Français ne voulaient pas que les gens sachent qu'ils avaient tué et qu'enfin, ils jetaient des gens dans la forêt, parce qu'ils n'avaient pas le temps de faire des enterrements. »⁷²⁸

Shinani Siborurema affirme avoir été frappé et largué dans la forêt de Nyungwe par des militaires français parce qu'accusé d'être un complice des inyenzi :

« Les militaires français m'ont attaché les mains et les jambes. Peu après, ils m'ont enfermé dans un sac jusqu'au cou et m'ont mis dans leur jeep. Ils m'ont amené chez moi à Kibirizi en disant que je devais cacher des Inyenzi là-bas. Ils ont fouillé ma maison et n'ont trouvé personne. Ils m'ont ramené à Murambi. Puis, ils m'ont transporté dans un hélicoptère au-dessus de la forêt de Nyungwe et m'ont jeté à un endroit qu'on appelle Kuwa Senkoko. J'ai été blessé sur la fesse par une branche sur laquelle je suis tombée et je me sentais très secoué mentalement par le choc. J'ai marché doucement à l'aide d'un bâton que j'ai pris dans la forêt et j'ai réussi à atteindre Kitabi, puis Gasarenda. J'ai rencontré des connaissances qui m'ont aidé à rentrer chez-moi. Il s'agit de Yaramba, Nyirimirera, Bavugirije André et Habiyaambere. »⁷²⁹

Siborurema a montré à la Commission une énorme cicatrice sur une fesse, consécutive à la blessure survenue lors de ce largage. Emmanuel Izabiliza, époux de Gloriose Musabyimana, a subi des actes de torture suivis aussi d'un largage à l'entrée de la forêt de Nyungwe. Il avait été arrêté par des militaires français, dénoncé par des gens qui l'accusaient d'être un inkotanyi infiltré dans la zone Turquoise :

« Nous nous sommes réfugiés, moi et ma femme à Gikongoro. Une fois que nous étions dans le camp de Murambi, nous avons manqué des vivres et je me suis rendu avec ma femme et quatre autres personnes chez Caritas pour demander de quoi manger. Les interahamwe nous ont

728 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 13/12/2006 + entretien complémentaire à la prison de Nyamagabe du 11/10/2007.

729 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 19/09/2006 ; puis à Kigali, le 12/12/2006.

dénoncés aux militaires français en disant que nous étions des inkotanyi. Les Français nous ont arrêtés et nous ont demandés nos cartes d'identités. Ils les ont lues et nous ont conduits à SOS. A la tombée de la nuit, ils nous ont déshabillés et ont déchiré nos pantalons. Avec ces tissus, ils nous ont attachés nus sur leurs camions. Le lendemain, ils nous ont amenés à Murambi dans un bâtiment où il y avait encore beaucoup de sang frais. Ils nous ont violemment frappés. Après, ils nous ont mis dans l'hélicoptère et celui-ci s'est envolé en direction de Cyangugu. Peu avant d'atteindre la forêt de Nyungwe, ils nous ont détachés, puis se sont mis à nous larguer à tour de rôle. Le premier a été largué à Mudasmwa, le deuxième à Nkumbure, le troisième à Mujoga, le quatrième à Kuwungugu, le cinquième, c'est-à-dire moi-même, près de l'usine à thé de Kitabi à un endroit appelé Mara (ex-commune Mudasmwa). Je suis tombé dans une brousse touffue d'arbustes appelés « Ibishiha ».

Une fois sur le sol, les gens ont couru vers moi et se sont mis à dire que j'étais un inkotanyi. Ils discutaient entre eux, les uns disant qu'il fallait me tuer, d'autres refusant de le faire immédiatement sans m'interroger. Pendant qu'ils parlaient, je m'adressais également à eux en leur expliquant le malheur qui m'était arrivé. Ils ont finalement accepté mes arguments et m'ont conduit à l'usine à thé de Kitabi. Je marchais doucement parce que j'étais blessé au dos. Le directeur de l'usine a décidé de me donner un véhicule pour rentrer à la maison. Arrivé à Gakoma, peu avant d'atteindre Kigeme, le chauffeur a vu une barrière pleine d'Interahamwe et n'a pas voulu continuer. Il m'a laissé là. Ces interahamwe m'ont demandé ma carte d'identité, mais les Français me l'avaient prise, je ne l'avais plus. Ils ne m'ont pas cru, et ils ont dit que j'étais un Tutsi. Ils m'ont couché sur le sol et se sont mis à me frapper. Le conseiller de Matyazo est passé par là et m'a reconnu et a exigé ma libération. Je suis allé au bureau de préfecture qui m'a donné une attestation et c'est grâce à ce document que j'ai pu rentrer chez-moi. »⁷³⁰

Des témoins interrogés sur le lieu du largage rapportent des souvenirs qui tendent à confirmer le récit d'Izabiliza. Fidèle Yambabariye qui travaille à l'usine à thé de Kitabi se souvient :

« Pendant Turquoise et avant le génocide, je travaillais dans cette usine. Un jour, je crois que c'est en juillet 1994, j'ai vu devant l'usine un jeune homme qui était amené là-bas par la population et dont on disait qu'il avait été largué par des Français sur la colline en face de l'usine, juste à l'extrémité de la forêt de Nyungwe. C'est une colline que nous pouvons bien voir en se déplaçant vers la gauche en sortant de l'usine. Je n'ai pas suivi la suite qui a été donnée à son cas, mais il est bien passé par ici accompagné par la population. »⁷³¹

730 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 17/09/2006 et à Kigali, le 14/12/2006.

731 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 28/09/2007.

Silas Nyandwi décrit le déroulement du même fait :

« J'ai vu un hélicoptère survoler la colline de Cyubushyiga. Puis, à un moment donné, il est descendu comme s'il allait atterrir et d'un coup, sans se poser sur le sol, il a jeté un jeune homme. Nous sommes allés voir. Nous lui avons demandé ce qui s'était passé. Il était dans un état étourdi et nous racontait des choses incompréhensibles. Il commençait une phrase et ne la terminait pas correctement pour nous permettre de comprendre le sens de ce qu'il disait. J'ai pu tout de même comprendre qu'il avait été pris dans un camp de déplacés et que dans cet hélicoptère-là, il n'était pas seul. Nous l'avons conduit aux autorités et je n'ai pas suivi la suite. »⁷³²

André Muzigirwa a aussi été largué après avoir été arrêté par des militaires français au centre de négoce de Gasarenda, le soupçonnant d'être un inkotanyi. Il a été d'abord torturé par ces Français, puis jeté à la lisière de la forêt Nyungwe depuis un hélicoptère avec un de ses camarades nommé Jean-Damascène Kalimunda :

« Les Français sont venus à Gasarenda en compagnie du bourgmestre de l'ex-commune Mudasomwa, Faustin Kanyeshyamba. Je me promenais en compagnie de Kalimunda Jean-Damascène. Ils nous ont arrêtés sur indication de Kanyeshyamba en disant que nous étions des inkotanyi. Ils nous ont ligotés les mains et amenés en camion dans leur camp à Murambi. Arrivés là-bas, ils nous ont dénudés et certains d'entre nous ont été frappés à coups de poings et de crosses. Le lendemain, ils nous ont mis dans un sac et nous ont fait monter à bord d'un hélicoptère. Arrivés au-dessus de la forêt de Nyungwe, ils nous ont jetés séparément. J'ai passé près d'une semaine dans cette forêt, sans pouvoir en sortir puisque j'étais toujours ligoté. J'ai marché petit à petit en cherchant un chemin qui allait à Mudasomwa ou à Cyangugu. Je mangeais des fruits sauvages. Au bout de trois à cinq jours, j'ai retrouvé un chemin. Des gens qui amenaient des vaches au Kinyaga m'ont rencontré et m'ont délié. J'ai marché avec eux jusqu'à Cyangugu. »⁷³³

Emmanuel Ibyimana, ancien militaire des FAR en 1990-1992, était chez lui à Karama pendant Turquoise et a été recruté par les militaires français qui lui ont ordonné d'assurer la sécurité dans la zone couverte par le campement de Karama. Il affirme avoir été témoin d'actes de torture dont des largages :

« Un jour, les militaires français sont venus me demander de les accompagner à Kaduha en me disant qu'ils étaient à la recherche de certaines personnes parmi lesquelles figuraient les commerçants Mpamyabigwi et Emmanuel, fils de Buregeya, ainsi que Katasi. Lorsqu'ils ont découvert ce dernier, ils l'ont attaché les mains par derrière et l'ont

732 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 08/01/2007.

733 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 10/01/2007.

mis dans leur véhicule. Je suis parti avec eux, dans le même camion. Tout le long du chemin, ils l'écrasaient avec leurs bottines. Arrivés sur le pont qui mène à Karambo, les Français l'ont encore frappé. Puis, ils l'ont mis dans un sac. Arrivés à Karama, nous l'avons laissé là-bas, dans une caserne qu'ils y avaient installée. Je ne suis pas témoin de ce qui lui est arrivé dans la suite, sauf que j'ai entendu dire qu'il a été jeté dans la forêt de Nyungwe. »⁷³⁴

Les violences infligées à Katasi par des militaires français sont rapportées avec la même teneur par Eliézer Nyemazi,⁷³⁵ un autre témoin oculaire, qui a assisté aux faits à Kaduha. Désiré Ngezahayo, précise qu'une fois arrivé à Karama, les Français ont emmené Katasi en hélicoptère :

« J'ai vu des Français attacher des personnes, les mains derrière le dos, avec des fils de fer ou des ficelles très résistantes. L'une des victimes dont je me souviens s'appelle Benimana Jean, alias Katasi, qui était vétérinaire à l'unité opérationnelle du Projet PDAG à Kaduha. Les Français l'ont amené de Kaduha dans un camion militaire. Ils ont passé la nuit dans leur campement à Karama, près du bureau communal. Quand Katasi est arrivé, il était attaché, mais ils l'ont détaché et mis au cachot. Le lendemain, ils l'ont ligoté et transporté par hélicoptère. J'ai demandé à un capitaine français où ils l'apportaient de cette façon, et il m'a répondu que ces personnes-là étaient larguées dans la forêt de Nyungwe. »⁷³⁶

L'arrestation de Katasi est confirmée par Epiphanie Musabyemariya qui résidait à Kaduha au moment des faits :

« Les Français disaient qu'ils cherchaient des personnes en possession d'armes pour les récupérer. C'est dans ce cadre qu'ils sont allés chez Benimana alias Katasi, probablement sur dénonciation de quelqu'un. Ils lui ont attaché les bras par derrière, puis l'ont amené dans leur campement à Karama. Par après, j'ai entendu dire qu'il avait été largué dans la forêt de Nyungwe ».⁷³⁷

Joachim Hategekimana, ex-sous préfet de Kaduha, complète ces témoignages et corrobore en particulier celui de Désiré Ngezahayo à propos du motif avancé par les militaires français pour justifier ces largages :

« Quand les français sont arrivés à Kaduha, ils ont récupéré les rescapés qui se trouvaient à différents endroits : à l'École des sciences infirmières, à l'École agro-vétérinaire et au Centre de santé. Ils les ont transportés dans leurs camions. Les Français ont aussi arrêté d'autres personnes, notamment Katasi et Laurien. J'ai entendu dire qu'ils ont été largués

734 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 13/12/2006.

735 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 18/01/2007.

736 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe le 10/07/2006, et à Kigali le 13/12/2006.

737 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe le 10/07/2007.

dans la forêt de Nyungwe. En ce qui concerne les largages, cette question à été abordée dans une réunion qui a regroupé les autorités locales et les Français au Centre SOS. Nous avons posé la question aux Français et ils ont répondu qu'ils larguaient des individus dangereux pour la population. »⁷³⁸

Aucun témoin n'a déclaré avoir revu Katasi après son largage, ce qui laisse penser qu'il serait décédé.

4.2 Les largages à la lisière de la forêt Nyungwe et en dehors de celle-ci

En dehors de la forêt de Nyungwe, des cas de largage ont été rapportés à cinq endroits : Ruseke, Sheke, Shaba, Rusebeya et Nyakizu. Ces lieux se situent dans les communes voisines de la forêt de Nyungwe au sud de Gikongoro vers la frontière avec le Burundi et étaient entourés d'importants camps de déplacés, notamment celui de Kibeho et Kamana. Nyakizu était une commune frontalière de celle de Mubuga dans laquelle trouvait le camp de Kibeho. Ces différents lieux de largages se trouvent à une distance variant entre 15 à 30 km à partir des limites de la forêt de Nyungwe, sauf Shaba et Rusebeya qui sont riverains de cette forêt.

4.2.1 Largage à Ruseke

Ruseke se trouve dans l'ex-commune Mubuga, secteur Kamana. La Commission a mené des investigations dans la région durant lesquelles elle a rencontré une victime de largage nommé Balthazar Musonera alias Gataro. Il relate son expérience :

« J'ai rencontré des militaires français à Butare derrière le stade Huye. Ils m'ont arrêté avec Kirenga et un autre individu que je ne connais pas. Ils nous ont attachés les bras derrière le dos et nous ont mis dans leur hélicoptère et m'ont largué à un endroit appelé Ruseke. Après être tombé de l'hélicoptère, beaucoup de gens sont venus vers moi et m'ont posé différentes questions. Un militaire des ex-FAR qui était là m'a reconnu, parce que je suis un ancien militaire. Il a témoigné sur le fait que j'étais Hutu et ils m'ont amené à Ndagó au bureau communal. Le bourgmestre m'a relâché après avoir constaté que j'étais hutu. Je suis allé vivre chez ma soeur Mukandekezi Goretti. »⁷³⁹

Interrogés à propos de ce témoignage, Goretti Mukandekezi et Dominique Nzamurambaho⁷⁴⁰ soutiennent la version donnée par Musonera

738 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 11/01/2007.

739 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 21/08/2007.

740 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 09/07/2007.

qui est un membre de leur famille.⁷⁴¹ Les mêmes témoignages sont corroborés par d'autres personnes qui vivaient au lieu du largage au moment des faits. Certains ont vu le largage en question, d'autres en ont entendu parler peu après son déroulement. Nyamwasa Laurent signale :

« Nous étions sur la barrière de Ndago où nous avons arrêté l'Abbé Sebera et les religieuses qui étaient avec lui. Nous les avons amenés au bureau communal de Mubuga. Le bourgmestre Bakundukize nous a empêchés de les assassiner sur le champ en disant qu'il allait les livrer aux interahamwe de Mata. Nous sommes retournés chez nous. Arrivés là, j'ai vu un hélicoptère qui a jeté un jeune homme et qui est reparti aussitôt. Il était attaché avec une ceinture militaire. »⁷⁴²

Vianney Ndayambaje soutient le fait de ce largage en ces termes :

« Quand l'hélicoptère est venu, je gardais les vaches dans la vallée. Je l'ai vu faire un aller-retour au-dessus de l'endroit où je faisais paître mes vaches. Quand je suis rentré à la maison, j'ai entendu dire dans ma famille que cet hélicoptère avait jeté un homme à Ruseke. Mais, je n'ai pas vu l'homme en question ».⁷⁴³

Éric Uwimana a vu la personne larguée :

« J'ai vu cette personne. Elle était attachée les bras derrière le dos. Elle a été recueillie par la population. Elle nous a dit qu'elle avait été larguée en compagnie de quelqu'un d'autre, qui, lui, avait été jeté à Coko. Les gens l'ont conduit chez le conseiller du secteur Kamana. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de lui ».⁷⁴⁴

4.2.2 Largage à Sheke

Sheke est une cellule (une entité administrative) qui, tout comme Ruseke, fait partie du secteur Kamana, dans l'ancienne commune Mubuga. Plusieurs témoins interrogés sur le lieu ont affirmé être au courant d'un cas de largage qu'un hélicoptère français y a effectué en juillet 1994. Narcisse Mbabariye en a été témoin oculaire :

« J'ai vu un hélicoptère des militaires français entre le mois de juin et de juillet 1994. Il est arrivé à Sheke au-dessus d'une école et a fait comme s'il allait atterrir. Au lieu de se poser sur le sol, il s'est baissé jusqu'à environ 3 mètres du sol et a largué une personne et est reparti aussitôt. Après son départ, nous nous sommes rendus sur les lieux pour voir qui était cet homme. Nous l'avons trouvé attaché les mains derrière le dos et portant un pantalon et un blouson en jeans. Nous lui avons demandé d'où il venait, il a répondu qu'il avait été arrêté par les Français.

741 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 21/08/2007.

742 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 09/07/2007.

743 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 09/07/2007.

744 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 10/07/2007

Les gens qui étaient là ont alors décidé de l'amener à Munini où se trouvait la gendarmerie et la sous-préfecture. Je ne suis pas parti avec ceux qui l'ont conduit là-bas, je suis resté chez moi, mais j'ai appris dans la suite qu'il avait été conduit au bureau communal de Mubuga à Ndagò et qu'il avait été tué avec l'Abbé Sebera et les religieuses qui étaient avec eux. »⁷⁴⁵

Eric Uwimana fait partie de ceux qui sont allés voir la personne larguée, juste après le fait :

« L'hélicoptère est venu et s'est baissé à environ deux mètres du sol. Il ne s'est pas posé, mais il a tout de suite jeté un jeune homme sur le sol. Aussitôt, je me suis rendu à l'endroit où celui-ci venait d'être largué. La personne gisait par terre et était attachée les bras derrière le dos et portait un pantalon jeans. Il avait aussi un sac à dos. Il nous a dit que dans l'hélicoptère il était en compagnie d'une autre personne qui avait été larguée avant lui à Coko. Par après, il a été conduit chez le conseiller du secteur Kamana et je n'ai pas suivi la suite. »⁷⁴⁶

Catherine Nshutininka était également présente sur les lieux :

« J'ai entendu le ronronnement d'un avion qui approchait, et j'ai eu peur pensant qu'il s'agissait de militaires en combat. Je suis entrée à l'intérieur de la maison. Quand je suis sortie, j'ai entendu un grand bruit de la population qui criait en annonçant le largage. Je suis allée voir ce qui s'était passé, et j'ai vu un homme attaché les bras derrière le dos avec les ficelles qui ressemblaient à celles qu'on utilisait pour attacher les chèvres. Il nous a dit qu'il n'était pas seul dans l'hélicoptère, qu'ils étaient au nombre de trois et que l'un d'eux avait été largué à Coko. Le conseiller de secteur a ordonné qu'il soit conduit à Ndagò au bureau communal. Je n'ai pas su ce qu'il est devenu. »⁷⁴⁷

Emmanuel Urengejeho se souvient aussi d'avoir vu un hélicoptère opérer un largage à Sheke :

« Je n'étais pas tout près, j'étais sur la colline en face de Sheke. C'est à partir de là que j'ai vu l'hélicoptère. Il est venu et s'est baissé à environ deux mètres du sol et a jeté un homme et est reparti. Je ne suis pas allé voir sur place, j'observais de loin, mais ceux qui ont vu de très près la personne larguée m'ont raconté qu'elle était attachée les mains derrière le dos et qu'il avait un sac à dos. »⁷⁴⁸

Viateur Nkuriza qui était agent de sécurité dans le camp de Kamana atteste qu'il a accueilli la personne larguée :

« Pendant l'opération Turquoise, il y avait un camp de réfugiés dans notre

745 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 10/07/2007.

746 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 10/07/2007.

747 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 10/07/2007.

748 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 10/07/2007.

secteur de Kamana et j'étais l'un des agents chargé du maintien de l'ordre dans ce camp. Je me souviens avoir vu un hélicoptère survolant cette région, et quand il est arrivé dans la cellule Sheke, il s'est baissé et a largué un jeune homme. La population de Sheke l'a conduite à Kamana où je me trouvais. Il portait un pantalon et une chemise en jeans et était attaché les mains derrière le dos. Je me suis approché de lui, et j'ai ordonné qu'on lui desserre les liens. Je l'ai interrogé. Il m'a répondu qu'il était originaire de Butare, qu'il avait été arrêté et embarqué de force avec d'autres personnes dans l'hélicoptère, et qu'ils ont été largués par des militaires français à différents endroits. Je l'ai acheminé au bureau communal pour que le bourgmestre Bakundukize décide de son sort. Il y a été conduit par Kabayiza et par d'autres personnes dont je ne me souviens pas les noms. Par la suite, j'ai appris qu'il avait été assassiné à Ndago avec l'abbé Sebera et les religieuses tutsi qui étaient avec ce prêtre. »⁷⁴⁹

Innocent Bakundukize, bourgmestre de Mubuga de juin à décembre 1994, a reconnu avoir reçu au bureau de sa commune une personne dont on lui disait qu'elle avait été larguée par des militaires français. Il a toutefois nié avoir joué le moindre rôle dans son assassinat comme l'affirment des témoins, expliquant qu'il ne se souvenait pas clairement des circonstances de ce largage et du sort de cette personne.

4.2.3 Largage à Shaba

Des témoins oculaires déclarent avoir vu un largage dans le secteur de Shaba. Ce secteur se situe dans l'ancienne commune Kivu riveraine de la forêt de Nyungwe. Le lieu du largage se situe à la lisière de la forêt. La personne larguée, un Tutsi, a été tuée par Damien Bizimana qui reconnaît les faits :

« J'étais dans mon champ en train de cultiver. J'ai vu un hélicoptère, je croyais qu'il allait atterrir, et quand il est arrivé au dessus de la rivière Akanyaru, il a jeté une personne. Le vieux Misigaro qui était tout près a appelé le responsable de notre cellule qui s'appelait Rukwavu. Celui-ci m'a à son tour appelé en me disant qu'il fallait se débarrasser de cette saleté. Cette personne ne portait que son sous-vêtement et avait les yeux bandés. Elle avait des blessures partout. Rukwavu lui a demandé pourquoi on l'avait jetée. Elle avait les yeux hagards et n'a rien répondu. Rukwavu lui a donné un gros coup de gourdin sur la tête et nous a ordonné de l'achever. Je l'ai tuée, je suis en prison à cause de cet assassinat et j'ai plaidé coupable devant la juridiction Gacaca du lieu ». »⁷⁵⁰

Emmanuel Misigaro a été témoin du largage et de l'assassinat :

« J'ai vu l'hélicoptère survoler doucement la localité comme s'il allait atterrir. Au lieu de se poser sur le sol, il a jeté une personne de sexe

749 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 10/07/2007.

750 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 11/01/2007.

*masculin et il est aussitôt reparti. Cet homme portait seulement une culotte. Il a été tué par Bizimana Damien parce qu'il considérait qu'il était tutsi ».*⁷⁵¹

Edouard Mpatsinguge rapporte le déroulement du même fait en ces termes :

*« J'ai vu un hélicoptère jeter un jeune homme et je suis allé immédiatement voir de mes yeux de quoi il s'agissait. Quand je suis arrivé sur les lieux, il y avait plusieurs curieux qui voulaient savoir ce qui s'était passé. La personne larguée était au milieu de la foule et avait très peur. Le responsable de cellule qui s'appelait Rukwavu lui a asséné un coup de gourdin en disant que c'était un Tutsi que les Français leur avaient offert comme cadeau. Puis, il a ordonné à la population de suivre l'exemple qu'avaient donné les Français, ce qui signifiait qu'il fallait soit le tuer, soit le faire souffrir. Bizimana Damien a appliqué les consignes du responsable en donnant un coup mortel à cette personne ».*⁷⁵²

Callixte Munyeshyaka est aussi témoin du fait en question :

*« J'ai vu un hélicoptère survoler doucement la localité de Shaba comme s'il allait atterrir. Au lieu de se poser sur le sol, il a tourné et s'est abaissé doucement, puis a jeté un homme et est reparti sans s'arrêter. La personne larguée a été tuée par Bizimana Damien en croyant que c'était un Tutsi ».*⁷⁵³

Juvénal Muhitira qui dirigeait la commune de Kivu du 03 mai 1993 au 05 novembre 1994 a indiqué à la Commission que lorsqu'il était bourgmestre, il a appris que ce largage avait été effectué à Shaba :

*« Je me souviens qu'au mois de juillet 1994, le conseiller de secteur Shaba m'a remis un rapport qu'il avait établi indiquant qu'un hélicoptère des Français avait largué une personne de sexe masculin dans le secteur placé sous sa juridiction. Cet homme avait été attrapé par la population et puis tué sur ordre du responsable de cellule qui s'appelait Rukwavu. J'ai à mon tour acheminé le rapport de cet assassinat au préfet Bucyibaruta ».*⁷⁵⁴

4.2.4 Largage à Rusebeya

Rusebeya est une colline située aux confins des anciennes communes Kivu et Mudasomwa, à la lisière de la forêt de Nyungwe, en face de Shaba où le largage précédent avait été effectué. A Rusebeya, un hélicoptère français y a lâché une femme du nom de Glorioso Musabyimana, près de la rivière Akanyaru. Elle témoigne de la façon dont ce

751 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 09/01/2007.

752 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 09/01/2007.

753 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 08/01/2007.

754 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 04/10/2006 et 11/10/2007.

largage s'est déroulé :

« Pendant l'opération Turquoise, je vivais dans le camp de déplacés à Murambi. Comme nous n'avions pas assez de vivres dans le camp, je suis allée chez Sœur Madeleine pour chercher de quoi manger. Elle travaillait pour la Caritas et donnait du riz aux déplacés. J'étais avec mon mari et trois autres personnes. En cours de route, nous avons été arrêtés par des militaires français, dénoncés par des interahamwe. Les Français nous ont attachés sur leur camion et nous ont ramenés à Murambi. Ils nous ont enfermés dans un bâtiment à part. À la tombée de la nuit, ils nous ont violemment frappés. Le lendemain, ils nous ont encore frappés. Le troisième jour, ils nous ont mis dans un hélicoptère.

Arrivés au-dessus de la forêt de Nyungwe, ils ont commencé à pousser une personne dehors. Nous avons crié, mais ils ont réussi à le larguer. L'hélicoptère a continué à voler comme s'il faisait demi-tour vers Gikongoro et est revenu à un endroit où commence la forêt de Nyungwe à la rivière Akanyaru, entre les anciennes communes Kivu et Mudasomwa. Il ne volait pas très loin du sol. C'est là où j'ai été larguée. La population avoisinante est venue voir ce qui se passait. Certains voulaient me tuer, mais parmi eux il y a eu une personne qui s'appelle Domina qui m'a reconnu et qui a témoigné que je n'étais pas une Inkotanyi. Ils m'ont conduite au bureau communal de Mudasomwa. J'y ai trouvé une autre personne avec qui nous étions dans l'hélicoptère. J'y ai passé deux jours afin de retrouver des forces. Après, je suis retournée à Gikongoro dans le camp de déplacés de Murambi. J'ai retrouvé la famille de mon mari. Ils m'ont appris que ce dernier n'était pas mort qu'il était également revenu dans le camp. J'étais enceinte de deux mois, quelques jours après, j'ai fait une fausse couche et j'ai attrapé une pneumonie. »⁵⁵

La Commission s'est rendue sur place à Rusebeya où elle a rencontré des témoins du largage de Musabyimana.

Domina Kanyanja affirme :

« J'ai vu une femme jetée par hélicoptère très près de la rivière Akanyaru. C'était vers 9 heures. Les gens ont couru pour aller voir ce qui se passait. Moi aussi, je me suis rapprochée d'elle, et en lui posant des questions, j'ai constaté que nous étions originaires du même quartier de Matyazo à Butare. Elle nous a expliqué qu'elle était avec son mari et d'autres personnes à Murambi, que les Français les ont fait entrer dans un grand bâtiment rempli de cadavres et qu'ils ont été frappés par ces Français. Puis, elle a continué en expliquant que ces derniers les ont mis dans un hélicoptère et les ont jetés dans des endroits différents. Après ce récit, certaines personnes qui étaient dans l'assistance sont alors allées appeler le conseiller de secteur, et après avoir écouté l'histoire de la femme, il a décidé de l'amener à Gasarenda où se trouvait le bureau de la commune

755 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/12/2006

Mudasomwa. »⁷⁵⁶

Eugénie Nyandwi a été la première personne à arriver à l'endroit où l'hélicoptère avait lâché la personne :

« J'ai entendu un grand bruit d'un hélicoptère en étant chez-moi dans la cour de la maison. Les enfants ont couru pour aller voir cet hélicoptère. Je les ai poursuivis pour ramener le plus petit et j'ai vu l'avion qui montait et une personne couchée sur le sol. Je me suis approchée d'elle. C'était une jeune dame, maigre, qui portait une robe. Peu de temps après, d'autres personnes sont arrivées sur les lieux, curieuses comme nous, pour voir ce qui s'était passé. L'un d'entre nous, aujourd'hui décédé, qui était parmi les plus âgés, a demandé de ne pas la brutaliser, mais de l'amener chez les autorités. Elle a été conduite par Munyengabe et quand ils sont arrivés là-bas au centre de Shaba, ils ont rencontré la vieille Domina, épouse d'Edouard, et elle l'a reconnue. »⁷⁵⁷

Quatre autres témoins confirment le déroulement de ce largage. Damien Zikamabahari indique :

« J'ai vu un hélicoptère qui provenait de Rukoko et qui a tourné autour de la colline en face jusqu'au versant où je ne le voyais pas, mais j'entendais toujours son bruit. Dans les minutes suivantes, j'ai vu un groupe de gens qui suivaient une jeune dame et se sont arrêtés à un petit centre situé à Shaba, en face de chez Kanyanja Domina. Celle-ci a reconnu la femme après un bref échange, et cette femme a été conduite à la commune. Les faits se sont passés aux alentours de midi, au cours des mois de juin-juillet 1994 je ne me rappelle pas exactement. »⁷⁵⁸

Célestin Habimana ajoute :

« J'ai vu un hélicoptère en provenance de Rukoko. Puis, arrivé au-dessus de Rusebeya, en face de Shaba, il a commencé à s'approcher du sol et d'un coup, il a lâché une personne et il a continué le vol. C'était vers 11h. Les gens sont allés voir, mais moi je suis resté là où j'étais. »⁷⁵⁹

Laurent Bizimana signale que :

« Aux environs de 10h du matin en juillet 1994, un hélicoptère a lâché une personne de sexe féminin à Rusebeya et beaucoup de gens, moi y compris, sont allés voir. Nous l'avons trouvé debout et lui avons demandé de nous suivre. Arrivés au centre de Shaba, elle a discuté avec Kanyanja Domina qui a fini par la reconnaître. Elle racontait qu'elle n'était pas seule dans cet hélicoptère et je n'ai pas suivi la suite. »⁷⁶⁰

756 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 08/01/2007.

757 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 08/01/2007.

758 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 18/10/2007.

759 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 18/10/2007.

760 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 18/10/2007.

Jean Bosco Ntakirutimana précise qu'elle fut conduite au bureau communal :

« Nous avons vu un hélicoptère survoler cette région sans savoir d'où il venait. Il a largué une femme et il est reparti. La femme en question était enceinte, elle avait environ 25 ans. Elle a été reconnue par Domina et elle a été conduite à Gasarenda par le conseiller de secteur nommé Munyengabe Innocent. »⁶¹

4.2.5 Largage à Nyakizu

Raphaël Kirenga qui était milicien à Butare, où il tenait une barrière en face du Motel Ineza, a été arrêté par des Français dans le camp de Murambi, soupçonné d'être un militaire déguisé en civil. Après son arrestation, il a été largué en commune Nyakizu, frontalière de Mubuga. Entendu en audition publique par la Commission, il déclare :

« J'ai vu les militaires français à Butare lorsqu'ils sont venus évacuer l'évêque et les religieuses. Je suis parti dans l'un de leurs convois jusqu'à Murambi. Un jour, les militaires français sont venus dans le camp et m'ont arrêté avec deux autres personnes pour une raison que je ne connais pas. Ils nous ont attachés les mains derrière le dos et nous ont violemment tabassés. Le lendemain, ils ont pris nos cartes d'identité et nous ont fait monter de force dans leur hélicoptère. Nous avons été largués à différents endroits. Le premier, Alexis, a été jeté à Kamana ; le deuxième Théodore Mbarushimana a été jeté à Ndago. Moi, j'ai été largué le dernier à Nyakizu. La population a failli me tuer, mais une personne qui s'appelait Anne-Marie qui me connaissait est intervenue et a pu me sauver. »⁶²

Des habitants de Nyakizu interrogés sur le lieu du largage corroborent le témoignage. François Kamandwa déclare :

« Je me trouvais chez-moi et j'ai vu un hélicoptère en provenance de Nyaruguru. Arrivé à Kabuga près de l'école des protestants, il a commencé par s'approcher du sol. Arrivé à une hauteur équivalente à celle d'une maison, il a lâché un individu qui est tombé dans les champs de Muhizi. Nous avons couru pour voir. Nous l'avons trouvé attaché avec une ficelle rouge, les bras vers derrière, avec son sac à dos également attaché sur lui. C'était un garçon un peu clair de peau, qui donnait l'impression d'être affamé. Les gens lui posaient des questions pour savoir ce qui lui était arrivé, il avait très peur et tournait des yeux autour de lui comme quelqu'un qui ne comprenait pas ce qui se passait. Un certain Faustin l'a reconnu, et nous avons décidé de l'amener chez le bourgmestre Ntaganzwa. Cet hélicoptère-là était conduit par des blancs, on disait que c'était des Français. Je ne me rappelle pas très bien le mois,

761 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 08/01/2007.

762 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/12/2006.

mais c'était en 1994, à l'époque des Français. »⁷⁶³

Françoise Mutumwinka rapporte :

« Je revenais du marché et quand je suis arrivée à Kuwakaguru, j'ai vu un avion larguer un individu sur le sol. Après un bon moment, il s'est relevé et j'ai vu qu'il avait un sac. Les gens l'ont entouré et ont commencé à l'interroger. Dans ses réponses, il indiquait qu'il était originaire de la commune Mbazi et qu'il travaillait chez l'évêque de Butare. Il nous a expliqué qu'il avait été jeté par des Français et qu'il se trouvait avec deux autres personnes dans l'hélicoptère. Il a dit que les deux autres avaient été jetées avant lui. A la fin, les personnes influentes qui étaient dans la foule ont décidé de l'amener à Ryabidandi où se trouvait le bureau communal de Nyakizu. Il y a été détenu, puis relâché. Il semblerait qu'il serait même vivant. »⁷⁶⁴

Narcisse Nteziryimana signale :

« Nous avons vu un hélicoptère survolant notre région sans savoir d'où il venait. Il a largué un individu et il est reparti. L'individu en question était attaché avec des ficelles bien solides les mains derrière le dos. Nous l'avons conduits chez les autorités communales et je ne me suis pas soucié de la suite. »⁷⁶⁵

Sur les différents témoignages de victimes directes de largages, presque toutes expliquent que la raison de leur largage était d'avoir été soupçonné ou accusé d'être des Inkotanyi. Il s'agit dans le contexte de l'époque d'une formule code pour désigner des Tutsi de façon générale. Les témoignages indirects de personnes qui ont vu les victimes de largage au sol indiquent que ces dernières étaient des Tutsi. Mais ce n'était pas seulement les Tutsi qui étaient victimes de largage, certains fauteurs de trouble ont aussi été largué. Il est difficilement imaginable que les rescapés tutsi qui ont survécu à deux mois de chasse à l'homme se soient rendus coupables de désordre à l'ordre public pour mériter cette sanction. Le fait d'être tutsi a certainement été la raison pour laquelle les militaires français ont décidé de les larguer dans la forêt.

Dans le contexte de l'époque à Gikongoro, en les larguant de cette façon, les militaires français devaient savoir qu'il y avait une forte probabilité qu'ils soient tués.

5. Viols et esclavage sexuel

Des cas de viols, de violences, d'esclavage sexuel et de tentatives

763 Témoignage recueilli par la Commission à Huye, le 11/07/2007.

764 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru, le 09/07/2007.

765 Témoignage recueilli par la Commission à Nyaruguru le 09/07/2007.

de viols sont relatés par des victimes elles-mêmes, la plupart survivantes du génocide, qui avaient trouvé refuge dans des lieux sécurisés par ces militaires. D'autres actes de cette nature sont rapportés par des témoins qui ont travaillé avec des militaires français ou qui les ont vu faire ou qui en ont entendu parler. La plupart de ces actes ont eu lieu dans les campements des militaires français de Karama (Cyanika), Murambi et SOS Gikongoro. Ils se sont également déroulés dans des lieux où ces militaires séjournaient pendant une période plus ou moins longue comme à Kinyamakara, Kaduha et à Mushubi. Une victime a été violée à son domicile par deux militaires français conduits par le bourgmestre du lieu.

5.1 Viols directement subis⁷⁶⁶

Mme B.M., rescapée du génocide, déclare avoir été violée par un milicien à l'intérieur du campement des Français à SOS Gikongoro avec l'aide et l'encouragement d'un soldat français qui assurait la garde. Pendant la nuit, elle a entendu des cris d'une autre femme qui était également en train d'être violée par un militaire français :

« Lorsque le génocide a éclaté, j'ai confié mes deux enfants à des amis hutu. Fin juin-début juillet 1994, un voisin m'a informé qu'il les avait vus dans le camp de déplacés de Kibeho. Je suis allée à leur recherche. Arrivée à Gikongoro, des miliciens se sont approchés de moi et m'ont brutalisée cherchant à savoir qui j'étais. Une femme est allée le dire aux soldats français qui buvaient de la bière dans un bistrot non loin de cet endroit. Deux d'entre eux sont arrivés et m'ont embarquée à bord d'une jeep jusqu'à leur quartier à SOS. Ils m'ont mise dans une tente et je me suis couchée. Pendant la nuit, un Rwandais s'est approché de mon lit et m'a posé des questions sur les raisons et les circonstances de ma présence. Puis, il a commencé à se déshabiller comme s'il se préparait à coucher avec moi. Je me suis levée et me suis dirigée en courant vers un militaire français qui assurait la garde. Je lui ai raconté ce qui était en train de se passer. Le Français m'a violemment repoussée à coups de pied et je suis tombée sur le dos. Le Rwandais m'a aussitôt traînée par terre jusque dans la tente. Il m'a insultée en me traitant de cafard et de tous les maux du monde. Il m'a dit qu'il allait me violer et que par après, il me tuera. Ne pouvant pas me défendre, il m'a déshabillée et m'a violée. Le militaire français assistait au viol en rigolant. Dans la même nuit, j'ai entendu les cris d'une autre femme appelée E. qui pleurait dans une autre tente. Le lendemain matin, elle m'a dit qu'elle avait également subi un viol par des militaires français. »⁷⁶⁷

⁷⁶⁶ Certains témoignages sont assez explicites. Dans ces cas, les personnes interrogées l'ont fait de façon spontanée, souvent, pour rendre compte de faits qui les ont particulièrement choqué.

⁷⁶⁷ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 13/12/2006 + entretien complémentaire du 27/09/2007.

Mme B. A., rescapée du génocide, a été violée par des militaires français, également aux bâtiments de SOS Gikongoro :

« Je suis arrivée à Gikongoro vers le 20 juillet en provenance de Nyanza. J'étais logée dans les locaux de l'école primaire, près de l'évêché. Un soir, quatre à cinq militaires français, accompagnés d'un Rwandais en uniforme militaire, sont arrivés et m'ont demandé de les suivre en me disant que c'était pour me protéger dans un lieu plus sûr. Au même moment, ils ont pris d'autres femmes, dont l'une s'appelle Colette. Ils nous ont emmenées à SOS. Nous y avons trouvé d'autres filles et femmes qu'ils y gardaient. Ils nous ont aussitôt mises séparément dans leurs chambres. J'ai été violée toute la nuit par un militaire français. Il m'a gardée entre cinq et dix jours. Ils nous promettaient de nous aider à quitter Gikongoro vers un autre lieu plus sûr. C'était la promesse qui nous était faite. Chaque jour, ils nous mentaient de cette manière-là, et la nuit, ils continuaient à abuser de nous sexuellement. Un soir, ils nous ont subitement dit de retourner à l'école primaire où ils nous avaient prises. Ils ne nous ont même pas accompagnées alors que le trajet était très dangereux, à cause de la circulation des miliciens. Arrivés là, les déplacés que nous y avions laissés se moquaient de nous en disant que nous étions devenues les femmes des blancs. Lorsque j'ai appris que le FPR était sur le pont Mwogo, je m'y suis rendue clandestinement et j'ai pu rentrer chez-moi. J'ai pu rencontrer Colette après le génocide, elle m'a dévoilée que suite à son viol, elle est tombée enceinte, mais que son bébé est mort au moment de la naissance. »⁷⁶⁸

Mme M.B., rescapée du génocide, s'était cachée dans plusieurs endroits. Vers fin juin 1994, un certain MP. est allé informer les Français pour qu'ils viennent la tirer de sa cachette. Les Français sont arrivés, l'ont conduite au CIPEP Gikongoro et l'ont violée à plusieurs reprises :

« Pendant le génocide, j'étais cachée chez Se. En juin ou début juillet, MP. a appris que les Français étaient à Gikongoro et me les a confiés. Ils m'ont placés à un endroit appelé CIPEP où ils logeaient. J'y ai rencontré trois autres jeunes filles rescapées du génocide qui étaient venues de Kaduha, et qui s'y trouvaient depuis quelques jours. Elles m'ont dit que si j'avais ailleurs où aller, c'était mieux de partir car, la nuit, les militaires français les forçaient à avoir des relations sexuelles avec eux. Effectivement, quelques instants après mon arrivée dans ce Centre, deux militaires français m'ont appelée et m'ont introduite dans une chambre. Ils m'ont violée à tour de rôle, sans que je ne puisse résister. J'étais épuisée par les très mauvaises conditions de vie pendant le génocide. Après, ces militaires ont amené une autre femme pour me remplacer et ils m'ont fait sortir. J'ai rejoint les deux autres filles que j'avais trouvées là-bas à mon arrivée. Elles m'ont expliqué que ce que je venais de vivre se répéterait tous les jours, que c'était aussi leur vécu quotidien depuis leur arrivée. J'ai décidé de m'évader et je suis allée à Murambi. J'y suis

768 Témoignage recueilli par la Commission à Nyanza, le 26/01/2007.

restée cinq jours, puis j'ai rejoint la zone du FPR. »⁷⁶⁹

Mme U.B., rescapée du génocide, avait été cachée par une personne toute la période du génocide. Lorsque les militaires français sont arrivés à Kaduha, ils ont refusé de lui porter secours en exigeant qu'elle se déplace jusqu'à leur cantonnement, alors que c'était impossible. Des amis ont finalement réussi à la faire parvenir aux Français. Ces derniers l'ont amenée à Karama, puis à SOS et l'ont violée :

« Pendant le génocide, je me trouvais à Kaduha où je travaillais comme infirmière. J'étais cachée chez Bernard qu'on surnommait Mu. qui était menuisier. C'est un homme religieux, très pratiquant. Quand il a appris que les Français étaient là, vers fin juin, il a demandé à Gasana qui était directeur de l'ESI Kaduha d'aller leur parler de mon cas pour qu'ils viennent à mon secours. Les Français ont refusé de venir. Ils lui ont répondu que je devais me déplacer et les rejoindre là où ils étaient basés à l'ESI. Or, c'était pratiquement impossible, car pour parvenir au cantonnement des Français, je devais traverser le centre de négoce en pleine journée. Je ne pouvais donc pas y arriver sans être repérée et assassinée. Au bout d'une semaine, la personne qui me cachait a eu une idée géniale : il m'a glissée dans une armoire transportable et m'a amenée chez les Français dans un véhicule de son cousin qui s'appelait Benjamin. Ils l'ont ouverte quand nous sommes arrivés à Musange et m'ont immédiatement conduite à Karama. Ils y avaient une base militaire et y étaient nombreux (pas moins de quarante). Dans le véhicule qui m'a transportée de Musange à Karama, il y avait un médecin français qui s'appelait Éric Pieter qui portait dans ses mains un enfant blessé. Arrivés à Karama, ils m'ont logée dans des bâtiments de l'ancienne commune avec des personnes blessées. Il y avait beaucoup de personnes blessées, y compris des Interahamwe. Les Tutsi étaient très peu nombreux, et la plupart d'entre eux était des enfants. La majorité des réfugiés était des Interahamwe. Éric était le responsable de ce pavillon hébergeant des civils. Les militaires logeaient dans des bâtiments près de l'entrée du bureau communal et dans des guérites. Leur responsable s'appelait Omar et semblait avoir des origines arabes. J'aidais Éric à soigner les blessés, et lui aussi m'a protégée. Un moment, les militaires français ont voulu m'amener à Murambi et Éric a insisté pour que je reste à Karama, car je lui étais utile dans l'administration des soins et dans la traduction. Quand je voulais me promener, il m'empêchait d'arriver aux logements des militaires en me disant : 'fais attention, ces gens-là sont des sauvages'.

Vers la fin de leur séjour, Éric m'a proposé de m'amener à Goma et nous sommes allés demander des documents de voyage au préfet Bucyibaruta. Nous étions conduits par Omar. Bucyibaruta a refusé. Le lendemain, ils m'ont ramenée à Murambi avec d'autres personnes et m'ont mise dans un local où il y avait des filles et femmes venues de partout. Le

769 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 10/01/2007. MP. a reconnu avoir confié le témoin aux Français (Interview accordée à la Commission à Kigali, le 05/03/2007).

jour suivant, un Rwandais est venu et m'a dit que des Français me cherchaient pour me donner du travail. Il m'a amenée jusqu'à l'entrée de leur local. L'un d'eux m'a reçue et m'a fait entrer à l'intérieur. Il y avait des chambrettes fabriquées avec des tentes. Quand je suis entrée, j'ai vu des scènes épouvantables et j'ai fait marche arrière, mais un Français m'a poussé vers l'avant. En passant devant la première chambrette, j'ai vu une fille qui était en position agenouillée avec un militaire français nu devant elle. La fille était en train de sucer son sexe. Dans l'autre chambrette, un Français était en train d'avoir des relations sexuelles avec une fille, mais cette fois-ci en position couchée. Dans la troisième chambrette, il y avait deux militaires français, l'un était armé, l'autre avait également une fille devant lui, le sexe du Français dans la bouche. J'ai tout de suite demandé à celui qui m'amenait, « de me ramener là » où je me trouvais avant. Il m'a répondu : « Tu n'as pas de choix ». Il m'a mise à côté des autres filles et m'a demandé de choisir une position. Je n'ai pas bougé. Deux autres militaires sont arrivés. Un voulait mettre son sexe dans ma bouche, mais j'ai gardé les dents serrées. Il a voulu user de la force, mais j'ai résisté. Puis, ils ont parlé dans un langage que je n'ai pas compris. Après un bref échange, ils m'ont jetée sur le matelas. Ils m'ont violée à tour de rôle. Quand le troisième s'apprêtait à commencer, j'ai réussi me lever et je suis sortie en courant. Je n'avais pas enlevé le tricot que je portais. En sortant j'ai pris mon pagne. Ils sont restés à l'intérieur à rigoler. Cet épisode a duré environ une demi-heure. Une autre dame qui était là m'a donné une jupe. »⁷⁷⁰

Mme U.B. ajoute que pendant le moment qu'elle a passé dans ce local à Murambi, elle a entendu dans d'autres chambrettes, des faits semblables à ceux qu'elle avait vus et subis :

« A côté de la chambrette où j'ai été introduite, j'y ai entendu d'autres voix d'hommes et celles de femmes en train d'être violées. Je connais notamment le cas de jeunes filles rescapées que les militaires français avaient prises à l'ESI Kaduha. Ils les ont faites subir les mêmes actes que moi ».

Elle précise que les Français utilisaient des Interahamwe pour trouver des filles à violer :

« Il y avait des Interahamwe qui collaboraient avec les Français dans la recherche de filles à violer. Ils les apportaient dans leur campement. Ce ne sont pas les Français eux-mêmes qui allaient les chercher. Le Rwandais qui m'a amené chez les Français était aussi un Interahamwe. Il est revenu me chercher pour que j'y retourne une deuxième fois, mais j'ai refusé. Je lui ai nettement dit que je préférerai être tuée plutôt que de revivre les scènes que j'avais vues et subies ».⁷⁷¹

Mme I.M., rescapée du génocide, est allée solliciter leur protection

⁷⁷⁰ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 26/10/2007.

⁷⁷¹ Ibid

en compagnie d'une amie d'infortune qui s'appelait Nyira. Toutes les deux ont été violées, l'une par des Français, l'autre par leur interprète :

« Je revenais de chez-moi pour voir ce qu'il en restait, et je suis passée chez M.C. En chemin, j'ai rencontré H.J., qui m'a dit que les Français sont venus pour sauver les personnes pourchassées, et que si j'avais un enfant qui avait survécu au génocide, je pouvais le leur apporter. En cours de route, j'ai rencontré Nyira V. Elle était hutu et avait épousé un mari tutsi. Pendant le génocide, après le meurtre de son mari, elle s'est réfugiée chez ses parents et son père a massacré ses enfants en disant qu'il ne voulait pas d'enfants tutsi chez lui. Nyira en était devenue malade et m'a dit qu'elle voulait se suicider. Je lui ai conseillé d'aller voir les Français pour solliciter leur aide. Nous sommes parties à destination de leur campement en suivant la route qui passait par Rugarama vers Nyaruhombo. En chemin, nous avons croisé une de leurs patrouilles et nous leur avons fait signe de s'arrêter. Ils étaient avec un interprète rwandais dont je n'ai pas su le nom. Ils se sont arrêtés, et nous leur avons raconté le calvaire que nous avions vécu pendant le génocide. Ils nous ont dit qu'ils allaient nous conduire à leur base à Cyanika, ex-commune Karama, pour nous protéger là-bas. Nous sommes montées dans leurs véhicules.

Arrivées à côté d'une forêt avant d'atteindre Muyaga, ils se sont arrêtés et nous ont poussées vers cette forêt. Les Français ont pris Nyira, et elle a été violée par l'un d'entre eux. Quand leur interprète a vu ce que ces Français faisaient sur Nyira, il m'a aussi prise de force et m'a violée. Après, les Français nous ont abandonnées dans cette forêt et sont repartis. Suite à ce viol, j'ai attrapé une maladie sexuellement transmissible. Je me suis fait soigner d'abord au centre de santé de Kirambi, puis j'ai été transférée à l'hôpital universitaire de Butare. J'ai tous les papiers médicaux de cette époque. Je peux affirmer que les Français étaient aussi des génocidaires, parce que des Tutsi ont été assassinés alors qu'ils étaient dans cette région. Ils ont violé d'autres femmes tutsi sauf qu'elles préfèrent se taire. Il s'agit de K. et N. »^m

Mme M.F., rescapée du génocide, a été violée par des militaires français dans les bâtiments de l'ancienne commune Kinyamakara :

« J'ai vu les militaires français à Kinyamakara en juin ou juillet 1994. Je m'étais cachée pendant le génocide chez B.J., puis chez mon oncle maternel Mw. M. Vers juin ou juillet 1994, le nommé S.I. qui travaillait pour les Français comme interprète a amené deux militaires français là où je me cachais. Ils m'ont conduite au bureau communal de Kinyamakara, là où se trouve actuellement le siège du secteur Kigoma, district de Huye. Les Français m'ont fait entrer dans une salle où ils avaient des lits. Ils m'ont montré un endroit où je me suis assise. Peu après, l'un d'eux est venu et a commencé à me toucher et à me déshabiller. J'ai résisté en me

772 Témoignage recueilli par la Commission à Huye le 16/07/2007.

battant avec lui, mais ses collègues sont venus l'aider à me maîtriser. Ils m'ont retenue et déshabillée. Ils m'ont mise dans une position où j'étais agenouillée. A tour de rôle, deux militaires m'ont violée par derrière. A un moment donné, je suis tombée par terre et mon violeur a poursuivi son acte en position couchée. J'ai perdu connaissance. Quand je me suis réveillée, ils m'ont ordonné de partir immédiatement. Je n'avais pas de force, mais je me suis mise à marcher péniblement et je suis allée chez la famille de Har que je connaissais, qui n'habitait pas loin de là. Il m'a donné de l'eau et je lui ai demandé de m'accompagner jusque chez Mw. J'y suis restée jusqu'au départ des Français, je ne voulais plus revoir leurs visages. »⁷⁷³

Mme M.P. est une femme tutsi mariée à un Hutu. Elle déclare avoir été violée par deux militaires français accompagnés du bourgmestre Ngezahayo, organisateur du génocide à Karama :

« Pendant l'opération Turquoise, les militaires français sont venus chez moi. Ils étaient au nombre de cinq ou six et étaient accompagnés du bourgmestre Ngezahayo. Quand mon mari les a vus, il a eu peur et a passé au-dessus de la clôture pour se cacher. Il pensait que Ngezahayo venait nous faire du mal, car il nous avait souvent menacés de mort. Deux militaires français sont entrés dans la maison en disant qu'ils venaient fouiller et récupérer les armes que nous cachions. Je les ai suivis en leur expliquant que nous n'avions aucune arme. Arrivés dans notre chambre, ils m'ont jetée sur le lit et m'ont menacée de mort. Puis, ils m'ont déshabillée de force et deux d'entre eux m'ont violée, l'un après l'autre. Pendant l'acte, l'un de ces militaires me tenait les jambes et quand il terminait, l'autre commençait l'acte à son tour. Je me suis battue pour refuser qu'ils me violent, mais ils ont été plus forts que moi. Vous voyez, ils ont même cassé mon doigt, il est maintenant déformé à vie [l'un des doigts de la main gauche est effectivement courbé]. Au moment où ils me violaient, le troisième militaire français saccageait une chambre. Il a emporté une somme de trois millions six cent mille francs rwandais qui se trouvait dans une valise. Les autres militaires sont restés dehors en attendant leurs collègues. »⁷⁷⁴

Ce témoignage est soutenu par le mari de la victime qui déclare :

« Pendant l'opération Turquoise, j'ai été menacé par des militaires français. Ils sont venus chez moi et lorsque je les ai aperçus, j'ai sauté la clôture de ma maison. J'ai eu peur, car j'avais entendu dire que des Français avaient assassiné un homme qui avait frappé sa mère. Ils sont entrés dans la maison et ma femme les a suivis. Ils ont fouillé toute la maison et ont volé mon argent. J'étais négociant de café et j'avais trois millions six cent mille francs rwandais. Entre-temps, les deux militaires français ont violé ma femme. En fouillant la maison, ils disaient qu'ils

773 Témoignage recueilli par la Commission à Huye, les 17/07/2007 et 20/08/2007 + entretien complémentaire du 08/09/2007.

774 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

cherchaient les fusils appartenant aux Inkotanyi. Je pense que c'est le bourgmestre Ngezahayo qui m'avait dénoncé, parce que depuis 1990 il était parmi des personnes qui me menaçaient à cause de ma femme qui est tutsi ». ⁷⁷⁵

Désiré Ngezahayo, ancien bourgmestre de Karama, incarcéré pour génocide et qui plaide coupable, a confirmé à la Commission que lui et les Français se sont effectivement rendus chez le témoin et qu'ils sont entrés dans la maison avec son épouse :

« Oui, je suis allé là-bas avec des militaires français pour chercher des armes. Deux militaires français ont pénétré à l'intérieur de la maison avec M.P. et y sont restés environ une demi-heure. Ils ont aussi fouillé chez leur voisin qui s'appelle M.J. ». ⁷⁷⁶

H.J, voisin du couple dont la femme a été violée, atteste avoir vu les militaires français se rendre à leur domicile :

« Les Français ont laissé leurs voitures sur la route et se sont rendus chez lui à pieds. Je les ai vus, mais je me suis éloigné. Quand ils sont partis, nous sommes allés voir ce qui s'était passé. Sa femme était en train de pleurer ». ⁷⁷⁷

Mme M.G., rescapée du génocide, a été victime d'un viol commis par un militaire français à Murambi :

« Je suis originaire de Butare et j'avais fui vers Gikongoro. J'étais dans le camp de Cyanika et je me suis rendue au marché de Gikongoro avec mon mari. Arrivés là, nous avons rencontré des connaissances et nous avons commencé à échanger. Peu après, des militaires français sont arrivés et nous ont conduits au village d'enfants SOS disant qu'ils allaient nous protéger. Le jour suivant, ils nous ont emmenés à Murambi et ont séparé les hommes avec les femmes. Ils m'ont mise dans une chambre à part et un militaire français m'a violée à plusieurs reprises pendant la nuit. ⁷⁷⁸

5.2 Viols relatés par des témoins oculaires

Mme M.C., rescapée du génocide, déclare avoir été témoin du viol de deux filles tutsi par des militaires français au Groupe scolaire ACEPER :

« Pendant le génocide je me suis cachée chez nos voisins jusqu'au mois de juillet. Quand des Français sont arrivés, ceux qui m'avaient cachée m'ont emmenée dans leur campement à ACEPER. J'y ai trouvé deux

⁷⁷⁵ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

⁷⁷⁶ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 11/10/2007.

⁷⁷⁷ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

⁷⁷⁸ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/12/2006.

jeunes garçons qui étaient venus de Rukondo. Le soir, les Français ont transféré les deux garçons à Murambi et m'ont ordonné de rester avec eux pour leur faire le ménage. Tard dans la nuit, ils ont amené deux autres filles et ils nous ont gardées ensemble. L'une s'appelait Olive, l'autre, j'oublie son nom. Chaque nuit, les Français prenaient la plus âgée dans leurs tentes et dormaient avec elle. Quant à moi et Olive, ils se contentaient de nous caresser, de nous embrasser, et nous touchaient le corps depuis les seins jusqu'en bas. Une fois, ils ont essayé de me violer, mais j'ai résisté. Le lendemain, j'ai décidé de m'évader et je suis allée à Dusego à l'endroit où je m'étais cachée pendant le génocide. Ils se sont renseignés auprès d'Olive et de sa grande sœur et ont su là où je me trouvais. Ils sont venus me chercher et m'ont ramenée à ACEPER. La première nuit, j'ai vu qu'ils couchaient avec Olive. L'un de ces Français m'a dit que j'étais une malade mentale, que c'est la raison pour laquelle lui et ses camarades ne couchaient pas avec moi. Je suis restée dans cette situation jusqu'au départ des Français. Pendant mon séjour à ACEPER, j'ai souvent vu des Français rentrer le soir avec des filles dans leurs tentes et passer la nuit avec elles. Je me souviens de l'une d'elles qui se nommait Nyira. »⁷⁷⁹

Désiré Ngezahayo signale avoir observé dans leur campement à Karama, la répétition d'actes sexuels où les Français contraignaient des filles à vivre avec eux à l'intérieur des tentes et à leur faire des travaux de ménage comme s'il s'agissait de leurs femmes :

« Les Français rassemblaient à Karama des personnes récupérées dans des communes de Gikongoro proches de Kibuye, avant de les acheminer à Murambi et à Cyangugu. Ils choisissaient des jolies filles et les gardaient pendant environ deux semaines. Puis, les remplaçaient périodiquement par d'autres. Ces filles étaient traitées comme leurs femmes car les Français les embrassaient en plein air. Puis, ces filles étaient utilisées dans le service de buanderie, lavant sans salaires les habits des Français. Je me souviens de l'une d'elles qui s'appelait U.B. et qui venait de Kaduha. Les Français l'ont maintenue à Karama pendant près d'un mois. A Karama, ils avaient l'habitude d'emmener des filles dans leurs tranchées où ils dormaient. Beaucoup de filles y ont été violées de manière scandaleuse. Ces filles témoignaient que des Français les obligeaient à avoir des relations sexuelles dans une position où elles étaient agenouillées et la pénétration se faisait par derrière. C'était des choses courantes et connues dans la région. À cet endroit-là, beaucoup de méfaits sexuels y ont été commis par des Français. J'en suis témoin. »⁷⁸⁰

Emmanuel Ibyimana est un ancien militaire qui a été recruté par des militaires français le 25 juin 1994 et a reçu une arme avec pour tâche de les aider à assurer la sécurité dans la Muko. Il rapporte des cas de

779 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

780 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe le 10/07/2006, confirmé lors de l'audition publique à Kigali du 13/12/2006 + entretien complémentaire du 11/10/2007.

viols commis par des militaires français à Gikongoro :

« les militaires français nous ont donné l'ordre d'aller chercher des personnes qui avaient survécu au génocide. Parmi ceux que nous avons amenés, ils ont gardé certaines filles avec eux. L'exemple qui me vient à l'esprit est celui de deux filles, U.G., ainsi qu'une autre femme qui était infirmière à Kaduha. Elles ont été retenues et violées pendant plusieurs jours par des Français. C'est U.G. elle-même qui m'a fait cette confidence. D'habitude, elle vivait dans le camp de Murambi, mais je l'ai vue plusieurs fois à SOS au quartier général des Français. Je lui ai demandé si elle y avait trouvé du travail, elle m'a répondu par la négative, en me précisant qu'elle y était amenée par des Français qui la contraignaient à avoir des relations sexuelles ».⁷⁸¹

Jean Mbigizembishaka travaillait avant le génocide au centre d'enfants SOS de Gikongoro comme planton et magasinier. Pendant l'opération Turquoise, il a travaillé pour les militaires français comme agent de ménage. Il les a vus commettre les viols sur des filles tutsi :

« Quand les militaires français sont arrivés à Gikongoro, j'habitais dans les locaux du Centre SOS. Les enfants et les employés du Centre avaient été évacués à Bukavu. Les militaires français m'ont gardé et chargé de leur faire la lessive. Je suis resté avec eux jusqu'à leur retrait. Pendant ce temps, j'ai constaté que certains militaires, y compris des chefs, couchaient avec des filles et les gardaient en permanence. La nuit, ils allumaient le feu et m'envoyaient leur chercher du chanvre et des filles. Un garçon qui s'appelait Jean-Marie faisait ce même type de travail pour les Français. Nous amenions des filles et ils nous payaient une ration alimentaire. Les Français choisissaient les plus belles filles et renvoyaient les autres. Essentiellement, nous choissions parmi celles qui étaient originaires de Kibuye. Les chefs couchaient avec ces filles dans des chambres ; les autres militaires les violaient derrière les bâtiments. Parmi elles, je me rappelle de M.D. qui était originaire de la commune Kigembe. Elle couchait régulièrement avec un sous-lieutenant français dans les locaux de SOS. Je servais parfois d'intermédiaire pour l'organisation de leur rendez-vous. Il y a eu aussi des filles dont je dirais qu'elles venaient coucher avec les Français pour de l'argent. C'est le cas de Cy., A., et Co. Avec elles, les Français avaient des relations sexuelles en plein air dans le gazon, comme s'il s'agissait d'un jeu ou d'un amusement ».⁷⁸²

Assumani Mikenko, qui a séjourné à Gikongoro en provenance de Nyanza, soutient que des tris étaient effectués parmi les filles et femmes déplacées qui vivaient dans les locaux de l'école primaire de Gikongoro

⁷⁸¹ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe le 12/07/2006, puis à Kigali, le 13/12/2006.

⁷⁸² Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, les 23/11/2006 et 18/12/2006 + entretien complémentaire du 11/10/2007.

et les filles retenues étaient conduites au campement des Français à SOS :

« J'ai vécu près de SOS dans les locaux de l'école primaire de Gikongoro. La nuit, des militaires français venaient et triaient les plus belles filles et les amenaient coucher avec eux dans les bâtiments de SOS. Ils les gardaient pendant environ quatre jours. Puis, ils revenaient prendre d'autres filles parmi les déplacés. Ils passaient au milieu de nous en regardant le faciès, puis pointaient du doigt celles qui devaient les suivre. Lorsque je me suis rendu compte que la vie n'y était pas bonne, que la sécurité n'était pas là, j'ai déménagé vers Kibeho. »⁷⁸³

Innocent Sekuvumba qui a vécu dans le même camp corrobore le précédent témoignage, les deux étant assez proches du récit de B.A. rapporté plus haut :

« Cinq militaires français, accompagnés d'un sous-préfet à la préfecture de Gikongoro qui s'appelait Oreste⁷⁸⁴ sont venus la nuit dans les locaux de l'école primaire de Gikongoro où je logeais. Ils nous ont réveillés et nous ont alignés. Ils observaient le visage de chacun de nous avec une lampe torche. Oreste a repéré deux jeunes filles tutsi qui avaient réussi à se déguiser et à se cacher dans la foule, et les a amenées. Les Français aussi ont choisi deux filles tutsi, et les ont conduites dans leur campement à SOS. Ils les ont gardées pendant quatre jours. A leur retour, elles m'ont raconté qu'elles avaient été contraintes d'avoir des relations sexuelles avec eux. Colette a même accouché d'un enfant métis, mais il est décédé. »⁷⁸⁵

A l'instar des témoins précédents, Laurent Mugambira a confirmé l'existence des triages de filles et femmes par des Français dans les locaux de l'école primaire de Gikongoro, suivis de leur déplacement vers SOS où les Français les gardaient pendant un certain temps.⁷⁸⁶ De même, le député Désiré Nyandwi a rapporté qu'il se rendait très souvent à SOS pour y rencontrer le lieutenant-colonel Eric De Stabenrath en qualité de membre du « Comité d'initiative locale » qui collaborait avec les Français et qu'il y observait une présence permanente des filles :

« Je me suis rendu très souvent à SOS et j'y ai vu des filles qui étaient assises devant les logements des militaires français sur un banc qui se trouvait près de l'entrée du centre. Tout le monde qui passait là-bas pouvait les voir, je pense aussi que les responsables militaires français les voyaient car on ne pouvait pas entrer à SOS sans voir ces filles. Chaque fois que j'y passais, soit dans l'avant-midi, soit dans l'après-midi, j'y trouvais des filles assises sur ces bancs juste devant les logements des

783 Témoignage recueilli par la Commission à Nyanza, le 29/01/2007.

784 Il y avait effectivement à Gikongoro un sous-préfet qui s'appelait Oreste Habinshuti. Il est mort en 1995.

785 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/12/2006.

786 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 09/07/2007.

militaires français. »⁷⁸⁷

Un autre témoin, Aaron Nshimiye, qui vivait à Murambi, déclare que des viols se commettaient dans ce camp :

*« Pendant les trois semaines que j'ai vécu à Murambi j'ai constaté que les militaires français avaient l'habitude de violer des filles tutsi qui étaient dans le camp. Ils prenaient les plus belles et les amenaient dans leurs tentes, je peux donner l'exemple d'une fille appelée Ny.F. et une autre qui s'appelait Jacqueline. »*⁷⁸⁸

Les abus sexuels commis par les militaires français sur les rescapées du génocide ne se faisaient pas toujours en usant de la force physique. Mais les circonstances dans lesquels ces relations sexuelles avec les rescapées se commettaient étaient telles que ces filles et femmes violées n'avaient pas d'autre choix que celui de se soumettre. Elles avaient vécu deux mois et demi de chasse aux Tutsi, et le contexte dans lequel elles se trouvaient pendant la présence des militaires français était toujours marqué par des violences meurtrières. Souvent, c'était des Interahamwe qui servaient de rabatteurs pour les militaires français. Ces derniers faisaient parfois usage de violence physique ouverte mais aussi d'intimidation. En outre, la faim s'ajoutant à ce contexte de violence, certaines femmes mises dans cet état se voyaient dans l'obligation de coucher avec les militaires français pour avoir de quoi manger.

5.3 Actes de tortures physiques, humiliants et dégradants

Un nombre de témoignages affirment que des militaires français se sont livrés à des actes de tortures corporelles sur des civils, notamment des coups et des séquestrations et des actions. D'autres rapportent des actions humiliantes et dégradantes de personnes qui si elles étaient très fortement fragilisées, n'avaient pas perdu leur dignité humaine.

5.3.1 Tortures à caractère physique

Jean Rukwekweri affirme avoir été torturé par des militaires français qui venaient d'assassiner son fils, le fait s'est déroulé à Kaduha :

« Après avoir tué mon fils, les militaires français responsables de cet assassinat m'ont ordonné de me coucher par terre et de rester dans cette position. L'un d'eux a veillé sur moi, l'arme toujours pointée vers mon visage. Les autres se sont rendus à mon domicile en tirant dans toutes les directions, je ne sais pas pour quelle raison, sauf que j'entendais les gens dire qu'ils cherchaient des Inkotanyi et des armes qui se cachaient

787 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 25/10/2006.

788 Témoignage recueilli par la Commission à Nyanza, le 31/07/2007.

à Kaduha. Ils ont fouillé partout et n'ont rien trouvé, mais ont mis le feu sur ma maison avant de revenir là où ils m'avaient laissé. A leur retour, ils m'ont lié les bras vers derrière et m'ont fait monter dans leur jeep en me rouant de coups. Ils m'ont amené à Cyanika. Arrivés là, ils m'ont conduit dans un bâtiment et se sont mis à m'interroger. Une fille leur servait d'interprète. Ils m'ont demandé à plusieurs reprises de dire si je cachais des Inkotanyi et si j'avais des armes. J'ai nié avec force. Ils notaient toutes mes réponses.

A la fin de l'interrogatoire, ils m'ont ordonné de me coucher. Ils ont mis quelque chose de très lourd sur mon dos et un militaire m'a bandé les yeux avec un tissu rouge. Ils m'ont fait sortir et m'ont mis dans un trou. Ils ont pris des bèches, ramassaient du sable et commençaient à m'enterrer vivant. J'ai poussé des cris. Quand le sable est arrivé près des épaules, ils ont arrêté, mais m'ont laissé dans cet état, comme s'ils voulaient que j'étouffe. Peu après, ils ont enlevé le sable et m'ont tiré du trou. A la tombée de la nuit, j'ai été mis dans un autre bâtiment toujours attaché. Le lendemain, ils m'ont amené à Murambi les yeux toujours bandés. Arrivés là, ils m'ont conduit chez leur chef. Après m'avoir posé les mêmes types de questions que celles de la veille, il a ordonné à ses subordonnés de me ramener chez-moi en me disant qu'il reconnaissait que mon fils assassiné n'avait rien fait de mal. Le pire, c'est que les Français ne m'ont pas donné l'occasion de l'enterrer. J'en souffre toujours ».⁷⁸⁹

Raphaël Kamanzi a vécu dans le camp de Murambi et atteste qu'il a été terrorisé par des militaires français jusqu'à une tentative d'assassinat :

« Le 23/07/1994, je me trouvais dans le camp de Murambi avec un groupe d'autres rescapés. Les militaires français nous ont demandés nos cartes d'identité. Vers 8h du matin, ils nous ont mis dans un minibus et six d'entre eux nous ont escortés. J'étais avec Eliphaz Nzajyibwami et Callixte Kanamugire. Arrivés sur une colline qui s'appelle Remera, le militaire qui était au volant a freiné le véhicule. Les autres sont sortis du minibus et ont pointé leurs fusils vers nous. Ils nous ont ordonnés de sortir et nous ont dit de tourner le dos. Puis, ils nous ont donné un second ordre en disant : ' les mains contre le talus '. Nous avons refusé d'obtempérer. Ils ont dit une troisième fois : ' couchez-vous, c'est l'ordre. '

Je ne sais pas ce que les autres ont fait, mais moi je me suis mis à genoux. Leurs fusils étaient toujours pointés vers nous. Mes autres camarades criaient en demandant pardon. Ces militaires se sont parlé à l'écart, et par après, ils nous ont ordonné de nous lever et de retourner dans le minibus. Nous sommes retournés à Murambi sans trop comprendre la raison de cet épisode de terreur. Une fois que nous étions de retour à

789 Témoignage recueilli par la Commission à Kaduha, le 05/07/2007.

Murambi, j'ai appris plus tard que c'était des Interahamwe qui nous avaient dénoncés auprès des Français en disant que nous soignons des Tutsi infiltrés dans le camp ».⁷⁹⁰

L'épisode de terreur infligé à Kamanzi, est aussi relatée par Régine Mukakalisa qui a vécu dans le camp de Murambi :

« Pendant le temps que j'ai vécu à Murambi, j'ai constaté que les Français n'étaient pas venus pour nous sauver. Ils torturaient les gens. Un jour, ils ont voulu assassiner un certain Kamanzi et ses collègues. Ils les ont emmenés dans une forêt et les ont torturés ».⁷⁹¹

Gaspard Nzeyimana rapporte d'autres faits de violence :

« J'ai vu une personne que les Français avaient attrapée au camp de déplacés de Kibeho. Ils l'accusaient d'être un inkotanyi. Ils l'avaient attaché sur le pare-choc de leur jeep avec quatre cordes très solides. Ils l'ont montré à la population, puis l'ont amené à Gikongoro dans cet état ».⁷⁹²

Shinani Siborurema atteste avoir été violemment frappé par des Français à l'intérieur du camp de Murambi avant d'être jeté dans la forêt de Nyungwe :

« Un jour, je suis allé à Murambi vendre des beignets et des bonbons. Quelqu'un s'est écrié en disant que j'étais un complice des Inyenzi. Un militaire français s'est alors précipité sur moi et m'a tenu par le cou. Je ne comprenais pas ce qu'il disait parce que je ne parle pas le français. Puis, il a distribué aux réfugiés toutes mes marchandises, ainsi que six mille cinq cents francs que j'avais. Puis, il m'a fait entrer à l'intérieur du camp. Arrivé là-bas, il m'a amené dans une maison où se trouvaient douze autres personnes rwandaises. D'autres militaires français sont arrivés et nous ont ordonné de mettre la tête par terre et les jambes en l'air. Puis, ils nous ont violemment frappés. Certains d'entre nous ont beaucoup saigné du nez. Après plusieurs coups, ils nous ont fait sortir. »⁷⁹³

Le témoin poursuit son récit en racontant que les tortures ont continué jusqu'à son largage dans la forêt de Nyungwe à l'endroit appelé Kuwa Senkoko.⁷⁹⁴

Actes humiliants et dégradants

Félicité Mukaruhimbana rapporte avoir été obligée de se laver nue avec un arrosoir utilisé par un Français dans un local comprenant des adultes et des enfants rassemblés :

790 Témoignage recueilli par la Commission à Butare le 04/10/2006 et 03/11/2006.

791 Témoignage recueilli par la Commission à Huye, le 04/10 / 2006.

792 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 22/08/2007.

793 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 12/12/2006

794 Voir le paragraphe consacré aux largages.

« Quand les militaires français sont arrivés à Kaduha, nous étions toujours cachés dans des buissons. Nous avons appris qu'ils étaient venus pour sauver les Tutsi encore en vie. Je me suis rendue la nuit à l'école des sciences infirmières (ESI) de Kaduha où étaient réunis d'autres rescapés. À mon arrivée, j'ai trouvé des militaires français en train de laver les hommes et les enfants tout nus avec un arrosoir. Immédiatement, un militaire m'a demandé d'enlever mes habits. J'ai refusé, parce que je trouvais horrible cet acte de déshabiller des personnes majeures et adultes au milieu des enfants. Il m'a dit que je ne pourrai pas passer la nuit là-bas sans me laver, et que c'était un ordre impératif. J'étais mise devant une situation de vie ou de mort, sans liberté de choix possible, et j'ai accepté d'enlever mes habits, mais j'ai gardé le sous-vêtement. Ils nous lavaient d'une manière honteuse, sans aucun respect dû à un être humain. Un militaire français ordonnait à une personne de se courber, puis, lui mettait de l'eau sur le dos et du savon et le frottait avec un chiffon. Ensuite, un autre militaire français prenait des photos de chaque personne lavée toujours nue. C'était très honteux et humiliant de nous laver de cette façon-là en présence d'enfants en bas âge. À la fin, ils nous montraient l'endroit où nous devons nous asseoir pour nous donner à manger, et ils utilisaient une autre méthode d'humiliation. Ils nous plaçaient à la file indienne, chacun avec une assiette. Un militaire français mettait une seule cuillère sur chaque assiette et demandait à chacun de partir, puis de revenir après avoir terminé de manger le contenu de cette cuillère. Je pense que nous avons fait dix tours, et les Français mettaient toujours une seule cuillère. Chaque fois, il y avait un autre militaire français qui prenait des photos. Après dix tours de va-et-vient, ils nous amenaient un plateau bien rempli. Malgré la faim, nous n'avions plus envie de manger et nous avons tous refusé ».⁷⁹⁵

Antoine Mucyo qui travaillait à Kaduha affirme avoir été témoin d'actes humiliants où des Français arrosaient des personnes totalement nues :

« J'ai vu les militaires français à l'ESI Kaduha. Il y avait un camp de rescapés qui avaient été rassemblés. Je m'y étais rendu pour voir un préfet des études de ladite école. C'était vers 20h. En passant, j'ai vu deux militaires. L'un tenait un fusil et l'autre une pompe d'eau qui avait une forte pression. Ce militaire était en train d'arroser des personnes dénudées. Elles étaient au nombre de dix à peu près. Ça m'a tellement choqué, parce que dans ce groupe, il y avait des enfants et des personnes adultes, hommes et femmes réunis ».⁷⁹⁶

6. Distribution très insuffisante de vivres et de soins aux survivants du génocide

⁷⁹⁵ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 09/07/2007.

⁷⁹⁶ Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 30/01/2007.

Une accusation qui revient de façon récurrente dans les témoignages sur Murambi est l'absence de soins pour les malades et les blessés, ainsi que l'insuffisance de la nourriture et de l'eau. Cette situation de misère et de faim obligeait les survivants du génocide à sortir du camp pour chercher de quoi manger. Lors de ces sorties, certains rescapés ont été attrapés et tués par des miliciens. La même situation a conduit des jeunes filles à accepter des relations sexuelles contraintes avec des militaires français afin d'avoir de quoi manger. Philippe Mbaraga rapporte :

« Pendant la période que j'ai passé à Murambi, il n'y avait vraiment pas de quoi manger. Les Français ne nous donnaient que des biscuits et certains d'entre nous ont souffert de la diarrhée et de la déshydratation. Il y a même eu une vieille femme qui est morte à cause de la faim, alors que des déplacés qui étaient dans d'autres camps que Murambi, recevaient la nourriture de la part de certains organismes internationaux. Dans le camp de Murambi, les Français n'acceptaient pas que des ONG nous fournissent en vivres et médicaments. Or, parmi les rescapés il y avait de nombreux blessés. De même, les Français profitaient de cette situation de faim pour emmener des femmes et des filles dans leurs tentes et leur donnaient du riz et des conserves. En contrepartie, ils exigeaient des faveurs sexuelles. »⁷⁹⁷

Régine Mukakalisa ajoute :

« J'ai vu pour la première fois les Français quand ils sont venus à Butare pour évacuer Monseigneur Gahamanyi et les religieux qui se trouvaient avec lui à l'évêché. J'étais caché à la procure et je suis partie avec eux. Quand nous sommes arrivés à Gikongoro, les Français ne nous ont donné à manger que le lendemain. C'était un petit paquet de biscuits. Par après, ils ont procédé à l'évacuation des religieux et d'autres personnalités au Zaïre ou en Europe. Ils exigeaient de certaines filles d'avoir des relations sexuelles avec elles contre des vivres et autres avantages que les autres n'avaient pas. Ces filles étaient obligées d'accepter à cause de mauvaises conditions dans lesquelles elles vivaient, notamment la faim. »⁷⁹⁸

Cassilde Tuyizere fait également partie des personnes évacuées de Butare avec Monseigneur Gahamanyi par des Français et installées dans le camp de Murambi. Elle déclare :

« Quand nous sommes arrivés à Gikongoro, nous avons attendu jusqu'au jour suivant pour recevoir quelques chose à nous mettre sous la dent. Les Français ont donné à chacun un petit paquet de vingt-cinq biscuits. A Murambi, il y avait beaucoup d'orphelins et de blessés qui étaient dans un état très critique, mais les Français ne les soignaient pas. Moi-même, j'avais un plâtre usé et ils me l'ont enlevé parce que j'avais insisté. Ils l'ont fait de façon très brutale en utilisant un couteau de cuisine. Les

797 Témoignage recueilli par la Commission à Nyanza, le 31/01/2007.

798 Témoignage recueilli par la Commission à Huye, le 04/10/2006.

militaires français contraignaient des filles rwandaises à la prostitution. Les jeunes filles avaient un bâtiment à part, et en échange d'avantages dont nous autres ne bénéficions, ils exigeaient des faveurs sexuelles. Ils leur donnaient des vivres en quantité suffisante et des habits. »⁷⁹⁹

Raphaël Kamanzi qui a campé à Murambi signale à son tour des mauvaises conditions sanitaires et alimentaires auxquelles les Français n'apportaient aucune réponse appropriée :

« À Murambi, la vie était très dure, il n'y avait pas assez de vivres pour des personnes qui avaient connu une période aussi dure que celle que nous avons vécu. De temps en temps, les Français nous donnaient un paquet de biscuits par adulte et pour deux jours. Un enfant ou un mineur recevaient la moitié. Puis, après quatre jours, ils nous donnaient un peu de maïs et de haricots. Le problème est que ces vivres étaient souvent distribués par des gens travaillant pour les Français, la plupart d'entre eux était des Interahamwe. Ces derniers nous donnaient de très petites quantités et allaient vendre le reste en ville ou le donnaient à leurs amis. Comme j'étais infirmier, j'ai essayé de soigner les malades, mais les militaires français m'ont refusé des médicaments. Un jour, après les avoir beaucoup suppliés, ils m'ont donné du sérum sans les accessoires appropriés, de façon qu'ils ne servent à rien. Constatant cette mauvaise volonté des Français, j'ai demandé des médicaments au Dr Twagiramungu Edison de l'hôpital de Kigeme, et c'est grâce à la provision qu'il m'a donnée que j'ai pu soigner certains malades gravement atteints. »⁸⁰⁰

Charles Ndagijimana qui a vécu également dans le camp de Murambi raconte l'indifférence des Français quant à la faim dont souffraient les réfugiés sous leur garde et aux besoins de soins des blessés :

« J'avais été gravement blessé par les Interahamwe pendant le génocide et à l'arrivée des militaires français, mes frères et moi étions cachés chez nos voisins. Ils m'ont évacué sur Murambi en passant par Karama et au centre SOS. Étant donné que j'étais gravement blessé, on m'a séparé de mes frères et j'ai été mis dans une salle où se trouvait d'autres blessés. La vie était très dure, quelquefois on nous donnait de la bouillie, mais on ne nous soignait pas. Pour manger, il fallait attendre que les voisins qui nous avaient cachés nous amènent de la nourriture. »⁸⁰¹

Philippe Ntete a connu à Murambi la même indigence alimentaire et sanitaire :

« Quand je suis arrivé à Murambi, les Français m'ont mis dans une salle où se trouvaient d'autres survivants du génocide. La vie y était extrêmement dure. Nous n'avions pas de quoi manger. Les Français

799 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 12/02/2007.

800 Témoignage recueilli par la Commission à Butare les 04/10/2006 et 03/11/2006.

801 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 10/01/2007.

nous donnaient de temps à temps des biscuits qui ne suffisaient pas à nourrir une personne adulte. Ceux qui le pouvaient, se rendaient en dehors du camp et ramenaient de la nourriture pour les autres. Certains étaient malheureusement attrapés et tués par des Interahamwe. »⁸⁰²

7. Incitation à fuir le pays

De nombreux témoignages indiquent que les militaires français, lors de leur retrait de Gikongoro, ont incité la population à fuir au Zaïre. L'incitation a été orchestrée au plus haut niveau de la hiérarchie militaire française, par le lt-col. Eric De Stabenrath. Lors d'une réunion qu'il a organisée à l'intention des autorités locales, il les a invitées à sensibiliser la population sur l'urgence et la nécessité de fuir le Rwanda. Dans d'autres cas, ce sont ces autorités locales qui ont incité à l'exode, mais les Français ne se sont pas opposés à leur propagande. Au même moment, les Français ont pillé des biens de l'administration, des usines et des projets agricoles et les ont emportés au Zaïre.

Désiré Ngezahayo décrit comment le départ en exil de la population locale a été encouragée par les militaires français :

« Vers le 20 août 1994, les bourgmestres ont été convoqués dans une réunion par un colonel dont j'oublie le nom, qui commandait les forces françaises. Il nous a annoncé que les Français allaient se retirer du Rwanda, que le FPR prendra position dans la zone Turquoise et que le FPR tuera la population. Il a donné instruction aux bourgmestres de sensibiliser les populations de nos communes respectives à fuir le pays vers le Zaïre et que les Français s'engageaient à les protéger pendant leur exode. L'après-midi, nous sommes allés avec les Français rencontrer une délégation du FPR à Maraba. Le colonel Zigira nous a expliqué que le nouveau gouvernement allait travailler pour l'unité des Rwandais et qu'il n'y avait aucun motif de fuir le pays. Il nous a demandé en tant qu'autorités de faire tout ce qui était à notre pouvoir pour que la population cesse de s'en aller. Sur le chemin du retour, le colonel français nous a dit avec insistance qu'il ne fallait pas croire au discours du FPR, qu'il fallait plutôt sensibiliser la population à quitter le Rwanda avant que les Français ne partent, pour qu'ils la protègent dans son exode. La veille de leur départ, les responsables du gouvernement intérimaire encore en place, à la tête desquels se trouvait Callixte Kalimanzira⁸⁰³ ont organisé une marche populaire de soutien aux soldats français. La manifestation s'est terminée au quartier général français à SOS. Le colonel français qui dirigeait Turquoise a alors pris la parole et a dit à la population que l'armée française achevait sa mission au Rwanda et a rappelé qu'il donnait comme conseil de fuir le pays et qu'il n'était pas

802 Témoignage recueilli par la Commission à Nyanza le 31/01/07.

803 Ancien ministre du gouvernement intérimaire, Kalimanzira est aujourd'hui inculpé de génocide par le TPIR.

*encore trop tard pour le faire ».*⁸⁰⁴

Jean-Baptiste Mukamarutoki qui fut bourgmestre de Nyamagabe de mai 1980 à mars 1990, puis retrouva ce poste, nommé par les militaires français conforte le témoignage de Ngezahayo :

*« J'ai travaillé avec les Français pendant plus d'un mois. Au cours de cette période, j'ai participé à deux réunions qu'ils ont dirigées à SOS. Elles étaient conduites par un colonel français qui était le commandant du détachement français de Gikongoro, accompagné d'un capitaine de haute taille. La deuxième réunion a eu lieu vers fin août et consistait à sensibiliser les gens à fuir le pays. Ce colonel français s'est adressé à la population en disant qu'il ne comprenait pas l'attitude des personnes qui ne prenaient pas la décision de fuir. Il a expliqué que ceux qui avaient commis des tueries seront à leur tour tués à l'arrivée du FPR et que le meilleur moyen de se sauver, c'était de partir à l'extérieur du pays. Ce discours a effrayé beaucoup de gens et ils ont opté pour le départ en exil. »*⁸⁰⁵

Le député Désiré Nyandwi qui vivait dans la zone Turquoise à Gikongoro confirme les témoignages de ces deux ex-dignitaires préfectoraux :

*« Je me rappelle une fois sur la route Gikongoro-Kitabi, avoir vu des Français dire aux gens que s'ils restaient sur place, ils seront tués par des Inkotanyi. Ils faisaient un signe de trancher la gorge. Ce geste suscitait la panique au sein de la population et a poussé beaucoup de gens à partir au Zaïre. »*⁸⁰⁶

Le colonel Martin Ndamage et ses collègues officiers des FAR qui avaient rédigé à Gikongoro un communiqué condamnant le génocide et qui avaient exprimé leur désir de collaborer avec le FPR furent emmenés au Zaïre où ils furent maltraités après avoir entrepris des démarches en vue du retour au Rwanda. Le colonel Ndamage le dit en ces termes :

« Quelques jours après l'arrivée des Français à Gikongoro, un groupe de neuf officiers des FAR dont je faisais partie a publié un communiqué indiquant que nous nous désolidarisions avec le pouvoir qui était en train de commettre le génocide et ses divers rouages. Après sa publication, les Français sont venus nous voir et nous ont dit que nous avions commis l'irréparable. Ils ont ajouté que le gouvernement intérimaire avait donné l'ordre au commandement des FAR de nous tuer, et que pour éviter le massacre, ils allaient nous évacuer à Bukavu. Nous avons accepté et ils nous ont embarqués avec nos familles jusqu'à Bukavu (Kavumu). Nous y avons passé quatre jours, nourris par des Français, logeant dans des

804 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 13/12/2006.

805 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 19/07/2007.

806 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 26/10/2006.

tentes qu'ils nous avaient données. Au cours de ce séjour, nous leur avons demandé de nous mettre en contact avec le général Dallaire. Nous voulions voir s'il pouvait nous aider à rentrer au Rwanda. Ils ont d'abord refusé, puis ont fini par accepter et Dallaire est venu. Nous avons échangé avec lui et lui avons dit que nous voulions rentrer au Rwanda. Le lendemain de son départ, tôt le matin, les Français nous ont fait sortir des tentes et nous ont installé dans d'autres, plus petites, placées à une cinquantaine de mètres de notre premier campement. Ils ne nous parlaient plus. Vers 14h, ils ont pris leurs armes et ont encerclé le lieu. Ils nous ont désarmés. Puis, ils nous ont fait sortir des tentes et nous ont chassés en disant qu'ils ne voulaient plus héberger des personnes qui étaient contre l'action du gouvernement intérimaire. Ils ont pris nos bagages et les ont jetés dans l'herbe. Ils nous ont alors intimés l'ordre de quitter les lieux immédiatement. »⁸⁰⁷

Cyprien Munyanziza qui habitait en face du camp de Murambi déclare que :

« Les Français circulaient dans leurs véhicules et mettaient la main sur la gorge pour nous montrer que le FPR allait nous égorger si nous restions sur place. Cette sensibilisation a poussé une grande partie de la population à fuir vers le Zaïre. »⁸⁰⁸

Laurent Mugambira a observé la même incitation à fuir :

« Les militaires français circulaient partout dans les camps de déplacés en encourageant la population à partir au Zaïre. Par l'intermédiaire de leurs interprètes, ils disaient à la population que si elle ne partait pas, elle sera massacrée par le FPR. Les Français faisaient également le signe de trancher la gorge pour signifier que les soldats du FPR allaient égorger ceux qui resteront dans la zone après leur départ. »⁸⁰⁹

Gabriel Musilikare confirme cette ardeur à nous faire fuir :

« Les Français nous ont encouragés à fuir vers le Zaïre avant que le FPR n'arrive dans la zone Turquoise. Avant leur départ, ils ont circulé avec leur interprète nommé Nkurunziza Etienne dans la commune Kinyamakara où j'habitais, et nous incitaient à partir au Zaïre. Ils disaient que si nous ne partions pas, les Inkotanyi allaient nous couper la gorge. Mon grand frère Ntasoni Jean est parti après cette sensibilisation et n'est plus revenu. Moi-même, j'ai été convaincu de partir, et je suis allé à Bukavu, où j'ai vécu dans le camp de Kashusha. »⁸¹⁰

807 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 25/10/2006.

808 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 27/09/2007.

809 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 09/07/2007.

810 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 16/02/2007.

8. Pillage des biens publics

Avant de quitter Gikongoro, les militaires français ont détruit ou emporté des biens de l'administration rwandaise et des établissements publics, et les ont emportés au Zaïre. Parfois, ils ont assisté la population dans le pillage et la destruction des biens publics.

Le député Désiré Nyandwi se souvient :

« J'ai aussi pu constater le rôle des Français dans le pillage des biens de l'administration. Par exemple, dans le bureau du préfet se trouvait un grand coffre-fort contenant de l'argent. Les soldats français ont tiré sur le coffre-fort et emporté la somme qu'il contenait. Ils ont aussi ouvert les portes des bâtiments de la préfecture et autorisé la population à y entrer et piller. A Kitabi, durant les deux derniers jours avant leur départ, les Français ont pillé des biens du projet UGZ 4 que je dirigeais. Ils ont ouvert des portes avec des engins militaires, puis ont emporté des biens et distribué le reste à la population. »⁸¹¹

Fidèle Yambabariye déclare que les militaires français ont pillé des machines à l'usine à thé de Mata :

« Les Français qui résidaient à Kitabi venaient s'approvisionner en eau et en bois de chauffage à l'usine de Mata. Avant de quitter définitivement le pays, ils ont volé deux machines, l'une servait à alimenter l'usine en carburant, l'autre était utilisée au laboratoire. Je les ai vus mettre ces deux appareils dans leurs véhicules. Ils ont aussi pris une armoire qui avait été laissée par un cadre de l'usine qui avait pris fuite et n'avait pas pu l'emporter lui-même parce qu'il manquait de places dans son véhicule. »⁸¹²

L'arrivée des militaires français n'a pas changé fondamentalement la situation de sécurité des rescapés du génocide. Les autorités locales qui avaient dirigés les massacres durant deux mois et demi ont été maintenues en place par les militaires français et nombre de ceux qui ont été nouvellement installées étaient elles aussi impliquées dans le génocide. Les militaires français ont maintenu toutes les barrières tenues par les Interahamwe en donnant des instructions pour que ceux-ci continuent à pourchasser les Tutsi et les tuer. À travers une campagne de largage ciblant en partie les Tutsi qu'ils jetaient dans la forêt de Nyugwe, ils en ont fait tuer un certain nombre. Dans les lieux sécurisés par l'armée française, les assassinats de Tutsi continuaient au vu et au su des militaires français. Les viols et les relations sexuelles imposées aux rescapées du génocide, très répandus, ont été un autre acte faisant une continuité

811 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 25/10/2006.

812 Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 27/09/2007.

entre la période de présence française et les deux mois et demi de génocide. Enfin, constatant la défaite des FAR et contraints à se retirer, les militaires français ont mené une politique de la terre brûlée en incitant fortement la population à fuir au Zaïre et en encourageant le pillages des infrastructures.

Annexe : Liste de certaines autorités qui ont travaillé avec des Français à Gikongoro et leur situation actuelle

L'objet de ce tableau est de montrer que les responsables français qui ont mené l'opération Turquoise à Gikongoro ont collaboré avec les autorités criminelles ou installé au pouvoir des personnes impliquées dans le génocide. A l'époque, la plupart d'entre elles étaient des tueurs notoirement connus qu'il n'était pas difficile d'identifier en effectuant une simple recherche d'informations. D'ailleurs, des témoignages d'officiers français recueillis par des journalistes pendant Turquoise prouvent que les Français savaient à qui ils avaient affaire en choisissant de collaborer avec ces bourgmestres et sous-préfets, que ce soit à Gikongoro, à Cyangugu et à Kibuye. C'est ce qu'affirma le capitaine de frégate Marin Gillier au journaliste Christian Lecomte en juillet 1994 :

« Nous savons que les bourgmestres et les sous-préfets de la région sont pour la plupart impliqués dans les massacres de Tutsi, voire leurs instigateurs. Nous avons accumulé des témoignages qui le prouvent. Mais, pour le moment, ils sont nos seuls interlocuteurs auprès du million et demi de réfugiés hutu qui ont afflué dans la zone. »⁸¹³

Les opinions du colonel Didier Tauzin furent de la même veine en qualifiant les membres du gouvernement intérimaire et des FAR comme des « *organisations légales* » bien qu'en admettant qu'ils « *devaient avoir du sang sur les mains*. »⁸¹⁴ Il ajouta : « *la légitimité de ce gouvernement n'est pas mon problème* ». ⁸¹⁵

813 Christian Lecomte, « Au Rwanda, l'horreur est encore à venir », *La Vie*, 21/07/1994.

814 Chris McGreal, « French compromised by collaboration in Rwanda », *The Guardian*, 1er juillet 1994.

815 Block, « French claim early success in Rwanda » ; *Raymond Bonner*, « Fear is still persuasive in Rwanda countryside », *New York Times*, 29 juin 1994.

Nom et prénom	Fonction antérieure	Fonction attribuée par les Français pendant Turquoise	Situation actuelle juridique
Laurent Bucyibaruta	Préfet Gikongoro	Préfet Gikongoro	réfugié en France, sous mandat d'arrêt du TPIR recherché par la justice rwandaise
Damien Bina	Sous-préfet Munini	Sous-préfet Munini	recherché par la justice rwandaise
Joseph Ntegeyintwali	sous-préfet de Karaba	sous-préfet de Karaba	condamné à mort' détenu à Manga
Joachin Hategekimana	sous-préfet de Kaduha	sous-préfet de Kaduha	en procès, prison de Gikongoro
Désiré Ngezahayo	bourgmestre de Karama	bourgmestre de Karama	condamné à mort, prison de Gikongoro
Juvénal Muhitira	bourgmestre de Kivu	bourgmestre de Kivu	en procès, prison de Gikongoro
Didace Hategekimana	bourgmestre de Rukondo	bourgmestre de Rukondo jusque fin juillet 1994	condamné à mort, prison de Gikongoro
Jean Hakizayezu	enseignant	bourgmestre de Rukondo fin juillet-août 1994	condamné à 15 ans de prison, libéré, TIGE
Paul Kadogi	bourgmestre de Nshili	bourgmestre de Nshili	condamné à mort, prison de Mpanga
Innocent Bakundukize	agronome usine à thé Mata	bourgmestre de Mubuga	en procès, prison de Gikongoro
Mathieu Rutambuka	conseiller de secteur	bourgmestre de Kinyamakara	en procès dans Gacaca
Bernard Bizimana	bourgmestre de Musange	bourgmestre de Musange jusque juillet 1994	en fuite en Ouganda, recherché par la justice rwandaise
Simon Nkezabaganwa	enseignant	bourgmestre de Musange depuis juillet 1994	condamné à mort
Jean-Baptiste Mukamarutoki	conseiller de secteur, ancien bourgmestre	bourgmestre de Nyamagabe depuis juillet 1994	aveux et condamné à huit ans de prison pour génocide
Augustin Gashugi	bourgmestre de Karambo	bourgmestre de Karambo jusque juillet 1994	recherché par la justice rwandaise, serait mort en RDC

François Rwabarinda	inspecteur scolaire	bourgmestre de Karambo jusqu'au départ des Français	libre
Albert Kayihura	Bourgmestre de Muko	bourgmestre de Muko jusqu'au juillet 1994	recherché par la justice rwandaise, serait mort en RDC
Emmanuel Ndahayo	assistant du bourgmestre	bourgmestre de Muko depuis juillet 1994	libéré de prison, en attente de procès dans Gacaca
Jean-Chrysostome Ndizihiwe	enseignant	bourgmestre depuis juin 1994	emprisonné puis libéré sans procès
Emmanuel Nteziryayo	bourgmestre de Mudasomwa	bourgmestre de Mudasomwa jusqu'au juillet 1994	en prison pour génocide en Grande Bretagne
Faustin Kanyeshyamba	ex-bourgmestre de Mudasomwa	bourgmestre de Mudasomwa depuis juillet 1994	condamné pour génocide à 7 ans de prison
Silas Mugerangabo	bourgmestre de Rwamiko	bourgmestre de Rwamiko jusqu'au août 1994	décédé en prison à Butare

Notes du tableau

- 1 La peine de mort a été réduite à la prison à vie suite à sa suppression dans le Code pénal rwandais.

Conclusion

Comme on a pu le constater, les actions des militaires français, notamment les plus répréhensibles, se sont répétées de façon notable dans les trois préfectures qui ont abrité l'opération Turquoise. Ainsi, ils ne constituent pas des accidents ou des excès de simples jeunes soldats ou d'un commandant qui se seraient fourvoyés, mais bien une stratégie et des actions systématiques, tolérées et produites par les normes et les pratiques de l'opération Turquoise. Le fait le plus marquant et qui se retrouve de façon répétitive dans les trois préfectures, c'est la continuation du génocide sur instruction des officiers français, qui ont maintenu en place les préfets, une partie des bourgmestres et responsables administratifs subalternes avec lesquels ils ont collaboré. Ils ont maintenu en place les barrières des interahamwe et ont collaboré avec ces derniers. Les militaires français leur ont demandé clairement, comme nous avons pu le voir dans Gikongoro, de continuer à traquer et à tuer les Tutsi. Toujours à Gikongoro, nous avons vu comment ils ont largué principalement des Tutsi dans la forêt de Nyungwe depuis leurs hélicoptères, mais en faisant en sorte que la chute ne soit pas mortelle et en sachant que, dans le contexte, il y avait de fortes chances qu'ils soient tués. À Rubengera, nous avons vu qu'ils ont demandé aux interahamwe de traquer les Tutsi qui se seraient fauflés dans les camps de déplacés hutu, et qu'ils ont demandé qu'au moins une partie de ces Tutsi soient tués. À Cyangugu nous avons vu que tout autour du camp de Nyarushishi, ils ont maintenu les barrières des interahamwe qui continuaient à tuer les survivants qui voulaient entrer ou sortir du camp. Toujours à Nyarushishi et au camp de Murambi, les militaires français qui gardaient ces camps ont permis aux Interahamwe de continuer à y entrer et y prélever des Tutsi à tuer. Nous avons vu que les militaires français ont donné des armes aux chefs interahamwe comme Yussuf. C'est dans cette ligne qu'il faut comprendre le sacrifice des survivants de Bisesero par le colonel Rosier. Ainsi l'affaire Bisesero ne constitue pas un accident, ni un acte criminel exceptionnel. Elle s'inscrit dans la stratégie globale de l'opération Turquoise et n'en est que l'exemple le plus frappant.

Derrière ces actions de poursuite des assassinats, on perçoit la volonté des officiers français de se prémunir contre les risques d'infiltration d'éléments du FPR. Mais aucun des témoignage ne montre que les interahamwe essaient de faire la distinction entre les infiltrés, donc les potentiels combattants, et les Tutsi ordinaires. Et ils continuaient de commettre les massacres souvent sous les yeux des militaires français.

Il y a les autres actes d'hostilité et d'agression contre les Tutsi qui tendent à montrer que les militaires français n'en voulaient pas seulement aux combattants réels ou potentiels du FPR. La manipulation des esprits commence lors de l'encadrement et du « *briefing* » pré-déploiement, où, par inversement de la réalité du génocide, on explique aux militaires français de l'opération Turquoise que ce sont les Tutsi qui massacrent les Hutu afin de désamorcer les problèmes éventuels de conscience que pourraient poser le fait de s'en prendre aux victimes du génocide.

Il y a eu la faim qui a continué à régner dans les enclaves protégées par les militaires français, comme aux camps de Bisesero, de Nyarushisi et de Murambi. Dans ces trois camps, certains survivants, poussés par la faim, sont sortis des camps et se sont fait tuer. Il y a eu les viols très fréquents et tolérés par le commandement. Il y a eu les refus de soigner, à Cyangugu et à Kibuye des survivants, des femmes et des jeunes filles notamment, du fait de leur appartenance ethnique.

Enfin, il y a eu les amputations abusives des rescapés de Bisesero à Goma. Tout ceci montre que, au-delà des Tutsi qui auraient pu représenter une menace de type militaire, les militaires français ont agressé, laissé et fait tuer des Tutsi indistinctement.

ORGANIGRAMME DE L'EXÉCUTIF FRANÇAIS

1990 – 1995

Présidence de la République	Premier Ministre	Ministère de la défense	Ministère de la Coopération	Ministère des affaires étrangères
1. Président François Mitterrand (1981 - 1995) 2. Secrétaire Général de la Présidence la République Jean-Louis Bianco (juin 1982 - mai 1991) Hubert Védrine (1991 - 1995) 3. État-major particulier du Président de la République Chef d'état-major particulier du Président de la République : - Général Jean Fleury (1987 - 1989)	Michel Rocard (mai 1988 - 15 mai 1991) Édith Cresson (15 mai 1991 - 2 avr. 1992) Pierre Bérégovoy (3 avr. 1992 - 29 mars 1993) Édouard Balladur (29 mars 1993 - 11 mai 1995)	1. Ministre de la défense : Charles Hernu (1981-1985) Paul Quilès (1985 - 1986) Charles Millon (1986-1988) Jean-Pierre Chevènement (mai 1988 - janvier 1991) Pierre Joxe (janvier 1991 - mars 1993) François Léotard (1993 - 1995)	1. Ministre de la Coopération Jacques Pelletier (mai 1988 - juin 1991) Edwige Avice (mai 1991 - avril 1992) Marcel Debarge (avril 1992 - 30 mars 1993) Michel Roussin (1 avril 1993 - 1994) Bernard Debré (1994 - 1995)	1. Ministre des affaires étrangères Roland Dumas (mai 1988 - mars 1993) Alain Juppé (1993 - 1995) Directeur de cabinet du Ministre des affaires étrangères Pascal Gendreau (1993) Daniel Bernard, directeur de cabinet de Roland Dumas (1992) Dominique De Villepin, directeur de cabinet d'Alain Juppé (1er avr. 1993 - 1994)

- Amiral Jacques Lanxade (avril 1989 - avril 1991)
- Général Christian Quesnot (avril 1991 - sept 1995)
- Vice-amiral Jean-Luc Delaunay (8 sept 1995 - 29 avril 1999)
- Général de division Henri Bentegeat (30 avril 1999 - 3 octobre 2006)
- Adjoint de Quesnot :
- Général Huchon (jusqu'en avril 1993)
- Colonel Bentegeat

2. Chef du Cabinet militaire du Ministre de la défense :

Général Marc Amédée Monchal
(Janv.1991 - mai 1994)

Général Jean Rannou
(avril 1991 - mai 1994)

Général Philippe Mercier
(24 mai 1994 - 31 août 1995)

2. Mission militaire de Coopération (MMC)

Chef de la Mission militaire de coopération :

Général Jean Varret
(octobre 1990 - avril 1993)

Général Jean-Paul Huchon
(avril 1993)

3. Mission de coopération civile

Chef de la Mission de coopération civile au Rwanda :

Patrick Pruvot
(oct. 1987 - oct. 1992)

Michel Cuingnet
(oct. 1992 - sept. 1994)

4. Conseil pour les affaires africaines Conseiller à la Présidence de la République pour les affaires africaines : - Guy Penne (1981 - 1986) - Jean Christophe Mitterrand (1986 – juillet 1992) - Bruno Delaye (juillet 1992 - janvier 1995)	3. Chef d'état-major des armées : Général d'armée Jeannou Lacaze (1er fév. 1981 - juillet 1985) Général d'armée aérienne Jean Saulnier (août 1985 - nov. 1987) Général Maurice Schmitt (1987 - avril 1991) Amiral Jacques Lanxade (24 avril 1991 - 8 sept. 1993) Général d'armée aérienne Jean-Philippe Douin (9 sept. 1993 - 24 avril) Général d'armée Jean-Pierre Kelche (9 avril 1998 - 29 octobre 2002) Général d'armée Henri Bentégeat (30 octobre 2002 - 3 octobre 2006) Général d'armée Jean-Louis Georgelin (4 octobre 2006) Chef de cabinet de Lanxade Général Philippe Mansuy Conseil du CEM pour les affaires africaines : col. Delort Sous chef des opérations à l'état major des armées : Guillon (1990) Raymond Germanos (1994)	3. Mission de coopération civile Chef de la Mission de coopération civile au Rwanda : Patrick Pruvot (oct. 1987 - oct. 1992) Michel Cuingnet (octobre 1992 - sept. 1994)
--	---	---

REPRESENTATION FRANCAISE AU RWANDA

Ambassadeurs et Représentants	Attachés de défense	Adjoint à l'attaché de défense et Conseillers Militaires auprès des FAR	Commandement des opérations au Rwanda
Georges Martres (11 sept. 1989 - mars 1993)	Attaché de défense à Kigali (Il est également Chef d'assistance militaire au Rwanda)	Colonel Gilbert Canovas (11/10/1990 - 25/11/1990)	Colonel René Galinié (octobre 1990)
Jean-Michel Marlaud (mai 1993-avril 1994)	Colonel René Galinié (août 1988 - juillet 1991)	Le lieutenant colonel Gilles Chollet (03/02/1992 - 03/03/1992)	Colonel Jean Claude Thomann (21/10/- 02/12/1990)
Jacques Courbin	Colonel Bernard Cussac (juillet 1991 - avril 1994)	Le lieutenant colonel Jean-Jacques Maurin (24/04/1992 - 14/04/1994)	Colonel René Galinié (déc. 1990 - juillet 1991)
Jean Claude Brochenin (31 janvier 1998)			Colonel Bernard Cussac (juillet 1991 - janvier 1993)
François Ponge (7 septembre 2000)			Colonel Philippe Tracqui (8 février 1993 - 21 mars 1993)
Dominique Decherf (2004)			Colonel Bernard Cussac (avril 1993 - décembre 1993)
			Commandant unique des opération (Noroît + DAMI) en situation de crise :
			Colonel Jacques Rosier (juin - novembre 1992)
			Colonel Dominique Delort (février- mars 1993)
			Commandant de l'opération Amayyllis :
			Jean-Jacques Maurin puis Henri Poncet
			Commandant de l'opération Turquoise :
			Jean-Claude Lafourcade

TROISIEME PARTIE: IMPLICATION DE L'ÉTAT

FRANÇAIS APRES LE GENOCIDE

1. Appui politique au gouvernement intérimaire et militaire, aux ex-FAR et aux interahamwe après juillet 1994

1.1. Contacts officiels avec le gouvernement intérimaire en exil

Il ressort d'un rapport rédigé par Jérôme Bicumupaka de la mission qu'il effectua en France en septembre 1994, que celle-ci a poursuivi des liens de collaboration avec le gouvernement intérimaire, en lui prodiguant notamment des conseils de nature politique pour l'amélioration de son image et pour retrouver une légitimité perdue du fait du génocide. Bicumupaka fut reçu à deux reprises par un officiel français, et de manière informelle, par deux autres personnalités, lors d'une mission destinée à :

« Sensibiliser les autorités françaises à la situation tragique que vit actuellement le Rwanda ; S'enquérir de la position de la France sur le problème rwandais ; Solliciter un soutien politique de la France à notre cause sur la scène internationale ; Solliciter une aide humanitaire au profit des réfugiés et un soutien financier. »⁸¹⁶

Dans son rapport, Bicumupaka nota que la France conseillait au gouvernement intérimaire et aux FAR d'adopter un « profil bas », mais que la France ne leur retirera pas pour autant sa sympathie et son assistance :

*« Pour les Français, le Gouvernement du FPR serait illégitime, car il s'agit d'un Gouvernement installé par l'armée Ougandaise, dont une majorité ne parle ni Kinyarwanda ni français ; un Gouvernement qui 'dirige' un pays déserté par une majorité de sa population ; bref, un Gouvernement d'une armée d'occupation. Pour eux, ce Gouvernement devrait céder la place à un autre qui représente réellement la population. Le Gouvernement de transition réfugié à l'étranger représente une large majorité de la population rwandaise, **mais il reste très discrédité** [ce n'est pas nous qui soulignons] »⁸¹⁷*

Comme conseils dispensés à ce gouvernement discrédité, Bicumum-

816 Jérôme Bicumupaka, Rapport de mission en France, Goma, 4 octobre 1994.

817 Ibid

paka nota :

« Les Français recommandent toujours que nous nous organisions de manière à ce que nous puissions occuper autant que possible la scène internationale en menant des actions médiatiques sans précédent ; il faudrait que nous multiplions des déclarations, mais il devrait s'agir de déclarations réfléchies qui entrent dans le cadre d'une stratégie cohérente et responsable et non des déclarations belliqueuses qui engageraient une polémique. Cela ne serait pas en phase avec la politique du profil bas qu'ils recommandent. »⁸¹⁸

Lors de cette mission, Bicamumpaka aborda également avec ses interlocuteurs la question du soutien militaire directe de la France et se vit répondre :

« Sur le problème de soutien de la France, nos interlocuteurs nous ont répondu que ce soutien était impossible dans l'immédiat pour essentiellement les raisons suivantes :

- Le monde est encore sous le choc des massacres ;

La France est accusée par l'opinion internationale d'avoir une responsabilité dans le 'génocide' rwandais ; La période électorale française [...] Dans le cas même où un éventuel soutien serait accordée, il faudrait trouver des astuces : par exemple trouver un pays africain 'ami' qui recevrait cette aide financière pour nous la rétrocéder. D'où l'importance du Président Mobutu dans notre stratégie. [...] D'où la nécessité d'orienter prioritairement notre diplomatie vers le Président et les autres responsables zaïrois et l'amener à nous accorder une certaine liberté d'action politique sur le territoire zaïrois, tout en nous imposant des contraintes de prudence. »⁸¹⁹

S'agissant de la reconquête du pouvoir au Rwanda, la France conseilla au gouvernement intérimaire ce qui suit :

« Ayant sollicité leur avis sur l'éventualité d'une reconquête du pouvoir au Rwanda par des actions militaires, nos interlocuteurs nous ont demandé de faire très attention, car dans l'immédiat, nous aurions le monde entier contre nous. Cette action serait vouée à l'échec. Pour eux, l'important pour nous, est le fait d'exister et d'être reconnu par la Communauté internationale comme étant réellement représentatif du peuple rwandais (Exemple : le Gouvernement français en exil à Londres ou le Gouvernement polonais en exil aussi à Londres de 1939 à 1945 ou encore le Gouvernement de l'OLP). »⁸²⁰

On le voit, la France ne veut pas mener des actions ouvertes, mais

818 Ibid

819 Ibid

820 Ibid

préfère un apport indirect par l'intermédiaire du président Mobutu. Nous verrons notamment à travers les témoignages du général Rwakabije et du colonel Murenzi (cf. les annexes) que cette action de soutien indirect français via le président Mobutu fut effectivement menée.

L'appui français aux ex-FAR et aux interahamwe se caractérisa par deux aspects essentiels : la couverture de livraisons d'armes transitant par Goma, et l'appui direct à la restructuration des FAR, la formation militaire des interahamwe et l'encouragement des opérations menées par des groupes armés pour déstabiliser le territoire rwandais.

1.2 Approvisionnement en armes et couverture de leur livraison par Turquoise

La France continua à soutenir militairement et en logistique les FAR et le gouvernement intérimaire pendant la présence de Turquoise à Goma et après son départ. Le 2 juillet 1994, le Premier ministre Jean Kambanda reconnut :

*« Nous recevons des armes, c'est clair. Sans cela, nous n'aurions pas pu tenir. Je commence à comprendre comment on gagne une guerre. Le problème de l'embargo ne se pose plus de la même manière qu'il y a un mois. »*⁸²¹

Le 4 juillet 1994, un officier ex-FAR confirma les propos de Kambanda en signalant que les FAR continuaient à recevoir des approvisionnements d'armes à Goma.⁸²²

Ces flux d'armes furent également constatés par des journalistes présents sur place, ils révélèrent que les cargaisons avaient commencé à la mi-avril et se poursuivirent tout au long de l'été 1994, en présence de l'armée française à Goma. Les armes étaient amenées par des Boeing 707 du Nigeria et par d'autres avions anonymes qui se posaient le soir vers 20h30 et versaient à chaque atterrissage 18 tonnes d'armes et de munitions.⁸²³ Le Figaro affirme disposer de preuves étayant que

*« le 18 juillet un vol transportant pour 753 645 dollars d'armes s'est posé à Goma. L'ambassade du Rwanda à Paris a financé ce vol pour un montant de 175 000 dollars, l'ambassade du Rwanda au Caire pour un montant de 578 645 dollars ».*⁸²⁴

821 Franck Johannès, « Les Kalachnikov de l'étrange pasteur », *Le Journal du Dimanche*, 3 juillet 1994

822 Carnet de bord de Samantha Bolton, Déléguée de MSF à Goma, *Le Nouvel Observateur*, 28 juillet 1994

823 Voir Franck Johannès, art. cité

824 Le Figaro, 12 janvier 1998

En juin 1994, le colonel Dominique Bon, attaché de défense à l'ambassade de France à Kinshasa, laissa entendre que les livraisons d'armes aux ex-FAR n'avaient pas cessé et qu'elles passaient par l'aéroport de Goma.⁸²⁵

Un rapport administratif et financier de l'ambassade du Rwanda en France réalisé du 31 juillet au 5 août 1995 par une commission rwandaise de contrôle révéla qu'entre le 4 juillet 1994 et le 29 décembre 1994, le colonel Sebastien Ntahobari, attaché militaire à cette ambassade, continua à faire des dépenses liées aux achats d'armes en utilisant le compte n° 034728-35 géré par la Banque nationale de Paris, Agence de Ternes Monceau. Ainsi, sur ordre du ministère de la Défense, le 17/6/1994, il vira un montant de 1.200.000\$ au groupe GPP du capitaine Barril « *pour on ne sait quelle raison. Seuls Barril, Ntahobari et Bizimana* [ministre de la défense du gouvernement intérimaire] *savaient* », notent les rapporteurs.

Le même jour, d'autres montants sont virés sur des comptes des ambassades du Rwanda à Kinshasa (200.000\$), à Washington (28.000\$) et à Nairobi (40.000\$). Le 27/6/1994, un virement d'un montant de 1.100.000 francs français est effectué sur le compte de l'ambassade du Rwanda au Caire. Le 5 juillet 1994, il vira un montant de 1.086.071 francs français à un citoyen français Robert-Bernard Martin⁸²⁶. Il est très probable que ces montants virés sur les différents comptes des ambassades du Rwanda, à une période très rapprochée entre la mi-juin et début juillet 1994, servirent au financement d'armes achetés par le gouvernement intérimaire et acheminés au Zaïre au profit des FAR.

Selon l'avis du groupe d'experts rwandais ayant procédé au contrôle des comptes de l'ambassade du Rwanda en France, « le colonel NTAHOBARI servait d'intermédiaire entre le MINADEF et certains trafiquants d'armes. Il était au courant de la plupart des commandes de matériels militaires et le compte n° 034728-35 servait quelques fois dans les transferts de fonds destinés à honorer les factures relatives à ces commandes. Au cours de la période de contrôle effectué à Paris, nous avons pu relever les noms de trois Sociétés qui étaient impliquées dans le commerce ou le transport de matériels militaires avec le Rwanda :

• L'OGA : Office Général de l'Air (France)

• L'EAST AFRICAN RAGO (EAC) : basée à Zaventem (Belgique)

825 La Lettre du Continent, 16 juin 1994

826 Rapport de contrôle administratif et financier de l'ambassade du Rwanda à Paris du 31 juillet au 5 août 1995, Archives du ministère des Affaires étrangères.

LA DYL INVEST LTD : représentée par Dominique LEMONNIER et sise à CRANGEVRIER (FRANCE). »⁸²⁷

Les experts indiquent ne pas avoir trouvé d'autres données dans la comptabilité de l'ambassade et précisent que le colonel Ntahobari avait brûlé toutes les archives de son service avant de quitter l'ambassade en décembre 1994. Toutefois, les éléments fournis par des experts révèlent d'importants mouvements de fonds sur le compte de l'attaché de défense, ce qui est un indice pouvant accréditer la thèse d'achat d'armes soit officiellement soit en passant par des officines privées. Sur cette question du financement d'armes par la France, la Commission a entendu le 3 juillet 2007, M. Martin Marschner Von Helmreich, citoyen allemand domicilié à Monaco, qui, lui, indiqua qu'une entreprise française dénommée Rochefort Finances fut une filière de financement d'opérations occultes en Afrique, notamment au Rwanda. M. Marschner fondait essentiellement ses accusations sur le fait suivant : en 1994, il avait signé une convention de financier avec la caisse centrale de réassurance (CRR), une compagnie dépendant directement du Trésor public français, en y déposant un montant équivalent à trois millions d'euros.

En date du 19 août 1994, la CRR lui fit savoir qu'elle avait perdu un milliard de francs français de l'époque, appartenant à sa filiale Rochefort Finances. Le 14 septembre 1994, il est étonné de constater que, sans explications, le Trésor public français remboursa l'intégralité de ce montant. Marschner estima que ce dysfonctionnement révélait une indication de l'implication du ministère du budget au financement d'opérations occultes et que la France aurait procédé de cette manière-là pour financer les organisateurs du génocide au Rwanda. Il livra à la Commission un volumineux dossier de 800 pages qu'il considérait comme une somme de pièces à conviction dudit financement. La Commission l'a épluché et a consulté des documents de la banque nationale du Rwanda, mais l'enquête sur ce sujet n'a pas permis de confirmer les accusations de M. Marschner. Cependant, il est clair que des fonds dont l'origine reste obscure transitèrent par une banque française, la BNP, et servirent très probablement à l'achat d'armes et munitions au profit des FAR après l'embargo et leur retraite au Zaïre. Un autre point sur lequel la responsabilité de l'État français est engagée, cette fois-ci de façon plus directe dans le réarmement des FAR, concerne les livraisons sur terrain. En effet, l'aéroport de Goma par où transitaient les armes destinées aux FAR et aux milices, entre fin juin et fin août 1994, était sous le contrôle de l'armée française et était censé n'être utilisé qu'à des fins humanitaires.

827 Ibid. p.13

Or, cet aéroport a aussi servi à l'approvisionnement en armes et munitions des FAR et des interahamwe qui n'aurait pas pu se faire sans la complaisance des militaires français. Agissant sous mandat de l'ONU, l'armée française avait, entre autres missions de faire respecter l'embargo voté par le Conseil de sécurité, et donc d'empêcher tout transit d'armes par Goma.

1.2 Restructuration, réarmement et réentraînement des FAR et des interahamwe

Après juillet 1994, les autorités françaises ont poursuivi leur appui militaire au régime déchu, aux FAR et aux interahamwe. Durant le séjour des troupes de Turquoise au Zaïre, la France se livra à une politique que certains auteurs qualifièrent de « *guerre de basse intensité* »⁸²⁸ allant jusqu'à former ses alliés rwandais dans les camps au Zaïre, au Congo Brazzaville et en Centrafrique.

1.2.1 Appui aux FAR et aux interahamwe au Zaïre

Au Zaïre, la France a apporté aux ex-FAR un appui moral et militaire souvent en passant par le maréchal Mobutu. Au moment où Turquoise était encore à Goma, les contacts avec les officiers supérieurs des FAR ont continué de manière étroite et régulière dans le but de les aider à se réorganiser et à se motiver pour la reprise du conflit armé au Rwanda. Après leur restructuration, la France a continué à leur apporter un soutien technique, moral et militaire. Le soutien apporté par des Français ne s'est pas limité aux ex-FAR, il a également concerné les interahamwe. Les Français leur ont assuré une formation militaire, ainsi qu'un appui logistique et moral. Divers témoignages de miliciens confirment la participation des Français dans leur réorganisation et dans leur formation. Celle-ci se faisait par l'intermédiaire des officiers ex-FAR, mais les militaires français assuraient un appui logistique.

Le général Paul Rwarakabije témoigne :

« L'opération Turquoise n'a pas servi à sauver les personnes menacées. Elle a plutôt favorisé les autorités du régime précédent et les a aidées à quitter le pays. Arrivés à l'extérieur, des contacts entre l'état-major des militaires français basé à Goma et les dirigeants des FAR ont continué, notamment avec le Gén. Bizimungu, le Lt col. Anatole Nsengiyumva, le Lt col. Bahufite et bien d'autres dont je ne me souviens pas, tel l'aide de

828 Jean-Paul Gouteux, « Jean Hélène et le génocide rwandais », *Fraternité matin*, 8 novembre 2003

camp du général Bizimungu. Chaque fois, à l'issue de ces contacts, nous tenions des réunions au cours desquelles nos collègues nous rendaient compte du déroulement de ces contacts. Ils expliquaient que leur objectif visait la restructuration des FAR pour qu'elles puissent être en mesure d'attaquer le Rwanda dans les meilleurs délais.

Parmi des officiers français de Turquoise qui avaient des contacts avec les FAR, figuraient ceux qui avaient auparavant oeuvré au Rwanda au sein du détachement Noroît. Il y a par exemple le colonel Canovas qu'on voyait souvent. Quant au général Lafourcade, il ne se déplaçait pas au lieu de cantonnement des FAR. Les officiers rwandais allaient plutôt le rencontrer au siège de son état-major. Une fois, le colonel Canovas est allé faire de la sensibilisation dans un camp des militaires rwandais en disant qu'il se nommait Carlos et qu'il était espagnol, ce qui était faux. Ayant vécu au sein du détachement Noroît où il allait faire des inspections ici et là dans le pays, il était connu. Bref, l'objectif de ces contacts était de voir comment l'armée rwandaise défaite pouvait organiser des attaques à l'intérieur du territoire rwandais ».⁸²⁹

En juillet 1994, le général Dallaire constata une connivence très étroite entre les officiers supérieurs français de Turquoise et les dirigeants militaires des ex-FAR. D'abord, le 11 juillet 1994 à 11h, Dallaire rencontra le général Bizimungu à l'intérieur du campement militaire français ; à sa sortie, le général Lafourcade demanda à Dallaire « *d'être discret sur la façon dont la rencontre avait été arrangée.* »⁸³⁰

Cette prudence de Lafourcade montre au minimum qu'il avait quelque chose à cacher ou à se reprocher. Ensuite, le 12 août 1994, Dallaire rencontra Bizimungu de nouveau sous escorte d'officiers français fournis par le général Lafourcade. Dallaire indique qu'il a trouvé le général Bizimungu « *entouré de quelques officiers supérieurs zaïrois, [et] de quelques officiers français* »⁸³¹ Donc, il y avait bel et bien à Goma une collaboration, ou à tout le moins des contacts très rapprochés entre les responsables militaires français de Turquoise et les officiers supérieurs des ex-FAR, auteurs du génocide.

Le général Rwarakabije précise que ces contacts entre les Français et les ex-FAR qui ont été effectués pendant Turquoise pour permettre à ces derniers de se réorganiser en préparant leur revanche, et qu'ils se sont poursuivis avec les Forces démocratique de libération du Rwanda (FDLR) au cours des années 2000-2002 :

« Après le retrait de Turquoise, nous avons lancé l'opération 'insecticide' au Rwanda, mais les Français n'y ont pas participé, ils étaient rentrés

829 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 26/10/2006

830 R. Dallaire, *J'ai serré la main du diable*, p.585

831 R. Dallaire, op. cit., p.621, c'est nous qui soulignons.

*avec Turquoise. Ils sont revenus après le lancement des FDLR dans les années 2000, 2001 et 2002. Le commandant des FDLR nommé Ntiwiragabo vivait à Kinshasa et avait un groupe de personnes qui maintenaient des contacts avec la France via son ambassade à Kinshasa. Un Français appartenant à la direction générale de la sûreté extérieure, appelée Jean Benoît, est venu de France et s'est installé à l'ambassade de France à Kinshasa. C'est à travers lui que s'effectuaient des contacts entre les services du colonel Ntiwiragabo et la France. Parmi eux, se trouvait Célestin Harelimana, actuellement détenu au Rwanda ».*⁸³²

Le général Rwarakabije ajoute que ce type de contacts entre la France et les chefs militaires et politiques des FDLR existait aussi à l'ambassade de France au Kenya, ainsi qu'en France même :

*« A l'ambassade de France au Kenya, se déroulait également des contacts du même genre. Ils étaient assurés par le premier secrétaire d'ambassade qui s'appelait Desflorène. Ils avaient aussi lieu en France et étaient coordonnés par le Lt col. Christophe Hakizabera chargés des relations extérieures au sein des FDLR, aidé du major Faustin Ntirikina qui vit actuellement en France. Ils agissaient sous les ordres de Ntiwiragabo dans le but de solidifier les liens avec la France et d'y trouver de nouveaux alliés. »*⁸³³

Le colonel Evariste Murenzi, est un ancien officier de la garde présidentielle des FAR, unité dans laquelle il est entré en 1992. Après la défaite des FAR, il assura d'abord le commandement du bataillon de Mugunga de 1994 à 1996. De mars à novembre 1998, il se livra, avec son bataillon, à des activités d'infiltration au Rwanda, puis après la défaite des infiltrés « *Abacengezi* », il retourna en RDC et dirigea une brigade appelée ARTEL. En 2000, il fut envoyé par la direction des FDLR, alors appelé Alliance pour la libération du Rwanda (ALIR), à Kinshasa comme officier de liaison entre leur état-major et celui de Kabila. En 2002, il devint G2, c'est-à-dire officier de renseignements au sein de l'état-major opérationnel des FDLR. Il décida de rentrer au Rwanda en avril 2004 et y rejoignit sa famille qui y était restée. Intégré dans les Forces rwandaises de défense en juillet 2004, il est aujourd'hui commandant de la 501^{ère} brigade basée à Rusizi. Son témoignage corrobore le récit du général Rwarakabije sur l'implication des Français aux côtés des ex-FAR et des interahamwe au Zaïre.

« J'ai traversé la frontière du Rwanda le 17 juillet 1994 en passant par Goma. Je me suis installé dans le camp de Mugunga. C'est là où j'ai vu des militaires français de Turquoise dont certains avaient auparavant travaillé au Rwanda. Parmi eux, j'ai reconnu le colonel Canovas qui

832 Ibid

833 Ibid

avait fondé les CRAP à Kanombe. Pendant l'opération Turquoise, le colonel Canovas a continué à collaborer avec l'état-major des FAR. Je l'ai trouvé avec le général Bizimungu à Mugunga, précisément à Keshero dans un orphelinat géré par un pasteur blanc qui avait été réquisitionné pour y installer les FAR. L'état-major des FAR se trouvait à cet endroit et c'est là que Canovas et Bizimungu se rencontraient. À part Canovas, l'autre officier français qui venait à Keshero que j'ai vu de mes propres yeux et que je connaissais bien avant, c'est le Lt col. Grégoire De Saint Quentin. Je l'ai vu à Mugunga, là-bas à Keshero. Ils y venaient pratiquement tous les jours, que ce soit dans des réunions, que ce soit dans d'autres actions de soutien à Bizimungu. Je ne faisais pas partie de l'état-major, mais j'y passais et je les voyais effectuer des va-et-vient à Keshero. Ils empruntaient la route Goma-Sake et entraient au siège de l'état-major des FAR à Keshero. C'est là où se tenaient des réunions entre des officiers français et l'état-major des FAR. Suite aux protestations du pasteur, l'état-major s'est déplacé au Lac Vert et même là, des contacts se sont poursuivis ». ⁸³⁴

Après le départ de Turquoise, le colonel Murenzi assure que la collaboration n'a pas cessé et qu'elle se faisait par le canal de l'armée de Mobutu, encadrée par des Français :

« Après 1994, les actions que Canovas et De Saint Quentin avaient menées à Keshero n'ont pas complètement cessé. Certes, les contacts visibles entre des officiers français et l'état-major des FAR ont pris fin avec le retrait de Turquoise. Mais, après 1994, pendant la période de restructuration du commandement des FAR sous la direction du général Bizimungu, celui-ci a eu des contacts de plus haut niveau avec la hiérarchie de l'armée de Mobutu. Il y avait des délégations de l'état-major des FAR qui se rendaient à Kinshasa. Le général Bizimungu y participait en personne ou se faisait représenter par son adjoint le général Kabiligi basé à Bukavu. Or, je sais bien que le commandement des forces armées zaïroises était encadré par des officiers français. Par exemple, le centre d'entraînement des troupes aéroportées (CETA) basé près de l'aéroport de Ndjili à Kinshasa était dirigé par un colonel français qui s'appelait Canard. Dans la mesure où les Français continuaient à collaborer avec Mobutu, et que l'état-major des FAR dirigé par Bizimungu collaborait étroitement avec la hiérarchie des Forces armées zaïroises (FAZ), il était impossible de dissocier la collaboration entre les officiers français encadrant les FAZ avec celle des FAR réfugiées au Zaïre. La collaboration entre ces trois institutions était évidente. C'était entre 1994 et 1996, avant que ne s'écroule le régime de Mobutu ». ⁸³⁵

Le dernier élément souligné par le colonel Murenzi sur les actions de soutien de la France aux ex-FAR concerne l'opération dénommée

834 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 30/10/2006

835 Ibid

« *Insecticide* »⁸³⁶ soutenue, disent d'autres témoins par des Français (cf. infra) pendant le génocide entre mai et juin 1994 au camp Bigogwe. Le colonel Murenzi insiste sur les conséquences de cette opération en indiquant que c'est elle qui a donné naissance aux premières actions de déstabilisation du territoire rwandais :

*« En mai ou juin 1994, j'ai vu un Français au camp de la garde présidentielle à Kigali. Le commandant de ce camp, le major Mpiranya, m'a dit que ce Français était venu avec une dizaine d'autres Français accompagnés de l'un des fils de Habyarimana. Il m'a dit qu'ils s'étaient établis à Bigogwe pour former une unité de l'armée rwandaise aux techniques d'infiltration. C'est ce qui a été baptisée 'Opération Insecticide'. Ce que je veux souligner, c'est que cette opération qui a été initiée au Rwanda par des Français pendant le génocide s'est poursuivie à Goma entre 1994 et 1996 et a donné naissance à l'ALIR qui a lancé diverses actions de sabotage au Rwanda dans les années 1995-1998. Les actions lancées par des infiltrés au cours de ces années-là étaient donc la continuité de l'opération 'Insecticide' commencée à Bigogwe par des Français. C'est à partir de cette opération qu'ont été pensées des actions de déstabilisation du Rwanda engagées par les Abacengezi, notamment la destruction des pylonnes électriques, le posage des mines anti-personnelles, etc. ».*⁸³⁷

Ce témoignage montre le rôle joué par les militaires français dans la formation de l'ALIR. Ce rôle est attesté par un document daté du 02 juin 1998 émanant de l'état-major de l'armée de terre française, commandement des opérations spéciales, placé à l'époque sous la direction du général Yves Germanos. Signé par le colonel Gilles Bonsang, chef du 7ème régiment d'infanterie de marine, il est adressé à trois personnes, dont deux portent des noms rwandais, Léon Habyarimana fils de l'ancien président et Pascal Twagiramungu ; le troisième destinataire porte un nom d'origine probablement congolaise, Pascal Chitarawanga. Ce document fait état de sommes accordées par l'armée française aux ex-FAR, à l'ALIR et aux interahamwe, évoque la situation militaire sur le terrain au Rwanda et ses risques, ainsi que des prévisions d'aide militaire supplémentaire que l'armée française comptait mettre à la disposition des forces qui combattaient le Rwanda. Voici le texte de ce document :

« Je vous précise que les dépenses enregistrées en ce jour depuis le 14 octobre 1997 s'élève à 23 millions de nos francs, ceci uniquement pour les groupes que nous soutenons. Il s'agit de l'armée [de] la libération du Rwanda : [A] LIR : 2300 hommes. EX FAR : 1565 hommes et enfin les INTERAHAMWE : 1250 hommes. D'après nos équipes sur place

836 L'opération s'appelait Insecticide car, avant et pendant le génocide, les extrémistes appelaient tous les Tutsi, inyenzi, signifiant cafards. L'opération Insecticide avait donc pour but d'éradiquer ces cafards. inyenzi était aussi le nom accolé aux guérilleros Tutsi des années 60.

837 Ibidem

à Kigali, nous nous sommes rendus compte que la force du pouvoir est détenue par PAPA ROMEO 2 qui tient lieu et place de 1. En cas d'offensive, il risque d'avoir une intervention des forces ougandaises vu que ce dernier fut chef des services ougandais. Nous avons prévu 57 canons lance roquettes multiples démontables qui viennent de nos stocks de Ndjaména (Tchad) ».⁸³⁸

838 Ndlr : Ainsi qu'a pu l'observer Jacques Morel, ce document est effectivement un faux, comme le dénoncent des auteurs négationnistes sans se demander quelle pourrait être l'origine d'un tel faux. En travaillant à alimenter leurs propagandistes, les services français ne semblent pas se rendre compte qu'il ne font qu'ajouter une pièce à charge – contre eux !

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ÉTAT MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE
COMMANDEMENT DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

Palais de Caylus, le 2 juin 1998

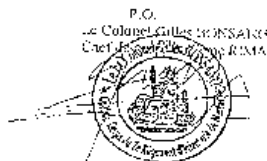
Le Général Yves GERMANOS
Chef d'Etat Major des Forces spéciales

Dest. Mts J Aimé BAHARIMANA et Julien FWA NDIRAMUNGU
56, rue de Châteauneuf, Nice (France) et l'agent CHITABAWANGA

Je vous prie de constater que les dépenses engagées au jour de ce jour le 24 octobre 1997
s'élèvent à 1 million de nos francs, soit uniquement pour les groupes que nous soutenons : 1. Eglise
de l'Armée le lieutenant du Rwanda : 1R : 2500 hommes,
10X FAR : 1565 hommes et enfin les INTERAF-AMWU : 1250 hommes.

D'après nos équipes sur place à Kigali, cela nous permet de constater que les forces
du Rwanda ont été vaincues par PAPA ROBERTO 2 qui ont été tués et piégés du 1. En cas d'effondrement, il
n'y a pas d'intervention des forces rwandaises vu que ce dernier fait chef des forces
ougandaises.

Vous avez prévu 57 actions, dans lesquelles multiples déclarations qui viennent de
nous être faites (Tahad).



D'autres témoins, parmi lesquels figurent d'anciens responsables administratifs, révèlent que les militaires Français de Turquoise ont apporté un soutien militaire, logistique et moral à travers la formation des ex-FAR à Bukavu et à ses environs, et dans la mobilisation aux fins d'attaquer le Rwanda et dans l'octroi d'armes. Straton Sinzabakwira, ex-bourgmestre de Karengera rapporte :

« En exil à Bukavu, je faisais partie des autorités qui organisaient des réunions de sensibilisation et d'organisation des attaques contre le Rwanda. J'affirme que dans ce cadre, les Français ont supervisé la mise en place des camps de formation de soldats des ex-FAR dans le but d'attaquer le Rwanda. Il y avait un centre d'entraînement qu'ils encadraient à Bulonge dans la zone de Walungu au sud Kivu. Le site le plus important se trouvait à Bulonge où des armes étaient stockées (artillerie, obus et autres) et c'est à partir de là que se lançaient des opérations sporadiques contre le Rwanda. Nous avons également tenu des réunions avec des militaires français au cours desquelles ils nous mobilisaient et nous assuraient un soutien en armes. Elles ont eu lieu à Bukavu au lieu dit La Frégate, à Kashusha, à Uvira et à Bulonge. Dans le camp de formation de Kamanyola où je vivais, les militaires français ont continué à nous appuyer dans nos préparatifs visant à lancer des opérations de grande envergure contre le Rwanda. Ce soutien a duré jusqu'à la défaite de 1996. Pendant notre débâcle, la France a envoyé un avion de Nairobi pour exfiltrer les plus hauts dignitaires civils et militaires du régime déchu vers Nairobi, Bangui, Cameroun et Paris. »⁸³⁹

François Habimana était enseignant au Rwanda avant sa fuite au Zaïre. Arrivé à Bukavu, il a été enrôlé dans les ex-FAR et à Nyangezi II. Il fait état de la distribution d'armes aux ex-FAR, dans ce camp par des Français des de l'opération Turquoise, ainsi que des entraînements en vue de la reconquête du pouvoir :

« Ce dont je me rappelle, c'est que dans des camps de réfugiés, il y avait des entraînements. Au départ, ils se déroulaient dans le camp Panzi. Puis, leur réalité est devenue gênante à cause de la crainte des observateurs extérieurs et il a été décidé de déménager à Bulonge. Des Français sont venus à Panzi et ont fourni des fusils M16 et leurs munitions. Puis, dans des camps de Bulonge et de Shimanga, ils ont fourni des munitions pour des fusils R4 qui appartenaient aux FAR et dont les munitions étaient épuisées. Voilà ce que j'ai vu de mes propres yeux. Les armes et les munitions venaient en avion dans des containers. Les avions atterraient à Kavumu, souvent en provenance de Goma. Arrivés à Kavumu, on chargeait ces armes et munitions dans des camions militaires.

A la fin de Turquoise, j'étais avec le général Laurent Munyakazi en août 1994 à une date que je ne me souviens pas. Je l'ai rencontré dans la ville de Bukavu en provenance de Bulonge. Il se rendait à Panzi. Il m'a dit que nous ne devrions pas [les ex-FAR] avoir des problèmes parce que les Français étaient en train de nous laisser une partie de leur matériel militaire avant leur retrait. Lorsque les Français ont donné ces fusils et ces munitions, c'était en août. Les fusils M16 étaient stockés à Bulonge. Les autres étaient déposées dans une partie du dépôt qui se trouvait au camp Sayo. Les contacts entre les Français et les ex-FAR ont continué

839 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 13/12/2006.

à tel point qu'il y a même eu des armes qui ont transité par Goma, probablement données par la France. Ces armes sont venues de Goma au mois de mai 1995 dans des bateaux qui avaient été loués à cet effet et qui ont débarqué à Bagira. C'était 80 tonnes. La nouvelle de l'origine française de ces armes nous a été révélée par les colonels Musonera et Ntiwiragabo. Ils sont venus tous les deux dans le camp de Nyangezi où je me trouvais et nous l'ont rapportée en nous encourageant sur le fait que nous n'aurons aucun problème, que nous devons poursuivre les entraînements en vue d'attaquer le Rwanda ».⁸⁴⁰

François Habimana donne d'autres précisions sur la collaboration entre les ex-FAR et les Français et les circonstances dans lesquelles les décisions de livraisons d'armes étaient prises :

« Quand ils [les Français de Turquoise] étaient encore à Cyangugu, ils possédaient des états-majors secondaires à Kibogora, Nyamasheke et Mibirizi. Ceux-ci collaboraient avec l'état-major des ex-FAR basé à Bukavu. L'état-major des FAR se réunissait et adressait aux Français la situation de ses besoins. Au retour, les Français leur communiquaient ce qu'ils allaient leur céder. A la fin de Turquoise, avant leur retrait, les Français ont remis à l'état-major des FAR des anciennes armes leur appartenant, qu'ils avaient réquisitionnées. Puis l'État-major des FAR basé à Nyawera les distribuait dans différents camps d'entraînement et dans d'autres lieux où il y avait des positions stratégiques. J'ai même appris que les Français avaient laissé une caisse des fonds qui devaient être utilisés. »⁸⁴¹

D'anciens interahamwe rapportent, eux-aussi, l'implication active des Français à leurs côtés. Emmanuel Nshogozabahizi rapporte un épisode près de Goma :

« Je me trouvais dans le camp de Katala et nous nous entraînions dans les forêts près d'une localité dénommée 'Quartier sept'. Les Français sont venus nous dire qu'ils allaient nous aider à rentrer dans notre pays ce qui nous a motivés pour les entraînements. Ces militaires français venaient par rotation. Ils étaient basés à Goma et venaient dans des camionnettes de type Peugeot de couleur militaire. Ces entraînements ont duré quatre mois et les Blancs ne sont plus revenus. Je ne les ai plus revu depuis janvier 1995. »⁸⁴²

Jean-Damascène Muhimana évoque une réunion publique dirigée par le général Bizimungu en présence de militaires français au cours de laquelle une aide a été promise aux interahamwe pour attaquer le Rwanda :

840 Ibid

841 Ibid

842 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 12/12/2006

« Le général Augustin Bizimungu a tenu une réunion avec nous et nous a informés que les Français nous soutenaient toujours et que nous ne manquerions pas d'armes. Des Français étaient présents et nous ont dit que même si les Tutsi nous ont vaincus, ils nous livreront des armes et munitions pour que nous remportions une victoire militaire. Nous avons alors repris les entraînements à Bulengo. »⁸⁴³

Jean-Baptiste Dushimimana évoque également un appui logistique des militaires Français aux ex-FAR et aux interahamwe en vue d'attaquer le Rwanda :

« Les Français nous ont soutenus au Congo dans le but de nous préparer aux attaques contre le Rwanda. Je me suis d'abord réfugié dans le camp d'Inera à Bukavu. Je faisais partie des gardes du corps du cousin de Habyarimana. Par après, j'ai quitté Bukavu pour le camp de Mugunga. Ce que j'ai vu quand j'étais à Bukavu, c'est que des Français ont donné des armes aux ex-FAR dans le camp de Panzi et Sayo, et aux interahamwe dans le camp de Bulengo et d'Inera. À Goma, les Français ont acheminé des armes dans le camp de Katindo. Quand j'étais à Mugunga, nous faisons des entraînements en utilisant des armes que des Français avaient remises aux FAR après la traversée de la frontière. Nous étions commandés par le colonel Bivugabagabo [il vit actuellement en France]. Les Français ne se montraient pas ouvertement. Bivugabagabo et son entourage nous montraient du matériel militaire et nous disaient que nous avions des soutiens extérieurs. C'est ainsi que nous avons pu mener des opérations au Rwanda, à Iwawa, Kanama et Nyamyumba. »⁸⁴⁴

Jean Habimana, alias Masudi, soldat ex-FAR formé à Bigogwe, affirme que des Français ont encadré des ex-FAR à Bukavu :

« Lorsque les réfugiés rwandais se sont installés au Congo, les militaires français ont recommencé la formation des ex-FAR. Ils nous ont donné des tenues de combat et des armes de différentes sortes. Ces armes étaient transportées dans leurs hélicoptères à partir de Kavumu et acheminés dans des camps. C'est dans ce cadre qu'ont été formés différents groupes dans l'objectif de mener des attaques au Rwanda pour déstabiliser le gouvernement en place et de kidnapper des personnes restées dans le pays. »⁸⁴⁵

Des documents révèlent que le camp Panzi était une base importante des FAR, des réunions d'organisation et de sensibilisation s'y tenaient, au niveau le plus élevé. Le 4 novembre 1994, une réunion d'information sur la réorganisation et la restructuration des FAR regroupant 52 officiers a eu lieu dans le camp sous la direction du général Bizimungu,

843 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 12/12/2006

844 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 11/12/2006

845 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/12/2006

du général Kabiligi et du colonel Gasake, un moment promu ministre de la Défense du gouvernement intérimaire en exil.

Durant cette réunion, le général Bizimungu a fait un tour d'horizon de la situation géopolitique et géostratégique en indiquant aux participants qu'il espérait une aide des Français et trouvait bon signe la décision française de ne pas inviter le Rwanda au sommet de Biarritz :

« 1) Les Anglo-saxons restent acquis à la cause du FPR et ont même proposé un projet de nous éloigner très loin de la frontière avec le Rwanda.

2) Les Français qui nous ont jadis aidé ne se prononcent pas encore ouvertement ; pas de reconnaissance officielle du gouvernement de Kigali et le Rwanda n'a pas été invité au sommet franco-africain de Biarritz. »⁸⁴⁶

Une étude menée par Human Rights Watch (HRW) au cours des mois de novembre 1994 à mars 1995 au Zaïre confirme le témoignage de Sinzabakwira, en révélant que des officiels de la Minuar ont dévoilé aux enquêteurs de HRW que

« les troupes françaises avaient effectué une série de vols aériens entre les mois de juillet et de septembre 1994 pour emmener des officiers des FAR, des chefs de milices et des commandos d'élite vers des directions inconnues. Parmi eux se trouvaient le colonel Bagosora et le chef des milices extrémistes hutues Interahamwe, Jean-Baptiste Gatete. »⁸⁴⁷

1.2.2 Formation des FAR et des interahamwe au Congo Brazzaville et en Centrafrique

La même étude de HRW rapporte qu'en octobre 1994, des militaires ex-FAR et des membres de milices hutu rwandaises et burundaises ont été formés par des instructeurs français en Centrafrique. À la publication de cette enquête, les autorités françaises avaient réagi par un démenti formel, lorsque l'ambassadeur du Rwanda en France, Christophe Mfizi, leur demandèrent des explications : « Nous ne sommes certes pas des anges, mais nous ne sommes pas non plus des gamins au point de jouer à la guerre plutôt qu'à la paix au Rwanda », avait déclaré à l'ambassadeur Mfizi, Michel Dupuch, conseiller du Président Chirac.⁸⁴⁸ Or, des témoignages recueillis par la Commission confirment que des

846 Nzuwonemeye, François-Xavier, Rapport de réunion du 04/11/1994, Archives du ministère de la Défense, Kigali.

847 *Jeune Afrique Économie*, n° 198 du 19 juin 1995

848 Voir Christophe Mfizi, *Lettre au ministre des Affaires étrangères (du Rwanda). Objet : contact avec la nouvelle administration française*, Paris, le 27 juin 1995.

Français ont bel et bien formé des éléments ex-FAR et interahamwe au Congo Brazzaville et en Centrafrique. C'est ce que révèle ce riche témoignage de Kayiranga Jerubbaal.

Soldat ex-FAR, Kayiranga s'est réfugié au Zaïre où il est devenu membre des FDLR. Il déclare avoir rencontré des militaires français dans le camp d'entraînement de Bulonge où, accompagnés des généraux Bizimungu et Kabiligi, ils ont été sensibilisés puis formés en vue de la reprise de la guerre. Il a également été formé par des Français en Centrafrique et mené plusieurs opérations au Congo, au Burundi et au Rwanda :

« Je me suis réfugié à Bukavu et je vivais avec les autres militaires dans le camp Panzi. Nous avons eu une réunion avec Bizimungu et Kabiligi au cours de laquelle ils nous ont sensibilisé à la reprise des entraînements. Nous sommes allés le faire à Bulonge. Bizimungu et Kabiligi sont venus nous voir avec des Français. Ceux-ci nous ont dit que leur pays était affecté par notre défaite, mais qu'ils nous aideront à rentrer. Ils nous ont dit qu'un militaire ne désarme jamais, que nous sommes capables de reconquérir le pays étant donné que nous sommes soutenus par une immense partie de la population. Ils nous ont également dit de ne pas nous inquiéter, qu'il y aurait des armes. Par après, je suis retourné à Mpanzi pour effectuer des opérations d'infiltration au Rwanda. On était à peu près cent cinquante. On a créé trois brigades à savoir Alfa, Bravo et Chache dont le commandant était le major Bizimungu. J'étais dans une unité qui s'appelait Kagoma, composée de commandos. Son commandant s'appelait Sezirahiga alias Bangubangu. Cette unité avait la spécialité de faire des embuscades. C'est le début des actions d'infiltration (igicengezi).

Par après, j'ai été envoyé au Burundi avec ma section dans le CNDD-FDD de Nyangoma pour les former. Je suis resté là bas jusqu'à l'attaque de 1996. Quand l'attaque a commencé, j'étais à Panzi. J'ai encore revu les Français sur le mont Itifemu de Bukavu. Kabirigi nous a réunis et nous a dit que les Français nous ont envoyés des fusils 104 et M16. Avec ces armes, nous avons combattu l'APR, mais nous avons perdu et nous nous sommes repliés à Walikale. J'ai été affecté dans l'escorte éloignée de Kabiligi. Un véhicule nous a amenés à Tingi-Tingi. Des Français y étaient et nous donnaient le moral. Ils nous ont encouragés et nous ont donnés des fusils du nom de 'Chechene'. Ils provenaient de Tchétchénie et étaient semblables aux Kalachnikovs. Ils nous ont aussi donné des uniformes et des fusils appelés 'Famas' que les Français utilisaient pendant Turquoise. Parmi ces Français, il y avait ceux que j'avais vus au Rwanda. Ils nous disaient que la guerre continuait, qu'il ne fallait pas baisser les bras, mais nous perdions du terrain malgré leur aide. Les avions de Mobutu nous épaulaient aussi, mais en vain. Les inkotanyi étaient tactiquement forts. Ils nous encerclaient dans la forêt, puis lançaient leurs attaques.

En 1996, je suis allé en Centre Afrique avec l'officier Manishimwe et Ziragorora. Nous avons été formés par des Français au camp Ubongo. Ils nous formaient avec les rebelles venus de différents pays, notamment du Tchad et du Sénégal. Ils nous donnaient des cours sur les techniques d'embuscades, la guerre en profondeur, l'espionnage et le minage branché à l'électricité. Après trois mois, nous sommes revenus. Ces exercices que j'avais reçus en Centrafrique, je devais les appliquer dans l'infiltration. Je suis retourné au Rwanda en 1997 où je faisais partie des infiltrés qui commettaient des embuscades. J'étais dans un bataillon qui s'appelait 'Hôtel' dirigé par le commandant Haguma. Notre bataillon était basé dans les volcans. Cette opération a pris fin en 2002 et nous sommes retournés au Congo. Il ne restait que 400 soldats alors qu'au départ, nous étions huit cents. Nous avons pris la direction du Burundi pour rejoindre le FDD. Là-bas, la guerre a commencé et nous avons perdu 200 soldats. Nous sommes retournés au Zaïre et nous avons préparé l'opération Trompette. Les préparations se sont poursuivies jusqu'en 2003. Nous étions à Kirembwe à côté de l'aéroport dans la zone Mfizi. Les Français ont utilisé cet aéroport pour nous approvisionner en armes. Ils nous ont encouragés en disant que nous allions prendre le pays dans peu de temps et que ce sont les CRAP qui allaient faire la guerre. Il y avait deux sections CRAP, Somoki (secteur opération au Nord Kivu) et Sosuki (secteur opération Sud Kivu). Moi, j'étais dans la Sosuki notre commandant était le lieutenant Iyonasenze. Nous sommes entrés dans la forêt de Nyungwe par Cibitoke et Uvira en octobre 2003. Dans le cadre du CRAP, on m'a envoyé faire de la reconnaissance à Butare. J'ai été attrapé par une patrouille de l'armée rwandaise à Kiruhura. J'ai fini par dire toute la vérité. Grâce aux informations que je leur ai fournies, beaucoup d'infiltrés ont été arrêtés. C'était la fin de l'opération Trompette. » ⁸⁴⁹

Faustin Gashugi est un ex-FAR réfugié au Zaïre en 1994 ; il fera par la suite partie des FDLR. Il déclare avoir été témoin de l'assistance apportée par des militaires français aux ex-FAR au Zaïre. Après la destruction des camps et la défaite des ex-FAR et des interahamwe en 1996, il est allé au Congo-Brazzaville où il a été recruté et formé par des Français qui oeuvraient au renversement du président Pascal Lissouba :

« Après la prise de Gitarama, notre bataillon a poursuivi le chemin de Gikongoro, Cyangugu, puis Bukavu. Nous nous sommes installés dans le Camp de Panzi qui abritait les militaires et leurs familles ainsi que des interahamwe. Les militaires célibataires ont été installés dans le camp de Bulonge et dans celui de Kashusha. Les militaires français nous amenaient de l'aide mais d'une façon indirecte. Ils se faisaient passer pour des agents d'ONG comme MSF, mais nous reconnaissions certaines figures qui avaient vécu avec nous au Rwanda avant le génocide. J'ai reconnu l'un d'eux qui avait vécu dans le bataillon paracommando de Kanombe.

849 Témoignage recueilli par la Commission à Rubavu, le 31/08/2007.

Nous avons même reçu des salaires impayés. Nos officiers bénéficiaient des aides supplémentaires parce qu'ils étaient toujours en contact avec les Français. Je peux donner l'exemple de Kabiligi et de Rwabukwisi. Les escortes de Kabiligi nous disaient que les Français venaient souvent le voir à Bukavu. Moi, j'étais dans le camp de Kashusha. Par après, nous avons continué nos entraînements et quand la guerre des Banyamulenge a commencé, nous avons reçu des fusils Mir6, des SMG ainsi que des Kalachnikov en provenance de Kinshasa. Je ne sais pas celui qui les envoyait mais j'ai entendu dire que ça pouvait être des Français.

En 1996, les inkotanyi ont détruit tous les camps de réfugiés, nous avons pris la route de Nyabihwe, nous étions derrière les civils et nous avons fait ce qu'on appelle la guerre retardataire. Nous sommes entrés dans la forêt équatoriale pour prendre la route de Bunyakiri, il n'y avait plus de commandement c'était le désordre total. Quand nous sommes arrivés à Mbandaka, je dirigeais une unité de quarante personnes. Je leur ai proposé d'aller au Congo-Brazzaville. Arrivés là bas, les agents de MSF nous ont placés dans le camp de Lilanga. Par après, j'ai été recruté pour faire partie des soldats de Sassou Nguesso. Des militaires français nous ont formés dans le camp de Biroro. Ils nous ont ensuite amenés à Brazzaville. Nous avons été accueillis par d'autres Français. Ils étaient en tenue civile mais ils vivaient dans l'académie militaire de Sassou Nguesso. Nous étions commandés par un certain Zubi Basile, un partisan de Sassou Nguesso. Il venait avec les Français, et parmi eux, j'ai reconnu certains qui avaient vécu au Rwanda. J'ai pu identifier un instructeur qui s'appelait Gilbert. Je suis entré dans l'armée de Sassou Nguesso avec comme chef le major Mugaragu. J'étais avec d'autres, Super, Dusenge Adéodatus, etc. Il y avait aussi des mercenaires français. Nous faisons des opérations avec eux et nous partageons le même logement.

Après la prise de Brazzaville, les Français ne se déguisaient plus. Ils ont pris leurs jeeps et circulaient dans toute la ville avec leur drapeau. Après, Sassou Nguesso s'est entendu avec Kabila et lui a envoyé des militaires rwandais avec pour mission d'assurer la sécurité des officiers ex-FAR qui collaboraient avec lui. Je suis parmi ceux qui sont partis à Kinshasa. On m'affectait de manière changeante à la sécurité du colonel Renzaho, de l'ingénieur Ruhorahoza et de Ntibiragabo alias Haji. J'ai fini par comprendre que la guerre ne m'amènera nulle part. J'ai alors pris la décision de rentrer au Rwanda après les négociations entre l'Union Européenne et la Monuc. Je suis rentré en 2002 avec 45 personnes par l'avion de la Monuc ».⁸⁵⁰

Ndihokubwayo relate la distribution d'armes aux ex-FAR et aux interahamwe par des militaires français, ainsi que des recrutements et entraînements dans des camps à Bukavu, puis au Congo Brazzaville, avec la promesse d'une aide française pour la reconquête du pouvoir au

850 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 04/09/2007.

Rwanda :

« Les militaires français ont rassemblé toutes les armes des FAR avant qu'ils ne franchissent la frontière pour entrer au Congo. Une fois que l'installation des réfugiés était terminée, les Français ont remis leurs armes aux ex-FAR et aux interahamwe. Les colonels Gasarabwe Ndahimana sont venus effectuer des recrutements dans le camp de réfugiés de Nyangezi et nous a assurés que les Français étaient disposés à nous aider et à nous fournir des armes pour que nous puissions reconquérir notre pays. C'est dans ce but que nous recevions des entraînements, la nuit, sur les collines de Bulonge. Après avoir quitté Bukavu, des entraînements dans lesquels j'ai participé, ont continué à Tingi-Tingi, Kisangani et au Congo-Brazaville dans un camp appelé Biroro. Dans ce camp, nous recevions des armes de type M16 transportées en pièces détachées dans des cartons de maïs ou de biscuits. Un colonel rwandais qui nous encadrait nous a expliqués que ces armes venaient de France, que les Français nous soutenaient, mais qu'ils ne pouvaient pas se montrer ouvertement. »⁸⁵¹

2. Entraves aux efforts de reconstruction du Rwanda dès juillet 1994

L'autre pendant de cette politique de soutien au gouvernement et aux forces qui venaient de commettre le génocide a été l'entrave systématique à la reconstruction du Rwanda. Après la défaite des FAR et l'installation du gouvernement d'union nationale, le 19 juillet 1994, la France usa de toute son influence pour bloquer l'octroi d'aides d'urgence au nouveau gouvernement, qui lui auraient permis de faire face aux problèmes humanitaires et sécuritaires générés par le génocide.

2.1 Blocage des fonds d'aide au redressement de la situation postérieure au génocide

Marc Rugenera, ministre des finances de 1992 à 1997, décrit une ligne de conduite très hostile de la France à l'égard du Rwanda dans les mois qui ont suivi le génocide. Il s'agit d'une volonté claire d'étouffement de toute action de relance économique du pays :

« Après juillet 1994, j'ai participé en tant que ministre à deux tables rondes réunissant les bailleurs de fonds du Rwanda. J'ai constaté que l'attitude de la France était toujours hostile au nouveau gouvernement rwandais. La France ne se montrait pas prête à contribuer à la recherche et à l'octroi d'aides pour le redressement du pays. C'était franchement

⁸⁵¹ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/12/2006.

*très clair. Autre chose que j'ai vécu personnellement, c'est que dans les négociations que nous menions avec la banque mondiale et le Fonds Monétaire International, l'attitude française était clairement celle de combattre toutes les décisions favorables au Rwanda. Parfois, les délégations françaises cherchaient même des alliés au sein des conseils d'administration de la banque mondiale, du FMI et de la banque africaine de développement pour contrecarrer les propositions positives en faveur du Rwanda. Ce conflit existait ouvertement et était bien connu. Fort heureusement, la France se heurtait aux autres États qui comprenaient la position du Rwanda et qui la défendaient ».*⁸⁵²

Même expérience vécue par Augustin Iyamuremye, respectivement ministre de l'agriculture, de l'information et des affaires étrangères après 1994. Iyamuremye connut à deux reprises un camouflet des responsables français, d'abord avec le ministre de la coopération Michel Roussin en automne 1994 à Paris :

*« Au mois d'octobre 1994, je suis allé en mission en France. Je participais à une conférence sur la désertification à l'Unesco, mais le gouvernement d'union nationale m'avait en même temps donné la mission de contacter des autorités françaises en vue d'envisager une reprise de la coopération. Via notre ambassade à Paris, j'ai contacté le ministre français de la coopération pour lui solliciter un rendez-vous. Il m'a répondu qu'il me recevra à l'Unesco en marge de la conférence. Il m'a accueilli debout au corridor de l'Unesco, où passait tout le public, et m'a dit avec mépris que le Rwanda a refusé le français et ne devrait rien demander à la France. Il a dit expressément : 'Qui parle français achète français' ! Puis, il est parti avec ses conseillers, me laissant dans cet état ».*⁸⁵³

La seconde fois, c'est en 1995 lors d'un séjour à Paris pour la préparation de la deuxième table ronde de Genève réunissant les bailleurs de fonds du Rwanda :

*« A cette époque, je me suis rendu en France en compagnie du gouverneur de la banque nationale et du représentant du PNUD. Nous faisons une tournée de sondage précédant la tenue de la table ronde afin de voir quels étaient les États disposés à aider le Rwanda et à les sensibiliser sur l'urgence des questions humanitaires prévalant au Rwanda. Les autorités françaises nous ont répondues qu'elles ne nous promettaient rien, mais que cette fois-ci, la France ne s'opposera pas aux démarches d'autres États qui se diront prêts à contribuer financièrement à la reconstruction de notre pays. »*⁸⁵⁴

L'hostilité continue de la France fut aussi manifeste lors du Sommet « France-Afrique » de Biarritz des 8-9 novembre 1994. Non seulement le

852 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 31/10/2006.

853 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 24/10/2006.

854 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 24/10/2006.

Rwanda n'y fut pas invité, alors que c'était un État francophone, mais les services de l'Élysée tentèrent de salir le nouveau gouvernement en cherchant aussi à justifier a posteriori l'action de la France au Rwanda. En effet, dès l'ouverture de ce Sommet, les services chargés de sa préparation et de son organisation distribuèrent un texte faisant état de la situation au Rwanda sur lequel on pouvait lire :

« La Démocratie qu'on nous annonçait ne règne toujours pas à Kigali. Un rapport d'Amnesty International dénonce la justice expéditive des nouveaux maîtres. Il n'y avait donc pas les bons et les mauvais, les massacreurs et les libérateurs, cette vision manichéenne au nom de laquelle on a indignement caricaturé l'action de la France. Les donneurs de leçons d'hier sont étrangement muets ».

L'Humanité commenta le texte en ces termes : « *Même si cette bafouille n'est pas signée, il ne fait aucun doute qu'elle émane des services de l'Élysée* »⁸⁵⁵

A la mi-novembre 1994, Bernard Debré, nouveau ministre de la Coopération, qui venait de remplacer Michel Roussin révéla que l'Élysée s'opposait à la reprise des relations avec le Rwanda au motif que « *le président Mitterrand, est très attaché à l'ancien président Habyarimana et sa famille, et à tout ce qu'était l'ancien régime* »⁸⁵⁶ Debré précisa que cet attachement de Mitterrand ne permettait pas à la France d'avoir à l'égard du Rwanda « *une politique consensuelle* ».⁸⁵⁷ Il déclara qu'il comptait « *procéder à un examen complet de la politique française au Rwanda* » pour la redéfinir en consultant des acteurs extérieurs, tel que les ONG :

« J'ai décidé de faire la semaine prochaine une réunion sur le Rwanda avec tous les acteurs politiques, sociaux et économiques sur le Rwanda. Nous allons en parler avec le président (Mitterrand). Je réunis les ONG. Il y aura la définition d'une politique. » ⁸⁵⁸

La réunion eut effectivement lieu, et peu après sa tenue, Médecins Sans Frontières et OXFAM organisèrent, le 25 novembre 1994, une conférence publique à Bruxelles au cours de laquelle elles dénoncèrent le radicalisme de la politique française consistant à imposer « *des conditions irréalistes au gouvernement rwandais pour le déblocage de l'aide européenne* ». Le sénateur Guy Penne, ancien conseiller pour les affaires africaines de François Mitterrand, prit la même orientation et critiqua

855 *L'Humanité*, 17 novembre 1994

856 Propos tenus sur RFI, le 18/11/1994 ; voir aussi AFP, 19/11/1994.

857 AFP, 19/11/1994.

858 AFP, 19/11/1994.

vigoureusement le fait que « *La France a mis son veto à un projet de subvention par l'Union européenne au gouvernement rwandais.* »⁸⁵⁹

Cette ligne de conduite ne changea guère malgré les efforts incessants des autorités rwandaises pour améliorer les relations entre les deux États.

Tout en bloquant l'aide immédiate, le gouvernement français imposa au Rwanda des conditions difficilement réalisables en vue de la relance de la coopération. Elles furent dévoilées le 18 décembre 1994, lors d'un discours du ministre Debré à Brazzaville dans lequel il déclara que l'aide française et européenne à l'égard du Rwanda était subordonnée à trois conditions : « *la Démocratie, le retour des réfugiés et l'organisation d'élections* ». ⁸⁶⁰

Quoique ces principes ne présentent en eux-mêmes aucun caractère extraordinaire, il était anormal d'exiger leur application immédiate dans un pays meurtri qui sortait du génocide, tout en lui refusant des moyens de faire face aux questions humanitaires et sécuritaires urgentes. Sans une réponse adéquate apportée à ces questions, ni la démocratie ni le retour des réfugiés ni la tenue d'élections libres et transparentes n'étaient possibles.

Ce radicalisme fut ouvertement dénoncé par le président de la République, Pasteur Bizimungu, dans une interview qu'il a accordé à la presse française :

« *Nous attendions de tous les États qui ont eu une responsabilité dans le génocide qu'ils nous aident à tourner la page. Or, certains de ces États ne font que célébrer et entretenir le fossé qui s'est créé entre les Rwandais du fait du génocide. A plusieurs reprises, nous avons dépêché à Paris notre ministre des affaires étrangères pour essayer d'arrondir les angles. Pourtant, dans les réunions internationales où il est question de réunir les fonds pour la reconstruction du pays, la France nous enfonce au lieu de nous apporter son concours.* »⁸⁶¹

Toutes ces manœuvres françaises décrites ci-dessus : boycott d'aides pour un pays sans ressources, opérations de propagande pour discréditer le nouveau pouvoir, réorganisation militaire à même de maintenir un climat d'insécurité et de déstabilisation latente⁸⁶², révèlent à quel point la France recourut aux moyens équivalant à une lourde artillerie économique et politique en vue d'étouffer le Rwanda. Les autorités françaises se montraient déterminées à ne pas tolérer un régime qui s'est

859 Contribution au journal *Le Monde* du 11/11/1994

860 *Le Monde*, 20 décembre 1994

861 Interview à *La Croix*, 29/09/1995

862 Voir infra : Appui militaire aux ex-FAR et aux Interahamwe en RDC.

mis en place sans leur aval et, pis encore, après une victoire militaire à laquelle la France était farouchement opposée. Voilà qui va justifier une politique de double jeu, consistant d'une part à recevoir en coulisses des représentants du régime déchu et à lui donner des conseils sur la stratégie à adopter pour redorer une image noircie par un génocide monstrueux qu'il a délibérément préparé et exécuté ; et d'autre part à manifester une attitude d'apparente neutralité pour ne pas heurter l'opinion internationale.

3. La France terreau du négationnisme et du révisionnisme du génocide

L'État français a clairement reconnu le génocide des Tutsi du Rwanda,⁸⁶³ notamment souscrivant, comme membre permanent du Conseil de sécurité, à la résolution de création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Cependant, en marge de cette reconnaissance officielle, des hommes d'État français, à la tête desquels le président Mitterrand, dès avant la fin du génocide, ont exprimé de façon persévérante des propos révisionnistes ou négationnistes. Mais aussi, la France est une terre de prédilection pour des initiatives publiques ou privées à relent révisionnistes ou carrément négationnistes.

3.1 Le révisionnisme et le négationnisme des autorités et institutions françaises

3.1.1 De la part des responsables politiques français

Le révisionnisme ou le négationnisme des hommes d'État français sont bien plus visible, chez le président Mitterrand de façon constante. Le 31 mai 1994, en marge du sommet franco-allemand tenu à Mulhouse, Mitterrand, en prenant le petit déjeuner avec le chancelier allemand Helmut Kohl, expliqua à son hôte qu'il y avait eu au Rwanda des massacres réciproques, pas un génocide : « *On nous a accusé d'avoir soutenu le régime précédent. On a un récit unilatéral du massacre. La réalité est que tout le monde tue tout le monde.* ».⁸⁶⁴ Le 14 juillet 1994, interrogé par le journaliste Patrick Poivre d'Arvor de la chaîne française TF1 sur la responsabilité de la France au Rwanda, Mitterrand déclara : « *Vous pensez que le génocide s'est terminé après la victoire des Tutsi ?* »

Les 8 et 9 novembre 1994, se tint à Biarritz dans le sud de la France,

863 *Libération*, 18 mai 1994.

864 Documents rassemblés par Jacques Morel, Le Rwanda : avril-mai 1994.

le 18ème sommet franco-africain. Le texte écrit du discours du président Mitterrand distribué aux participants mentionna les « *génocides* » du Rwanda. Pendant la conférence de presse clôturant ce sommet, un journaliste évoqua la question du génocide au Rwanda et Mitterrand recit vivement le tir en utilisant le pluriel. Colette Braeckman qui fut témoin de cet épisode rapporte à la Commission :

*« Lors de la conférence de presse finale donnée par le Président Mitterrand, mon collègue Patrick De Saint Exupéry pose la question du génocide au Rwanda. Je me rappellerai toujours que Mitterrand lui a répondu : 'le génocide' ou 'les génocides' ?! Dans ces pays-là on a toujours tué, les massacres, ce n'est pas nouveau. »*⁸⁶⁵

Colette Braeckman poursuit son témoignage en précisant que le président Mitterrand s'est réjoui des propos qu'il venait de tenir :

*« Sur cette phrase-là, la conférence de presse se termine. J'accompagne un de mes collègues de la radio belge qui a son micro et qui avance près du Président qui est déjà à deux mètres plus loin de tous les journalistes qui essayent de le suivre. Au moment d'entrer dans sa voiture, il dit à une des personnes qui était à côté de lui : 'Ah ! Tu vois ce connard de journaliste, je l'ai quand même bien eu.' Je lui ai bien répondu. 'C'est bien fait pour lui.' Et là-dessus, la phrase est enregistrée par mon collègue de la RTBF qui l'a fait écouter aux autres journalistes. Nous avons tous pu mesurer l'ampleur de son cynisme. »*⁸⁶⁶

Lors d'une réception officielle organisée à l'Elysée en l'honneur des chefs de missions diplomatiques et consulaires et des représentants des organismes internationaux accrédités en France, abordant le chapitre de la coopération, le président Mitterrand évoqua le bilan de Turquoise et, à la fin de sa présentation affirma :

*« Quoi qu'on en dise, je suis fier que la mission Turquoise ait pu sauver plusieurs milliers de vies qui étaient en proie **aux génocides** [c'est nous qui soulignons]. Je note cependant que les récentes informations qui me parviennent après le départ de cette mission me font croire que **ces génocides** [c'est nous qui soulignons] ne sont pas arrêtés. »*⁸⁶⁷

Alain Juppé, à l'époque ministre des Affaires étrangères, se targue d'avoir été le premier au niveau international à avoir clairement qualifié de génocide les massacres en cours au Rwanda, Ce qu'il a effectivement fait dans un article publié dans *Libération* du 16 mai 1994. Pourtant, dès la mi-juin 1994, il donne dans le révisionnisme en utilisant l'expression

865 Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/06/2007.

866 Ibid

867 Courrier n° AF/005/INFO, Ambassade du Rwanda à Paris, Paris, le 13 janvier 1993.

Auteur : Nsengiyumva Athanase, chargé d'affaires a.i., Objet : Propos sur le Rwanda.

« les génocides » pour suggérer que les deux parties en conflit, les FAR et le FPR, avaient perpétré chacune un génocide.⁸⁶⁸

Une perspective révisionniste se trouve également dans des écrits et propos de Bernard Debré, ancien ministre de la Coopération. En 1998, il publia un ouvrage sur le Rwanda intitulé « *Le retour du Mwami* »⁸⁶⁹ où il écrivit dans l'introduction que son intention était de raconter enfin « *la vraie histoire des génocides* » du Rwanda. Dans une interview accordée à Paris Match à propos de cet ouvrage, Bernard Debré préféra le terme « *massacres* » à celui de « *génocide* ». Il en attribua la responsabilité à « *Paul Kagame* » qu'il appela ironiquement le « *Mwami* ». ⁸⁷⁰ Dans cette interview, Bernard Debré dédouana la France de toute responsabilité dans le génocide en déclarant que la reconnaissance des torts de la France serait une « *culpabilisation inutile, doublée, à l'évidence d'un manque de perspective politique* ». Puis, il revint sur la question controversée de l'attentat contre l'avion de Habyarimana et affirma sans ambages que le responsable du crash est « *Le FPR aidé par les Américains* », pour conclure que le Rwanda de l'après-génocide est un « *pays de non-droit où règne une dictature d'apartheid* ».

Le révisionnisme du génocide des Tutsi apparaît aussi chez Dominique De Villepin, qui fut respectivement ministre des Affaires étrangères et Premier ministre sous la présidence de Jacques Chirac. En septembre 2003, lors d'une interview concernant le Rwanda qu'il accorda à RFI, il évoqua « *les génocides* ». Ce, pluriel indigna le journaliste Patrick De Saint-Exupéry qui publia un livre dans lequel il rappela à De Villepin que « *de 'génocides' au pluriel, il n'y en eut point. Si ce n'est dans vos mots, dans votre discours, dans votre désir d'esquiver ce dossier hérité d'une autre présidence mais que vous paraissez assumer pleinement.* »⁸⁷¹

3.1.2. Contagion dans les écoles

L'introduction du révisionnisme dans les écoles, pour n'avoir touché que quelques-unes seulement, n'en pas moins un indice de la manière dont se tissent des réseaux révisionnistes et, à l'occasion, franchement négationnistes. Deux exemples ont été relevés vers la fin des années 1990.

Le premier, c'est l'Académie de Rouen qui, pour l'examen de fin de collège (fin de la 3^e année de l'enseignement secondaire) qui donne

868 Alain Juppé, « Intervenir au Rwanda », *Libération*, 16 juin 1994

869 Editions Ramsey, 1998

870 Interview de Bernard Debré par Michel Peyrard, « La France responsable des massacres au Rwanda ? Et si c'étaient les Américains ? », *Paris Match*, 7 mai 1998

871 Patrick De Saint-Exupéry, *L'inavouable*, op. cit., p.15

accès au Lycée, propose un sujet sur le Rwanda traitant du « *conflit qui oppose les tutsi et les hutu* » [et provoque] *des massacres* [jetant sur les routes] « *la foule des réfugiés rwandais* ». *Le corrigé officiel remis aux correcteurs propose de valider « toute réponse évoquant le conflit opposant les tutsi et les hutu ».*

Second exemple, six ans plus tard soit dix ans après le génocide la publication d'un manuel d'histoire destiné aux élèves de terminal (dernière année du lycée) des sections « *lettres* » et « *Economique et sociale* »⁸⁷², se sert d'un support iconographique dans lequel on relève notamment une photo du camp de rescapés du génocide de Nyarushishi, prise le 30 juin 1994, dont la légende est la suivante : « *Le Rwanda a connu un génocide entre Hutus et Tutsis. Ces enfants vivent dans un camp de réfugiés qui abrite 8 000 personnes placées sous la protection de l'armée française* » (p. 128).

Ces deux exemples sont sans doute relevés dans des secteurs restreints, mais ils n'en pose pas moins question. Dans le premier cas, la notion de génocide est complètement évacuée, dans le second, la photo instrumentalise le génocide pour faire la promotion de l'action de la France au Rwanda, sans que l'on sache réellement qui sont les victimes du génocide.

3. 1. 3. Manipulations judiciaires

En date du 17 novembre 2006, le juge d'instruction au TGI de Paris, Jean-Louis Bruguière signa une ordonnance de soit-communiqué délivrant des mandats d'arrêt internationaux contre neuf personnalités rwandaises, y compris le chef de l'État. Il leur imputa la responsabilité directe dans l'attentat contre le Falcon 50 qui coûta la vie à son prédécesseur, Juvénal Habyarimana.

Dans cette ordonnance, Bruguière décrit le génocide comme un « *déclenchement concomitant des représailles sur la population tutsi* ». Il le place dans la « *volonté du FPR de faire durer les combats entraînant le massacre des Tutsi* » et souligne que le FPR « *considérerait les Tutsi de l'intérieur du Rwanda comme des collaborateurs du régime HABYARIMANA et que leur mort était un calcul politique* ». Il conclut que « *la décision d'attenter à la vie du Président HABYARIMANA par un attentat spectaculaire qui aurait nécessairement pour effet de provoquer la branche la plus extrémiste de l'ethnie Hutu a été prise* » [par le FPR] *lors d'au moins trois réunions tenues fin 1993 et début 1994 au Quartier Général du Haut-Commandement militaire de l'Armée Patriotique*

872 Éditions Nathan, 2004, collection Jacques Marseille

Rwandaise (APR) à Mulindi. »⁸⁷³

En fin de compte l'ordonnance noie le génocide dans une stratégie de guerre et de conquête du pouvoir, effectue un renversement des responsabilités pour rendre les victimes auteurs du crime qui les a anéantis. Au final, le génocide serait un acte de légitime défense ; il n'y aurait pas eu de planification, puisque ce crime fut le résultat d'une colère spontanée des Hutu pour venger leur président assassiné par les Tutsi avec l'aide des Belges.⁸⁷⁴ Le caractère fallacieux des affirmations du juge Bruguière, assez souligné par la presse française et internationale,⁸⁷⁵ est dans l'air du temps, qui fait le lit d'un négationnisme rampant qui se développe dans certains milieux français.

3.3 Mobilisation des “anciens” de Turquoise

Les anciens commandants de Turquoise, regroupés autour de leur ancien chef, le général Jean-Claude Lafourcade créèrent en décembre 2006 une association dénommée France-Turquoise dont l'objectif premier est de défendre l'honneur de la France et de l'armée française dans son action au Rwanda.

Le général Jean-Claude Lafourcade qui commanda l'opération Turquoise, et le colonel Jacques Hogard, qui fut responsable du secteur opérationnel de Cyangugu, se montrent les plus actifs dans la campagne de désinformation aux relents négationnistes. Ils multiplient publications et interventions publiques destinées à travestir la vérité sur le génocide et sur le rôle de la France. Dans leur présentation des faits, Jean-Claude Lafourcade et Jacques Hogard voient dans le génocide une conséquence directe de la stratégie du FPR de prendre le pouvoir par les armes, faute d'être en mesure de l'obtenir démocratiquement.⁸⁷⁶ Sur ce point, on voit bien le lien entre les conclusions du juge Bruguière et la thématique développée par les deux anciens officiers de Turquoise dans leur actuelle

873 Tribunal de Grande instance de Paris, Cabinet de Jean-Louis Bruguière Premier Vice-Président, Délivrance de mandats d'arrêts internationaux, Ordonnance de Soit Communiqué, pp. 59-60

874 Plusieurs témoins qui ont contacté l'ambassade de France au Rwanda après l'attentat ont rapporté à la Commission avoir entendu au téléphone de l'ambassade, dans la soirée du 6 avril et durant la matinée du 7 avril 1994, une voix automatique qui leur répondait : « *L'avion a été abattu par les Belges* » (voir notamment le témoignage de François Veriter, coopérant belge au Rwanda en 1994, entendu par la Commission à Bruxelles le 08 février 2007).

875 Voir, entre autres, *Libération*, 28 novembre 2006 et 4 décembre 2006 ; *Le Figaro*, 24 novembre 2006 ; Hironde, 23 novembre 2006.

876 Voir Jean-Claude Lafourcade, « Rwanda : l'armée française injustement accusée », *La Voix du Combattant*, n° 1726, juin-juillet 2007

croisade. Ils prétendent que Turquoise mit fin au génocide, qu'elle sauva des milliers de vies humaines et stabilisa les populations sur le territoire rwandais :

« Dès 1994, écrit Lafourcade, je m'étais posé des questions sur la stratégie du Général Kagame : Intervention inexplicablement tardive de son armée, refus de tout cessez-le-feu...etc. Face à l'impossibilité de prendre le pouvoir par la voie démocratique initiée par les accords d'Arusha auxquels avait contribué la France, la solution n'était-elle pas une conquête militaire par la force quel qu'en soit le prix. »⁸⁷⁷

Dans ses fréquentes interventions, le colonel Hogard accuse souvent le FPR d'avoir provoquer le génocide :

« On voit bien aujourd'hui que la thèse du complot ourdi par le FPR pour, en quelque sorte, pousser au crime les durs du pouvoir Hutu n'est pas si invraisemblable que certains ont pu le prétendre. Il faut lire à cet égard l'ouvrage très documenté et étayé du journaliste camerounais Charles Onana, *Les Secrets du génocide rwandais*, paru en avril 2002. Plus personne ne peut en vérité ignorer les responsabilités réelles dans **les génocides rwandais** [c'est nous qui soulignons] ».

Pour Hogard,

« le FPR en particulier son chef et inspirateur qui a, le premier, encouragé la politique du pire, déclenchant un cataclysme prévisible par l'assassinat programmé du président Habyarimana. »⁸⁷⁸

Dans la diffusion de sa propagande révisionniste aux relents de négationnisme, l'association France-Turquoise se fait aider par des personnalités bien choisies. Ainsi, le 6 décembre 2006, à l'initiative de l'ancien ministre de la Coopération, Bernard Debré, l'association organisa dans une salle de l'Assemblée nationale, une conférence à laquelle participèrent le général Lafourcade, le journaliste écrivain Pierre Péan et l'historien universitaire Bernard Lugan. La stratégie de l'association consiste à recourir aux auteurs révisionnistes ou négationnistes, ou encore à des opposants au gouvernement rwandais pour propager la négation du génocide en recourant aux clichés racistes.⁸⁷⁹

3.4 Soutien d'hommes politiques français à la propagande révisionniste ou négationniste

Les propagandistes des thèses révisionnistes et négationnistes sur

877 Témoignage de Jean-Claude Lafourcade, *La Revue parlementaire* n° 896, avril 2007

878 Jacques Hogard, *Les larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, Paris, Hugo doc, 2005

879 Pierre Péan, 2005

le génocide au Rwanda bénéficient de l'appui d'hommes politiques importants, qui mettent à leur disposition des salles de conférence à l'Assemblée nationale ou au Sénat, donnant un caractère de respectabilité et d'acceptabilité par les institutions de l'État français.

C'est ainsi que, le 4 avril 2002, le Sénat accueillit dans l'une de ses salles un colloque intitulé « *Demain le Rwanda* », placé sous le patronage de Mme Danièle Bidard-Reydet, à l'époque vice-présidente de la commission des Affaires étrangères du sénat. Au cours des débats se sont succédés à la tribune des orateurs bien connus pour leurs thèses révisionnistes et négationnistes. Pierre-Claver Kanyarushoki, ancien ambassadeur du Rwanda en Uganda, évoqua le génocide des Tutsi, mais le superposa à un autre « *génocide des Hutu en RDC et au Rwanda commis par le FPR* ». Antoine Nyetere, un vieil artiste plasticien que les promoteurs du négationnisme ont érigé à l'honorable rang d'historien, prétendit que « *le FPR avait préparé une attaque de grande envergure avant le 6 avril 1994* », que « *250 Hutu ont été tués au cours des deux jours qui ont précédé l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana* » et que le « *génocide n'a jamais été planifié* », qu'il ne s'est agi que « *de massacres politiques* ». Alain De Brouwer, membre de la section belge de l'Internationale démocrate chrétienne (IDC), soutint qu'« *il n'y a pas de planification du génocide parce qu'on n'a jamais trouvé de documents qui le prouvent* ». Me Frédéric Weil, avocat au TPIR, déclara qu'« *il n'est pas anormal de contester la réalité d'un seul génocide* » et qu'« *on est en droit de discuter l'existence d'un génocide au Rwanda en 1994* ». ⁸⁸⁰ Le colloque se termina par l'intervention d'une journaliste, Marie-Roger Biloa qui se félicita d'avoir été « *l'une des premiers journalistes à affirmer qu'au Rwanda, il n'y a pas eu de génocide, et que les autres commencent à s'en rendre compte* ».

Le 16 octobre 2003, Charles Onana auteur convoqué par le colonel Hogard pour « dire la vérité » sur l'affaire de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana fut invité à l'assemblée nationale française pour y tenir une conférence sur le Rwanda, sous le patronage du député socialiste Arnaud Montebourg. Onana exposa dans cette enceinte parlementaire un discours niant ouvertement le génocide des Tutsi et s'attaquant au TPIR qui n'aurait pas de preuve sur la planification du génocide :

« *Je ne dis pas qu'il n'y pas eu de morts au Rwanda en 1994, mais je dis que ce qui s'est passé est une guerre entre Hutu et Tutsi, que chaque*

⁸⁸⁰ Toutes ces citations sont tirées de la synthèse faite par Alain Gauthier, « *Colloque de haute volée au Sénat français en pleine commémoration du génocide. Lettre à Monsieur Xavier De Villepin, Président de la Commission des Affaires Étrangères au Sénat concernant le Colloque* », 1er mai 2002.

groupe a tué et que chaque groupe a eu des victimes. Le mensonge et la manipulation ont fait croire au monde entier que cela était un génocide planifié par les Hutu contre les Tutsi. [...] Il n'y a eu aucune information ni indication d'un génocide planifié. Le TPIR n'a pas de preuve sur la planification du génocide. Le Fax de Dallaire évoquant la mort de 1000 Tutsi en 20 minutes est un faux. Pour valider la thèse d'un génocide planifié par les Hutu, le TPIR achète des témoins, torture les accusés, menace les avocats, embauche de pseudo experts et utilise de faux documents. »⁸⁸¹

4. Les entraves au jugement des auteurs présumés du génocide

Malgré la présence en France de nombreux Rwandais, auteurs présumés du génocide, et le dépôt de plusieurs plaintes devant des juridictions françaises depuis douze ans, la justice française n'a jusqu'à ce jour organisé aucun procès. Elle a aussi tenté de dissuader ses juges qui se montraient actifs dans la poursuite de l'instruction des affaires rwandaises.

La première plainte intentée par les victimes survivantes du génocide et leurs ayant-droits, visant des citoyens rwandais réfugiés ou résidant en France, présumés responsables d'actes de génocide, date du 4 juillet 1994 dans l'affaire Kalinda et autres. Elle fut suivie de la plainte contre l'Abbé Wenceslas Munyeshyaka, qui date de juillet 1995, et qui connut de longues péripéties procédurales influant sur les autres affaires. Puis, vint la plainte contre Sosthène Munyemana intentée également en 1995 par le collectif girondin pour le Rwanda basé à Bordeaux. D'autres plaintes suivirent à partir du 5 janvier 2000, initiées cette fois-ci par la FIDH, la Ligue française des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), l'association Survie et la Communauté Rwandaise de France (CRF), et visaient six personnes. En 2001, le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) prit le relais d'un certain nombre de plaintes anciennes et en introduisit de nouvelles.

4.1 La rebondissante affaire Wenceslas Munyeshyaka

L'affaire Munyeshyaka, la plus vieille, et connut de nombreux rebondissements judiciaires qui illustrent le malaise de la France à juger

⁸⁸¹ Extraits issus de notes détaillées prises par Jean-Paul Gouteux qui assistait à la conférence.

Les mêmes accusations négationnistes de Charles Onana réapparaîtront deux années plus tard dans le livre qu'il publie aux éditions Duboiris, préfacé par Pierre Péan : *Le secrets de la justice internationale*, ainsi que dans une interview qu'Onana accorde à RFI le 11 décembre 2005, à la suite de la publication de cet ouvrage.

les génocidaires présumés résidant sur son sol. Suite à la plainte, une information judiciaire fut ouverte le 25 juillet 1995 contre Munyeshyaka par le juge d'instruction près le tribunal de grande instance de Privas, et il fut mis en examen le 29 juillet 1995 pour « *génocide, tortures, mauvais traitements et actes inhumains et dégradants* ». Sa mise en examen se fondait sur la compétence universelle prévue dans la convention contre la torture de 1984, ratifiée par la France, et intégrée dans son droit interne. L'inculpé fut placé en détention provisoire, fit appel et fut libéré le 11 août 1995 par la cour d'appel de Nîmes.

Le 20 mars 1996, cette cour rendit un arrêt déclarant les juridictions françaises incompétentes pour juger des crimes de génocide commis à l'étranger, par un étranger, contre des étrangers. Or, les articles 689-1 et 689-2 du nouveau code de procédure pénale français donnent aux juridictions françaises la compétence de poursuivre et de juger, sans conditions de nationalité de l'auteur ou de la victime, toute personne résidant ou se trouvant en France ayant commis des actes de torture hors du territoire français. Pour contourner ce dispositif, la cour d'appel nîmoise nota que l'engagement des poursuites pour des faits de tortures et mauvais traitements fondées sur la convention de New York de 1984 était impossible au motif que, si les faits allégués étaient prouvés, les poursuites déboucheraient in fine sur une qualification de génocide que la France ne serait pas compétente à juger. L'affaire resta bloquée jusqu'au 22 mai 1996.

À cette date, le parlement français vota la loi n° 96-432 portant adaptation de la législation française aux dispositions de la résolution 955 du conseil de sécurité relative à la création du TPIR, laquelle stipule que les États prendront toutes mesures nécessaires en vertu de leur droit interne, pour mettre en application les dispositions du statut du Tribunal Pénal International pour le Rwanda. La loi du 22 mai 1996 transposa alors le statut du TPIR dans l'ordre juridique interne français en introduisant la compétence universelle de ses tribunaux internes pour connaître les mêmes crimes jugés par le TPIR. À partir de cette date, les présumées responsables de génocide, crimes contre l'humanité et violations du droit international humanitaire peuvent être poursuivies et jugées par les juridictions françaises en application de la loi française.

Ce nouveau dispositif juridique conduit la cour de cassation française, sur demande des plaignants, à reprendre le 6 janvier 1998, l'instruction engagée en 1995 contre Munyeshyaka. Dans sa décision, elle estima que la cour d'appel de Nîmes avait violé la loi en ne retenant que la seule qualification pénale de génocide, alors que les actes commis

pouvaient être également considérés comme des crimes de torture, pour lesquels l'article 689-2 du code de procédure pénale français admet une compétence universelle. L'affaire fut renvoyée devant la cour d'appel de Paris qui, le 12 mai 1999, décida de reprendre à zéro l'instruction judiciaire en estimant que la précédente n'avait pas été menée de façon sérieuse. En septembre et octobre 2000, le juge Le Loire demanda l'envoi au Rwanda de deux commissions rogatoires internationales afin de procéder à l'audition des témoins. Aucune suite favorable ne fut accordée à la proposition du juge.

Lassée par la lenteur de la procédure, l'une des plaignants, Yvonne Mutimura, saisit la cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en 1999, et dans un arrêt du 8 juin 2004, cette dernière condamna la France pour la lenteur de sa justice dans l'examen de la plainte contre Munyeshyaka. La CEDH estima que la durée de la procédure constituait une violation du droit à un procès dans un délai raisonnable et du droit à un recours effectif prévus dans les articles 6 et 13 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.⁸⁸² En décembre 2005, le Rwanda annonça qu'un mandat d'arrêt international avait été émis contre Munyeshyaka et demanda en vain à la France son extradition.⁸⁸³ Jugé par contumace, il fut condamné le 16 novembre 2006 par la cour militaire de Kigali à la réclusion criminelle à perpétuité, après l'avoir reconnu coupable de génocide (viols et complicité), aux côtés du général Laurent Ntawukurirayo.

En 2005, le TPIR inculpa Munyeshyaka et Bucyibaruta et le communiqua à la France, quoique les actes d'accusation restent sous scellés. Le 19/07/2006, le directeur de cabinet du ministre de la justice, Laurent Le Mesle, écrit un courrier au procureur du TPIR pour « *confirmer l'accord des autorités judiciaires françaises pour se saisir des faits objet de procédures suivies par le TPIR à l'encontre de Wenceslas Munyeshyaka et de Laurent Bucyibaruta.* »⁸⁸⁴ Fin juin 2007, commença un imbroglio judiciaire autour de ces affaires qui n'est pas encore terminé. En effet, le 21 juin, le procureur du TPIR signa des mandats d'arrêt contre Munyeshyaka, Bucyibaruta et Dominique Ntawukurirayo et demanda aux autorités françaises de rechercher et d'arrêter les trois suspects. Ces mandats ne contenaient pas de demandes de remise directe au TPIR. Ils avaient pour seul but d'obtenir la mise en détention des deux inculpés en France, le temps qu'une chambre du TPIR se prononce soit sur la

882 CEDH, arrêt MUTIMURA c. France, 8 juin 2004

883 AFP, 12 janvier 2006

884 Associated Press, « Deux auteurs présumés du génocide rwandais arrêtés en France », 20 juillet 2007

transmission de leurs dossiers en France, soit sur leur transfert au TPIR.

En application de ces mandats, Munyeshyaka et Bucyibaruta furent arrêtés le 20 juillet 2007 et placés en détention préventive. Ils firent appel et dans une décision du 1^{er} août 2007, la cour d'appel de Paris les relâcha en estimant que leur emprisonnement était incompatible avec la loi française régissant la présomption d'innocence. Le 13 août 2007, le TPIR renvoya un deuxième mandat d'arrêt assorti cette fois-ci d'une demande expresse de transfert vers son siège à Arusha. Le 7 septembre 2007, les deux individus sont à nouveau arrêtés, et le 19 septembre 2007, alors que l'on attendait une décision favorable à leur transfert effectif, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris remit les deux hommes en liberté. Puis, le 27 septembre 2007, la cour reporta au 21 novembre 2007 l'examen de la décision relative au transfert. Ainsi, à l'heure actuelle, on ne sait pas si leur procès aura lieu ni devant quelle juridiction il pourra être tenu.

4.2 Les autres affaires pendantes

Les plaintes visant d'autres Rwandais ont été introduites en janvier 2000 par la FIDH et la LDH concernant Laurent Bucyibaruta, Laurent Serubuga, Fabien Neretse, Téléphore Bizimungu et Tharcisse Renzaho⁸⁸⁵ auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance de Paris. Le 10 mars 2000, le parquet informa les demandeurs que les dossiers des suspects ont été adressés à chacun des procureurs territoriaux compétents selon le lieu de résidence de chacun des suspects. En mai 2000, Laurent Bucyibaruta est interpellé sur ordre du parquet de Troyes et est mis en examen. En juin 2000, il est transféré à la prison de la Santé à Paris et le 9 juin 2000. Il fait appel de l'emprisonnement et il est libéré le 20 décembre 2000 et placé sous contrôle judiciaire. La CRR rejeta sa demande de statut de réfugié politique, le 25 mars 2003, en notant que Bucyibaruta : « (...) *il y a des raisons sérieuses de penser que l'intéressé a couvert de son autorité des faits qui ont concouru à la réalisation du génocide perpétré au Rwanda en 1994 et qu'il s'est donc rendu, en toute connaissance de cause, complice de génocide pendant la période définie par la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 8 novembre 1994.* »⁸⁸⁶ Depuis lors, aucun progrès n'avait été enregistré dans les poursuites visant Bucyibaruta jusqu'aux récents rebondissements judiciaires rapportés plus haut.

885 Celle visant Sosthène Munyemana date de novembre 1995, mais n'a pas abouti à une mise en examen.

886 CRR, 25 mars 2003, 383865, M. B.

Le dossier visant le colonel Laurent Serubuga, ancien chef-d'état major des FAR, a quant à lui été transféré au parquet de Strasbourg et classé sans suite pour défaut de preuve le 22 mai 2001. Le 10 décembre 2001, la FIDH, Survie et la communauté rwandaise de France (CRF) se constituent parties civiles et le 28 juin 2002, une information judiciaire est ouverte contre Serubuga des chefs de génocide et de complicité de crimes contre l'humanité. Mais depuis lors, Serubuga n'a pas été mis en examen. Or, ce ne sont pas des indices de sa participation dans la planification du génocide qui manquent. L'ambassadeur Martres ne déclarait-il pas à la MIP, le 22 avril 1998, au sujet de Serubuga que « *le génocide était prévisible dès cette période [automne 1993], sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité. Certains Hutus avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. Le colonel Serubuga, Chef d'état major adjoint de l'armée rwandaise, s'est réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsis.* »⁸⁸⁷

Un autre dossier concerne Téléphore Bizimungu, ancien directeur général au ministère du plan et membre fondateur de la RTLM. Transféré au parquet de Créteil, une information judiciaire a été ouverte contre lui, mais n'a pas abouti sur l'instruction. S'agissant du dossier de Fabien Neretse, le procureur de la République près le TGI de Paris informa la FIDH le 10 mars 2000 de son classement sans suite pour défaut de présence du suspect sur le territoire français. Il réside effectivement en Belgique, mais a rejoint ce pays après avoir appris qu'un dépôt de plainte avait été initié contre lui en France. Quant à la plainte visant le Lt col. Cyprien Kayumba qui organisa et dirigea les flux de livraisons d'armes aux organisateurs du génocide, elle fut déposée par la FIDH, Survie et la CRF le 10 décembre 2001 au parquet de Laon. Une information judiciaire fut ouverte en mars 2002 sans aboutir à une instruction.

Enfin, à propos des plaintes initiées ou confiées au Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), elles concernent Wenceslas Munyeshyaka, Laurent Bucyibaruta, Sosthène Munyemana, Dominique Ntawukuriryayo et Agathe Kanziga (plainte du 13 février 2007). Une trentaine d'autres plaintes fut déposée par le CPCR et par des ressortissants rwandais, mais les juridictions françaises se déclarèrent incompetentes au motif que les suspects ne furent pas retrouvés aux adresses indiquées.⁸⁸⁸ Le 6 avril 2001, les associations Survie et CRF introduisirent

887 MIP, Enquête..., tome III, p. 119

888 Tel fut le cas dans l'affaire Ntawukuriryayo Dominique. En décembre 2004, 32 ressortissants rwandais avaient déposé plainte auprès du TGI de Carcassonne contre lui et quatre mois plus tard, une ordonnance d'incompétence fut rendue au motif que les services de police n'avaient pas trouvé son domicile carcassonnais. Or, l'intéressé résidait dans cette ville du sud

devant la chambre criminelle de la cour de cassation une requête visant le regroupement des affaires rwandaises au sein d'une seule juridiction d'instruction.

La requête était fondée sur la spécificité des dimensions historiques qui nécessitaient des investigations dans un pays étranger, lesquelles ne pouvaient être menées que par une juridiction spécialisée. La cour de cassation valida la demande et confia désormais à la chambre d'instruction du TGI de Paris la charge des instructions judiciaires ouvertes en France à l'encontre de ressortissants rwandais. C'est désormais le cas pour l'immense majorité des affaires, sauf le dossier Bizimungu qui est toujours bloqué devant le parquet de Créteil et celui de Kayumba devant le juge d'instruction de Laon. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on observe une grande frilosité dans le traitement des plaintes rwandaises pendantes devant la justice française. L'impression générale est celle de l'inertie des juges d'instruction qui se succédèrent sur ces dossiers. Ces juges ne manifestèrent peu volonté de poursuivre l'instruction des affaires.

Un autre problème surgit au niveau du déclenchement de l'action publique. D'ordinaire, en matière de crime commis en France ou sur un Français, le parquet prend l'initiative d'enquêter et d'arrêter le ou les suspect (s). Mais pour ce qui concerne les poursuites des auteurs de crimes commis au Rwanda ou dans d'autres États, et qui résident en France, le déclenchement des enquêtes et poursuites est subordonné à l'action préalable des victimes. Il revient toujours aux victimes de saisir le parquet et de se porter parties civiles pour forcer son inertie. Les plaignants sont donc obligés de se substituer à la police judiciaire dans la recherche des assassins de leurs familles ; il leur appartient notamment de les localiser sans quoi l'ouverture d'une information judiciaire est rarement acceptée. Or, si c'était le parquet qui lançait une enquête préliminaire en vue de vérifier la présence sur le territoire français de présumés génocidaires, cette démarche constituerait un avantage pour les victimes, car elle renverserait la charge de la preuve sur le parquet, lequel dispose par ailleurs suffisamment de moyens pour accomplir cette tâche.

Cette inaction des parquets français est incompréhensible puisqu'au regard de la loi du 22 mai 1996, les procureurs sont compétents pour ouvrir une information judiciaire contre une personne suspectée de crime

de la France depuis 2000, dans le quartier du Viguiers. Il ne se cachait pas et était notamment engagé dans des associations liées à l'Eglise catholique locale. C'est là qu'il fut d'ailleurs arrêté, le 16 octobre 2007, par Interpol sur demande du TPIR qui le poursuit pour génocide, complicité de génocide et incitation directe et publique à commettre le génocide.

de génocide et de crimes contre l'humanité, dès lors que l'intéressé est trouvé sur le territoire français. Le constat est que depuis l'adoption de cette loi, aucune information judiciaire visant une affaire rwandaise ne fut ouverte sur l'auto-saisine du parquet. L'une des conséquences de cette inertie est qu'elle permet aux génocidaires présumés d'obtenir le statut de réfugiés en France, voire même la naturalisation, comme dans le cas d'Isaac Kamali et bien d'autres. Et pourtant, certaines décisions de rejet rendues par l'OFPRA et par la CRR sont explicites quant au passé criminel de plusieurs requérants rwandais et auraient dû, de ce fait, éveiller l'intérêt du parquet pour l'ouverture d'informations judiciaires les concernant.

5. Paralysie de l'instruction de la juge Brigitte Raynaud

Le 23 décembre 2005, à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile déposée le 15 février 2005 par six survivants du génocide visant les infractions commises par des militaires français lors de l'opération Turquoise, le procureur du Tribunal aux Armées de Paris (TAP) ouvrit une information judiciaire contre X pour « *complicité de génocide et/ou complicité de crimes contre l'humanité* » et confia l'enquête à la juge Brigitte Raynaud. La presse publia alors un certain nombre de témoignages de rescapés accusant les militaires français de plusieurs crimes.⁸⁸⁹ La ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, monta au créneau et réagit avec violence en indiquant qu'ils « *il est inadmissible que les militaires puissent être accusés de choses qui, la plupart du temps, sont complètement farfelues.* »⁸⁹⁰

Le 7 juillet 2005, le procureur du TAP fit savoir qu'il considérait les plaintes peu vraisemblables et, conformément aux dispositions de l'article 86 du Code de procédure pénale, il demanda au juge d'instruction d'entendre les plaignants pour vérifier leur crédibilité avant toute ouverture de l'instruction. Les plaignants, personnes physiques, furent convoqués à Paris, mais se trouvaient dans l'impossibilité de quitter le territoire rwandais pour se rendre en France.⁸⁹¹ En conséquence, le procureur Jacques Baillet du TAP signa le 6 octobre 2005 des réquisitions tendant à ce que le juge d'instruction, soit délivre une commission rogatoire internationale aux autorités rwandaises pour qu'elles entendent à sa place les plaignants, soit se transporte sur les lieux afin de les entendre.

Par une ordonnance du 12 octobre 2005, le juge d'instruction déci-

889 *Le Monde*, 10 décembre 2005 ; *Le Figaro*, 12 décembre 2005

890 *Le Canard enchaîné*, 14 décembre 2005

891 *Le Monde*, 8 octobre 2005

da de se rendre sur les lieux, conformément aux réquisitions du parquet. Le ministère de la défense tenta de s'y opposer et entama un bras de fer marqué par de sérieuses manœuvres et des pressions exercées sur la juge en vue de bloquer ses investigations.⁸⁹² Il alerta la magistrature à travers un courrier d'avertissement : État des moyens militaires de protection que nous avons pu vous assurer en Côte d'Ivoire. »⁸⁹³ Le ministère joignit à sa missive une note faussement attribuée aux services de renseignements, qui émanait en fait du cabinet du ministre de la défense, et qui signalait que le déplacement au Rwanda « *pourrait s'avérer inopportun du fait de l'actualité médiatique et judiciaire* » qui risquerait de « *radicaliser la position des autorités rwandaises* » et d'entraîner « *des pressions importantes* », voire des « *menaces* ».

La note précisait que le 23 novembre, le journaliste Pierre Péan devait publier un livre « *mettant en avant la responsabilité du FPR dans le déclenchement du génocide ainsi que les complicités occidentales dont il a bénéficié* », ajoutant que « *ce livre devrait aussi mettre en les forces françaises engagées sur le terrain de 1990-1994* ». La note concluait sur la fameuse enquête du juge Bruguière dont les résultats étaient encore attendus à l'époque, qui « *pourrait aboutir dans les prochaines semaines à une mise en cause de Kagame pour son implication dans l'attentat commis contre l'avion du président rwandais en 1994.* »⁸⁹⁴

La juge Raynaud ne se laissa pas convaincre et se déplaça au Rwanda en novembre 2005. Arrivée sur place, le procureur du TAP l'avisa qu'il existait un doute sur la validité des auditions auxquelles elle était en train de procéder. Le 23 décembre 2005, le Parquet dressa un réquisitoire qui requérait du juge d'instruction de ne retenir que deux plaintes sur six et de déclarer les quatre autres irrecevables au motif que le préjudice invoqué par les plaignants ne serait pas suffisamment caractérisé pour permettre l'ouverture effective de l'information judiciaire. Le Parquet arguait que les quatre plaignants ne pouvaient pas se prévaloir d'un préjudice personnel et direct, alors qu'ils ont perdu leurs proches pendant le génocide et même subi des blessures personnelles graves. La juge d'instruction passa outre cette partie du réquisitoire et déclara, par une ordonnance du 16 février 2006, que les six constitutions de partie civile étaient recevables.

Pour contrer le courage de la juge d'instruction, le parquet lança deux sortes d'offensives. D'une part, il fit appel devant la chambre d'ins-

892 Le ministère était paradoxalement soutenu par le procureur du TAP alors que c'était lui qui avait préalablement autorisé l'instruction du juge Raynaud.

893 *Le Monde*, 04 novembre 2005

894 *Le Canard enchaîné*, 14 décembre 2005

truction de la cour d'appel de Paris, de l'ordonnance du 16 février 2006 en ce qui concerne les quatre constitutions de partie civile qu'il estimait irrecevables. D'autre part, il requit la nullité du transport du juge d'instruction au Rwanda, visant par là la remise en cause de toutes les six constitutions de partie civile, et pas seulement les quatre dont il contestait la recevabilité. Le parquet espérait dans l'hypothèse où il aurait gain de cause, de pouvoir solliciter l'annulation de toute la procédure consécutive à la descente sur les lieux effectuée par la juge d'instruction.

Au soutien de sa requête, le parquet faisait valoir qu'en territoire étranger et en l'absence d'une convention internationale d'entraide judiciaire, le juge français n'avait pas le pouvoir d'entendre lui-même les plaignants. Or, le droit français admet qu'en l'absence de convention, le consentement de l'État étranger suffit à lever l'obstacle que la souveraineté de cet État oppose à l'accomplissement de la mission du juge d'instruction français. Tel est le cas en l'espèce, puisqu'une fois que la juge Raynaud ait informé les autorités rwandaises de sa mission au Rwanda, elles donnèrent leur consentement en lui octroyant un visa d'entrée. En mai 2006, la chambre d'instruction rendit une décision définitive rejetant la requête du parquet et confirmant la recevabilité de l'intégralité des plaintes.

Des observateurs notèrent que ces résistances du parquet provenaient du gouvernement français auquel est subordonné le parquet - qui ne souhaitait pas que les faits reprochés aux militaires français soient instruits, encore moins jugés, de peur qu'une telle issue ne mette en évidence toute l'ampleur de l'implication française dans le génocide. En effet, les militaires qui ont commis des crimes visés par les plaintes ont agi dans le cadre des missions qui leur avaient été assignées par leur hiérarchie, suite aux décisions arrêtées au plus haut sommet de l'État, et c'est donc à ce niveau que se situe la plus lourde responsabilité des faits dont le TAP est saisi. Tous ces éléments expliquent pourquoi le parquet militaire mettait tant de zèle à bloquer le déroulement de l'instruction.⁸⁹⁵

Interrogée à ce sujet par la chaîne de radio France Culture, le 24 février 2006, la juge Raynaud reconnut avoir subi des entraves dans le traitement du dossier rwandais et indiqua qu'il y avait une divergence de vues entre elle et le procureur concernant la façon de mener des investigations sur les trois dossiers sensibles qu'elle avait en charge. Ces dossiers concernent la présomption de complicité des soldats français dans le génocide des Tutsi, l'affaire Firmin Mahé en Côte d'Ivoire

qui incriminait le général Henri Poncet dans son assassinat,⁸⁹⁶ ainsi que l'affaire du bombardement du camp militaire français de Bouaké. Depuis, la juge Raynaud a quitté ses fonctions de juge d'instruction au TAP pour rejoindre la délégation interministérielle à la ville dans la prévention de la délinquance, et le dossier des six plaintes est désormais dans les mains de la juge Florence Michon. A ce jour, aucune autre avancée significative n'est enregistrée.

6. Une coopération avec le TPIR favorisant les intérêts des prévenus de génocide

Peu avant le déclenchement de l'opération Turquoise en juin 1994, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Alain Juppé écrivit : « *Nos soldats s'emploieront à recueillir des témoignages sur les tueries afin que la France apporte sa contribution aux instances internationales chargées d'établir la vérité.* »⁸⁹⁷ Le constat est que depuis la mise en place du TPIR, la France collabore avec cette juridiction de manière très froide. Elle complique généralement sa collaboration avec les services du parquet du TPIR chargés des enquêtes et poursuites, alors qu'elle se montre plus coopérative avec la défense des principaux accusés, notamment les haut gradés des ex-FAR.

En 1998, la France fut sollicitée par le procureur du TPIR, Louise Arbour, pour l'envoi de ses officiers témoigner à charge contre des accusés de Kibuye, mais le ministre de la Défense, Alain Richard, y opposa une fin de non recevoir, arguant que les officiers français ne collaboreront pas avec « *une justice spectacle.* »⁸⁹⁸ Hubert Védrine, alors ministre des affaires étrangères, enfonça le clou en mettant le TPIR en garde contre une prétendue tentation de « *mettre sur le même plan, juridique et médiatique témoins et accusés.* »⁸⁹⁹ Ces réticences françaises s'étaient en fait manifestées en automne 1997, suite à l'envoi à Paris, par le bureau du procureur du TPIR basé à Kigali, d'enquêteurs chargés d'y entendre, de façon informelle, trois officiers français : le Lt col. De Stabenrath, le Cpt de frégate Marin Gillier et un adjudant-chef de gendarmerie. Auparavant, le TPIR avait enregistré la déposition préliminaire du colonel Patrice Sartres. A la suite de ces auditions privées, le bureau du procureur souhaita citer à titre de témoins de l'accusation contre Clément Kayishema les officiers Marin Gillier et Patrice Sartres. Le refus de Paris

896 *Le Canard enchaîné*, 28 décembre 2005 ; *Le Monde*, 23 décembre 2005

897 Vincent Hugué, « Pourquoi tant de gêne ? », *L'express* du 12/02/1998

898 (AFP), *Libération*, 03 mars 1998

899

fut catégorique malgré les garanties qu'avaient offertes le TPIR pour éviter un éventuel dévoiement au cours de la procédure : questions transmises par avance aux témoins, consigne donnée aux magistrats pour veiller au respect du contre-interrogatoire, etc.⁹⁰⁰

L'enquête menée par L'Express sur ce refus de collaborer avec le parquet du TPIR révéla que ce qui fait hésiter la France, c'est la crainte de voir son histoire au Rwanda être examinée par la justice internationale et de conduire probablement à la mise en accusation de certains responsables militaires français. Or, n'eût été le refus de la hiérarchie militaire et des responsables politiques, certains militaires étaient prêts à dire devant la justice internationale ce qu'ils savent.

L'express a interrogé à cet effet un « *haut gradé familial du dossier* » qui répondit ceci :

« Aller témoigner ? Le principe ne me heurte pas. Encore faut-il, de la part de nos chefs, des instructions claires. Mais qu'on ne nous demande pas de mentir. Dans ce cas, mieux vaut se débrouiller pour ne pas nous envoyer ».

Et son camarade colonel de renchérir : « *Condamner les militaires au silence, c'est les condamner tout court* ». Un autre officier complète l'amertume sur un ton plus accusatoire :

« Les politiciens s'accommodent d'une situation où ils sont responsables mais pas coupables. De quoi ont-ils peur ? Qu'un officier déposant sous serment ne révèle les informations qu'il a données au pouvoir politique et les directives qu'il a reçues en retour ? »⁹⁰¹

L'autre écueil caractéristique d'une absence de coopération de la France avec le parquet du TPIR se manifesta à travers le refus d'ouvrir ses archives militaires aux enquêteurs de cette juridiction au motif qu'elles sont protégées par le secret défense. Le seul document donné par Paris aux enquêteurs du TPIR fut le « *Journal des marches et opérations* » du général Lafourcade, tenu pendant l'opération Turquoise. Or, comme le souligne le journaliste Vincent Hugué qui mena l'enquête à ce sujet, « *un tel document, de nature administrative, ne recèle aucun secret d'État.* »⁹⁰² Les autres documents sont frappés du sceau « *Secret défense* » et sont inaccessibles aux enquêteurs du TPIR, ce qui suscita la colère de Louise Arbour qui s'indigna de cette attitude peu coopérative de Paris en déclarant :

« A mon sens, les États doivent mettre en balance la protection légitime

900 Ndlr : source non référencée

901 Ibid.

902 L'Express, article cité

*de leurs intérêts nationaux ou de leurs secrets militaires et l'intérêt qu'il y a à faire éclater la vérité sur des sujets graves, tels que le génocide ou le crime contre l'humanité. »*⁹⁰³

Tout en refusant de collaborer avec le procureur, la France apporta cependant trois types de contributions qui montrent sa partialité : collaboration avec la défense des plus grands accusés du TPIR, acceptation d'héberger des condamnés du TPIR en France et accueil en France de certains accusés acquittés par le tribunal. À ce jour, trois officiers français, Lafourcade, Hogard et Rosier ont témoigné en janvier 2007 en faveur du général Kabiligi. En décembre 2006, le colonel De Saint Quentin a témoigné en faveur de la défense des colonels Bagosora, Nsengiyumva et du major Ntabakuze.⁹⁰⁴

Pour autoriser ces officiers français à témoigner en faveur des accusés, la France imposa des conditions, à savoir le huis clos, l'utilisation du pseudonyme, ne pas communiquer les dépositions à d'autres parties que celles du procès, être dégagé de l'obligation de répondre à certaines questions et faire les dépositions en présence d'un représentant du gouvernement français.⁹⁰⁵ Mais la question qui demeure posée est celle de savoir pourquoi la France qui avait refusé que ces soldats témoignent dans le procès de Kayishema, lorsqu'il fut sollicité par le parquet du TPIR, accepte cette fois-ci d'intervenir pour la défense des accusés les plus importants du TPIR.

La France fut aussi le premier État européen à signer en 2001 avec le TPIR un accord pour l'exécution des peines qui stipule que les condamnés de cette juridiction pourront purger leur peine en pays étrangers. Certains commentateurs voient dans cet accord rapidement signé une stratégie de la France d'abriter des condamnés avec qui elle entretient des liens privilégiés, pour éviter qu'ils ne soient amenés à dévoiler des informations en leur possession sur les années noires qui marquèrent la présence française au Rwanda. On peut penser à une stratégie française cherchant à faire bénéficier à ces condamnés de l'avantage de la libération conditionnelle, une fois que le TPIR fermera ses portes, bouclant ainsi, un long périple commun entre la France et ses alliés condamnés pour génocide.

903 *L'Express*, Interview citée

904 Stéphanie Maupas, « Trois officiers rwandais témoignent en faveur d'un colonel », *Le Monde*, 19/01/2007

905 Jean Chatain, « Omerta à la française », *L'Humanité*, 23 octobre 2006

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Archives

1.1. Rwanda

- Archives de la présidence de la République
- Archives du ministère des Affaires étrangères
- Archives du ministère de la Défense
- Archives de la Banque nationale

1.2. France

- Fonds François Mitterrand

2. Auditions et enquêtes

- Auditions publiques et à huis-clos
- Enquêtes dans les provinces rwandaises

3. Travaux de recherche et expertises

Ba Mehdi, Rwanda : un génocide français, Paris, L'Esprit frappeur, 1997.

BARAHINYURA, Shyirambere, Le Général major Habyarimana. Quinze ans de tyrannie et de tartufferie au Rwanda, Francfort, Izuba Verlag, 1988. BARRIL Paul, Guerres secrètes à l'Elysée, Paris, Albin Michel, 1996.

BOUCHET-SAULNIER, Françoise, « *L'ONU et le génocide des Rwandais Tutsis : Politique virtuelle et intelligence artificielle à l'épreuve du monde réel* », in Les Temps Modernes, Juillet-Août 1995, n° 583.

BRAECKMANN, Colette, Rwanda : Histoire d'un génocide, Paris, Fayard, 1994.

CHRETIEN, Jean-Pierre, « *Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi* », in Jean Loup Amselle et Elikia M'bokolo, Au coeur de l'ethnie, Paris, Éditions La Découverte, 1985, p. 129-166.

CHRETIEN Jean-Pierre, « *Rwanda : la responsabilité de la France* », Politique africaine, juin 1994.

CHRETIEN, J.-P. et al., Les médias du génocide, Paris, Karthala, 1995.

CORET, Laure & VERSCHAVE, François-Xavier, eds, L'horreur qui nus prend au visage, Paris, Karthala, 2005.

DALLAIRE Roméo, J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda, Québec Libre Expression (« Québecor Media »), 2003.

ESSOUNGOU, André-Michel, Justice à Arusha. Un tribunal international politiquement encadré face au génocide rwandais, Paris, L'Harmattan, 2006.

GOUTEUX, Jean-Paul, Un génocide secret d'État - La France et le Rwanda, 1990-1997, Paris, Editions sociales, 1998.

HARROY, Jean-Paul, Rwanda : de la féodalité à la démocratie. (1955-1962), Bruxelles, Hayez, 1984.

HASSEN, Alain, Le désenchantement de la coopération. Enquête au pays des milles coopérants, Paris, L'Harmattan, 1989. KROP, Pascal, Le génocide franco-africain - Faut-il juger les Mitterrand ? Paris, J.C. Lattès, 1994. LANOTTE, Olivier, La France au Rwanda

LEMARCHAND, René, Rwanda and Burundi, New-York, Praeger, 1970.

LINDEN, Ian, Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990), Paris, Karthala, 1999.

LOGIEST, Guy, Mission au Rwanda : un Blanc dans la bagarre hutu-tutsi, Bruxelles, Didier Hatier, 1988.

LUGAN, Bernard, François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda, Paris, Editions du Rocher, 2005, p.141

MBONIMANA, Gamaliel, « *Les institutions traditionnelles constitutives de l'identité nationale* », Cahiers du Centre de Gestion des Conflits, n°2, Butare, Editions de l'Université nationale du Rwanda, 2001.

MELVERN Linda, A People Betrayed. The Role of the West in Rwanda's Genocide, Zed Books, 2000.

MOREL Jacques, Au secours des assassins, édition électronique du 13 juillet 2007.

MOREL Jacques, Le commandement de Turquoise et les unités engagées, édition électronique, 2007.

MOREL Jacques, Au secours des assassins. Les dirigeants français complices du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, 10 février 2007.

NEWBURY, Catharine, The Cohesion of Oppression, Clientship and Ethnicity in Rwanda 1860-1960, New York, Columbia University

Press, 1988.

NKURIKIYIMFURA, Jean-Népomucène, *Le gros bétail et la société rwandaise, évolution historique : des XIII^e-XIV^e siècles à 1958*, Paris, L'Harmattan, 1994.

NOËL, Roland, *Les blessures incurables du Rwanda*, Paris, Editions Paari, 2006.

NTEZIMANA, Emmanuel, « *Le Rwanda social, administratif et politique à la fin du dix-neuvième siècle* », in Gudrun Honke, *Au plus profond de l'Afrique*, Editions Peter Hamer Verlag, Wupertal, 1990.

PERIES, Gabriel et SERVENAY, David, *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007.

PRUNIER Gérard, *Rwanda : le génocide*, Paris, Dagorno, 1996,

REYNTJENS Filip, *Pouvoir et droit au Rwanda, droit public et évolution politique 1916-1973*, Tervuren, MRAC, 1985.

REYNTJENS Filip, *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Paris, L'Harmattan, 1995.

RUMIYA, Jean-Gualbert, *Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931)*, Paris, L'Harmattan.

SAINT-EXUPÉRY (de), Patrick, *L'inavouable. La France au Rwanda*, Arènes 2004, p. 245

SANDERS, Edith R., « *The hamitic hypothesis: its origin and functions in time perspective* », *Journal of African History*, vol. X, n° 4.

SITBON, Michel, *Un génocide sur la conscience*, Paris, Esprit frappeur, 1998.

UVIN, Peter, *Aiding Violence*, West Hartford, Kumarian Press, 1998.

VAITER, Marc, *Je n'ai pas pu les sauver tous*, Paris, Plon, 1995.

VERSCHAVE, François-Xavier, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, La Découverte, 1994.

WATSON, Catherine, *Exile from Rwanda. Background to an Invasion*, The US Committee for refugees, Issue paper, February 1991.

4. Rapports d'enquêtes institutionnelles

4.1. Institutions parlementaires et gouvernementales

Assemblée nationale française, *Rapport de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda*, Paris, 1998.

Sénat Belge, « *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire*

concernant les événements du Rwanda », décembre 1997, p. 519-525

US Department of State, cable number 099440, to US Mission to the United Nations, New York, « *Talking Points for UNAMIR Withdrawal* », April 15, 1994. Confidential.

4.2. Organisations internationales

a) ONU

Conseil économique et social, « *Rapport du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, M. Ayala Lasso, sur sa mission au Rwanda (11-12 mai 1994)* », E/CN.4/S-3/3, 19 mai 1994.

International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR), The Prosecutor vs Edouard Karemera, Mathieu Ndirumpatse, Joseph Nzirorera, case n° ICTR-98-44-AR-73(c), 1 December 2006

NDIAYE, Bacry Wally, Rapport sur les violations des droits de l'homme au Rwanda, Doc.

ONU E/CN.4/1994/7/add.1. Organisation des Nations unies (ONU), Rapport de la Commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations unies lors du génocide de 1994 au Rwanda, S/1999/1257, décembre 1999.

R. Degni-Segui, Rapport de la commission internationale d'enquête sur la violation des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, mars 1993, Document ONU, n° E/CN.4/1995/7.

b) OUA

CEC, http://cec.Rwanda2.free.fr/doc/Rapport_OUA/Rwanda-f/oua.htm

4.3. Organisations de défense des droits de l'homme

Amnesty International, Les escadrons de la mort, Bulletin CRI-DEV n° 109, 1993

Amnesty International, Rwanda : persécution de la minorité tutsi et répression des détracteurs du gouvernement, 1990-1992, Londres 1992. Index AI : AFR 47/02/92.

Association rwandaise de défense des droits de la personne et des libertés publiques, Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda (septembre 1991 - septembre 1992), Kigali, Décembre 1992.

Bernard Cazeneuve, Rapport d'information n° 3394 sur la réforme de la coopération militaire du 20 novembre 2001 (<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3394.asp>).

Rapport de la mission effectuée par Eric GILLET, avocat au barreau de Bruxelles, au Rwanda, du 12 au 20 août 1991 », Kigali 11 octobre 1991, pp. 35-36.

Committee for refugees, Issue paper, February 1991.

Human Rights Watch, Leave None to Tell the Story. Human Rights Watch, Rwanda/Zaire, Rearming with Impunity.

Human Rights Watch, The Rwandan Genocide: How It Was Prepared, working paper, April 2006, p.14-16.

Conclusion générale

Le nombre, la convergence et la concordance de plusieurs témoignages produits sur les faits importants ainsi que leur recoupement avec des éléments d'archives et documentaires, permettent raisonnablement de tirer un certain nombre de conclusions sur la responsabilité de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda.

La France connaissait les préparatifs du génocide

La France connaissait l'éventualité que le régime Habyarimana commette un génocide ou de massacres de très grandes ampleurs et ceci dès octobre 1990. Par la suite, elle ne pouvait ignorer que des préparatifs de massacres étaient en cours, plus importants que ceux qui avaient été commis entre octobre 1990 et février 1993. Or, s'il est question de massacres ethniques dépassant en ampleur les actes de génocide précédemment organisés par le régime, il y avait tout lieu d'évoquer, dès avant avril 1994, la préparation d'un génocide de grande ampleur. La conclusion selon laquelle la France devait savoir qu'un génocide était en cours de préparation découle de l'évolution du contexte politique et sécuritaire du pays ainsi que de la position privilégiée des agents français dans tous les rouages de l'appareil sécuritaire du pays. Les éléments qui fondent cette conclusion sont les suivants.

Le contexte politique et sécuritaire depuis octobre 1990 a connu une évolution allant dans le sens d'une radicalisation du régime, menant à la formulation progressive d'une doctrine politique de nature ouvertement génocidaire. Dans le contexte d'un État fondé sur une discrimination ethnique officielle, le régime a réagi à l'attaque du FPR d'octobre 1990 en se retournant contre la population tutsi intérieure qui n'était pas partie prenante au conflit armé déclenché par le FPR. Le régime a répondu à l'attaque par des massacres de milliers de Tutsi et l'arrestation de dizaines de milliers d'autres. Au lendemain de l'attaque du 1er octobre 1990, des barrières ont été érigées et maintenues jusqu'en 1994 où l'on arrêtait de façon systématique les Tutsi dont un certain nombre étaient emmenés dans différents sites militaires où ils étaient torturés et exécutés.

Dans un télégramme diplomatique du 15 octobre 1990, le colonel Galiénié mentionne le risque de génocide. Dans une lettre, elle aussi da-

tée du 15 octobre, l'ambassadeur Martres fait de même. Enfin, devant la MIP, l'ambassadeur Martres a reconnu que le génocide était prévisible dès octobre 1990, citant notamment le colonel Serubuga, chef d'État-major adjoint de l'armée rwandaise, qui s'était réjoui de l'attaque du FPR parce qu'elle servirait de justification aux massacres des Tutsi.

Durant cette première période du conflit, une presse extrémiste proche du régime a éclos, dont un des premiers actes saillants a été la publication le 6 décembre 1990 des « *10 commandements des Bahutu* » par le journal Kangura qui désigna sans ambiguïté les Tutsi comme les ennemis des Hutu et de l'État. En janvier 1992, le directeur des Affaires africaines au ministère des affaires étrangères, Paul Dijoud, lors d'une rencontre à Paris avait donné à Paul Kagame, à l'époque commandant en chef de l'APR, l'avertissement suivant :

« si vous n'arrêtez pas le combat, si vous vous emparez du pays, vous ne retrouverez pas vos frères et vos familles, parce que tous auront été massacrés. »⁹⁰⁶

Au début de l'année 1992, se met en place un dispositif devant mener à des massacres de masse sur une base ethnique bien organisés. Il y a eu le démarrage effectif du programme de « *défense civile* » en février 1992 dans le nord et le nord-est du pays. Début 1992, démarre aussi la formation des Interahamwe dans les principaux camps militaires du pays. En mars 1992, ces Interahamwe jouent un rôle prépondérant et publiquement dénoncé dans les massacres du Bugesera, oeuvrant de concert avec la garde présidentielle. Le 21 septembre 1992, le chef d'état-major de l'armée, Déogratias Nsabimana, envoyait un mémorandum secret à ses subordonnés dans lequel il définissait, entre autres, les réfugiés rwandais, les Tutsi de l'intérieur, les peuplades nilo-hamitiques de la région mais aussi les « *Hutu mécontents* » comme étant « *l'ennemi* ». Le document avait été porté à la connaissance du public peu de temps après. Mi-octobre 1992, le fichier informatisé des personnes recherchées et à surveiller (PRAS) est rendu opérationnel par le Centre de recherche criminelle et de documentation (CRCDD). Il a pour but de faciliter le fichage, la recherche et la surveillance de Tutsi et d'opposants politiques.

906 Témoignage de Jacques Bihozagara devant la Commission à Kigali le 24/10/2006 ; voir également l'interview donnée par le président Paul Kagame à Renaud Girard, *Le Figaro*, 23 novembre 1997 : « Quand la France jetait Kagame en prison... ». Auditionné par la MIP, Paul Dijoud a confirmé l'existence de cet épisode, mais a curieusement rejeté la faute sur la délégation du FPR en arguant que « *les accompagnateurs du major Kagame (...) circulaient avec des valises de billets* » et qu'ils « *s'étaient fait repérer par la police et ont été arrêtés* » : (voir *Enquête...*, t. III, auditions, vol. 1, p.378). M. Bacre Waly Ndiaye, *Rapport sur les graves violations des droits de l'homme au Rwanda* (E/CN4/1994/7/add.1).

Le 22 novembre 1992, Léon Mugesera, un proche du président Habyarimana, lance une incitation publique appelant au massacre des Tutsi. Il est obéi, durant les semaines qui suivent des centaines de Tutsi sont massacrés. Au lendemain de l'attaque du 8 février 1993 par le FPR, et en réaction à l'évolution du processus de paix d'Arusha, le paysage politique interne rwandais connaît des ajustements politiques allant dans le sens de la formation d'un front du refus du processus des accords de paix, et de la constitution subséquente de la coalition du Hutu power. En août 1993, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, Bacre Waly Ndiaye, à l'issue de sa mission au Rwanda en avril 1993¹, publie un rapport qualifiant de génocide les massacres qui ont émaillé la période d'octobre 1990 à janvier 1993. Ce rapport confirmait celui publié en mars 1993 de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, qui, lui aussi, avait invoqué la qualification de génocide de ces massacres.

Après la mort du président burundais Ndadaye, le 21 octobre 1993, la coalition Hutu power devait formaliser son discours en prônant le massacre des Tutsi et des Hutu attachés au processus de paix. C'est aussi à cette époque que la Radio des Mille Collines débutait ses émissions faisant la promotion de la haine contre les Tutsi et les Hutu opposés au Hutu power. Durant ce dernier trimestre 1993, la formation des Interahamwe s'accélère, le phénomène prend de plus en plus d'ampleur, du fait de leur nombre, à Kigali et dans le nord du pays surtout, mais aussi du fait de leur niveau d'organisation avec des véhicules, des armes blanches modernes et leur efficacité redoublée. Or, les Interahamwe n'avaient aucune autre vocation connue que la participation aux massacres des Tutsi et à d'autres actes de violence et d'intimidation contre les Tutsi et les partisans de l'opposition. En 1994, le 20 février, le même le chef d'état major des FAR Deogracias Nsabimana montre à son cousin, Jean-Berchmans Birara, une autre liste de 1500 personnalités destinées à être assassinées. Ce dernier l'apporte aux chancelleries occidentales, y compris à l'ambassade de France.

Or, durant toute la période d'octobre 1990 à avril 1994, des officiers français étaient présents dans presque tous les organes de sécurité rwandais. A partir de 1991, jusqu'au moins en décembre 1993, il y avait de nombreux conseillers français auprès des FAR, de la gendarmerie, des conseillers dans l'organe d'investigation de la gendarmerie, le CRCDD, ainsi que dans presque toutes les unités spécialisées dont la garde présidentielle. Les conseillers militaires français se retrouvaient à tous les

niveaux, dans les états-majors, dans les unités d'élite et sur chacun des secteurs opérationnels à la lisière de la ligne de front. Dans les états-majors, ils participaient et souvent prenaient la direction dans l'élaboration des stratégies, établissaient des plans de batailles et de sécurisation notamment de Kigali. Dans les secteurs opérationnels, ils dirigeaient les actions de combats des FAR. Jusqu'en avril 1994, il y avait des conseillers français dans les états-majors de l'armée et de la gendarmerie ainsi que dans le bataillon paracommando, un de ceux qui ont été les plus impliqués dans le déclenchement du génocide. Ainsi, les officiers français non seulement se retrouvaient un peu partout dans les organes de sécurité du pays, mais ils y occupaient aussi des rôles très importants.

Selon le général Dallaire, du fait de leur présence dans les structures de d'encadrement des FAR, les militaires français « *étaient tout à fait informés qu'il se tramait quelque chose qui pouvait conduire à de grands massacres.* »⁹⁰⁷ La MINUAR mit en place une petite cellule de collecte de renseignements en novembre 1993. Un mois après, son agent principal, le lieutenant Mark Nees, malgré son manque de formation pour cette tâche, et, semble-t-il, ses erreurs, rédige grâce à un réseau d'informateurs des rapports révélant des réunions au sommet de l'État pour déstabiliser la MINUAR, tuer les opposants et les Tutsi. C'est dans ce cadre qu'en janvier 1994 la MINUAR entre en contact avec le chef Interahamwe « *Jean-Pierre* » qui révèle un plan d'extermination des Tutsi de Kigali. Si la MINUAR, avec ses moyens limités et son amateurisme confessé en matière de renseignement, a réussi à glaner ce type d'information, on peut imaginer la quantité et la qualité des informations que les agents français avaient en leur possession.

La France a participé aux initiatives les plus importantes de préparation du génocide

Au niveau politique et idéologique, la France a conforté le régime Habyarimana dans l'élaboration de sa doctrine génocidaire. Dans leur communication interne, télégrammes diplomatiques, notes de services et autres documents, les différents responsables du dossier rwandais entre 1990 et 1993 énoncent leur option radicalement ethnique du conflit rwandais. Pour ces responsables, et en premier lieu le président Mitterrand, il s'agit d'abord et avant tout d'une guerre ethnique, régionalisée, opposants les Hutu majoritaires et les « *nilohamitique* », Tutsi minoritaires. Le présent rapport a fourni de nombreux exemples de cette

907 *Le Figaro*, 6 avril 2004.

vision française, chez les décideurs français comme chez les exécutants des différentes interventions militaires pendant toute la période du conflit rwandais. A titre d'exemple citons la déclaration du président Mitterrand faite en conseil des ministres, justifiant insidieusement le génocide en cours, le 22 juin 1994 :

« Le Président de la République rappelle que le Rwanda, comme le Burundi, est essentiellement peuplé de Hutu. La majorité des habitants a donc soutenu naturellement le gouvernement du président Habyarimana. Si ce pays devait passer sous la domination tutsi, ethnie très minoritaire qui trouve sa base en Ouganda où certains sont favorables à la création d'un 'Tutsiland' englobant non seulement ce dernier pays mais aussi le Rwanda et le Burundi, il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu. »⁹⁰⁸

Or, l'appréhension essentiellement politique ou ethnique du conflit était le principal point de discordance entre, d'un côté les opposants modérés, et de l'autre, le régime Habyarimana et la coalition Hutu power.

Dès octobre 1990, la France s'est alignée sur la vision la plus radicalement ethniste du conflit des extrémistes et les a soutenus. Ainsi, vers la fin du processus de négociations des accords de paix d'Arusha, une des principales pierres d'achoppement avait été le refus du FPR et d'une partie de l'opposition hutu interne d'inclure le Coalition pour la Défense de la République dans le gouvernement de transition à base élargie (GTBE) qui devait sortir des accords de paix. Les diplomates français ont fait pression pour que ce parti ouvertement raciste et appelant déjà à l'époque au massacre des Tutsi et des opposants modérés soit inclus. Au-delà du simple rôle de soutien aux extrémistes, les décideurs français ont mené une action de promotion de la guerre ethnique. Quelques semaines après l'attaque du FPR du 8 février 1993, qui avait enfoncé les défenses des FAR, au moment où les négociations de paix touchaient à des points très sensibles, le ministre français de la Coopération et du Développement, Marcel Debarge, s'est rendu à Kigali le 28 février 1993. Durant sa visite, il a pressé les partis politiques d'opposition à « *faire front commun* »⁹⁰⁹ avec le président Habyarimana contre le FPR. Tant les acteurs politiques rwandais que les observateurs ont fait une interprétation très précise de cet appel de Debarge rapportée ici par l'historien français Gérard Prunier :

« Même s'il est compréhensible que Paris désire exploiter le resserrage des rangs hutu contre le FPR tutsi, la déclaration, officielle, du ministre

908 Déclaration de François Mitterrand au conseil des ministres, 22 juin 1994.

909 Voir « La France tente une médiation entre le Président et l'opposition », (AFP), *Le Monde*, 2 mars 1993.

français est choquante. Dans un tel climat de tension ethnique, après les massacres des dernières semaines, cet appel à un ' front commun ', forcément basé sur la race, est presque un appel à la guerre raciale. »⁹¹⁰

La journaliste belge Colette Braeckman, présente au Rwanda à l'époque, affirme que tout en faisant mine de soutenir le processus d'Arusha, « *en privé, les diplomates français se vantent d'avoir divisé les partis d'opposition en encourageant la naissance du Hutu power.* »⁹¹¹ Or la création de la coalition Hutu power était une condition nécessaire à la mise en œuvre réussie du génocide.

La France a soutenu à bout de bras en organisant, en formant, en armant les FAR. Elle s'est aussi battue à leurs côtés à différentes reprises, en octobre 1990, en janvier 1990, en juin 1992 et en février 1993. Or cette armée avait une doctrine militaire de type génocidaire, puisqu'elle désignait comme ennemi une partie de sa population civile et qu'elle a mis en pratique cette doctrine lorsque des membres de la gendarmerie et de la garde présidentielle participaient aux massacres de population civile comme en mars 1992 dans le Bugesera. Les militaires français ont participé à la tenue de barrières dans différentes régions du pays, mais tout particulièrement autour de Kigali, où ils faisaient des contrôles d'identité sur une base ethnique, arrêtant des Tutsi. Certains d'entre ces derniers étaient ensuite torturés et assassinés en connivence avec les militaires français.

Les officiers français au Rwanda ont contribué à la conceptualisation et à l'organisation du programme de « *défense civile* » qui devait servir comme instrument administratif de l'exécution du génocide. Pour rappel, il s'agit du programme de formation paramilitaire et de l'armement de la population de façon générale, sous la supervision des autorités locales. C'est à travers ce programme qu'à partir de mai 1994 le génocide va se systématiser sur l'ensemble du territoire contrôlé par le gouvernement intérimaire. Ce programme est différent de la milice Interahamwe qui en a cependant constitué le fer de lance. Ainsi, le lieutenant-colonel Gilbert Canovas, suite à une tournée d'inspection de la ligne de front en février 1991, édige un rapport dans lequel il propose à l'armée rwandaise « *la mise en place de petits éléments en civil, déguisés en paysans, dans les zones sensibles, de manière à neutraliser les rebelles généralement isolés* ». ⁹¹² Il s'agit de la conceptualisation de l'utilisation de soldats déguisés ou de civils dans des actions de guerre.

⁹¹⁰ G. Prunier, 1999, p. 216-127.

⁹¹¹ Témoignage recueilli par la Commission à Kigali, le 14/06/2007.

⁹¹² MIP, Enquête..., t. 1, version PDF, p. 156.

En février 1992, le programme de « *défense civile* » débute dans le nord-est du Rwanda. Malgré les réserves émises dans un télégramme diplomatique par l'attaché militaire français à Kigali, le colonel Cussac, qui semble bien avoir eu le souci de se couvrir, au même moment ce sont des militaires français qui lancent ce programme. Celui-ci avait été en discussion entre Rwandais depuis des mois, mais n'avait jamais pu démarrer. C'est le soutien organisationnel et logistique de l'armée française qui lui permet d'être lancé. Les militaires français sont allés chercher des volontaires auprès de bourgmestres pour participer au programme de formation, ils ont offert les armes pour les premiers groupes de participants, ils ont assuré la logistique, supervisé la formation et assuré certains cours.

Les militaires français ont formé et contribué à former militairement les Interahamwe entre le début de l'année 1992 jusqu'au départ de l'opération Noroît en décembre 1993. Certains témoins, mais cela n'est pas systématique, disent aussi qu'il arrivait que des militaires français contribuent à la formation idéologique dont le point d'enseignement principal était de définir le Tutsi comme l'ennemi. Cette formation s'est faite dans cinq grands camps militaires où étaient établis les militaires français. Après le massacre du Bugesera de mars 1992, qu'a bien suivi le colonel Robardey, l'armée française savait que les Interahamwe qu'elle formait avaient pour principale mission le massacre des Tutsi, vocation qui n'a fait que se confirmer au fil du temps. Les militaires français ont pleinement participé à l'intensification de la formation des Interahamwe durant le dernier trimestre de 1993. Cette intensification faisait partie des préparatifs du génocide, et cela, l'armée française ne pouvait l'ignorer, pour les raisons synthétisées plus haut.

Les gendarmes français ont contribué au fichage des Tutsi et des opposants politiques. Les gendarmes français attachés à la CRCDD ont introduit l'informatisation des banques de données du service, en particulier du fichier des personnes à rechercher et à surveiller (PRAS). Le 14 octobre 1992, le colonel Robardey écrivait au chef d'état-major de la gendarmerie nationale, le colonel Augustin Ndindiliyimana, l'informant que le PRAS était prêt à fonctionner, et qu'il n'attendait que son accord pour le rendre opérationnel. Le général Jean Varret, chef de la Mission militaire de coopération d'octobre 1990 à avril 1993, avait été l'initiateur du projet de coopération française au CRCDD. Lors de son audition par la MIP, il a affirmé qu'il avait eu le sentiment que le travail des gendarmes français à la CRCDD devait servir à fichier les Tutsi. Or, au tout début du génocide, les militaires qui se déplaçaient de maisons en maisons pour tuer des opposants politiques ou des notables tutsi étaient

munis de listes imprimées. La gendarmerie avait la surface en effectif et en logistique nécessaire pour une bonne collecte de l'information, et elle avait le logiciel préparé par les gendarmes français. Un ancien cadre du Service central de renseignement a affirmé à la Commission que son institution n'avait jamais atteint ce niveau d'organisation. Il y a ainsi de fortes chances que ces listes utilisées au début du génocide aient été dressées avec la contribution du PRAS.

Dans les jours qui ont suivi l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, l'ambassadeur Martres [NDLR : il s'agit en fait de l'ambassadeur Marlaud ; Martres fut ambassadeur de France au Rwanda de 1989 à 1993.] a enjoint le colonel Bagosora de prendre le pouvoir. Une année plus tôt, ce dernier avait publiquement annoncé qu'il allait « *préparer l'apocalypse* ». Ensuite, Marlaud [NDLR : correction de la rédaction.] a donné sa bénédiction à la formation du gouvernement intérimaire rassemblant presque exclusivement des membres de la coalition Hutu power. Or, tant le colonel Bagosora que la quasi-totalité des futurs membres du gouvernement intérimaire, étaient connus pour leur position défendant une solution violente contre ceux qu'ils taxaient d'être les complices intérieurs du FPR, les Tutsi de façon générale et les opposants hutu au Hutu power.

Le colonel Bagosora est considéré comme le cerveau du génocide, et le gouvernement intérimaire son principal organisateur. Bagosora et la plupart des membres du gouvernement intérimaire ont soit déjà été condamnés pour génocide au TPIR, soit ils sont en cours de procès. Les positions des uns et des autres étaient parfaitement claires dès avant le génocide. Sans l'assentiment de la France à ce moment là, il est très probable que les cercles extrémistes auraient limité leur action génocidaire. C'est le sens de la réflexion de Gérard Prunier lorsqu'il écrit : « *Certes, les akazu, jugeaient le monde du haut de leur dictature locale, mais ils n'auraient probablement pas dévié à ce point s'ils avaient su que cela amènerait leur isolement total sur la scène internationale. Ainsi, la France a involontairement favorisé la plongée finale du Rwanda dans un bain de sang.* »⁹¹³ Réservons encore cependant l'évaluation du caractère volontaire ou non de ce soutien.

La France a participé à la mise en exécution du génocide

Durant toute la période du génocide, la France a soutenu diplomatiquement et militairement le gouvernement intérimaire qui, au su du

913 Gérard Prunier, 1999, p. 417.

monde entier, en temps réel, était en train d'organiser et d'exécuter un génocide. Le 27 avril 1994, soit trois semaines après le déclenchement du génocide, deux émissaires de ce gouvernement, Jérôme Bicomupaka, ministre des Affaires étrangères, et Jean-Bosco Barayagwiza, un des chefs de la CDR, furent reçus à Paris à l'Élysée et à Matignon, alors que les États-Unis et la Belgique leur avaient refusé le visa.⁹¹⁴ Ils eurent des entretiens avec de hauts responsables français, notamment le premier ministre Edouard Balladur, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé, et Bruno Delaye, chef de la cellule africaine de la présidence.⁹¹⁵

Le 9 mai 1994, le général Huchon reçut le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, conseiller du chef d'état-major des FAR. Durant l'entretien, les deux officiers ont discuté en « *priorité* » :

« - *le soutien du Rwanda par la France sur le plan de la politique internationale ;*

- la présence physique des militaires Français au Rwanda[...] pour des coups de mains dans le cadre de la coopération ;

- l'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non ; [...] »⁹¹⁶

Le général Huchon s'est engagé à fournir des munitions de 105mm, des munitions pour armes individuelles, ainsi que du matériel de transmission pour faciliter le déroulement des communications secrètes entre lui et le général Augustin Bizimungu, commandant en chef des FAR. Ces communications devaient servir à préparer une intervention militaire directe de la France au Rwanda.

Pendant toute la période du génocide, des militaires français restés au Rwanda se battaient aux côtés des FAR. Durant cette période, la France a continué à approvisionner en munitions et en armes la partie gouvernementale en train de commettre le génocide. Différentes livraisons en provenance ou commanditées par la France sont bien documentées pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 1994. En juin 1994, lorsque les FAR ont été sur le point d'être défaits par le FPR, le président Mitterrand a décidé d'intervenir militairement au Rwanda en lançant l'opération Turquoise. L'objectif premier de cette intervention était de couper le pays en deux à partir de Kigali, d'arrêter l'avancée du FPR et l'obliger à négocier un partage du pouvoir avec le gouvernement génocidaire. Le Premier ministre Balladur s'est opposé à ce projet, mais sur-

⁹¹⁴ HRW, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre...*, p.750

⁹¹⁵ *Le Monde*, 1er avril 1998.

⁹¹⁶ Le Rapport peut être consulté sur le site de l'agence Voltaire : www.voltairenet.org/articles869.html

tout, lorsque Turquoise débarque au Rwanda, il est trop tard, le FPR a trop avancé.

Lors du « *briefing* » de prè-déploiement, l'encadrement militaire français a inversé la réalité du génocide en expliquant à ses soldats que c'était les Tutsi qui massacraient les Hutu. Il cherchait certainement à désamorcer les difficultés qui auraient pu survenir lorsqu'il demanderait à ces soldats de s'en prendre aux victimes. Durant les premiers jours de l'opération Turquoise, le présent rapport montre de façon claire que le colonel Rosier a délibérément sacrifier les survivants de Bisesero en sachant bien qu'ils étaient en train de se faire massacrer de façon intensive entre la période du 27 au 30 juin 1994. L'affaire Bisesero tout aussi dramatique qu'elle a été, du fait du millier de survivants tués pendant ces trois jours, n'est qu'emblématique de la stratégie globale de l'opération Turquoise. L'analyse de l'action de Turquoise dans les trois préfectures qu'elle couvrait, à savoir Cyangugu, Kibuye et Gikongoro montre des récurrences claires, permettant de discerner une politique.

A leur arrivée, les militaires français se sont empressés de sécuriser certaines enclaves comme les camps de survivants du génocide, Nyarushishi ou, plus tard, Murambi, à grand renfort de publicité. Par ailleurs, dans le reste de la région, ils ont collaboré avec les autorités préfectorales, communales et locales organisatrices de l'extermination de leur population tutsi. Ils ont laissé en place les infrastructures du génocide, à savoir les barrières tenues par les Interahamwe. Ils ont demandé de façon expresse que les Interahamwe continuent à contrôler ces barrières et continuent à tuer les Tutsi qui tenteraient de circuler. Ils ont demandé de façon tout aussi expresse qu'on leur apporte les Tutsi qui s'étaient faufilés dans les camps de déplacés, que les Interahamwe tuent au moins certains de ces Tutsi. Un peu partout dans les trois préfectures, ils ont laissé les Interahamwe tuer des Tutsi sous leurs yeux. Les militaires français ont commis de nombreux viols, forcé des relations sexuelles spécifiquement avec des rescapées tutsi. Ces abus sexuels visant particulièrement les rescapées tutsi étaient systémiques, c'est-à-dire, fréquents, tolérés et générés par les normes et pratiques de l'institution auxquels appartiennent les hommes qui les commettaient. Il s'agit dans le cas d'espèce d'une manifestation de l'agression des militaires français contre les rescapées tutsi dans un contexte de génocide. Les conditions déplorables, notamment nutritionnelles, dans lesquelles étaient maintenus les survivants du génocide secourus par les militaires français, que cela soit au camp finalement établi à Bisesero, à Nyurishishi ou à Murambi, obligeant une nouvelle fois les survivants à risquer leur vie en

quittant les enclaves « protégées » pour chercher de quoi se nourrir, ont causé la mort de certains d'entre eux. Les refus de soins à des femmes et à des jeunes filles à Kibuye et à Cyangugu par certains médecins militaires français, ainsi que les amputations abusives à Goma, tout ceci dénote une claire hostilité des militaires français contre les survivants tutsi, du seul fait de leur appartenance ethnique. Ces faits se sont déroulés durant toute la période de l'opération Turquoise, c'est à dire du 23 juin au 22 août. Enfin, que cela soit à Gikongoro, à Kibuye ou à Cyangugu, durant les derniers jours de leur présence, les militaires français ont pratiqué la politique de la terre brûlée. Ils ont ordonné aux autorités locales d'inciter la population hutu à fuir massivement au Zaïre. Des officiers supérieurs français en situation de commandement ont tenu des réunions publiques pour inciter directement la population à fuir. Enfin, durant ces derniers jours de leur mission, les militaires français ont encouragé le pillage et la destruction des infrastructures publiques, ils y ont aussi participé.

Depuis octobre 1990, la France a appuyé le régime Habyarimana dans ses dérives, notamment dans la commission d'actes de génocide avant avril 1994. Elle l'a soutenu dans ses préparatifs du génocide. À partir d'avril 1994, la France a cette fois-là soutenu le gouvernement intérimaire et les FAR qui étaient en train de commettre un génocide total à la face du monde. L'appui de la France a été de toute nature, politique, militaire, diplomatique et logistique. Or depuis octobre 1990, le régime Habyarimana, et ensuite celui du gouvernement intérimaire, se sont illustrés dans des massacres de populations civiles tutsi, non belligérantes et le plus souvent loin du terrain des opérations de guerre. Depuis 1990, ces massacres n'ont aucune utilité stratégique, aucune justification pratique. Il s'agit d'épisodes d'une guerre ethnique menée contre une population civile, avant de passer en avril à une guerre d'extermination de cette population. À aucun moment la France n'a tenté de contraindre son allié à plus de retenue, alors que celui-ci lui devait tout dans sa guerre contre le FPR. Il n'existe aucun indice d'une quelconque tentative par les décideurs politiques et militaires français de mettre un terme à cette guerre contre les civils tutsi. La persistance et la détermination de ce soutien porte à se poser la question du véritable rôle de la France dans la préparation et la perpétration du génocide. Cette persistance montre que les décideurs politiques et militaires français avaient fait leur cette guerre contre les Tutsi. Les hommes qui ont géré cette intervention militaire au Rwanda depuis octobre à août 1994 sont presque les mêmes. Leur identification est aisée.

Pendant l'opération Turquoise, la prise en charge du projet gé-

nocidaire par les décideurs français est plus directement discernable. Lorsque le 6 juillet 1994 la France reçoit l'accord du Secrétaire général des Nations unies pour créer la « *Zone humanitaire sûre* » (ZHS), sur l'étendue de cette zone, elle devient force occupante, et donc seule détentrice de l'autorité. Antoine Mindua explique que la ZHS est en fait une « *zone de sécurité* », une portion de territoire placée « *sous la propre autorité d'un belligérant ou sous l'autorité de la partie adverse ou alliée, sur laquelle les faits d'armes sont interdits et qui est destiné à abriter des personnes menacées ou à risque.* »⁹¹⁷ Ces zones de sécurité sont prévues par les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels.

En créant la ZHS, l'armée française s'était arrogée le plein exercice de l'autorité, à l'exclusion de toute autre institution. En décidant de garder et de collaborer avec le personnel politique et administratif, avec les hommes de main et leurs infrastructures qui avaient perpétré le génocide durant les deux mois et demi précédents, en leur demandant et/ou les laissant continuer les assassinats de Tutsi qui dans le contexte étaient constitutifs du crime de génocide, souvent sous leur yeux, les militaires français de Turquoise et leurs commanditaires ont pleinement pris en charge le projet génocidaire.

917 Antoine Mindua, « de la légalité de la 'zone de sécurité française' au Rwanda », *Afrique* 2000, n°12, 1994, p.20.

RECOMMANDATIONS

A l'issue de son enquête, la Commission a trouvé que l'État français a joué une part active dans la préparation et l'exécution du génocide de 1994.

Au regard de la gravité des faits mais aussi après avoir pris en considération le contexte général de la question et sa complexité, la Commission en conformité avec la loi qui l'institue formule les recommandations suivantes :

La Commission demande au Gouvernement rwandais de se réserver le droit de porter plainte contre l'État français pour sa responsabilité dans la préparation et l'exécution du génocide de 1994 au Rwanda devant les instances judiciaires internationales habilitées.

La Commission recommande au Gouvernement rwandais de trouver un règlement diplomatique de la question avec l'État français dans la mesure où ce dernier est prêt à reconnaître l'entière étendue de sa responsabilité dans la préparation et l'exécution du génocide au Rwanda et de prendre les mesures de réparation conséquentes en accord avec le Gouvernement rwandais.

La Commission demande au Gouvernement rwandais de soutenir toute action individuelle ou collective de victimes qui souhaiteraient porter plainte devant les tribunaux pour le préjudice causé par les actions de l'État français et/ou ses agents au Rwanda.

La Commission recommande au Gouvernement rwandais de faire une large diffusion du présent rapport.

La Commission demande au Gouvernement rwandais de mettre en place une instance de suivi de la question.

Index

Cet index recense les 33 personnes citées par le Communiqué du Ministère de la Justice rwandais suis à la publication du Rapport Mucyo, auquel nous avons pris la liberté d'ajouter Michel Roussin, Ministre de la Coopération, Dominique Pin, adjoint Bruno Delaye, conseillers à la présidence pour les affaires africaines, Jean Heinrich, Directeur des renseignements militaires et Nicolas Sarkozy, Ministre du Budget et Porte-parole du gouvernement pendant le génocide.

B

Balladur, Edouard 241, 243, 261, 262, 276, 285, 287, 288, 289, 431, 493

C

Canovas, Gilbert 87, 95, 96, 116, 119, 120, 121, 122, 131, 436, 443, 445, 490

Chollet, Gilles 97, 120, 121, 142, 234, 436

Cussac, Bernard 132, 134, 436, 490

D

Debarge, Marcel 233, 431, 489

Delaye, Bruno 215, 216, 232, 235, 236, 240, 251, 253, 261, 262, 435, 493

De Saint Quentin, Grégoire 269, 445

De Stabenrath, Eric 294, 375, 415, 476

De Villepin, Dominique 104, 431, 462, 466

Dijoud, Paul 103, 113, 223, 224, 225, 226, 227, 231, 485

G

Galinié, René 87, 113, 119, 120, 122, 123, 173, 213, 436

Germanos, Raymond 272, 435, 446

Gillier, Marin 292, 294, 331,
332, 336, 337, 339, 340, 344, 345,
346, 347, 348, 349, 350, 351, 352,
476

H

Hogard, Jacques 293, 294, 295,
296, 303, 310, 311, 324, 464, 465,
466, 478

Huchon, Jean-Pierre 95, 222,
223, 274, 275, 279, 286, 287, 432,
493

J

Joubert, Etienne 154, 294, 296,
374

Juppé, Alain 241, 242, 252, 261,
276, 277, 284, 285, 287, 431, 461,
462, 476, 493

L

Lafourcade, Jean-Claude 269,
289, 290, 291, 292, 295, 436, 443,
464, 465, 477, 478

Lanxade, Jacques 94, 95, 105,
120, 257, 292, 432, 435

Léotard, François 264, 346,
349, 350, 431

M

Marlaud, Jean-Michel 233,
241, 242, 246, 247, 248, 249, 252,
254, 259, 266, 436

Martres, Georges 85, 87, 88,
96, 102, 117, 123, 156, 157, 163, 214,
215, 216, 228, 229, 233, 436, 471,
484, 492

Maurin, Jean-Jacques 115, 121,
246, 247, 253, 256, 268, 269, 436

Mérimée, Jean-Bernard 237

Mitterrand, François 93, 95,
100, 101, 102, 103, 104, 105, 106,
110, 111, 112, 115, 128, 214, 216, 222,
223, 224, 226, 230, 232, 233, 234,
235, 236, 237, 240, 241, 243, 251,
263, 264, 277, 284, 285, 286, 287,
288, 289, 431, 435, 458, 460, 461,
479, 480, 488, 489, 493

Mitterrand, Jean-Christophe
93, 223, 224, 226

Q

Quesnot, Christian 95, 99,
128, 129, 235, 236, 237, 240, 241,
243, 251, 257, 261, 262, 263, 264,
432

R

Robardeck, Michel 119, 122,
156, 163, 164, 169, 173, 491

Rosier, Jacques 97, 99, 114,
124, 272, 273, 292, 294, 332, 336,
337, 338, 339, 348, 351, 352, 375,
429, 436, 478, 494

Roussin, Michel 242, 252, 267,
431, 457, 458, 501

S

Sartre, Patrice 69, 293, 331,
369, 370, 371, 375

T

Tauzin, Didier 98, 99, 113, 121,
292, 296, 375, 426

